







RÉPERTOIRE BIOGRAPHIQUE
DE
L'ÉPISCOPAT CONSTITUTIONNEL
(1791-1802)

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

<i>La Dalmatie de 1797 à 1815</i> , un vol. in-8°, 1893, Picard..	5 fr.	»
<i>A travers l'Orient</i> , études d'histoire religieuse, un vol. petit in-8°, 1896, Bloud (épuisé).....	»	»
<i>Les Missions protestantes</i> (collection : <i>Science et Religion</i>), un vol. in-16, 1903.....	»	60
<i>Les nullités de mariage</i> , un vol. in-16, 1905, Letouzey et Ané.....	1	»

Heccl F.
P.

PAUL PISANI

DOCTEUR ÈS LETTRES. — DOCTEUR EN THÉOLOGIE
CHANOINE DE PARIS

RÉPERTOIRE BIOGRAPHIQUE

DE

l'Épiscopat

Constitutionnel

(1791-1802)



91422
919108.

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

1907

AVANT-PROPOS

Pourquoi l'histoire religieuse de la France pendant la Révolution est-elle généralement ignorée ?

La principale raison, c'est qu'au moment du Concordat, tous sentaient la nécessité de faire disparaître jusqu'au souvenir de nos dissensions religieuses. Après l'aventure de la constitution civile, il fallait que la réconciliation se fît dans l'oubli des griefs réciproques.

Le Premier Consul le voulait : il exigeait que les anciens assermentés eussent leur part dans la répartition des évêchés, des canonicats et des cures ; il veillait, par ses préfets, à ce que les deux partis posassent les armes, et quiconque essayait de reprendre les anciennes polémiques était sévèrement rappelé à l'ordre. Les évêques de Mende et de Sées furent brisés pour n'avoir pas strictement observé la consigne, et l'ancien constitutionnel nommé à Strasbourg en 1802 fut bien près de se voir déposé par l'Empereur en 1810 pour avoir violé la neutralité.

Ce besoin de silence et d'oubli était général. Dans nos paroisses de Paris, on voyait travailler paisiblement à côté les uns des autres des prêtres qui avaient appartenu aux deux partis, et il en était ainsi dans toute la France. Les évêques, ayant à assurer le service religieux avec un personnel dont le recrutement s'était à peu

près arrêté pendant un quart de siècle ¹ ne pouvaient et ne voulaient pas regarder de trop près aux antécédents de leurs collaborateurs; ils tenaient surtout compte de leurs dispositions actuelles et les employaient dans la mesure où ils étaient en état de se rendre utiles.

Après une crise de peu de durée, qui suivit immédiatement la restauration des Bourbons, on sentit plus vivement que jamais ce qu'il y avait d'inopportun à ranimer des discordes assoupies et, peu avant la révolution de 1830, Mgr de Quelen, qu'on a souvent représenté comme le champion de toutes les intransigeances, allait chercher deux anciens constitutionnels, deux anciens vicaires des évêques « jureurs », pour faire de l'un un chanoine de Notre-Dame et de l'autre un curé de Saint-Eustache.

On avait passé l'éponge; on chassait, comme des souvenirs importuns, les retours sur une période d'agitations stériles et funestes. Il est donc facile de comprendre pourquoi ne fut pas étudiée une histoire qui ne pouvait donner prétexte qu'à des polémiques irritantes et dangereuses. On ignora toute cette histoire parce qu'on voulait l'ignorer. Quand un demi-siècle se fut écoulé depuis la Révolution, on ne savait plus rien de la crise qui avait désolé l'Église de France: le but paraissait atteint.

C'est alors seulement que des écrivains, qui étaient surtout des orateurs, s'avisèrent de remuer des cendres éteintes pour y chercher quelque étincelle. Très pénétrés du respect qu'on doit à la vérité historique, mais insuf-

1. *Le recrutement du clergé pendant et après la Révolution*, par P. Pisani, dans la *Revue du Clergé français*, 1^{er} mai 1904.

fisamment armés pour y parvenir, ils n'ont pas tous su trouver la note juste ; il est arrivé à plusieurs de manquer le but en le dépassant ; il s'agissait de glorifier, et à bon droit, les prêtres qui avaient combattu pendant la Révolution pour sauver la Foi menacée. Les traditions populaires, recueillies dans la mémoire vacillante des vieillards, représentaient les « bons prêtres » comme persécutés, dénoncés, traqués ainsi que des bêtes malfaisantes, jouant à toute heure leur liberté et leur vie, et tombant entre les mains de leurs ennemis, ils savaient mourir comme des martyrs. A côté de ces figures très nobles et très pures, il y avait dans cette épopée, le personnage odieux du « curé jureur » qui, par l'effet du contraste, se trouvait présenté avec tous les vices opposés aux vertus des confesseurs de la foi. Par cette logique simpliste qui préside à l'élaboration des légendes, on en vint à créer deux types caractéristiques : le héros et le traître, et on n'en sortit pas. C'est ainsi que le jour où l'on se mit à étudier les années révolutionnaires, ce fut pour en tirer des espèces de poèmes, édifiants et vrais, au sens large du mot, mais n'ayant pas beaucoup plus de valeur historique et documentaire que de simples œuvres d'imagination.

Un quart de siècle passa encore : à peine sortie des angoisses de l'année terrible, la France sentit en elle un élan de renouveau ; le besoin de travailler au relèvement de la Patrie suscitait partout des efforts puissants, et dans le réveil des études supérieures, le clergé ne resta pas en arrière. La création des Universités catholiques a été alors moins une cause qu'un effet ; la loi de la liberté de l'enseignement était la constatation des nouveaux besoins de l'esprit en France, et les pou-

voirs publics se contentèrent de sanctionner, en 1875, un état de choses qui résultait logiquement de la marche des idées.

Le jeune clergé, rapidement initié aux méthodes scientifiques, se mit à l'œuvre, et son activité intellectuelle rencontra, entre autres problèmes à résoudre, celui qui, négligé depuis bientôt un siècle, paraissait totalement oublié. Qu'a été la vie religieuse de la France entre les deux dates du 15 juillet 1790 (constitution civile) et le 10 avril 1802 (concordat), qui marquent le début et la fin de la crise religieuse parallèle à la crise politique et sociale ?

Pour donner la réponse, il fallait retrouver les documents contemporains. Les archives départementales, rarement classées à cette époque, ne donnaient que peu de ressources ; les archives ecclésiastiques, plus riches, étaient dispersées ; ce fut un premier travail que d'en découvrir l'existence, mais, dans cet état de dispersion, nul ne pouvait les envelopper d'un seul regard. Le travail se fractionna donc comme spontanément ; on entreprit l'histoire religieuse d'une ville, d'une paroisse, d'un canton, d'un diocèse, et ainsi ont vu le jour de très nombreuses monographies, de mérite divers, mais parmi lesquelles il s'en trouve de parfaites. Restait à coordonner ces travaux individuels et fragmentaires : M. L. Sciout l'a essayé dans un ouvrage plein de faits ¹, mais qui, entrepris trop tôt, n'a pas toute la solidité d'informations qui eût été désirable ; la tentative était prématurée et la grande synthèse reste encore à faire. Je voudrais apporter ma contribu-

1. *Histoire de la constitution civile du clergé*, 4 vol. 8°, Paris, 1872-1881, Lecoffre.

tion à celui qui l'entreprendra et lui permettre de la tenter avec plus de chances de succès.

Ce qui m'a frappé, dans les estimables travaux de mes confrères, c'est que, très sûrement renseignés sur l'histoire locale qu'ils étudiaient, ils semblaient tout dépaysés dès qu'ils sortaient de leur territoire propre et en étaient réduits à dire des à peu près, ou moins encore. J'ai voulu, en réunissant en brèves notices les grandes lignes de la vie des évêques constitutionnels, fournir à d'autres les matériaux d'une histoire qui est encore à écrire. Je ne veux barrer le chemin à personne ; au contraire, je veux ouvrir toutes grandes les portes dont j'ai trouvé la clef, et je dis à quiconque a la volonté de travailler : « Entrez et mettez-vous à l'œuvre. » Chacune de mes notices n'est, dans sa sécheresse, qu'un cadre dans lequel on peut peindre un tableau ; c'est un schéma auquel il n'y a qu'à appliquer les méthodes de la critique historique pour en faire un livre utile.

En creusant chaque chapitre, on arrivera souvent à démontrer que je me suis trompé ; je ne m'en scandaliserai pas et je remercie ceux qui rectifieront mes erreurs. J'ai indiqué la voie ; que d'autres la suivent jusqu'au bout.

Je dois, avant de conclure, payer une dette de reconnaissance :

Grégoire, devenu le chef de l'église constitutionnelle, entretenait avec ses partisans, évêques, prêtres et laïques, une immense correspondance, et les milliers de lettres qu'il recevait ont été sauvées de la destruction. Classées méthodiquement par département, elles sont aujourd'hui en la possession de M. Gazier, professeur à la Sorbonne. Avec cette largeur d'esprit que

donne la haute culture intellectuelle, avec cette courtoisie qui s'acquiert, paraît-il, dans la fréquentation assidue des hommes du Grand-Siècle, avec le dévouement du chrétien qui tient à coopérer à toute œuvre qui servira l'Église, M. Gazier a mis à mon entière disposition les trésors dont il est le gardien vigilant, mais non jaloux. S'il se trouve dans les pages qui suivent quelque chose d'original et d'inédit, c'est surtout à sa bonne grâce que j'en suis redevable. J'ai puisé à pleines mains, comme j'y étais autorisé, et je tiens à dire ici, une fois pour toutes que *tous les extraits de correspondances que je cite au cours de cet ouvrage sont tirés des papiers de Grégoire, mis à ma disposition par M. Gazier*. Je le remercie en mon nom et au nom de mes lecteurs.

La place me manquerait si je voulais citer tous les noms de ceux qui ont bien voulu m'assister dans mes recherches. Archivistes départementaux et secrétaires d'évêchés, prêtres et laïques s'intéressant à l'histoire locale, ont rivalisé d'obligeance pour répondre à mes demandes d'informations ; je leur en suis profondément reconnaissant.

Paris, 15 octobre 1906.

INTRODUCTION

Les dernières années du XVIII^e siècle ne furent pas seulement pour la France une période de révolution politique et sociale, mais aussi une époque de crise religieuse. Sous l'influence de causes lointaines, un orage s'était formé sur le ciel de l'Église gallicane : il finira par éclater, non sans déterminer de véritables catastrophes. C'est par l'examen de ces causes que nous allons commencer cette étude préliminaire.

I

En parcourant les cahiers de doléances que le clergé présenta à Louis XVI lors de l'élection des États généraux, on ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse. De toutes les provinces arrivent les mêmes griefs, et, soit qu'ils aient été expressément formulés, soit qu'on doive les deviner sous de respectueux euphémismes, partout on constate que le clergé inférieur souffre, et que dans ses rangs se multiplient les mécontents : les plaintes sont encore timides, mais le temps n'est pas loin où elles seront répétées sur un autre ton.

Est-ce à dire que la situation fût nouvelle ? Non, la condition du clergé n'a pas sensiblement changé depuis un siècle ; peut-être même a-t-elle été pire au temps des grandes guerres de Louis XIV. Serait-ce alors, si le mal est le même, que c'est la vertu qui a diminué, et que, s'accommodant moins que leurs prédécesseurs d'une vie de travail et d'abnégation, les ecclésiastiques de la fin du

xviii^e siècle aspirent à une existence plus facile ? On a accusé tour à tour le philosophisme d'avoir attiédi la foi, et le jansénisme d'avoir desséché les cœurs, mais je ne crois pas qu'en dehors d'un petit nombre de cas isolés, ces reproches soient solidement établis. Le clergé de France de 1789 était pieux et attaché à ses devoirs, et ses ennemis ne peuvent s'empêcher de rendre hommage à sa charité ; il n'était pas, dans son ensemble, assez instruit pour s'être préoccupé des nouveautés philosophiques, et son jansénisme se bornait le plus souvent à une austérité de vie qui garantissait la pureté de ses mœurs.

Le mal était ancien, mais ce qui était nouveau aux approches de l'an 1789, c'est que ceux qui en souffraient commencèrent à en avoir une conscience plus nette. Appelés à se réunir pour préparer les élections et rédiger leurs doléances, les prêtres se mirent à raisonner sur leurs misères, et ils avaient le droit de le faire, car on leur avait annoncé qu'aussitôt signalés les abus seraient redressés. De beaux paroleurs, comme il n'en a jamais manqué en France, élevaient, devant des auditoires émerveillés, l'édifice prestigieux des réformes sociales menant à l'universelle félicité. Or, du moment qu'il n'y avait qu'à formuler un souhait pour le voir accompli, chacun se mit à récapituler ses griefs et à exposer ses désirs. C'est de là que sont sortis les cahiers, mélange hétéroclite de revendications légitimes, de conceptions chimériques et de projets judicieux. La vérité qui s'en dégage au premier plan, c'est que pour une grande partie du clergé la vie matérielle n'était pas assurée.

Les revenus affectés jadis aux églises par de généreux fondateurs étaient devenus insuffisants : tantôt ils avaient été rognés par une fiscalité besogneuse : tantôt les terres avaient dépéri par la négligence du fermier ; les rentes constituées en numéraire se trouvaient, par suite de la diminution du pouvoir de l'argent, ne plus représenter

qu'une valeur infime ; ailleurs c'étaient les patrons, héritiers indéliçats du fondateur originaire, qui créaient des difficultés, source d'interminables chicanes. Dans beaucoup de paroisses, le collateur était tenu de fournir au prêtre un minimum de traitement dit « portion congrue », mais ce minimum, qui donnait lieu à de perpétuelles contestations, restait toujours inférieur aux besoins réels du curé. Celui-ci était donc réduit pour subsister à réclamer à ses ouailles de misérables redevances en nature ou à poursuivre rigoureusement la rentrée du « casuel » que le cahier du clergé de l'Artois déclare : « Onéreux pour le peuple et avilissant pour le clergé ».

Là où le prêtre n'était pas contraint à cette mendicité déguisée, il était le plus souvent dans une condition médiocre qui diminuait son autorité et préjudiciait à la dignité de ses fonctions.

A l'autre extrémité de l'échelle hiérarchique apparaissaient les évêques et les gros bénéficiers, dont l'opulence contrastait singulièrement avec la misère du clergé inférieur et n'était pas sans provoquer des comparaisons amères. On respectait encore la situation des évêques ; mais les abbés, tant réguliers que commendataires, les chanoines et les prébendés ne jouissaient pas de la même immunité et n'étaient pas traités avec la même réserve ; c'est hautement que les cahiers réclament contre leurs privilèges ; non seulement ils demandent l'application stricte des lois canoniques prescrivant la résidence et défendant le cumul des bénéfices, mais, dans quelques provinces, on va jusqu'à réclamer l'abolition de toutes les sinécures et l'affectation de leurs revenus aux prêtres qui sont employés dans le ministère actif.

L'âpreté avec laquelle le clergé inférieur poursuit les privilégiés ne s'expliquerait pas s'il ne s'agissait que d'une simple question d'argent ; c'est qu'à côté et au-dessus de la question d'intérêt il y a une question d'amour-propre.

Pendant l'ancien régime, il s'était formé dans l'Église de France une scission profonde : il y avait un haut et un bas clergé ; mots qui sont vides de sens à notre époque, mais qui alors avaient une douloureuse signification. Il y a toujours eu des supérieurs et des inférieurs ; les évêques ont toujours commandé à leurs prêtres, et dans ce sens on peut dire qu'il y a toujours eu un haut clergé. Ce qui est plus difficile à comprendre et à admettre, c'est que les dignités ecclésiastiques soient devenues l'apanage d'une minorité fermée ; il en était ainsi, et le moindre clerc que la noblesse de sa naissance ou le crédit de sa famille rangeait dans cette élite où se recrutaient les évêques, se regardait comme étranger au reste du corps ecclésiastique ; il se croyait au-dessus des fonctions pastorales.

Il ne suffisait pas d'être noble pour avoir ses entrées dans le « haut clergé » ; beaucoup de familles de petite noblesse provinciale, plus riches de vertu et de gloire que d'écus, étaient confondues avec la roture, et leurs fils ne rougissaient pas de remplir les emplois les plus modestes du saint ministère ; mais les jeunes gens sortis de la noblesse de cour et de quelques familles de finance se jugeaient trop bien nés pour s'occuper du service des âmes. On sait les reproches que M. Olier eut à subir quand il accepta la cure de Saint-Sulpice : on l'accusait de déroger. Aussitôt ses grades pris en Sorbonne, le futur dignitaire était nommé grand vicaire par quelque prélat ami de sa famille ; beaucoup d'évêques en avaient une douzaine, et de plus, heureusement pour le diocèse, un secrétaire expérimenté qui s'occupait des affaires. Le grand vicaire résidait peu ; on le voyait surtout à Versailles ; dans les grandes circonstances, il débitait devant un public choisi un beau sermon qu'il n'avait pas toujours composé lui-même, mais cela suffisait pour asseoir sa réputation de théologien et d'orateur. Après quelques années, s'il était bien servi par ses protecteurs, le candidat arrivait à un évêché,

non des plus importants pour le début ; mais, en faisant agir ses amis, il se flattait de l'espoir qu'on lui ferait quitter son évêché « crotté » des Alpes ou du Languedoc pour un des postes plus en vue d'où il pourrait passer avec le temps dans un archevêché avec la perspective du chapeau de cardinal.

Les moins heureux, à qui avaient manqué les talents, la moralité ou les appuis, étaient réduits à se consoler dans les abbayes, les prieurés et les canonicats des grandes cathédrales ; ils y trouvaient le repos et la considération, *otium cum dignitate*, avec la faculté, dit-on, de se livrer à des travaux scientifiques utiles à l'Église. S'il se rencontre parfois un roturier dans les listes épiscopales, si nous entendons parler de la carrière extraordinaire de quelque cadet de Gascogne ou d'Auvergne, il faut que ces favorisés aient eu un mérite peu commun ou de bien hautes protections ; une princesse obtint un évêché pour le fils de sa nourrice, et ce fut un fort bon évêque.

Une telle répartition des grandes charges de l'Église était évidemment défectueuse, puisqu'elle donnait peu à la valeur personnelle et presque tout à la faveur, et cependant l'abus s'est maintenu pendant trois siècles, aussi longtemps que la France a vécu sous le régime du Concordat conclu en 1516 entre Léon X et François 1^{er}. Pour des motifs de haute politique, motifs qu'a exposés et justifiés M. Baudrillart¹, le roi s'était trouvé investi du droit de désigner au Saint-Siège les sujets qui devaient occuper les évêchés et les autres grands emplois ecclésiastiques : le Pape s'était, il est vrai, réservé la faculté de donner ou de refuser l'institution canonique, mais, en dehors de périodes assez courtes et de cas très rares, les bulles étaient toujours accordées aux élus du roi, et à la longue, l'institution était devenue une formalité d'entérinement ; on en vint à

1. *Quatre cents ans de Concordat*. In-18, Paris, Poussielgue, 1903, chap. II et III.

la regarder comme obligatoire pour le Saint-Siège, et si elle était seulement différée, c'étaient des clameurs contre les « empiètements de la cour de Rome » et la violation des sacro-saintes libertés de l'Église gallicane. En faussant l'esprit de la convention concordataire, on avait laissé la disposition de tous les évêchés de France entre les mains du pouvoir civil.

Je n'ai pas à examiner ici si ces choix furent toujours bons : beaucoup le furent, surtout quand la cour comprit qu'elle avait intérêt à se faire bien conseiller : la feuille des bénéfices fut le plus souvent entre les mains d'hommes qui cherchaient avant tout le bien et l'honneur de l'Église. Mais la question n'est pas là : quelques garanties qu'on demandât aux futurs évêques, il n'en reste pas moins qu'ils étaient pris exclusivement dans le monde que la cour avait besoin de ménager : il y avait des dévouements à récompenser, des fidélités à gagner, et les familles avec lesquelles la royauté avait besoin de compter étaient les seules admises à recueillir les faveurs. On ne refusait pas de reconnaître le mérite des ecclésiastiques étrangers à ce monde, mais on n'avait pas à s'inquiéter de leurs sentiments, ni de ceux des leurs : on n'admettait donc pas la possibilité de leur élévation à l'épiscopat, on n'y songeait pas : Versailles les ignorait, donc ils n'existaient pas.

Le bas clergé, invité à dire ce qu'il voulait qu'on changeât dans la constitution du royaume, ne pouvait pas oublier une des inégalités qui l'humiliaient le plus ; si la chose était difficile à dire, elle pouvait se faire entendre : lors des élections aux Etats généraux les bulletins de vote se chargèrent de combler quelques lacunes des cahiers, et sur 300 députés, 200 curés furent élus ; si peu d'évêques échouèrent parmi ceux qui furent candidats, on eut soin de leur associer les ecclésiastiques les plus partisans des réformes : ainsi, M. de la Fare, l'aristocratique évêque de Nancy, passa en compagnie de l'abbé Grégoire, l'un des rares Français qui à cette

époque osaient se dire républicains. A côté des doléances quelque peu platoniques des cahiers, on sentait la volonté de passer des paroles aux actes.

Il importe de remarquer ici que la longue pratique de la collation des grands bénéfices par la couronne avait contribué, et plus que les raisonnements des légistes, à enraciner en France les préjugés gallicans. Nommant les évêques, de même qu'il nommait les intendants ou les maréchaux, le roi apparaissait comme l'unique dépositaire de l'autorité, de la spirituelle, comme de la temporelle. Le peuple n'entendait rien aux distinctions subtiles entre le roi-monarque et le roi-protecteur de l'Église : il voyait dans la personne royale le pouvoir suprême, absolu, de droit divin, supérieur, en ce qui touchait les affaires ecclésiastiques du royaume, au pouvoir du Pape, qu'on affectait d'appeler l'évêque de Rome. Dans ses armées, dans ses cours suprêmes, le roi était le point central, où aboutissaient tous les hommages et d'où descendaient toutes les grâces : les domaines des évêchés, les immenses revenus des abbayes étaient entre ses mains, car il disposait des biens ecclésiastiques comme du reste de la fortune nationale. *Si veult le Roy, si veult la loi.*

Mais, que par suite des principes nouveaux du droit public, ce pouvoir absolu de la monarchie vienne à faire retour à la collectivité populaire, dont on dit qu'elle est un jour sortie ; que, dans une royauté constitutionnelle ou dans une république, la nation devienne (ou redevienne) maîtresse de ses destinées, il n'y aura qu'un mot de changé dans nos lois, et ce que le roi avait fait jusqu'alors, le peuple le fera. Le roi était le dispensateur du patrimoine national ; la nation gèrera elle-même ce patrimoine ; les biens affectés à l'Église seront mis à la disposition de la nation qui en fera une plus équitable répartition, donnant ainsi satisfaction aux doléances de la majorité du corps ecclésiastique. La révolution religieuse était mûre dans le champ des idées,

la constitution civile du clergé n'en sera que la mise en pratique.

II

La constitution civile du clergé ne fut pas, comme on l'a dit à tort, une conception artificielle, sortie du cerveau de quelques jansénistes, élaborée dans d'obscurs concilia-bules, et violemment imposée à la France indignée et fré-missante, grâce à des manœuvres machiavéliques. Il me semble, tout au contraire, qu'elle a été la conséquence rigoureusement logique de la situation que je viens d'ana-lyser : dignités ecclésiastiques conférées par le pouvoir royal qui en dispose en faveur d'une caste, bas clergé humilié et parfois réduit à la misère, principes gallicans qui ont fait oublier les devoirs de soumission envers le Souverain Pontife. Le pouvoir spirituel de la couronne est dépourvu du contre-poids nécessaire que lui avait donné le Concordat de 1516, et ne tient plus compte de l'autorité pontificale ; l'absolutisme a amené des abus qu'il n'est pas possible de contester : ces abus appellent une réforme qui est devenue inévitable ; cette réforme qu'on ne sait pas demander à Rome, c'est la révolution qui l'apporte : au lieu de restreindre les privilèges, elle promènera partout son niveau égalitaire et ne fera qu'entasser les ruines.

Les principes de la constitution civile nous sont connus : c'est la meilleure répartition des revenus ecclésiastiques et l'accessibilité de tous aux fonctions supérieures. On eût pu donner satisfaction à ces demandes sans bouleverser la France, mais l'esprit niveleur et systématique des consti-tuants va introduire dans la loi des modalités inadmissibles. La disposition essentielle repose sur une erreur, et sur une erreur qui n'est pas absolument involontaire chez ceux qui l'ont commise ; ils ont dit : le peuple sera substitué au roi pour la collation de tous les bénéfices ecclésiastiques

sans exception ; et il n'y aura plus d'autre charge ecclésiastique que celle de curé ; l'évêque ne sera que le curé de l'église cathédrale. C'est le peuple, réuni en assemblée électorale, qui choisira les évêques et les curés ; et, puisqu'il faut une institution canonique, elle sera donnée aux curés par l'évêque, à l'évêque par le métropolitain, au métropolitain par le plus ancien de ses suffragants. Enfin, comme nous avons la prétention de rester et de nous dire Église catholique, chaque évêque devra écrire au Pape : « comme au chef visible de l'Église universelle, en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui » (Const. civ., titre I, article XIX¹). Donc, plus d'institution demandée au Pape, l'Église gallicane est nationale et ne reconnaît plus à l'« évêque de Rome » qu'une primauté d'honneur, exclusive de toute juridiction. Tout l'effort des constitutionnels se dépensera pendant dix ans pour prouver que cet article n'est pas la négation de la doctrine catholique sur la constitution de l'Église, mais bien un retour aux pratiques de la primitive Église. Toutes leurs démonstrations ne prévaudront pas contre l'enseignement unanime des docteurs qui n'admettent pas qu'un corps vive sans tête. L'article de la constitution civile sera regardé comme schismatique et creusera un abîme infran-

1. Art. IV de la constitution civile. « Il est défendu à toute église ou paroisse de France et à tout citoyen français de reconnaître l'autorité d'un évêque dont le siège serait établi sous la domination d'une puissance étrangère, ni celle de ses délégués résidents en France ou ailleurs : le tout sans préjudice de l'unité de foi et de la communion qui sera entretenue avec le chef visible de l'Église universelle, ainsi qu'il sera dit ci-après ». Cet article, rédigé contre les évêques étrangers ayant des parties de leur diocèse en territoire français (comme Bâle ou Trèves), fournit une occasion de dire en termes assez nets qu'en dehors de la « communion » et de l'« unité de foi », la Papauté n'a pas à intervenir dans les affaires religieuses de la France, et que tout Français doit s'abstenir de reconnaître sa juridiction.

chissable entre ceux qui le défendent et ceux qui le combattent. C'est là le point vital de tout le désaccord, et celui sur lequel toute compromission était illicite.

En dehors de cette disposition, que les catholiques ne pouvaient pas accepter, il en était un certain nombre d'autres sur lesquelles on eût pu passer, mais qui n'en bouleverseraient pas moins l'antique et vénérable organisation de l'Église de France.

Le titre III de la loi est relatif à la rémunération des services rendus par les membres du clergé. Tous les biens de l'Église ayant été antérieurement mis à la disposition de la nation, il ne restait plus qu'à tenir l'engagement pris à la tribune de l'Assemblée en assignant un traitement aux évêques et aux curés : la loi se montra généreuse pour le clergé inférieur pour qui et par qui se faisait la révolution : le curé d'une paroisse de moins de 1,000 âmes recevait 1,200 livres, et, proportionnellement à la population, le traitement s'élevait à 4,000 livres (6,000 pour les curés de Paris) ; aux vicaires choisis par les curés, on donnait de 700 à 2,400 livres. Les évêques devaient avoir de 12 à 20,000 livres, celui de Paris 50,000. Il faut reconnaître que, du moment que le principe était admis, la rétribution était plutôt large, surtout si nous tenons compte de ce que représentent aujourd'hui ces sommes.

Le titre I était à lui seul une révolution ; d'un trait de plume il détruisait les anciennes circonscriptions diocésaines et paroissiales pour en établir de nouvelles.

Les gens à système, nombreux à la Constituante, avaient été frappés de l'inégalité des divisions territoriales du royaume : provinces, généralités, ressorts judiciaires étaient ce que l'histoire les avait faits, et chaque division administrative ayant ses limites particulières, il en résultait une confusion qui choquait les esprits méthodiques. Le sol national fut découpé en quatre-vingt-trois parties d'une superficie sensiblement équivalente et on les affubla de

noms baroques empruntés soi-disant à la géographie. Chaque département devait avoir des rouages administratifs complets, rappelant en petit l'organisation que recevait le pays tout entier. Ainsi était satisfait le vœu de ceux qui pensaient que la symétrie fait le bonheur des peuples.

L'Église, considérée comme un des organes de ce savant mécanisme, ne pouvait pas échapper au remaniement général : chaque chef-lieu de département fut appelé à devenir le siège d'un évêché et le même esprit de nivellement devait être appliqué dans chaque département et dans chaque canton à la nouvelle division des paroisses. Or l'ancienne France ne comptait pas moins de 135 diocèses ; il fallait donc en supprimer 52¹. Il faut reconnaître que dans le nombre il s'en trouvait de bien petits : le long du Rhône, les métropoles de Lyon, Vienne, Avignon, Aix et Arles s'entassaient avec leur cortège de suffragants, Apt, Riez, Forcalquier, Cavaillon, Vence, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Die, Orange, dont la population ne représentait pas toujours celle d'un gros canton : les souvenirs les plus vénérables ne suffirent pas à les défendre, et la passion de l'uniformité sacrifia sans pitié des traditions qui remontaient à quinze siècles.

Enfin il y a un dernier point sur lequel la constitution prétendit étendre les réformes : c'est l'institution du conseil des vicaires épiscopaux, destinés, soi-disant, à remplacer avantageusement les chapitres supprimés ; cette fois l'innovation avait la prétention d'être un retour aux usages antiques et la résurrection du *Presbyterium* de la primitive Église. L'évêque, en tant que curé de la paroisse cathédrale, se

1. De plus, comme il fallait un diocèse par département, il y eut à en créer 8 nouveaux pour les départements (Seine-et-Oise, Ardennes, Haute-Saône, Haut-Rhin, Mayenne, Indre, Creuse et Deux-Sèvres) qui n'avaient pas d'évêché : et le nombre des suppressions se trouva porté à 60. Les diocèses de Vaucluse (Avignon) et du Mont-Blanc (Annecy) ne furent formés qu'en 1793.

choisissait 12 ou 16 vicaires qui devaient l'assister dans son ministère curial ; de plus, ces vicaires inamovibles, réunis aux directeurs du séminaire, composaient le conseil épiscopal ; seulement ce conseil avait des pouvoirs autrement étendus que celui des anciens évêques, car, d'après l'article 14 du titre III, l'évêque ne pouvait « faire aucun acte de juridiction, en ce qui concerne le diocèse, qu'après en avoir délibéré avec eux ». Ainsi, paraît-il, était constitué le gouvernement des églises dans la haute antiquité ; c'est du moins une opinion, mais elle ne repose que sur des textes fort obscurs. Il n'en est pas moins vrai que ce prétendu retour à un usage qui, s'il a existé, était tombé en désuétude depuis de longs siècles, est bien conforme aux tendances archaïsantes des jansénistes, et que telle paraît avoir été leur modeste contribution à l'œuvre manquée de rénovation religieuse. La préoccupation d'ordre archéologique n'avait d'ailleurs que partiellement inspiré les rédacteurs de la constitution civile : ce qu'ils voulaient, c'était donner satisfaction à des plaintes trop souvent renouvelées contre le pouvoir absolu des évêques. Ils ne songeaient pas que si ce pouvoir était pratiquement sans limites, c'est par suite de l'oubli volontaire des règles canoniques établies pour assurer, par le recours à Rome, la défense des intérêts lésés par une autorité sans contre-poids : cette garantie supprimée, les prêtres avaient eu, en effet, à se plaindre de quelques actes arbitraires. Au lieu de rétablir et de remettre en vigueur les lois tutélaires de l'Église, on préféra user d'un moyen nouveau, ou ancien, disait-on, sans penser que l'institution qu'on prétendait ressusciter n'avait été délaissée que parce qu'elle n'avait pas donné les résultats qu'on en avait attendus.

De même que les rédacteurs de la constitution française avaient provisoirement gardé le roi, en se contentant d'en annihiler l'autorité, ainsi, dans l'ordre ecclésiastique, ils ne laissaient aux évêques qu'un pouvoir restreint par celui

de conseillers inamovibles sans l'assentiment desquels ils ne pouvaient rien décider. Cette conception utopique menait fatalement à l'anarchie, et bientôt on vit les constitutionnels les plus autorisés, sans respect pour « la discipline de la primitive Église », dénoncer cette disposition comme ne tendant à rien moins qu'à renouveler l'hérésie du presbytérianisme ; en attendant, plus d'un prélat constitutionnel aura à soutenir les luttes les plus violentes avec ces conseillers intempestifs dont on avait eu l'imprudence de les gratifier.

III

Pendant que l'Assemblée française achevait son œuvre, le Pape observait avec angoisse la marche des événements : que devait-il faire ?

Parmi les réformes introduites, il s'en trouvait qu'il n'eût pas refusé d'examiner. La réduction du nombre des diocèses et le remaniement de leurs circonscriptions n'avaient rien qui fût en soi contraire aux lois de l'Église ; ce qui s'est passé en 1801 (bulle *Qui Christi Domini*, 29 novembre 1801) pouvait déjà se faire en 1790. La transformation du patrimoine ecclésiastique en une rente n'était pas sans présenter des inconvénients, car le jour où l'État s'aviserait de renier ses engagements, le clergé se trouverait sans ressources ; c'est ce qui se produisit en 1793. On eût pu cependant arriver à s'entendre, mais à la condition de le désirer, et on ne le désirait pas : la Constituante voulait légiférer en dehors du concours de Rome ; négocier avec le pape, c'eût été lui reconnaître le droit d'intervenir et c'est la négation de ce droit qui constituait l'erreur fondamentale du système.

Enfin, l'article relatif à l'institution des évêques était à lui seul de nature à rendre les pourparlers impossibles ; la

volonté de l'Assemblée était de créer une Église nationale indépendante du Pape, et des gallicans, tels que Camus, Martineau et Durand de Maillane, qui inspiraient le comité ecclésiastique de l'Assemblée, tenaient absolument à une disposition qu'ils regardaient comme la clef de voûte de tout leur édifice. Il ne put donc pas y avoir de négociations entre la Papauté et la Constituante ; au cours du débat, ce qu'il fallait dire fut excellemment dit par l'abbé Maury, l'abbé de Montesquiou et l'archevêque d'Aix ; on les écouta avec impatience et on passa outre ; le décret fut voté le 12 juillet 1790.

Restait la sanction royale, sans laquelle le décret ne prenait pas force de loi ; Louis XVI n'avait pas attendu la fin de la discussion pour y penser et consulter le Pape : il ne pouvait pas se faire illusion sur les sentiments de Pie VI, qui les avait énergiquement exprimés dans les allocutions consistoriales des 17 et 29 mars 1790 ; à diverses consultations adressées à Rome tant par le roi que par plusieurs évêques, il avait été répondu en termes fort clairs, mais avec des réserves prudentes, dont nous aurons tout à l'heure à rechercher la cause. Dans le bref au roi, du 10 juillet, le Pape indiquait tout ce que le projet non encore voté avait de contraire aux droits de l'Église. « Votre Majesté, ajoutait le Pape, a des évêques dans son conseil ; elle n'a qu'à s'en rapporter à ce qu'ils lui diront. » Malheureusement, ces prélats étaient l'archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan, et l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé ; effrayés par la gravité de la situation, redoutant l'éventualité possible d'un conflit ouvert entre le roi et l'Assemblée, ils eurent peur de ne pas être suivis dans leurs conseils de résistance par un prince faible dont on ne comptait plus les capitulations ; ils eurent le triste courage de pousser le roi dans la voie des concessions et le 24 août Louis XVI, qui ne cherchait qu'un motif plausible de rassurer sa conscience, donna sa sanction en gémissant.

Nous avons vu que les avertissements de Rome n'avaient été refusés à aucun de ceux qui avaient été y chercher des conseils ; on s'est pourtant demandé si, pendant cette période d'hésitations, un document pontifical, solennellement promulgué, n'eût pas empêché la catastrophe.

Il est vrai qu'à la cour de Pie VI il ne manquait pas de gens pour prétendre que si Clément VII avait usé de temporisation, le roi Henri VIII n'eût pas irrémédiablement rompu avec l'Eglise catholique. Il s'en trouvait aussi qui, victimes d'une illusion dont on a vu depuis d'autres exemples, aimaient à croire que l'Assemblée nationale n'oserait pas aller jusqu'au bout de sa coupable entreprise, et que, même dans ce cas, *cela ne pourrait pas durer longtemps* ; se méprenant sur le véritable caractère de la Révolution, ils n'en saisissaient pas distinctement les causes et étaient loin d'en prévoir les véritables conséquences.

Il serait cependant hasardé de dire que la gravité extrême de la situation ait échappé à la perspicacité de la diplomatie romaine ; elle me semble, au contraire, avoir vu le danger et plus clairement que beaucoup de ceux qui ont disserté sur cette question, même après l'événement.

Nous savons que tout échange de vues était impossible avec l'Assemblée : le parti était pris, et une majorité compacte voulait user impitoyablement de sa force. Puisque l'Assemblée refusait la discussion, on pouvait essayer d'agir sur l'opinion, faire appel aux évêques, leur demander d'organiser une résistance légale, d'éclairer leurs prêtres par écrit et de vive voix, de montrer aux fidèles tout ce que la législation nouvelle avait de contraire aux lois de l'Eglise : cela était possible, et cela se fit. Mais le peuple était-il capable de se rendre compte de ce que les innovations de l'Assemblée avaient de subversif ? En général, on ne le comprenait pas : les électeurs étaient plutôt flattés d'avoir à nommer leurs évêques, et ils se désintéressaient de la question de savoir qui leur donnerait ensuite l'institution : les

évêques leur disait que c'étaient un grand mal, mais les évêques n'étaient-ils pas intéressés à décrier la constitution civile ? C'est ce qu'on publiait couramment dans les clubs où le peuple français faisait son éducation politique.

Le clergé paroissial, nous l'avons constaté, et on ne pouvait l'ignorer absolument à Rome, n'était pas en parfaite entente avec les évêques. Il avait fait preuve d'hostilité à leur égard lors des élections aux états-généraux ; était-il certain qu'il les suivrait en se déclarant contre une loi destinée à améliorer le sort du bas-clergé ? Les évêques avaient parlé : ceux qui étaient membres de l'Assemblée nationale avaient adhéré, pour la plupart, à l'« Exposition de principes » rédigée par M. de Boisgelin, archevêque d'Aix ; dans beaucoup de diocèses furent publiés des mandements rédigés dans le même sens ; or, il ne paraît pas qu'en 1790 le clergé, dans son ensemble, se soit levé pour suivre ses pasteurs, contre lesquels il avait des préjugés et des rancunes qu'on travaillait à entretenir.

Enfin, le Pape était-il même absolument sûr de l'épiscopat ? Il savait que le gallicanisme y comptait de nombreux adeptes ; il se demandait si son intervention n'aurait pas précisément pour effet de faire verser du côté de la constitution civile tous ceux qui s'ingéniaient à trouver des transactions et à obtenir des concessions. La parole du Pape s'adressant à ces esprits ombrageux, aurait-elle été écoutée ? Je reconnais qu'un tel soupçon paraîtra cruel à quelques-uns de mes lecteurs ; pouvait-on douter de la fidélité de nos évêques à l'Église, et de leur soumission à la Chaire de Pierre ? Je répondrai en rappelant qu'en 1801, quand Pie VII demanda aux anciens évêques de donner leur démission, il y en eut trente-six, près de la moitié, pour la refuser. Et, cependant, dix années venaient de s'écouler pendant lesquelles ils avaient eu le temps de réfléchir sur la nécessité, pour l'Église, de former un troupeau serré sous la houlette du premier Pasteur. Ceux qui, en

1801, ont opposé un respectueux, mais inébranlable refus aux désirs et aux ordres de Pie VII, n'étaient-ils pas ceux-là même dont il eût été imprudent d'escompter la docilité en 1790¹² ?

Pie VI crut plus sage de laisser les évêques de France résoudre eux-mêmes la difficulté. Leur conscience était d'ailleurs soutenue, dans cette occurrence, par le souci de leur dignité ; la constitution ne leur offrait qu'une position amoindrie et dépendante à tous points de vue ; il n'était donc pas nécessaire d'insister pour leur faire rejeter un régime qu'ils ne pouvaient que détester. Au contraire, l'apparence d'une pression de la part du pape eût été qualifiée

1. Je dois reconnaître que la thèse que je soutiens ici n'est pas celle qui a été développée avec autant d'érudition que de conviction par mon excellent ami et savant confrère, l'abbé Sicard, dans ses *Études sur le clergé de France* (Paris, Lecoffre), et en particulier dans son second volume : *Les Évêques pendant la Révolution (de 1789 à l'Exil)*. Mais, sans doute parce que je n'ai pas toujours travaillé sur les mêmes sources que lui, je n'ai pas pu adopter toutes ses conclusions et, tout en admirant les très nobles et très hautes figures d'une partie de l'épiscopat de l'ancien régime, je ne puis cependant reconnaître que tous aient été indistinctement dignes des éloges qui leur ont été accordés. Je persiste à croire que beaucoup d'entre eux, en restant dans leurs diocèses, au lieu de partir pour l'étranger, eussent combattu plus utilement le schisme constitutionnel, et y eussent-ils laissé leur vie, comme les Dulau, les la Rochefoucault, les Castellane, les Sandri-court et les Breteuil, ils eussent mieux servi l'Église qu'en s'éloignant de leur troupeau et en perdant tout contact avec lui. Le bien que réussirent à faire les évêques demeurés à leur poste, comme ceux d'Alais, de Bazas, de Lectoure, de Dijon, de Mâcon, de Cavailon, de Saint-Brieuc, de Saint-Papoul et de Senlis montre que le séjour de la France n'était pas absolument impossible pour des évêques non assermentés et fait regretter que tant d'autres aient pris le parti de s'expatrier, en laissant leurs pouvoirs à des vicaires généraux ; ceux-ci n'avaient ni l'autorité ni les grâces d'état nécessaires pour remplir leur mission, et ils risquaient d'ailleurs à chaque instant d'être désavoués parce que, résidant à l'étranger, les évêques ne se rendaient plus toujours compte de la situation où se trouvaient leurs représentants.

d'entreprise contre les libertés gallicanes et eût amené quelques esprits jaloux à se rallier à la constitution : on se demande avec effroi ce qui serait arrivé si, au lieu de recueillir quatre adhésions, et celle de personnages tarés, le nouveau régime avait attiré à lui vingt évêques de l'ancien ; le schisme se serait trouvé assis définitivement, et l'Église de France faisait pour toujours pendant à l'Église d'Angleterre.

Il importait avant tout que la nouvelle Église que préparait la constitution civile n'eût pas de chefs, ou n'en eût que de discrédités. L'ancien épiscopat se dérochant en masse, c'est au régime des élections qu'on va en demander un nouveau. Nous allons voir ce que l'arbre va donner et nous le jugerons à ses fruits.

IV

Sur 133 évêques vivants au 1^{er} janvier 1791¹ il y en eut 129 qui ne prêtèrent pas le serment constitutionnel. Les uns le refusèrent ; les autres, dont les sièges étaient supprimés, ne furent pas mis dans le cas de se prononcer.

L'un des quatre « jureurs », Talleyrand, évêque d'Autun, s'empressa de déclarer qu'il renonçait non seulement à l'épiscopat mais même au sacerdoce. Restaient : le cardinal de Brienne, assez connu pour qu'il n'y ait rien à en dire ici ; l'évêque d'Orléans, Jarente, prélat d'une moralité déplorable et Savine, évêque de Viviers, qui avait toujours passé pour un peu fou et qui, par la suite, ne fit rien pour infirmer ce jugement.

De plus, trois personnages honorés du caractère épisco-

1. L'évêque de Lodève (de Fumel) était mort le 26 janvier 1790, et celui de Quimper (Conan de Saint-Luc), le 30 septembre. De plus, les évêques de Belley (Cortois de Quincey), de Saint-Paul-Trois-Châteaux (de Lambert), de Tulle (de Saint-Sauveur) et de Cahors (de Nicolaï) moururent dans les premiers mois de l'année 1791.

pal acceptèrent aussi de prêter serment : c'étaient Gobel, évêque de Lydda ; Dubourg-Miroudot, évêque de Babylone, et Martial de Loménie, coadjuteur de son oncle à Sens¹.

Pour occuper les 83 sièges prévus par la constitution, il manquait donc 80 titulaires. Les sièges des insermentés furent déclarés vacants dès que fut constaté leur refus de serment et les élections commencèrent à des dates différant selon le plus ou moins d'empressement des directoires départementaux chargés de faire la convocation des électeurs. Quels étaient ces électeurs ? Allait-on réunir le clergé et lui demander de se choisir un chef ? Non, l'élection de l'évêque fut faite, comme toutes les autres élections, par un corps électoral pris dans la masse des « citoyens actifs », dans la proportion de 1 pour 100 : il y eut donc dans chaque département une assemblée qui variait entre 300 et 1.000 membres (913 à Paris), et qui avait reçu de la loi les lumières nécessaires pour nommer les évêques, comme elle nommait les députés, les administrateurs et les juges ; il se pouvait que ces électeurs fussent protestants, israélites ou sans aucune croyance : tous devaient contribuer à l'élection de l'évêque ; il se trouva même dans le nombre des électeurs quelques prêtres, mais

1. Gobel, évêque de Lydda, était coadjuteur de l'évêque de Bâle, spécialement chargé de l'administration de la partie du diocèse qui faisait partie du royaume de France ; envoyé à l'Assemblée par le clergé du bailliage de Belfort, il vota la Constitution civile et prêta le serment ; il fut élu le 13 mars 1791 évêque métropolitain de Paris ; le 9 novembre 1793, il apostasia à la barre de l'Assemblée avec la plupart de ses vicaires épiscopaux ; il n'en fut pas moins guillotiné le 13 avril 1794. — Dubourg-Miroudot était titulaire de l'évêché de Babylone et aurait dû résider à Mossoul, en la double qualité de délégué apostolique et de consul de France ; il vivait à Paris, dans le cloître Notre-Dame, et l'archevêque l'employait comme auxiliaire ; il abdiqua toutes ses fonctions en 1793, et mourut en 1803 à l'hôpital des Incurables. — Martial de Loménie, évêque de Trajanople et coadjuteur de l'archevêque de Sens, apostasia en 1794, et fut cependant guillotiné comme ex-noble, le 10 mai de la même année.

ils n'étaient qu'une faible minorité et ne figuraient que comme délégués de leurs compatriotes, indépendamment de leur caractère sacerdotal. Singulier retour aux traditions de la primitive Église, que ces comices où le clergé n'était pas représenté ou ne l'était qu'accidentellement ! Les curés étaient élus dans un collège de district constitué d'après le même principe. Bientôt d'ailleurs on verra le système électoral faussé par l'ingérence des clubs, sociétés locales des « Amis de la Constitution », agissant sur une consigne venue de Paris, clubs parisiens aspirant déjà à prendre en main le gouvernement de la France et à tirer logiquement et aveuglément toutes les conséquences d'une révolution qui ne s'était dite œuvre de sages et prudentes réformes que pour allécher les naïfs et rassurer les timides.

Commencées à la fin de janvier, les élections épiscopales furent terminées en mai. Les électeurs, rassemblés un jour de dimanche dans la principale église du département, devaient tout d'abord assister à la messe ; puis avait lieu la formation du bureau et la prestation du serment par tous les assistants : la première journée et une partie de la seconde passaient à ces préambules ; on commençait alors le vote à bulletin fermé. Il n'y eut pas de règle uniforme pour la proclamation du scrutin ; tantôt on annonçait le nombre de voix obtenues par chacun des candidats, tantôt le bureau gardait les chiffres pour lui et se contentait de dire qui était élu, ou qu'il y avait lieu à un second tour ; on vit arrêter le dépouillement au moment précis où un des candidats avait atteint la majorité requise. Si l'élu était présent, il avait à dire s'il acceptait ; mais, quand il était absent, il fallait attendre sa réponse. Il y eut un certain nombre de refus, d'abord à cause des élections multiples : Grégoire fut élu deux fois, Gobel quatre fois. Plusieurs élus ne se décidèrent pas à accepter et il fallut une seconde et même une troisième convocation des électeurs. L'abbé Châtelain, élu à Nancy, hésita longtemps avant de notifier sa

réponse négative ; à Rouen, l'abbé Leverdier, curé de Choisy-le-Roi, fut nommé et commença par accepter ; les représentations de ses amis le décidèrent à retirer son acceptation et les électeurs de Seine-Inférieure offrirent la mitre au député de Lyon, Charrier de la Roche, qui avait échoué à Paris et à Lyon. Dans les Deux-Sèvres, l'abbé Jallet, député, fut élu, mais ne voulut pas être évêque ; après lui, le chanoine Prieur, qui avait d'abord accepté, envoya sa démission ; le 9 mai, l'abbé Mestadier fut nommé contre l'oratorien Frigard : ce fut le dernier siège rempli et l'épiscopat constitutionnel se serait trouvé au complet si la mort de Lecesve, qui ne fut évêque à Poitiers que dix jours, n'avait donné lieu à une vacance à laquelle il ne fut pourvu que le 8 septembre.

Une fois désigné par le corps électoral, l'élu avait à recevoir de son métropolitain l'institution canonique. Au début, la difficulté était grande, car il n'y avait pas un seul métropolitain, aucun des dix archevêques maintenus n'ayant prêté serment prescrit par la Constitution. Il fallait alors s'adresser au plus ancien des suffragants, mais il n'y avait pas plus de suffragants que de métropolitains. Brienne, Jarente et Savine se récusèrent, alléguant divers prétextes, au fond parce qu'ils se sentaient malgré tout solidaires des anciens évêques ; il leur répugnait de mettre en possession les successeurs de collègues auxquels les unissaient des alliances de famille ou des relations de vieille confraternité. L'œuvre de la Constituante allait périr, mort-née, quand Talleyrand s'offrit pour instituer tous les évêques qu'on lui présenterait et même pour les sacrer ; il avait cependant donné sa démission d'évêque, et depuis le 15 février, l'abbé Gouttes, député de l'Hérault, avait été élu évêque de Saône-et-Loire ; mais il n'y avait pas à choisir : les trois anciens évêques s'abstenaient : « Nous jurons, avait dit Jarente, mais nous ne sacrons pas. » Martial de Loménie marchait avec son oncle ; Gobel et Miroudot appartenaient à la catégorie des

évêques sans diocèse et manquaient du prestige nécessaire pour donner des pontifes à l'Église gallicane régénérée. Talleyrand, évêque déjà apostat, avait-il ce prestige ? On peut en douter. Toujours est-il que le 24 février 1791, Maurice de Talleyrand revêtit pour la dernière fois les ornements pontificaux ; et, dans l'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, procéda au sacre des évêques élus à Quimper et à Soissons. On se demandait ce que serait cette cérémonie : on supposait que les rites de l'Église n'étant pas observés, le sacre serait nul, mais tout se passa conformément aux rubriques du cérémonial des évêques, comme purent le constater l'abbé de Sambucy et l'abbé Legrix envoyés par M. Emery ; on omit la lecture des bulles — il n'y en avait pas — et la prestation de serment au Pape, mais cette omission n'était pas substantielle : Expilly et Marolles étaient évêques. Illicite et sacrilège, leur consécration était valide et ils étaient en état de transmettre à d'autres le caractère qu'ils avaient reçu, quoique indignes. Trois jours après ils prenaient part au sacre de Saurine, élu dans les Landes, mais cette fois ce fut Gobel, le nouveau métropolitain de Paris, qui présida. Quoi qu'aient pu dire des auteurs mal renseignés, Expilly et Marolles sont les seuls évêques à qui Talleyrand ait imposé les mains ; depuis le 24 février 1791, l'ancien évêque d'Autun s'est abstenu de toute fonction sacerdotale.

Du 6 mars au 6 avril, dimanche de la Passion, les sacres se succédèrent chaque dimanche ; 51 évêques furent sacrés à Paris et 2 à Bordeaux. Après Pâques, il y eut encore 14 sacres à Paris, 2 à Toulouse, 2 à Bordeaux, 1 à Tulle, 1 à Nîmes, 1 à Guéret et 1 à Aix, celui de l'évêque de Corse.

Qu'étaient ces 83 évêques¹ ?

4 étaient déjà évêques ; parmi les élus, il y eut 55 curés,

1. Trois évêques furent des chanoines presque octogénaires : Pacareau (Bordeaux), quatre-vingts ans ; Besaucèle (Narbonne), soixante-

6 chanoines, 5 professeurs¹, 13 religieux² et 2 ecclésiastiques sans fonctions officielles³.

16 des nouveaux évêques étaient membres de la Constituante⁴. La plupart devinrent évêques du département qui les avait élus, mais il y eut des exceptions : Dumouchel, le recteur de l'Université de Paris, député de la Seine, fut nommé à Nîmes ; Grégoire, qui était du diocèse de Nancy, fut élu dans le Loir-et-Cher (et aussi dans Maine-et-Loire). Gouttes passa de l'Hérault à Autun ; Thibaut, député de Seine-et-Marne, s'en alla évêque dans le Cantal. S'étant signalés par leur activité parlementaire, ils furent ainsi dési-

dix-neuf ans ; Guasco (Corse), soixante-quinze ans ; le plus grand nombre étaient des hommes de quarante à soixante ans ; les trois plus jeunes étaient : Marolles (Soissons), trente-huit ans ; Roux (Aix), trente-sept ans ; Huguet (Creuse), trente-cinq ans ; leur âge ne leur porta pas bonheur : Marolles mourut, après avoir apostasié, en 1794 ; Roux fut guillotiné en 1794 et Huguet fut fusillé en 1796.

1. Dumouchel, recteur de l'Université de Paris (Nîmes) ; Brendel, professeur à l'Université de Strasbourg (Strasbourg) ; Barthe, professeur à l'Université de Toulouse (Auch) ; Vollius, ancien Jésuite, professeur de rhétorique à Dijon (Dijon) ; Le Coz, principal du collège de Quimper (Rennes) ; on peut y joindre le dominicain Constant, professeur à l'Université de Bordeaux, élu à Agen.

2. Un bénédictin, dom Sanadon, principal du collège de Pau (Oloron) ; le dominicain Constant (Agen) ; un Carme, le P. Sermet, élu à Toulouse ; un génovéfain, Pelletier (Angers) ; deux lazaristes, Philibert (Sedan) et Lamourette (Lyon) ; trois doctrinaires : Torné (Bourges), Molinier (Tarbes) et Villar (Laval) ; 4 oratoriens : Lalande (Nancy), Périer (Clermont), Primat (Cambrai) et Porion (Saint-Omer).

3. L'abbé Fauchet, ancien lazariste, prédicateur, qui comptait dans le clergé de Saint-Roch à Paris ; l'abbé Saurine qui exerçait la profession d'avocat au Parlement.

4. Aubry (Meuse), Bécherel (Manche), Dumouchel (Gard), Expilly (Finistère), Gausserand (Tarn), Gobel (Paris), Gouttes (Saône-et-Loire), Grégoire (Loir-et-Cher), Joubert (Charente), Lecesve (Vienne), Lindet (Eure), Marolles (Aisne), Massieu (Oise), Rigouard (Var), Royer (Ain), Thibaut (Cantal).

gnés au choix des électeurs embarrassés pour trouver un candidat indigène.

Il n'est pas impossible que la recommandation du club des Amis de la Constitution ait servi leur cause; ce fut certainement le cas de Minée, élu à Nantes, son pays natal, mais qui, après avoir été curé de l'église des Trois-Patrons, à Saint-Denis, venait d'être élu curé de Saint-Thomas d'Aquin; tel Lamourette, originaire du Boulonnais, que l'amitié et l'influence de Mirabeau firent évêque de Lyon, tel aussi Fauchet, natif de la Nièvre, mais élu dans le Calvados, à cause des discours fougueusement révolutionnaires, qu'il avait prononcés à Paris.

D'autres évêques durent leur nomination à l'influence de quelque parent, lancé dans la politique : Vollius, de Dijon ; Delcher, du Puy ; Gay-Vernon, de Limoges, avaient des frères députés de la majorité. Une vingtaine d'évêques furent élus en dehors de leur pays d'origine ; les autres étaient des indigènes ou des religieux depuis longtemps fixés dans le diocèse ; on peut donc dire que les élections furent le plus souvent une question locale, et que les influences du dehors, généralement nuisibles, ne s'exercèrent que par exception.

Quelle était la valeur morale des élus ? On les a souvent représentés comme des prêtres tarés, rebut du clergé et manquant autant de foi que de mœurs. Des appréciations aussi absolues sont rarement justes, et pour juger l'épiscopat constitutionnel, il faut user de procédés d'analyse un peu moins sommaires.

Quelques évêques constitutionnels étaient des prêtres n'ayant jamais eu, ou n'ayant plus la foi, comme Minée, de Nantes ou Pelletier, d'Angers ; des débauchés comme Dumouchel qui, lorsqu'il se maria en 1794, reconnut un enfant de treize ans ; des avarés, comme Deville ou Rodrigue, mais ceux qu'un vice odieux et public rendait méprisables n'étaient pas une dizaine. On y rencontre de ces savants à

la piété débile comme Lalande ou Villar, qui faisaient du sacerdoce une carrière ; des déclamateurs révolutionnaires comme Fauchet ou Huguet ; des « arrivistes » sans scrupule, comme Joubert ou Mestadier, mais de ceux-là on ne comptera pas non plus une dizaine.

Le reste se divise en deux moitiés égales : d'un côté, nous voyons des prêtres pieux, de cette piété douce et sentimentale qui ne suppose pas une grande portée intellectuelle ou morale ; leur jugement n'était pas assez solide pour les garder de la « piperie » des grands mots : leur caractère n'était pas assez fortement trempé pour les défendre contre les suggestions de la vanité ; sans être absolument ambitieux, ils n'ont rien fait pour se dérober aux redoutables honneurs de l'épiscopat, dont ils ne comprenaient pas les énormes responsabilités ; ils ont vu une mitre passer à la portée de leur main, et ils l'ont prise, non sans se baisser beaucoup, et ils s'en sont coiffés sans déplaisir. Soyons indulgents pour la faiblesse humaine !

D'autres étaient des hommes de combat qui voulaient faire triompher une idée ; cette idée ne fut pas la même chez tous. Pour Grégoire, pour Expilly, pour Le Coz, pour Lamourette, c'était la cause de la Révolution qu'il y avait à servir ; c'était aux abus de l'ancien régime qu'il fallait déclarer une guerre sans merci. Pour Saurine, Barthe, Debortier, Périer, Constant, Le Masle, c'étaient des principes gallicans qui étaient en jeu ; l'occasion venue de les appliquer, ils se seraient reproché de l'avoir manquée.

Les constitutionnels étaient-ils jansénistes ? Oui, en grande partie, car ils étaient gallicans ; or, les gallicans étaient pour la plupart jansénistes. Ils ne l'étaient pas tous et parmi les jansénistes, la constitution civile détermina une scission. S. de Sacy, Silvy ne s'y rallièrent pas ; Jabiné et Maultrot la combattirent dans des brochures nombreuses. Le Coz ne fut jamais janséniste, Moïse et Sermet ne l'étaient qu'avec tiédeur, Dufraise et Volfus ne l'étaient

pas du tout, et beaucoup de constitutionnels ne le sont devenus que parce que le jansénisme faisait cause commune avec l'église constitutionnelle. Le clergé de 1789 était gallican de tendances, et de même il fut janséniste. Encore faut-il s'entendre : je ne parle pas du jansénisme à thèses, du jansénisme dogmatisant de Constant, qui couchait dans son testament un suprême appel contre la bulle *Unigenitus*. Il s'agit ici d'un jansénisme pratique, de celui dont la piété était austère et la morale rigoureuse ; souvent son austérité allait jusqu'à la dureté et son rigorisme jusqu'à l'étroitesse ; souvent son humilité cachait un orgueil indomptable et sa mansuétude des rancunes amères ; ses docteurs, dans leur prétendue simplicité, affectaient de ne rien enseigner qui ne fût dans l'Écriture, les Conciles et les Pères, mais ils se singularisaient par leur exégèse alambiquée, leur érudition pédantesque et leur rhétorique déclamatoire ; c'est la note commune à tous les écrits ecclésiastiques du temps, et l'éloquence civile y ressemblait par bien des côtés ; on trouvait ces amphigouris très beaux. La masse du clergé et des fidèles se contentait d'admirer sans trop comprendre et de suivre docilement le mouvement imprimé par les meneurs ; on leur disait qu'ils étaient jansénistes et ils l'étaient.

En tout cas, ils étaient gallicans, pénétrés de cette idée que si Rome et les Jésuites n'ont rien à voir dans nos affaires intérieures, l'État, au contraire, qu'il s'appelle roi, empereur ou république, peut et doit, même dans les questions religieuses, avoir ses idées et les imposer. Or, la constitution civile, c'est le gallicanisme en action.

V

Les premiers mois des évêques constitutionnels sont relativement paisibles : ce furent d'abord les fêtes données partout à l'occasion de leur intronisation : les autorités avaient

reçu pour mot d'ordre de leur préparer une réception enthousiaste ; il y eut donc grand déploiement de splendeurs officielles : la garde nationale était sur pied, les cloches sonnaient à toute volée, le canon grondait, les discours se succédaient, entassant leurs métaphores et balançant leurs antithèses ; le populaire, curieux de tout ce qui est nouveau, applaudissait à tout rompre. Puis l'évêque partait pour visiter son diocèse, et, les compétitions de petites villes aidant, c'était à qui ferait le plus de bruit. Tant que ces manifestations eurent le sens d'une condamnation de l'ancien régime, des anciens évêques et des prêtres insermentés, elles furent assurées de l'approbation et des encouragements des hommes au pouvoir, mais ce tableau riant ne tarda pas à s'obscurcir.

Il s'en fallait de beaucoup que la constitution ait été reçue avec la touchante unanimité que vantaient les harangues d'apparat. Beaucoup de prêtres avaient refusé le serment dès l'origine ou ne l'avaient prêté qu'avec des restrictions qui ne furent pas admises. A ceux qui ne s'étaient pas résignés au serment pur et simple, il y eut bien vite à ajouter ceux qui le retirèrent ; malgré les entraves apportées à la publication des brefs pontificaux de mars et avril 1791 ; malgré les chicanes de ceux qui disaient que, n'ayant pas été publiés dans les formes, ils n'avaient pas de valeur ; malgré les insinuations qui cherchaient à représenter ces documents comme apocryphes, beaucoup d'assermentés rentrèrent en eux-mêmes et, comprenant enfin où on les menait, eurent l'énergie de revenir sur leurs pas, et pour le faire, il fallait du courage. L'inscrémenté devait abandonner son presbytère pour aller à la recherche d'une hospitalité précaire, renoncer à ses modiques ressources pour mendier son pain, délaisser son consolant ministère de pasteur pour livrer son troupeau à un intrus et, parfois, fuir devant les menaces et les violences de quelques énergumènes ; on comprend quelle énergie était nécessaire pour accepter une

vie d'abandon, de dénuement et de dangers. Dans les villes, encore, on pouvait compter sur de généreux chrétiens pour avoir du pain et un gîte ; mais, au milieu des populations arriérées de la campagne, il était difficile, sauf dans quelques pays de foi plus agissante, de se procurer un asile, et les paysans n'avaient pas encore compris la différence entre le prêtre assermenté et celui qui ne l'était pas. On s'expliquera donc pourquoi le clergé des campagnes jura en grande majorité ; mais il n'en était pas de même dans les villes, et les évêques constitutionnels ne voyaient pas sans dépit l'élite de leurs prêtres se retirer d'eux. Ils devaient boucher les trous que laissaient les refus de serment et les rétractations, en acceptant des ecclésiastiques qui n'avaient pas encore rempli les fonctions curiales et en recueillant les religieux que la fermeture des couvents obligeait à entrer dans le ministère actif ; grâce à eux et aux prêtres qui furent ordonnés, mais pas toujours avec la préparation nécessaire, l'église constitutionnelle arriva tant bien que mal à garnir ses cadres ; elle comptait, vers le commencement de 1793, environ 30.000 curés ou vicaires¹. Mais ce nombreux état-major n'avait pas de soldats à commander : c'étaient les fidèles qui commençaient à manquer. Dans les villes, une notable partie de la bourgeoisie demeurait attachée à ses anciens pasteurs qui exerçaient dans des chapelles, en attendant le jour où ils devraient le faire dans les caves et dans les bois. Quant au public officiel qui avait

1. Depuis que cette introduction a été publiée dans la *Revue du Clergé Français* (décembre 1905 et janvier 1906), cette estimation du clergé constitutionnel a été contestée : on l'a dite énormément exagérée. Je crois cependant devoir la maintenir. En 1789, il y avait en France 36.000 paroisses et 5.000 annexes : la constitution civile décida la réduction du nombre des paroisses, mais beaucoup furent maintenues comme succursales desservies par un vicaire. Il n'y avait donc pas sous le régime de 1791 beaucoup moins de 40.000 églises à desservir. Or, quelle que fut la proportion des prêtres assermentés, il y eut fort peu de diocèses où, au cours des années

composé les pompeux cortèges de la première heure et provoqué l'enthousiasme factice de la canaille, ils avaient vite déserté les églises ; leur zèle constitutionnel n'allait pas jusqu'à leur faire sentir le besoin de fréquenter les offices d'un culte auquel ils ne croyaient pas.

Il ne fallut pas attendre longtemps pour trouver les municipalités en conflit avec les évêques, et les tracasseries succédèrent aux compliments. Traitement, logement, aménagements des locaux affectés au séminaire, tout servait de prétexte à des vexations : à des réclamations parfois exagérées ou intempestives, on répondait en refusant les subsides inscrits dans la loi.

1791, 1792 et jusqu'à novembre 1793, on ne fût pas arrivé à pourvoir de prêtres assermentés le plus grand nombre des églises. Dans certaines parties du Centre et de l'Ouest, il se peut que le quart ou même la moitié des églises fussent restées sans prêtres assermentés ; cependant le gros contingent fourni par les religieux permit de combler pas mal de vides : là où le clergé avait refusé le serment en masse, on fit venir des prêtres restés en surnombre dans les départements limitrophes, et enfin, il faut évaluer à 2.000 les ordinations faites par les évêques constitutionnels. Il est de fait qu'à la suppression du culte, en 1793 et 1794, presque toutes les églises étaient pourvues d'un ou plusieurs prêtres, et ces prêtres n'auraient pu exercer paisiblement leur ministère, comme ils l'exercèrent au moins jusqu'à la fin de 1793, et dans certaines contrées jusqu'à Pâques 1794, s'ils ne s'étaient mis en règle avec l'obligation légale du serment. Enfin, il suffit de parcourir les désolantes listes de prêtres qui abdiquèrent à partir de l'automne 1793, pour se rendre compte qu'ils étaient plusieurs centaines dans chacun des 87 diocèses constitutionnels. Si donc mon estimation devait être modifiée, ce devrait être en plus plutôt qu'en moins.

Les registres de comptabilité conservés aux Archives de la Seine permettent d'établir qu'en juillet 1791, le clergé des 33 paroisses constitutionnelles de Paris se composait de 420 prêtres assermentés émargeant régulièrement. Si nous y ajoutons les vicaires épiscopaux, les chapelains des hôpitaux, hospices et prisons et les 40 aumôniers de la Garde Nationale, nous arrivons bien près, pour la ville seule, de 500 prêtres assermentés.

Douze départements envoyèrent leurs évêques comme députés à la Législative; ils y eurent une attitude assez terne. Parmi les partisans des réformes les plus révolutionnaires, on voyait Pontard, de la Dordogne, Gay-Vernon, de la Haute-Vienne, Fauchet, du Calvados, Huguet, de la Creuse; Torné, du Cher, après avoir siégé avec les modérés, fit une subite évolution à gauche et se signala dans la discussion de la loi prohibant les costumes ecclésiastiques et religieux. Vint ensuite la loi sur les actes de l'état civil : défense était faite aux curés de tenir des registres de baptême ou de mariage; ils devaient bénir les unions consacrées par le magistrat civil sans avoir le droit d'opposer aux futurs les empêchements prévus par la loi canonique; les divorcés et les prêtres étaient en droit de demander la bénédiction nuptiale. Les mandements publiés pour communiquer aux curés la nouvelle législation sont curieux à lire : beaucoup sont serviles pour le pouvoir, quelques-uns sont habiles, peu sont énergiques; il s'était cependant rencontré à la Législative deux évêques-députés, Le Coz et Desbois de Rochefort, pour s'élever contre une réglementation abusive. L'acte était méritoire, car on savait le sort réservé aux audacieux qui ne cédaient pas aux volontés de la Nation : les insermentés avaient été frappés en masse, condamnés à la détention ou au bannissement; et, comme si ces peines avaient été insuffisantes, la foule, excitée par les déclamations des démagogues, allait inaugurer l'ère sanglante par les massacres du mois de septembre 1792.

C'est dans ces circonstances que fut élue la Convention : 17 évêques y entrèrent avec un certain nombre de prêtres, et c'est là que commence à se dessiner la double direction que va prendre le clergé constitutionnel. Les plus nombreux se rangèrent dans le parti qui lutta timidement et peu efficacement contre les violents : le reste se lança dans les opinions les plus extrêmes. C'est le jour où se termina le

procès du roi qu'ils furent appelés à se compter : quatre votèrent la mort : Massieu, de l'Oise, Gay-Vernon, de la Haute-Vienne, Lindet, de l'Eure, Huguet, de la Creuse. Les autres reculèrent devant le vote entraînant la condamnation capitale, et Fauchet, si violent au début de la Révolution, se prononça en termes précis pour la condamnation la moins rigoureuse ; cette modération tardive lui coûta la vie, car, englobé dans le procès des Girondins, il fut guillotiné le 31 octobre 1793¹.

C'est alors que la Convention, entraînée par la logique impitoyable de ses principes, décréta l'abolition de toute religion ; toutes les églises devaient être transformées en temples de la Raison, seule divinité devant qui pussent s'incliner des hommes libres. Aux ministres des anciens cultes, désormais sans emploi, une indemnité était accordée sous forme de pension, mais cette hypocrite modération cachait mal un dessein odieux. Seuls les *anciens* ministres du culte avaient droit à la pension ; il fallait justifier qu'on avait été prêtre et qu'on ne l'était plus ; d'où l'obligation de présenter et de remettre ses lettres de prêtrise, de signer une déclaration de renonciation au sacerdoce et de consommer ainsi une honteuse apostasie. Le clergé se trouvait donc non seulement détruit, mais déshonoré.

Beaucoup de prêtres acceptèrent de souscrire l'engagement infâme qu'on leur demandait : c'étaient ceux que la pusillanimité avait poussés à prêter le serment ; pour assurer leur pain quotidien et toucher la pension que l'État

1. Les représentants, envoyés en Savoie pour organiser cette province nouvellement réunie à la République, adressèrent à la Convention une lettre où ils adhéraient à la condamnation de Louis XVI ; Grégoire était l'un de ces représentants, et les termes ambigus de cette lettre ont paru autoriser les ennemis de l'évêque de Blois à le compter parmi les régicides. Grégoire a protesté avec énergie contre l'interprétation qu'on a faite de ce document, et il a déclaré que jamais il n'aurait voté la mort de personne.

leur mesurait parcimonieusement, ils livrèrent leurs titres de prêtres, leurs vases sacrés, leurs ornements et ne rougirent pas d'aller à la barre des clubs y paraphraser leur lâcheté en termes écœurants.

Mais ce ne fut pas tout ; les clubs qui tyrannisaient la France prétendirent exiger quelque chose de plus ; les prêtres ne devaient pas se contenter de renier les engagements de leur sacerdoce ; ils devaient encore les violer en contractant mariage ; et il se trouva des prêtres pour joindre cette lâcheté à toutes celles dont ils s'étaient rendus coupables. La Révolution pouvait leur rendre sa confiance ; ils s'en étaient rendus dignes.

Comment se comporta l'épiscopat constitutionnel pendant cette douloureuse période ? Il y avait, au 1^{er} octobre 1793, 85 évêques soumis à la constitution civile¹ ; sur 85 sièges, 3 étaient vacants ; mais il faut ajouter aux 82 titulaires Miroudot et Martial de Loménie, ainsi que Charrier de la Roche, qui avait donné sa démission et avait été remplacé.

Dix-huit mois après (avril 1795), si nous faisons l'appel, nous relevons d'abord 10 décès : 6 sont morts sur l'échafaud² ; de plus, nous devons enregistrer 23 apostasies ; et,

1. Aux quatre-vingt-trois sièges de 1791, on avait ajouté Avignon et Annecy, en 1793 : Charrier de la Roche (Rouen) était démissionnaire depuis les derniers jours de 1791, mais avait été remplacé par Gratien. Les cinq qui étaient morts étaient, outre Fauchet, guillotiné, Lecesve (Vienne), Pouchot (Isère), Avoine (Seine-et-Oise) et Bonnet (Eure-et-Loir). Lecesve avait été remplacé en octobre 1791, par Montault-des-Isles ; Pouchot, en janvier 1791, par Reymond. Les sièges de Versailles, Chartres et Bayeux étaient seuls vacants.

2. Lamourette, compromis dans les affaires de Lyon, guillotiné comme fédéraliste (11 janvier 1794), Roux (Aix), Expilly (Quimper), guillotiné en avril et mai 1794 comme fédéralistes. Gouttes (Autun), condamné en mars 1794, comme modéré ; Gobel, mis à mort le 13 avril 1794, Martial de Loménie, guillotiné en mai. L'ex-cardinal de Brienne avait échappé à un procès capital par une mort subite, survenue au moment où il venait d'être arrêté ; on a parlé d'empoisonnement. Marolles, de Soissons, après s'être soumis à toutes les

sur les 23 apostats, 9 se sont mariés. Sans se souiller par une répudiation publique de leur sacerdoce, 2 ont été demander aux emplois civils et aux honneurs de la vie séculière l'oubli de leurs engagements de prêtres et de religieux ¹.

24 avaient abdicqué leurs fonctions et, à part 5, ils avaient livré leurs lettres de prêtrise.

7 avaient pu se cacher, soit dans leur pays natal, soit dans quelque retraite sûre, protégés par des amis ou rendus inviolables par l'âge et les infirmités.

24 avaient subi un emprisonnement plus ou moins prolongé : et parmi eux, il s'en trouvait plusieurs qui avaient cependant abdicqué et livré leurs lettres ².

Enfin Grégoire, défendu par son républicanisme de vieille date, par les services qu'il rendait à l'Assemblée, par la fierté de son caractère et par le courage dont il fit preuve, ne fut jamais incarcéré et n'eut à faire aucune

exigences révolutionnaires et avoir abdicqué, était employé à l'hôpital de Soissons, quand il mourut victime de la contagion qui y régnait. Guasco de Bastia et Martin de Colmar, moururent seuls de maladie.

1. Apostats et mariés : Pontard (Périgueux), Dumouchel (Nîmes), Minée (Nantes), Jarente (Orléans), Laurent (Moulins), Lindet (Evreux), Porion (Saint-Omer), Torné (Bourges), Joubert (Angoulême). Autres apostats, non mariés ; les deux Brienne, Gobel, Savine (Viviers), Rovère (Avignon), Mestadier (Saint-Maixent), Marolles (Soissons), Marbos (Valence), Deville (Perpignan), Massieu (Beauvais), Pelletier (Angers), Rodrigue (Luçon), Thibaut (Saint-Flour), Gay-Vernon (Limoges) et Huguet (Guéret). Ont cessé toute fonction ecclésiastique : Villar (Laval) et Lalande (Nancy).

2. Barthe (Auch), Bécherel (Coutance), Charrier de la Roche (ancien évêque de Rouen), Debertier (Rodez), Delcher (Le Puy), Desbois de Rochefort (Amiens), Font (Pamiers), Francin (Metz), Gratien (Rouen), Jacob (Saint-Brieuc), Le Coz (Rennes), Le Masle (Vannes), Maudru (Saint-Dié), Montaut des Isles (Poitiers), Philbert (Sedan), Reymond (Grenoble), Royer (Ain), Sanadon (Oloron), Saurine (Dax), Thuin (Meaux), Tollet (Nevers), de Villeneuve (Digne), Volfus (Dijon), Wandelaincourt (Langres).

abdication ; aux plus mauvais jours de la Terreur, il revendiquera fièrement la liberté des croyances. Lorsque, dans les premiers mois de l'année 1795, cette liberté commencera à renaître, il sera chef incontesté de l'Église constitutionnelle.

VI

Après la Terreur, il fallait, comme après une bataille, compter les morts et relever les blessés. Sur quatre-vingt-cinq membres, l'épiscopat constitutionnel avait perdu les deux tiers de son effectif : un tiers avait déserté ; un tiers avait capitulé ; et parmi les simples ecclésiastiques, les déchets n'avaient pas été moindres : les fidèles, comparant toutes ces défections à la constance héroïque des insermentés, comprenaient enfin de quel côté étaient les vrais ministres de Dieu. Les prêtres restés dans l'obéissance qu'ils devaient à leurs évêques légitimes sont dès lors appelés « les bons prêtres », titre glorieux que les constitutionnels essaieront de tourner en dérision, mais sans pouvoir le discréditer.

La Constitution civile avait été abolie en 1793, avec les autres lois religieuses : il n'y avait donc plus d'église constitutionnelle, au sens juridique du mot ; en fait, il n'en restait que des débris. Une trentaine d'évêques sortis à peu près intacts de la persécution et un groupe assez réduit de prêtres. Encore beaucoup d'entre eux, pendant la Terreur, avaient-ils déclaré abandonner leurs fonctions ; quelques-uns sans doute, avaient eu soin de joindre à leur renonciation des réserves dont ils comptaient un jour se prévaloir ; ils avaient dit, par exemple, qu'ils rendaient à la nation les titres d'évêque ou de curé qu'ils avaient reçu du suffrage des électeurs ; parmi ceux qui avaient remis leurs lettres, il s'en trouvait qui cherchaient aussi à épiloguer : « ils n'avaient pas pu penser qu'en faisant le dépôt d'un « mor-

ceau de papier » ils avaient renoncé au caractère indélébile qu'imprime le sacerdoce ». Cependant, comme ils en conviennent eux-mêmes, ces explications étaient trop subtiles pour satisfaire la conscience scandalisée des populations, et pour le peuple, abdication, remise des lettres et apostasie, c'était la même chose.

J'ajoute que, dans certaines contrées, le clergé constitutionnel était réduit à quelques unités éparses, et plusieurs évêques, ceux de Besançon, Verdun, Strasbourg, Embrun, Châteauroux, Troyes, Nevers, Fréjus, par exemple, hésitaient à reprendre leurs fonctions. Les prêtres étaient souvent dans le même cas : les uns, encore sous le coup des angoisses et des souffrances de la Terreur, restaient indifférents et comme étrangers à tout ministère, et, au contraire, ceux qui avaient eu le courage de rentrer en fonctions allaient jusqu'au bout, et, repentants, faisaient une rétractation complète aux pieds des délégués que chaque évêque dépossédé entretenait dans son diocèse. Il est des pays où ces rétractations se firent en masse, comme à Nancy, Lyon, Cambrai ; dans les départements du massif central, les autorités locales étaient les premières à faciliter des réconciliations dont elles comprenaient la nécessité pour le rétablissement de la paix publique.

L'église ci-devant constitutionnelle n'avait donc presque plus de cadres, et pas beaucoup plus de fidèles, au moins au début. Si, par la suite, les populations rurales, empressées d'assister aux offices, fréquentèrent les églises administrées par des assermentés, c'est qu'elles voulaient d'abord avoir la messe, et qu'elles n'étaient pas toujours en état de distinguer la différence entre telle et telle messe. Dans les villes, on était plus instruit ; il restera jusqu'au bout des gens qui seront attachés avec persévérance aux idées que symbolisait la constitution civile, et aux hommes qui la représentaient. Mais, en 1795, je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup de diocèses où les assermentés aient pu

compter sur le dévouement convaincu d'un groupe supérieur à quelques centaines d'individus.

C'en eût été fait de la communauté schismatique si un chef lui avait manqué : mais ce chef se rencontra dans la personne de Grégoire. Fort de l'autorité que lui donnait son talent et la bravoure dont il avait fait preuve devant les forcenés de la Convention, il s'imposait pour prendre un pouvoir que nul autre n'eût été capable d'exercer : encore devait-il se garder contre les défiances que soulevait alors en France tout semblant de pouvoir monarchique ; l'Église constitutionnelle ne voulait pas de pape, même pris dans ses rangs. Grégoire choisit donc parmi ses collègues quatre évêques avec lesquels il signa son premier manifeste ; c'étaient : Gratien, de Rouen, Desbois de Rochefort, d'Amiens, Saurine, de Dax, et Royer, de Belley, ces deux derniers membres, comme lui, de la Convention ; par la suite, Wandelaincourt, de Langres, fut substitué à Gratien. Ils se dénommèrent « les évêques réunis à Paris », ou plus brièvement « les réunis » : leurs droits n'étaient écrits nulle part et nul ne savait de qui ils tenaient leurs pouvoirs, mais en fait ils exercèrent ces pouvoirs pendant plus de six ans, sans soulever trop de réclamations, tant autour d'eux on sentait la nécessité d'une direction unique et ferme.

La première « encyclique » des Réunis parut en mars 1795 ; tout en condamnant en termes sévères les prêtres apostats, profanateurs, mariés, traditeurs et abdicataires, elle ouvre la porte de la réconciliation aux moins coupables, ceux qui, sous l'empire de la violence ou des menaces, ont livré leurs lettres et renoncé à leurs fonctions. Le rigorisme janséniste était bien obligé de composer avec la gravité exceptionnelle de la situation, et un peu d'indulgente casuistique vint tempérer l'inflexibilité des principes. Grégoire arriva ainsi à grouper autour de lui une trentaine de ses anciens collègues, et, par l'ascendant qu'il exerçait

sur eux, réussit à opérer une fusion à peu près complète entre ceux qui avaient soutenu la persécution sans faiblir et ceux qui n'avaient pas su faire preuve d'héroïsme. Il s'était fait dans l'épiscopat sorti de la constitution civile une sorte de distillation : les éléments impurs et les moins bons parmi les médiocres s'étaient éliminés ; presque tous ceux qui avaient dû leur siège à l'intrigue avaient disparu, et ce corps renouvelé prenait une physionomie plus homogène. Je ne crois pas qu'il en soit resté un seul auquel on ait pu reprocher une moralité douteuse : c'étaient des hommes religieux, à la religion parfois étroite et quineuse, mais sincère ; ils étaient désintéressés, et si quelqu'un d'entre eux se plaint de la vie indigente qu'il doit mener, c'est pour regretter que son défaut de ressources paralyse son ministère, l'empêche de faire imprimer ses mandements, de distribuer des ouvrages de controverse et de soulager les pauvres ; leurs lettres pastorales et leur correspondance particulière les font estimer comme des prêtres zélés ; leur phraséologie larmoyante et poncive, comme celle de tous leurs contemporains, enveloppe des sentiments élevés. En un mot, ils eussent été de saintes gens et des évêques suffisants si, chez eux et chez tous, on ne rencontrait un entêtement tenace et aveugle aux principes du gallicanisme : c'est là ce qui trouble la rectitude de leur jugement et nourrit dans leur cœur l'esprit de révolte et de haine ; c'est ce qui les pousse à dénoncer avec fureur comme des ennemis de la chose publique les insermentés et les rétractés ; c'est ce qui rendit inutiles et pernicieux des actes inspirés par le désir du bien.

Plusieurs d'entre eux, voulant faire preuve d'abnégation, eussent consenti à se démettre, mais à la condition absolue que la légitimité de leur titre fût d'abord reconnue, et c'est précisément ce que le Pape ne pouvait pas admettre, car ils s'étaient fait évêques sans la participation du Saint-Siège, et le Saint-Siège ne pouvait voir en eux que des

intrus. Le reconnaître eût été pratiquer la vertu qui leur manquait le plus, l'humilité : par leur indomptable ténacité, ils étaient bien les héritiers du jansénisme ¹.

Il ne fallut pas moins que l'habileté de Grégoire pour remettre à flot le vaisseau constitutionnel désarmé ; en obtenant de part et d'autre les concessions nécessaires ², il rétablit les évêques dans une quarantaine d'églises, et dans plusieurs départements, il institua le « presbytère » qui devait gouverner l'église « veuve » en attendant qu'il fût possible d'élire un évêque.

Cette élection n'était pas chose facile : la constitution civile étant abolie, le mode de désignation qu'elle avait réglé n'était plus praticable : en supposant que le corps électoral du département voulût se réunir, le gouverne-

1. Pour défendre ses idées et les propager, Grégoire fonda en 1793, avec le concours financier de Desbois de Rochefort, une feuille périodique, les *Annales de la Religion*, dont la collection forme 18 volumes in-16 (1793-1803) ; plusieurs fois, elle fut supprimée et obligée de reparaitre en changeant momentanément de titre ; on y trouve, avec beaucoup de remplissage, des dissertations de Grégoire, de Saurine, de Le Coz, dans lesquelles est exposé tout le programme du parti ; des thèses de lourde érudition théologique, où sont réunis tous les arguments sur lesquels ils appuyaient leurs prétentions gallicanes ; des correspondances remplies de faits qu'il ne serait pas prudent d'accepter sans contrôle, mais qui permettent de suivre au jour le jour les péripéties de la lutte. Consultée avec discernement, cette collection est une source historique de premier ordre.

2. Il y eut cependant quelques froissements : Diot, évêque de la Marne, avait marié, en 1793, un de ses prêtres : il resta toujours suspect à plusieurs de ses suffragants qui affectaient de le tenir à distance ; Séguin, de Besançon, n'osa pas reprendre des fonctions dont il avait un moment oublié la sainteté ; se sentant disqualifié, il ne se décida cependant à donner sa démission qu'en 1798. Panisset, d'Ancey, rejeté par ses collègues, à cause de son apostasie de 1793, finit par réparer ses erreurs en se rétractant entre les mains du nonce de Lucerne. Charrier de la Roche l'imita en 1797 ; Tollet de Nevers s'était soumis au Pape en 1795, mais il revint en 1796 sur sa rétractation.

ment, qui ne reconnaissait plus aucun culte, s'y serait opposé. C'est dans une assemblée presbytérale, réunie sans les solennités requises, que le Haut-Rhin reçut pour évêque le vicaire épiscopal Berdolet, ancien membre de la Constituante, qui fut sacré à Colmar le 15 août 1796. Déjà à Versailles, le vieux janséniste Clément s'était fait élire le 25 février 1796 par un presbytère improvisé, mais la validité de cette élection fut contestée, et comme Clément était regardé par Grégoire et ses collègues comme un personnage remuant et brouillon, auxiliaire plus compromettant qu'utile, il dut attendre jusqu'au 2 mars 1797 pour recevoir la consécration.

La question des élections épiscopales n'était pas la seule à préoccuper Grégoire : presque toute la législation ecclésiastique avait besoin d'être remaniée et mise au point pour cadrer avec la nouvelle organisation politique. C'est pour accomplir cette vaste réforme que les Réunis convoquèrent pour 1797, un concile national, qui devait voter la constitution nouvelle de l'Église gallicane.

Cette assemblée, qui se tint à Paris, dura trois mois (15 août-12 novembre). 31 évêques y assistèrent, 11 se firent représenter et 59 prêtres, délégués des presbytères ou des églises veuves, furent admis avec des droits peu différents de ceux des évêques, mais au sujet desquels il fut aigrement discuté. Il y eut six séances solennelles, où furent promulgués de nombreux décrets, entre autres celui qui établissait le nouveau mode d'élection des évêques ; la part du clergé dans ces élections était sensiblement plus importante que dans la réglementation de 1790. Les comptes rendus officiels vantent la bonne harmonie qui ne cessa de régner entre les Pères : d'autres documents donnent à entendre que les discussions ne furent pas tout à fait aussi cordiales qu'on l'a dit. Grégoire fut attaqué par les mécontents qui demandèrent aux « Réunis » de qui ils tenaient leur mandat et qui les avait « réunis » ? Les questionneurs

eussent été aussi embarrassés si on les avait querellés sur la source de leurs propres pouvoirs. On fut fort heureux de trouver la besogne toute préparée par Grégoire, et ses conclusions furent adoptées. Le concile adressa au Pape une lettre au fond assez impertinente, bien que la forme en fût très respectueuse ; il manifesta aussi son attachement pour le gouvernement et, dans ses relations avec le pouvoir civil, se montra bien moins fier qu'avec le Souverain Pontife. Il faut dire, pour les excuser, que c'est pendant que siégeait le concile qu'eut lieu le coup d'État de fructidor ; cet événement précipita même la dissolution de l'Assemblée, car l'esprit sectaire qui triomphait annonçait de nouvelles persécutions.

Sous le régime fructidorien, la haine antireligieuse s'exerça contre tous les ministres du culte, sans exception, et les constitutionnels ne furent pas épargnés ; plusieurs de leurs prêtres furent condamnés à la déportation, et il y eut aussi des poursuites commencées contre des évêques : lors de la campagne ouverte pour substituer le décadi au dimanche, il y eut des évêques trembleurs qui entrèrent dans la voie des concessions et qui dépassèrent la limite des faiblesses tolérables : il y en eut aussi qui eurent une attitude très courageuse.

Malgré le mauvais vouloir du gouvernement et les entraves qu'il y mit, il y eut, après 1797, un assez grand nombre d'élections épiscopales. Une quarantaine de sièges étaient restés vacants après la Terreur ; de février 1796 à juillet 1801, il mourut 18 évêques dont 14 avaient repris leurs fonctions¹ ; il y eut pendant cette période de cinq ans 26 élections épiscopales faites d'après le règlement élaboré au concile de 1797, ou d'après des procédés qui s'en rap-

1. Parmi ceux qui avaient renoncé, il faut mentionner Huguet, de la Creuse, qui se compromit à diverses reprises dans les mouvements révolutionnaires et qui finit par être fusillé en octobre 1796, à Grenelle.

prochaient¹. Les élus, presque tous anciens vicaires épiscopaux², représentaient plus exactement que ceux de 1791 l'opinion moyenne du clergé constitutionnel; un seul avait joué un rôle politique, c'était Audrein, sacré le 22 juillet 1799, pour le Finistère : membre de la Convention, il avait voté la mort de Louis XVI; on sait que le 19 novembre 1800 il fut assassiné par une bande qui en voulait moins à l'intrus qu'au régicide.

Déduction faite des morts et des démissionnaires, il restait lors du Concordat 59 évêques constitutionnels en fonctions. C'est à leur sujet qu'eut lieu une des discussions les plus épineuses auxquelles ait donné lieu cette négociation.

VII

Quand le cardinal Caprara était arrivé à Paris avec le titre et les pouvoirs de légat, les instructions qu'il avait reçues le 5 octobre 1801 lui recommandaient de se tenir sur la plus grande réserve avec les évêques constitutionnels, de les traiter avec beaucoup d'égards, mais d'éviter toute démarche d'où on pourrait déduire que le Saint-Siège leur reconnaissait le droit de se dire évêques. Ce n'est pas que leur situation n'eût déjà, depuis quatorze mois (8 janvier 1800), fait l'objet de multiples discussions; le 20 juillet, le cardinal Consalvi avait été saisi de la question par le Premier consul, bien que d'une façon incidente; on savait donc à Rome que plusieurs d'entre eux seraient présentés pour quelques-uns des sièges établis par le Concordat; il

1. Voy. : *Une élection épiscopale à Paris en 1798*, par l'auteur de ce volume (*Rev. des Quest. Hist.*, octobre 1904).

2. Sur 30 évêques sacrés à partir de 1796, on trouve, outre le janséniste Clément, 1 ancien chanoine, 19 curés, 3 professeurs et 6 anciens religieux : 1 prémontré, 1 augustin, 1 trinitaire, 1 Père de la Merci, un génovéfain et 1 doctrinaire.

y avait par suite, dans les instructions de Caprara, un paragraphe relatif à cette éventualité ; le légat devait accepter en principe leur désignation, mais sous la condition qu'ils reconnaîtraient leurs erreurs et demanderaient à être absous des censures et irrégularités qu'ils avaient encourues ; or, pour qui connaît l'état d'esprit de Grégoire et des siens, cette demande équivalait à une fin de non-recevoir ; mais il paraît que le légat conservait des illusions sur les conditions réelles des affaires religieuses de France, et qu'il pensait amener les constitutionnels à en passer par là. De leur côté, les constitutionnels avaient assez d'amis dans le gouvernement pour être renseignés sur les intentions du légat ; craignant que le Premier consul n'exigeât d'eux ce qu'ils ne voulaient à aucun prix concéder, ils commencèrent contre le Concordat lui-même une campagne de sourde, mais infatigable opposition.

Le 29 juin, se réunit à Notre-Dame de Paris un deuxième concile constitutionnel ; 43 évêques y étaient présents ou représentés, ainsi que 53 prêtres ; l'intention de Grégoire était de prouver la vitalité de son Église et de faire illusion au besoin sur le crédit dont elle disposait dans la nation. On fit de sonores déclarations qui s'adressaient surtout aux profanes ; on provoqua les insermentés à des disputes publiques renouvelées des tournois du moyen âge : on fit appel à la concorde : on condamna l'esprit de schisme qui inspirait, paraît-il, les représentants des évêques légitimes ; cette agitation factice eût duré indéfiniment si, le 15 août, le ministre de la police n'eût prié le concile de s'en aller : ce qu'il fit le 18. En ce moment, le Premier consul cherchait la pacification religieuse et une telle assemblée ne pouvait aucunement y contribuer.

Pour préparer la réorganisation de la hiérarchie, il avait été convenu entre le légat et le Premier consul que tous les évêques anciens et nouveaux donneraient leur démission. Il se trouva 36 des évêques légitimes pour la refuser

dans des formes plus ou moins adoucies ; les constitutionnels la donnèrent tous, la plupart en employant une formule établie par Portalis ; certains, comme Grégoire, en y ajoutant quelques réserves assez blessantes pour le Pape ; plusieurs écrivirent à Pie VII des lettres remplies des sentiments du plus filial respect et du plus sincère repentir ; les autres, au contraire, affectèrent de faire passer leur démission par l'intermédiaire de leur métropolitain : « C'est de lui qu'ils avaient reçu l'institution canonique ; c'est entre ses mains qu'ils devaient remettre leurs pouvoirs ». Il y eut aussi des chicanes très acrimonieuses au sujet de la forme prise par la demande de démission ; le bref communiqué aux constitutionnels était rédigé « dans la forme indirecte » ; à quoi il est facile de répondre que si le Saint-Père se fût adressé directement à ces évêques, il se fût exposé à recevoir comme réponse quelque une des impertinences dont ces messieurs usaient volontiers ; au fond, il est naturel que, renonçant à contre-cœur à leurs diocèses, plusieurs laissassent s'exhaler leur mauvaise humeur contre ceux qui servaient d'intermédiaires pour cette désagréable commission.

Ce qui était autrement grave c'était l'opposition déclarée que le Concordat rencontrait dans les corps élus dont le pouvoir législatif était inscrit dans la constitution de l'an VIII ; elle se manifesta en plusieurs circonstances, dont la moins significative ne fut pas l'élection de Grégoire comme sénateur ¹. Le Premier consul fut donc obligé de temporiser jusqu'au jour où le renouvellement d'un tiers des corps

1. Les sénateurs étaient élus par le Sénat et pris dans une liste de trois noms présentés : le premier par le Corps législatif, le second par le Tribunat et le troisième par le Premier consul. Le 30 novembre 1801, le Corps législatif désigna Grégoire comme son candidat : le Tribunat avait choisi Desmeuniers, l'un des rédacteurs du Code civil ; le Premier Consul présenta le général La Martellière. On vota au Sénat le 25 décembre et ce fut Grégoire qui fut nommé ; cette élection fut généralement regardée comme un échec de la politique concordataire du Premier consul.

constitués lui permit d'éliminer les membres indociles pour les remplacer par des hommes de son choix. Enfin, les 7 et 8 avril 1802, le Tribunat et le Corps législatif épurés émirent des votes favorables au Concordat.

Le jour où Bonaparte fut certain que les Chambres accepteraient la loi approuvant le Concordat, il s'occupa des questions de personnes qui jusque là étaient restées en suspens. Dans son désir d'amener la pacification, le Premier consul s'était arrêté à cette opinion qu'il ne fallait pas que l'un des partis en présence triomphât complètement ; en accordant quelques satisfactions aux uns et aux autres, on arrivait à un système de compensations et on neutralisait les plaintes qui ne pouvaient manquer de s'élever de part et d'autre ; on empêçait aussi un parti vainqueur de profiter imprudemment des avantages remportés et de se discréditer lui-même en abusant de son succès. Cette solution, qui n'avait rien de rationnel, était irréprochable au point de vue politique, mais elle faisait bon marché des principes ; il fallut cependant s'y résigner. Elle avait été préparée par les renonciations obtenues des anciens évêques, et par la Bulle de délimitation des nouveaux diocèses qui, en déclarant les anciens évêchés abolis, avait ainsi anéanti les droits de juridiction auxquels prétendaient encore les évêques non-démissionnaires. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer en passant que la révolution religieuse commencée au nom des maximes gallicanes aboutissait, par une étrange contradiction, à reconnaître au Pape le droit de déposséder 36 évêques français, sans autre motif canonique que le bien de l'Église.

Cinquante sièges étaient à pourvoir tant dans l'ancienne France que dans les pays conquis au nord et à l'est. Une note dictée par le Premier consul¹ décide que sur ces 50 sièges, 30 seront attribués à d'anciens évêques et 20 à des ecclésiastiques « du second ordre ».

1. Boulay de la Meurthe, *Documents pour la négociation du Concordat*, t. V, p. 231.

Dix-huit évêques de l'ancien régime étaient restés en France pendant la Révolution, ou y étaient rentrés avant le Concordat ¹; 18 sièges leur furent attribués; tous furent placés dans la nouvelle hiérarchie et eux seuls; il n'y eut donc pas examen de titres personnels et pour quelques-uns ces titres eussent pu être discutés; on se contenta de la constatation d'un fait matériel: la présence en France, ou l'intention d'y rentrer à bref délai. Si 30 des anciens évêques étaient rentrés en temps utile, peut-être y en aurait-il eu 30 appelés à occuper des sièges établis par le Concordat.

A côté des 18 anciens évêques, on inscrivit 12 ex-constitutionnels ²; la même proportion fut adoptée pour les simples prêtres élevés à l'épiscopat ³ et pour la désignation des vicaires généraux, chanoines et curés ⁴.

1. 6 évêques qui n'étaient pas sortis de France pendant la Révolution: de Bausset, d'Alais; de Belloy, de Marseille; de Lorry, d'Angers; de Maillé-La-Tour-Landry, de Saint-Papoul; Moreau, de Mâcon; de Roquelaure, de Senlis. — 3, rentrés au commencement du consulat: d'Aviau de Sanzay, de Vienne; de Chabot, de Saint-Claude; Fallot de Beaumont, de Vaison. — 8, rentrés en 1802: de Boisgelin, d'Aix; de Mercy, de Luçon; de Mérinville, de Dijon; de Noë, de Lescar; puis, peu après: de Barral, de Troyes; de Cicé, de Bordeaux; d'Osmond, de Comminges; de Neuville, de Dax. — M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, était en route pour revenir d'Espagne.

2. Ces 12 étaient: Bécherel (Coutances), nommé à Valence; Belmas (Narbonne), à Cambrai; Berdolet (Colmar), à Aix-la-Chapelle; Charrier de la Roche (anc. év. de Rouen), à Versailles; Lacombe (Bordeaux), à Angoulême; Le Blanc de Beaulieu (Rouen), à Soissons; Le Coz (Rennes) à Besançon; Montault des Isles (Poitiers), à Angers; Périer (Clermont), à Avignon; Primat (Cambrai, puis Lyon), à Toulouse; Reymond (Grenoble), à Dijon; Saurinc (Dax), à Strasbourg.

3. Faute de sujets, on ne désigna pour des évêchés que trois ou quatre prêtres constitutionnels; il fut question un moment de donner quatre sièges de plus à d'anciens évêques assermentés, mais ce projet n'eut pas de suites.

4. Ainsi, à Paris, il y eut, sur 3 vicaires généraux, 1 ancien assermenté; sur 9 chanoines, 2 qui avaient prêté le serment et qui, d'ailleurs, l'avaient rétracté depuis longtemps.

Par ce moyen le Premier consul espérait égaliser les plateaux de la balance : les hommes politiques, les militaires pour la plupart, étaient favorables à l'Église constitutionnelle; tous ceux qui avaient réalisé pendant la Révolution des profits illégitimes au détriment de l'Église eussent souhaité la destruction définitive d'un corps dont ils redoutaient les revendications. Mais, d'autre part, la grosse majorité de la bourgeoisie, l'immense majorité du peuple des campagnes réclamaient les « bons prêtres ». Enfin, sur 30.000 prêtres qui avaient accepté la constitution civile, il en restait tout au plus 4.000 et encore leur nombre se réduisait-il chaque jour par les rétractations, tandis que les insermentés sortis de leurs cachettes, rentrés d'exil, ou délivrés après une dure captivité, se présentaient ennoblis par les souffrances, glorifiés par le martyre de beaucoup des leurs et reprenaient chaque jour une influence avec laquelle il était impossible de ne pas compter.

Le légat avait senti la nécessité d'aller jusqu'aux dernières limites des concessions possibles. Il se résigna donc à accepter les douze anciens constitutionnels qu'on lui imposait : il semble qu'il ne discuta pas sur le choix des individus, et qu'il accepta la liste présentée par le Premier consul, sans y rien changer.

On s'étonnera de ne pas lire en tête de cette liste le nom de Grégoire; il ne faut pas cependant oublier que le Premier consul l'avait trouvé en travers de sa route lorsque les Chambres faisaient de l'opposition au Concordat, et Bonaparte ne pardonnait pas volontiers à ceux qui avaient essayé de contrecarrer ses projets; pour lui, Grégoire était classé dans la catégorie des utopistes; il n'était d'ailleurs pas assez malléable pour qu'on songeât à lui au moment où la principale qualité requise des hommes publics était la docilité. On a souvent vu dans les luttes politiques les chefs et ceux qui ont combattu au premier rang, obligés de s'effacer au moment des solutions pour laisser passer

devant eux des personnages médiocres dont le mérite a consisté à ne porter ombre à personne. J'ajouterai que Grégoire n'était pas un ambitieux vulgaire, avide de dignités et de profits (il était du reste nanti d'une situation qui lui procurait les unes et les autres). Convaincu de la légitimité de la cause qu'il servait avec une persévérance de fanatique, il se fût méprisé s'il avait préféré les honneurs à l'honneur. Enfin, pour rester dans la coulisse, il ne devait pas rester inactif : invisible au public, il se réservait de tenir les fils qui faisaient mouvoir les pantins de la comédie humaine ; entourés de partisans résolus, servi par des collaborateurs qu'il domine de toute sa supériorité, il goûtera la jouissance raffinée que donne l'exercice du pouvoir occulte : paraître n'être rien et être une puissance avec laquelle les puissants doivent compter, c'est bien la suprême jouissance d'une âme dominatrice.

Restait à trouver la porte de sortie pour se dérober aux honneurs qu'on ne lui offrait pas : or, en qualité d'évêque de Blois, ou plus exactement du Loir-et-Cher, il avait contracté avec son Église une union mystique dont rien ne pouvait desserrer les liens : c'étaient, disaient les jansénistes, la tradition de la primitive Église, et en maintes occasions Grégoire s'était élevé contre l'usage des translations épiscopales ; il ne pouvait donc se déjuger ; il serait tombé sous les anathèmes qu'il avait lancés à d'autres ; évêque de Blois, il devait rester l'ancien évêque de Blois ¹.

Sur les douze anciens constitutionnels introduits dans la hiérarchie concordataire, il en est deux qu'il faut mettre à part : Montaut des Isles et Charrier de la Roche, au moment de la signature du Concordat, étaient réconciliés avec le

1. Grégoire eut le chagrin de voir le diocèse de Blois réuni à celui d'Orléans, et gouverné par Bernier, le négociateur du Concordat ; la désignation de celui qu'il considérait comme son ennemi, et contre lequel ses rancunes n'ont jamais désarmé, était à ses yeux une injure personnelle.

Pape et avaient fait toutes les soumissions réclamées. Bécherel, nommé à Valence, et Berdolet, transféré de Colmar à Aix-la-Chapelle, s'arrangèrent aussi avec le légat. Mais, pour les huit autres, on se heurta à des difficultés qui parurent insolubles. La formule que le légat leur présentait à signer renfermait une condamnation explicite de la constitution civile et se terminait par une demande d'absolution. Il est certain que la constitution était condamnable et que ses partisans, ayant encouru des censures, avaient besoin d'en être relevés ; mais, malgré tout, c'était beaucoup demander à des évêques qui, convaincus, bien qu'à tort, de la légitimité de leur institution, ou tout au moins tenant à en avoir l'air, sentaient derrière eux le pouvoir civil prêt à les soutenir. La contre-formule qu'ils offrirent de signer ne contenait l'expression d'aucun repentir, mais l'acceptation pure et simple du nouvel état de choses consacré par le Concordat, et cela ne suffisait pas. On était dans la semaine sainte, la publication du Concordat était fixée au jour de Pâques, et il était aussi difficile de laisser les négociations en suspens que d'ajourner la cérémonie. On trouva donc un accommodement : MM. Bernier et de Pancemont, nommés aux évêchés d'Orléans et de Vannes, reçurent les pouvoirs nécessaires pour réconcilier les dissidents : c'était en leur présence que devaient être faites les déclarations jugées nécessaires ; or, M. de Pancemont manqua au rendez-vous et M. Bernier resta seul avec les constitutionnels. Que se passa-t-il entre eux ? Aucun des témoins n'a tenu à le dire complètement et des versions fort différentes se sont accréditées. Le Coz, Lacombe et Reymond affirmeront n'avoir eu aucune rétraction à faire ; sans aller aussi loin, Belmas, Primat, Périer et Saurine inaugureront leur administration épiscopale en se disant fidèles aux principes de la constitution civile. Quant à Bécherel, Leblanc de Beaulieu et même Berdolet, ils auront au début une attitude hésitante. En présence de ces incertitudes, le Pape,

qui était en droit de les regarder comme relaps, suspendit l'expédition de leurs bulles.

En 1804, Primat, Berdolet, Bécherel et Leblanc de Beau-lieu s'étaient mis en règle avec le cardinal légat, mais il restait six réfractaires et le Pape mit comme condition à son voyage en France pour sacrer Napoléon, que ces six évêques se soumettraient extérieurement et intérieurement ; on le promit, mais les marchandages de 1802 recommencèrent. Le projet de lettre à présenter au Pape déplut aux six évêques, et le texte qu'ils y substituèrent ne fut pas agréé. On fût retombé dans les malentendus si la face des affaires religieuses n'avait pas notablement changé en deux ans ; la paix régnait à peu près partout ; à de rares exceptions près, les prêtres constitutionnels s'étaient fondus dans la masse du clergé, et leurs confrères les avaient reçus avec charité ; la puissance du parti constitutionnel était donc beaucoup diminuée, et l'Empereur n'avait plus besoin d'eux comme au moment du Concordat. C'est ce qu'on parvint à faire entendre aux six évêques et il fut convenu que leur réconciliation avec le Pape aurait lieu de vive voix et en présence de l'évêque de Vannes, M. de Pancemont. Cette entrevue fut fixée au 21 décembre 1804 et cinq des insoumis donnèrent au Pape les satisfactions qu'il attendait d'eux ; seul, Le Coz, archevêque de Besançon, refusa de se soumettre et voulut engager une discussion théologique. Il se retira ; mais, le lendemain, ayant peut-être réfléchi, ou ayant reçu en haut lieu des conseils salutaires, il revint, eut avec Pie VII un entretien intime fort touchant et signa enfin ce qu'on lui demandait. C'est le 17 juin 1805 qu'arrivèrent de Rome les dix bulles de confirmation ; le Pape y avait joint le Pallium pour les deux archevêques de Toulouse et de Besançon, et la contestation fut regardée comme terminée.

Sur ces dix évêques, cinq ont paru mettre véritablement en pratique les engagements pris avec le Saint-Père ; les

autres n'abandonnèrent aucune de leurs idées, continuèrent à faire campagne contre la Papauté ; leurs vertus personnelles, qu'on n'a pas mises en doute, n'arrivèrent pas à neutraliser le mal que leur obstination causa dans les diocèses qu'ils avaient à gouverner.

Les évêques non pourvus de sièges en 1802 et qui n'étaient pas rentrés dans la vie civile peuvent aussi se ranger en deux classes : ceux qui se rétractèrent sincèrement et complètement, soit lors de la publication du Concordat, soit plus tard, et ce sont les moins nombreux ; on peut en compter 17 ou 18 ; plusieurs remplirent longtemps des fonctions paroissiales et terminèrent de la façon la plus édifiante une carrière tourmentée. Un trentaine affectèrent de rester obstinément attachés à la Constitution. Le Coz avait attiré auprès de lui ses prédécesseurs Séguin et Demandre ; Royer, de Paris ; Dordolot, de Laval ; Flavigny, de Vesoul ; à Paris, autour de Grégoire étaient Desbois, Constant, Sermet, Debertier, Molinier. D'autres enfin, comme Moïse, Lefessier, Monin, Nogaret, Gausserand, Rouanet, retirés dans leur pays natal, y vivaient en compagnie de quelques prêtres de leur bord ; ils assistaient aux offices du dimanche dans leur paroisse et ne donnaient aucun autre scandale que celui de leur orgueilleux isolement. Poullard, seul, fut à la fin de sa vie le jouet du fameux abbé Chatel et offrit son ministère d'évêque pour ordonner et même sacrer les coryphées de la soi-disant « Église française ».

La mort faisait d'ailleurs son œuvre de pacification ; 3 évêques assermentés disparurent entre la signature et la publication du Concordat ; 10, du Concordat au sacre ; sous l'Empire, 30 ; de 1816 à 1830, 32 ; 7 restaient lors de la révolution de juillet, dont Pontard, de Périgueux, qui, veuf et infirme, mourut en 1832 à l'asile de Sainte-Périne. Les passions anti-religieuses firent des obsèques triomphales à Grégoire et à Debertier en 1831 ; Poullard mourut dans la misère en 1833 ; Étienne vécut jusqu'en 1836 ; Montault

des Isles, mort le 27 août 1839, fut universellement pleuré dans le diocèse d'Angers qu'il avait édifié par son repentir et qu'il sanctifia par ses œuvres. Enfin, Belmas conserva le siège de Cambrai jusqu'en 1844 ; il y fut regretté comme un administrateur habile et prudent, comme un pasteur pieux et zélé.

Telle fut la destinée des évêques issus de la constitution civile. Imbus de l'esprit gallican, ils ont prétendu faire sortir les thèses les plus audacieuses du domaine de la spéculation théorique, et les transformer en réalités concrètes : nous avons vu ce que coûta cette imprudente et coupable expérience. Le moins qu'on puisse en dire, c'est qu'il était irréalisable, parce qu'il méconnaissait le principe fondamental de la société ecclésiastique : le principe d'autorité ; les conceptions que soutenait une confiance téméraire dans l'efficacité des formules aboutirent à un échec désastreux. Ceux qui avaient montré une sévérité outrée pour les hommes de l'ancien régime eurent à courber la tête sous la juste condamnation de leurs erreurs et de leurs fautes. Par eux, la France connut une fois de plus le fléau des dissensions religieuses, et le peuple chrétien, dont ils avaient rêvé le bonheur, paya les frais de leurs détestables utopies.

MÉTROPOLE DE PARIS

(7 départements : Seine, Aube, Eure-et-Loir, Loiret,
Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne).

PARIS

Gobel (Jean-Baptiste), né à Thann, le 1^{er} septembre 1727. Fils d'un membre du Conseil supérieur de Colmar, il fit ses études ecclésiastiques à Rome, au collège de la Sapience ; revenu dans sa patrie, il obtint une prébende dans la collégiale de Délémont (diocèse de Bâle), puis au chapitre cathédral de Bâle, qui officiait à Arlesheim. Le prince-évêque de Bâle, M. de Froberg, le nomma official, grand-vicaire et enfin le demanda comme évêque suffragant et coadjuteur pour la partie française de son diocèse : préconisé le 27 janvier 1772, Gobel fut sacré évêque de Lydda : il reconnut mal les bontés de son bienfaiteur en essayant de faire créer dans la Haute-Alsace un évêché dont le siège eût été à Colmar et qui eût compris la partie du diocèse de Bâle dont il était l'administrateur ; il y gagna au moins les bonnes grâces du gouvernement français et une pension de 8.000 livres qui, jointe à son revenu régulier, lui donnait une situation dont plus d'un évêque français se serait déclaré satisfait ; mais Gobel avait des goûts fastueux, il était dissipateur et joueur et, au moment où éclata la Révolution, il était criblé de dettes. Il avait cependant la réputation d'un évêque actif et pieux ; il avait une parole facile et affichait des opinions ultramontaines ; il cachait les désordres de sa vie sous les apparences de la dévotion, et son ambition se dissimulait sous les dehors d'un zèle irréprochable. Ce n'était pas cependant un hypocrite, mais un faible, chez qui

les mauvais instincts étaient en lutte perpétuelle avec les meilleures intentions ; il avait la foi et cela ne fait que rendre plus incompréhensibles les fautes énormes de sa vie.

En 1789, il eut à présider à Belfort l'assemblée du clergé de la Haute-Alsace ; les partis apparurent très tranchés ; les cahiers se prononcèrent contre tous les privilèges financiers de l'ordre, mais en même temps Gobel, nommé député, dut accepter la condition qui lui fut imposée de ne prendre aucune part aux lois qui toucheraient à la puissance spirituelle. Il siégea d'abord à l'Assemblée de Versailles parmi les modérés, mais ne tarda pas à céder aux influences violentes. Ce fut lui qui proposa de modifier l'article de la déclaration des droits de l'homme qui était ainsi rédigé : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses », il y fit ajouter ce correctif : « pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. »

Quand on discuta la constitution civile, il soutint les demi-mesures que proposaient quelques conciliateurs ; il aurait souhaité que le roi suivît les voies canoniques pour les articles qui avaient quelque connexion avec les matières purement spirituelles : « Vous ne pouvez rien, disait-il, sur tout ce qui est spirituel... sinon, vous vous exposez à donner des inquiétudes aux consciences » ; il eût voulu que les réformes concernant l'Église ne fussent arrêtées qu'après une entente préalable avec le Saint-Siège, et il se trouvait d'accord en cela avec le plus grand nombre des évêques qui faisaient partie de la Constituante. Comment se fait-il alors que, lorsque la constitution eut été votée, il prêta, le 3 janvier 1791, le serment que ses collègues refusaient presque tous ? On a attribué cette première défaillance à des embarras d'argent ; peut-être l'ambition seule le fit-elle agir ? Il avait déjà été question de lui attribuer l'archevêché de Paris, et sa faiblesse l'entraîna à se déjuger : ce ne devait pas être la seule contradiction de sa vie.

Il fut en effet élu à Colmar, à Langres, à Agen et à Paris,

et opta pour ce dernier siège ; le corps électoral de Paris se composait à l'origine de 913 membres (781 pour la ville et 132 pour la banlieue) ; il s'était réuni le 18 novembre 1790 pour nommer les juges, les administrateurs et le procureur-général-syndic ; il fut convoqué une seconde fois le 13 mars 1791 pour l'élection de l'évêque. Réuni sous la présidence de M. Pastoret, dans la nef de Notre-Dame, il ne compta que 664 votants ; Gobel en eut 500 au premier tour contre 56 à Charrier de la Roche, chanoine de Lyon, et 26 à Sieyès qui avait écrit au président pour décliner toute candidature. Le jeudi 17, eut lieu la proclamation du résultat : après une messe solennelle, Gobel annonça qu'il acceptait mais, ajoutait-il, « je me dois à la Loi qui me prescrit des for-
 « malités à remplir pour assurer le complément de vos vœux.
 « Il faut que la confirmation canonique appose à votre élec-
 « tion le dernier sceau, et alors, je reviendrai vers vous pour
 « demeurer constamment avec la portion la plus glorieuse
 « de mon héritage. Avec quel empressement alors, avec
 « quelle joie, mes très chers frères, je vous administrerai
 « toutes les consolations que vous devez attendre de votre
 « premier pasteur ! Ah ! comptez sur ma charité et sur mon
 « zèle. Je me dévouerai sans réserve à la paix et au salut
 « de vos âmes ! »

Et aussitôt s'organisa une manifestation populaire : les tambours et la musique de la Garde Nationale prirent la tête du cortège ; Gobel marchait aux côtés du président, puis quatre évêques assermentés, les curés ralliés à la constitution civile, les électeurs, rangés par bureau, présidents, secrétaires et scrutateurs en serre-file ; on fit le tour de la Cité et on rentra dans la cathédrale pour un *Te Deum*.

La formalité de l'institution canonique parut devoir souffrir quelques difficultés ; ce n'est que le 24 mars que, sur ordonnance du tribunal civil, Gobel eut « à se retirer par
 « devers l'ancien évêque d'Autun pour en recevoir l'insti-
 « tution canonique ». L'installation eut lieu à Notre-Dame

le dimanche 27 mars, et le même jour Gobel donna la consécration à 9 des nouveaux évêques.

Le 16 avril, il publia un mandement qui était l'apologie de la constitution civile et celle de sa propre conduite. Il avait fait choix de ses vicaires épiscopaux, et la liste montre que déjà l'église constitutionnelle de Paris était assez pauvre en hommes; on n'y trouve que deux anciens curés (plus tard on en verra un troisième); le neveu de Gobel, Joseph Priqueler; son compatriote Lothringer, aumônier de l'Hôtel-Dieu, celui-là même qui l'absoudra à l'heure de la mort; puis des hommes obscurs dont on ne reparlera plus que le jour où ils apostasieront. Comme directeurs du séminaire, il trouva deux oratoriens, Tournaire et Telmon, qui remplacèrent les Sulpiciens qui, à l'unanimité, avaient refusé le serment. Il leur adjointa plus tard, et pour peu de temps, l'oratorien Daunou qui mourra Pair de France, après avoir apostasié. Les élèves ne se présentèrent qu'en petit nombre, et on ne trouva dans la suite que très peu de prêtres ordonnés par Gobel.

Il semble démontré que, dès l'été 1791, Gobel entra en pourparlers avec l'abbé Barruel, ancien jésuite et aumônier de la princesse de Conti; il aurait été question d'une soumission, et les documents publiés par Theiner donneraient à penser que si ces négociations n'aboutirent pas, c'est qu'on ne s'entendit pas sur la somme que Gobel demandait: on jugea qu'il s'estimait trop cher; ce qui rendrait cette histoire vraisemblable, c'est que Gobel avait alors de grands besoins d'argent; toujours est-il que ces négociations n'eurent aucun résultat sinon de jeter l'évêque dans les bras des Jacobins; le 9 mai 1793, il installa dans la cure de Notre-Dame-des-Victoires un vicaire de Sainte-Marguerite qui s'était marié l'année précédente et qui, le 20 novembre 1792, avait marié l'évêque du Calvados, Thomas Lindet. Le clergé constitutionnel protesta par la plume de quatre curés qui furent traduits devant le tribunal révolutionnaire

et ne furent absous que parce que le délit qu'on leur imputait était antérieur de quelques jours à la promulgation de la loi punissant quiconque critiquerait la nouvelle loi relative au mariage. Dans l'épiscopat constitutionnel, il y eut aussi des hommes assez courageux pour s'élever contre un tel oubli de la dignité épiscopale. Gratien, de Rouen, Fauchet, de Bayeux, dans son *Journal des Amis*, condamnèrent Gobel et n'arrivèrent qu'à en faire le prisonnier des adversaires de la religion.

Envoyé par la Convention à Porrentruy, Gobel essaya de se faire valoir auprès des révolutionnaires en préparant le soulèvement des sujets de l'évêque de Bâle ; il fut nommé commissaire près la république rauracienne, qui venait d'être proclamée à Porrentruy ; mais il n'y gagna qu'une popularité momentanée et dut revenir pour se défendre contre une dénonciation pour abus de pouvoir. Acculé aux dernières lâchetés, il dut s'exécuter ; devant les menaces des Terroristes, il se résigna à l'apostasie, malgré les révoltes de sa conscience ; il lutta jusqu'à la dernière heure, mais il céda et, le 7 novembre 1793, il se présenta à la Convention, entouré de douze de ses vicaires épiscopaux, et déclara, en son nom et au leur, qu'ils renonçaient à leur sacerdoce. Le récit des angoisses par lesquelles il passa a été fait par l'un des apostats, Lambert, qui, réconcilié après le Concordat, et curé de Bessancourt, dans la vallée de Montmorency, a raconté les violences devant lesquelles ils eurent à céder. Dès lors, Gobel ne s'arrêta plus ; il se prêta aux immondes parodies du culte de la Raison, dont sa cathédrale allait devenir le théâtre, et lié indissolublement par son infamie au parti le plus violent, il marcha avec Chaumette, Klotz et Hébert, jusqu'au jour où, par ordre de Robespierre, il fut puni par où il avait péché. Poursuivi, comme membre de la faction anarchique « qui vou-
« lait fonder l'ordre social sur l'athéisme, afin de donner de
« la consistance aux calomnies des despotes coalisés contre

« la nation française », il fut traduit le 24 germinal an 2 (13 avril 1794), devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort. C'est ici qu'on assiste à un véritable miracle de la miséricorde divine. Pendant les quelques jours qui séparèrent son arrestation de son exécution, Gobel rencontra à la Conciergerie son ancien vicaire Lothringer, qui l'amena facilement au repentir. Il est probable qu'il fut également réconforté par les exhortations de M. Emery, qui employait sa longue captivité à réconcilier avec Dieu les persécuteurs que l'évolution normale des événements faisait passer du rang des juges à celui des condamnés. Acceptant ses épreuves comme un moyen de réparation, Gobel reprit dans la prison ses habitudes de prêtre pieux et subit sa peine en esprit de pénitence. Voici d'ailleurs la lettre qu'il remit à l'abbé Lothringer avant d'aller à la guillotine :

« Mon cher abbé, je suis à la veille de ma mort : je
 « vous envoie ma confession par écrit ; dans peu de jours
 « je vais expier, par la miséricorde de Dieu, tous mes crimes
 « et les scandales que j'ai donnés. J'ai toujours applaudi
 « dans mon cœur à vos principes. Pardon, mon cher abbé,
 « si je vous ai induit en erreur ; je vous prie de ne point
 « me refuser les derniers secours de votre ministère, en
 « vous transportant à la porte de la Conciergerie et, à ma
 « sortie, de me donner l'absolution de mes péchés, sans
 « oublier le préambule : *ab omni vinculo excommunicationis*.
 « Adieu, mon cher abbé, priez Dieu pour mon âme,
 « afin qu'elle trouve miséricorde devant Lui. »

Et pour condamner son intrusion, il signa Jean-Baptiste, évêque de *Lydda*. Il fut exécuté le 7 floréal, an 2 (26 avril 1794).

Bibliographie. — Annales catholiques (de l'abbé de Boulogne), III, 466.

Nouvelles ecclésiastiques, 1791, 183 ; 1793, 77, 109, 198 ; 1794, 130.

Histoire des sectes religieuses, par Grégoire, ancien évêque de Blois. Paris, 1828, I, livre I, ch. IV.

Histoire de la Révolution française dans le département du Haut-Rhin, par Véron-Réville. Colmar, 1865, pp. 6, 53-54.

Histoire de la Constitution civile du clergé, par Lud. Sciout. Paris, 1891-1895, III, 134-140, 650-652.

Histoire de l'église de Paris pendant la Révolution, par l'abbé Delarc. Paris, s. d. Desclée, *passim*.

Notice sur Gobel, publiée par M. Emm. de Beaufond, dans l'*Archiviste*, pp. 167-181, 219-236, 297-311.

Fisquet, d'Avenel, etc. Voir aussi les historiens de la Révolution.

Royer (Jean-Baptiste), né le 18 octobre 1733 à Cuiseaux, qui était dans la partie louhannaise du diocèse d'Autun.

Fils d'un médecin, il fut nommé en 1760 curé de Chavannes-sur-Suran, dans le bailliage d'aval de Franche-Comté¹. Il fut nommé député suppléant aux États-Généraux, et siégea seulement à partir du 1^{er} mars 1790, par suite de la démission du député titulaire, l'abbé Bruet, curé d'Arbois. Quand les députés ecclésiastiques eurent à se prononcer sur la question du serment, il monta à la tribune et dit : « Plus coupable qu'Ananie et sa fille², si je faisais « une restriction mentale, je croirais attirer sur moi les « foudres du Ciel ! C'est donc franchement, suivant l'expres- « sion de notre bon roi, que je viens aujourd'hui prêter « mon serment. J'en demande acte pour l'envoyer à mes « paroissiens avec une instruction. »

L'accueil fait à la Constitution civile dans les pays dont la réunion formait le département de l'Ain fut très différent suivant les contrées : l'ancien diocèse de Belley fournit une forte proportion d'assermentés ; dans la partie comtoise, il y eut partage ; il en fut de même dans la partie lyonnaise, mais on y compta plus de rétractations ; la partie savoyarde ne donna qu'un maigre contingent aux partisans du ser-

1. Chavannes-sur-Suran, canton de Treffort, dans le nord du département de l'Ain, et non Chavannes près Lure, comme l'indiquent inexactement les *Annales de la Religion*.

2. Royer a dit sans doute Saphire (Act. V, 1). Le rédacteur des procès-verbaux, peu au courant de l'Écriture sainte, a entendu « sa fille » et ce qui proquo a passé dans les pièces officielles.

ment ; dans les Dombes, où le jansénisme était fort répandu, on salua avec enthousiasme l'aurore d'une religion nouvelle, plus pure et plus belle, parce qu'elle allait faire revivre les beaux jours de la primitive Eglise ; le Bugey partagea ces illusions généreuses ; dans le chapitre de Belley, il n'y eut que deux chanoines qui refusèrent le serment.

L'évêque de Belley, M. Cortois de Quingey, mourut le 14 janvier 1791 ; quatre jours après, les électeurs étaient convoqués à Bourg pour pourvoir à son remplacement. Royer fut élu le 6 février contre le P. Pacifique Rousselet, prieur des Augustins de Brou. L'élection fut notifiée à Royer que son mandat retenait à Paris ; il accepta et fut sacré le 3 avril à Notre-Dame, par Lamourette, métropolitain de Lyon. Le 7 avril, le nouvel évêque envoyait à Belley son mandement de prise de possession, fort dur pour les réfractaires qu'il appelle : « hypocrites, sépulcres blanchis et race de vipères ». Royer était un homme doux, modéré, mais qui n'était pas maître de ses expressions, quand il se trouvait sous l'influence du milieu violent où il vivait.

Muni d'un congé de l'Assemblée, il se rendit dans son diocèse et prit possession solennelle le 8 mai, dimanche du Bon Pasteur. Les refus de serment avaient fait dans son clergé des vides difficiles à combler ; il donna des postes à un certain nombre de religieux sortis de leurs couvents et fit coup sur coup de nombreuses ordinations ; on a dit que les prêtres qu'il ordonna manquaient les uns de moralité, les autres de savoir ; quelques-uns n'avaient ni l'un ni l'autre : c'étaient des clercs exclus du séminaire ou des maîtres d'école, plus honorables, mais dépourvus des connaissances indispensables. Le peuple marquait peu d'empressement à suivre les offices de tels pasteurs et la messe de l'évêque lui-même était désertée ; il en éprouvait un grand dépit. On vint lui parler un jour des anciennes Visitationnaires de Belley qui, chassées de leur couvent et disper-

sées dans la ville, évitaient de communiquer avec les constitutionnels et suivaient avec régularité les offices célébrés dans des chapelles privées par les prêtres insermentés. « Le bon remède pour guérir ces femmes, dit le pasteur miséricordieux, serait de les fouetter publiquement. » Un membre de la municipalité, M. Nivière, qui était présent, s'étonna de ce propos barbare et le lui reprocha en termes indignés. Royer eut honte et se tut (Leduc, t. VI). On peut conclure de ce trait à l'exaspération des esprits dans ces discordes religieuses, car Royer, je l'ai déjà dit, était un modéré : que pouvaient penser, dire et faire ceux qui ne l'étaient pas ?

En septembre 1792, Royer, élu membre de la Convention, partit pour Paris ; lors du procès de Louis XVI, il vota avec ses amis pour la détention perpétuelle du roi ; comme Grégoire, dont il était l'admirateur, il voulait que Louis XVI fût condamné « à vivre ». Partisan timide de Robespierre, il le soutenait dans l'espoir de l'empêcher d'aller trop loin ; le 22 août 1793, il appuya une des propositions du tribun en invoquant l'autorité de saint François de Sales et des apôtres eux-mêmes. Il n'en fut pas moins pros crit par la Montagne, avec les autres signataires de la protestation du 31 mai ; il ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor, sans avoir fait aucun acte de renonciation à ses fonctions épiscopales. Rentré à l'Assemblée, il travailla à faire voter par la Convention les lois qui restauraient une certaine liberté religieuse (3 ventôse et 11 prairial an 3 — 7 vendémiaire an 4), et, mettant lui-même en pratique la liberté reconquise, il présida, le 30 germinal an 3 (17 avril 1795), à la réouverture de l'église de Saint-Médard. Il fut avec Grégoire, Gratien, Saurine et Desbois de Rochefort, l'un des fondateurs du fameux comité des « évêques réunis », qui exerça une sorte de dictature sur l'église constitutionnelle restaurée ; il fut chargé de rouvrir et de réconcilier, le 15 août 1795, l'église métropolitaine, et il y réor-

ganisa le culte, non sans avoir des discussions assez acerbes avec les membres du « Presbytère » qui prétendait gouverner l'église de Paris. Cette lutte se termina d'une façon imprévue : le Presbytère, mis en demeure de faire nommer un évêque pour remplacer le malheureux Gobel, ne se trouva pas en état de faire aboutir la candidature d'un des siens ; il voulait à tout prix faire échouer la candidature de Grégoire, porté malgré lui par un parti fort remuant. Royer fut élu, comme représentant les opinions de conciliation ; de capacités médiocres et d'intentions droites, il fut accepté par presque tout le monde : il faut dire d'ailleurs qu'à cette époque, le clergé constitutionnel de Paris était réduit à peu de chose ; il n'avait que 8 églises dans la ville et 12 dans la banlieue ; 75 prêtres prirent part au scrutin préparatoire du 22 mai 1798 et 3.000 fidèles furent portés sur les listes de votants qui, le 15 juin, confirmèrent le choix du clergé.

Royer fut installé le 15 août, mais pour voir commencer une série de conflits avec son clergé, avec ses suffragants et avec les « Réunis » qui lui tenaient rigueur de son élection et le rendaient responsable de l'échec de Grégoire. Quand fut convoqué le concile de 1801, qui devait se tenir dans sa cathédrale, il fut des derniers à en être averti, et il s'enferma dans une abstention dédaigneuse. Son collègue Clément, de Versailles, lui reprochait son peu de zèle, et il se permettait de venir officier à Paris sans même l'avertir ; s'étant fait céder par l'évêque de Meaux, Thuin, les droits attachés au titre de premier suffragant, il prétendait se substituer au métropolitain négligent ; il convoquait le concile provincial que Royer ne jugeait pas utile de réunir et sommait son métropolitain de pourvoir au remplacement des évêques de Chartres, de Sens et d'Orléans, ses suffragants, le menaçant d'agir en ses lieu et place s'il persistait à négliger ses devoirs ; Royer avait cependant choisi des titulaires pour ces trois sièges, mais il ne dépendait pas de

lui d'empêcher qu'ils se dérobaient à un honneur peu enviable. Enfin Clément patronait le projet de réforme liturgique de son vicaire Poinignon qui voulait faire adopter un rituel où les paroles sacramentelles eussent été en français ; sur ce point, Royer fut soutenu par la majorité de ses collègues.

Le clergé, monté par quelques esprits brouillons, lui faisait une pénible opposition : Poullard, d'Aubervilliers, se fit élire tardivement à Autun, et Royer fut au moins débarrassé de lui. D'un autre côté, il voyait les rétractations lui enlever ses meilleurs collaborateurs ; il fut particulièrement sensible à la défection du curé de St-Germain-l'Auxerrois, Corpet, qui, à Noël 1800, rentra avec presque tout son clergé dans l'obédience de M. de Juigné. Royer avait l'habitude d'aller dire la messe chaque vendredi dans cette église et d'y prêcher ; quand il voulut y retourner, il eut la mortification de se voir refuser les ornements pour célébrer. L'abbé de Boulogne, dans ses *Annales catholiques*, commenta cet incident avec sa malice habituelle. On a dit que vers cette époque, Royer écrivit au Premier Consul pour lui offrir de se retirer si M. de Juigné était rappelé sur le siège de Paris ; les constitutionnels ont opposé à cette affirmation les démentis les plus formels, mais aussi les plus intéressés. Si Royer eut à quelque moment cette velléité, il ne semble pas qu'il y ait persévéré. Démissionnaire avec ses collègues en 1801, il se retira à Cuiseaux, son pays natal, attendant peut-être l'offre d'un des sièges créés par le Concordat ; cette offre ne lui fut pas faite et il se joignit ensuite au petit groupe d'anciens évêques formé à Besançon par Le Coz, nommé à cette métropole. Il fit peu parler de lui ; laissant ses confrères discuter à loisir sur les principes, il se consacra au soin des malades des hôpitaux et mourut pieusement le 11 avril 1807. Il avait, paraît-il, déposé sa rétractation entre les mains d'un vicaire général de Besançon, l'abbé Babey, mais il ne m'a pas été possible de me procurer ce document.

Royer fut un esprit faible, porté par les circonstances à une situation supérieure à ses capacités ; violent par faiblesse, conciliant par absence de caractère, il ne semble pas avoir compris la gravité des responsabilités qu'il avait assumées et ne se trouva vraiment à sa place que dans l'humble ministère dans lequel il sanctifia, espérons-le, les dernières années de sa vie.

Bibliographie. — Pour Belley : *Histoire de la Révolution dans le département de l'Ain*, par Leduc, 6 vol. 8°. — *Dictionnaire des personnalités notables du département de l'Ain*, par Dufey, 2^e partie, 1883. — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Lyon et de Belley*, par l'abbé Cattin. Lyon, 1867. — *Bourg et Belley pendant la Révolution*, par Sarrin. Bourg, 1881.

Pour Paris :

Fisquet, *France Pontificale*, Paris, t. I, pp. 530-541.

Annales de la Religion, I, 43, 58, 443-454 ; II, 262, 351 ; III, 527 ; V, 401 ; VII, 140^a (pendant la suppression des *Annales*, il paraissait, sous des titres différents, des cahiers ayant chacun sa pagination) ; 39-44^b, 183^b ; IX, 373, 461-473 ; X, 172, 280 ; XII, 41, 86 ; XIII, 41, 102.

Annales catholiques de l'abbé de Boulogne qui, supprimées administrativement en 1800, avaient reparu sous le titre de *Mélanges de critique et de littérature*, Emm. de Beaufond, *op. cit.*

Sciout, *op. cit.*, *pass.*

P. Pisani, *Une élection épiscopale à Paris* (*Revue des Questions Historiques*, octobre 1904).

AUBE



Sibille (Augustin), né à Troyes, le 1^{er} octobre 1724.

Curé pendant trente ans de la paroisse de Saint-Pantaléon à Troyes, il n'avait pas cessé d'édifier ses paroissiens par ses vertus et sa charité. Plus vertueux que clairvoyant, il ne sut pas se défendre contre les influences qui s'exercèrent autour de lui : le 30 janvier 1791, il prêta le serment constitutionnel, et le 20 mars, il se laissa élire évêque du département de l'Aube. Sacré à Paris, le 3 avril par Gobel, il prit possession de la cathédrale de Troyes le 17 avril, dimanche des Rameaux. Bien que le serment eût été prêté par la majorité du clergé, M. de Barral, l'évêque légitime conservait un parti composé de gens actifs et batailleurs : le prélat constitutionnel fut vivement attaqué : ses mandements étaient sévèrement critiqués, et on en faisait des parodies ou des pastiches qui, répandus dans le département, jetaient le ridicule sur l'évêque et ses tenants ; il convient cependant de reconnaître que Sibille, homme pacifique et doux, ne chercha pas à tirer vengeance de ces attaques, et qu'il n'usa pas de son crédit, tant qu'il en eut, pour poursuivre ses adversaires.

A la fin de 1793, le conventionnel Rousselin, en mission dans la région, décréta la fermeture des églises et l'abolition du culte.

Sibille n'était pas d'un tempérament trempé pour tenir tête aux terroristes : il consentit à marier un de ses prêtres et autorisa le mariage d'une religieuse ; puis, le 28 brumaire an 2 (18 novembre 1793), il livra ses lettres de prêtrise, et cette abdication lui valut de traverser sans être autrement inquiété les jours de la Terreur,

En 1795, Grégoire et ses amis lui tinrent rigueur de sa

faiblesse ; malgré le mémoire qu'il leur envoya pour justifier sa conduite, ils le tinrent toujours à l'écart ; ils ne lui adressèrent pas leur encyclique et ne l'invitèrent pas au concile de 1797. Cependant, ne pouvant se résigner à n'être plus rien après avoir été quelque chose, Sibille continua à se comporter en évêque, en dépit de cette sorte d'excommunication. Il obtint assez tardivement, en novembre 1797, l'usage de sa cathédrale ; encore n'en eut-il la jouissance que pendant quelques heures le dimanche ; il devait ensuite céder la place au clergé qui obéissait à M. de Barral.

Trois mois après, le 11 février 1798, il mourait assisté par deux de ses anciens vicaires : on a dit qu'il s'était rétracté ; cela paraît fort douteux : son parti n'invita que des constitutionnels à ses funérailles, et dans son testament, daté du 1^{er} mai 1797, il ne fait aucune allusion à une réconciliation avec l'évêque légitime.

Bibliographie. — Fisquet, *France Pontificale*, Troyes.

Ami de la Religion, XXVI, 438.

Sciout, III, 694 ; IV, 724.

Note manuscrite communiquée par M. l'abbé Prévost, curé de Pont-Sainte-Marie.

Blampoix (Jean-Baptiste), né à Mâcon, le 16 octobre 1740.

Il avait professé la philosophie au collège de sa ville natale, quand, en 1772, il accepta la cure de Longpré, dans le diocèse de Langres, puis celle de Vendœuvre, située près de Troyes, mais dépendant du diocèse de Langres. Il était très aimé de ses paroissiens et très estimé du seigneur qui lui procura une chapellenie du produit de 600 livres.

En 1789, il fit partie de la commission chargée de rédiger le cahier de doléances du clergé de Bar-sur-Aube ; l'année suivante, il fut élu membre de l'administration du district ; il prêta serment et resta comme curé constitutionnel, dans son ancienne paroisse.

En 1793, il dut se cacher, mais n'eut à faire aucun acte de renonciation à ses fonctions, qu'il reprit en 1795. Plusieurs fois dénoncé pendant la persécution fructidorienne il fut soutenu par ses paroissiens contre les vexations administratives ; il était adjoint au maire ; sa modération et son patriotisme le faisaient estimer de tous, même de ses adversaires.

La situation particulière de l'évêque Sibille avait porté le plus grand préjudice à la cause de son parti dans le département de l'Aube ; presque tous ceux des prêtres constitutionnels qui ne s'étaient pas rétractés exerçaient leur ministère en dehors d'une autorité hiérarchique quelconque. Un presbytère s'était bien établi, et Blampoix en fut président, mais il était composé en grande partie d'hommes timides, répugnant à toute initiative. Lorsque la mort de Sibille permit de s'occuper de lui donner un successeur, il ne se trouva pas à Troyes assez de prêtres pour procéder à une élection régulière, et on dut s'adresser au métropolitain pour qu'il en désignât un. Royer choisit Blampoix présenté par ses collègues et le sacra à Paris le 4 novembre 1798. Blampoix, que le défaut de ressources empêchait de résider à Troyes, conserva sa cure de Vendoeuvre : c'est de là qu'il envoya le 4 janvier 1799 son mandement de prise de possession, dans lequel il promulguait les décrets du concile de 1797 : peu après, il publia une ordonnance qui divisait le diocèse en 7 archidiaconés et 21 archiprêtres ; cet acte de juridiction fut regardé par l'administration comme un attentat contre les droits de l'Etat : l'évêque fut décrété d'arrestation ; les élections, en modifiant la composition de l'administration départementale, lui épargnèrent un procès et une condamnation rigoureuse.

S'il fut moins inquiété par le pouvoir civil, Blampoix eut beaucoup à souffrir du côté des insermentés, tout puissants dans le département, qui s'efforçaient de ridiculiser ses mandements, et de jeter le discrédit sur sa personne en

répandant contre lui des libelles diffamatoires. Il leur répondit par un mandement sur l'« Unité de l'Église », où il les accusait d'être des fauteurs de schisme et les rendait responsables des malheurs de la France. On voit que les esprits les plus modérés tombaient comme les autres dans les violences et perdaient sous l'influence des passions ambiantes le sentiment de la justice et de la charité.

L'aveuglement général était tel que, lorsque le Pape Pie VI, captif fut amené à Briançon, il y eut beaucoup de constitutionnels qui crurent qu'il n'y avait qu'à aller le trouver pour obtenir de lui une approbation de tout ce qui s'était fait en France depuis 1790. Le 3 prairial an 7 (22 mai 1799), Blampoix écrivait à Grégoire : « qu'il fallait envoyer au « Pape une députation chargée de mettre sous ses yeux les « impostures publiées en son nom (les brefs!) lui en faire « connaître les suites qui ont été et sont encore si funestes « à la religion et lui faire sentir la nécessité, que lui impose « la redoutable place qu'il occupe, de mettre fin aux divi- « sions scandaleuses et persévérantes qui déchirent l'Église « de France. . . . sa qualité, son âge, ses malheurs, sa « position d'une part, de l'autre le bien de la religion, « l'état déplorable de nos églises, les besoins de nos coo- « pérateurs, l'union si désirable des fidèles provoquent « notre sensibilité, notre activité et tous nos efforts. Un « léger sacrifice de notre part, une seule parole du père « commun convertirait bien des cœurs à J.-C. et à la « patrie. Le Pape honorerait sa vieillesse par un acte d'une « justice rigoureusement exigible, et nous mériterions la « reconnaissance et l'affection de tous les catholiques « français ».

En attendant la réconciliation, Blampoix engagea une lutte infatigable pour rentrer en possession de la cathédrale occupée depuis 1793 par les insermentés : après avoir fait beaucoup de démarches infructueuses, il essaya d'un coup de force : dans un mandement publié à l'occasion de la paix de Lunéville, il annonça qu'un *Te Deum* serait chanté à la cathédrale et qu'il présiderait la cérémonie : l'autorité lui fit savoir que s'il exécutait ce projet, il serait poursuivi

comme perturbateur ; sans se décourager, il redoubla d'activité, fit agir ses amis de Paris près du ministre de la Police, et finit par avoir gain de cause, à Pâques 1801.

Blampoix, comme suffragant de Paris, fut mêlé aux difficultés que Royer eut avec les Réunis et avec les évêques de Meaux et de Versailles. Il avait d'abord montré un grand attachement à Royer, son compatriote et son consécrateur ; mais, subissant l'action de Grégoire, il passa de l'autre bord : il fut de ceux qui reprochèrent amèrement à Royer de laisser vaquer plusieurs sièges de sa province, et d'éluder la tenue d'un concile provincial. Cependant on peut dire qu'il eut une attitude différente de celle de ses collègues : il désapprouvait autant l'apathie et la maladresse de Thuin que l'ardeur inconsidérée de Clément ; il essaya de jouer un rôle modérateur, mais sans succès. Blampoix assista au concile de 1801 ; dans la séance du 28 juillet, il eut à prêcher : développant la pensée : « Hors l'Église pas de salut », il essaya de prouver que les excommunications pontificales n'avaient pu atteindre les^e constitutionnels, et qu'*on ne peut être schismatique malgré soi*.

Au mois d'octobre, il donna sa démission, et le nouvel évêque de Dijon, ancien constitutionnel, le nomma à la cure d'Arnay-le-Duc, mais il ne semble pas avoir pris possession de ce poste ; il retourna dans sa ville natale où vivaient ses parents. Quand Pie VII passa par Mâcon, en 1804 il fut reçu par le Pape avec une paternelle bienveillance, ce qui a donné à penser qu'il avait fourni des gages de soumission à l'autorité pontificale ; cependant il resta en correspondance avec le Coz et avec Grégoire, ce qui doit faire supposer qu'il était resté attaché aux maximes constitutionnelles.

Il mourut à Mâcon le 18 juin 1820, après avoir fait une rétractation expresse entre les mains d'un prêtre délégué par l'évêque d'Autun.

Bibliographie. — Fisquet, *France Pontificale*, Troyes.

Annales de la Religion, VI, 529-551; VII, 270b; VIII, 68; X, 33-40; XI, 457-490; XII, 564-569.

Ami de la Religion, XXV, 395; XXVI, 138.

Chronique religieuse, V, 279-283. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1799, 81.

Notice manuscrite communiquée par M. l'abbé Prévost.

EURE-ET-LOIR

Bonnet (Charles), né le 25 mai 1751 à Tréon, près de Dreux.

Il fit de brillantes d'abord à Dreux, puis à Paris au séminaire de Saint-Nicolas; revenu dans son diocèse avec le grade de docteur, il professa avec distinction la philosophie au collège de Chartres de 1746 à 1748. Il fut alors, à l'âge de 26 ans, nommé à la cure de Saint-Michel à Chartres qu'il conserva pendant 42 ans : il était instruit, zélé et charitable; il était d'une grande piété, et chaque année il ne manquait pas d'aller se recueillir pendant quelques jours au monastère de la Grande Trappe.

Comment ce prêtre exemplaire se laissa-t-il gagner par les idées du jour? Comment en vint-il à prêter le serment constitutionnel et à accepter le siège épiscopal? C'est là un problème difficile à résoudre. Il semble avoir subi l'influence de son entourage; le supérieur de son séminaire, le lazariste Graziani, qui se fit ensuite appeler Gratien et devint métropolitain constitutionnel de Rouen, exerçait sur lui une autorité que justifiait en apparence sa réputation de vertu et de savoir; l'abbé Vitalis, professeur au collège (qui fut par la suite curé de Saint-Eustache à Paris, et mourut en 1832), était alors partisan déclaré de toutes les

réformes et sut attirer le curé de Saint-Michel dans son parti. L'adhésion de M. Bonnet fut une victoire pour l'Église constitutionnelle qui ne faisait pas tous les jours des recrues de cette valeur.

Elu le 13 mars, Bonnet fut sacré à Paris, par Gobel ; le 27 du même mois il prit pour vicaire Graziani, Vitalis et aussi l'abbé Siéyès, ancien vicaire général de M. de Lubersac, l'évêque légitime de Chartres. L'organisation du diocèse fut difficile ; dans ce pays où la répartition de la population avait multiplié les paroisses, la loi qui exigeait pour le maintien d'une paroisse un minimum d'habitants, imposa la suppression d'un grand nombre d'églises ; à Chartres même, on en ferma plusieurs, et l'évêque eut la douleur de coopérer, la mort dans l'âme, à la suppression de son ancienne paroisse de Saint Michel. Il n'eut pas la douleur d'assister à la consommation d'une œuvre dont il avait été le complice inconscient ; et il mourut au moment où le culte allait être aboli, le 13 novembre 1793, ayant eu toutefois le temps de mesurer les responsabilités terribles qu'il avait encourues.

Il ne fut pas possible de lui donner un successeur : le parti constitutionnel, à peu près anéanti par les persécutions terroristes, n'avait aucun sujet capable de devenir évêque et désireux de l'être. On alla chercher en Franche-Comté un ancien bénédictin, d. Grapin, grand savant, et janséniste renforcé ; les évêques « réunis » ne purent le décider à accepter. Il resta à Besançon et fut après le Concordat le vicaire général et le conseiller de Le Coz, ancien constitutionnel impénitent.

Bibliographie. — Fisquet, *France Pontificale*, Chartres. — *Chronologie des évêques, curés, vicaires, etc..... du diocèse de Chartres*, par l'abbé Beauhaire, curé de Morières, 4^e, Châteaudun, 1892.
Nouvelles ecclésiastiques, 1791, 157.

LOIRET

Jarente de Senac d'Orgeval (Louis-François-Alexandre de), né le 1^{er} juin 1746, au château de Soissons, dans le diocèse de Vienne.

Victime de l'ambition de sa famille et des préjugés de son temps, il entra dans l'Église sans vocation, et ne fit rien pour acquérir les vertus de son état. Son cousin, Louis-Sextius de Jarente, évêque d'Orléans, était malheureusement chargé de la feuille des bénéfices et le choix qu'il proposa au roi, en lui désignant son jeune parent, ne fut pas un des moindres scandales d'une carrière où on en compte de nombreux. Sacré le 18 février 1781, comme évêque d'Oliba, et coadjuteur, avec future succession, de l'évêque d'Orléans, Alexandre de Jarente devint titulaire de cet évêché en 1788, après la mort de Louis-Sextius (28 mai), et sans rien changer aux désordres de sa vie privée.

Il fut l'une des quatre recrues que l'Église constitutionnelle fit dans l'ancien épiscopat, et elle n'avait pas à en être bien fière. Quand on lui demanda de donner l'institution aux évêques sortis de l'élection populaire, il se déroba sous divers prétextes ; il ne lui convenait sans doute pas de communiquer trop intimement avec les nouveaux prélats qui n'étaient pas de son monde. Il lui fallut cependant subir d'autres promiscuités autrement humiliantes, quand, pour faire preuve de civisme, il dut entrer dans la société des Amis de la Constitution et fraterniser avec les pires jacobins.

En 1793, il abdiqua ¹, envoya sa démission à Pie VI et

1. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département du Loiret. Séance publique du 1^{er} frimaire de l'an 2 (21 novembre 1793).

se maria, mais il gardait la tare originelle de sa noble naissance, et, suspect aux uns, comme il était odieux aux autres, il végéta quelque temps à Paris, obligé, pour ne pas mourir de faim, d'exercer des fonctions qui révoltaient sa fierté ; il finit par obtenir une place de bibliothécaire à l'Arсенal.

Son église regardée comme vacante par les constitutionnels fut administrée depuis 1795 par un presbytère qui recevait son inspiration du comité des « Réunis ». Sa succession fut proposée à Paul Baillet, vicaire, puis curé constitutionnel de Saint-Séverin à Paris ; mais, après un voyage à Orléans, qui le convainquit du peu de vitalité de l'église constitutionnelle du Loiret, Baillet refusa, et Orléans resta sans évêque jusqu'au Concordat.

Soit que la démission donnée en 1793 n'ait pas été agréée, soit que le gouvernement ne la reconnût pas comme valable, Jarente fut mis en demeure de donner de nouveau

Le citoyen Jarente, président et évêque du département du Loiret, a dit :

« Si j'eusse suivi l'exemple de mes collègues coalisés, si j'eusse refusé le serment que la nation avoit le droit d'exiger, les Aristocrates auroient employé peut-être avec succès dans ce département les torches du fanatisme pour favoriser cette contre-révolution espérée jusqu'au 10 août.

« Mon patriotisme m'avertit alors de rester pour déjouer les manœuvres des malveillans ; aujourd'hui, la philosophie, la raison et la Montagne ont appris à la France entière, à l'univers, que le culte national d'un grand peuple devenu libre, doit être l'égalité, la liberté, l'amour des hommes et le dévouement sans bornes à la Patrie. Le peuple souverain a sanctionné l'opinion publique, et je me fais un devoir d'obéir à sa voix, en en déclarant solennellement que je ne veux plus être prêtre, ni évêque, et que j'abdique pour jamais les fonctions de ministre du culte. Grâce à la Révolution, me voilà libre de ces chaînes qui pesoient sur moi depuis mon enfance, je déclare en même temps n'avoir jamais adopté tous les préjugés religieux et fanatiques qui ont troublé la France depuis si longtemps à la honte de la raison : désormais, j'appartiens sans réserve à la République une et indivisible ».

sa démission en 1801, et cette fois, il fit mine de la refuser. D'une lettre du cardinal Consalvi écrite le 2 août 1801, il résulte qu'il était alors garde des magasins militaires à Valence ; soit qu'il fût devenu veuf, soit qu'il eût divorcé, il n'est plus question de sa femme à cette époque. Sa démission parut au *Moniteur* du 10 octobre 1801.

Il vécut dans l'obscurité à Paris, et, après s'être sincèrement repenti, mourut le 30 octobre 1810.

SEINE-ET-MARNE

Thuin (Pierre), né à Montereau-Font-Yonne, le 28 février 1731.

En 1756, à peine sorti du collège des Grassins, il fut nommé chanoine de la collégiale de Montereau : en 1769, il résigna son canonicat pour la cure de Saint-Maurice dans la même ville. Zélé et charitable, il était aimé de tous, mais sa libéralité alla si loin qu'il finit par s'endetter gravement, et que le 18 mars 1790, il dut échanger sa paroisse pour celle de Dontilly, qui était d'un revenu plus avantageux. C'est dans ce poste qu'il prêta serment en 1791.

M. de Polignac, évêque de Meaux, n'avait pas prêté serment : les électeurs furent convoqués pour le 27 février, et Thuin fut élu au troisième tour de scrutin, contre deux prêtres du district de Meaux. Marest et Lepelletier et l'évêque de Lydda, Gobel, qui fut élu quinze jours après à Paris¹. Proclamé le 18 mars, Thuin alla se faire sacrer à

1. Mgr Allou, dans sa *Chronique des évêques de Meaux*, ne fait pas mention de la candidature de Gobel ; il résulte cependant du procès-verbal de l'élection publiée par M. Th. Lhuillier, à la fin de

Paris ; son consécrateur fut Gobel, qui lui imposa les mains le 27 mars à l'issue de la cérémonie où il avait été mis en possession de la cathédrale de Paris. Le dimanche de la Passion, 10 avril, le nouvel évêque prit possession ; aucun des chanoines n'était présent ; les directeurs du séminaire s'étaient abstenus, ainsi que leurs élèves, mais on voyait au premier rang le directoire départemental conduit par le vicomte de Jaucourt, protestant ; pendant la messe, les orgues firent entendre des airs de circonstance : à l'élévation, on joua le *Ça ira*.

Froidement reçu par la majorité de la population, Thuin ne reçut pas de consolation de la part des communautés religieuses qu'il essaya inutilement de visiter ; il trouva les portes closes. Si les deux tiers des prêtres du département avaient accepté la constitution civile, il restait une minorité fort agissante qui lutta avec énergie contre le nouvel ordre des choses. Il faut reconnaître que malgré les déboires et les affronts qui lui venaient du clergé insermenté, Thuin ne chercha jamais, comme certains de ses collègues, à appeler à son aide les rigueurs administratives ; il vint même au secours de quelques insermentés qu'il parvint à soustraire à la déportation et à la mort ; si des atrocités sans nom furent commises contre le clergé insermenté de son département, il faut les attribuer à des influences absolument étrangères à la sienne. Thuin vécut à l'évêché de Meaux, simplement, pauvrement même : il donnait beaucoup aux pauvres et employait une partie de son traitement de 12.000 livres à éteindre les dettes que sa charité lui avait fait contracter à Dontilly.

sa monographie de Thuin (p. 32), que Gobel eut au troisième tour 99 voix et Thuin 179. D'autre part, M. Lhuillier dit (p. 6) que c'est le même jour que Gobel fut élu à Paris : nous avons vu plus haut que cette élection ne se fit que le 13 mars. A la page 9, M. Lhuillier oublie que Gobel était évêque depuis 18 ans, quand il dit ; « Gobel venait d'être sacré » ; il veut dire : « *Gobel venait d'être élu à Paris* ».

On raconte que lorsque Louis XVI, ramené de Varennes, s'arrêta pour coucher à Meaux, on le logea à l'évêché : Thuin qui était installé d'une manière fort sommaire dans ce grand palais à demi démeublé, voulut s'excuser auprès du roi de la simplicité de son hospitalité. « Vous êtes tout excusé, répondit le prince : il est bien de ne pas multiplier les dépenses quand on n'est pas chez soi ». Il existe plusieurs versions de cette anecdote.

En 1793, on eut besoin de l'évêché pour y mettre des prisonniers de guerre, et on pria l'évêque de déloger ; il se retira d'abord en ville, puis quand la persécution se déchaîna, il cacha les reliques de la cathédrale et se réfugia dans le village d'Isles-les-Villenoy, près de Meaux, et y passa inaperçu les plus mauvais jours de la Terreur.

En 1795, ce furent les insermentés qui revendiquèrent les premiers la liberté si parcimonieusement mesurée par la loi de ventôse : le vicaire général de M. de Polignac, M. Bonnet de Saint-Renaud, obtint l'usage de l'église de Saint-Remy. Thuin ne paraît pas avoir mis une grande hâte à profiter des dispositions plus favorables du gouvernement, et Grégoire, dans les *Annales de la Religion* (I, 240) lui reproche sa timidité. Obéissant à ce rappel, il envoya son adhésion à la deuxième « encyclique » des évêques réunis, et leur prêta son concours dans leurs démêlés avec les prêtres parisiens qui s'étaient constitués en « presbytère » ; il était en effet le plus ancien suffragant de la métropole de Paris, et, à vrai dire, le seul qui survécut de tout l'épiscopat de la province, puisque Gobel, Brienne, Avoine, Bonnet étaient morts et que Sibille et Jarente étaient apostats. Thuin eut donc à exercer par intérim l'autorité métropolitaine, puis, quand Royer fut élu à Paris, il le mit en possession ; enfin, quand Royer se trouva en conflit avec les « Réunis » c'est encore à lui qu'il fut fait appel pour contrecarrer le métropolitain. En toutes ces circonstances, il se montra faible, versatile et se laissa entraîner à des démarches qui n'étaient pas toutes très droites.

On a un petit nombre de mandements de Thuin : ils sont assez incolores, et répètent ce que d'autres évêques avaient dit avec plus de chaleur : en 1801, il voulut tenir un synode préparatoire au concile, mais il ne put réunir que 8 prêtres : il n'est pas certain qu'il ait assisté au concile de 1797 : sa mauvaise santé, et la crainte que lui inspiraient les discussions fraternelles de ses collègues l'empêchèrent de venir à celui de 1801,

Démissionnaire en 1801, il vécut dans une retraite profonde, et s'abstint d'exercer publiquement les fonctions ecclésiastiques. Il n'est pas exact, comme on le lit dans l'étude de M. de Beaufond, qu'il ait été nommé par M. de Barral chanoine de Meaux ; il était chanoine honoraire, c'est-à-dire ancien chanoine, depuis 1769, époque où il avait résigné son canonicat de Montereau. *L'Ami de la Religion* a raconté qu'il avait manifesté son repentir en se soumettant dans la cathédrale de Meaux à une sorte de pénitence publique (A. de la R., LVII, 263-264), mais ce récit me paraît fort invraisemblable : les anciens évêques constitutionnels qui venaient lui rendre visite ne l'auraient certainement pas fait s'il eût renié son passé. En 1803, M. de Barral, évêque concordataire de Meaux, ayant appris qu'il était dans la gêne, lui écrivit une lettre très polie en lui offrant, à titre de prêt, une petite somme d'argent : Thuin refusa en termes pleins de déférence et de dignité. Sa lettre, communiquée par Mgr de Barral à Portalis, se trouve aux Archives nationales (F¹⁹ 1136). La réponse insérée dans les *Annales de la Religion* (XVI, 287) n'est pas conforme au texte original ; le journaliste y a ajouté des expressions hautaines et provocantes qui en dénaturent complètement l'esprit.

Mgr de Fautoas, successeur de Mgr de Barral, paraît avoir été en relations cordiales avec l'ancien évêque constitutionnel : quand celui-ci mourut, le 29 janvier 1808, il permit de placer les insignes de l'épiscopat sur le cercueil,

et le nécrologe qui figure dans l'*Ordo* de Meaux pour 1809, porte la mention *P. Thuin, olim episcopus*.

Bibliographie. — *Chronique des évêques de Meaux*, par Mgr Allou, in-8°, Meaux, 1876, pp. 140-144.

Pierre Thuin, évêque constitutionnel de Seine-et-Marne, par Th. Thuillier, Paris, Charavay, 1883.

Annales de la Religion, I, 240; II, 406; XIII, 95-97; XIV, 287.

SEINE-ET-OISE

Avoine (Jean-Julien), né au Havre le 17 septembre 1741.

Il était curé de Gommecourt, dans le doyenné actuel de Bonnières, quand il prêta serment. Il fut élu évêque contre Massieu, curé de Cergy, près Pontoise, et membre de la Constituante, qui, battu en Seine-et-Oise, se fit élire dans l'Oise.

Avoine fut sacré à Paris par Gobel le 27 mars; il fut reçu à Versailles avec une grande solennité.

Autant qu'on peut en conclure de documents rares et imprécis, Avoine se range parmi les évêques modérés et ayant conscience de la dignité du sacerdoce. Il protesta avec énergie quand les cloches furent enlevées des églises, et il fut ensuite dénoncé à la Convention (17 décembre 1792) pour avoir refusé l'institution à un prêtre marié.

Il mourut à Versailles le 3 novembre 1793 au moment où commençait la persécution religieuse; dès le 6 du même mois (16 brumaire an 2), une députation se présentait à la barre de la Convention, et l'orateur des délégués commença son discours en ces termes: « Le prêtre de l'Eglise romaine, évêque de Seine-et-Oise, est mort. Législateurs, laisserez-

vous lui nommer un successeur... » Il n'en eut un, en effet, que plusieurs années après. Son éloge, dans lequel ne se trouve aucun renseignement historique, a paru dans les *Annales de la Religion* en 1795.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 307 ; III, 217.
Nouvelles ecclésiastiques, 1791, 141.
 Sciout, III, 592.
 Delarc, II, 415, 449.

Clément (Augustin-Jean-Charles), né à Créteil, le 8 septembre 1717.

Issu d'une famille de robe, acquise aux idées jansénistes, il commença ses études ecclésiastiques à Paris, mais ayant refusé de signer le formulaire, il alla à Auxerre, où son jansénisme le fit recevoir par l'évêque G. de Caylus ; pourvu d'un canonicat dans l'église d'Auxerre dès 1741, ordonné prêtre en 1744, il se rangea parmi les membres les plus militants du parti janséniste ; après la mort de M. de Caylus, il lutta contre le nouvel évêque M. de Condorcet, puis commença à faire de longs voyages entrepris dans l'intérêt du parti ; il visita l'Espagne, la Hollande et l'Italie, il a publié en 1802 le curieux récit de ses pérégrinations. En 1786, il se retira à Livry, près Paris, et continua à travailler pour la cause à laquelle il avait voué sa vie. En 1790, il ne manqua pas d'applaudir à la Constitution civile et fit paraître pour la soutenir plusieurs ouvrages : *Des élections épiscopales et de la manière d'y procéder.* — *Formes canoniques du gouvernement ecclésiastique.* — *Lettre d'un jurisconsulte sur les intérêts actuels du clergé.* — *Principes de l'unité du culte public.* Il fut inquiété en 1794 pour sa fermeté religieuse et, malgré ses 77 ans, subit une longue et sévère détention.

En 1795, il remonte sur la brèche, et participe d'abord à la constitution du presbytère de Paris, mais, trouvant

dans cette réunion des esprits peu disposés à accepter ses manières de voir, il rompt avec eux et se donne pour mission de restaurer le culte constitutionnel dans le département de Seine-et-Oise, auquel il se trouve appartenir par sa résidence de Livry. Mettant à profit les relations qu'il s'était créées dans la partie nord du diocèse, Gonesse, Villiers-le-Bel et la vallée de Montmorency, il groupe à Versailles un certain nombre de prêtres ayant fait partie de l'église assermentée, forme un presbytère et se fait élire évêque le 25 février 1796.

Les évêques « réunis » ne pouvaient que rendre justice aux intentions de ce vieillard si actif et si vaillant, mais ils se défiaient de ses ardeurs souvent inopportunes, de ses entreprises irréfléchies et son ambition sénile : aussi, tout en se gardant de lui faire une opposition ouverte, ils se contentèrent de le combattre discrètement et de jeter de temps en temps quelques seaux d'eau froide sur son enthousiasme ; sans contester son élection, ils demandèrent qu'elle fût recommencée, en observant quelques formalités qu'on avait négligées la première fois ; ils ne purent que gagner du temps, et, le 12 mars 1797, Thuin, faisant fonction de métropolitain, allait le sacrer en compagnie de deux des « réunis ». Une fois évêque, Clément redoubla d'activité ; il s'étonnait que Paris n'eût pas encore d'évêque alors que Versailles en avait un ; il mit le « presbytère » en demeure de faire procéder à l'élection, et son intervention brouillonne gêna singulièrement les « Réunis » qui tendaient au même but par des moyens différents. Quand Royer eut été élu, Clément voulut lui imposer sa direction, ne se faisant pas scrupule de le morigéner quand il n'allait pas aussi vite qu'il l'aurait voulu, et le menaçant de se substituer à lui, s'il négligeait son devoir ; le malheureux Thuin, pressé d'intervenir, ne savait à quel saint se vouer et finit, pour avoir la paix, par déléguer à Clément ses pouvoirs de « plus ancien suffragant de la métropole ». Avec cette

délégation Clément venait à Paris, écoutait tous les mécontents, et subissait leur influence tout en croyant en exercer une ; que Royer crut devoir s'abstenir de paraître dans une église dont le clergé s'était mis en révolte contre lui, aussitôt Clément allait consoler ces brebis délaissées par leur pasteur. Il contribua à empoisonner la vie de cet homme pacifique et conciliant qu'était Royer.

Clément avait une autre marotte : son vicaire Poinignon, qu'il avait pris au diocèse de Seine-et-Marne, avait imaginé un rituel où les prières et les paroles sacramentelles étaient en français, et c'était un acheminement vers le bréviaire et le missel en langue vulgaire. Le concile de 1797 avait imprudemment encouragé ce projet : le synode de Versailles se prononça en faveur de l'adoption immédiate de cette grosse réforme. Là Royer se trouva d'accord avec les « Réunis » et la plus grande partie des évêques pour condamner le projet de Poinignon et de Clément. Les *Annales* publièrent de nombreux articles pour le combattre ; et Le Coz, de Rennes, avec moins de ménagements que le doucereux périodique des « réunis » ne se faisait pas faute, dans sa correspondance, de formuler sa pensée en termes énergiques. Cet échec obligea Clément à battre en retraite, mais il fallait craindre ses retours offensifs. Il avait donné sa démission avec ses collègues après le concile de 1801, quand il s'avisait de la reprendre et il fallut de nombreuses démarches pour l'empêcher de se lancer dans une affaire qui eût certainement tourné à sa confusion. Mécontent, il se retira dans sa propriété de Livry, où il ne tarda pas à mourir, le 15 mars 1804. Il avait 88 ans. Il fut à la fois le plus âgé des évêques constitutionnels et le plus jeune par sa fougue et ses initiatives souvent intempestives. Son service funèbre fut célébré à Paris dans l'église Saint-Jacques, et Grégoire prononça son oraison funèbre.

Bibliographie. — *Mémoires secrets sur la vie de M. Clément, évêque de Versailles* (publication janséniste), Paris, 1812.

PISANI. — *Épiscopat Constitutionnel.*

Annales de la Religion, I, 307-311; III, 217-214, 240-247, 425; IV, 503-528; V, 402, 444-446; VIII, 68; IX, 318-328, 473; X, 49-96, 121, 228-234; XII, 44, 541; XV, 97; XVI, 558.

Sciout, IV, 472-475, 690-694, 726.

Delarc, III, 375.

Nouvelles ecclésiastiques, 1797, 87; 1800, 14, 67; 1803, 41.

YONNE

Brienne (Étienne-Charles de Loménie de), né à Paris, en 1727.

Cadet de famille, il entra dans les ordres sans autre vocation que celle des honneurs. Après de brillantes études au collège d'Harcourt, il fit sa théologie à la Sorbonne et la clôtura par des thèses où il exprimait des opinions tellement hardies qu'il fut obligé de fournir des « explications verbales » avant de recevoir le bonnet de docteur; déjà on pressentait en lui l'incrédule. Il fut néanmoins ordonné prêtre le 8 mars 1752, et nommé grand-vicaire de l'archevêque de Rouen: le 11 janvier 1761, il devint évêque de Condom, et deux ans après archevêque de Toulouse: il joua, à partir de cette époque, un rôle politique dont il ne peut être question dans cette notice: il fut premier ministre de Louis XVI en 1787 et 1788, sans gloire, mais non sans profit; le 10 mars 1788 il était promu à l'archevêché de Sens, le plus riche de France après celui de Strasbourg; il s'était attribué de plus pour 600.000 livres de bénéfices. Quand il fut disgracié comme ministre, il sut se faire donner comme compensation le chapeau de cardinal (15 décembre 1788). Son neveu, Martial de Loménie, était son coadjuteur avec le titre d'archevêque de Trajanople.

Il prit possession le 3 mai 1790, et, dès qu'il fut question de remanier les circonscriptions épiscopales, il se mit en

campagne pour obtenir que le siège attribué au département de l'Yonne ne serait pas placé à Auxerre, qui était cependant une ancienne ville épiscopale, mais à Sens. Il arriva à ses fins, et ce succès ne fit qu'augmenter sa popularité dont il était très jaloux : il avait fait pour l'avenir des projets pour lesquels il avait besoin d'être soutenu par ses concitoyens.

Le 30 janvier 1791, il prêta serment et entraîna à sa suite la plus grande partie de son clergé ; il se soumit à la réélection et le vote populaire lui conféra le titre d'évêque du département de l'Yonne. Il avait été également élu à Toulouse, où il s'était fait adorer autant par sa bonne grâce que par ses prodigalités, mais Toulouse était trop loin de Paris ; il resta donc à Sens.

Averti sévèrement par Pie VI (bref du 23 février 1791), il répondit en renonçant au cardinalat, et le Pape, dans le consistoire du 26 septembre, le déclara déchu de la dignité qu'il avait déshonorée.

Brienne acheta, pour en faire sa résidence, l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif mise en vente comme bien national ; il en fit abattre la magnifique église, lieu de sépulture de ses prédécesseurs, et s'établit dans l'abbatiale avec sa famille. Tout grand seigneur qu'il fût il avait le secret de se rendre populaire : aussi quand vinrent les premières dénonciations auxquelles il ne pouvait échapper comme noble, comme riche et comme évêque, il fut défendu par la municipalité. Mais les événements marchaient, et, malgré les efforts de ses anciens protecteurs devenus impuissants, malgré la sacrilège et inutile comédie d'une renonciation au sacerdoce (15 novembre 1793), il fut mis en état d'arrestation le 18 février 1794, et le lendemain matin, on le trouva mort dans son lit. On a attribué cette mort à un suicide : il semble que les mauvais traitements et les émotions suffirent pour déterminer la congestion qui le foudroya.

Martial de Loménie avait, cinq jours avant son oncle,

abjuré son caractère sacerdotal : il n'en fut pas moins condamné à mort le 10 mai (21 floréal an 2) et exécuté le même jour que Madame Élisabeth et le vénérable doyen du chapitre de Sens, dont les exhortations le disposèrent au repentir : il mourut réconcilié avec Dieu, et répara ainsi les scandales de sa vie.

Le siège de Sens resta vacant jusqu'à la fin de la Révolution, et même jusqu'en 1817, car il ne fut pas rétabli au Concordat. En 1798, Royer, en sa qualité de métropolitain, avait essayé de faire cesser la vacance en désignant au clergé de Sens l'abbé Poinsignon.

Bibliographie. — *Le Cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens*, par J. Perrin, Sens, 1896.

Fisquet, *France pontificale*, Sens.

Poinsignon (Louis-François), né à Paris le 16 septembre 1749, était le fils d'un fripier ; il prêta serment en 1790, et devint vicaire épiscopal de Thuin à Meaux. En 1797, il passa en la même qualité à Versailles avec l'évêque Clément, qui l'employa à réaliser son projet de liturgie en langue française : il assista au concile de 1797 en qualité de député du clergé du Doubs. L'offre d'un siège épiscopal ne paraît pas l'avoir tenté, car il n'accepta pas de se faire sacrer. Il donna cependant sa démission en 1801, et le nouvel évêque de Versailles, Mgr Charrier de la Roche, le nomma curé de Meulan. Il était fort instruit, zélé et bien-faisant. Il fut très regretté de ses paroissiens quand il mourut le 13 septembre 1809.

MÉTROPOLE DU CENTRE

(8 départements : Cher, Allier, Creuse, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Nièvre, Vienne).

CHER

Torné (Pierre-Anastase), né à Tarbes, le 21 janvier 1727.

Membre de la congrégation des Doctrinaires, Torné en était sorti après avoir enseigné la philosophie à Toulon ; il se consacra à la prédication, et après avoir donné à la Cour, en 1764, un Carême très remarqué, il reçut de nombreuses marques de la faveur du Roi ; il devint prieur de Saint-Paul de Bigorre, chanoine d'Orléans, aumônier du roi Stanislas, membre de l'académie de Nancy et prédicateur de Sa Majesté. Cependant, certains insuccès froissèrent son amour-propre et le jetèrent du côté des mécontents. Dès le début de la Révolution, il avait quitté sa retraite de Bagnères et s'était établi à Paris où, en juin 1789, il publia *l'Esprit des cahiers présentés aux États-Généraux* (3 v. 8°) où ils mettaient en avant les idées les plus subversives. Il se lia avec quelques membres influents de la gauche de l'Assemblée et se mit sur les rangs pour faire partie de l'épiscopat nouveau qu'allait enregistrer la constitution civile.

Les électeurs de Bourges avaient élu, le 20 mars 1790, Charrier de la Roche, chanoine de Lyon, battu huit jours avant à Paris par Gobel, mais Charrier ayant, le même

jour, été nommé à Rouen, opta pour ce dernier siège et il fallut procéder à une nouvelle élection.

Le Berry manquait, paraît-il, de sujets disposés à être évêques constitutionnels : après avoir choisi un lyonnais, ils se rabattirent sur un méridional. Il faut dire que Torné était l'ami et le compatriote de Barrère, député de la Bigorre et membre influent de la Constituante, et que les recommandations venues de Paris, contribuèrent à son succès. Après avoir reçu l'institution des mains d'Héraudin, de l'Indre, son plus ancien suffragant, Torné fut sacré à Paris par Gobel, le 26 avril, mardi de Pâques et fit son entrée à Bourges le 8 mai.

Torné se montra dès le premier jour tel qu'il était : un ambitieux et un autoritaire ; il prétendit dominer exclusivement dans son diocèse et déclara la guerre aux insermentés. Bien que la loi se montrât encore clémente à leur égard et leur reconnût le droit de louer et d'ouvrir des églises pour y réunir leurs partisans, l'évêque constitutionnel les poursuit avec acharnement ; soit qu'il affecte l'indulgence à l'égard de ceux qui semblent hésiter encore, soit qu'il traite avec une pitié dédaigneuse ceux qui ont refusé de le reconnaître, on sent en lui une haine froide et raisonnée et par moments on voit qu'il veut se défaire d'eux à tout prix. L'église des Jacobins était ouverte par les inconstitutionnels, en vertu de la loi du 13 mai 1791 ; l'administration départementale et la municipalité de Bourges, composée d'hommes modérés, avaient donné les autorisations nécessaires ; mais sous la pression des sociétés populaires excitées sous main par Torné, sous la menace d'une émeute organisée par les révolutionnaires, la municipalité intimidée donna l'ordre de fermer l'église où les catholiques se réunissaient.

Dans ses nombreuses lettres pastorales (22 mai, 30 juin, 10 juillet, 8 août) et des discours imprimés (14 juillet, 8 septembre) l'évêque ne perdait aucune occasion de formu-

ler les opinions les plus révolutionnaires et les jugements les plus injurieux pour la personne et l'autorité du Roi. Aussi, quand furent élus les membres de l'Assemblée Législative, il passa en tête de la liste avec 262 voix sur 296 votants.

Au début, son attitude à l'Assemblée fut toute autre qu'on aurait pu le prévoir ; il combattit vivement la proposition de Fauchet tendant à priver de toute pension les prêtres insermentés ; mais au bout de quelques mois, il changea complètement et une brusque évolution le fit passer dans le parti adverse ; c'est sur son initiative que le 6 avril 1792 furent supprimées les congrégations séculières, comme celle de l'Oratoire ou celle des Doctrinaires dont il avait été membre : ce fut lui qui défendit la proposition qui interdisait le port du costume ecclésiastique : il se montra aussi favorable à la loi qui, en réglant la tenue de l'état civil, légitimait par voie de conséquence le mariage des divorcés et celui des prêtres, et prétendait obliger l'Église à leur donner la bénédiction nuptiale. De retour à Bourges, il mit en pratique ses détestables principes en conférant les ordres sacrés à des hommes mariés. Les 18 et 24 août 1793, il mariait solennellement dans la cathédrale deux de ses vicaires métropolitains, et prononçait à cette occasion des discours où il condamnait le soi-disant préjugé du célibat ecclésiastique. Poursuivant de sa vengeance les prêtres fidèles qui avaient dénoncé sa conduite, il excitait les agents du pouvoir civil contre les insermentés détenus dans les prisons (Sciout, III, 285, 546). Chef du parti jacobin, il complimenta la Convention après le 31 mai, et protesta contre la proposition qui avait été faite de réunir une nouvelle assemblée à Bourges. Lors de la mission de l'ex-bénédictin Laplanche, il donna à son clergé l'exemple de l'apostasie (12 novembre 1793), et, bien qu'agé de 67 ans, il épousa le 15 nivôse an 2 (4 janvier 1794), une femme divorcée, avec laquelle il ne tarda pas, d'ailleurs, de divorcer à son tour.

Il se retira à Tarbes, et, sans ressources, fut heureux de trouver un emploi de bibliothécaire à l'école normale de cette ville, mais il ne le conserva pas : il se réfugia à la campagne dans un moulin qui lui appartenait, ce qui lui faisait appliquer le dicton : « d'évêque, meunier ». Il mourut dans l'abandon et la misère, le 25 nivôse, an 5 (14 janvier 1797) sans avoir donné aucune marque de repentir.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, III, 386 ; IV, 478.

Ami de la Religion, t. I, p. 294.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793, 179, 203.

Sciout, III, 35-37, 60-61, 143-146, 285, 244-246.

Études sur le Cher pendant la Révolution, par Th. Lemas, Paris, Fischbacher, 1887.

Bourges et la Révolution française, par Edm. Jongleux, in-8°, Bourges, 1895.

Mgr de Puységur et l'église de Bourges pendant la Révolution, par le vicomte de Brimont, in-8°, Paris, Haton, 1897.

Revue de Gascogne, 1896, p. 533; 1897, p. 132.

Dufraise (Michel-Joseph), né à Clermont-Ferrand, le 12 avril 1728.

Ex-jésuite, il avait enseigné, alors qu'il faisait partie de la Compagnie, à l'Université d'Orange. A la dispersion de son ordre, il rentra dans son diocèse et fut chargé de la paroisse de Vernines, en 1781. Gallican déterminé, mais pas du tout janséniste, il se rallia naturellement aux principes de la constitution civile et, ayant prêté serment, fut choisi par Périer, évêque assermenté du Puy-de-Dôme, comme vicaire épiscopal et directeur du séminaire.

Il fut du fort petit nombre des assermentés d'Auvergne qui traversèrent sans déshonneur la persécution jacobine ; il subit un emprisonnement qui se termina seulement au commencement de 1795. En ce temps-là, l'évêque était retiré à Grenoble et ne semblait pas disposé à revenir ; Dufraise, seul vicaire épiscopal ayant surnagé après le

naufnage, se trouva en fait le chef du diocèse, et, tout en s'efforçant de faire revenir l'évêque indécis, il gouverna avec prudence le troupeau dont il était provisoirement chargé : il eut en cette qualité à correspondre avec les « Réunis » de Paris, et, à propos de leur première encyclique, il leur expose très franchement et très librement sa manière d'envisager la situation. Il leur reproche entre autres choses la tournure janséniste qu'ils donnent à leurs *Annales* ; il leur écrit le 3 juillet 1795.

« J'ai aperçu avec une espèce de peine dans les premiers « numéros de cet ouvrage, qui peut devenir utile, qu'ils « prennent un peu trop le style de Port-Royal. Je vous « dis franchement là-dessus ma pensée : j'ai été jésuite « autrefois : j'ai aimé cette société utile, mais je n'ai « jamais su être ni moliniste, ni bannezien. Puiſons l'esprit « de la Religion et sa morale dans les livres saints et non « dans les vains détours d'une scholastique chicanière qui, « lui ôtant sa clarté, la défigurent et lui dérobent tous ses « charmes. »

Il eut à lutter, pour conjurer les effets de la débâcle qui avait emporté, au début de 1795, les dernières positions du clergé assermenté, et il entreprit la rédaction d'un long mémoire en faveur de l'ex-constitution civile. Sa dialectique est serrée : son style est grave, mais ne manque pas d'une certaine élégance. Il réussit par ce moyen à retenir ou à ramener une partie des défailants, sans modifier cependant les dispositions de la plus grande partie du peuple, retournée définitivement aux insermentés. Si Dufraisse fit quelques prosélytes, on peut dire que son action personnelle et les exemples qu'il donnait y contribuèrent encore plus que ses raisonnements : il logeait dans une chambrette attenante à la cathédrale ; il vivait de légumes, ne buvait que de l'eau et partageait tout son temps entre la prière et le travail.

L'évêque Périer rentra à Clermont en novembre 1795 et continua à son vicaire une confiance absolue ; il éprouva donc un profond chagrin quand il apprit qu'on allait le

lui enlever pour en faire un évêque. — « Vous me coupez le bras droit », dit-il. Mais Grégoire cherchait à donner à la métropole de Bourges, — métropole de laquelle relevait son diocèse de Blois, — un chef capable de relever les ruines faites par l'apostasie de Torné : les prêtres étaient ou rétractés ou insermentés ; ceux qui restaient fidèles à la constitution civile ne se souciaient pas d'avoir un chef, surtout étranger, et préféraient exercer leurs fonctions sans le contrôle de personne ; les autorités locales étaient ou anti-religieuses ou secrètement attachées aux insermentés. Tel est le diocèse où Grégoire voulait mettre un homme ayant sa confiance, et, tenant à le bien choisir, il avait jeté son dévolu sur cet anti-janséniste à qui il pardonnait tout parce qu'il le savait vertueux. Dufraisse ne se faisait illusion sur aucun des obstacles qu'il aurait à surmonter. Il envisage la position de haut avec un esprit de foi qu'il est impossible de ne pas admirer. Voici ce qu'il écrivait le 3 prairial an 6 (22 mai 1798).

« Je vais vous ouvrir mon cœur avec franchise : ne vous attendez pas que je vous demande rien, ni que je fasse aucun choix, mais aussi soyez sûr que je ne refuserai rien. J'ai été jésuite, comme vous savez, j'avais tâché de prendre l'esprit de ce corps, qui était une subordination entière et absolue aux volontés des supérieurs. Dès ma jeunesse, j'avais formé la résolution et fait la promesse de ne jamais rien demander ni refuser ; j'étais persuadé que les Supérieurs placent toujours les sujets dans les emplois où ils peuvent être les plus utiles ; ils connaissent les hommes qu'il faut pour remplir les places et ils choisissent toujours ceux qui en sont capables. Je ne me suis jamais écarté de ce plan : je ne me rappelle pas d'avoir jamais rien demandé ni d'avoir rien refusé. Et j'ai été toujours content, toujours bien placé. Dieu se charge toujours de faire le bonheur de ceux qui se jettent entre les bras de sa Providence et ne font que sa volonté. Quand on se place soi-même on est toujours sûr de trouver des épines, et on est obligé de souffrir sans consolation, parce qu'on se reproche soi-même d'avoir été la cause de son mal. Quant au contraire, on ne fait

« que suivre la voye dans laquelle Dieu nous a appelés
 « il se charge d'adoucir les peines qu'on rencontre dans
 « les places qu'il nous a lui-même données.

« Voilà, encore un coup, ma résolution. Placez-moi dans
 « la montagne ou dans la plaine, dans le Cantal ou dans
 « le Berry ; c'est tout un pour moi, pourvu que je puisse
 « travailler et me rendre utile à la Religion et à l'Église. Je
 « n'ai que ce seul désir et je suis prêt à tout faire pour
 « cela ».....

A cause de la difficulté de réunir trois évêques à Clermont, Dufraisse fut sacré à Paris, le 28 octobre 1798, et se rendit aussitôt à Bourges, mais il y trouva toutes les difficultés qu'on avait prévues : on jugea que ses pièces n'étaient pas en règle, et, sans lui expliquer pourquoi elles ne l'étaient pas, on lui enjoignit de sortir du département. Ce n'est que six mois après qu'il put faire une nouvelle tentative pour occuper son siège ; voici ce qu'il écrivait à Grégoire le 20 prairial an 7 (8 juin 1799).

« Me voici enfin arrivé à Bourges depuis avant-hier au
 « soir. Je ne peux pas dire tout à fait que je suis entouré
 « d'ennemis, mais je ne peux pas dire non plus que j'aye
 « un grand nombre d'amis ».

« J'allai hier à la Municipalité : j'y fus très bien accueilli,
 « on visita tous mes papiers ; ils furent trouvés en ordre. On
 « m'a proposé d'exercer le culte dans l'église métropoli-
 « taine ; l'intention des administrateurs est d'y réunir tous
 « les cultes ; ce sera un bon moyen pour entretenir la paix !
 « Je ne dois pas vous dissimuler que, si on a paru fâché de
 « mon arrivée, ç'a a été parce qu'on craignait que l'exer-
 « cice de mon culte ne causât du trouble parmi le peuple,
 « et vous pouvez bien penser que ce sont les prêtres à
 « demi-rétractés qui ont inspiré cette crainte. Mais la
 « Municipalité, qui croit qu'elle pourra gagner quelque
 « chose dans la vente des deux églises occupées par ces
 « deux prêtres ne les écoutera pas. Je regarde assez
 « cela comme conclu et décidé.

« Je me suis aussi présenté au Département, qui m'a reçu
 « poliment, mais froidement. Le Commissaire du pouvoir
 « exécutif est un jeune homme qui a été cy-devant ministre
 « du culte protestant. Je ne dois pas compter beaucoup
 « sur sa protection.

« D'après cela vous ne devez pas vous imaginer que le
 « culte s'exerce avec beaucoup de splendeur : j'aurai bien
 « besoin de répéter au peuple... que les chrétiens doivent
 « souffrir avec résignation les persécutions et la privation
 « de leur culte. Il est absolument défendu d'offrir le saint
 « sacrifice les dimanches et les jours de fête ; on ne doit
 « pas même ces jours-là entrer dans les églises : elles
 « sont fermées. Il ne seroit pas prudent de former des
 « assemblées dans les maisons particulières : cela suffiroit
 « pour être condamné à la déportation. On ne peut chan-
 « ter des messes que les jours de décadi. Qui sait même si
 « ces jours-là on me permettroit de faire des instructions
 « chrétiennes ou si on n'interpréteroit pas malignement
 « tout ce que je dirois ? On m'a proposé de lire les lois le
 « jour du décadi. Je ne m'y suis pas refusé parce que j'ai
 « pensé que je pourrois me servir de ce moyen pour par-
 « ler de la religion, en montrant au peuple que la religion
 « est toujours d'accord avec la loi civile(!), en lui appre-
 « nant à observer les lois par amour pour Dieu, seul vrai
 « législateur, et non par crainte qui ne produit aucun
 « mérite.

« ... ici je suis interrompu... je reçois dans ce moment
 « un ordre du département qui m'invite à assister ce soir,
 « à 5 heures, à sa séance.

« ... je reviens du département ; voici de quoi il s'agit :
 « le Ministre de la Police générale a écrit ici au départe-
 « ment de prendre des renseignements sur mon compte,
 « et que si elle trouvoit que mon arrivée dans cette com-
 « mune pourroit y causer des troubles, on ne devoit pas
 « balancer à m'en éloigner... j'ai demandé à l'administra-
 « tion centrale qu'elle me permît de m'adresser au
 « Ministre... et que je me conformerois à ses décisions. »

Grégoire, prié d'intercéder, réussit, au moins en partie,
 car au bout de quinze jours, Dufraisse étoit encore à
 Bourges et écrivoit à la date du 4 messidor (22 juin 1799) :

« Depuis ma dernière lettre, je demeure ici très tran-
 « quille ; l'administration semble ne plus faire atten-
 « tion à moi. Il est vrai que je ne remplis absolument
 « aucune fonction de mon ministère. D'abord je n'avois
 « pas encore reçu de Clermont la malle où étoient mes
 « différents meubles ecclésiastiques. Les prêtres qui servent

« les deux paroisses qui sont dans Bourges étoient bien
 « loin de m'en vouloir prêter. Enfin, après avoir reçu ce
 « dont j'avois besoin, je me présentai jeudi dernier à la
 « Commune pour demander une église pour y exercer mon
 « culte. On m'avoit autrefois promis de me donner la
 « métropole, mais on a changé d'idée : on me répondit
 « qu'il y avait deux églises ouvertes, que je pouvois en
 « choisir une pour y faire mes fonctions. Je répliquai que
 « les prêtres qui servoient ces deux églises me verroient
 « d'un mauvais œil... qu'ils jetteroient les hauts cris en me
 « voyant exercer mes fonctions avec les insignes du pon-
 « tificat... et se plaindroient que je porte le trouble dans
 « leurs paroisses. J'ai compris que c'étoit un piège qu'on
 « me tendoit, que le département n'eût pas été fâché qu'on
 « lui eût porté des plaintes contre moi, et qu'il comptoit
 « s'en servir pour m'inviter à me retirer et à quitter le
 « pays. Je n'ai pas cru prudent de m'exposer à ce danger :
 « j'ai pris le parti d'attendre que quelque circonstance
 « changeât la face des affaires et me mît à même de recou-
 « vrer ma métropole, où la loi me donne le droit d'entrer.
 « Je regarde comme mon devoir essentiel de ne pas m'éloi-
 « gner de Bourges et de montrer au peuple que son
 « évêque est un homme paisible. »

Deux mois après, la situation n'avait pas changé : voici ce que Dufraisse écrivait à la fin de fructidor (septembre 1799) :

« Je suis bien tranquille ici, au moins jusqu'à présent :
 « je n'ai pas eu à me plaindre des autorités constituées. Il
 « est vrai que je ne les inquiète guère, parce que je n'en
 « aurois besoin que pour une seule chose, qu'on n'est pas
 « disposé à m'accorder : je voudrois travailler suivant
 « mon état et ma vocation, et malheureusement, il faut
 « que je me tienne dans la plus étrange inaction.

« Je vais vous rapporter ce qui m'arriva hier ; l'affaire
 « est assez singulière : vous verrez l'esprit qui règne ici.
 « Les jours de fête et de dimanche, j'avois coutume d'aller
 « dans une église ouverte pour le peuple, mais où on ne
 « dit pas de messe, faute de prêtre. Il ne manquoit pas
 « de monde qui y venoit prier Dieu, parce qu'on ne disoit
 « de messe nulle part. Il me vint en pensée que, dans
 « les circonstances présentes, je ne ferois pas mal quelque-
 « fois, leur expliquant l'évangile de dire quelque chose
 « qui portât le peuple à aimer la patrie et ses devoirs ; je

« pense même que si les autorités donnent pour cela des
 « raisons morales, la religion nous présente des motifs
 « bien plus forts... je m'en étois ouvert à quelques per-
 « sonnes qui m'avoient approuvé; je devois commencer
 « hier; je comptois par là gagner quelques citoyens qui
 « signeroient ma pétition pour exercer mes fonctions dans
 « cette église. Je comptois commencer par là à faire ce
 « pour quoi j'étois venu... Hier donc, quand je vis un
 « nombre assez considérable de personnes qui me regar-
 « doient et attendoient ce que je ferois, je me levai et je
 « fis le signe de la croix. Aussitôt un homme assez bien
 « mis, qui se dit marguillier de cette paroisse, se leva aussi
 « et m'imposa silence, disant que je ne pouvois parler
 « haut dans cette église à moins qu'il n'y eût un officier
 « municipal qui fût présent. Si j'eusse eu la liberté d'exer-
 « cer mes fonctions, je l'eusse fait taire,... mais je n'étois
 « pas assez en règle de ce côté. Je me contentai de lui dire
 « que je ne connoissois pas cette loi, mais puisqu'il me
 « parloit au nom de la loi, j'allois montrer au peuple cet
 « exemple d'obéissance aux lois, et je me remis à faire
 « ma prière... »

Vers la fin de l'année, la situation politique se détendit, et Dufraisse obtint enfin d'être mis en possession de la cathédrale de Saint-Étienne, mais sa condition restait précaire, comme il le dit dans une lettre datée de prairial an 8 (mai 1800) :

« ... Je suis seul dans ma vaste église : quand je dis
 « seul, c'est-à-dire seul prêtre, car les dimanches et fêtes,
 « Dieu merci, je ne suis pas seul ; ces jours-là, on compte
 « le monde par milliers dans l'église. »

Il raconte que chaque dimanche, il prêche matin et soir, et toujours devant un nombreux auditoire « tant ce peuple lui paraît affamé de la parole de Dieu ». Il a eu une nombreuse première communion, après laquelle il a donné la confirmation et parlé devant 3.000 personnes. Seulement il n'a aucun collaborateur : un prêtre de la Creuse est bien venu se joindre à lui, mais il ne pouvait le faire subsister, et il a dû l'envoyer desservir une paroisse rurale. Il ajoute :

« Ce qui me fâche, c'est que je ne puis m'écarter de

« Bourges, et aller visiter le diocèse ; je sers seul une
« paroisse nombreuse, il seroit dangereux pour moi de la
« quitter, on m'a donné avis que les « Bons prêtres »
« n'attendoient que cela pour s'en emparer. »

Du 14 au 21 septembre 1800, eut lieu à Bourges, sur l'initiative de Grégoire, un concile provincial, qui tenta de donner au métropolitain un peu de l'autorité qui lui manquait et à donner au public l'illusion que l'église constitutionnelle avait conservé encore quelque vitalité ; mais, en dehors de là, le concile n'aboutit à rien autre qu'à voter, sur la requête de Clément, le fougueux évêque de Versailles, une motion qu'on utilisa pour créer des ennuis à Royer, l'évêque de Paris. Ce qu'on reprochait à cet évêque, c'était de n'avoir pas pourvu aux vacances qui s'étaient produites à Orléans, Chartres et Sens ; le concile de Bourges déclara qu'il avait manqué à son devoir, et annonça que les sièges vacants de la province du Centre allaient être pourvus : on nomma en effet des prêtres pour les diocèses de Tours, Guéret, Châteauroux et Poitiers, mais aucun d'eux n'accepta, pas plus que ceux qui furent désignés par Dufraise après le refus des premiers. Après avoir blâmé Royer, on se trouvait juste au même point que lui.

Dufraise assista au Concile de 1801 : il y fit un discours sur la distinction entre le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction ; il y plaça les thèses gallicanes qui lui étaient chères et qu'il savait défendre avec érudition.

Démissionnaire en octobre, il ne survécut pas de beaucoup au rétablissement de la paix religieuse. « Étant tombé gravement malade, écrit le cardinal Caprara au cardinal Consalvi, le 27 octobre 1802, « Mgr de Mercy (le nouvel
« archevêque de Bourges, lui envoya aussitôt deux bons
« prêtres, qui l'assistèrent pendant quatre jours ; mais,
« malheureusement, ils ne purent rien obtenir, et, s'étant
« toujours refusé à demander les sacrements, en disant
« qu'il n'avait rien à se reprocher et qu'il mourait tran-
« quille dans la communion de l'Eglise et du Saint-Siège,

« dont il ne s'était jamais séparé, il tomba dans une espèce de léthargie qui le priva de l'usage de la langue... » et il expira le 17 septembre 1802 (Theiner, *Histoire des deux Concordats*, I, p. 443).

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, II, 143-154, 174-186; VII, 191 b; VIII, 65a; IX, 181, 194; X, 481; XI, 177, 495; XV, 543-549.

MM. Jongleux et de Brimont (*op. cit.*) ne disent que quelques mots du métropolitain Dufraisse, et sont fort inexacts.

ALLIER

Laurent (François-Xavier), né le 25 novembre 1744 à Marcenat (Cantal).

Il était curé à Huilleaux, petite paroisse du diocèse d'Autun, quand il fut élu député aux États Généraux par le clergé de la sénéchaussée de Bourbonnais. Il participa activement à la réunion des trois ordres, et soutint les mesures proposées pour la mise à la disposition de la nation des biens du clergé. Il prêta le serment constitutionnel dans la séance du 27 décembre 1790 et quand il eut été élu évêque du nouveau diocèse attribué au département de l'Allier ; ce fut Gobel qui le sacra le 6 mars 1791.

Il arriva à Moulins le 18 mars et prit possession solennelle de sa cathédrale le dimanche suivant. Il avait envoyé de Paris, le 11 mars, un mandement où il exposait les principes constitutionnels en feignant de n'avoir pas même à les justifier : il a quelques paroles de méprisante indulgence pour ceux qui ont refusé le serment.

Il fit une ordination, mais en admettant aux saints ordres des sujets dépourvus de la préparation nécessaire, le séminaire n'ayant pas été rouvert. En 1792 il publia encore un

mandement pour ordonner des prières pour les élections d'où allait sortir la Convention.

En 1793, il fit preuve d'une grande faiblesse et parut, dit-on, dans la cathédrale coiffé d'un bonnet rouge et une pique à la main. Puis il abdiqua et se maria avec une nommée Martine.

On donne généralement l'année 1796, pour date de sa mort : c'est une erreur : il mourut à Clermont-Ferrand, le 10 mai 1821, ainsi qu'il résulte de son acte de décès qui lui donne la qualité d'ex-évêque, pensionnaire ecclésiastique.

Bibliographie. — *Histoire de l'établissement de l'évêché de Moulins*, par J. Alary, professeur au lycée de Moulins (*Bulletin de la Société d'émulation*, 1854).

Sciout, III, 585, 611.

Butaud-Dupoux (Antoine) né le 28 juin 1730, à Saint-Benoît-du-Sault, dans le diocèse de Bourges, et le département de l'Indre.

Dans sa jeunesse, il s'était destiné aux Missions étrangères : il était docteur en théologie de l'Université de Bourges, et fut d'abord curé de Clion (1755), puis de Bourbon-l'Archambault, et en 1759 de Burges-les-Bains. Il passa en 1767 dans le diocèse d'Autun et y fut chargé de l'importante paroisse de Moulins. En 1769, M. de Marbeuf lui conféra le titre d'archiprêtre, que devait lui continuer M. de Talleyrand, quand il devint évêque d'Autun.

Acquis aux idées de la Révolution, Butaud prêta serment, et la nouvelle organisation des diocèses le plaça dans la cure de Saint-Pierre à Moulins : il fit de grandes dépenses sur son patrimoine pour mettre en état son église qui avait dépendu jusqu'en 1789 du couvent des Carmes : il y annexa un vaste presbytère.

Pendant la Terreur il eut une conduite irréprochable et supporta sans faiblesse la persécution. Quand, sous l'im-

pulsion de Grégoire, les églises du centre de la France reprirent quelque activité, il fut désigné par les prêtres assermentés de l'Allier (25 brumaire, an 6-15 novembre 1797) pour remplir les fonctions d'archiprêtre rétablies par le concile tenu à Paris quelques mois avant. L'année suivante, sur les instances des « Réunis », on vota pour l'élection d'un évêque, et Butaud réunit à peu près l'unanimité des voix. Il paraît que, n'ayant jamais cru à la possibilité de ce choix, et se croyant indigne, Butaud n'accepta pas sans avoir opposé une résistance opiniâtre ; mais il finit par se soumettre et alla se faire sacrer à Paris par Grégoire, le 28 octobre 1798, en même temps que Dufraisse, choisi comme métropolitain de la province du Centre.

Comme évêque, Butaud fut ce qu'il avait été comme curé : bon pour les pauvres ; il vivait pauvrement, bien qu'il eut une belle fortune personnelle, afin de pouvoir multiplier ses charités. Il tint bon devant la persécution décadaire, qui fut d'ailleurs moins acharnée dans le département que dans les pays voisins. S'il eut des difficultés, ce fut de la part du clergé : les prêtres rétractés et insermentés, fort nombreux et fort influents à Moulins, ne lui avaient pas laissé beaucoup d'occasions d'exercer son ministère ; ils lui disputaient la jouissance des églises de la ville : dans les campagnes, les curés qui reconnaissaient son autorité étaient en très petit nombre : enfin la municipalité de Moulins ne lui épargna aucune vexation et lui enleva le presbytère que par deux fois il avait acheté de ses deniers et qu'il avait fait aménager à ses frais.

Butaud réunit en synode, en août 1800, les quelques prêtres qui travaillaient sous ses ordres : le mois suivant il assista au concile provincial de Bourges et en 1801 au concile national, après lequel il donna sa démission.

Il se fixa à Paris où il mourut l'année suivante, le 9 août 1802. Avant de mourir, il avait reçu les sacrements des

mains de l'abbé Astier, prêtre de Saint-Germain-des-Prés, et signa une déclaration que le confesseur déposa à l'archevêché, en demandant pour le défunt les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Les constitutionnels, en annonçant sa mort, se gardèrent bien de dire qu'il s'était rétracté, et il se peut qu'ils l'aient ignoré. En 1827, une polémique s'engagea à ce sujet, et l'abbé Astier qui vivait encore, et était chapelain du Roi, attesta le fait de la rétractation.

Grégoire avait prononcé au cimetière l'oraison funèbre de son ancien collègue.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, VI, 321 ; VII, 275b ; VIII, 65-67a ; IX, 181 ; XI, 441 ; XII, 59 ; XVII, 376-278.

Ami de la Religion, III, 260-261.

CREUSE

Huguet (Marc-Antoine), né à Moissac en 1757.

Curé de Bourganeuf, il adhéra à la constitution civile, et fut élu comme évêque du département de la Creuse, avec résidence à Guéret. C'est à Guéret qu'il fut sacré le 29 mai 1791 par l'évêque de l'Indre, auquel s'étaient joints les évêques de la Corrèze et de la Haute-Vienne.

On sait peu de choses de ses actes épiscopaux ; le 12 mars 1792, il publia un mandement des plus violents contre les insermentés ; puis un autre où il prescrivait des prières à l'occasion des élections à la Convention. Il avait déjà fait partie de la Législative et il fut aussi élu à la Convention : dans l'une et l'autre de ces assemblées, il se signala par ses violences : il vota la mort de Louis XVI et apostasia à l'exemple de Gobel, mais sans doute avec moins de remords, le 20 frimaire an 2 (10 décembre 1793).

Son rôle épiscopal est terminé, et avec lui se termine aussi l'histoire du diocèse de Guéret. Les constitutionnels, lors du concile de Bourges, essayèrent de lui trouver un successeur ; le 29 fructidor an 8 (16 septembre 1800), ils nommèrent J. B. Py, curé d'Effiat, dans le diocèse de Clermont, lequel n'accepta pas. D'autres prêtres se recusèrent aussi ; le clergé assermenté de la Creuse était d'ailleurs dans un état d'anarchie qui rebuta la bonne volonté du métropolitain, Dufraisse, aussi incapable de rétablir l'ordre par ses exhortations amicales que par ses menaces de censures.

Quant à Huguet, il continua à siéger à la Convention, épouvantant ses collègues par ses déclamations furibondes ; après la séance du 12 germinal an 3 (1^{er} avril 1795), il fut décrété d'arrestation avec six autres députés, et détenu au château de Ham. Rendu à la liberté par l'amnistie que la Convention vota avant de se dissoudre (4 brumaire an 4 26 octobre 1795), il en profita pour organiser une nouvelle conspiration : dans la nuit du 24 fructidor an 4 (10 septembre 1796) il pénétra à la tête d'une bande de factieux dans le camp de Grenelle et tenta d'entraîner les soldats contre le Directoire : il ne réussit qu'à se faire arrêter ; traduit devant une commission militaire, il fut condamné à mort et fusillé à Grenelle le 15 vendémiaire an 5 (5 octobre 1796), sans avoir manifesté aucun regret de sa conduite. Ce fut certainement un des personnages les plus odieux qui aient fait partie de l'épiscopat constitutionnel, et ses anciens collègues ne parlent de lui qu'avec horreur.

Bibliographie. — *Ami de la Religion*, CV, 357.
 Sciout, III, 611. — *Bibliographie Didot*, t. XXV.
 Thiers, *Révolution française*, t. VII et VIII.

INDRE

Héraudin (René), né au Blanc, le 2 février 1722.

Nommé vicaire au Blanc, après son ordination, en 1748, il devint curé de Saint-Cyvrin en 1751, de Chazelet en 1759, de Chaillac en 1760, de Valençay en 1764, puis, en 1768, il retourna à Chaillac, et il y était depuis 23 ans quand il prêta le serment constitutionnel. C'était un prêtre régulier, de moyens assez médiocres, un peu faible de caractère, comme on le verra, mais généralement aimé et respecté.

La création d'un diocèse pour le département de l'Indre avait mis aux prises les ambitions des deux villes rivales : Châteauroux et Issoudun ; on faillit en venir aux mains et les habitants de Châteauroux crurent s'assurer le succès en brusquant les choses : le siège étant nouveau, il n'y avait pas à attendre que le refus de serment du titulaire rendit la vacance effective ; ils essayèrent donc dès le mois de novembre 1790 de faire une élection. Mais leur empressement fut jugé inopportun : ce ne fut donc que le 6 février 1791 qu'ils eurent à voter, après que la Constituante eût tranché en faveur de Châteauroux la compétition avec Issoudun.

Il y eut 237 électeurs : Héraudin, doyen d'âge, qui présidait, fut nommé par 188 voix.

Mal au courant de la loi, l'élu crut avoir à demander l'institution au Directoire départemental :

« Le Directoire départemental, lui répondit-on de Paris, « le 20 février, doit seulement indiquer à l'élu à quel évêque « il doit s'adresser pour avoir l'institution. Dans le cas où « ni l'évêque métropolitain, ni aucun évêque de l'arrondissement ecclésiastique n'aurait prêté serment, et c'est « précisément le cas pour cette métropole [et pour un certain nombre d'autres, aurait-on dû ajouter] on indiquera

« à l'élu un des évêques ayant prêté serment. M. de Talleyrand, par exemple [admirons ce : par exemple). Le nouvel évêque se présentera à lui : il sera alors confirmé et consacré. »

Héraudin se conforma de point en point à ces instructions : il se rendit à Paris, se présenta, assisté d'un notaire, devant M. de Talleyrand, déjà ancien évêque d'Autun, qui, après l'avoir examiné, tant sur la foi que sur les mœurs, le déclara apte à gouverner le diocèse de l'Indre et lui donna la mission canonique ; le notaire en prit acte, et le sacre put avoir lieu, le 6 mars, en l'église de l'Oratoire par les mains de Gobel. Muni des actes notariés qui attestaient son institution et sa consécration, Héraudin retourna à Châteauroux, présenta ses pièces au Directoire et fut admis à faire son entrée solennelle, le dimanche 13 mars.

Il eut à donner l'institution, le 6 avril à Suzor, le nouvel élu d'Indre-et-Loire et le 10 avril à Torné, choisi comme évêque du Cher et métropolitain du Centre. Le 29 mai, il alla à Guéret, où il sacra Huguet. Entre temps, il avait choisi les membres de son conseil.

Les premières contrariétés qu'il eut lui vinrent à propos de sa cathédrale, qu'il avait choisie et qu'on refusa de lui donner ; le Directoire du département jugea qu'une seule paroisse suffisait pour la ville de Châteauroux, et désigna Saint-André, avec deux succursales, à Saint-Christophe et aux Capucins ; l'église des Cordeliers qu'Héraudin eût voulue comme cathédrale fut attribuée au séminaire.

L'année 1792 vit commencer la mésintelligence entre l'évêque et ses vicaires ; le conflit se produisit à propos d'un curé nommé par Héraudin sans l'avis préalable de son conseil.

« Je suis déconcerté, écrit l'un des vicaires, du despotisme avec lequel l'évêque agit à l'égard d'un corps que la Loi lui impose nécessité de consulter, et dont il prétend pouvoir se passer quand il lui plait. Depuis longtemps nous sommes réduits à gémir sur l'état passif où nous réduit sa morgue épiscopale... le peu de confiance

« dont nous sommes investis est son ouvrage... Il nous
 « eût été si doux de faire le bien ! et chaque jour, on nous
 « prive de cet avantage ! Liberté ! Egalité ! sont des
 « expressions familières à notre évêque, mais qu'il ne peut
 « s'appliquer à lui-même. La loi qui proscriit le costume
 « ecclésiastique et les distinctions de cet état, n'a pu le
 « faire renoncer encore à la jouissance toujours nouvelle
 « pour lui de porter en public et hors de ses fonctions la
 « croix pectorale, laquelle, pompeusement attachée au col-
 « lier de velours dont il pare ses épaules, annonce à tout
 « venant un évêque digne de l'ancien régime. »

Semoncé par le Directoire, Héraudin répond :

« J'ai lu l'extrait de vos délibérations... et les arrêtés...
 « que quelques réflexions, et un peu de principes de théo-
 « logie, que, sans doute vous ne pouvez avoir, vous
 « eussent pu empêcher de faire... Je connais la Loi, comme
 « vous-mêmes et je ne crois pas m'être écarté de son
 « esprit, car souvenez-vous qu'il est des lois dont le
 « sens littéral tue, mais dont l'esprit toujours vivifie...
 « L'Assemblée Constituante avoit déclaré qu'elle étoit
 « incompétente en matière de foi ; bientôt après, elle fit
 « cette loi qui la fit regarder par les ennemis de la Cons-
 « titution comme en contradiction avec elle-même. Que
 « disaient-ils ? Hautement l'Assemblée a déclaré son incom-
 « pétence sur les matières de la foi, et elle fait une loi
 « qui contient une hérésie ! Elle divise l'épiscopat qui est
 « UN, et en transporte aux prêtres une partie du pouvoir ;
 « elle veut renouveler l'erreur du presbytérianisme ! »

Il n'est pas sans intérêt de lire cette critique sévère de la Constitution civile par un de ceux qui en avaient bénéficié.

Héraudin se trouva encore en conflit avec les autorités civiles au sujet du mandement où il condamnait le divorce et protestait contre l'obligation qu'on voulait imposer aux curés de marier les divorcés. Ce mandement fut dénoncé à la Convention comme inconstitutionnel et incendiaire ; le pauvre évêque était représenté comme un modèle d'astuce et d'intolérance ! Il eut beau écrire à ses curés pour leur défendre de faire des publications de bans, pour leur recommander de ne plus dresser d'actes de naissance, mariage

et sépulture, on ne jugea pas la satisfaction suffisante, et il dut retirer son mandement contre le divorce pour ne pas être déclaré réfractaire à la loi. Cette capitulation ne désarma pas ses ennemis; le 8 frimaire an 2, il lui fallut aller abdiquer avec cinq de ses vicaires et livrer ses lettres de prêtrise : « Ils se sont purgés, dit le rapport, des brevets de charlatans qu'ils ont déposés franchement et sans peine, trop pénétrés qu'ils sont de la vérité des principes qu'ils partagent sincèrement. »

Voici en quels termes Héraudin, dans une lettre adressée à Grégoire le 5 floréal an 3 (24 avril 1795), plaide la cause de ceux qui, comme lui, ont livré leurs lettres de prêtrise.

« Si les ministres de la religion qui ont rendu leurs lettres, ou qui ont déclaré devant les autorités constituées qu'ils abdiroient leurs fonctions sont exclus du ministère, presque toutes les paroisses se trouvent sans pasteur; car je suis persuadé qu'il n'en est pas un vingtième qui n'ait tenu cette conduite, mais sans rien dire, sans rien faire qui pût causer le plus léger soupçon qu'ils abjuroient la religion. Tous les fidels (*sic*) n'en ont pas été scandalisés, si on en excepte les prêtres assermentés et leurs adhérents. Avant de rendre leurs lettres, ils ont fait part en particulier au peuple confié à leurs soins des raisons de cette conduite, les ont exhorté de conserver dans leur cœur les sentimens de la religion chrétienne, de faire baptiser leurs enfans, et d'instruire ceux qui commencent à avoir un peu de raison, qu'ils espéroient que dans peu ils se rendroient au milieu d'eux pour les consoler. Pour les juger coupables, il faut peser au poids du sanctuaire et les motifs qui les ont fait retirer du ministère, et la fin qu'ils se proposoient en abandonnant pour un tems leur troupeau.

« Pour bien connaître l'un et l'autre, il faut remonter à la source : Depuis longtems, comme vous savez, les sociétés populaires retentissoient de motions les plus injurieuses aux ministres de la religion, et les plus impies contre la religion même. Quoique tous ces blasphèmes ne fussent l'ouvrage que de la tyrannie, il paroissoit par les journaux que la Convention les approuvoit et en ordonnoit la

« mention honorable ; on persuadoit au peuple que la rébellion de la Vendée étoit l'ouvrage des prêtres qui se servoient de la religion... pour faire secouer le joug de l'obéissance. On vouloit encore persuader que les prêtres des autres départemens, quoique plus circonspects, n'attendoient que le moment favorable pour porter partout le feu du fanatisme. On vit bien dès lors qu'on vouloit détruire la religion et les ministres qui en étoient le soutien. Pour mieux réussir dans leur infâme projet, les sociétés populaires firent des arrêtés qu'ils regardoient comme lois révolutionnaires, qui défendirent l'exercice du culte, et en conséquence, les églises furent dépouillées et fermées, et l'on ordonna aux ministres de rendre leurs lettres. Les ministres pour lors se disoient les uns aux autres : « Quel bien fera au peuple notre résistance ? Aucun, puisque, perdant notre liberté, nous ne pouvons pas leur être utiles ; on n'attend de notre part qu'une désobéissance pour nous conduire dans les cachots et de là peut-être à la mort. Voilà les peuples sans secours spirituels, pour toujours ! Nous voirions avec plaisir notre sang couler si on exigeoit de nous l'abjuration de la religion, mais puisqu'il n'est question que de suspendre l'exercice du ministère, obéissons et attendons de la bonté de Dieu la fin de la persécution. La conservation de la religion est donc le motif qui les a engagé à rendre leurs lettres... »

Tel est le plaidoyer des peureux qui, donnant les apparences du zèle à leur honteuse capitulation, essayaient de se disculper en se faisant passer pour des héros. On ne s'y trompa pas.

Retiré depuis 1793 à Barzelles, paroisse de Poulaines, près de Valençay, Héraudin, âgé de 73 ans, ne reprit ses fonctions qu'en demandant à être remplacé ; il était profondément découragé, voyait ses collaborateurs l'abandonner pour se réconcilier avec le vicaire-général de Bourges : le manque de ressources l'empêchait de se déplacer, tout au plus pouvait-il faire de loin en loin une apparition à Châteauroux. Dans sa correspondance avec Grégoire, il renouvelle souvent son intention de démissionner.

Lors du concile, il s'excusa de ne pouvoir s'y rendre ; il avait demandé que cette réunion eût lieu à Bourges, qui était siège primatial, ainsi qu'il le répète avec insistance, et qui de plus était au centre de la France ; il était disposé à s'y rendre, dût-il faire le voyage à pied, mais Paris était trop loin, et la vie y était trop chère. Il se contenta d'envoyer une procuration en blanc.

Pendant la persécution décadaire, il fut invité à transporter au décadi les offices paroissiaux ; il commença par répondre assez fièrement que ni la crainte de la déportation, ni celle de la mort ne le feraient manquer à son devoir. Mais, le 3 nivôse an 7, il écrivit que, toujours ennemi du trouble, il avait informé ses paroissiens qu'il fallait venir à la messe non plus le dimanche, mais le décadi. Cet acte, bien conforme au caractère que nous lui connaissons, est le dernier que nous ayons de lui : il mourut à Valençay le 18 ventôse an 8 (9 mars 1800). Il avait été assisté et réconcilié par M. Poitou, ancien bénédictin de Saint-Sulpice de Bourges, qui exerçait alors les fonctions curiales à Valençay (Notes de M. Renaudet).

Après sa mort, les évêques assemblés à Bourges en concile provincial lui cherchèrent un successeur ; l'année précédente, le siège avait été refusé par Lanjuinais, vicaire épiscopal de Le Coz à Rennes : les évêques s'adressèrent à Claude Dufraise, frère jumeau de l'évêque du Cher qui refusa aussi ; on raconte qu'il s'excusa en disant qu'ayant été jésuite, il avait fait vœu de n'accepter aucune dignité ecclésiastique.

Bibliographie. — Archives de l'Indre.

Archives révolutionnaires de la Creuse, publiées par M. L. Duval (1875, pp. 185-194).

Annales de la religion, II, 258 ; III, 386, 463 ; VII, 78-89b ; XI, 47.

Notice biographique, par M. E. Hubert, archiviste départemental de l'Indre (*Revue du Centre*, 1886, pp. 141-162, inachevée).

M. de Puységur et l'église de Bourges pendant la Révolution, par le V^{te} de Brimont, in-8°, Paris, Haton, 1897.

Pour les deux diocèses du Cher et de l'Indre, il existe au séminaire de Bourges une histoire manuscrite dont l'auteur est M. Renaudet, ancien supérieur de cette maison, et qui renferme de nombreuses indications, puisées aux sources officielles, sur la période révolutionnaire.

INDRE-ET-LOIRE

Suzor (Pierre), né à Preuilly le 25 février 1733.

Le dimanche 13 mars 1791, les électeurs d'Indre-et-Loire furent convoqués à Tours ; ils se réunirent dans la cathédrale, et le procureur-syndic, ayant constaté le refus de serment de l'archevêque, M. de Conzié, déclara officiellement que le siège étant vacant, il y avait lieu de procéder à l'élection d'un évêque. Avant de passer aux voix, l'assemblée eut à recevoir la visite de la Société des Amis de la Constitution et à se laisser haranguer selon les formules courantes. La Société avait le désir de faire élire son président, l'ancien oratorien Ysabeau, préfet du collège de Tours, et aux deux premiers tours Ysabeau tint en effet la tête du scrutin, sans arriver à atteindre la majorité ; les Tourangeaux se défiaient un peu des esprits avancés et cette candidature les effrayait, Aussi, le lendemain, 227 suffrages se portèrent sur le nom d'un modeste curé de campagne, Pierre Suzor, curé d'Ecueillé (actuellement dans le département de l'Indre). Une députation envoyée à l'élu lui annonça la nouvelle et constata sa surprise ; « il répondit, dit le rapport, avec candeur et avec une noble simplicité. » Les paroissiens d'Ecueillé qui à tout cela ne comprenaient qu'une chose, c'est qu'on allait leur enlever leur curé firent mine de s'opposer par la force à son départ. La députation ramena le nouvel évêque à Tours le soir

même, et l'entrée se fit à la nuit close, au milieu d'illuminations improvisées au son des cloches et des salves d'artillerie. Le lendemain on procéda à son installation provisoire à la cathédrale, puis Suzor fut conduit à la Société des Amis de la Constitution, où Ysabeau, sans rancune pour son échec, souhaita la bienvenue à son heureux concurrent, dont il allait devenir le vicaire en attendant que comme membre de la Convention, il acquit une triste réputation comme proscripteur et comme apostat. Suzor alla à Châteauroux recevoir l'institution qui lui fut conférée par Héraudin, le plus ancien des suffragants de la Métropole, le métropolitain n'étant pas encore consacré. Le 10 avril, il était à Paris, où Massieu, évêque de l'Oise, le sacra dans l'église de Saint-Roch, en compagnie de cinq autres. Au mois d'octobre il fit le voyage de Poitiers pour y sacrer Montault des Isles, le successeur de Lecesve, mort le 18 avril.

L'évêque d'Indre-et Loire attendit jusqu'au mois de mai pour publier son premier mandement : il entreprend alors de répondre aux nombreux écrits où son élection était qualifiée d'acte sacrilège, et dont on avait inondé son diocèse. Cette justification du serment et de la constitution civile se distingue des écrits similaires par le ton simple et paternel d'un homme qui n'était certainement ni un savant ni un écrivain, et ne cherchait pas à passer pour l'être, mais qui, dans sa bonne foi, voulait faire cesser les divisions et ramener à lui tous les dissidents. Les populations paisibles et dociles de la Touraine devaient comprendre ce langage aussi longtemps que les excès de la Révolution ne leur ouvriraient pas les yeux sur ses véritables intentions. En 1793 se produisit un revirement complet de l'opinion, et le voisinage de la Vendée insurgée parce qu'on voulait détruire la religion, amena une fermentation que ni les discours patriotiques, ni les manifestations théâtrales des conventionnels ne devaient calmer.

L'évêque sentit alors sa popularité décroître et disparaître ; il avait d'ailleurs compris sur quelle pente glissante on l'avait engagé ; il essaya d'abord de lutter en s'opposant au mariage des prêtres : un de ses curés s'était marié au mois d'octobre 1792 et prétendait recevoir la bénédiction nuptiale ; il la lui refusa avec énergie, en dépit des menaces de l'administration ; cependant son courage ne se soutint pas. A la fin de 1793, la persécution éclata : sur 360 prêtres qui constituaient le clergé constitutionnel, il s'en trouva un petit nombre pour s'abstenir de tout acte d'abdication ou d'apostasie ; beaucoup se marièrent et renoncèrent définitivement à leur sacerdoce. Entraîné par le courant, l'évêque livra ses lettres le 4 ventôse an 2 (22 février 1794).

Après la loi qui permettait l'exercice du culte (1795), quelques églises furent rouvertes et Suzor reprit ses fonctions non sans s'exposer aux vexations de l'administration qui, par une interprétation forcée de la loi de ventôse, prétendait lui interdire l'accès des églises du département, sous prétexte que dans sa déclaration de reprise de fonctions, il n'avait pas eu le soin d'énumérer les communes dans lesquelles il avait l'intention d'exercer son ministère. Ce n'est que le 13 mai 1797 qu'il obtint d'être remis en possession de la cathédrale, mais l'église constitutionnelle n'avait plus la faveur du public : la lâcheté ou l'infamie d'un certain nombre de ses membres lui avait fait perdre ses derniers partisans, et c'étaient les insermentés ou les rétractés qui avaient la confiance des catholiques.

Pendant qu'il prenait part aux séances du concile de 1797, Suzor fut frappé de paralysie, et dut se faire transporter à Preuilly ; sa préoccupation fut dès lors de se donner un successeur ; il voulait réunir ses prêtres en synode pendant l'été 1798 pour régler cette affaire, mais la réunion fut interdite : ce n'est qu'en juillet 1800 qu'elle put avoir lieu ; et les évêques assemblés à Bourges en

concile provincial s'occupèrent de trouver un sujet pour le siège de Tours ; on nomma successivement un prêtre nommé Bruneau, et Lanjuinais, vicaire de Le Coz : ils refuseront l'un et l'autre ; le curé de Saint-Similien de Nantes, Hyacinthe Tardiveau, parut résolu à accepter, et dans une lettre datée du 1^{er} février 1801, Suzor annonce que le 17 janvier son successeur a été régulièrement élu : ce fut son dernier acte épiscopal : le 23 germinal an 9 (13 avril 1801) il mourut à Preuilly qu'il quittait peu depuis qu'il était infirme.

H. Tardiveau ne fut pas évêque d'Indre-et-Loire ; il mit à son acceptation la condition qu'il serait reconnu par une bulle du Pape ; il ne l'obtint naturellement pas et ne se fit pas sacrer ; cependant au mois d'octobre suivant, il envoya sa démission de fonctions qu'il n'avait jamais remplies.

Bibliographie. — *Le clergé de Touraine pendant la Révolution française*, par l'abbé V. Arnault, Tours, Cahier, 1893.

P. Suzor, évêque de Tours, par V. Janvrot, conseiller à la Cour d'Angers, in-8°, Paris, Charavay, 1887.

Bibliothèque de Tours. Fonds Taschereau, 475.

Sciout, III, 477 ; IV, 723-729.

Annales de la Religion, I, 109, 113-117 ; II, 406 ; IV, 198, 563 ; V, 216 ; VII, 142a ; VIII, 61d ; XI, 102, 456 ; XII, 343 ; XIII, 172-174.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793. 137.

LOIR-ET-CHER

Grégoire (Henri), né à Veho, près de Lunéville, le 4 décembre 1750.

Couronné à 23 ans par l'Académie de Nancy pour son *Éloge de la poésie*, il le fut en 1788 par celle de Metz pour

son *Essai sur la régénération des Juifs* : on y voit déjà la tendance de son esprit dont on a dit qu'il poussa la tolérance jusqu'au fanatisme.

Il était curé d'Embermesnil quand le clergé lorrain l'envoya siéger aux États généraux, où il se montra un des premiers partisans de l'idée républicaine. Il fut l'un des ouvriers de la réunion des trois ordres, et mit l'influence que lui donnait son activité au service du parti qui combattait pour l'extinction de tous les privilèges.

Il multiplia les motions en faveur des réformes, et fut appelé à la présidence de l'Assemblée ; c'est lui qui occupait le fauteuil le jour où on prit la Bastille. La création d'une église nationale entra dans son programme, et, s'il ne fut pas membre du comité ecclésiastique chargé d'élaborer la constitution civile, il fut des premiers à la voter et à prêter le serment.

Élu à Blois et au Mans, le 18 février 1791, il opta pour le département de Loir-et-Cher et fut sacré par Gobel le 13 mars.

Son administration s'inspira d'un grand désir de faire pénétrer ses idées dans son clergé, mais, retenu à Paris par ses fonctions de député, il dut s'en rapporter à ses vicaires épiscopaux qui trompèrent sa confiance ; par une erreur qu'on lui a souvent reprochée, il délégua ses pouvoirs à des fourbes et à des indignes qui le trahirent et lui causèrent de grands déboires ; on a peine à comprendre comment il put faire des choix qui répondaient si mal à la conception qu'il s'était faite d'une église « gouvernée par les plus vertueux, au lieu de l'être par les plus protégés » ; il est certain que sa sagacité fut mise en défaut en cette circonstance.

En 1792, quand se réunit la Convention, ce fut Grégoire, député de Loir-et-Cher, qui déposa la proposition qui abolissait la monarchie. Quand Louis XVI fut mis en jugement, il était en mission en Savoie, et le 20 janvier, il signa la

lettre que ses collègues adressaient à la Convention pour indiquer leur opinion sur la peine à porter ; les trois compagnons de Grégoire, Hérault de Séchelles, Jagot et le prêtre apostat Simond étaient partisans de la peine de mort ; mais Grégoire ne consentit à signer la lettre commune que si les mots : à *mort*, étaient supprimés, et les quatre conventionnels furent dénoncés plus tard comme ayant montré trop de tiédeur. La lettre était cependant rédigée en termes violents, et si violents qu'elle servit plus tard à accuser Grégoire de complicité avec les régicides. Sous la Restauration, on voulut invoquer ce grief pour invalider son élection de député de l'Isère ; mais il ne semble pas, à l'examen attentif et impartial des pièces, que la lettre du 20 janvier contienne une adhésion à la condamnation capitale.

Pendant la Terreur, Grégoire se tint en dehors des atrocités qui se commettaient autour de lui ; il refusa de faire aucune renonciation à son sacerdoce, et l'ardeur de ses opinions républicaines le préserva des mesures de violence prises contre ses collègues qui avaient refusé d'abdiquer. Il s'absorba dans le travail que lui donnait sa fonction de membre du comité d'Instruction publique ; il mit sa compétence au service des fondations qui se faisaient alors : il fut l'un des organisateurs des bibliothèques créées avec les dépouilles des maisons religieuses, il défendit les monuments contre les déprédations aveugles et inventa, dit-on, à cette occasion le mot de « vandalisme », pour stigmatiser les modernes iconoclastes.

Après le 9 thermidor, il combattit pour rétablir la liberté des cultes ; la Convention revenait lentement et avec répugnance sur les mesures persécutrices ; la loi du 3 ventôse an 3, tout en donnant en apparence la liberté, en subordonnait l'exercice à des conditions qui la rendaient illusoire ; la loi de prairial, sans être beaucoup plus bienveillante, permettait cependant de rouvrir les églises, et il

importait de profiter sans retard des concessions précaires qu'elle accordait ; c'est ce que Grégoire entreprit.

Il n'y avait plus de constitution civile : elle avait été balayée en 1793 avec toutes les lois religieuses : c'était le moment pour les catholiques de se réconcilier et de travailler en commun à la restauration du culte ; il ne restait de l'église constitutionnelle que des débris épars : la moitié de ses évêques avait disparu par la guillotine et l'apostasie ; d'autres avaient renoncé à leurs fonctions et ne paraissaient pas disposés à les reprendre. Grégoire, fort du prestige que lui donnait son attitude énergique pendant la Terreur, eut la funeste inspiration de ressusciter l'église constitutionnelle et d'élever de nouveau autel contre autel. Trop avisé pour se poser en pape de l'église « nationale », il groupa autour de lui quelques collègues, qui partageaient ses idées, mais non son talent, et, avec ces comparses, constitua le fameux comité des « Évêques réunis » qui allait pendant six ans perpétuer la division dans l'Église de France. C'est sous leur couvert qu'il va exercer une sorte de dictature, masquée sous les apparences d'un gouvernement à cinq. Saurine des Landes, Royer, de l'Ain, Desbois de Rochefort, de la Somme, seront ses collaborateurs fidèles ; Gratiem, de Rouen, Primat, de Cambrai et Wandelaincourt, de Langres, occuperont successivement la cinquième place.

Une première encyclique du 15 mars 1795 fut envoyée à tous les anciens évêques pour les engager à reprendre leurs fonctions : ceux même qui avaient faibli devant la persécution sans se déshonorer par une apostasie par trop scandaleuse furent invités à se réhabiliter et à faire oublier leur défaillance par le zèle qu'ils mettaient au service de la cause constitutionnelle. Grégoire arriva ainsi tant bien que mal à remettre une quarantaine d'évêques sur leurs sièges, et il fit établir des presbytères là où les évêques avaient disparu. Pour les remplacer, il fallait procéder à une élection, mais cette élection n'était pas possible, car

les formalités adoptées par la constitution civile n'étaient plus praticables, et, pour en instituer d'autres, il fallait des pouvoirs moins contestables que ceux que les « Réunis » s'étaient attribués. C'était un concile qui pouvait introduire une modification de cette importance, et les « Réunis » travaillèrent à en réunir un. Convoqué par l'autorité de Grégoire et de ses amis, ce concile ne pouvait avoir plus de pouvoirs que ceux qui le convoquaient; c'était un cercle vicieux, et le vice originel de cette église constituée en dehors du pape, n'était pas curable; or ni Grégoire, ni ses amis ne voulaient entendre parler de recourir à l'autorité du Pape : ils voulaient bien faire le geste de s'incliner devant lui, comme devant le chef visible de l'Église universelle, mais à condition de s'affranchir de toute subordination, et de ne pas se soumettre à sa juridiction. Leur concile se trouvait donc schismatique, et bien qu'ils se défendissent énergiquement de l'être, on ne pouvait pas les dénommer autrement. Le concile de 1797 décida donc ce qu'il plut à Grégoire; on adopta un nouveau mode d'élection des évêques, on fit force règlements, dont quelques-uns étaient fort inutiles, et d'autres fort sages, mais tous manquaient de la sanction nécessaire; c'était un édifice bâti sur le sable.

Le diocèse de Loir-et-Cher fort désorganisé pendant les mauvais jours de la Terreur, ne reçut que de loin en loin la visite de son évêque : les lettres qu'il écrit à ses diocésains ont été analysées par M. Gazier, sans qu'on puisse y relever quelque parole très digne de retenir l'attention. La tâche que Grégoire s'était assignée était beaucoup plus vaste et c'est à lutter contre les partisans du Pape et d'une réconciliation avec lui qu'il dépense une activité et une persévérance digne d'une meilleure cause. Dès 1795, il avait fondé le journal : *Les Annales de la Religion*, où il écrit peu, mais qu'il dirige et inspire : par ce journal et par une immense correspondance, il est en contact avec tous

ses partisans, il soutient ceux qui faiblissent, morigène ceux qui se découragent, prodigue ses conseils à ceux qui sont hésitants, et ne recule pas devant de lointains voyages pour aller communiquer l'ardeur qui le dévore. En 1800, il est l'âme du concile de la province de Bourges, il réunit les rares évêques qui restent sur la brèche, et, tout en s'effaçant devant le métropolitain qu'il a fait élire, il est le président effectif de cette réunion.

Membre du Conseil des Cinq cents sous le Directoire, du Corps législatif sous le Consulat, Grégoire s'était fait un parti dans les milieux parlementaires, et le lança tout entier au combat lorsque fut conclu le Concordat : il comprenait que la réconciliation de la France avec le Saint-Siège marquerait la fin de son église, et, dans l'espoir de faire échouer cette réconciliation, il mit en jeu toutes les influences dont il disposait. Sa nomination comme sénateur fut avant tout faite contre le Premier Consul et avait le sens d'une protestation des parlementaires contre le Concordat. En même temps, il réunissait à Paris un second concile qui avait surtout pour objet de donner le change sur la puissance de l'église constitutionnelle et d'effrayer ceux qui voulaient les faire disparaître; il réussit tout au moins à sauver la situation de quelques-uns de ses partisans et à obtenir leur incorporation dans les cadres de l'église concordataire; pour lui, il ne demandait rien, et il avait raison, car il n'aurait rien eu : Bonaparte n'était pas homme à pardonner à ceux qu'il avait trouvés sur son chemin faisant obstacle à ses combinaisons. Satisfait de sa demi-victoire, Grégoire donna sa démission et continua à défendre ses opinions anti-papistes par la parole et par la plume; il était le centre d'un petit groupe d'anciens évêques constitutionnels qui vivaient à Paris de la pension que leur faisait le gouvernement; il vit mourir Constant, Molinier, Sermet, Desbois et prononça leur oraison funèbre, pendant que le public se désintéressait d'un parti

qui n'avait plus qu'à enterrer ses morts. Hostile à Napoléon, dont il vota la déchéance comme sénateur, Grégoire ne se rallia pas au gouvernement des Bourbons, et, quand se dessina la campagne d'opposition, il fut candidat dans la Vendée et élu dans l'Isère ; il ne fut pas invalidé comme régicide, comme l'eussent désiré, et comme l'ont dit ses ennemis, mais parce que la loi ne permettait pas aux départements d'élire plus d'un certain nombre de députés domiciliés hors du département et qu'il se trouvait dans ce cas.

Il vit avec satisfaction la chute de la branche aînée et salua l'avènement de Louis-Philippe, avec l'espoir de voir le nouveau régime embrasser la cause gallicane. Il était déjà désillusionné quand il mourut, le 28 avril 1831.

L'archevêque de Paris, Mgr de Quelen, avait espéré qu'à l'article de la mort, Grégoire se réconcilierait avec l'Église catholique, mais il n'eut pas cette joie ; c'est entouré de quelques prêtres dissidents que Grégoire mourut : l'abbé Guillon, nommé par le roi à l'évêché de Beauvais, mais non accepté par Rome, alla, malgré la défense de l'archevêché, lui donner les derniers sacrements, et, devant le refus de sépulture ecclésiastique opposé par l'archevêché, les amis de Grégoire décidèrent de passer outre ; avec l'appui de la préfecture, ils portèrent le corps à l'église de l'Abbaye-aux-Bois, dont le clergé s'était retiré, et un prêtre interdit chanta la messe en présence d'une immense assistance où avaient pris place tous ceux qui voulaient protester contre ce qu'ils appelaient l'intolérance de l'archevêque de Paris ; Grégoire eut donc la honte de voir son cadavre servir de prétexte à une manifestation antireligieuse.

Bibliographie. — Il est peu d'écrivains qui aient autant publié que Grégoire et il est peu de personnages historiques sur lesquels on ait plus écrit. Une bibliographie complète n'ayant jamais été

établie, je renvoie aux ouvrages spéciaux en remarquant qu'ils doivent être complétés les uns par les autres.

Grégoire ne sentait pas le besoin de soigner la forme de ses ouvrages et il ne paraît pas avoir jamais su composer ; ses livres sont des compilations assez indigestes où on trouve des passages curieux et des pensées originales noyées dans des développements ordinairement fastidieux et des redites continuelles. Il n'en est pas moins vrai que malgré ces défauts, il exerça une action incontestable autour de lui, et que si imparfaits qu'ils soient, ses écrits ont influé sur le mouvement des idées pendant plus de trente ans.

NIÈVRE

Tollet (Guillaume), né à Moulins-Engilbert, le 12 août 1735.

Ordonné en 1760, il fut vicaire à Vendenesse, paroisse voisine de son pays natal, puis à Saint-Etienne de Nevers. En 1764, il alla comme professeur au collège de la Flèche ; de 1767 à 1773, il revint à Nevers, où il fut professeur au collège. En 1773, il succéda au curé de Vendenesse. En 1789, on l'élut maire de sa commune, puis membre de l'assemblée départementale, ce qui l'obligea à se fixer au chef-lieu. Il était complètement engagé dans le parti de la Révolution, mais, comme il était respecté pour la régularité de sa vie et pour sa grande charité, on en fit un évêque, après le refus de serment de M. de Suffren. Il fut élu le 22 février 1791, au second tour, contre Fauchet, qui fut nommé peu après évêque du Calvados. Sacré à Paris, le 27 mars, par Gobel, il fut installé à Nevers, le 3 avril.

Son épiscopat fut assez obscur ; ses lettres pastorales n'ont aucun intérêt ; ce qui le distingua ce fut sa grande charité pour les pauvres : chaque trimestre, quand il recevait son traitement, il rassemblait tous les malheureux

et, armé d'une paire de ciseaux, il leur coupait des assignats dans les feuilles qu'il avait reçues ; la moitié de son traitement y passait dans la première journée.

Il resta en fonctions jusqu'au mois d'octobre 1793. Il avait donné assez de preuves de son attachement aux idées du temps pour être élu président de l'assemblée départementale dont il faisait partie depuis l'origine. Cependant il vint un moment où il ne crut pas pouvoir aller plus loin dans la voie des compromissions : il sortit de l'assemblée sous le proconsulat de Fouché et renonça à ses fonctions d'évêque. Puis, le 17 avril 1794, il fut incarcéré, avec environ 150 de ses prêtres, par ordre de son ancien vicaire Goyre-Laplanche, devenu un furieux terroriste ; on les accusait de « fanatisme », ce qui signifiait qu'ils refusaient d'apostasier et de se marier.

Mis en liberté après quarante jours, le 27 mai, il se retira à Luzy, chez sa nièce, et le 27 juillet, il adresse à M. de Suffren, émigré à Turin, une lettre de soumission.

« Monsieur l'Evêque,

« Je vous fait passer désistement de ma nomination à
 « l'évêché de la Nièvre ; je me dépars de cette nomination
 « avec une satisfaction proportionnée à la peine que j'éprou-
 « vai lorsque les circonstances difficiles me forcèrent à
 « l'accepter.....Je souhaite, pour le rétablissement de notre
 « auguste religion, que votre présence ici soit prompte, et
 « ramène au bercail grand nombre de brebis égarées.
 « L'esprit public paraît changé ; les têtes sont moins exas-
 « pérées ; c'est un heureux présage pour l'avenir. Mais,
 « en dernière analyse, les principes de matérialisme et
 « d'athéisme prêchés en cette cité, avec une audace
 « effrénée, ont démoralisé la plus grande partie des
 « citoyens.....la jeunesse est sans frein et sans éducation ;
 « je désespérerais si le remède à tant de maux n'était au
 « pouvoir de Celui qui tourne les cœurs comme il lui
 « plaît ».....

Pour des raisons de nous inconnues, il ne persévéra pas dans ces dispositions : en mai 1796, il céda aux objurgations de Grégoire ; il envoya son adhésion à la deuxième

encyclique des « Réunis » et reprit timidement ses fonctions ; il faut dire qu'à aucun moment il n'avait oublié les devoirs de son état et qu'il n'avait même jamais cessé de porter le costume ecclésiastique (lettre du 17 juin 1800 ap. Dasse).

Il continua à habiter Vendennesse, où il tint les actes de l'état-civil, pour obliger un maire peu lettré ; en 1800, il redevint maire ; il allait rarement à Nevers, où résidait son vicaire Leblanc.

Sa correspondance avec Grégoire le montre comme un homme d'idées modérées, regrettant la rupture avec Rome et attribuant à cette rupture l'insuccès d'une église dont il n'avait pas cependant le courage de se détacher, mais qu'il ne servait que mollement ; aussi est-il qualifié de caractère apathique par plusieurs de ses subordonnés. Pour vaincre cette indifférence, ses amis essayèrent de la persuasion, mais sans succès ; le métropolitain de Bourges, Dufraisse, en vint à le menacer de censures et de déposition pour réveiller son zèle, et l'obliger à correspondre avec lui. Reprenant donc ses fonctions d'évêque, quoique à regret, il assista en septembre 1800 au concile de Bourges, et, en juillet et août 1801 à celui de Paris, mais le séjour de la capitale lui pesait et il retourna le plus vite possible dans son pays et ne tarda pas à donner sa démission. En attendant que le diocèse d'Autun, auquel était rattaché le département de la Nièvre, reçut une organisation ecclésiastique, il administra sa paroisse, tout en restant maire ; l'évêque d'Autun lui fit offrir une absolution *ad cautelam*, mais il la refusa dédaigneusement. Un curé fut nommé en 1804 ; Tollet continua cependant à faire quelque ministère, et, comme il avait des notions de médecine et de pharmacie il soignait les corps en même temps que les âmes ; de plus il s'occupait de l'instruction des enfants et partageait généreusement avec les pauvres les restes de son patrimoine ; quand il mourut, il ne laissa rien. Il avait mis sa

conscience en paix, depuis quelques jours quand il eut un accident, et mourut pieusement le 8 août 1805.

Bibliographie. — *Guillaume Tollet, évêque constitutionnel de la Nièvre*, par l'abbé Dasse, curé D'Ouzouër-les-Amognes, Nevers, 1905.

L'Église gallicane dans la Nièvre pendant la Révolution. Lettres de l'évêque Tollet, publiées par R. de Lespinasse, président de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, Nevers, 1904.

Annales de la Religion, I, 117-119; II, 503; XII, 59.

Fisquet, *France Pontificale*, Nevers.

VIENNE

Lecesve (René), né à Poitiers en septembre 1733.

Curé de Saint-Triaire à Poitiers, il fut élu aux États-Généraux, et fut l'un des curés poitevins dont l'attitude eut une influence décisive lors de l'union des trois ordres.

Élu évêque de la Vienne le 27 février, il fut sacré le 27 mars par Gobel. Dans sa lettre d'acceptation, datée du 15 mars, il annonçait sa prochaine arrivée à Poitiers : il y fit en effet son entrée le mercredi 6 avril : le lendemain il assista à la réunion de la Société des Amis de la Constitution : on lui décerna les honneurs de la présidence et il fit un discours dans lequel il s'élevait avec véhémence contre les insermentés. Il prit possession de sa cathédrale le dimanche de la Passion, 10 avril, et mourut le vendredi saint, qui était le 22 ; on l'enterra le samedi saint.

Le 14 mai, la Société des Amis de la Constitution fit célébrer un service funèbre à l'issue duquel il y eut un défilé de la Garde Nationale et de nombreux discours. Le premier évêque constitutionnel de Poitiers n'avait passé que dix jours en fonctions et n'avait pas eu le temps de se signaler

par des actes bien marquants : on trouva cependant le moyen de le louer avec magnificence.

Bibliographie. — Archives de Poitiers.

Montault des Isles (Charles), né à Loudun, le 30 avril 1755.

Il était avocat au Parlement quand il se décida à entrer à Saint-Sulpice, à la suite, dit-on, de la mort d'une personne qui lui était chère. Ordonné prêtre en 1783, à l'âge de 28 ans, il fut vicaire dans la ville de Loudun, qu'habitait sa famille. Son frère ayant embrassé les idées de la Révolution, il se trouva entraîné à prêter le serment constitutionnel, et Lecesve le choisit pour l'un de ses vicaires épiscopaux.

La mort de Lecesve ayant fait vaquer le siège épiscopal de la Vienne, Montault s'y laissa porter, et il fut élu, le 4 septembre 1791, dans une assemblée présidée par son frère. Après avoir été institué par Torné, son métropolitain, il fut sacré à Poitiers même, par Suzor, évêque d'Indre-et-Loire. La veille de son élection il avait donné sa démission de membre de l'assemblée départementale ; il fut aussitôt réélu, et le 15 novembre fut appelé à la présidence de ce corps administratif ; il y siégea jusqu'au 8 septembre 1793. Il fut un modéré, mais de cette modération qui s'appelle de la faiblesse, et qui empêche de protester contre les excès et en rend complice inconscient. C'est ainsi qu'on le voit présider, le 18 octobre 1792, la séance où est promulguée la loi qui prononce la peine de mort contre les émigrés ; le surlendemain, le Directoire décrète, sous sa présidence, la destruction de tous les emblèmes féodaux ; le 20 décembre, il promulgue la loi qui autorise le divorce ; le 30 décembre, il est là quand le Directoire décide que les prêtres insermentés que leurs infirmités ou leur grand âge avait laissés dans leurs mai-

sons, seront soumis à la loi commune et mis en prison. Grâce à ces concessions, il obtenait pour le clergé constitutionnel une sécurité momentanée, il pouvait faire les processions de la Fête-Dieu ou de l'Assomption et le Directoire y assistait en corps. Mais à mesure que la Révolution devient plus hostile à la religion, on voit l'évêque reculer pas à pas ; ses signatures sur le registre des délibérations sont caractéristiques ; d'abord, il signe *Montault, évêque*, avec une croix devant son nom ; puis la croix disparaît, puis le titre d'évêque et à partir du 10 décembre 1792, il écrit seulement : *Montault président*.

Ce n'est pas ainsi que l'évêque pouvait échapper à la persécution. Il y avait à Poitiers, comme partout en France, une société populaire affiliée aux Jacobins de Paris : c'est là que se réunissaient les hommes de désordre qui prétendaient imposer au pays leur odieuse tyrannie. On y comptait malheureusement quelques mauvais prêtres acharnés contre l'évêque coupable à leurs yeux de ne pas les avoir imités dans leurs désordres et dans leurs violences. Montault fut dénoncé, soi-disant comme complice d'un accaparement de grains : il fut arrêté à la fin de 1793, détenu quelques jours dans la chapelle du palais épiscopal et expédié à Paris pour être jugé par le terrible tribunal révolutionnaire. Détenu à la Conciergerie, le prisonnier se rencontra avec M. Emery, et c'est probablement alors que, devant la mort imminente, il rentra en lui-même, comme tant d'autres.

Sauvé par le 9 thermidor, et mis en liberté au bout de quelques semaines, Montault se retira dans une ferme aux environs de Loudun et chercha à se faire oublier. Il répondit aux appels de Grégoire en 1795 en donnant sa démission, ce qui lui valut d'être traité d'« orgueilleux pharisien », dans un discours prononcé au concile de 1801.

En 1800, le concile de Bourges tenta en vain de le déci-

der à reprendre ses fonctions, et fit de nombreuses démarches, toutes infructueuses, pour lui trouver un successeur.

C'est pourtant au titre d'ancien évêque constitutionnel qu'il fut pris en 1802 pour entrer dans la nouvelle hiérarchie ; désigné d'abord pour Clermont il fut nommé à Angers, à la demande de son frère, qui, par une évolution dont il se rencontre bien d'autres exemples, était devenu préfet de Maine-et-Loire.

L'affection fraternelle n'avait pas été bien inspirée car, peu de pays semblaient aussi peu indiqués que l'Anjou pour recevoir un évêque sortant du parti constitutionnel : l'attachement des Angevins pour leur foi s'était manifesté pendant toute la Révolution avec assez d'énergie pour qu'on ne pût le méconnaître, mais le Premier Consul aimait à faire des nominations paradoxales et exigeait ensuite qu'elles fussent acceptées avec soumission.

Ce que Bonaparte n'avait pas prévu, c'est que l'ancien intrus, instruit par les dures leçons de l'épreuve, pénétré des sentiments du plus profond repentir, n'était plus le jeune abbé quelque peu mondain qui, en 1791, avait accepté, le cœur léger, la terrible responsabilité de l'épiscopat constitutionnel. Sanctifié par la méditation de ses devoirs, le nouvel évêque désarma les malveillants par sa bonté, sa prudence et son admirable humilité. Il gouverna l'église d'Angers pendant 37 ans et ne tarda pas à gagner tous les cœurs : il mourut le 29 juillet 1839 en laissant une mémoire universellement vénérée.

Bibliographie. — Archives de la Vienne. — Archives municipales de Poitiers.

Notes communiquées par M. l'abbé Collon, ch. h. de Poitiers.

Journal du département de la Vienne.

Histoire de la cathédrale de Poitiers. par le chanoine Auber, t. II.

Mélanges religieux et ecclésiastiques (Recueil factice de la Bibliothèque de Poitiers ; contient les mandements de Montault).

L'Église d'Angers pendant la Révolution. Conférences faites aux Facultés catholiques d'Angers par l'abbé Bourgain. 13^e conférence.

Vie de Mgr Montault, par Dupont, Angers, 1842.

Vie de Mgr Montault des Isles, par Mgr Maupoint, Paris, 1844.

Ami de la Religion, t. CII, 197, 229, 262, 279, 293, 295, 353.

MÉTROPOLE DU NORD-OUEST

(8 départements : Ille-et-Vilaine, Côtes du Nord, Finistère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe.)

ILLE-ET-VILAINE

Le Coz (Claude), né à Plounevez-Porzay, le 2 septembre 1740.

Élève, puis professeur au collège de Quimper, il était devenu principal de cet établissement quand il prêta le serment de 1791. Il avait donné à son adhésion une publicité qui le mit en évidence et le signala aux électeurs du département d'Ille-et-Vilaine, auxquels les compétitions locales avaient rendu difficile le choix d'un évêque : Le Coz fut donc élu dans un pays où il était étranger, sur sa réputation d'homme de talent et de savoir ; surtout à cause des opinions gallicanes qu'on lui connaissait et qui étaient celles du parti entre les mains duquel se trouvait la majorité. Si son érudition était lourde et pédantesque, elle ne l'était ni plus ni moins que celle de la plupart de ses contemporains : son style a assez de naturel, et ce qui frappe dans ses nombreux écrits, c'est la conviction avec laquelle il bataille contre tous, amis et ennemis. Moins politique que Grégoire, plus en dehors et parfois franc jusqu'à la brutalité et à la maladresse, il est certainement après Grégoire le personnage le plus en vue de l'église constitutionnelle, et à juste titre ; demeuré invinciblement attaché à ses erreurs, il n'en mérite pas moins d'être traité comme un convaincu, et le seul regret qu'on puisse formuler,

c'est qu'une telle puissance de travail, une abnégation aussi complète en face de ce qu'il regarde comme le devoir, et une persévérance aussi opiniâtre n'aient pas été servies par plus de clairvoyance et neutralisées par moins d'injustes préventions.

A peine élu, il publia l'*Accord des vrais principes de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé*. Il entendait par là prouver la légitimité de son élection et montrer la fausseté des Brefs pontificaux qui la déclaraient irrégulière. Ce travail, long et documenté en abondance, fut une mine où puisèrent beaucoup de ses collègues quand ils eurent à plaider la cause du serment.

Envoyé à la Législative, Le Coz siégea du côté droit, prenant souvent la parole pour combattre les motions antireligieuses ; il eut à se mesurer avec Fauchet, Torné, Isnard, Lindet sur la question de la suppression des collèges, et sur celle du costume ecclésiastique. Lors de la discussion de la loi relative à l'état civil, il fit voir qu'en admettant le mariage des divorcés et celui des prêtres, l'Assemblée légiférait indirectement sur des matières ecclésiastiques étrangères à sa compétence. Il intervint aussi dans les débats provoqués par les massacres de septembre.

Rentré dans son diocèse lorsque la Convention remplaça la Législative, il fut dénoncé comme modéré, parce qu'il refusait de reconnaître et d'appliquer les lois qu'il avait combattues comme député. Il fut arrêté, mis en demeure d'apostasier, et sur son refus indigné, fut enfermé à la prison du Mont-Saint-Michel, où il passa quatorze mois en compagnie de prêtres détenus pour avoir refusé de le reconnaître pour leur évêque.

En 1795, il envoya aux Réunis une adhésion mitigée ; il n'avait rien de la docilité moutonnaire des évêques ses collègues, et plus d'une fois, il tint tête à Grégoire. Il donna sa collaboration fréquente au journal du parti, les

Annales de la Religion, mais non une approbation absolue ; on trouve dans sa correspondance la critique, parfois acerbe, de quelques articles qui y avaient paru ; il revient à plusieurs reprises sur les tendances jansénistes de la feuille, et proteste vivement, car il n'était pas janséniste, comme on l'a trop dit, mais gallican, ce qui n'est pas toujours la même chose.

Obligé de compter avec lui, Grégoire, qui le connaissait à fond, lui fit décerner la présidence des deux conciles de 1797 et de 1801 ; c'était le moyen le plus sûr de fermer la bouche à un opposant qui eût pu être embarrassant.

Entre temps, les *Annales* publiaient des articles de lui, signés ou non, sur toutes les questions à l'ordre du jour ; dissertations contre les insermentés, contre les persécuteurs de la religion, contre les incrédules, fragments philosophiques ou exégétiques, comme sa curieuse discussion sur les zodiaques et celle sur le déluge. Lors de la rétractation de Panisset, évêque du Mont-Blanc, il écrasa ce malheureux et assez triste personnage sous le poids de quatre articles des *Annales*, plus violents d'ailleurs que probants. Quand le Directoire essaya de remplacer le dimanche chrétien par le décadi, Le Coz alla si loin qu'il fit supprimer les *Annales*, qui ne purent reparaitre qu'en changeant de titre, et en mettant une sourdine à leurs polémiques : Le Coz risqua pour lui-même la déportation et fut exposé aux tracasseries administratives.

Dans son diocèse, il fut un pasteur très actif, plein de charité pour les pauvres, mais moins pour les insermentés qu'il poursuit avec acharnement et accuse dans sa correspondance de forfaits abominables ; il faut dire que sa mauvaise humeur s'expliquait par le dépit qu'il éprouvait en constatant que l'église des insermentés était plus florissante que la sienne ; le nombre de ses prêtres était fort réduit, et diminuait chaque jour par la mort, naturelle ou violente des uns, et par la rétractation des autres.

Comme métropolitain, Le Coz avait à veiller sur les églises de la province, dont plusieurs s'étaient trouvées sans pasteurs à la fin de la Terreur : Expilly de Quimper avait été guillotiné; Minée de Nantes et Pelletier d'Angers avaient apostasié; Villar, de Laval, s'était désintéressé de son diocèse et vivait à Paris. Le Coz arriva à faire élire un évêque à Quimper : ce fut Audrein, que les chouans ne tardèrent pas à assassiner; pour Laval, il lui fallut négocier près de deux ans pour tirer de Villar une démission et le remplacer par Dorlodot. Ni à Angers, ni à Nantes, il ne fut possible de pourvoir à la vacance.

Au Concordat, Le Coz se trouva sur la liste des constitutionnels à placer dans la nouvelle hiérarchie : pour les raisons dites plus haut, Grégoire avait été laissé de côté, et Le Coz fut cet homme de second plan qui se trouve à point nommé pour manger les marrons qu'un autre a tirés du feu; mais il lui fallut quitter sa chère Bretagne pour s'en aller en Franche-Comté, car le Premier Consul tenait à dépayser les nouveaux évêques. Les catholiques de Besançon ne voyaient pas sans tristesse arriver ce jureur, et les constitutionnels eux-mêmes ne dissimulaient pas leur défiance à l'égard de celui qu'ils appelaient : le *Breton*. A ces difficultés s'ajoutèrent celles que fit naître la formalité de la rétractation exigée par le Légat au nom du Pape; il y eut à ce sujet une sorte de tour de passe-passe : Bernier, homme plus adroit que scrupuleux, espéra escamoter la partie essentielle de la réconciliation, et faire croire à la réconciliation sans qu'elle ait eu lieu : il pensait qu'en ne demandant rien aux ex-constitutionnels, et en laissant croire qu'ils avaient humblement sollicité et reçu l'absolution des censures encourues par leur schisme, il arrangerait tout pour le mieux, et donnerait à chacun une satisfaction suffisante; il en eût peut-être été ainsi si l'évêque d'Orléans n'avait eu devant lui des hommes d'une seule pièce comme Le Coz et Lacombe, qui se refusèrent à

jouer le rôle que Bernier leur avait assigné ; il s'en suivit que pour avoir voulu éviter un scandale on en causa un beaucoup plus grand. Le Coz et sept de ses collègues nièrent avoir eu à faire la moindre rétractation et Bernier, pris dans ses propres filets, perdit l'espoir, dont on l'avait bercé, de devenir archevêque de Paris.

En 1804, Pie VII demanda à recevoir des ex-constitutionnels une soumission formelle ; quelques-uns cédèrent ou firent semblant de céder, sauf à faire annoncer ensuite dans les journaux allemands qu'ils ne s'étaient pas soumis. Le Coz ne joua pas la comédie : il essaya de démontrer au Pape que l'Église se trompait, et que lui, Le Coz, avait raison ; averti sévèrement par ordre de l'Empereur, il retourna auprès de Pie VII, eut avec lui une entrevue dans laquelle tous deux pleurèrent, mais il resta attaché à ses erreurs qu'il croyait des vérités. Il devait mourir sans avoir reconnu qu'il s'égarait étrangement en opposant son jugement propre à celui du chef de l'Église.

Comme archevêque de Besançon, Le Coz fut, comme à Rennes, très attaché à ses devoirs ; il était très strict sur l'observation des règles disciplinaires, et on trouva qu'il avait la main dure ; bien qu'il fut ordinairement juste, on lui a reproché d'avoir montré de la partialité pour les assermentés, et le fait paraît exact : il avait réuni autour de lui un certain nombre de ses anciens collègues, Séguin et Demandre, ses prédécesseurs, Royer, de Paris, Dorlodot, de Laval, Flavigny, de Vesoul, et son premier vicaire général était l'ex-bénédictin Grappin, l'un des personnages les plus considérables de l'ex-église constitutionnelle, qui eût été évêque au Concordat, s'il l'eût voulu, mais qui préféra rester à Besançon pour y être le protecteur de tous les anciens assermentés du diocèse et d'ailleurs.

Gallican, Le Coz se devait à lui-même et à ses principes d'être intraitable avec le Pape, mais, en vertu des mêmes principes, il devait se tenir à deux genoux devant

le pouvoir civil. Républicain sous la République, il devint bonapartiste sous Napoléon, et il ne demandait qu'à être royaliste sous les Bourbons ; mais, quand le comte d'Artois passa par Besançon pour rentrer en France, il fit dire à Le Coz qu'il ne désirait pas recevoir sa visite ; Le Coz put donc sans palinodie acclamer Napoléon revenant de l'île d'Elbe. Il ne vit pas Waterloo : parti, quoique malade, en tournée, il mourut à Villevieux le 3 mai 1815.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, pass.

Ami de la Religion, VI, 229-232 ; LXXVIII, 292-294 (bibliographie très détaillée), LXXXIV, 288-289 (article sur l'abbé Lanjuinais, son ami et vicaire général à Rennes).

Sciout, III, 28, 35, 50-51, 144, 322 ; IV, 533, 538, 708-712, 723-724.

Vie, par l'abbé Roussel, Paris, Lethielleux, 189...

Correspondance, publiée par l'abbé Roussel (Société d'histoire contemporaine), 2 vol. in-8°, Paris, Picard, 1900-1902.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793, 129 ; 1799, 58 ; 1800, 42 ; 1802, 20. 73.

COTES-DU-NORD

Jacob (Jean-Marie), né à Planzec, le 21 août 1741.

Curé de Lannebert, il prêta serment, et fut élu évêque des Côtes-du-Nord ; il ne fut sacré que le 1^{er} mai 1791, par Gobel, dans la cathédrale de Paris.

On ne connaît de lui qu'un mandement antérieur à 1795 : il le publia pour ordonner un *Te Deum* à l'occasion de la clôture des élections de 1792, celles d'où sortit la Convention.

Pendant la Terreur, il resta pur de toute apostasie et suivit les directions et les exemples de son métropolitain Le Coz.

En 1795, il adhéra, dès le 22 avril, au manifeste des « Réunis », et le 5 mars 1796 à la seconde encyclique ; la situation de son diocèse était des plus difficiles : l'insurrection des chouans était maîtresse des campagnes, surtout dans la partie française du département ; les prêtres constitutionnels y étaient en danger pour leur vie et la plupart s'étaient réfugiés dans les villes où ils demeuraient sans ressources. De plus, l'évêque Jacob éprouvait les plus grandes difficultés avec les prêtres qui avaient abdiqué pendant la Terreur ; il en avait réconcilié environ la moitié, mais avait dû refuser le pardon aux autres qui s'étaient par trop compromis, ou ne donnaient pas des signes de sérieux repentir. Mais, nonobstant la défense qui leur était faite, ils avaient repris l'exercice public de leurs fonctions, jetant le discrédit sur leur église : se regardant comme indépendants de l'évêque, ils donnaient les dispenses et usaient des bénédictions réservées à l'évêque, ils s'installaient dans les paroisses sans mission canonique, et Jacob se montre fort mécontent de cette insubordination, sans penser que ses collègues et lui-même n'avaient pas agi autrement avec le Pape.

Il prit part au concile de 1797, et à son retour appliqua les décrets de l'assemblée dans la mesure où le permettaient et l'état troublé du pays et le petit nombre de prêtres demeurés sous son obéissance.

Il tint un synode en 1798 et un autre en 1800. Depuis 1799 il remplissait les fonctions de conseiller de préfecture, compatibles à cette époque avec le ministère épiscopal. Il fit quelques tournées pastorales, ce qui montre chez lui une certaine bravoure, car les routes n'étaient pas sûres surtout pour le clergé assermenté ; dans l'année 1799, il dit avoir confirmé 13.000 personnes.

Le Coz, son métropolitain, le tenait en haute estime : c'était sur lui, et sur son collègue de Vannes qu'il avait reporté sa confiance, et c'est avec leur assistance qu'il sacra Audrein à Quimper et Dorlodot à Laval.

Jacob se disposait, malgré son grand âge, à partir pour Paris où allait se tenir le second concile des constitutionnels : il tomba malade et succomba, le 28 mai 1801, à une fièvre putride. En qualité de conseiller de préfecture, il reçut les honneurs officiels ; son vicaire Baschamp, ancien prémontré de Beauport, prononça son oraison funèbre et le compara à saint Guillaume, fondateur de l'église de Saint-Brieuc : ce rapprochement fut généralement trouvé exagéré. M. Tresvaux, dans son *Histoire de la Bretagne pendant la Révolution* (t. II, p. 489), affirme que, contrairement à ce qu'on a dit, Jacob ne donna en mourant aucun signe de repentir.

Baschamp, comme premier vicaire épiscopal, avait déjà invité les curés à dresser une liste de candidats pour succéder à Jacob quand on apprit que tous les évêques constitutionnels avaient reçu l'ordre de donner leur démission : la préfecture de Saint-Brieuc lui fit savoir que le successeur de Jacob ne serait pas élu par le peuple, mais désigné par le Premier Consul et institué par le Pape.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 60, 229 ; II, 503 ; VI, 485 ; VII, 50b ; VIII, 86a, 8d ; IX, 226-230 ; XII, 43, 538 ; XIII, 168.

FINISTÈRE

Expilly (Louis-Alexandre), né à Brest, le 24 février 1742.

Bachelier de Sorbonne, il était recteur de Saint-Martin à Morlaix quand le clergé du diocèse de Saint-Pol-de-Léon le nomma député aux Etats-Généraux. Il prit place parmi les défenseurs des idées nouvelles et joua un rôle actif dans toutes les discussions : il fut membre de la Commis-

sion chargée d'examiner le Livre Rouge, dont la publication acheva de déconsidérer la royauté. Il parla en faveur de la suppression de la propriété ecclésiastique, et, comme membre, puis comme président du comité qui élabora la constitution civile, il devint un des hommes en vue de la Constituante. Il prêta serment dès le premier jour (27 décembre 1790) ; depuis le 31 octobre, il avait été choisi pour succéder comme évêque de Quimper à M. Conan de Saint-Luc, mort le 30 septembre. Il fut présenté au Roi comme le premier évêque élu d'après le nouveau règlement, et il eut le triste honneur d'ouvrir, avec Marolles, élu à Soissons, la liste des intrus. Talleyrand le sacra le 24 février à l'Oratoire, et aussitôt après la cérémonie, il fut conduit en grande pompe à l'Assemblée qui lui fit une ovation. Le lendemain, il publia son mandement de prise de possession, qui eut un succès de curiosité, étant le premier document de cette nature.

Après avoir prêté son assistance à Gobel, pour les sacres des 27 février et 6 mars, il se rendit à Quimper, et dès qu'il eut pris possession, son premier soin fut d'essayer de réorganiser le séminaire ; les refus de serment avaient fait des vides énormes dans son clergé et il fallait aviser au moyen le plus prompt pour remplir les postes demeurés vacants. On a reproché à Expilly d'avoir ordonné sans préparation suffisante et sans discernement des sujets incapables ou indignes. « Que voulez-vous, répondit-il, quand on n'a pas de chevaux, on laboure avec des ânes. »

Très populaire à cause de ses idées avancées, il entra dans la politique, et ne tarda pas être nommé président du Directoire départemental : mais, conformément à la loi qui se vérifie en temps de révolution, Expilly et ses amis, tout dévoués qu'ils fussent aux idées révolutionnaires, ne tardèrent pas à être dépassés par un parti plus avancé, et quand ils désavouèrent les excès des Jacobins, ils furent

traités en suspects. Impliqué dans l'affaire du fédéralisme, Expilly fut arrêté, mis en jugement et condamné à mort : il fut guillotiné à Brest le 3 prairial an 2 (22 mai 1794) quelques heures après sa comparution devant le tribunal. Il fut exécuté le dernier, ayant exhorté ses compagnons d'infortune à mourir courageusement et en ayant confessé plusieurs. Il monta à son tour à l'échafaud en disant : « C'est beaucoup de paraître dans la même journée devant le tribunal des hommes et devant celui de Dieu. » C'est tout ce qu'on sait des sentiments dans lesquels il expia ses erreurs.

Bibliographie. — Théphany, *Histoire de la persécution religieuse dans le diocèse de Quimper*.

Tresvoux, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, 1843; I, 174, 195, 229.

Ami de la Religion, XXXI, 98-98.

Papiers de M. Dugas-Matifaux (Archives d'Alençon).

Audrein (Yves), né à Goarec, le 14 octobre 1741.

Professeur au collège de Quimper, il vint à Paris et fut nommé principal du collège des Grassins. C'est en cette qualité qu'il prêta serment en 1791. L'évêque du Morbihan, Le Masle, le prit comme premier vicaire, et le département l'envoya siéger à la Législative. Dans cette assemblée, Audrein se signala par sa violence contre les réfractaires pendant que son ancien confrère de Quimper, Le Coz, intercédait pour eux (Sciout, III, 51). Nommé membre de la Convention, Audrein se rangea parmi les plus violents et vota la mort de Louis XVI. Il ne m'a pas été possible de savoir quelle fut son attitude au moment des « déprêtrisations », cependant l'amitié que lui témoigna Grégoire semble prouver qu'il ne se souilla par aucune apostasie. En 1795, il reprit l'exercice du ministère ecclésiastique dans l'église de Saint-Sulpice à Paris, et Le Masle, son ancien évêque, le demandait comme coadjuteur.

Attaché au parti des « Réunis », Audrein prit part aux discussions des évêques avec les prêtres composant le presbytère de Paris ; le curé de Saint-Sulpice, Mahieu, et le curé d'Aubervilliers, Poullard, étaient les chefs d'une minorité dissidente et fort remuante qui contrecarrait le presbytère en s'appuyant sur les « Réunis » : Audrein ne fut pas le moins acharné parmi les adversaires du presbytère, et il essaya de faire élire Grégoire comme métropolitain de Paris. De grandes animosités se manifestèrent de part et d'autre, et c'est peut-être à cet état d'esprit qu'il faut attribuer les accusations graves qui furent rapportées à l'évêque de Vannes contre son vicaire, et dont on trouve la trace dans la correspondance de Le Masle avec Grégoire.

Élu au printemps 1798, Audrein arriva à Quimper le 25 mai, veille de la Pentecôte, et y fut sacré le 22 juillet, par Le Coz, son métropolitain ; il ne semble pas qu'il lui en ait su beaucoup de gré, car Le Coz, dans sa correspondance, se plaint des mauvais procédés de l'évêque de Quimper. On peut dire qu'Audrein était un homme ardent, violent même, qui servit la cause constitutionnelle avec plus de passion que d'adresse. Évêque d'un pays qui était en état d'insurrection continuelle, et où les populations étaient particulièrement surexcitées, il ne fit rien pour désarmer ces colères, mais sembla au contraire s'attacher à les braver ; il en fut la victime. S'étant mis en route sans escorte pour aller donner la confirmation, il se jeta, dans la nuit du 19 au 20 novembre 1800, dans une embuscade de chouans, qui, après lui avoir laissé un quart d'heure pour se préparer à mourir, le fusillèrent sans pitié, moins comme intrus que comme régicide.

Le concile de 1801 fit célébrer un service pour lui à Notre-Dame, mais on évita de prononcer son oraison funèbre. Il en avait été fait une à Quimper, le jour du service célébré le 10 frimaire (1^{er} décembre 1800).

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, II, 12 ; VII, 40a, 49b, 188b, 230b ; VIII, 68b, 37e ; IX, 257-259 ; X, 330 ; XI, 179-181, 494 ; XII, 133, 345-352.

Nouvelles ecclésiastiques, 1792, 208 ; 1793, 6, 18, 133 ; 1797, 99.

Téphany et Tresvaux, *op. cit.*

La fin de l'église constitutionnelle dans le Finistère. — Audrein, 1798-1800, par le chanoine Peyron, 8°, Quimper, 1897.

Correspondance de Le Coz, 114, 132, 224, 268, 272, 275, 283, 332, 371.

Vie de Le Coz, par l'abbé Roussel, 4, 276, 286, 304, 305, 306, 319, 364, 395, 404, 407.

Sciout, III, 51 ; IV, 424-425, 796.

P. Hémon, *Y.-M. Audrein*, Paris, 1903.

L'ouvrage de M. Hémon contient une bibliographie détaillée et fort complète des œuvres d'Audrein.

LOIRE-INFÉRIEURE

Minée (Julien), né à Nantes, le 23 septembre 1738.

Le diocèse de Nantes est un de ceux où la constitution civile fut reçue avec le moins de faveur : il n'y eut que le quart des prêtres qui prêtèrent serment (153 sur 600). Les élections n'en furent pas moins fixées au 13 mars, tant pour le remplacement de l'évêque que pour la nomination des curés. Sur 430 électeurs, 224 seulement se présentèrent pour voter, et ils eurent quelque embarras pour trouver un candidat acceptable. C'est alors que le président de la Société des Amis de la Constitution, Coustard, mit en avant le nom d'un Nantais, absent du pays, mais dont les opinions bien connues rendaient l'acceptation certaine : c'était l'abbé Minée, curé des Trois-Patrons, à Saint-Denys, près Paris. On vota pour lui de confiance, et, huit jours après, on apprit qu'en effet il avait accepté et qu'aussitôt sacré, il arriverait dans son diocèse.

Julien Minée, fils d'un apothicaire de Nantes, avait commencé par être matelot : on disait qu'il s'était ensuite engagé dans une troupe de comédiens ambulants ; après ces débuts peu ecclésiastiques, il était entré au séminaire, et, une fois prêtre, avait été chercher fortune à Paris. Au moment de la Révolution, c'était un esprit aigri, se croyant méconnu, parce que son ambition n'avait pas été satisfaite et qu'on le laissait végéter dans une humble paroisse de la banlieue de Paris. Il avait donc donné dans les idées nouvelles, avait prêté serment et s'était mis sur les rangs pour remplacer un des curés réputés démissionnaires pour refus de serment. Le 6 mars, il avait failli être élu curé de Saint-François, et quelques heures plus tard, il obtenait, par 167 voix, sur 263 votants, la cure de Saint-Thomas-d'Aquin, établie en exécution de la constitution civile, dans l'église du noviciat des Dominicains au faubourg Saint-Germain. Il venait d'en prendre possession quand il apprit le vote des Nantais, auquel il s'empressa de déférer. Il ne put se faire sacrer aussi tôt qu'il l'eût souhaité, parce que la procuration d'Expilly, évêque du Finistère, qui devait l'ins-tituer, se trouva égarée. Enfin, le 10 avril, Gobel le sacra à Notre-Dame, et le vendredi suivant, 15 avril, il arrivait à Nantes. A la surprise générale, il demanda à l'administration de renvoyer son installation après les fêtes de Pâques, et comme on lui objectait la nécessité d'avoir les saintes huiles, il envoya un prêtre à Angers pour en rapporter.

Entre temps, il reçut des recteurs de la ville une lettre dont voici un passage :

« Quand vous verrez la municipalité en écharpes, les
« corps administratifs et peut-être judiciaires, la brillante
« garde nationale, le club tout puissant, quelques membres
« du corps électoral, vous accabler d'honnêtetés, se pros-
« terner presque à vos pieds ; quand toutes les cloches de
« la cité seront mises en branle, quand les canons se feront
« entendre, que les feux de joie seront allumés, des feux
« d'artifice tirés, des illuminations commandées, vous
« croirez tout bonnement que Julien Minée est le désiré

« de toute la ville, de tout le diocèse, mais l'illusion cessera peut-être avec le son des cloches, avec le bruit des canons, avec les compliments. A l'exception de quelques ecclésiastiques mal famés, et de ceux qui ont des prétentions sur des cures qui ne sont pas plus vacantes que le siège que vous avez la témérité d'occuper ; à l'exception de quelques moines défroqués, tout le clergé de la ville vous regardera comme un mercenaire, un usurpateur et un intrus. »

On ne trouve pas de documents établissant que Minée se soit beaucoup occupé de son diocèse : ce qui fait l'objet de sa correspondance avec la municipalité, c'est le souci de ses intérêts : il savait compter et réclamer ce qui lui était dû. Il alla cependant confirmer à Ancenis en juin 1791, puis, après la Fête-Dieu, il s'en retourna à Paris, pour recruter des prêtres, disait-il, et probablement pour surveiller ses intérêts auprès de ses amis politiques. Cette absence se prolongea près d'une année. En décembre, il se dit malade, et fait envoyer à Angers quatre ou cinq séminaristes qui devaient être ordonnés. Le procureur-général-syndic du département le rappelle au devoir de la résidence, et il répond d'un ton piqué qu'il ne tardera pas à rentrer. C'est seulement le 16 juin qu'il reparait, mais le séjour de Nantes ne paraissant pas lui plaire, il s'en va le 24 à la campagne. En novembre, il notifie à ses prêtres les règles à suivre pour se conformer à la loi sur les actes de l'état civil : à l'avenir, les sacrements et les sépultures ne feront plus l'objet d'actes ; on prendra de simples notes sur feuilles volantes ; les publications de bans sont supprimées, ainsi que les fiançailles ; il donne à tout curé le pouvoir de dispenser de tout empêchement, de quelque nature qu'il soit. Son clergé n'était d'ailleurs pas nombreux, ni édifiant : on y trouvait des libertins, des voleurs et des ivrognes, mêlés à quelques hommes vertueux, mais abusés, qui ne devaient pas tarder à se rétracter.

Dès 1792, la persécution commença : en juillet, le palais épiscopal fut enlevé à l'évêque ; le 25 septembre, le sémi-

naire fut fermé : les violences contre les prêtres insermentés se multiplient, et à la municipalité relativement modérée succède une commission dont Minée reçoit la présidence. Le 19 octobre 1793, Carrier arrive à Nantes et le pays voit peser sur lui le joug d'une atroce tyrannie. Minée apostasie le 16 novembre, et, nommé chef de l'administration départementale, se trouve associé aux crimes du proconsul, dont il partagea les responsabilités. Aussi, après le 9 thermidor, lui fallut-il quitter Nantes sous le poids de la réprobation générale et aller à Paris pour répondre aux accusations portées contre Carrier et ses complices. L'amnistie de 1794 lui permit d'échapper aux conséquences pénales de ses actes, mais il demeura infâme et odieux à tous. Il se maria, et, fixé d'abord à Saint-Denis, puis à Paris, il ouvrit une boutique d'épicier rue de l'Arbalète. Il mourut, sans s'être réconcilié, le 16 février 1808.

Bibliographie. — Tresvaux, *op. cit.*

Le diocèse de Nantes pendant la Révolution, par A. Lallié, 2 vol., 1893, Nantes.

Minée et son épiscopat, par M. A. Lallié (*Revue de la Révolution* 1883).

MAINE-ET-LOIRE

Pelletier (Hugues), né à Angers le 28 janvier 1729.

L'évêque d'Angers, M. de Couët de Lorry, ne prêta pas serment, bien qu'il n'en eût pas été loin : il donna sa démission et se retira à Rouen, puis dans une maison de campagne près d'Evreux, où il passa tout le temps de la Révolution, indifférent en apparence aux événements qui désolaient la France.

Dès le 6 février 1791, les électeurs assemblés dans la cathédrale de Saint-Maurice donnèrent au premier tour 248 voix sur 421 suffrages à Hugues Pelletier, prieur-curé de Beaufort, chanoine régulier de la Congrégation de France, qui avait prêté serment, ainsi que tous les religieux de sa maison.

« C'était, dit M. Célestin Port, un esprit charmant et « lettré, de parole facile, et qui devenait éloquente dans « les grands jours, de mœurs douces et pures, de cœur « charitable, et distribuant largement aux pauvres les « revenus de son opulent bénéfice ». — « Qu'était-il encore ? « ajoute l'abbé Bourgain ? Un incrédule : à Beaufort, il se « montrait si épris des productions de J.-J. Rousseau et « de Voltaire qu'il en copiait les traits les plus saillants « pour en orner les murs de son presbytère. »

Pelletier accepta avec empressement sa nomination, que peut-être il avait brigüée, et se rendit à Paris, où Gobel le sacra le 13 mars dans l'église de l'Oratoire ; rentré à Angers le 18, il fut installé solennellement le 20. Il ne tarda pas à montrer des sentiments qui s'accordent mal avec les éloges qu'on a donnés à son désintéressement : il se mit à assiéger le Directoire départemental de demandes d'argent : pour les frais de son voyage à Paris, pour son installation à l'évêché, pour son ameublement. Il arriva à se déconsidérer complètement auprès d'une population, un moment séduite, mais demeurée au fond du cœur fidèle à sa foi.

Les quelques mandements qu'on a de lui ne justifient pas mieux sa réputation de lettré, et son discernement fut mis en doute quand on le vit ordonner des ignorants ou des gens tarés.

Quant à sa foi, elle ne résista pas à la persécution : le 30 septembre 1793, il se présenta à la municipalité avec ses treize vicaires et tous abdiquèrent leur sacerdoce.

« Citoyens, dit Pelletier, je m'honore de faire aujourd'hui « à la Raison, sur l'autel de la Patrie, le sacrifice de tous « mes titres de chanoine régulier, de prêtre, de curé et

« d'évêque, pour m'en tenir à celui de citoyen pur et
« simple, dans la ferme croyance où, depuis plus de trente
« ans, j'ai le bonheur d'être : que, comme le père du
« genre humain, grand et simple dans ses moyens, n'a fait
« qu'un soleil pour éclairer les yeux du corps, il a cru
« aussi, dans sa sagesse, ne devoir donner, pour éclairer
« les yeux de l'âme, et pour règle de nos devoirs, que la
« seule loi, la seule religion naturelle ».

Le 19 novembre, Pelletier livrait ses lettres de prêtrise, comme signe visible et complément de son apostasie.

Quinze mois après, le 16 germinal an 3 (5 avril 1795), le jour de Pâques, il succombait à une cruelle et répugnante maladie : il avait refusé les secours de la religion.

Bibliographie. — *L'Église d'Angers pendant la Révolution*, par l'abbé Bourgain, 1898, Angers.

Les nombreuses publications de l'abbé Uzureau.
Sciout, IV, 215.

MAYENNE

Villar (Noël-Gabriel-Luce de), né à Toulouse, le 13 décembre 1748.

Entré très jeune dans la Congrégation des Doctrinaires, il commença par professer la rhétorique au collège de Toulouse ; l'Académie des Jeux Floraux couronna une de ses poésies. Il était depuis quinze ans principal du collège de la Flèche quand il prêta le serment.

On avait élu à l'évêché de la Mayenne, institué par la constitution civile, l'abbé de Vauponts, vicaire général de Dol ; après quelques hésitations, l'élu refusa et reçut un Bref de Pie VI le félicitant pour cette démarche.

Le P. de Villar avait dans le pays beaucoup d'anciens

élèves qui lui étaient fort attachés ; il se laissa porter comme candidat, et fut nommé par 159 voix. Il fut sacré à Paris le 22 mai par Gobel. Villar était un lettré plus qu'un prêtre ; s'il avait embrassé l'état religieux c'est que l'enseignement était entre les mains des hommes d'Église : il fut prêtre pour pouvoir être professeur ; il avait une foi timide, des vertus naturelles, peu de piété et un grand amour de la paix. Ennemi de toute violence il accepta la présidence du club de Laval, dans l'espoir d'empêcher les perturbateurs de faire prévaloir leurs idées subversives ; dans ses discours et ses écrits, il ne se lassait pas de vanter la paix, la concorde, le vertu, le respect des lois, ce qui lui donnait l'air d'un Berquin mitré ; mais tous ces sentiments étaient sincères.

Imbu dès l'enfance des maximes gallicanes, il ne fit aucune difficulté pour accepter l'épiscopat, qui lui procurait un éclat dont il n'était pas l'ennemi ; il fut puni de ses vaniteuses ambitions par les affronts qu'il eut à supporter de la part de gens dont l'estime lui paraissait préférable à celle des Jacobins, et par l'ennui qu'il eut par la suite quand il lui fallut endosser des solidarités que répudiait son amour-propre et contre lesquelles se révoltait son âme sensible.

Elu à la Convention en 1792, il fut aussi modéré que le permettait le milieu dans lequel il vivait ; lors du procès de Louis XVI, il vota pour le bannissement à la paix. En 1794, il abandonna les fonctions ecclésiastiques, mais, quoique vivement sollicité, il se refusa à tout acte d'apostasie.

En 1795, on le pressa de reprendre son ministère épiscopal, et s'il eût accepté, il aurait été de ceux par qui le parti aurait acquis quelque considération, car il était pur de toute défaillance honteuse ; mais la vocation débile de ce prêtre sans piété n'avait pas survécu à l'épreuve : il fut impossible de le décider.

Après avoir été membre du Corps législatif, il fut nommé, par le crédit de son ami Fourcroy, inspecteur général de l'Université, et il ne s'occupa plus que de travaux littéraires. A la restauration de l'Institut, il y était entré comme membre de la section de Littérature et Beaux-Arts; il en fut secrétaire pendant les années 9 et 10. Cette section reprit ensuite le nom d'Académie française et Villar fut l'un des Quarante.

Ayant abandonné l'état ecclésiastique, et ne disant plus la messe depuis longtemps, il résista cependant par le silence le plus obstiné à ses ex-diocésains qui le pressaient de donner sa démission, ce qui eût permis de le remplacer; ce n'est que le 3 octobre 1798, que Le Coz, son métropolitain, obtint cette démission.

Au Concordat, il se fit relever des censures qu'il avait encourues et commença une vie nouvelle; ce qu'il avait gardé de foi lui permit de mener l'existence d'un pieux laïque; paroissien assidu de Saint-Thomas-d'Aquin, on le voyait s'approcher des sacrements à Pâques et à quelques fêtes principales. Il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie le 28 août 1826. Le roulement établi entre les membres de l'Académie fit que le confrère chargé de prononcer son éloge en recevant son successeur, l'abbé de Féletz, le 17 avril 1827, se trouva être Mgr de Quelen, archevêque de Paris. Le prélat, qui était en tournée de confirmation, s'excusa et fut remplacé par le secrétaire perpétuel, M. Auger, qui parla du défunt en termes émus et flatteurs.

Bibliographie. — *Ami de la Religion*, XII, 560; XLIX, 151-152.

D. Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. VII à X.

Correspondance de Le Coz.

Sciout, IV, 260, 375.

Œuvres de L. Villar.

Discours prononcé aux funérailles du citoyen Dusaulx, le 28 ventôse an 7.

Eloges académiques des citoyens Louvet (15 ventôse an 6), Boulée (15 messidor an 7) et Dusaulx (15 nivôse an 7).

Notices trimestrielles sur les travaux de la classe de littérature et beaux-arts (15 germinal an 9 - 15 vendémiaire an 10).

Traduction en vers français d'épisodes des 16^e et 18^e chants de l'*Illiadé*.

La bibliothèque de l'Institut possède le curieux catalogue de sa bibliothèque (AA. 2259, n^o 8).

Dorlodot [ou d'ORLODOT] (Charles-François), né à la Chalade, près Verdun, le 19 septembre 1756

Issu d'une famille de gentils hommes verriers, il avait fait ses études à Reims, où il avait été ordonné prêtre : en 1785, il abandonna la Champagne pour devenir curé d'Authon, dans le Perche. « C'était un homme de superbe figure, dit M. Bouiller, dans ses *Mémoires ecclésiastiques concernant la ville de Laval*, il avait des manières distinguées, de l'esprit, beaucoup d'instruction, parlait bien, était excellent musicien. » Il avait de plus un véritable talent de calligraphe dont il se servira plus tard quand, trop pauvre pour pouvoir faire imprimer ses mandements, il en multipliera les copies manuscrites.

Dorlodot prêta serment et devint maire de sa paroisse, et, en cette qualité, rendit de grands services pour le maintien de l'ordre. Il semble cependant que ces fonctions ne l'aient pas pleinement satisfait, car, peu de mois après, il était au Mans en quête d'une autre position. Signalé aux électeurs de la Mayenne, il fut élu, le 5 août 1791, curé de Saint-Vénérand à Laval, et en prit possession le 21 août.

Quand s'établit le régime de la Terreur, il n'imita pas l'évêque Villar, qui abandonna son poste et quitta le pays sans esprit de retour ; il suivit encore moins l'exemple des vicaires épiscopaux, qui, à l'exception d'un seul, avaient apostasié. On n'obtint de lui ni abjuration, ni renonciation : il se contenta de fouler aux pieds un livre de blason, en

déclarant que, quoique né dans la caste nobiliaire, il méprisait les hochets de la vanité. Il fut employé à la mairie, pour reconstituer les archives brûlées par les Vendéens, et se chargea de quelques élèves dont la rétribution lui fournissait les ressources nécessaires pour ne pas mourir de faim.

Après la Terreur, il reprit l'exercice public du culte à Saint-Vénérand, tout en continuant de s'occuper de ses élèves. Un ancien vicaire de Villar avait de son côté réouvert l'église de la Trinité ; les deux prêtres restaurèrent de leur mieux les édifices, se procurèrent quelques ornements et groupèrent autour d'eux leurs confrères peu nombreux qui n'étaient ni apostats, ni rétractés. Ils se mirent en relations avec Grégoire, le chef des « Réunis », avec Le Coz, métropolitain du Nord-Ouest, et essayèrent de décider Villar à rentrer à Laval. Du côté de Grégoire et de Le Coz, ils reçurent des encouragements et des conseils, qui leur permirent de former un « Presbytère » et de rendre un semblant d'organisation aux restes de leur église. Villar, au contraire, ne répondit à aucune de leurs lettres, même pour donner sa démission. Dorlodot se trouva donc en fait le chef des constitutionnels de la Mayenne et réussit à tirer un certain nombre d'ecclésiastiques de l'abstention où ils étaient confinés depuis 1793 : convoqué au concile de 1797, il ne put s'y rendre : la situation politique, plus tendue encore dans l'Ouest que dans le reste de la France, ne lui permettait pas de s'absenter.

Enfin, le 3 octobre 1798, Le Coz finit par obtenir de Villar une démission formelle, et il put dès lors inviter le presbytère de Laval à choisir un nouvel évêque : ce fut Dorlodot qui fut élu ; Le Coz confirma cette élection par une ordonnance du 6 février 1799 et il se rendit à Laval avec ses deux suffragants, Jacob, de Saint-Brieuc, et Le Masle, de Vannes, pour le sacre qui eut lieu le 7 avril 1799.

Ni l'élection, ni le sacre ne devaient multiplier le nombre des fidèles que Dorlodot aurait à gouverner ; au contraire, le mouvement de rétractations s'accroissait, et, à part un petit nombre de paroisses, l'église constitutionnelle n'était plus qu'un souvenir dans le Maine.

Dorlodot assista au concile provincial tenu à Rennes par Le Coz, puis au concile national qui suivit de près ; c'est pendant cette réunion que l'église constitutionnelle reçut notification de son arrêt de mort.

Dorlodot fut de ceux qui, prenant leurs désirs pour des réalités, s'imaginaient que les constitutionnels conserveraient tous leurs sièges, et il se maintint assez longtemps dans cette illusion : de Paris, où il était au printemps 1802, il annonce à ses amis des nominations fantaisistes, y compris la sienne à Laval. Il était alors sous la complète influence de Le Coz, mais, moins prudent que lui, il compromettait, par ses propos inconsidérés, le peu de chances qu'il avait d'être replacé comme évêque concordataire. Enfin, le gouvernement parla : le siège de Laval était supprimé ; le coadjuteur de Trèves, M. de Pidoll, évêque de Diocletianopolis, était évêque du Mans. Dorlodot fut nommé chanoine titulaire du Mans, mais fut dispensé de la résidence et reçut l'autorisation de se fixer à Laval. Il avait une raison sérieuse de rester dans cette ville : en 1799, ayant échoué dans sa candidature au poste de conseiller de préfecture, il avait été nommé bibliothécaire de l'École centrale, ce qui lui procurait de petits émoluments, un logement gratuit et la faculté d'avoir quelques pensionnaires payants. Telle fut la situation que l'ancien évêque garda après le Concordat : il disait sa messe dans la chapelle de l'établissement, et vivait enfermé avec ses élèves et avec ses livres. Quand l'École centrale devint lycée impérial, il y fut maintenu, et il eût longtemps gardé cette place si, vers 1810, l'indiscipline de ses élèves ne lui avait attiré des ennuis après lesquels il lui fallut donner sa démission.

Son ami Le Coz le recueillit à Besançon, le nomma chanoine honoraire et chercha même à le pousser à l'évêché de Strasbourg, vacant par la mort de Saurine. Il n'y fut pas nommé et, tant pour charmer ses loisirs que pour se rendre utile, il se chargea d'enseigner le grec et l'hébreu à quelques élèves du séminaire.

Dorlodot survécut peu à son protecteur ; il mourut à Besançon, le 3 janvier 1816.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, VIII, 63d. ; IX, 192-193, 354-361 ; X, 531-536 ; XII, 331-344.

Ami de la Religion, VI, 281-282.

Nouvelles ecclésiastiques, 1799, 84.

D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. VII à X.

Correspondance de Le Coz, 306, 391, 540.

E. Quéruau-Lamerie, *L'église constitutionnelle du département de la Mayenne*, Angers, 1891 (extrait de la *Revue d'Anjou*).

Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne, par Fred. Le Coq. 1^{re} partie : District de Laval, 1 vol., Laval, Chailand, s. d. (1890).

MORBIHAN

Le Masle (Charles), né à Guisande (diocèse de Nantes) le 1^{er} décembre 1723.

Gradué de l'Université de Nantes, il était depuis trente ans curé d'Herbignac, lorsqu'il crut devoir prêter serment en 1791. C'est en dehors de lui que fut lancée sa candidature à un siège épiscopal, et c'est à son insu qu'il fut désigné pour occuper le siège du Morbihan ; une fois élu, il se défendit d'accepter, et il faut bien dire que la situation n'avait rien de bien enviable.

Le diocèse de Vannes est un de ceux qui ont fourni le

contingent le plus faible au parti de la constitution civile : sur 500 curés et vicaires, il n'y eut que 50 assérmentés ; l'évêque, M. Amelot, était très aimé, et quand, au mois de février 1791, il fut question de le déclarer démissionnaire ou déchu pour cause de refus de serment, il y eut un soulèvement populaire. L'autorité départementale réprima durement les manifestations et envoya l'évêque à Paris sous la garde de deux gendarmes, pour répondre des troubles dont il avait été l'occasion, et, disait-on, l'instigateur ; on le mit à Vincennes, puis, au bout de quelque temps, on lui donna un passe-port pour la Suisse.

Le 6 mars fut nommé évêque l'abbé Guégan, recteur de Pontivy, qui était député à la Constituante ; mais l'élu se déroba sous des prétextes au fond desquels était sa répugnance à faire partie de l'église constitutionnelle. Les députés qui étaient à Paris, en faisant connaître la réponse négative de l'élu, conseillèrent à leurs compatriotes de donner leurs voix à l'abbé Audrein, originaire des environs de Guéméné et qui était principal du collège des Grasseins à Paris : à son défaut ils présentaient l'ancien oratorien Latyl, un Nantais, qui venait d'être élu curé de Saint-Thomas-d'Aquin à Paris. Le 27 mars, le choix des électeurs se porta sur Charles Lemasle, qui avait à leurs yeux l'avantage de ne pas être un « Parisien » comme ses concurrents. Le 19, la députation envoyée à Herbignac revint en accompagnant le nouvel évêque ; et on l'envoya aussitôt à Paris pour y recevoir l'institution et la consécration. Le Masle arriva à Paris le 8 avril ; le voyage l'avait beaucoup fatigué et il dut prendre le lit avec une attaque de goutte ; Le Coz, élu à Rennes, qui avait fait route avec lui, reçut l'institution d'Expilly, déjà sacré pour Quimper, et fut sacré le 10 avril ; Le Masle renvoya son sacre au 17 avril, dimanche des Rameaux : mais, quand on voulut procéder à la cérémonie, on s'aperçut que Le Coz, dans la formule d'institution qu'il avait donnée avant de partir

pour Rennes, avait omis quelques formalités essentielles ; il fallut donc réparer cette erreur et le temps passa ; tous les évêques déjà sacrés étaient allés célébrer les fêtes de Pâques dans leurs diocèses, et Le Masle dut attendre le 8 mai pour être sacré à Notre-Dame par Gobel.

Les députés du département l'avaient entouré de leurs soins pendant sa maladie, avaient écrit à Vannes presque quotidiennement pour donner de ses nouvelles et obtenir pour lui un supplément à la somme qui avait été affectée à ses frais de voyage et que la prolongation de son séjour à Paris rendait insuffisante ; ils lui présentèrent aussi Audrein et le décidèrent à le choisir comme premier vicaire épiscopal ; on eût désiré à Vannes qu'il ramenât d'autres vicaires, car les sujets manquaient dans le pays, mais Le Masle n'en trouva pas : tous les individus capables avaient été emmenés par les autres évêques. « J'aurais
« fait demander à l'Oratoire, écrit Le Masle, le 2 mai,
« ou aux écoles de la Doctrine Chrétienne, mais j'ai
« craint que le soupçon de janséniste n'éloignât ceux qu'il
« faut rapprocher. » Le Masle se remit donc en route en compagnie d'Audrein, le 16 mai, et arriva dans les derniers jours du mois à Vannes où ses partisans lui firent une réception aussi brillante que possible.

Le Masle se regarda comme obligé de remplir ses fonctions avec toute la sollicitude que son âge et sa santé lui permettaient ; ne pouvant, à cause de la difficulté des communications et bientôt à cause de l'insécurité des routes, faire autant de visites pastorales qu'il l'aurait voulu, il voulut se mettre en communication avec son troupeau en lui adressant de nombreuses lettres pastorales dans lesquelles il cherche à instruire, et malheureusement à pervertir ses ouailles en essayant de leur démontrer la légitimité de la constitution civile et l'obligation de reconnaître les pasteurs intrus : il n'y eut du reste qu'un nombre infime de paroisses où ces lettres furent lues en chaire, car les

curés jureurs eux-mêmes évitaient d'aborder ce sujet qui leur eût aliéné le peu de confiance que les fidèles leur avaient laissé.

Ayant à combler un très grand nombre de vides dans son clergé, malgré le concours des religieux, Le Masle fit ce qu'il put pour retenir au séminaire les élèves qui s'y trouvaient et pour en attirer d'autres ; mais ses efforts ne paraissaient pas avoir été couronnés d'un grand succès, car, en six ordinations qu'il fit entre le 14 septembre 1791 et le 16 janvier 1793, il n'y eut que dix-huit sujets promus aux ordres. Il s'occupa de faire des travaux à la cathédrale, et sa correspondance montre qu'en mars 1793, il était en instance pour obtenir des tableaux qui devaient orner les chapelles nouvellement restaurées. En 1792, il avait déjà protesté contre les lois irrégieuses ; son attitude en 1793 fut assez énergique pour le faire traiter en « fanatique » ; Carrier le fit arrêter et il resta près d'une année en prison à Vannes.

En 1795, Le Masle adhéra avec empressement aux encycliques des Réunis, mais, âgé de 72 ans, affaibli par l'âge et les infirmités, qui s'étaient aggravées pendant sa réclusion, il offrit sa démission ; il voulait se retirer à l'hôpital de Nantes pour s'y préparer à la mort : tout au moins désirait-il avoir un coadjuteur, et ce coadjuteur qu'il demandait était son vicaire général Audrein, alors à Paris comme député à la Convention ; cette désignation n'eut pas lieu, peut-être sur le rapport qui fut fait à l'évêque de certaines particularités de la vie privée d'Audrein, qui n'étaient pas à son éloge. Audrein devint cependant évêque, mais en 1798, et non à Vannes ; c'est à Quimper qu'il alla remplacer Expilly, dont on connaît la fin tragique, et celle d'Audrein ne le fut guère moins.

Ne pouvant obtenir de successeur, Le Masle fit preuve d'une grande activité ; il tint deux synodes : à Vannes en 1796 et à Lorient en 1800 ; il se rendit à Quimper en 1798,

pour le sacre d'Audreïn, et à Laval en 1799 pour celui de Dorlodot. Enfin, il fit deux fois le voyage de Paris, et prit part aux deux conciles.

Il n'y avait rien de bien encourageant dans la situation d'évêque constitutionnel en Bretagne ; voici ce que Le Masle écrivait le 7 mai 1796 à Grégoire :

« Sur près de 200 paroisses de ce diocèse, il n'y en a
« guère qu'une vingtaine où il y a des prêtres ; les autres
« sont occupées ou infestées de chouans, ou les prêtres
« patriotes les ont quitté et se sont réfugiés dans les villes ».

Pour comprendre la mentalité de Le Masle et d'un certain nombre de ses collègues il faut lire la lettre suivante qu'il écrivait à Grégoire le 25 prairial an 7 (15 juin 1799) au moment où Pie VI captif était amené en France : on verra un spécimen des raisonnements que faisaient les constitutionnels pour se convaincre de la légitimité de leur mission.

« Je crois voir dans la résidence du Pape en France un
« moyen efficace de consommer la réunion du clergé actuel
« avec le Saint-Siège, ce qui ramèneroit tout le peuple
« françois à l'unité de culte, à l'unité de sentimens pour
« la République et à la paix au moins intérieure. Ne
« devrions-nous pas nous empresser de profiter de ce moyen
« fourni par la Providence, qui ne nous abandonne pas et
« veut nous rendre plus forts par l'union de tous les
« esprits même contre les ennemis du dehors ! C'est à
« vous, zélés collègues, à saisir ce moment favorable et à
« agir suivant votre prudence.

« Le Pape ne pourra plus excuser son silence sur tant de
« lettres et d'écrits que vous, le concile national et autres
« lui ont écrites, surtout si vous lui parlez en personne, par
« une députation au nom de tous nos confrères..... Il verra
« évidemment que l'Église de France ne pouvait mieux
« faire que ce qu'elle a fait pendant tout le tems de la Révo-
« lution ; que, d'après le rejet absolu de l'ancien clergé
« par l'Assemblée nationale, à laquelle le Roi avait accédé,
« elle devoit se procurer de nouveaux ministres par les
« formes antiques de l'Église, toute autre voye étant
« impossible alors : qu'elle n'a suivi en cela que ce que
« l'église latine et grecque faisoit lorsque les peuples ou
« les empereurs rejetoient ou exiloient souvent les meilleurs

« évêques ; que cette église n'a point dégénéré depuis
 « qu'elle a renouvelé le culte presque aboli par la fac-
 « tion robespierriste : qu'elle a offert et offre encore leurs
 « places aux anciens évêques, s'il plaît au gouvernement
 « de les rappeler : que le concile national en fait foi, etc.

« Je crois qu'on le toucheroit par ce portrait présenté et
 « manié par des mains habiles, telles que les vôtres : vous le
 « porteriez à approuver notre concile, ou bien s'il ne veut
 « pas entrer dans tous ces détails, il pourroit au moins dans
 « les circonstances du jubilé, en accorder un à la France,
 « où il réside, dans la bulle duquel il diroit aux françois
 « qu'il faut tous oublier les sujets de mécontentement réci-
 « proques, se réconcilier avec Dieu et les uns avec les autres,
 « n'avoir plus qu'un cœur et qu'une âme, être soumis aux
 « mêmes pasteurs qui gouvernent actuellement l' église de
 « France, qu'ils doivent regarder comme légitimes, etc.
 « Dans ce cas, je me persuade que le gouvernement admet-
 « troit aux serments, approuvés par quelques mots du
 « Pape dans ses bulles, tous les prêtres cachés actuellement
 « en France, qui, par les ordres du Pape, se soumettroient
 « aux nouveaux évêques et rappelleroient les peuples à la
 « soumission, à la République ».

Étrange égarement que celui de cet évêque institué en dehors de la hiérarchie, et qui promettait l'oubli et le pardon à ceux qui étaient restés fidèles à leurs engagements, sous la condition d'y renoncer ; qui promettait obéissance et fidélité au Pape à condition que le Pape fit amende honorable à la constitution civile et désavouât ceux qui avaient souffert la persécution plutôt que de manquer à leur devoir ? Homme énergique et désintéressé, humble quand il ne s'agissait pas de se soumettre au pouvoir légitime, charitable quand ses passions n'étaient pas en jeu, Le Masle représente bien le caractère des constitutionnels, en qui les plus hautes vertus se mêlent confusément avec les vices, les travers et les ridicules.

Démissionnaire en 1801, atteint de surdité, souffrant d'une carie du nez, Le Masle se fixa à Vannes, mais il n'y demeura que quelques mois, il mourut le 2 octobre 1803, s'étant confessé à un ancien constitutionnel rétracté, et

ce fut l'évêque concordataire, Mgr de Pancemont, qui lui porta le Saint Viatique.

Bibliographie. — Tresvaux, *op. cit.* Théphany, *op. cit.*

Archives du Morbihan.

Annales de la Religion, V, 109; II, 380, 503; X, 330; XVIII, 211-217.

Sciout, III, 507-511.

SARTHE

Prudhomme de la Boussinière des Vallées (Jacques-Guillaume-René-François), né à Saint-Christophe (diocèse du Mans), le 16 décembre 1728.

Les électeurs de la Sarthe avaient donné leurs voix à Grégoire, mais celui-ci, élu également à Blois, opta pour ce dernier siège; il fallut procéder à une nouvelle élection et on choisit Jacques Prudhomme, âgé de 63 ans, gradué de Sorbonne et curé de la paroisse du Crucifix. On lui reconnaissait un esprit ami du bien, un zèle intelligent pour le soin de son troupeau, un éloignement peu commun pour les idées jansénistes, mais un certain fond de jactance et de vanité, qui le porta à briguer l'honneur de l'épiscopat. Parti pour Paris en compagnie du nouvel élu d'Angers, Pelletier, il reçut l'institution des mains d'Expilly, déjà évêque constitutionnel de Quimper depuis le 24 février, et fut sacré à l'Oratoire, le 13 mars, par Gobel. Avant de quitter Paris, il écrivit à M. de Jouffroy, l'évêque légitime du Mans, pour lui demander une entrevue: la réponse du prélat, publiée par D. Piolin, est un modèle de dignité qui fait contraste avec ce que la démarche de l'intrus avait d'outrecuidant.

Le passage de Prudhomme au Mans est signalé par la publication de plusieurs lettres dont la plus importante,

datée de 1792, a pour titre : *Le catholicisme de l'Assemblée Constituante démontré par la discipline des premiers siècles* : c'était l'œuvre d'un ancien bénédictin qui abandonna plus tard l'état ecclésiastique.

Prudhomme réorganisa son séminaire, et fit une vingtaine d'ordinations ; certains sujets devinrent prêtres sans avoir fait les études nécessaires (pour l'un d'eux, la préparation dura, dit-on, quinze jours) ; dans la suite, ces ecclésiastiques improvisés ne firent que grossir le nombre des apostats.

L'évêque lui-même ne devait pas briller en face de la persécution : le 11 avril 1794 (29 germinal an 2) Prudhomme abdiqua et fut imité par 160 de ses prêtres. Il se retira dans sa maison de campagne et ne sortit de l'obscurité que pour donner son adhésion, au printemps 1795, au manifesté des « Réunis ». Le 14 juin, il reprit ses fonctions en célébrant solennellement la fête de saint Julien, mais son ministère fut troublé par les événements politiques et par les incursions des Vendéens qui s'emparèrent du Mans.

L'église constitutionnelle du Mans ne fit que végéter jusqu'au Concordat : en 1798, lors de l'institution du culte décadaire, Prudhomme avait essayé de biaiser en annonçant qu'il chanterait la messe le décadi, et en invitant la municipalité à y assister. En 1799, il s'associa aux protestations de Le Coz et de Saurine contre le projet de liturgie en langue vulgaire. En 1800, il tint un synode du 23 au 25 septembre ; 46 prêtres y assistèrent : 26 envoyèrent leur procuration ; ces 72 prêtres représentaient à peu près tout le clergé qui obéissait à Prudhomme. Après le concile métropolitain de Rennes, tenu en juin 1801, et le concile national réuni à Paris le mois suivant, il donna sa démission. Quand M. de Pidoll, nommé par le Premier Consul, fit son entrée au Mans, l'ancien évêque s'approcha du nouveau ; ils échangèrent quelques paroles et Prudhomme rentra dans les rangs du clergé ; que s'étaient-ils dit ? On prétend que Prudhomme s'était exprimé en ces termes :

« J'ai l'honneur de vous remettre le gouvernement du « diocèse. » — « Je n'ai rien à recevoir de vous, eût répliqué M. de Pidoll, car je ne suis pas votre successeur ». Quoi qu'il en soit de ce dialogue probablement inventé, Prudhomme ne parut plus à aucune cérémonie publique. Il vécut très retiré, faisant sa société de quelques anciens constitutionnels ; qu'il fût au Mans ou à sa campagne de Brains, il portait toujours le costume épiscopal. Il n'était pas aimé, ayant la réputation d'un avare, bien qu'il fût riche.

Il mourut à Brains, le 9 février 1812 et fut enterré sans pompe par les prêtres de son entourage.

Bibliographie. — D. Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, tomes VII à X.

Sciout, III, 424, 611 ; IV, 260-261, 712.

Annales de la Religion, I, 60, 253 ; II, 503 ; IV, 45, 333 ; XI, 538 ; XII, 523.

Ami de la Religion, LXIV, 257-258.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793, 29.

MÉTROPOLE DES CÔTES DE LA MANCHE

(8 départements : Seine-Inférieure, Calvados, Eure, Manche, Oise,
Orne, Pas-de-Calais, Somme)

SEINE-INFÉRIEURE

Charrier de la Roche (Louis), né à Lyon, le 17 mai 1738.

Issu d'une famille ayant 400 ans de noblesse d'échevinage, il fut à onze ans chanoine du chapitre noble d'Ainay ; il fit ses études à Paris et fut reçu docteur en Sorbonne le 15 mars 1764. M. de Montazet, archevêque de Lyon, le nomma vicaire général et official ; en 1771, il devint prévôt du chapitre d'Ainay. Il avait la réputation d'un homme pieux, charitable, et d'une austérité qui sentait un peu le jansénisme.

M. de Marbeuf, qui devint archevêque de Lyon en 1788, ne lui continua pas son titre de vicaire général, et cette disgrâce fit de M. Charrier un mécontent, qui se lança dans l'opposition ; c'est à ce titre qu'il se fit élire député aux États-Généraux ; il fut l'un des plus chauds partisans de la réunion des trois ordres, et, des premiers, il se joignit aux députés du Tiers-Etat. Il vota la constitution civile et n'hésita pas à prêter le serment constitutionnel.

Il lui restait à retirer le profit de son adhésion aux idées nouvelles ; il eût désiré être évêque de Lyon, mais il fut

battu par Lamourette ; pour le siège de Paris, il n'eut, le 13 mars, que 56 voix, pendant que Gobel en avait 500. Huit jours après les électeurs parisiens le nommèrent curé de Saint-Victor ; mais le même jour Charrier était élu à Bourges et à Rouen.

Une première fois, on avait voté à Rouen, le 2 février 1791, et le choix des électeurs s'était porté sur M. Leverdier, prêtre normand, qui était curé de Choisy-le-Roy, près Paris ; l'élu avait accepté le 4, mais le 6, il s'était dit malade, et sous ce prétexte avait décliné l'honneur de l'épiscopat ; on connaît les amis qui le dissuadèrent, et le plus influent fut l'abbé Baston. L'élection était à recommencer, et le 20 mars Charrier obtenait 304 voix sur 404 suffrages exprimés. Ainsi arrivait à l'épiscopat un des hommes les plus agissants du parti : écrivain facile, il avait mis sa plume au service de la cause en 1790 ; il avait fait imprimer, pendant la discussion des lois religieuses, une brochure où il réclamait pour la religion catholique le titre de religion constitutionnelle et nationale (44 p.) ; l'année suivante, il avait publié une réfutation de la lettre de l'évêque de Boulogne, qui combattait la constitution civile (130 p.) puis deux opuscules intitulés : *Questions sur les affaires présentes de l'Église de France* (76 et 93 p.). Il allait bientôt faire paraître son mandement de prise de possession (56 p.), qu'allait suivre de peu une deuxième lettre destinée à démontrer que les brefs de Pie VI étaient apocryphes.

Sacré à Paris, le 11 avril, par Gobel, Charrier fit son entrée à Rouen le 14, et s'occupa d'organiser son diocèse ; le grand nombre de prêtres restés fidèles au cardinal de la Rochefoucault lui rendit la tâche fort difficile. Après avoir fait une ordination le 18 juin, il se mit en route pour faire une visite pastorale ; il s'arrêta au Havre, et continua par Fécamp, Diéppe, Saint-Valery et Eu ; il constata que sa modération, sans ramener à lui les insermentés,

déchainait contre lui les mécontentements des constitutionnels avancés ; l'œuvre d'union qu'il s'était flatté de faire réussir n'aboutissait qu'à la discorde. Il retourna à Paris mécontent, et renonçant à une lutte dont il prévoyait l'inefficacité, il donna sa démission : cet acte fut communiqué aux administrateurs du département par une lettre datée de Lyon, le 26 octobre 1791 :

« Lorsque j'acceptai le poste honorable, mais pénible
 « auquel m'appelait la voix si respectable du peuple ;
 « d'après la loi.....qui prononce l'incompatibilité des
 « emplois publics avec la non-prestation du serment
 « civique, je m'étais attendu à des contradictions et à des
 « disgrâces.....après bien des combats et des réflexions,
 « m'oubliant moi-même au préjudice de ma propre tran-
 « quillité, je me dévouai avec courage et confiance pour
 « prévenir de plus grands maux et préserver la religion
 « de Clovis et de saint Louis des malheurs qui pouvaient
 « la renverser.

« Plein de respect néanmoins pour l'opinion des ministres
 « sacrés qui n'ont pas cru pouvoir allier cette conduite
 « avec leur conscience, j'espérais que le temps, la modé-
 « ration, la charité.....feraient enfin cesser toutes les dis-
 « cordes et nous réuniraient tous dans une sage uniformité
 « de pensées, de sentiments et d'actions sur cette impor-
 « tante et malheureuse controverse.....mais l'accomplisse-
 « ment de mon vœu, loin de se réaliser, semble s'éloigner
 « de plus en plus ; et je vois avec douleur que tout espoir
 « de réconciliation s'évanouit.....à mesure que les dangers
 « de cette séparation augmentent.....le poste n'est tenable
 « ni pour ceux qui le remplissent actuellement selon la loi,
 « ni pour ceux qui prétendent s'y maintenir selon les prin-
 « cipes de l'ancien régime qu'ils n'ont pas abandonnés...»

Suit un éloquent tableau de la division qui règne jusque dans les familles : il se termine ainsi :

« On suppose à ceux qui ne partagent pas les mêmes
 « opinions des principes, une doctrine et des intentions
 « qu'ils n'ont jamais eues..... on leur impute des erreurs
 « qu'ils désavouent hautement..... on sème, on entretient
 « l'aigreur et l'animosité entre les sectateurs les plus pai-
 « sibles du parti qu'on n'a pas adopté ; tous les excès, dont

« la raison rougirait, si la passion ne leur imposait pas
 « silence, sont jugés légitimes...dans cette lutte malheu-
 « reuse, des catholiques conservent contre des catholiques
 « un éloignement qu'ils ne manifestent jamais contre ceux
 « qui ne professent pas le même culte...deux cultes
 « s'établissent au milieu de nous, dans la même croyance,
 « et semblent s'anathématiser l'un l'autre en se disputant
 « le titre légitime et sacré de l'orthodoxie...

« Il ne reste plus qu'une démarche à faire, un dernier
 « devoir à remplir...une expérience suivie de six mois dans
 « toute la France, m'apprend qu'il n'en reste aucune
 « (expérience) tant que les choses persévèreront dans
 « l'état déplorable où elles sont arrivées. Il faut donc y
 « ajouter encore un nouvel essai, pour préparer, pour opé-
 « rer s'il est possible, une réconciliation qui rendrait toute
 « la dignité à la Religion...J'offre donc volontairement et
 « je donne dès ce moment une démission pure et simple...
 « Les trente prélats qui ont souscrit l'exposition de leurs
 « principes (rédigée par M. de Boisgelin) m'ont donné cet
 « exemple, et cet exemple devient pour moi une obligation :
 « par leur lettre au Pape, du 3 mai dernier, ils ont mis
 « au pied du Souverain Pontife leurs démissions afin que
 « rien ne puisse plus, disent-ils, s'opposer à toutes les
 « voies que Sa Sainteté pourrait prendre dans sa sagesse,
 « pour rétablir la paix dans toute l'Église gallicane.
 « Jaloux d'imiter un si touchant modèle, je ne veux pas
 « être l'obstacle à cette paix céleste, sans laquelle il n'y
 « a aucun fruit à espérer dans le ministère de charité que
 « j'exerce au milieu de vous...

« Si (ce plan de conciliation) ramène M. le cardinal de
 « la Rochefoucault dans un diocèse qu'il a si longtemps
 « édifié par ses vertus, et je le désire sincèrement, je m'en
 « réjouirai dans le Seigneur, et j'irai avec plaisir être le
 « témoin des bénédictions qu'il recevra...

On voit que Charrier, découragé par la résistance des insermentés, n'était pas loin de désirer le retour de l'évêque légitime, auquel la meilleure partie du clergé et du peuple étaient attachés. Il ne s'en suit pas qu'il prétendit abandonner ses devoirs sacerdotaux : de Lyon, où il s'était retiré, il écrivit en 1792 une lettre sur le célibat ecclésiastique, où il protestait contre le scandale du mariage des prêtres. Il

n'avait pas cependant rompu avec les constitutionnels, et le 7 avril 1793, il accepta d'être l'un des consécrateurs de Panisset, le nouvel évêque du département du Mont-Blanc. Quelques mois après, il avait à subir la persécution ; sa maison fut envahie et dévastée sous prétexte de perquisitions ; sa riche bibliothèque fut pillée ; lui-même, ayant refusé de remettre ses lettres d'ordre, fut jeté en prison.

En 1795, il se retira dans une propriété située à Julliénas, non loin de Mâcon ; il eut la désagréable surprise d'apprendre que pendant qu'il était en prison on l'avait inscrit sur la liste des émigrés ; il lui fallut six mois de démarches pour obtenir sa radiation.

Il avait été invité à présider à la réorganisation de l'église lyonnaise, fort ébranlée par la Terreur ; les vicaires généraux de M. de Marbeuf avaient devancé les constitutionnels et l'ancien conseil des vicaires épiscopaux de Lamourette était dispersé. Charrier donna quelques indications aux « Réunis » pour le reconstituer, mais refusa obstinément de prendre en mains l'administration du diocèse ; il ne consentit même pas à consacrer les saintes huiles en 1796. Quand on vota en 1798 pour nommer un évêque, il eut 1,500 voix, mais il avait d'avance décliné toute candidature. C'est qu'en effet depuis le 14 mai 1797, il avait écrit au Pape, pour lui faire sa soumission et lui déclarer qu'il attendait ses ordres. Cette soumission resta ignorée ; Charrier vivait paisible à Julliénas, et n'entretenait plus de relations avec ses ex-collègues. En 1801, Grégoire l'invita à assister au concile et à prendre part aux conférences qu'on proposait au clergé insermenté ; il répondit par une longue et curieuse lettre, où il se déclare décidé à demeurer dans la plus stricte neutralité entre les deux partis tant que le Pape n'aura pas prononcé.

Il adressa une demande d'absolution dans les derniers mois de 1801 et fut compris dans le nombre des prélats constitutionnels appelés des sièges dans la nouvelle organisation.

Ses anciens collègues le regardaient comme un transfuge, et lui reprochèrent amèrement de s'être qualifié, dans son premier mandement donné en 1802, de premier évêque de Versailles ; il reconnaissait ainsi l'illégitimité de ses prédécesseurs, Avoine et Clément.

Politiquement, son attitude manqua de fermeté : il fut tour à tour bonapartiste ou royaliste convaincu, selon les fluctuations des événements ; il avait accepté les fonctions de premier aumônier de l'Empereur ; son attitude au concile de 1811 fut docile envers le pouvoir impérial, et en 1814, il était parmi les évêques qui reçurent le Roi à l'entrée de Notre-Dame de Paris. Pendant les Cent jours, il officia au Champ de Mai, mais il mourut dans les bonnes grâces des Bourbons.

Comme évêque, sa conduite fut beaucoup plus apostolique ; il s'était proposé la tâche de travailler à la réconciliation des deux partis qui divisaient alors le clergé, et il y réussit à force de prudence et de charité. Il avait non pas à restaurer un ancien diocèse, mais à en créer un nouveau avec des paroisses prises dans ceux de Paris, de Chartres, de Sens, de Rouen, de Senlis, de Beauvais et d'Evreux ; il eut de plus jusqu'en 1819 à administrer le diocèse de Chartres, car, pendant seize ans, le département d'Eure-et-Loir fut rattaché à l'évêché de Versailles. Lourde charge dont il se tira à son honneur, grâce à son expérience des questions administratives.

Il mourut à Versailles, le 17 mars 1827, à l'âge de 89 ans.

Bibliographie. — *Archives de Rouen et de Versailles.*

Annales de la Religion, II, 503 ; VII, 36 ; XV, 184, 235.

Ami de la Religion, IX, 400 (lettre où se trouve cette assertion. « Je n'ai pas résidé à Rouen la valeur de trois semaines », LI, 168 ; LX, 49-55.

Nouvelles ecclésiastiques, 1791, 115 ; 1792, 17, 201 ; 1793, 51.

Ses œuvres ont été publiées en volume par ordre du Directoire départemental de Rouen en avril 1791.

Gratien, ou plus exactement **Graziani** (Jean-Baptiste-Guillaume), né à Crescentino (Piémont), le 24 juin 1747.

Lazariste, il était en 1789 supérieur du séminaire de Chartres. Foncièrement gallican, il se déclara pour la constitution civile ; non seulement il prêta serment, mais il usa de son influence, qui était grande, pour procurer des adhésions à l'église nationale. Le curé de Saint-Michel, Charles Bonnet, élu évêque, le prit pour premier vicaire épiscopal. « A part son schisme, dit l'abbé Cochet, l'historien de l'église de Rouen, Gratien était un ecclésiastique vraiment estimable et savant, et sa conduite était irréprochable. »

Après la démission de Charrier de la Roche, les électeurs de Rouen appelèrent Gratien à prendre sa succession : l'élection est du 26 février 1792 ; Gratien accepta le 29 et fut sacré dans la cathédrale de Rouen, le 18 mars, par Lindet, évêque de l'Eure.

« Son épiscopat, dit l'abbé Cochet, fut triste et laborieux : Charrier avait connu les beaux jours et l'enthousiasme de la nouveauté ; son installation avait été pompeuse ; celle de Gratien fut lugubre. Quand Charrier visitait son diocèse, son passage ressemblait à celui d'un triomphateur ; Gratien, au contraire, n'éprouva guère que de la tolérance de la part de l'autorité civile, qui, préoccupée d'une multitude d'embarras extérieurs, faisait à peine attention à lui. Aussi, dans ses visites pastorales, plus de cortèges, plus de canons, plus de fêtes, plus de cérémonies ; son entrée à Rouen, à Dieppe, au Havre, en 1792, se fit sans bruit et presque *incognito* ; le silence des peuples est la leçon des rois, a dit un ancien : à ce compte, le métropolitain de Rouen dut juger dès ce moment quel sort menaçait son pénible pontificat ».

Une lettre de Gratien, écrite douze jours après son sacre, annonce au district la nomination à une cure d'un prêtre qu'il vient d'ordonner ; il y eut donc une ordination à la fin du carême de 1792.

Gratien, outre son mandement de prise de possession, publia, en juin 1792, un mandement sur « la continence des prêtres » ; c'était à l'occasion du scandale donné par un prêtre du Havre qui s'était marié ; cet acte d'énergie déplut aux administrateurs, et le 25 juillet, l'évêque se voyait privé de la jouissance du palais épiscopal. En octobre parut une lettre aux curés, où Gratien leur donnait ses instructions pour se conformer à la loi nouvelle sur les actes de l'état civil ; à cette occasion, il proteste contre le divorce, et recommande aux confesseurs de refuser l'absolution aux divorcés ; il développe à cette occasion la distinction gallicane entre le mariage-contrat et le mariage-sacrement.

En 1793, Gratien fut mis en demeure de livrer ses lettres de prêtrise et d'apostasier ; sur son refus, il fut arrêté et détenu d'abord à Saint-Yon, puis à la maison d'arrêt de Versailles.

Aussitôt mis en liberté, Gratien essaya de rentrer en fonctions à Rouen ; en attendant, il résidait à Paris, et de mars à octobre 1795, il fut l'un des « Réunis » : il signa avec eux la première encyclique sur la reprise du culte et les conditions imposées aux prêtres qui voulaient réparer les scandales qu'ils avaient donnés. Dès qu'il en trouva la possibilité, Gratien retourna à Rouen ; il y publia en 1795 un mandement intitulé : « La vérité de la religion chrétienne prouvée par les miracles de J.-C. ». Il s'occupa de pourvoir à la vacance d'un certain nombre d'églises de sa métropole ; il contribua à l'élection d'Asselin, le nouvel évêque du Pas-de-Calais, et le sacra lui-même pendant le concile de 1797 ; il envoya aussi à Évreux un de ses vicaires pour faire nommer un évêque, mais ces démarches n'aboutirent qu'après sa mort ; Lamy ne fut sacré pour Évreux que le 14 juillet 1799, et Gratien était mort le 4 juin (16 prairial an 7) dans la petite maison qu'il occupait à Rouen, au n° 10 de la rue de la Croix-de-Fer. Son

vicaire Patissier fit à Grégoire le touchant récit de ses derniers moments.

Gratien était un homme fort savant, malheureusement aveuglé par les préjugés de son temps :

« Si le Pape, écrivait-il le 13 mai 1797, s'en tient aux brefs de 1791 et 1792, je regarde le clergé assermenté comme bien à plaindre. Il est impossible de tenir contre l'idée exagérée que le peuple a de l'autorité du Pape ; et dans le peuple il faut comprendre la plupart des ecclésiastiques. Aussi ceux-ci ne manquent-ils guère de rétracter leur premier serment à la constitution civile du clergé dès qu'ils sont convaincus que lesdits brefs sont du Pape. Tout échoue contre la *dévotion* envers le Saint-Siège... »

Ailleurs, il reparle de cette « dévotion » qu'il appelle superstitieuse.

Dans une lettre du 27 mars 1797, il jugeait ainsi le Concile de Trente :

« Tant que l'œcuménicité du Concile de Trente et son infailibilité sur le dogme passera pour constante dans le concile national, on n'y fera pas grand chose : on y sera arrêté à chaque pas par la prétendue autorité irréfragable de ce concile. »

Il avait publié en 1790 un traité en latin des contrats usuraires. En 1790 et 1791, il fit paraître : 1° Exposé de mes sentiments sur les vérités auxquelles on prétend que la constitution civile du Clergé donne atteinte. Recueil d'autorités et de réflexions qui la favorisent. Exposition de mes sentiments. Chartres 31 mai 1791. — 2° Contrastes de la réformation anglicane et de la réformation gallicane. Chartres. 1791. — 3° Lettres pastorales publiées à Rouen (Collections aux bibliothèques de Rouen et de Pont-Audemer, ainsi qu'au séminaire de Rouen).

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 58, 121, 601 ; II, 24 ; III, 473 ; V, 96, 401 ; IX, 235-240.

Nouvelles ecclésiastiques, 1791, 182, 201 ; 1792, 16, 121, 157 ; 1793, 17 ; 1799, 30 ; 1801, 17.

Leblanc de Beaulieu (Jean-Claude), né à Paris, le 29 mai 1753.

Entré fort jeune dans la congrégation de France, il avait été successivement vicaire à Soissons, directeur au séminaire de Rennes, curé de Château-Landon en Gâtinais ; en 1789, il était grand-chantre de Sainte-Geneviève. Il n'avait que 38 ans quand les électeurs de Paris, réunis à Notre-Dame, le 20 février 1790, le nommèrent curé de Saint-Séverin, en place de l'abbé Cantuel de Blémur, qui n'avait pas prêté serment. Il fut installé le dimanche suivant 27 février.

Il administra sa paroisse avec zèle pendant deux ans ; il publia de nombreux écrits de polémique contre tous les adversaires de l'Église et aussi contre ceux de la constitution civile. C'était un lutteur ; en 1793, il fut impliqué dans une poursuite criminelle, avec ses collègues de Saint-Sulpice, Sainte-Marguerite et Saint-Paul, à cause d'un écrit contre le mariage des prêtres ; traduits devant le tribunal révolutionnaire, les prévenus furent renvoyés des fins de la plainte, parce que le délit qu'on leur imputait était antérieur à la loi qu'on leur reprochait d'avoir violée. Ils n'en demeurèrent pas moins suspects, et, traqué par la police, Leblanc de Beaulieu dut disparaître jusqu'au printemps de 1795.

Quand il voulut rouvrir son église, il la trouva transformée en magasin public ; réunissant les membres de son clergé, il s'établit dans l'église vacante de Saint-Étienne-du-Mont, après avoir fait les déclarations exigées par la loi. Pendant cinq ans, il signera : J. C. Leblanc-Beaulieu, curé de Saint-Séverin à Saint-Étienne-du-Mont.

Membre du « presbytère » parisien, depuis sa fondation en mars 1795, il prit une part active au gouvernement de l'église assermentée de Paris, et lutta avec le parti rival que soutenaient Grégoire et les « Réunis ». Il se montra fort hostile à l'élection de Grégoire comme évêque de Paris,

et, quand il l'eut fait échouer, il manifesta la même opposition à Royer, évêque de l'Ain, non pas qu'il eût quelque objection contre la personne, mais parce qu'il réprouvait, au nom des « traditions de la primitive église » la translation d'un évêque d'un siège à un autre. Quand Royer eut été élu, il se soumit respectueusement.

En 1799, le troisième dimanche de l'Avent, il fut choisi comme successeur de Gratien à Rouen ; il fut sacré par Royer, le 18 janvier 1800 à Saint-Étienne-du-Mont. Son mandement de prise de possession fut publié au commencement du Carême ; au mois de mai, il tint un synode, et en octobre un concile provincial. Le cardinal de la Rochefoucauld étant mort à Münster, le 23 septembre, il écrivit une lettre pour en faire part à son diocèse, exhortant tous les catholiques sans exception à s'unir à lui. Il fit des démarches pour obtenir le retour des prêtres déportés pour refus de serment et fit preuve d'un sincère désir d'amener une réconciliation. La première preuve qu'il en donna fut sa rétractation reçue par Mgr Spina, en août 1801 (Boulay de la Meurthe, III, 449 ; IV, 111). Il donna sa démission le 13 octobre suivant et conserva l'administration du diocèse en attendant son remplacement ; son dernier mandement, sur la paix d'Amiens, est du 27 mars 1802. Il fut appelé en mai 1802 à gouverner le diocèse de Soissons.

Les sentiments de soumission dont il avait fait preuve l'année précédente paraissaient alors moins absolus ; il se joignit à ses collègues Le Coz, Saurine, Lacombe et autres dans la discussion fort aigre à laquelle donna lieu la remise de la formule d'absolution. En allant à Soissons, il prit avec lui des collaborateurs qui avaient fait partie de l'église constitutionnelle ; il s'était soumis, sans doute, comme ses amis, mais conservait un attachement secret pour ses anciennes idées : au bout de quelques mois, il changea cependant de sentiments, comme il l'expose ingénument dans une lettre qu'il écrivait le 15 janvier 1805 à son successeur à Saint-Séverin, l'abbé Paul Baillet :

« Mon changement sur certains points contestés, quoi-
 « qu'ils ne fussent pas l'être, ne me rendra, j'espère, ni
 « plus ami des systèmes opposés aux grandes et saintes
 « vérités de la gratuité, nécessité et efficacité de la Grâce
 « du Sauveur, ni moins ennemi des excès, auxquels j'ai
 « vu se porter, en fait d'opinions fausses, plusieurs de
 « ceux qui se regardent comme les défenseurs immaculés
 « et exclusifs de ces mêmes vérités. J'ai à ces messieurs
 « l'obligation de m'avoir ramené indirectement, et sans le
 « vouloir, au point précis où il faut être pour ne donner
 « dans aucun extrême. »

Son vicaire général de Bully, ancien constitutionnel lui aussi, écrivait l'année précédente, le 24 mai :

« M. l'évêque a reconnu, après un très mûr examen,
 « et par la lecture de pièces et d'écrits qu'il ne connaissait
 « pas auparavant, que la cause qu'il avait soutenue relati-
 « vement à la constitution civile du clergé n'était pas la
 « bonne cause. Il n'a fait en conséquence aucune difficulté
 « d'avouer qu'il s'était trompé ; qu'au surplus il s'est
 « trompé de bonne foi, par une simple erreur de l'esprit,
 « ayant toujours eu dans le cœur la disposition sincère de
 « se soumettre au jugement de l'Église quand il le
 « connaîtrait ».

Le 29 juin 1804, il avait écrit à Pie VII une lettre qui contenait l'expression de la soumission la plus complète. On a attribué ce changement à l'influence du P. Faitot, dominicain, ancien prieur du couvent Saint-Jacques à Paris, qu'il avait fait venir pour diriger son séminaire, et dont les raisonnements eurent raison de ses derniers préjugés.

En 1815, il refusa de prendre part à la cérémonie du Champ-de-Mai, et par prudence, dut passer en Angleterre : c'est sans doute ce qui détermina le gouvernement de la Restauration à lui offrir l'archevêché d'Arles, rétabli par le Concordat de 1817. Cette nomination ne put avoir d'effet, et, en 1820, M. Leblanc de Beaulieu, donnant sa démission (14 septembre) se retira à Paris, où il fut nommé chanoine de Saint-Denis. Il vivait au séminaire des Missions-Étrangères, se préparant pieusement à la mort.

C'est là qu'il termina sa longue et orageuse carrière, le 13 juillet 1825.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, X, 191-192, 280, 344-345, 349-355 ; XI, 181, 189-192 ; XII, 138-141, 209-213, 249, 528 ; XIV, 186, 239, 371.

Ami de la Religion, LII, 296-297 ; LXIV, 97-103.

Nouvelles ecclésiastiques, 1800, 36 ; 1801, 28 ; 1802, 22 ; 1792, 161-171 ; 1793, 45, 89 ; 1798, 50.

CALVADOS

Fauchet (Claude), né à Dornes (Nièvre), le 22 septembre 1744.

Après de brillantes études, il fut précepteur des enfants du marquis de Choiseul. Son esprit original et son talent de parole le signalèrent de bonne heure ; en 1774, il prononça devant l'Académie française l'éloge de saint Louis. Mal vu par l'archevêque de Paris à cause de ses idées jansénistes, il fut grand-vicaire de l'archevêque de Bourges Phélypeaux. Nommé prédicateur du Roi, ce fut lui qui prononça en 1785 l'oraison funèbre du duc d'Orléans, fils du Régent, et en 1786 celle de l'archevêque de Bourges. Il était abbé de Montfort-la-Canne et prieur de Saint-Nicolas de Ploërmel.

Invité en 1788 à prononcer un discours au couronnement de la rosière de Suresnes, il en prit occasion pour se déclarer partisan des réformes politiques : il le fit avec si peu de mesure qu'il fut rayé de la liste des prédicateurs du Roi. Il se rangea dès lors dans le parti de l'opposition le plus avancé. Le jour de la prise de la Bastille, on le vit marcher à la tête du peuple, un sabre à la main ; il fut

élu membre de la Commune, et devint le prédicateur attitré de la Révolution : le 25 février 1790, dans son éloge funèbre de l'abbé de l'Épée, prononcé à Saint-Étienne-du-Mont ; le 21 juillet suivant, dans son panégyrique de Franklin, prononcé dans la même église, il parla moins comme un prêtre que comme un tribun. Il se faisait aussi entendre dans les clubs et fonda un journal, la *Bouche-de-fer*, organe de la démagogie. Enfin son livre : *la Religion nationale*, contribua à vulgariser les idées dont la constitution civile fut la mise en pratique. Lorsque cette constitution fut votée, il se trouva l'un des candidats indiqués pour remplir un siège épiscopal. Quoique étranger dans le Calvados, il y fut élu en avril 1791 ; et Gobel le sacra le 1^{er} mai. Malgré la réputation qui s'était attachée à son nom, et peut-être à cause de cette réputation, Bayeux lui fit une réception assez froide. Tout entier à la politique, il s'occupait peu de ses devoirs de pasteur, sa principale œuvre épiscopale fut une brochure sur la loi agraire. Élu membre de la Législative, il se retrouva dans son élément, et fut d'abord un des chefs du parti le plus avancé. Ce fut sur sa proposition que fut votée la loi qui privait de leurs traitements et pensions les prêtres insermentés ; lors de la discussion sur le costume ecclésiastique, il fit à la tribune le geste théâtral de déposer sur le bureau sa calotte et sa croix pectorale.

Passé à la Convention, il commença à évoluer du côté des modérés. Le 28 octobre 1792, il publia un mandement où il se prononçait contre le mariage des prêtres et la suppression du culte catholique ; dans le procès de Louis XVI il combattit avec énergie la condamnation à mort, il vota la détention et le bannissement à la paix. Rédacteur du *Journal des Amis*, il devint le partisan des opinions les plus modérées et les défendit avec talent ; le 31 mai, il protesta contre la mise en accusation des Girondins et quitta l'Assemblée dont il était secrétaire. Déjà compris

dans la liste des députés dont les Montagnards demandaient la proscription, il fut accusé par Chabot, le 18 juillet, comme fédéraliste. Enfin, il se trouva que Charlotte Corday, quand elle arriva à Paris, s'était présentée chez lui, comme évêque de son département, et cela suffit pour faire dire qu'il était complice de l'assassinat de Marat. Décrété d'accusation, le 3 octobre 1793, il fut envoyé à la Conciergerie et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Il y fut déclaré « convaincu d'être auteur ou complice d'une conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la sûreté et la liberté du peuple français » ; il fut condamné à mort et exécuté le 31 octobre avec les Girondins.

Pendant sa détention, il était rentré en lui-même, et compagnon de captivité de M. Emery, il lui fit la déclaration suivante : « Monsieur le Supérieur, j'ai été trompé. Je « croyais d'abord qu'il ne s'agissait que de quelques « réformes utiles à l'Église, mais je vois maintenant qu'on « veut détruire la religion. Je me repens sincèrement « d'avoir donné dans un tel parti » (*Vie de M. Emery*, par M. Gosselin, t. I, p. 366). Fauchet, mis au secret, ne put plus communiquer avec M. Emery, mais, avant d'aller à la mort, il se confessa à l'abbé Lothringer, ex-vicaire épiscopal de Gobel, qui le conduisit à l'échafaud et fut témoin de l'expression de son repentir, comme il l'attesta dans une lettre du 11 mars 1797, publiée dans les *Annales catholiques* des abbés Sicard et de Boulogne (IV, 169).

Bibliographie. — Notice, par Trébutien, Caen, 1842.

Fisquet, *France Pontificale*, Bayeux.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793, 53, 82, 117.

Delarc, I, 109-111.

Sciout, III, 33 sq., 40 sq., 260, 318 sq., 363-370, 579.

Beugnot, *Mémoires*, I, 183 sq.

Outre les œuvres déjà citées, on a de Fauchet un discours sur les mœurs rurales (1788) ; un sermon sur l'accord de la religion et de la

liberté (1791) ; un discours prononcé le 5 août 1789 dans l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie, au service célébré pour les victimes de la prise de la Bastille ; un discours prononcé le 27 septembre 1789 pour la bénédiction des drapeaux de la Garde nationale ; une « opinion » sur la question de savoir si Louis XVI est jugeable (1792).

Il a collaboré au *Tableau de la Révolution*.

Il a été le conseiller de Mirabeau, pour les questions ecclésiastiques et passe pour l'auteur des discours prononcés par cet orateur sur les affaires religieuses.

Duchemin (Julien-Jean-Baptiste), né à Tinchebray (Orne), le 30 août 1742.

Le régime terroriste s'établit dans le Calvados après la mort de Fauchet, et les prêtres constitutionnels, les vicaires épiscopaux à leur tête, désertèrent en grand nombre une cause qu'ils jugeaient perdue. Les églises furent dépouillées, fermées et des profanations abominables furent commises. A la fin de 1795, un prêtre qui n'avait pas abdiqué, ancien curé de Bayeux, Moulland, entreprit de relever la religion et avec les conseils de Grégoire forma un « presbytère ». Ce ne fut pas sans s'exposer à la persécution des ennemis du christianisme : les membres du presbytère furent incarcérés en 1796, puis, ayant annoncé des réunions religieuses pour l'élection d'un évêque, en 1798, ils furent de nouveau arrêtés. L'élection eut lieu cependant le 12 thermidor an 7 (30 juillet 1798) et ce fut Hérault, curé de Touques et archiprêtre, qui fut élu, mais n'accepta pas. On nomma à sa place un des vicaires épiscopaux de la Manche, J.-J. Duchemin, qui avait eu un assez grand nombre de voix lors de la précédente élection.

J.-J. Duchemin était avant la Révolution curé de Périers dans le diocèse de Coutances ; Bécherel l'avait chargé de la direction du séminaire. Emprisonné avec son évêque en 1794, il avait fait preuve de constance dans la persécution et avait refusé de remettre ses lettres de prêtrise ; il avait

assisté au concile de 1797, comme député du clergé de la Manche.

Sacré à Paris, par Royer, le 10 février, Duchemin arriva à Bayeux le 17, 3^e dimanche de carême; il mourut six semaines après, le 31 mars, dimanche de Quasimodo.

Bibliographie. — Fisquet, *France Pontificale*, Bayeux.

Annales de la Religion, IV, 536; VII, 192-193b; VIII, 61-67b, 18d; IX, 500.

Histoire du diocèse de Coutances, par Lecanu, II, 168.

Bisson (Louis-Charles), né à Geffosses (Manche), le 10 octobre 1742.

Il était curé de Saint-Louët-sur-l'Ozon, près de Saint-Lô, quand, ayant prêté serment, il fut pris comme vicaire épiscopal par Bécherel, évêque de la Manche. Il le remplaça pendant qu'il siégeait à la Constituante.

En 1794, il fut mis en prison avec son évêque et onze autres vicaires épiscopaux; épouvantés par les menaces de Le Carpentier, dix livrèrent leurs lettres; seul avec son collègue Duchemin, il les refusa et resta dix mois en prison.

Élu évêque du Calvados, après la mort de Duchemin, il fut sacré à Paris, le 6 octobre 1799, par Royer. Il entra à Bayeux le 20 octobre et publia une lettre pastorale. Il assista au concile provincial tenu à Rouen l'année suivante et au concile national de 1801. Il donna sa démission en octobre 1801 et Mgr Brault, nommé évêque de Bayeux après le Concordat, le fit chanoine de sa cathédrale. Se tenant à l'écart, en compagnie de quelques anciens prêtres constitutionnels, Bisson vécut en partageant son temps entre les exercices de piété et les travaux littéraires. Il mourut le 28 février 1820.

Bibliographie. — Fisquet, *France Pontificale*, Bayeux.

Le Canu, *op. cit.*, II, 168

Annales de la Religion, IX, 428, 500; X, 48, 97-111; XI, 221, 396, 505, 456; XII, 249.

Nouvelles ecclésiastiques, 1799, 96.

OEuvres

Almanach historique, ecclésiastique et politique du diocèse de Coutances pour les années 1776 à 1781. — *Mémoire sur le patronage de La Chapelle-en-Juger*, pour M^{lle} de Montreuil, 1787. — *Avis aux personnes pieuses dans les circonstances présentes*. An 9 (1800). — *Préservatif contre la séduction*, etc. An 10 (1801). — *Instructions sur le jubilé*, 1803. — *Annuaire du Calvados*, 1803-1804. — *Mémoire sur les changements que la mer a fait subir au littoral du département du Calvados* (couronné par l'Académie de Caen). — *Méditations (anonymes) sur les vérités fondamentales de la religion chrétienne*, 1807. — *Lettres pastorales et mandements*.

De plus, il a laissé les manuscrits suivants :

Éloge historique du général Dagobert. — *Pensées chrétiennes pour tous les jours de l'année*. — *Histoire ecclésiastique du diocèse de Bayeux pendant la Révolution*. — *Dictionnaire biographique des trois départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne* (Fisquet).

EURE

Lindet (Robert-Thomas), né à Bernay, le 13 novembre 1743.

Il était curé de Sainte-Croix, à Bernay, quand le clergé du bailliage l'envoya aux États Généraux. Sa candidature avait été une manifestation contre l'évêque, car Lindet, curé d'une paroisse pauvre et peuplée, s'était rangé depuis longtemps parmi les mécontents. A la Constituante, il siégea à gauche, fut des premiers curés qui se réunirent au Tiers-État; après avoir voté la constitution civile, il prêta serment le 27 décembre 1790; il éprouva le besoin de justifier son serment par un long mémoire qu'il adressa le 5 janvier 1791 à ses électeurs (Turpin, pp. 22-51).

Dans l'assemblée électorale tenue à Évreux les 13, 14 et 15 mars, il fut élu évêque au troisième tour, par 238 suffrages contre 180 donnés au curé de Conteville. Prévenu dans la nuit, Lindet, qui était à Bernay, arriva le lendemain matin et exprima sa gratitude à ses électeurs ; il partit sans retard pour Paris, où il se fit sacrer, le 6 mars, par Gobel ; il prit possession le 27 mars, et commença une tournée qui le conduisit d'abord à Bernay (3 avril), puis à Louviers (5 avril) et à Pont-Audemer (9 avril). Outre son mandement d'intronisation (Turp., pp. 101-123), il publia une lettre adressée aux religieuses pour les amener à accepter le nouvel ordre de choses (Turp., pp. 123-128) ; cette lettre ne produisit d'ailleurs que peu d'effet, car ni à Évreux, ni dans les autres diocèses, les religieuses ne donnèrent beaucoup d'adhérentes à la constitution civile.

En 1792, quand fut installée la Législative, Lindet rentra à Évreux et se consacra avec quelque activité à ses fonctions d'évêque. Il publia de nombreux mandements : l'un, à l'occasion de la promulgation de la Constitution de 1792 ; un autre, pour ordonner des prières à l'occasion de la convalescence du roi ; un troisième, pour appeler les bénédictions célestes sur les élections d'où devait sortir la Convention. Il fut élu membre de cette assemblée, ainsi que son frère Robert, qui, poussé peut-être par son animosité personnelle pour leur compatriote Buzot, devait jouer un rôle important dans la lutte avec les Girondins. L'évêque, simple satellite des hommes de violence, ne sortit de l'obscurité que le jour où, gagné par le vertige révolutionnaire, il donna le scandale d'un mariage tapageur ; le 20 novembre 1792, il épousa sa servante, et ce fut l'abbé Aubert, vicaire à Sainte-Marguerite, marié lui-même depuis quelques mois, qui osa lui donner une bénédiction sacrilège. Non content d'avoir accompli cet acte avec une publicité qui en augmentait l'odieux, Lindet écrivit à son clergé une lettre qui contenait l'apologie de son parjure (Turp., pp. 145-149) ; il

avait, deux mois avant, publié dans son diocèse une autre lettre pour démontrer la légitimité du massacre des prêtres insermentés mis à mort pendant les journées de septembre. Tout sens moral paraissait oblitéré en lui.

Dans le procès du roi, Lindet vota la mort, en accompagnant son vote de cette réflexion féroce : « Je ne puis voir des « républicains » dans ceux qui hésitent à frapper le tyran. » Dans la séance de la Convention du 7 novembre 1793, il abdiqua son sacerdoce, et le 16 du même mois, il présenta à l'assemblée les lettres de prêtrise de plusieurs ecclésiastiques de son diocèse qu'il avait décidés à l'imiter.

Après thermidor, il chercha à se faire oublier et s'occupa, comme membre du comité de l'instruction publique, à réunir dans les dépôts publics les livres et manuscrits provenant des bibliothèques confisquées aux couvents et aux émigrés. Il sut ainsi échapper aux poursuites engagées en représailles des violences terroristes auxquelles il se trouvait associé ; quand son frère fut mis en accusation, il le défendit courageusement. Membre en 1795 du conseil des Anciens, il en sortit en 1798, et vécut dès lors à Bernay dans une profonde obscurité ; il exerçait la profession d'avocat.

Il n'est pas exact qu'il ait dû s'expatrier comme régicide en 1816 : la loi de proscription ne s'appliquait qu'à ceux qui étaient restés dans la politique et avaient adhéré à l'acte additionnel de 1815. C'est donc sans avoir quitté sa patrie que Lindet mourut à Bernay, le 10 août 1823 ; un prêtre l'avait visité pendant sa dernière maladie ; toutefois, la sépulture ecclésiastique ne lui fut pas accordée.

Bibliographie. — Fisquet, *France Pontificale*, Évreux.

Thomas Lindet, évêque constitutionnel de l'Eure, par H. Turpin, Bernay, 1886.

Ami de la Religion, XXXVI, 58.

Nouvelles ecclésiastiques, 1791, 208 ; 1792, 49 ; 1793, 33 et 44.

Lamy (Charles-Robert), né à Bernay, le 28 mai 1747.

Le presbytère constitué à Évreux lors de la reprise du culte fit une première tentative pour élire un évêque, mais il en fut empêché par le Directoire départemental. Ce n'est qu'en 1799 que la réunion électorale put avoir lieu, et encore est-ce dans une auberge d'Évreux qu'il fallut la tenir, car les autorités n'avaient pas permis qu'elle eût lieu dans une église.

L'élu était le curé de Saint-Clair d'Arcey, archiprêtre de Beaumesnil. Il fut sacré à Paris par Royer, le 26 messidor an 7 (14 juillet 1799), et, retardé par la maladie, ne prit possession qu'au mois de septembre. Il eut beaucoup de peine à obtenir la jouissance de la cathédrale, où les prêtres insermentés avaient leur lieu de réunion.

En 1800, le 24 septembre, il présida un synode, et le mois suivant il assista au concile provincial de Rouen (5 octobre et jours suivants). Il prit également part au concile national de 1801. Il donna sa démission au mois d'octobre et rentra dans la vie privée, ne se mêlant en rien aux affaires publiques et n'exerçant ses fonctions ecclésiastiques qu'en particulier. Il mourut le 30 novembre 1814.

Bibliographie . — Fisquet, *France Pontificale*. Évreux.

Annales de la Religion, IX, 230, 257, 487-492, 499 ; XII, 249, 358, 518 ; XVI, 447.

Nouvelles ecclésiastiques, 1799, 90.

MANCHE

Bécherel (François), né à Saint-Hilaire-du-Harcouët, le 7 mars 1732.

Il était curé de Saint-Loup depuis vingt ans quand il

fut élu à la Constituante ; un procès qu'il soutenait contre l'évêque avait fait de lui le candidat des mécontents qui se comptèrent sur son nom. Il fut le seul des ecclésiastiques députés de la Manche, qui prêta serment, et, quand il y eut à élire un évêque constitutionnel, il fut nommé, le 22 février, au troisième tour, par 282 voix contre 149 qui furent données, en manière de protestation, à M. de Hercé, évêque de Dol, celui-là même qui devait mourir à Quiberon.

Dès que le résultat du vote fut connu à Paris, Bécherel fit savoir qu'il acceptait ; il fut sacré par Lindet, le 20 mars, à l'Oratoire, et il fit son entrée à Coutances le 3 avril.

Bécherel était un prêtre de mœurs irréprochables ; on l'aimait à cause de sa douceur et de son affabilité ; on admirait son extérieur digne et la piété avec laquelle il accomplissait les cérémonies. Sans être pourvu d'une très grande intelligence, ni d'un savoir très étendu, il possédait à un haut degré la connaissance des hommes, et il choisit pour ses vicaires épiscopaux ce que le clergé constitutionnel possédait de plus remarquable, au moins au point de vue des qualités de l'esprit. Aussi, malgré la puissance du parti des insermentés, réussit-il à composer un clergé qui donna relativement peu de scandales jusqu'au jour où la Terreur détermina une vraie débâcle. Presque seul des évêques de la région, il sut maintenir son séminaire, à la tête duquel il avait placé J.-J. Duchemin qui fut plus tard évêque du Calvados ; entre le 16 octobre 1791 et le 21 décembre 1793, il fit onze ordinations dans lesquelles il conféra les ordres sacrés à 332 sujets (215 de la Manche, 110 du Calvados, 7 d'autres diocèses). Son registre d'ordinations, conservé à Coutances, nous apprend qu'il se croyait autorisé à donner des dispenses d'interstices et même des dispenses d'âge dont plusieurs dépassaient deux ans ; il s'en suivit que, dans ces nombreuses ordinations, qu'on appelait malignement des fournées, il passa des sujets incapables ou indignes ; il n'en est pas moins remarquable

que tant de jeunes gens se soient présentées à l'ordination dans la Manche, alors que, dans les pays voisins, leur nombre n'a jamais été qu'infime : il faut y voir l'effet de l'action personnelle de l'évêque.

On n'a gardé que peu de mandements de Bécherel ; ceux qu'on a sont médiocres comme forme et comme fond ; il n'avait pas le don littéraire, et son érudition théologique paraît assez bornée.

Les violences terroristes ne se produisirent que tardivement dans la Manche : alors que dès le mois de novembre 1793, un grand nombre des églises de France étaient fermées, la messe fut sonnée à Coutances le 13 janvier 1794, et Bécherel assista encore ce jour-là à une séance de la municipalité dont il faisait partie ; mais le représentant en mission Bouret vint procéder à l'« élimination » de onze membres de ce conseil comme « dépourvus de l'énergie révolutionnaire ». Le même jour, les églises furent fermées, et, peu après, les prêtres furent mis en prison ; quelques-uns seulement échappèrent à l'incarcération en livrant spontanément leurs lettres de prêtrise. C'est à ce moment que le conventionnel en mission Le Carpentier mit les prêtres détenus en demeure d'apostasier ; une perfide intimidation fut organisée ; la menace de déportation et de noyade eut raison des scrupules du plus grand nombre ; sur douze vicaires de Bécherel enfermés avec lui, il n'y en eut que deux, Duchemin et Bisson, qui résistèrent ; les simples curés en firent autant ; il y en eut même une douzaine qui se marièrent pour se soustraire aux soupçons.

Au bout de sept mois, Bécherel fut délivré, grâce à l'intervention de son frère, officier municipal à Avranches et de son neveu, adjudant de place ; la commune lui délivra même un certificat de civisme, avec cette réserve qu'elle n'entendait attester ce civisme que jusqu'à l'instant où il avait refusé de remettre ses lettres « seule cause qui ait « motivé son arrestation ». Bécherel a donné un récit très,

détaillé de ces événements le jour où il fut accusé dans les *Annales de la Religion*, de s'être *éclipsé* au moment du danger.

Il resterait à expliquer une autre imputation dirigée contre lui par un contemporain anonyme cité par M. Sciout (IV, 250) : Bécherel aurait justifié la mesure de clémence dont il avait été l'objet en assistant aux fêtes décadaires. « En allant y chanter des hymes à la Liberté et la Raison, il s'est montré dans nos fêtes de manière à faire croire qu'il ne tenait plus aux mômèries ». Il faudrait connaître plus exactement les faits : ce qui est établi c'est que dans les derniers mois de 1794, pendant que les prêtres fidèles étaient encore en prison, Bécherel était en correspondance avec Grégoire et s'occupait de la réorganisation du diocèse pour le jour prochain où la liberté serait rendue au culte. Il semble même que ses idées aient eu quelque influence sur la rédaction de la première encyclique des « Réunis » ; elle lui fut communiquée avant sa publication, et il demanda quelques atténuations dans la condamnation des prêtres qui avaient livré leurs lettres ; en s'en tenant à ce que Grégoire et ses amis avaient d'abord écrit, il n'y aurait pas eu vingt prêtres de la Manche qui eussent pu reprendre leurs fonctions.

Dès le 15 mars, Bécherel et deux de ses prêtres reprirent l'exercice public du culte dans une partie de la cathédrale de Coutances ; la nef était réservée pour les fêtes civiques ; le chœur et les bas-côtés appartenaient aux catholiques (19 mars 1795). L'évêque s'occupa ensuite des autres parties du diocèse ; les insermentés y avaient regagné beaucoup de terrain pendant la Terreur, et les scandales des constitutionnels leur avaient fait perdre la confiance de la population ; parmi les prêtres qui se groupèrent autour de lui, il se forma deux partis ; ceux qui s'étaient repentis de leurs fautes et ceux qui, n'ayant commis aucune faute, voyaient d'un mauvais œil la collaboration de confrères

qui s'étaient disqualifiés. Que l'évêque se montrât indulgent, les « purs » l'accusaient de favoriser le scandale ; qu'il se montrât sévère, les « pécheurs » au repentir desquels il refusait le pardon se rétractaient et allaient grossir les rangs des insermentés, ou, se passant de l'autorisation de leur supérieur, ouvraient leurs églises et fondaient des communautés « acéphales ». C'est pour parer à ces divers dangers que Bécherel fit paraître le 23 mai 1795 une pastorale où il invite ses collaborateurs à travailler d'un commun accord, sans se reprocher les uns aux autres soit leurs fautes passées soit leur intransigeance.

Le 26 juillet 1795, Bécherel procéda avec ses vicaires à la reconnaissance canonique des reliques de la cathédrale cachées pendant la Terreur. Le concile, convoqué d'abord pour 1796, n'ayant pas pu se réunir avant l'Assomption de 1797, il tint, en juillet 1797, un synode où furent nommés les députés que le clergé de second ordre devait envoyer au concile ; il assista au concile de Paris, et sans la recrudescence de persécution qui suivit le 18 fructidor, il n'aurait pas tardé à mettre en vigueur les résolutions prises au concile ; mais les difficultés que lui créa le nouveau régime l'obligèrent à ajourner les réformes jusqu'au synode tenu les 6, 7 et 8 août 1799 ; le diocèse fut divisé en archiprêtres ; des règles furent fixées pour les mariages et l'évêque se réserva de donner toutes les dispenses qui les concernaient. Un autre synode, préparatoire au concile de 1801, fut ouvert au commencement d'août 1800 ; ses actes furent signés par 117 prêtres et 14 envoyèrent leur adhésion. Cela donne pour l'église constitutionnelle de la Manche environ 150 prêtres ; les vicaires capitulaires nommés à la mort de M. de Talaru (mort à Londres le 20 mars 1798), en avaient deux ou trois fois plus, et la population à la fois désabusée sur le compte des pasteurs assermentés et terrorisée par les violences des chouans, avaient répudié le clergé « patriote ».

Bécherel avait beau célébrer un service pour M. de Talaru, en l'appelant son prédécesseur ; il avait beau organiser une cérémonie pour fêter l'élection de Pie VII ; on ne s'y trompait pas, et quand on parlait d'Église catholique, ce n'était pas à la sienne qu'on pensait.

Bécherel assista au concile de Rouen (octobre 1800) et au concile de Paris, ouvert le 29 juin et rapidement dissous par ordre supérieur ; le concordat venait d'être signé et le Premier Consul voulait que les résolutions qu'il allait prendre fussent écoutées en silence. A partir de ce moment Bécherel disparaît comme évêque de Coutances ; quand, l'année suivante, il fut désigné pour le siège de Valence, il n'imita pas la résistance chicanière et tapageuse de quelques-uns de ses collègues, désignés comme lui pour des sièges concordataires ; il se rétracta sincèrement et publiquement et apporta dans son nouveau diocèse, à défaut de talents extraordinaires, dont il manquait, un désir véritable d'arriver à une pacification définitive, et des qualités administratives et morales, plus nécessaires, peut-être, que l'éloquence et l'érudition. Il traversa les révolutions qui marquèrent la fin de l'Empire avec prudence et mourut, universellement regretté, le 25 juin 1816.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 60, 121, 187, 232 ; II, 343-349, 503 ; IV, 153-160 ; IX, 496-513 ; XI, 46, 397-442 ; XII, 510, 249.

Ami de la Religion, III, 123-124 ; V, 43-44.

Nouvelles ecclésiastiques, 1799, 90.

Revue catholique de Coutances et d'Avranches. 7 articles signés : J. G., vic. gén. (16 juillet-1^{er} octobre 1868).

Lecanu, *op. cit.*, II, 66, 139, 142, 149, 159, 167, 170.

OISE

Massieu (Jean-Baptiste), né à Vernon, le 17 septembre 1743.

Après avoir été précepteur des frères de Lameth, il était devenu curé de Cergy, près de Pontoise. Il fut élu aux États-Généraux par le clergé du bailliage de Senlis et montra les opinions les plus avancées ; membre du comité ecclésiastique le 7 février 1790, il prit une part active à la rédaction de la constitution civile, à laquelle il prêta serment, le 27 décembre, étant secrétaire de l'assemblée. Désigné par son attitude pour faire partie du nouvel épiscopat, il échoua à Versailles mais fut élu dans l'Oise et se fit sacrer par Gobel le 6 mars. Il se montra dans les fonctions épiscopales ce qu'il avait été à l'Assemblée ; toutes les mesures qu'une partie de ses collègues n'acceptaient qu'en protestant lui paraissaient légitimes et il en recommandait l'application à ses prêtres. Ainsi, le 26 novembre, en leur communiquant la loi sur les actes de l'état civil, il leur défend de dresser des actes sauf sur la demande formelle des intéressés ; ils ne doivent plus faire de publications de bans ; ils n'ont pas le droit de refuser la bénédiction nuptiale aux divorcés ni même aux prêtres et religieux. Cette conduite enleva tout crédit au clergé constitutionnel, et poussa tous les fidèles du côté des insermentés (Sciout, III, 355-356).

Membre de la Convention, Massieu vota la mort de Louis XVI ; au mois d'octobre suivant, il abdiqua son caractère sacerdotal, et se rangea parmi les terroristes les plus acharnés ; il fut envoyé comme commissaire de la Convention dans la Marne et les Ardennes, où, associé à Vassant, théatin apostat, il organisa le règne de la Terreur : il se maria à Givet, avec la fille du maire, Fr. Delécole, et

présida les fêtes impies de la Raison dans l'église de Saint-Charles à Sedan. Il commit tant de violences et d'atrocités qu'après le 9 thermidor il fut dénoncé par ses victimes, et décrété d'accusation le 9 août 1794 ; plus heureux que son beau-père qui fut guillotiné, il bénéficia de l'amnistie au mois d'octobre. Il obtint un poste de professeur à l'école centrale de Versailles et remplit en même temps les fonctions d'archiviste au ministère de la Guerre ; c'est lui qui entreprit le classement des archives historiques, tel qu'il existe aujourd'hui, et ce fut probablement l'œuvre la plus utile de sa vie.

Exilé comme régicide en 1816, il se retira à Bruxelles, où il mourut dans la misère, le 6 juin 1818, à l'âge de 76 ans.

Quant au diocèse de l'Oise, il ne fut jamais reconquis par les constitutionnels ; les évêques de Rouen essayèrent de faire nommer un évêque, mais n'y réussirent pas ; les anciens chanoines de Senlis y exerçaient l'autorité spirituelle, malgré les embarras que leur suscitait l'administration, et la population ne reconnaissait pas d'autres curés que ceux qu'ils avaient agréés.

ORNE

Lefessier (André-Jacques-Simon), né à Argentan, le 23 février 1738.

Les électeurs de l'Orne procédèrent dès les premiers jours de février 1791 à l'élection d'un évêque et nommèrent l'abbé Loublier, curé de Condé-sur Sarthe, auteur d'un écrit intitulé : « L'Église constitutionnelle est-elle catholique ? » Le parti espérait attirer par cette élection un

prêtre aussi pieux que savant, et qui, en acceptant de discuter la constitution, semblait disposé à une transaction.

Loïn de se prêter à cette combinaison, l'abbé Loublier protesta contre sa nomination, et, ne pouvant pas rester dans le pays, alla à Paris ; il y fut arrêté le 23 août 1792 au collège de Boncours ; enfermé à Saint-Firmin, il y fut massacré le 3 septembre.

Dans une nouvelle assemblée électorale, tenue du 20 au 24 février, on élut l'abbé Lefessier, curé de Berus, près Mamers, dans le diocèse du Mans, et qui se garda bien de refuser. Massieu, évêque de l'Oise, le plus ancien des suffragants de la métropole des côtes de la Manche, lui donna l'institution le 30 mars, et Gobel le sacra à Paris, le 3 avril. Le 15 mai seulement il prit possession, s'étant fait précéder par un mandement, qui fut distribué par les gendarmes, et que beaucoup de curés refusèrent de lire au prône. Pas plus que le clergé, la population ne paraissait très disposée à le recevoir ; les religieuses ne voulurent pas lui ouvrir la clôture quand il se présenta pour les visiter, et, par mesure de prudence, dit-on, il ne commença sa visite pastorale qu'en janvier 1793. Il faut dire que de 1791 à 1793, il était à Paris, comme membre de l'Assemblée Législative, et qu'il ne retourna à Sées qu'en octobre 1792. Il y trouva les esprits très excités : de part et d'autre, on se préparait à la lutte. Lefessier qui, à la Législative, avait toujours voté avec les modérés et s'était abstenu de soutenir les motions des Torné et autres, se vit regardé comme un suspect. Quand l'insurrection éclata après l'exécution de Louis XVI, l'évêque fut dénoncé comme contre-révolutionnaire et fanatique ; il fut « placé sous la surveillance des autorités », molesté de toute manière, et devant les menaces du représentant en mission dans l'Ouest Garnier (de Saintes), il finit par céder à la peur : le 25 ventôse an 2 (15 mars 1794), il se présenta devant le conseil général du département, et déposa sur le bureau

tous ses titres ecclésiastiques, depuis ses lettres de tonsure jusqu'à l'arrêté qui l'autorisait à prendre possession de l'évêché de l'Orne ; il remit en outre deux mitres et une croix pectorale, en déclarant que : « tout culte public « étant prohibé, et reconnu contraire à l'ordre social et à « la tranquillité publique, il remettait les papiers ci-dessus « au conseil pour en faire tel usage qu'il voudrait, renon- « çant à faire dans cette commune aucune fonction du « ministère ecclésiastique et les abdiquant entièrement » (Archives de l'Orne) ».

Il ne se regarda pas comme ayant renoncé au sacerdoce car le Jeudi-saint 1794, il officia dans une maison particulière à Alençon, et y consacra les saintes huiles. Après thermidor, il jugea que la mort de Robespierre mettait fin à la suspension du culte ; il écrivit donc au représentant en mission, Génissieu, pour lui demander l'autorisation de reprendre ses fonctions ; cette lettre est du 6 brumaire an 3 (27 octobre 1794). Génissieu répondit en le faisant arrêter ; après avoir passé 47 jours en prison, Lefessier fut mis en liberté, et rentra à Sées ; il était locataire du palais épiscopal depuis 1792 ; il s'y occupa à classer les livres et papiers enlevés dans les couvents et les maisons d'émigrés ; ces pièces devaient former le premier fonds des archives départementales.

Dès que fut publiée la loi de prairial, rendant quelque liberté aux cultes, il fit des démarches pour en profiter ; dès le mois de février il avait demandé à la commune de Sées la restitution des vases sacrés saisis l'année précédente ; en mars il reprit l'administration des sacrements ; il existe un livre sur lequel il inscrivait les baptêmes ; il y en a 14 entre mars et décembre 1795. A Pâques 1795, il fit les offices dans la principale église d'Alençon, église qui lui fut reprise quelques jours après pour être louée aux insermentés, et dont il ne recouvra la possession qu'en février 1797. Il obtint aussi la restitution de la cathédrale

de Séez, et put ainsi officier ailleurs que dans la chapelle du palais épiscopal, trop petite pour les fidèles, cependant fort clairsemés, qui suivaient ses offices.

Le département de l'Orne était alors, comme les départements limitrophes, en pleine insurrection; les prêtres constitutionnels recevaient la visite nocturne des chouans qui leur faisaient les menaces les plus terribles, les obligeaient à abandonner leur paroisse, où les forçaient à se rétracter. Il y en eut même qui furent fusillés, mais il semble que ce fut à titre de représailles ou pour punir ceux qui avaient fait quelque dénonciation. Beaucoup de prêtres jureurs durent se réfugier dans les villes pour échapper aux mauvais traitements, et la correspondance de l'évêque est remplie de plaintes sur « les brigands royalistes », contre lesquels cet homme généralement pacifique se livre à des diatribes féroces.

Le 22 juillet 1797 eut lieu le synode préparatoire au concile national; interdit par la municipalité de Séez, il se tint à Alençon, et 125 prêtres y assistèrent. Quelques jours après Lefessier partait pour Paris; il dut faire une partie de la route à pied, par défaut de ressources, et il emportait avec lui ses couverts d'argent, pour en tirer de quoi vivre pendant son séjour à Paris. Au concile, où il joua un rôle assez effacé, Lefessier se lia avec Grégoire avec qui il entretint par la suite une volumineuse correspondance.

Après le concile, les troubles politiques ne faisaient qu'augmenter; l'évêque dut différer jusqu'au mois de mars 1800 la tenue du synode où devaient être publiés les décrets conciliaires; malgré le peu de sécurité des campagnes, il visita pendant les années 1798 et 1799 une partie du diocèse et poussa même jusque dans la Sarthe, pour revoir son ancienne paroisse de Berus. Outre le synode des 5 et 6 mars 1800, il en tint un autre les 14 et 15 mai 1801, avant d'aller au second concile. En octobre 1800, il avait participé au concile métropolitain de Rouen.

Démissionnaire à la fin de 1801, Lefessier se retira dans sa ville natale, à Argentan ; il avait trouvé mauvais qu'on ne l'eût pas inscrit dans le nouvel épiscopat et sa mauvaise humeur se manifesta dans un long article de récriminations paru dans les *Annales de la Religion* (t. XVII, p. 18) et intitulé : *Avis pacifique aux prêtres rentrés*, par le Solitaire d'Argentan. Il y attaque avec passion les principes ultramontains ; les prêtres concordataires, dit-il, n'ont prêté le serment concordataire que parce que le Pape le leur a permis : il leur reproche vivement d'avoir ainsi méconnu les maximes gallicanes et les articles de 1682 ; autant les constitutionnels étaient dans le vrai en 1791, quand ils prêtaient serment, autant il faut blâmer ceux qui ont juré en 1801, quand le serment leur a été imposé au nom du Pape.

Telles étaient les dispositions dans lesquelles Lefessier vivait à Argentan, en compagnie de quelques ecclésiastiques de son bord ; il allait tous les dimanches à la messe, mais ne frayait pas avec le clergé paroissial dont il désapprouvait les idées ; il eût désiré pouvoir paraître en public avec les insignes de l'épiscopat ; il essaya même de le faire, mais le préfet lui notifia la circulaire de Portalis qui défendait le port des marques extérieures de l'épiscopat à tout autre qu'à l'évêque reconnu par le gouvernement ; en résistant, il se fût exposé à perdre la pension de 3,333 fr. qu'il touchait comme tous les autres évêques démissionnaire : il se soumit donc, quoique de fort mauvaise grâce.

Il mourut à Argentan, le 2 décembre 1806 ; il ne fut accompagné au cimetière que par les prêtres de son entourage.

- Bibliographie.** — Archives de l'Orne et bibliothèque d'Alençon.
 Archives de l'évêché de Séez.
Annales de la Religion, I, 37, 60, 121 ; II, 382 ; IV, 453 ; V, 286-288 ; VI, 486 ; IX, 363-365, 499 ; XII, 249 ; XVII, 19 sq.
Ami de la Religion, LXIV, 259-260.
Semaine catholique de Séez. — Longue étude sur la Révolution

dans le diocèse de Séez, parue du 31 décembre 1868 au 9 juin 1870, et non signée ; l'auteur est le chanoine Marais.

Fisquet, *France pontificale*, Séez.

PAS-DE-CALAIS

Porion (Pierre-Joseph), né à Thièvres (Pas-de-Calais), en 1743.

Oratorien, bachelier de Sorbonne, il fut secrétaire de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. Il professa la théologie à la Flèche, puis la philosophie à Arras, et M. de Conzié le nomma curé de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, à Arras. Ayant prêté le serment, il fut candidat à l'épiscopat ; battu au troisième tour de scrutin par l'abbé Duflos, il fut nommé au quatrième tour, le 27 mars, après la renonciation de son concurrent. Il alla se faire sacrer à Paris, par Massieu, le 10 avril, et le 13 il faisait son entrée à Arras, chef-lieu du département ; le 14, il arrivait à Saint-Omer, ville à laquelle était attribué le siège épiscopal du Pas-de-Calais. Il fut installé le 17 avril, dimanche des Rameaux, et publia un mandement qui contenait l'obligatoire apologie du serment constitutionnel.

Il organisa le diocèse, pourvut au remplacement des curés qui n'avaient pas prêté serment, et leur nombre était relativement considérable ; il fit ensuite une tournée par Calais, Boulogne, Montreuil et Saint-Pol. Pendant l'année 1792, il fit assez bonne contenance, malgré les difficultés que lui suscitait l'administration civile ; on lui reprochait cependant de ne pas se montrer assez sévère dans les admissions des prêtres étrangers, et aussi dans le choix des sujets qu'il élevait au sacerdoce. En 1793, il

donna d'abord plusieurs preuves de faiblesse : il ordonna un homme marié et alla à Calais pour bénir le mariage du curé de la ville qui s'était marié civilement. A ces scandales il ne tarda pas à en ajouter d'autres : pendant la persécution de Lebon, il abdiqua et peu après contracta un mariage sacrilège avec la fille d'un officier irlandais. Il fut successivement fournisseur des armées, avocat à Arras, puis commissaire du directoire près du tribunal de Saint-Omer. Il eut en cette qualité à organiser les fêtes décadales dans son ancienne cathédrale¹.

En 1798, il s'établit à Paris, où il mourut le 20 mars 1830.

Il a composé de nombreuses poésies françaises et latines ; l'échantillon qu'en cite Mgr Deramecourt explique pourquoi ces productions ne sont pas passées à la postérité.

Bibliographie. — *Le clergé des diocèses d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, par l'abbé Deramecourt (depuis évêque de Soissons), Arras, 4 vol., 1884-1886.

Gazette des cultes, 8 avril 1830.

Ami de la Religion, LXIV, 261-262.

Asselin (Mathieu), né à Beauvoir, près Bonnières (Pas-de-Calais), le 26 octobre 1736.

Élève du séminaire d'Amiens, il continua ses études à Paris, fut ordonné à Meaux, passa encore cinq ans à Paris

1. Extrait d'une lettre adressée à Grégoire, le 21 août 1796, par Detorcey, vicaire épiscopal de Reims, antérieurement supérieur du collège des Doctrinaires à Saint-Omer, et vicaire épiscopal de Porion.
« Ah! quel diocèse, M. l'évêque! ce doit être vraiment un champ
« tout couvert de ronces et d'épines. Les personnes attachées à la
« religion ne voyoient, n'entendoient que par leurs moines : le clergé,
« peu instruit en général, n'avoit guères pour lui que les mœurs.
« Aussi, vous ne sauriez croire combien il y a d'obstacles à l'établisse-
« ment du nouvel ordre. Dans quelle situation doit être aujourd'hui-

et fut nommé, le 15 juillet 1765, curé de Falaise, dans le diocèse de Beauvais. En 1791, il prêta serment, malgré les représentations de son frère, curé de Notre-Dame d'Amiens, et fut élu curé constitutionnel de la paroisse du Saint-Sépulcre à Arras. Pendant la Terreur il suspendit l'exercice du culte : on a même dit qu'il avait abdicqué ; il reprit ses fonctions en 1795.

Le diocèse du Pas-de-Calais était complètement désorganisé par la persécution de Lebon ; l'évêque Porion était apostat et marié ; le métropolitain Gratien était bien loin ; ce fut à l'évêque du Nord, Primat, que les prêtres de Saint-Omer demandèrent un pasteur, et, en attendant qu'il put être désigné, il fallait constituer un presbytère. Une réunion fut tenue en forme de synode, chez le curé de Lestrem, A.-F. Warenguien, les 31 août et 1^{er} septembre

« ce pays-là ? L'évêque qu'on lui avoit donné n'ayant montré rien
« moins que le désir de renouveler la face de son église, l'a remplie
« d'une foule de sujets sans instruction et sans mœurs, de jeunes
« prêtres (le croiriez-vous ?) de 19 à 20 ans, ou d'hommes d'un âge
« plus avancé, mais qui, sans examen, sans informations, ont en un
« même jour reçu depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise, et qu'on a
« sù depuis n'avoir mené qu'une conduite scandaleuse. En vain lui
« faisoit-on à ce sujet de justes observations : un ton de hauteur et
« d'arrogance était son unique réponse. Aussi, ne croyez pas qu'il ait
« eu à cœur de répandre des principes solides dans son diocèse. Tout
« absorbé par le désir d'amasser, il ne craignoit rien tant que
« d'avoir à faire la moindre dépense pour répandre quelques instruc-
« tions. Et comment auroit-il pu avoir de l'empressement pour
« faire le bien, un homme qui le premier a eu l'impudeur d'aller
« à Calais pour conférer la bénédiction nuptiale au curé de cette
« ville ? Aussi quelle chute n'a-t-il pas fait lui-même ? Au mépris des
« règles les plus saintes et les plus inviolables de l'Église, à
« l'infraction du point de discipline le plus propre à concilier aux
« ministres le respect des peuples, je ne sais s'il n'a pas joint la plus
« scandaleuse apostasie... Que de courage, que de sagesse il faut
« pour rendre quelque crédit à un clergé si décrié dans son chef,
« surtout dans un pays où il y avoit déjà tant de préjugés, où il y a
« tant de gens intéressés à les propager ! ».

1796. Primat n'y put assister, n'ayant pas obtenu du directoire la permission de sortir de son département. La réunion désigna les membres du presbytère ; comme conséquence Warenguien, accusé d'avoir tenu une réunion illégale fut emprisonné pendant quelques jours.

Dans les premiers jours de l'année 1797, le presbytère s'occupa de l'élection épiscopale ; l'ancien mode de votation n'était plus applicable ; le concile de 1797 devait en instituer un nouveau ; en attendant, on décida de faire voter tous les fidèles dans leurs églises respectives ; il y eut même des paroisses où les femmes furent admises au scrutin. Le premier tour eut lieu le 19 février : 103 paroisses envoyèrent 7,021 suffrages répartis sur 19 noms ; personne n'eut la majorité, mais trois candidats eurent chacun environ 2,000 voix : c'étaient : Warenguien, Asselin et Wawran, curé d'Étaples. On vota une seconde fois à la fin de mars ; le nombre des paroisses où le vote eut lieu fut moins grand ; il y eut cependant 8,139 suffrages, et la majorité fut pour Asselin.

Il fallait procéder au sacre ; Gratien, de Rouen, s'excusa à cause de la distance ; Diot, de Reims, se refusa également. Asselin dut attendre la tenue du concile ; c'est pendant cette assemblée qu'il fut sacré, le 1^{er} octobre 1797, à Notre-Dame, par Gratien, son métropolitain, en présence de tous les évêques réunis à Paris.

Le nouvel évêque commença aussitôt la visite de son diocèse ; pour se distinguer des fastueux évêques de l'ancien régime, il faisait ses courses monté sur un âne. A part cette singularité, il fut un bon administrateur, dévoué à ses prêtres et plein de sollicitude pour ses ouailles. Il publia en 1798 un mandement de Carême sur la nécessité de la Pénitence, et en 1799, une lettre sur l'éducation de la jeunesse ; ce dernier mandement fut saisi par l'autorité, et Asselin se vit sous le coup de poursuites judiciaires qui cependant n'aboutirent pas à une condamnation.

Il fut tenu deux synodes à Saint-Omer, le 4 juin 1799 et le 4 mai 1800, Asselin assista au concile de 1801, puis il donna sa démission. Il fut réintégré dans la cure du Saint-Sépulcre et pendant huit ans s'y distingua par sa piété, sa charité et son zèle. En 1810, il donna sa démission et se retira dans son pays natal, où il vécut encore 15 ans. Depuis longtemps revenu de ses erreurs, il fit une fin édifiante. Il mourut le 8 janvier 1825 à l'âge de 89 ans.

Bibliographie. — Deramecourt, *op. cit.*

Annales de la Religion, III, pass. ; IV, 313-319, 478, 552 ; V, 571, 599 ; VII, 141a ; VIII, 336-367 ; IX, 498 ; XI, 187 ; XIII, 249.

SOMME

Desbois de Rochefort (Éléonor-Marie), né à Paris, le 28 avril 1749.

Malgré ses vertus, et peut-être à cause de quelques-unes de ses vertus, M. de Machault, évêque d'Amiens, n'était pas populaire dans son diocèse ; lors des élections pour les États-Généraux, il ne fut élu que difficilement et au second tour. L'esprit d'opposition du clergé se manifesta quand fut publiée la constitution civile du clergé ; les curés à qui on avait su faire regarder la suppression des couvents comme une mesure favorable pour les séculiers, virent d'un bon œil la réforme religieuse, et plus de la moitié d'entre eux prêtèrent sans hésiter le serment pur et simple.

Quand il s'agit de procéder à l'élection d'un évêque, le candidat qui paraissait avoir le plus de chances de succès était Pierre-Simon Brandicourt, curé de Saint-Firmin-le-Confesseur, à Amiens ; il s'était signalé lors des élections de 1789

par la hardiesse de ses opinions et par le talent avec lequel il les avait défendues ; mais on lui trouvait l'esprit inquiet, et, faute de pouvoir lui opposer un candidat indigène capable de le mettre en échec, on alla en chercher un à Paris : c'est ainsi qu'Éléonor Desbois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Arcs, à Paris, fut élu, le 23 mars 1791, au troisième tour, par 360 voix sur 450 votants.

Parisien par sa naissance, mais d'une famille originaire de la Rochelle, M. Desbois, après avoir pris son doctorat, avait été pourvu en 1777 de la cure de Saint-André-des-Arcs. C'était un prêtre vertueux, bien qu'il eût donné dans les idées à la mode : il comptait des amis parmi les « philosophes », mais sans que sa foi ou ses mœurs aient paru en être atteintes. Il était bienfaisant, donnait généreusement aux pauvres, et, pendant les hivers rigoureux, organisait des « chauffoirs » dans son presbytère. Il était philanthrope, et, si l'on peut dire quelque chose de sa bienfaisance, c'est qu'elle manquait un peu de simplicité : beaucoup d'autres curés de Paris faisaient autant de bien, mais avec moins d'ostentation.

Sacré à Notre-Dame, le 3 avril, par Gobel, Desbois fit son entrée à Amiens, le dimanche suivant ; il y fut reçu avec faveur par le plus grand nombre des prêtres que les révolutionnaires entreprenants, comme Brandicourt, effrayaient, mais que les mêmes idées, exprimées en termes plus modérés, ne laissaient pas de séduire. A Amiens, à Abbeville (27 juin), à Doullens (30 juin), à Montdidier (28 juillet), les municipalités organisèrent des réceptions très bruyantes, avec le concours de la Garde nationale, les cloches, le canon, les feux de joie, les illuminations, et toute cette pompe officielle qui sert souvent à masquer l'indifférence et même l'hostilité de la population. Il n'en était pas moins vrai que la moitié du clergé avait refusé le serment ou l'avait déjà rétracté, que les communautés de femmes où l'évêque voulut entrer lui fermèrent la porte au

nez, et que dans le sein du clergé assermenté, des germes de mécontentement et de division commençaient à se manifester. Brandicourt, que Desbois s'était vu imposer en qualité de premier vicaire, avait formé un parti d'opposition contre le « modérantisme » de l'évêque et se préparait à entrer en campagne contre lui. Jouissant déjà d'une certaine influence, il la consolida pendant l'année que Desbois passa à Paris comme député à la Législative ; l'esprit public avait marché dans le sens opposé à la religion, et quand Desbois rentra à Amiens, c'était avec Brandicourt qu'était la majorité.

Il y avait à mettre en pratique la loi du 20 septembre sur les actes de l'état-civil ; cette loi, remettant aux autorités civiles la tenue des registres de naissances et mariages, aboutissait à l'abolition des droits de l'Église relativement au sacrement de mariage ; les curés n'avaient plus le droit de refuser la bénédiction nuptiale aux divorcés, ni même aux prêtres qui voudraient se marier ; les publications de bans étaient supprimées, et les dispenses n'avaient plus de raison d'être. L'évêque protesta avec fermeté contre cette législation, mais dix de ses vicaires épiscopaux se prononcèrent dans le sens opposé et allèrent jusqu'à dénoncer le mandement de leur supérieur aux autorités civiles. Sur un réquisitoire du procureur syndic, Desbois fut décrété d'arrestation et enfermé à la prison de Bicêtre, puis à celle d'Abbeville ; sa captivité dura 14 mois. Il y eut pour compagnons de captivité non seulement les prêtres qui avaient refusé le serment, et qui, n'ayant pas obéi à la loi de déportation, avaient continué leur ministère en secret et au péril de leur liberté ; mais aussi les assermentés qui, à l'abolition du culte, furent englobés dans la persécution comme « fanatiques », parce qu'ils avaient refusé de livrer leurs lettres de prêtrise. Plusieurs des vicaires épiscopaux dénonciateurs de leur évêque le rejoignirent en prison, et ceux qui en sortirent ne le firent qu'au prix d'une apostasie ; tel fut le cas du fameux Brandicourt.

Mis en liberté en 1795, Desbois put rentrer à Paris, où il avait des amis, des protecteurs, et quelques biens échappés à la confiscation. Il y retrouva Grégoire, et devint avec lui l'un des membres du comité des « Réunis ». Il n'y apportait pas beaucoup de lumières, mais son dévouement, son honorabilité et sa fortune. Ce fut lui qui fonda rue Saint-Jacques l'*Imprimerie-librairie chrétienne*, qui fut un grand moyen de propagande pour les constitutionnels, et dont le journal, les *Annales de la Religion*, fut le moniteur du parti. Grégoire, Saurine, Le Coz et les autres écrivains et théologiens fournissaient les articles; Desbois se réservant la besogne matérielle, donnait son activité et son désintéressement.

Il avait fait en août 1795 une visite sommaire des paroisses qui restaient attachées au culte constitutionnel; en 1796, il tint à Abbeville un synode préparatoire au concile de 1797; en 1800, il réunit encore une fois à Amiens son clergé très réduit par les rétractations; il donna sa démission après le concile de 1801. Il était devenu à moitié aveugle: il souffrait de la goutte, et, malgré les services rendus à la cause, n'avait pas que des amis parmi les constitutionnels que ses boutades un peu vertes avaient souvent mécontentés. Il ne fut donc pas question de lui pour un des sièges offerts en 1801 aux anciens évêques assermentés. Il vécut retiré à Paris, où il mourut le 5 septembre 1807. On l'enterra au cimetière de Montmartre, et Mauviel prononça son oraison funèbre.

Il était de mœurs pures, de médiocres moyens, mais il se montra toujours dévoué à la cause à laquelle il consacra sa fortune et son temps. Son caractère n'était pas facile; sa franchise était un peu rude et son habileté en affaires ne se doublait pas d'une grande expérience dans le maniement des hommes. Il avait plus de cœur que de tête et le montra en servant avec une fidélité constante une cause où il ne trouva que des déboires et peut-être des regrets.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 58, 360, 543 ; II, 144, 227, 241-250 ; X, 561-573 ; XI, 46, 97-104, 104-144, 501 ; XIV, 305-320.

Nouvelles ecclésiastiques, 1797, 118, 1800, 58.

Hommage rendu à la vérité sur la tombe de feu Messire E. M. Desbois de Rochefort, par G. Mauviel, ancien évêque de Saint-Domingue.

Vie de Le Coz, 206, 262, 270, 280, 363 sq., 328, 346, 381.

Correspondance de Le Coz, 191, 270, 304, 323, 332, 359, 370.

L'église de Paris pendant la Révolution, par Delarc, I, 61, 294, 441 ; II, 409 ; III, 329, 405, 422.

Sciout, III, 531 ; IV, 796-801.

Le Clergé picard pendant la Révolution, par l'abbé Le Sueur. (Cet ouvrage utilise et résume les travaux antérieurs sur le clergé du diocèse d'Amiens, en particulier du chanoine Rose, de MM. Soyez et Darcy.)

MÉTROPOLE DU NORD-EST

(7 départements: Marne, Aisne, Ardennes, Meurthe, Moselle, Nord).

MARNE

Diot (Nicolas), né à Reims, le 6 janvier 1744.

Élève brillant de l'Université de Reims, il fut d'abord précepteur du fils de M. Pignon, fermier-général. En 1770, M. de Cicé, évêque d'Auxerre, le prit comme secrétaire et le pourvut d'un canonicat dans sa cathédrale; l'année suivante, Diot quitta Auxerre et échangea son canonicat pour la cure de Saint-Brice, paroisse voisine de Reims. Le succès de ses prédications lui valut d'être nommé en 1786 chanoine de Saint-Symphorien à Reims, mais la vie sédentaire des chanoines était peu dans ses goûts, surtout quand la prébende était modeste, et dès 1788 il devint, par permutation, curé de Vendresse, dans les Ardennes. C'est dans ce poste qu'il prêta serment le 16 janvier 1791.

Malgré les avertissements des évêques, M. de Talleyrand à Reims, et M. de Clermont-Tonnerre à Châlons, le clergé avait été en majorité favorable à la nouvelle organisation ecclésiastique; des prêtres avaient publié des brochures réfutant les mandements épiscopaux; Diot avait fait paraître un écrit intitulé: « Exposition des décrets de l'Assemblée nationale, contre l'ouvrage des évêques intitulé: « Exposition de principes, etc. » Mis en évidence par cette production, assez terne d'ailleurs, Diot fut élu, le 15 mars, évêque.

de la Marne et métropolitain du Nord-Est, après le refus de M. Gangand, curé de Mareuil-sur-Ay. Il eut 272 voix sur 539 électeurs et 395 votants.

Les évêques légitimes de Reims, Châlons, Soissons et Troyes, dont les diocèses étaient démembrés pour former celui de la Marne, protestèrent énergiquement; ils adressèrent à leurs curés, ainsi qu'aux électeurs, des avertissements dont il ne fut tenu nul compte. La proportion des prêtres du diocèse de Châlons qui refusèrent le serment ou le rétractèrent peu après l'avoir prêté fut seulement de 1 sur 4 pour les curés et de 1 sur 5 pour les vicaires. Dans le diocèse de Reims, il y eut 1 jureur sur 3; la proportion se trouve donc renversée; dans la ville même de Reims, 2 curés jurèrent sur 14, et pour trois ecclésiastiques assermentés, il y en eut 85 qui prirent leurs passe-ports pour Liège au mois de septembre 1792, quand fut mise en vigueur la loi de déportation.

A la lettre respectueuse, et même obséquieuse par laquelle Diot notifiait son élection à l'ex-archevêque de Reims (28 mars), celui-ci répondit par une ordonnance déclarant que l'intrus et ses partisans étaient tombés sous les censures de l'Église. Tout en protestant qu'il était prêt à se retirer devant son illustre prédécesseur le jour où, en prêtant serment, il se serait mis en règle avec les lois de l'État, Diot s'occupait d'obtenir l'institution qui lui fut conférée par Marolles, nouvellement sacré évêque de l'Aisne; puis il alla à Paris, où il fut sacré par Gobel, le 1^{er} mai, et le 11 du même mois, il rentra à Reims pour prendre possession le 15 de son siège métropolitain.

Plus littérateur que théologien, mieux au courant des écrits des philosophes du XVIII^e siècle que de ceux des pères de l'Église, vaniteux et faible, Diot ne sut pas se faire aimer : comme beaucoup de faibles, il avait la main dure avec ses subordonnés, mais il ne savait pas résister à ceux qui se faisaient craindre; il tomba sous l'influence des

sociétés populaires, et, s'il ne fut pas assez mauvais pour faire le mal, il ne fut pas assez énergique pour l'empêcher ; on vit avec regret que lors de la publication, sous la Législative, de lois ouvertement dirigées contre la religion et ses ministres, il n'eut pas un mot pour les défendre. En 1793, il descendit beaucoup plus bas, comme nous aurons à le dire.

En 1795, il entra en correspondance avec Grégoire ; il était alors à Champigny, village voisin de Reims. Ses lettres témoignent d'un grand découragement ; il constate qu'un grand nombre de prêtres ont renoncé à la constitution civile et font cause commune avec les insermentés ; beaucoup de jeunes prêtres ordonnés à Trèves, à Cologne, à Liège, par les évêques émigrés sont maintenant en France, où ils exercent un ministère d'autant plus actif que l'administration ne les connaît pas comme prêtres et n'a pas à leur demander de justifier de la prestation du serment de 1791. Exaspéré par les résultats qu'ils obtiennent, Diot demande qu'on leur applique la rigueur des lois et au besoin qu'on en fasse de spéciales contre eux : « la loi, dit-il, ne reconnaît les ministres d'aucun culte, mais elle punit les agents de l'étranger, et il faut regarder comme tels tous les prêtres qui ne sont pas en communion avec les évêques constitutionnels ». C'est ainsi que, devant l'intolérance fructidorienne et, lui montrant en quelque sorte la route, il voudrait faire frapper tous les prêtres qui ne reconnaîtraient pas son autorité. Grégoire l'écoutait avec une certaine complaisance, et les *Annales de la Religion* publièrent les principaux passages de son mandement de 1795. En 1796, il se produisit une sorte de coup de théâtre : ce n'était pas seulement parmi les insermentés que Diot avait des adversaires ; les anciens constitutionnels n'étaient pas moins acharnés contre lui, et si beaucoup s'étaient rétractés, c'était pour ne pas avoir de relations avec un évêque, qu'ils jugeaient indigne. On disait à Reims que, pendant

la persécution, l'évêque avait indignement faibli ; les suffragants de la métropole le savaient et se tenaient à l'écart ; un éclat se produisit lors de l'installation à Reims d'un presbytère : et Diot, quitta Reims, et se retira à Ville-en-Tardenois, en prétextant que le défaut de ressources l'obligeait à aller desservir une paroisse : la réalité, c'est qu'il avait été à peu près expulsé de sa ville épiscopale ; une lettre de Torcy, membre du presbytère, mit les Réunis au courant de ce qui se passait à Reims :

« Un discours vraiment scandaleux prononcé en novembre
 « 1793, lors de la bénédiction faite par lui du mariage d'un
 « de ses vicaires avait dès lors beaucoup altéré la confiance ;
 « mais ce qui a achevé de lui ôter une partie de l'estime
 « qu'il mérite à bien des égards(!), c'est son assistance,
 « comme président d'une section, à la fête impie dite « de
 « l'Être suprême » et cela entre deux dames qu'il condui-
 « sait par le bras, et ayant à la main un cahier de chansons
 « ou hymnes dignes de cette farce révoltante, au nombre
 « desquelles se trouvoit un hymne de sa composition,
 « exempt, il est vrai, de ces ridicules facéties, mais qu'un
 « pur déiste avoueroit. »

Ainsi se dévoilait l'indignité de Diot, qui, l'année précédente, avait envoyé une dénonciation pleine de vertueuse indignation contre l'évêque des Ardennes, accusé d'avoir abdicqué ses fonctions pendant la Terreur. Mis en demeure de s'expliquer, il fit parvenir le 6 novembre 1797 au concile une lettre contenant des explications assez embrouillées au sujet de sa conduite. Il n'avait naturellement pas paru à ce concile où Torcy avait représenté le presbytère de Reims. Il ne resta pas à Ville-en-Tardenois et revint habiter Reims où, pour subsister, il accepta une place de teneur de livres chez un fabricant.

En 1798, on eut malgré tout recours à son ministère jugé nécessaire pour rendre valide la translation de Primat, évêque de Cambrai, élu à Lyon. Diot refusa obstinément toute autorisation, et les Réunis de Paris passèrent outre. Ils ne regardaient pas l'avis de Diot comme digne d'être

pris en considération : aussi bien ses suffragants l'avaient presque tous renié ; dans une lettre de Monin, évêque de Sedan, écrite en 1800, on trouve ce passage significatif :
 « Je me concerterai pour tenir un concile métropolitain
 « avec les évêques de Metz et de Nancy ; trois évêques seu-
 « lement y assisteront, puisque l'évêque de Verdun est
 « muet et que les sièges de Soissons et Cambrai sont
 « vacans » (*Ann. de la Rel.*, XI, 176).

Le métropolitain Diot était donc absolument passé sous silence. Il convient cependant de remarquer qu'en 1800, le 9 novembre, Monin se rendit à Reims, avec Thuin, de Meaux, pour assister Diot, qui sacra ce jour-là Schelle, nommé à Cambrai. En avril 1801, Diot tint un synode à Reims, mais ce fut pour y donner sa démission dans les termes qui suivent :

« Je vous déclare dans toute la sincérité de mon cœur
 « que je n'ai convoqué et présidé cette sainte assemblée et
 « exercé jusqu'à présent les droits d'évêque métropolitain
 « que parce que je l'ai cru nécessaire pour amener à une fin
 « heureuse les opérations préliminaires du concile national.
 « Maintenant qu'elles sont terminées, c'est à moi
 « de reprendre la place qui convient à ma situation, c'est
 « par moi que vous devez commencer la réforme ecclésias-
 « tique, l'application des règles de l'Église.

« Vous savez que j'ai eu le malheur de commettre des
 « fautes graves, qui ont été le scandale du peuple sur
 « lequel le Seigneur m'avait établi pour son édification.
 « Depuis longtemps, je m'en suis humilié devant lui ; il
 « m'a fait la grâce de m'en humilier devant mon clergé et
 « aux yeux de tout mon troupeau.

« Mais les lois de l'Église demandent de moi un autre
 « sacrifice. Cet épiscopat que je n'ai pas honoré comme
 « je le devois, ne dois-je pas le remettre entre vos mains ?
 « Oubliez votre qualité de collègues, d'amis ; soyez mes
 « juges. Faites et ordonnez par rapport à moi ce que vous
 « devez, comme dépositaires des règles de l'Église. Ne
 « craignez pas d'être trop sévère ; votre jugement sera
 « pour moi la loi de Dieu. »

Le concile n'accepta pas sa démission et ne prononça

pas sa déchéance : mais il resta disqualifié, il présida cependant un concile métropolitain à Reims du 21 au 24 juin 1804, mais il ne se rendit pas au concile national, où la province du Nord-Est ne fut représentée par aucun évêque.

Il survécut peu à la conclusion du Concordat; gravement malade depuis quelque temps, il avait fait appeler le curé de sa paroisse, M. Malherbe, revenu de l'émigration.

Il mourut le 31 décembre 1802.

Avec l'autorisation de Mgr de Barral, alors évêque de Meaux et de Reims, on lui rendit l'honneur des funérailles épiscopales.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 60, 85, 124, 130, 161, 186; III, 96; IV, 73-80, 96-103, 130-135; VII, 61b; XI, 176; XII, 79-85; XVI, 462-477.

Ami de la Religion, I, 130.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793, 13; 1799, 49; 1801, 37.

Bulletin du diocèse de Reims (1873). Articles du chanoine Cerf.

Semaine religieuse de Châlons. Articles de l'abbé Puiseux, 1891-1892.

Annuaire du département de la Marne pour l'an XII, pp. 129-151.

Actes de la province ecclésiastique de Reims, t. IV, 883-884.

Travaux de l'Académie de Reims, t. 110 (1902).

Tableau ecclésiastique du clergé de Reims, par M. Baronnet, curé de Cernay-en-Domois (ms. de l'archevêché de Reims).

Manuscrit de M. Lacatte-Joltrois (bibl. de Reims, 1529, 1534).

Le clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne pendant la Révolution, par l'abbé Millard, curé de Dommartin-Lettrée, t. I (1791-1793), seul paru.

Fisquet, *France pontificale*, Reims.

AISNE

Marolles (Claude-Eustache-François), né à Saint-Quentin, en juin 1753.

Prêtre de mœurs pures, il était arrivé, grâce à des talents incontestables, à occuper, à 30 ans, la cure de Saint-Jean à Saint-Quentin.

« Ambitieux, actif, remuant, prenant vite son parti, « décidé à arriver à n'importe quel prix, il vit que le vent « tournait à la démocratie, et se fit de suite démocrate. Il « était entré franchement dans la lutte que le clergé d'ordre « inférieur, curés de ville et desservants de campagnes, « entamèrent au commencement de la Révolution contre « les princes de l'Église rangés du côté de l'aristocratie » (Fleury).

Il fut élu député en 1789 par le clergé du bailliage de Saint-Quentin et ne tarda pas à se mettre en vue parmi les députés les plus entreprenants : il joua un rôle important dans la réunion des trois ordres et quand il s'agit d'élire les évêques conformément à la constitution civile, il se trouva, malgré ses 37 ans, un des candidats les plus soutenus par l'opinion : ses discours à l'assemblée, l'amitié des membres les plus avancés du parti révolutionnaire, les intelligences qu'il s'était ménagées dans les sociétés populaires de son département, le serment qu'il avait prêté le 27 décembre 1790, le titre de secrétaire que la Constituante lui avait conféré le 31 janvier 1791, tout semblait le désigner pour le siège épiscopal de l'Aisne. Cependant la première élection, commencée le 29 janvier et achevée le 2 février, donna la majorité de 259 voix au prémontré Flamain, abbé de Cuissy ; Marolles n'avait eu que 183 voix. L'élu parut effrayé des responsabilités épiscopales ; il invoqua ses infirmités, ses 73 ans, et fit agréer son refus. Une seconde élection eut lieu le 4 février, et cette fois, Marolles triompha. Le lendemain, il faisait parvenir aux électeurs ses remerciements et son acceptation.

Peu de diocèses avaient déjà procédé à une élection d'évêque, et la mise en pratique de la loi comportait encore quelques obscurités. On ne savait pas encore, ou on feignait

de ne pas savoir quelle serait l'attitude des anciens évêques : Marolles perdit donc un peu de temps à demander l'institution à Reims, à Nancy, à Cambrai et à Metz ; repoussé partout, il se résigna à s'adresser à Talleyrand, (non celui de Reims, mais celui d'Autun), qui, après avoir un peu hésité, finit par consentir non seulement à lui donner l'institution pseudo-canonique, mais encore à le sacrer. La cérémonie eut lieu le 24 février 1791, dans l'église de l'Oratoire ; nous avons vu dans quelles conditions : les rites essentiels furent observés et Marolles, ainsi que son collègue Expilly, destiné au département du Finistère, reçurent la consécration épiscopale d'une façon absolument illicite et sacrilège, mais incontestablement valide. Les nouveaux évêques, en sortant de l'église, se rendirent à l'Assemblée nationale, où ils furent l'objet d'une ovation enthousiaste. Les auteurs de la constitution civile ne se possédaient pas de joie en voyant leur œuvre s'exécuter et ils saluaient avec allégresse les deux premiers-nés de leur fécondité législative. Hélas ! s'ils avaient pu lire dans l'avenir, ils auraient frémi en pensant qu'un peu plus de trois ans après les deux héros de la fête allaient périr, l'un sur l'échafaud, et l'autre sur un grabat d'hôpital !

Le dimanche 27 février, Expilly et Marolles prêtèrent leur concours à Gobel pour le sacre de Saurine, élu dans les Landes, puis ils se rendirent chez le roi pour la prestation du serment de fidélité ; l'accueil de Louis XVI fut glacial ; le remords saisissait le malheureux prince en voyant le résultat de sa coupable condescendance ; et les deux prélats ne firent rien pour ajouter à la cordialité de cette entrevue.

Marolles fit son entrée à Saint-Quentin le 5 mars ; pendant que les cloches, le canon, les musiques militaires faisaient vacarme, on se passait de main en main, dans la foule, la lettre digne et attristée de M. de Bourdeilles, l'évêque légitime, mais dépossédé, qui protestait contre la venue de l'intrus.

Le 6 mars, eut lieu la prise de possession, et le 9 paraissait le mandement où Marolles essayait de justifier, par les arguments familiers au parti, la mission qu'il tenait, par l'intermédiaire du triste Talleyrand, de la Nation et de la Loi. Il commença presque aussitôt la visite du diocèse, acclamé par les patriotes, pendant que les bons chrétiens s'abstenaient de paraître.

Pour le Carême de 1792, Marolles fit un mandement sur la pénitence, où se trahissaient ses sympathies, peut-être inconscientes, pour le jansénisme. La même année, il écrivit une lettre pour applaudir aux conséquences politiques de la journée du 10 août, et au renversement du trône. Le 22 janvier 1793, le lendemain de l'exécution de Louis XVI, il publia son dernier mandement de Carême, où il annonçait pour le 9 février l'ouverture du séminaire : il déclarait que nul ne serait ordonné qu'il n'eût passé un temps suffisant dans cet établissement ; c'est une règle qu'il eût bien fait de mettre plus tôt en pratique ; il avait ordonné un certain nombre de sujets fort douteux : sur 23 prêtres qui lui durent la consécration sacerdotale, plus de la moitié apostasièrent par la suite et abandonnèrent leur état.

Pendant l'année 1791, Marolles avait eu les plus graves difficultés avec ses vicaires : interprétant dans le sens de leurs prétentions un article équivoque de la constitution civile, ces Messieurs entendaient assujétir l'évêque à leurs volontés, et réduire son rôle à celui d'un simple agent d'exécution des mesures arrêtées dans leur conseil. Ils adressèrent une circulaire à tous les vicaires épiscopaux de France, et créèrent dans beaucoup de départements un parti d'opposition qui donna fort à faire aux évêques ; malgré une décision du comité ecclésiastique de l'Assemblée, qui faisait de l'article en question un commentaire favorable à l'autorité épiscopale, il resta un mécontentement qui se traduisit par des défections, et plus tard par des dénon-

ciations, comme nous l'avons déjà vu pour Châteauroux et Amiens.

Tout en suivant le mouvement révolutionnaire avec docilité, Marolles n'était pas à l'abri des vexations inspirées par le souffle anti-chrétien qui allait chaque jour en s'accroissant. Le 3 janvier 1793, la municipalité de Soissons, par une taquinerie assez ridicule, avait interdit à l'évêque l'usage anti-égalitaire d'un fauteuil pendant les cérémonies du culte ; de même, la soutane violette était proscrite, comme la mitre, la crosse et les glands, dans lesquels on affectait de voir des emblèmes de la féodalité, de cette féodalité que Marolles lui-même avait combattue avec tant d'éloquence et d'indignation !

En février 1793, la patrie fut déclarée en danger et tous les hommes de moins de 40 ans devaient « courir aux frontières ». Marolles n'avait alors que 39 ans et se trouvait pris dans la levée ; il dut dans sa propre cathédrale présider aux enrôlements et accepter le grade de capitaine dans la Garde Nationale.

Puis, les événements marchant toujours, l'évêque dut assister au mariage de plusieurs de ses prêtres, et il entendit, sans avoir le courage de protester, plusieurs de ses vicaires faire des discours contre le célibat ecclésiastique ; il avait donné trop de gages à la Révolution pour avoir le droit de s'élever contre ses infamies ; il s'en était rendu indigne. Aussi, en novembre, quand les prêtres furent sommés de remettre leurs lettres de prêtrise, il fit comme les autres.

Pour ne pas mourir de faim, il dut accepter un emploi infime dans l'hôpital militaire établi dans les bâtiments du grand séminaire ; il logeait dans une petite cellule pratiquée sous le grand escalier, et remplissait les fonctions de commis, selon les uns, d'infirmier, selon les autres. Toujours est-il que, victime de la maladie contagieuse qui sévissait dans l'hôpital, il succomba le 24 avril 1794,

après avoir demandé inutilement, dit-on, les secours de la religion, et même ceux d'un prêtre insermenté.

On lui fit les funérailles que comportait son grade de capitaine de la Garde Nationale ; deux de ses vicaires, vêtus en civil, suivirent son convoi, mais sans pouvoir faire aucune prière sur la fosse où il fut enseveli.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 77.

Le clergé de l'Aisne pendant la Révolution, par Édouard Fleury, 3 vol. in-8°, Paris, 1853.

Annales du diocèse de Soissons, par l'abbé Pécheur, tt. IX et X.

Fisquet, *France pontificale*, Soissons.

Sciout, III, 611, 710-712.

ARDENNES

Philbert (Nicolas), né à Sorey (diocèse de Toul), le 1^{er} novembre 1724.

A 17 ans, il entra chez les Lazaristes, où son frère l'avait précédé ; après avoir rempli divers emplois dans sa congrégation, il devint, le 3 septembre 1762, supérieur de la maison que les prêtres de la Mission avaient à Sedan ; l'année suivante, l'archevêque de Reims le nomma curé de la paroisse Saint-Charles dans la même ville, et il occupa cette charge pendant trente ans. Les Sedanais avaient pour lui la plus haute estime : sa parole était digne et persuasive, et, dans ses rapports avec les protestants, nombreux et influents dans la ville, il usait d'une prudence qui faisait régner la paix entre les deux partis. Le cardinal de Périgord faisait tant de cas de ses talents et de ses vertus qu'il l'avait chargé de la direction du séminaire de philosophie et l'avait investi de toute sa confiance pour préparer les jeunes étudiants au sacerdoce.

On fut donc grandement surpris de voir M. Philbert prêter serment ; son exemple entraîna non seulement tous les Lazaristes ses confrères, mais presque tous les prêtres séculiers de la ville et un grand nombre des curés des campagnes voisines ; les Filles de la Charité imitèrent leur directeur ; il n'y eut que les Capucins et les Frères des Écoles chrétiennes qui se séparèrent de lui.

Il n'est pas possible d'attribuer cette conduite à une ambition sénile, ni à une sorte d'opportunisme religieux qui détermina un assez grand nombre de prêtres à jurer par esprit d'imitation. Philibert fut un convaincu, désintéressé, séduit par l'espoir de remédier aux maux de l'Église par des réformes qu'il jugeait nécessaires, et décidé à obtenir ces réformes au prix de n'importe quel sacrifice, fût-ce celui de sa tranquillité et de ses plus vives affections.

Quand on chercha un évêque pour le département des Ardennes, il se trouva tout désigné ; il avait prononcé, dès le 24 octobre 1790, un discours qui était un panégyrique de l'œuvre de l'Assemblée et de la constitution civile ; de plus, il avait contribué à faire attribuer à Sedan le siège épiscopal nouvellement créé, et que Charleville et Mouzon avaient ardemment convoité. Comme il n'y avait pas de titulaire à déclarer déchu pour cause de refus de serment, le département des Ardennes fut des premiers à procéder à une élection épiscopale : on se réunit le 21 novembre à Mézières, et le mardi 23, Philibert obtenait au troisième tour 190 voix sur 306 suffrages ; il fut proclamé le lendemain, et en remerciant ses électeurs, il prononça un discours dans lequel il entendait légitimer sa conduite. Dans le même but, il écrivit le 26 novembre à son archevêque pour lui exposer les motifs qui l'avaient fait agir et pour en obtenir l'approbation. Il reçut une réponse attristée où le prélat lui reprochait affectueusement sa défection et le conjurait de ne pas s'engager dans la voie du schisme. Il ne tint aucun compte de ces avertissements et se rendit à

Paris, où il fut sacré le 13 mars par Saurine, évêque des Landes. M. de Talleyrand ne renonça pas à lui ouvrir les yeux et lui adressa une longue lettre dont voici quelques passages.

« Si l'un de ces hommes infidèles qui se sont ligués
 « contre le Seigneur et contre son Christ déclarait la
 « guerre à son Eglise, *si inimicus maledixisset mihi!*...
 « mais vous! vous qui depuis tant d'années cultivez avec
 « moi le champ du Seigneur, sans qu'aucun sujet de dis-
 « corde ait jamais troublé notre union... *tu vero, homo*
 « *unanimis!* vous, l'un des principaux chefs de ma famille,
 « *dux meus*, vous que nous estimions, que nous aimions,
 « *notus meus!* vous, avec qui nous avons si souvent con-
 « certé le moyen de ramener dans le sein de l'Église nos
 « frères errants, *in domo Dei ambulavimus cum consensu!*
 « Vous sur qui je me reposais avec confiance pour prépa-
 « rer les cœurs des jeunes lévites qui se destinaient au ser-
 « vice des autels! Vous, le disciple de saint Vincent de
 « Paul! Vous, membre d'une société qui s'est toujours
 « distinguée par son attachement et son dévouement aux
 « Pontifes de l'Église!... c'est vous qui méconnaissez
 « l'Église romaine, qui vous soulevez contre les premiers
 « pasteurs, qui rompez l'unité, qui déchirez la tunique de
 « Jésus-Christ! »

Après ces pathétiques avertissements, l'archevêque en venait aux mesures de rigueur et prononçait les censures contre l'intrus et ses partisans; mais il ne put le ramener à l'obéissance; tant dans son mandement de prise de possession que dans les écrits qu'il publia par la suite, Philibert resta attaché à la constitution et la défendit soit contre M. de Talleyrand, soit contre les publications mordantes des prêtres qui, ne l'ayant pas suivi dans sa défection, s'efforçaient de montrer aux fidèles de quel côté était leur devoir.

L'évêque, désireux de recruter son clergé, avait obtenu un local pour y ouvrir un séminaire; mais, soit que la plupart des jeunes clercs eussent préféré passer la frontière pour recevoir l'ordination à Trèves ou à Cologne, soit aussi parce que Philibert ne voulait pas ouvrir le sanctuaire aux

premiers venus, comme firent d'autres évêques constitutionnels, le séminaire ne parut pas avoir reçu plus de deux élèves. Le clergé régulier lui donna quelques recrues, dont plusieurs étaient d'une valeur douteuse ; tel ce Remacle Lissoir¹, religieux de la Valdieu dont il fit un curé de Charleville, et qui, pendant la Terreur, se mêla aux scandales du culte de la Raison ; après avoir, après 1795, desservi la paroisse de Vendresse, il alla à Paris et mourut en 1806, chapelain de l'hôtel des Invalides. Tel fut aussi le P. Monin, qui fut le successeur de Philbert en 1798.

La Révolution suivait son cours ; le département des Ardennes se trouva tomber sous la domination d'un ancien religieux théatin, Vassant, qui, avec l'aide de l'évêque apostat Massieu, fit régner la Terreur dans tout le pays. Philbert avait continué son ministère, écrivant des lettres pastorales pleines d'onction, mais qui laissaient voir combien il était revenu de ses généreuses illusions de 1789 ; dénoncé par Vassant, il eut la faiblesse de faire lire dans les églises une sorte de désaveu des pensées contenues dans le mandement incriminé, mais il était trop tard : arrêté en 1793, il fut envoyé à Paris pour y répondre de sa conduite : on n'était pas encore à la période aiguë où la guillotine était en permanence ; après avoir comparu devant la section de législation de la Convention, et y avoir présenté une défense assez piteuse, Philbert s'en tira avec une censure. Il rentra à Sedan et chercha à ne pas attirer l'attention des jacobins. Mis en mesure d'apostasier, il refusa courageusement de livrer ses lettres, mais le 24 novembre 1793 il déclara renoncer à ses fonctions. Ses vicaires l'imitèrent pour la plupart ; cependant il y eut dans le clergé constitutionnel des Ardennes une quarantaine de prêtres qui se marièrent pour échapper à la réclusion ; les autres, au

1. M. Husson a confondu ce Lissoir avec son neveu, que nous verrons plus loin nommé à l'évêché colonial de Santiago de Saint-Domingue.

nombre de 300, se laissèrent emprisonner et, quand la liberté leur fut rendue, ils se rétractèrent presque tous. L'évêque, après avoir passé la Terreur dans une propriété qu'il avait à Vilette, non loin de Sedan, reprit ses fonctions en 1795, et essaya de réunir autour de lui ce qui restait de son clergé; mais il eut à répondre aux reproches qui lui furent adressés au sujet de son abdication; dénoncé par Diot, son métropolitain, qui aurait eu besoin de réfléchir avant de lancer l'anathème sur les autres, il se disculpa de son mieux dans une lettre qu'il adressa le 30 germinal an 3 (19 avril 1795) aux évêques réunis. Il paraît s'être justifié à leurs yeux, car il publia par la suite une lettre où il s'exprime avec sévérité sur le compte des prêtres apostats et aussi des abdicataires. Il écrivit une autre lettre contre ceux qu'il appelle des schismatiques et qui n'étaient autres que les insermentés rentrés en grand nombre, et les rétractés qui ne reconnaissaient plus son autorité. On comprend sans peine que l'insuccès l'ait irrité; le manque de ressources le mettait dans l'impossibilité de visiter son diocèse; il avait 70 ans, ne pouvait faire de longues courses à pied et n'avait pas le moyen de voyager autrement; ses rares collaborateurs n'étaient pas en parfait accord avec lui et sa vieillesse fut douloureuse.

Il mourut à Vilette le 22 juin 1797, et en annonçant sa mort aux évêques réunis, les membres du presbytère firent de lui un éloge un peu tardif, mais qu'on peut croire sincère : « Ses infirmités ne diminuoient rien de son courage; « il gérait avec activité les affaires de son diocèse; souvent « même il venoit consoler son troupeau de sa présence... « la malveillance qui s'agite en tout sens pour trouver des « taches dans la vertu même, ne sauroit nier qu'il fut « savant, ferme(?), éloquent, pur dans ses mœurs, l'exemple « enfin de tous pour le travail et la régularité. Sentant sa « fin approcher, il demanda et reçut les secours de la Religion, dans les sentimens d'une vraie piété et toujours

« fidèle à la foi des sermens que lui avait dictés une conscience pure et éclairée. »

Bibliographie. — Notice, par M. Marc Husson (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mars-juin 1898).

Histoire du pays et de la ville de Sedan (3 vol. in-8°), par l'abbé Pregnon, 1856.

Annales de la religion, I, 60 ; III, 96 ; IV, 588 ; V, 285-286.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793, 102-108.

Monin (Joseph), né à Palidux (duché de Bouillon), le 23 novembre 1741.

Religieux prémontré de l'abbaye de la Valdieu, curé-prieur de la paroisse de Hargnies, il avait prêté serment et avait conservé le gouvernement de son église. Il était gradué de Sorbonne et avait précédemment enseigné la théologie.

Sa conduite pendant la Terreur avait été irréprochable ; il était sorti de prison pour retourner dans sa paroisse et l'estime dont il jouissait l'avait fait désigner comme député du clergé des Ardennes au concile de 1797.

En avril 1798, on procéda à l'élection d'un évêque en se conformant à la méthode indiquée par le concile ; malgré le mauvais vouloir et les entraves de l'administration civile, il y eut 5,092 suffrages recueillis dans les paroisses ; Monin eut 2,340 voix ; Herbulot, vicaire épiscopal en eut 1531 et un autre vicaire épiscopal, Périn, en eut 226 ; Monin n'avait pas la majorité absolue, mais ses concurrents se retirèrent et, au lieu de procéder à un second tour, on le proclama élu.

Il alla à Paris où il fut sacré par les évêques « réunis » le 1^{er} juillet 1798.

C'était un homme d'un caractère heureux : sa correspondance nous le montre comme un pasteur actif et dévoué ; il paraît avoir beaucoup à se féliciter de ses diocésains et de ses collaborateurs ; jamais il n'exprime une plainte, et son

optimisme contraste singulièrement avec le ton attristé de son prédécesseur .

Il tint un synode en mai 1801.

Après le concile de 1801, auquel il assista, Monin se retira à Metz mais, n'ayant pas donné au nouvel évêque, Mgr Bienaimé, les garanties d'orthodoxie qu'on exigeait de lui, il ne reçut pas de pouvoirs ; il s'abstint de dire la messe sinon quand il se trouvait hors du diocèse. Mgr Bienaimé étant mort en 1806, son successeur, Mgr Jauffret, se montra beaucoup plus indulgent, et M. Monin célébra dans la chapelle de l'hôpital avec la croix et l'anneau.

Pourvu d'une assez belle fortune, Monin faisait chaque année un voyage, au cours duquel il visitait ses anciens collègues ; il allait souvent voir Saurine à Strasbourg ; il vit aussi Reymond et Vollius à Dijon, Bécherel à Valence, Périer à Avignon, Étienne à Orange ; d'autres fois il allait en Hollande pour fraterniser avec l'église janséniste d'Utrecht. Sa volumineuse correspondance avec Grégoire contient des détails fort curieux et des appréciations qui ne sont pas toujours indulgentes.

Il ne semble pas, quoi qu'on ait dit, qu'il se soit jamais rétracté ; il mourut le 19 janvier 1819.

Husson, dans l'article cité plus haut.

Annales de la Religion, VII, 141a, 49b, 272b ; IX, 257 ; XI, 176.

Ami de la Religion, LV, 244-245 ; LIX, 40-41.

MEURTHE

Lalande (Luc-François), né à Saint-Lô, le 10 janvier 1732.

Oratorien, il avait la réputation d'un savant théologien

et d'un hébraïsant de premier ordre. En 1790, il publia une apologie de la constitution civile qui le plaça au rang des docteurs du parti de la réforme religieuse. Gobel, en prenant possession de l'évêché de Paris, le choisit pour vicaire épiscopal.

Le 13 mars 1791, les électeurs du département de la Meurthe avaient nommé évêque P.-F. Chatelain, lazariste, professeur au séminaire de Toul, mathématicien, physicien et astronome. Après d'assez longues tergiversations le P. Chatelain ne se décida pas à accepter et il fallut procéder à une nouvelle élection. Sur la recommandation du comité ecclésiastique de l'assemblée, Lalande fut nommé le 8 mai ; mais l'élu, esprit spéculatif, ne se sentant aucunement préparé aux fonctions de l'épiscopat, fut lui aussi sur le point de se dérober ; il était trop étranger aux règles de l'administration ecclésiastique ; il n'avait pas non plus la préparation spirituelle : il était prêtre, parce qu'il s'était senti la vocation de l'enseignement et qu'avant 1789, l'enseignement était la fonction des prêtres ; mais il n'avait ni la pratique du ministère, ni le zèle qui fait les pasteurs, ni même la piété qui soutient l'évêque dans les difficultés de son apostolat ; de plus il avait conscience de ces insuffisances et c'est pour cela qu'il hésita. On eut cependant raison de ses scrupules et Gobel le sacra à Notre-Dame, le 8 mai. Le 3 juin, il fit son entrée à Nancy et publia sa première lettre pastorale, à la suite de laquelle était imprimée la lettre de communion qu'il avait adressée au Pape.

Réputé pour son érudition théologique, Lalande se devait de donner au public une justification de la nouvelle organisation ecclésiastique ; la tâche avait été entreprise par la plupart de ses collègues, mais on attendait de lui autre chose que les ennuyeuses compilations qui faisaient le fond de la littérature constitutionnelle ; il avait à produire un ouvrage original répondant à sa réputation. Il avait d'ail-

leurs à qui répondre : de Trèves, où il s'était retiré, M. de la Fare, adressait à ses diocésains de vigoureuses réfutations des doctrines nouvelles, et, de tous les côtés, il paraissait des mémoires, lettres, brochures et autres écrits de circonstance inspirés par le tempérament raisonneur et l'orthodoxie impeccable du clergé lorrain. Lalande essaya de faire face à tous ces adversaires et publia, sous le titre de « Réflexions critiques sur les lettres de M. de la Fare » une des plus solides discussions qu'aient provoquées les controverses du temps ; il y joignit son « Mémoire sur l'injustice et l'inutilité des excommunications », en réponse au mandement collectif des quatre évêques dont il avait usurpé la place. Il convient de dire que si ardentes qu'aient été ces polémiques, il ne cessa de se montrer conciliant dans la discussion et même plein d'égards pour les individus, alors qu'il combattait les idées.

Il semble d'ailleurs que, peu fait pour ces luttes ardentes, il se soit bien vite découragé, car dès le mois de décembre 1791, il écrivit à Paris pour donner sa démission. Il revint cependant sur sa décision et passa l'année 1792 à Nancy : il y fit quatre ordinations et ordonna treize prêtres.

En septembre 1792, il fut élu député à la Convention et quitta Nancy ; à l'assemblée, ses votes furent ceux d'un modéré, autant qu'on pouvait l'être de ce temps-là ; il se prononça, dans le procès du roi, pour la moindre peine. Mais le 17 brumaire (7 novembre), il déclara renoncer à ses fonctions ; et cette renonciation, il la maintint après la Terreur ; il ne se sentait pas propre à exercer le sacerdoce, et, sans donner de scandale, il s'abstint de l'exercer. Toutes les tentatives de ses diocésains et de ses collègues furent inutiles : il se regarda comme définitivement sécularisé.

Il passa de la Convention au conseil des 500, et, quand il en sortit, le 1^{er} prairial an 6, il fut nommé archiviste au département de la police.

Il n'était plus prêtre, mais il avait gardé des sentiments chrétiens, et M. Emery, qu'il connaissait depuis longtemps, n'eut pas de peine à l'amener au repentir de ses fautes. En 1801, il écrivit au Pape une lettre de soumission et depuis il vécut dans les pratiques de la piété au milieu de douloureuses infirmités courageusement supportées. Il mourut le 27 février 1805.

Bibliographie. — *Ami de la Religion*, LIV, 261.

Nouvelles ecclésiastiques, 1791, 158, 182 ; 1792, 21, 195-200, 202.

Histoire des diocèses de Nancy, de Toul et de Saint-Dié, par l'abbé E. Martin, professeur à l'école Saint-Sigisbert, Nancy, 1903, t. III.

Delarc, II, 425.

Histoire parlementaire de la Révolution, par Buchez et Roux, XXX, 183.

Sciout, III, 611.

Nicolas (François), né à Épinal, le 16 septembre 1741.

La Terreur avait fait des ravages irréparables dans l'église constitutionnelle de la Meurthe :

« Nous rougissons, écrivait un des membres du presbytère, le 21 mars 1797, d'être obligés de vous dire que le clergé constitutionnel de ce département nous paraît ne plus exister que dans les membres du presbytère ; que la défection y est presque générale et que presque tous les ecclésiastiques assermentés y ont donné aux citoyens scandalisés le spectacle irréfléchi de leur légèreté, en se rétractant. »

Pendant que les ex-constitutionnels étaient réduits à un nombre infime, les prêtres insermentés affluaient : « Il y a eu, dit un membre du presbytère, 500 chapelles ouvertes dans notre commune le jour de Pâques » ; et en supposant que cette évaluation fût exagérée, on peut supposer qu'en 1797, les prêtres fidèles à leurs évêques étaient rentrés par centaines à Nancy et dans les paroisses voisines.

Si peu nombreux que fussent les constitutionnels, ils trouvaient encore le moyen d'être divisés. L'un d'eux, nommé

Barail, qui de chanoine de M. de la Fare, était devenu premier vicaire épiscopal de Lalande, prétendait gouverner le diocèse vacant ; il avait reçu, ou surpris, disaient ses adversaires, une délégation de Diot, le métropolitain, lui conférant toute autorité, mais il n'était pas aimé et on l'obligea à constituer un presbytère, ce qu'il finit par faire malgré ses répugnances. Une fois le presbytère constitué, on s'occupa de faire élire un évêque en se conformant aux règles établies par le concile de 1797. En janvier 1798, arrivèrent les procès-verbaux des assemblées tenues par les curés pour arrêter la liste des candidats ; Barail, voyant que ses adversaires allaient triompher, leva la séance et partit en ayant soin de faire disparaître les pièces de l'élection. Le trouble causé par cette esclandre retarda de près de deux ans la nomination du successeur de Lalande ; élu à la fin de 1799, Nicolas fut sacré à Nancy par Francin, de Metz, le 2 février 1800.

Ancien curé de Tantonville, Nicolas avait été nommé député aux États généraux par le clergé du bailliage de Nancy ; bien que dans le commencement, il se fut opposé à l'intervention de l'Assemblée dans les affaires ecclésiastiques, il subit l'influence de Grégoire, son compatriote et son ami, dont il ne se sépara plus ; il prêta serment et accepta de Lalande la charge de vicaire directeur du séminaire. Resté pur de toute apostasie pendant la Terreur, il fut, après 1795, l'un des chefs de l'église constitutionnelle à Nancy, et l'un des adversaires les plus décidés de Barail ; devenu évêque, il essaya de rendre un peu de vie à son parti agonisant. Il tint le 13 avril 1801 un synode dont il publia les statuts dans un mandement du 27 avril ; il y adopte la doctrine gallicane du mariage distinct, en tant que sacrement, du contrat qui reste purement civil, quoique donnant naissance à une union légitime. Le synode, composé seulement de 32 prêtres, avait désigné celui qui devait accompagner l'évêque au concile annoncé pour la fête de

Saint-Pierre, mais le délégué fut obligé de partir seul, laissant l'évêque malade à Nancy.

Nicolas donna sa démission en 1801 ; mécontent de la soumission de quelques-uns de ses collègues, comme Maudru, de Saint-Dié, il se refusa à toute manifestation de repentir. Huit jours avant l'entrée de Mgr d'Osmond, nommé après le Concordat, il donna une dernière fois la confirmation, puis rentra dans les rangs des laïcs. Il fréquentait assidûment les offices de la paroisse de Saint-Sébastien dont son ancien vicaire Poirot était curé. Il vécut ainsi dans l'isolement, encouragé par la visite de Grégoire, entretenant la division parmi les catholiques et la méfiance envers l'évêque légitime.

Quand il mourut, le 24 juillet 1807, ses obsèques furent l'occasion de scènes scandaleuses : ses amis s'indignaient qu'on ne rendît pas l'honneur des funérailles épiscopales à celui qui avait vécu en laïc depuis cinq ans. Ils organisèrent un cortège triomphal, et lui élevèrent un monument sur lequel on mit une inscription fastueuse.

Bibliographie. — L'abbé Martin, *op. cit.*, t. III.

Annales de la Religion, VII, 34-35a, 273b ; IX, 178-179 ; X, 160-161, 483 ; XV, 183.

Ami de la Religion, LII, 258.

MEUSE

Aubry (Jean-Baptiste), né à Saint-Aubin-sur-Aire (Meuse), le 16 avril 1736.

Il commença par être professeur au collège de Bar-le-Duc ; puis, en 1772, il fut nommé curé de Véel, et, en 1789, le clergé du bailliage de Bar l'envoya aux États-Généraux. Il y joua un rôle effacé, mais approuva toutes

les réformes, y compris les réformes religieuses ; le 4 janvier 1791, il prêta serment, et le 21 février fut élu évêque du département de la Meuse. Sacré à l'Oratoire le 13 mars par Saurine, il arriva le surlendemain dans son ancienne paroisse de Véel, le 17 mars à Bar, et le 19 à Verdun, où il fut installé le deuxième dimanche de Carême. Le 28, parut son premier mandement.

Après Pâques, il retourna à Paris, pour prendre part aux travaux de l'Assemblée, et le 22 mai, il figure comme assistant au sacre des deux évêques.

Esprit médiocre, caractère sans énergie, il suivit le mouvement que d'autres lui imprimaient ; il avait été flatté d'arriver aux honneurs de l'épiscopat ; il ne fit rien pour montrer qu'il était capable et digne de les exercer. En 1792, le département de la Meuse fut envahi par les Prussiens qui s'emparèrent de Verdun ; le clergé constitutionnel fut obligé de se retirer et les insermentés purent pendant quelques jours rentrer dans leurs paroisses ; mais cela ne dura pas longtemps, et après la retraite des envahisseurs, les commissaires de la Convention déclarèrent la guerre à la religion ; Balthazar Faure et Mallarmé dirigèrent les bandes qui dépouillaient et profanaient les églises ; les prêtres furent obligés de suspendre l'exercice de leurs fonctions et ceux qui résistèrent furent condamnés à la déportation ; ces rigueurs, d'autant plus effrayantes qu'elles étaient arbitraires et qu'elles étaient exécutées sans appel, portèrent le découragement le plus complet dans les rangs des prêtres constitutionnels, et, à part un très petit nombre, tous livrèrent leurs lettres d'ordre ; Aubry fit comme les autres et déclara renoncer à ses fonctions. Il se retira dans son village natal, et quand, en 1793, il reçut la lettre encyclique des « Réunis », il répondit que le moment ne lui paraissait pas venu de rétablir la religion ; que la persécution n'était qu'assoupie ; qu'en en parlant trop, on risquait de la réveiller. Il tint le même

langage pendant cinq ans, et ni les sollicitations de ses prêtres, ni les avertissements de son métropolitain, ni les exhortations de Grégoire ne le décidèrent à reprendre les fonctions, ni même le titre d'évêque avant 1800.

Le clergé n'avait donc pas de chef ; et il était réduit à bien peu de chose ; voici ce qu'écrivait en 1797 un prêtre de Verdun :

« On ne peut dire sérieusement qu'il y ait un presby-
« tère à Verdun ; en effet de tout le conseil de M. Aubry,
« il ne reste ici que quatre membres ; deux qui ne veulent
« plus rien faire absolument et qui ne vont pas même à la
« messe ;... le troisième est professeur de mathématiques,
« et veut, dit-il, rester simple fidèle ; il ne scandalise pas
« plus que les deux autres les fidèles assemblés, mais il
« ne les édifie pas davantage, car il ne paraît pas à l'église
« non plus que le quatrième qui est professeur d'histoire ;
« il a pourtant daigné signer ma lettre de convocation au
« synode : voilà mes coopérateurs !

« Vers le mois d'août 1795, M. Thiébault, vicaire épis-
« copal, nommé par M. Aubry, rebénit la cathédrale et la
« desservit jusqu'au 10 octobre suivant ; mais, ayant trouvé
« ce fardeau trop pesant et cette besogne trop ingrate et
« trop peu lucrative, il écrivit à M. Aubry pour l'engager
« à donner des lettres de vicaires épiscopaux aux deux
« frères Mangin et à moi. Je résidais alors à Benoitveaux,
« à cinq lieues d'ici.

« M. Aubry répondit que nous pouvions dès le moment
« nous regarder tous trois comme ses vicaires, et en faire
« les fonctions, mais qu'il ne croyait pas encore pouvoir
« nous envoyer des lettres particulières. MM. Mangin
« restèrent à la campagne.., et depuis le 11 octobre 1795,
« j'ai desservi seul la cathédrale et toute la ville de Ver-
« dun.

« Pendant les premiers mois, j'ai fait des instances près
« de M. Aubry pour l'engager de se rendre à son poste,
« mais tout fut inutile. »

Ce prêtre, nommé Rigault appartenait au diocèse de Meaux ; il avait été supérieur du séminaire sous Thuin, et s'était retiré dans la Meuse après la fermeture des églises ; c'est sur cet étranger que reposait le gouvernement de tout

le diocèse. Le 20 juillet 1797, il réunit à Verdun une douzaine de prêtres munis des pouvoirs d'une trentaine d'autres, et ils nommèrent le député qui devait aller représenter le diocèse au concile national. L'évêque restait à Saint-Aubin : il y exploitait un moulin et était maire de la commune ; il fit des démarches pour être nommé garde général. En 1800, les instances de Grégoire l'amènèrent cependant à reprendre son titre d'évêque. Le 15 avril 1801, il tint un synode et alla ensuite à Paris pour prendre part au concile.

Démissionnaire au mois d'octobre 1801, Aubry se retira à Bar-sur-Ornain ; c'est là que Mgr d'Osmond, nommé à l'évêché de Nancy, auquel allait se rattacher le département de la Meuse, lui rendit visite le jour de Pâques 1802. « J'ai fait, écrit-il à Portalis, auprès d'Aubry une démarche de charité ; nous sommes tombés d'accord : c'est un homme loyal, plein de droiture et de connaissances. Je l'aurais relevé de toute suspense dès ce moment, si cela eût été en mon pouvoir ; mais, dès qu'il aura obtenu la réconciliation du pouvoir supérieur, je suis prêt à lui donner toutes les marques de confiance possibles. »

Il le nomma en effet curé de Commercy, où il ne mérita que des éloges ; peu avant sa mort, il fit un prône exprès pour désavouer sa conduite passée. Il mourut à Commercy le 1^{er} juin 1813¹.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, V, 264 ; IX, 179-180 ; XI, 176.

L'abbé Martin, *op. cit.*, t. III, pass.

Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, par le chanoine Roussel, Bar-le-Duc, 1864, t. II.

Pouillé du diocèse de Verdun publié par l'abbé Gillant, curé d'Auzéville.

1. Le *Dictionnaire des hommes vivants*, paru en 1819, dit faussement qu'il mourut conseiller à la Cour de Colmar. — Ce n'est pas la seule erreur qu'on relève dans ce recueil.

MOSELLE

Francin (Nicolas), né à Königsmachern, le 20 septembre 1635.

Après avoir fait toutes ses études à Trèves, il devint curé de sa paroisse natale, qui relevait de l'abbaye de Saint-Mathias de Trèves ; c'était un village situé sur les bords de la Moselle, entre Sierck et Stenay ; en 1793 on lui donna le nom plus républicain de Freimachern.

Francin était un prêtre régulier, charitable, attaché à ses devoirs, ce qui ne l'empêchait pas d'être un bon vivant, resplendissant de santé et de bonne humeur ; il était d'ailleurs de capacités ordinaires, et s'il ne vit aucun inconvénient à prêter serment, c'est parce qu'il vit ses voisins en faire autant. On a raconté que, lorsqu'il apprit que les électeurs étaient convoqués à Metz pour nommer un évêque il s'écria : « Quel sera le malheureux prêtre qui aura la faiblesse de consentir à cette usurpation ! ». Or, dans les jours qui précédèrent l'élection, il fut appelé à la ville par ses affaires : il était d'une taille élevée, il avait une figure sympathique, des façons distinguées, et, sans s'en douter, il fut remarqué par tout le monde. Le 13 mars 1791, il fut élu au troisième tour par 223 voix sur 361 suffrages, contre l'ex-jésuite Brousse, curé de Wolkrange.

L'assemblée lui envoya une députation pour lui apprendre le résultat du vote ; on raconte qu'il la reçut fort mal, refusa formellement et congédia les députés avec humeur. Puis, s'en étant allé raconter son aventure à un de ses intimes, l'abbé Senzy, curé de Kerling, il fut tout surpris de ne pas recevoir de lui l'approbation sur laquelle il comptait ; il se vit au contraire reprocher son refus comme une défaillance ; le Procureur-Syndic Poutet eut raison de ses

dernières hésitations ; en acceptant l'épiscopat, il déclara « qu'il ne l'avait fait que pour le bien de l'Église, et pour éviter de plus grands maux ». Il avait mis quelque temps à croire qu'il allait succéder à M. de Montmorency ; il se fit à cette idée qui était pour flatter son amour-propre. Le 25 mars, il faisait ses adieux à sa paroisse ; le 3 avril, Gobel le sacrait à Paris et le 10, il faisait une entrée solennelle à Metz. Le 14 avril, il visita Thionville, et après y avoir célébré, le 27, le service pour Mirabeau, il retourna à Metz, pour entrer en jouissance de l'abbatiale de Saint-Arnould, qui lui était assignée comme résidence, et d'où il devait être expulsé dès l'année suivante. Il s'était fait précéder par son mandement de prise de possession ; le 27 juillet il publia une seconde lettre où il attaquait aigrement les prêtres réfractaires et cherchait à prouver que l'Assemblée était dans son droit en faisant des lois ecclésiastiques, du moment qu'elles étaient conformes aux dogmes de la religion ; il essayait ensuite d'établir que l'Assemblée avait agi avec sagesse « en fixant des bornes au pouvoir du Pape ». Le 2 octobre, il célébra une fête religieuse en l'honneur de la nouvelle constitution ; il bénit ensuite les drapeaux de la Garde Nationale.

Pendant qu'il pontifiait dans ces pompes officielles, il ne pouvait pourtant pas se dissimuler que le clergé du diocèse lui échappait : les refus de serment avaient été assez nombreux ; beaucoup d'assermentés n'avaient pas tardé à se rétracter avec plus ou moins d'éclat ; et parmi ceux qui avaient juré, il s'en trouvait qui lui refusaient obéissance et ne daignaient même pas lire ses mandements en chaire. Les Brefs de Pie VI étaient répandus à profusion, en même temps que des écrits polémiques ou satiriques destinés à montrer au peuple l'illégitimité de la constitution civile.

L'inconstance du caractère de Francin se manifeste dans tous les actes de son administration : essentiellement pacifique et débonnaire, il mit sa signature partout où on lui

dit de la mettre ; prêtre pieux et respectueux de la dignité du sacerdoce, il ne craignit pas d'ordonner des sujets qui n'avaient ni l'âge ni les capacités, ni même la moralité nécessaires. Par entraînement ou par peur, il céda aux influences néfastes qui s'exerçaient autour de lui ; le 5 juin, il fit un mandement pour notifier à ses prêtres que le port de l'habit ecclésiastique était désormais interdit ; en novembre 1793, il ferma sa cathédrale ; cependant, ni les condescendances, ni les compromissions ne devaient le soustraire à l'inévitable châtement des peureux. Un moment vint où il ne lui fut plus possible de se soumettre : le 4 janvier 1794, on lui demanda de signer une pétition qui demandait la transformation de la cathédrale en temple de la Raison ; il eut le courage tardif de refuser ; et, par ordre du représentant en mission Lacoste, il fut arrêté ; le lendemain il était envoyé sous escorte à Clermont-Ferrand, où, en compagnie d'un de ses vicaires, il fut soumis à une détention barbare ; les lettres qu'il écrivit à l'administration messine pour obtenir son élargissement renferment le tableau émouvant des véritables tortures auxquelles il fut soumis : enfermé dans un cachot obscur et malsain, à peine nourri, obligé de se défendre contre les rats et les souris, épouvanté par les menaces affreuses de ses géôliers, il finit par succomber à la souffrance et au découragement : le 15 juillet 1794 il livra ses lettres d'ordre et signa une formule d'apostasie ; il espérait obtenir ainsi sa liberté : on la lui fit attendre jusqu'à la fin d'octobre, et ce n'est que le 30 décembre qu'on leva les scellés apposés lors de son arrestation sur tout ce qui lui appartenait.

Malgré le discrédit que jetaient sur lui son acte d'abdication, Francin reprit ses fonctions ; après la loi du 30 prairial, la municipalité lui rendit la jouissance de sa cathédrale dévastée et il y recommença les exercices du culte. Il avait engagé une correspondance avec les évêques « réunis » à Paris, et recevait d'eux des conseils et des

encouragements qui lui étaient bien nécessaires, car la plupart de ses prêtres avaient déserté leur poste, pendant que les insermentés avaient reconquis la faveur générale.

Sa cruelle captivité de Clermont avait eu raison de sa santé pourtant si robuste ; le 22 mai 1796, en cours de tournée, il fut frappé d'apoplexie ; dès lors il eut la bouche déviée par un rictus qui donnait à sa figure un aspect horrible ; ses facultés avaient été atteintes et la mémoire lui manquait ; il est cependant touchant de voir avec quelle énergie il se raidit contre le mal. Une saison aux eaux de Plombières lui avait apporté quelque amélioration ; l'année suivante, on le pressa d'y retourner, mais ses ressources étaient modiques, et il préféra employer le prix qu'aurait coûté son traitement à faire une tournée dans une partie du diocèse qu'il n'avait pas encore pu visiter. Son état de fatigue et de dénuement l'empêchèrent d'aller au concile de 1797. Il avait de plus à défendre son église contre l'hostilité de l'administration civile : en 1798, il fut poursuivi, avec plusieurs de ses vicaires, pour avoir refusé de donner la bénédiction nuptiale à une femme divorcée.

En 1800, il fit, quoique à demi-paralysé, le voyage de Nancy pour sacrer Nicolas, et de là il se rendit aux eaux de Plombières ; il tint un synode le 19 mai 1801, mais se trouva hors d'état de se rendre à Paris pour le concile.

Au concordat, il se berça de l'espoir qu'il serait conservé sur le siège de Metz ; puis quand il sut qu'un titulaire était désigné, il se figura qu'on lui réservait Mayence ou Trèves ; il souffrit beaucoup dans sa naïve vanité en se voyant laissé de côté. Lorsque, le 27 juin 1802, Mgr Bienaimé vint prendre possession de l'église de Metz, Francin vint solennellement à sa rencontre et lui remit les clefs de la cathédrale et les deux évêques s'embrasèrent versant des larmes. Cependant, il semble que la

bonne harmonie n'ait pas duré ; Francin, nommé curé de la paroisse Notre-Dame, aurait désiré conserver l'usage des insignes de l'épiscopat ; le gouvernement, par une mesure générale, l'avait défendu : cette mesure était dirigée autant contre les ex-constitutionnels que contre les évêques rentrés de l'émigration ; Francin ne put se persuader que cet affront ne lui venait pas de Mgr Bienaimé, et il ne lui pardonna pas ; nous savons qu'il était accessible à la vanité. Quelques semaines après, Francin tomba gravement malade ; l'évêque lui envoya M. Oster, son vicaire général, muni des pouvoirs nécessaires pour recevoir une rétractation promise, mais non encore donnée. Un des anciens vicaires épiscopaux qui se trouvait auprès du malade ouvrit la fenêtre et cria qu'on ne voulait pas laisser le pauvre Francin mourir en paix ; les partisans des constitutionnels, attroupés autour de la maison, menacèrent l'envoyé de l'évêque et l'obligèrent à se retirer.

Francin mourut le 24 août 1802 ; ses funérailles furent l'occasion de fâcheux désordres ; les officiers de la Garde Nationale voulurent porter le corps, et, voyant qu'on avait retiré la crosse et la mitre qu'ils avaient placées sur le cercueil, ils les remirent de force.

Le tombeau de Francin est à Metz, au cimetière de l'Est.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 109, 405 ; II, 503 ; VI, 328 ; IX, 180 ; XV, 466.

Nicolas Francin, par J. Florange (son petit-neveu), Paris, Champion, 1905.

Notice, en appendice dans la *Vie de M. Nicolas, fusillé à Metz, en 1799*, nouvelle édition, par l'abbé François, Metz, 1881.

Notes fournies par l'abbé Bouvy, professeur au petit séminaire de Montigny-lez-Metz.

NORD

Primat (Claude-François-Marie), né à Lyon, le 26 juillet 1747.

Né de parents pauvres, il montra tout enfant de si heureuses dispositions que le chapitre de Saint-Jean pourvut aux frais de son éducation. Élevé chez les Oratoriens, il entra dans leur société, professa la rhétorique à Marseille et la théologie à Dijon. Il avait un grand talent de parole, et devint un prédicateur en renom. En 1786, il fut envoyé à Douai comme supérieur ; il était en même temps curé de la paroisse Saint-Jacques. En 1789, il sauva, au péril de sa vie, un négociant accusé d'accaparement, et acquit une popularité qui ne fit que croître quand, le 4 février 1791, il eut prêté le serment constitutionnel, alors que presque tout le clergé de Douai se rangeait parmi les insermentés. Le 27 février, il fut élu évêque du département du Nord, contre Nolf, curé de Lille et député à l'Assemblée nationale. Il fut sacré à Paris, le 10 avril, par Massieu, évêque de l'Oise. Le lendemain, il envoya son premier mandement, et le samedi suivant, veille des Rameaux, il faisait son entrée à Cambrai. Le lundi de Pâques, il partit pour visiter le diocèse : il commença par Douai, puis alla à Lille, Hazebrouck, Dunkerque, Armentières et Roubaix. Il avait constitué le corps de ses vicaires épiscopaux, parmi lesquels on trouve son ancien confrère Daunou.

Malgré l'ambition qui l'avait poussé à une dignité qu'il ne devait pas honorer, Primat avait de réels talents ; il était honnête, de mœurs simples et pures, d'une morale austère, comme tout janséniste, mais il manquait de l'énergie nécessaire pour résister aux épreuves. Lors de la

Terreur, il se laissa intimider par les menaces des Jacobins ; le 23 brumaire an 2 (13 novembre 1793), il se présenta devant la municipalité et parla en ces termes :

« Je viens offrir un nouveau témoignage de mon dévouement à la chose publique en vous déclarant que, pour me rendre à la volonté générale, je cesse toutes fonctions sacerdotales ; je me renfermerai dans les divers emplois d'un bon républicain ; je cultiverai les vertus qui font l'honnête homme ; j'aurai pour temple le ciel et la terre, pour autel un cœur purifié de passions injustes..... »

Le 28 brumaire (18 novembre) il faisait remettre ses lettres de prêtrise à la Convention. Il passa tout le temps de la Terreur à Douai, vivant d'une pension de 700 livres qui lui avait été consentie pour prix de son abdication.

En 1795, quand le culte commença à se rétablir, l'évêque du Nord rougit de sa faiblesse, et, tout en tenant pour non avenue une renonciation qu'il n'estimait pas avoir donnée librement, il n'osa pas rester dans son diocèse ; il se réfugia à Paris, où nous le voyons administrer, avec Poullard, le futur évêque d'Autun, la paroisse rurale d'Aubervilliers. La direction du diocèse du Nord resta aux mains de quelques curés qui n'avaient pas faibli pendant la persécution : Nolf, curé de la Madeleine, et Deledeuille, curé de Saint-Maurice de Lille, Caille, curé de Saint-Amé de Douai et Schelle, curé de Duunkerque. Nolf écrivait le 24 novembre 1795 : « Nous sommes encore seize à Lille, tant curés que vicaires » ; mais il déplorait l'absence de l'évêque : « le clergé constitutionnel est en certaines parties désorganisé ; l'organisateur principal est l'évêque... si le courage et le zèle désintéressés ne se trouvent pas dans le chef, se trouveront-ils dans les membres?... le citoyen Primat trouvera dans ses confrères des fermes appuis, des hommes qui savent tout faire pour la gloire de l'Église et celle de leur patrie ».

Malgré ces appels qui lui montraient qu'on le désirait et qu'on voulait oublier sa défection, Primat ne se décidait

pas à quitter Paris. Il avait succédé dans le comité des « Réunis » à Gratien, parti pour Rouen ; le 24 janvier 1796, il signe le mandement collectif publié pour le Carême 1796 ; mais le 1^{er} avril, sa signature ne figure plus au bas de la lettre encyclique sur l'organisation des églises veuves ; depuis quelques jours il était rentré dans son diocèse ; il séjourna d'abord à Roubaix, puis à Lille ; la partie flamande du diocèse, qui avait relevé jusqu'à 1789 des évêques de Tournay et d'Ypres restait attachée aux insermentés qui, rentrés en masse, rendaient la position intenable aux constitutionnels.

En 1797, le 16 août, eut lieu à Lille un synode où furent nommés les députés qui devaient représenter le clergé du Nord au concile de Paris. Primat y assista, y joua un rôle assez important, et resta à Paris pour y suivre un certain nombre d'affaires dont la principale était son transfert à Lyon, métropole du Sud-Est. On s'étonnait à Lille de ne pas le voir revenir ; le 19 décembre 1798, le curé du Saint-Sépulcre à Douai écrivait : « Le retour de M. Primat dans « son diocèse m'aurait peut-être épargné bien des inquiétudes ; il m'avait écrit qu'il arriverait à Cambrai le 9 « ou le 10 décembre ; il n'a pas encore paru . . . »

Enfin, le 10 février 1798, la nouvelle du transfert de Primat à Lyon fut officielle : placé en tête de la liste des candidats proposés aux électeurs, il fut élu le 15 avril 1798 par 13,000 suffrages, sur 16,920 votants ; Charrier de la Roche en avait eu 1,500 ; deux membres du presbytère en avaient eu : l'un 200, l'autre 220.

On pouvait penser que le nouvel élu se hâterait d'aller occuper son siège, il n'en fut rien : l'opposition mise à sa translation par le métropolitain Diot retarda la solution, et, après avoir peu résidé dans le département du Nord quand il en était évêque, Primat sembla ne pouvoir plus s'en arracher quand il ne le fut plus. Le 24 octobre 1799, il écrivait de Douai : « Je voudrais bien que les plaignants « et les conteurs s'inquiétassent un peu de la situation où

« un homme peut se trouver. Mais on paraît fort indifférent
 « à cet égard et l'on censure tout à son aise. J'avois d'une
 « part des affaires à terminer, et de l'autre des engage-
 « ments que je n'ai pu remplir qu'avec le temps. Dénué de
 « tout secours, il m'a fallu pourvoir aux frais du voyage
 « et d'un déplacement aussi considérable, ce que j'ai effectué
 « par la vente de ma bibliothèque et d'une partie de mes
 « effets. Vous me marquez en termes pressants (il écrit à
 « Grégoire), le tort que mon absence fait à l'église de
 « Lyon ; ceux qui m'ont appelé ont-ils pensé à me faciliter
 « les moyens d'aller à eux ? Quand même je me serais hâté
 « au gré de leurs désirs, je ne crois pas que ma présence
 « leur eût été alors d'une grande utilité ; les choses n'en
 « seroient donc pas plus avancées. Les témoins de ma
 « conduite, ceux dont j'ai partagé les peines, ne se
 « plaindront pas de mes délais. »

C'est à la fin de 1799 que Primat s'établit à Lyon : il s'occupa de pourvoir aux sièges vacants ; dans l'Ain, tous ceux qui furent désignés se retirèrent les uns après les autres ; « c'est, disait Primat, parce qu'ils connaissent les difficultés particulières à la région », ce qui signifie que les insermentés y exerçaient une autorité incontestée. Bertin fut élu dans le Cantal et son métropolitain fit le voyage d'Aurillac pour le sacrer le 3 mai 1801 ; à Autun, ce fut l'ancien curé d'Aubervilliers, Poullard, qui fut élu, non sans quelques difficultés ; Primat le sacra le 14 juin à Lyon, pendant la tenue du concile provincial. Il était aussi question de donner un évêque au département de la Loire, nouvellement détaché du département de Rhône-et-Loire, dont Lyon était le chef-lieu, mais ce projet ne put pas aboutir.

Primat assista au concile de 1801 ; il y tint une large place, ainsi que le lui permettaient ses talents et ses facultés d'organisateur : cependant, comme s'il eût prévu que l'église constitutionnelle était près de succomber, il eut soin d'éviter toute démarche qui eût pu compromettre l'avenir ; ses discours furent modérés et conciliants ; aussi se trouva-t-il placé des premiers sur la liste des ex-consti-

tutionnels qui allaient être compris dans la nouvelle hiérarchie. On annonçait même dans son parti qu'il était désigné pour l'archevêché de Paris. C'est à Toulouse qu'il fut envoyé. Il fit cause commune avec ses collègues en repoussant le décret d'absolution que Bernier essaya de leur faire accepter subrepticement : en 1804, il était de ceux qui, n'ayant pas encore fait leur soumission, eurent à écrire au Pape une lettre contenant une renonciation à la constitution civile. Il y a lieu de croire que de la part de Primat, cette renonciation fut sincère, Depuis qu'il ne subissait plus l'influence de certains de ses collègues, il avait réfléchi ; l'accueil très froid qu'il avait trouvé dans son diocèse l'avait éclairé sur les véritables dispositions de son clergé et de son peuple, et il en vint à se repentir de sa conduite passée : « Je me console, disait-il, par le souvenir du pardon que J.-C. accorda à saint Pierre, et j'espère avec confiance que Dieu me pardonnera aussi, mais les hommes ne me pardonneront pas ». Il avait tort de le croire, et l'heure de l'oubli vint aussi de la part des hommes. Primat était pieux et charitable, attaché à ses devoirs, et il conquit de haute lutte la confiance de ses diocésains.

Au point de vue humain, il fut comblé d'honneurs : décoré de la Légion d'honneur après le sacre, sénateur en 1806, commandeur en 1811, après le concile où son attitude avait cependant été correcte, il fut nommé pair de France aux Cent-Jours. Il mourut peu de temps après la seconde rentrée des Bourbons : étant à Villemur, en tournée pastorale, il fut frappé d'apoplexie, et succomba le 18 octobre 1816. Il fut regretté par ses diocésains qui avaient fini par reconnaître les vertus du bon prêtre chez l'évêque intrus que les combinaisons de la politique leur avaient donné pour pasteur.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, II, 24, 86-87, 103-109, 530-534; VI, 481; VII, 36; IX, 182, 353; X, 181-189, 379-381; XI, 399, 432-441; XII, 147-152.

Ami de la Religion, IX, 318, 365,

Archives de la Haute Garonne.

Archives de l'Institut catholique de Toulouse.

Fisquet, *France Pontificale.* — Lyon.

Le clergé de la Flandre Wallonne pendant la Révolution, par l'abbé Leuridan (dans les *Mémoires de la Société d'Émulation* de Roubaix, I, 1890, pp. 78-101).

Notice, avec portrait, par l'abbé Contrasty, dans le *Bulletin de l'Œuvre des vocations*, Toulouse, 1906.

Schelle (Jacques-Joseph), né à Wormshout, le 14 juin 1747.

Originaire du diocèse d'Ypres, il était principal du collège de Bergues quand il prêta serment. Il fut élu en 1792 curé de Saint-Éloi de Dunkerque. Son savoir, ses mœurs pures, son dévouement le rendirent très populaire. En 1793, quand les églises furent fermées par les Terroristes, il fut mis en demeure de remettre ses lettres en signe de renonciation au sacerdoce : « Je suis revêtu, répondit-il, du caractère le plus auguste dont un mortel puisse s'honorer ; je suis prêtre du Seigneur. Puissé-je, en le confessant, expier dans les fers et dans la mort même, tout ce qui dans ma conduite n'a pas été conforme à ses lois. » Il fut enfermé dans la citadelle de Lille.

Il n'en sortit qu'en 1795, et s'empressa de reprendre le gouvernement de sa paroisse ; il fut l'un des membres du presbytère qui imposèrent presque à Primat l'obligation de revenir se mettre à leur tête.

En 1800, après le départ de Primat pour Lyon, il fut élu à sa place, le 7 août, par 64 prêtres réunis à Lille ; il eut 31 voix sur 60 votants. Le lendemain de son élection, il célébra un service pour le repos de l'âme de Pie VI. Le 9 novembre 1800, il fut sacré par Diot, métropolitain du Nord-Est, dans la cathédrale de Reims.

Il tint en 1801 un synode préparatoire au concile national ; au mois d'octobre suivant il donna sa démission, et

son ancien collègue Belmas, nommé à l'évêché de Cambrai, le rétablit dans sa cure de Dunkerque. Il n'y passa que quelques mois, car il mourut le 13 ventôse an XI (4 mars 1803). Il laissait la mémoire d'un pasteur zélé et charitable.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, II, 478.; XII, 377; XVI, 529.

Le clergé de la Flandre wallonne pendant la Révolution, par l'abbé Leuridan (dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*), pp. 101-104.

MÉTROPOLE DE L'EST

(8 départements : Doubs, Bas-Rhin, Côte-d'Or, Haute-Marne, Haut-Rhin, Haute-Saône, Jura, Vosges).

DOUBS

Séguin (Philippe-Charles-François), né à Besançon, le 17 janvier 1741.

Docteur en théologie, il fut chanoine de Sainte-Madeleine de Besançon, puis, en 1776, chanoine de la cathédrale. Il avait une conduite très régulière, l'amour des bonnes œuvres et la passion de l'étude. Il s'était montré dévoué aux intérêts du clergé inférieur, ce qui l'avait rendu populaire. En 1790, il fut élu membre du conseil général du département du Doubs, et il eut en cette qualité à faire exécuter la loi de la constitution civile, à laquelle il avait été le premier à prêter serment, bien que, son titre de chanoine ayant été aboli, rien ne l'obligeât à cette manifestation. Il usa de toute l'influence dont il disposait auprès de M. de Durfort, archevêque de Besançon, pour décider ce prélat à prêter serment : quand il vit que ses instances étaient inutiles, il accepta, non sans répugnance, l'épiscopat qui lui était offert, et fut sacré à Paris, le 27 mars, par Gobel.

Le clergé de Franche-Comté avait montré peu d'attrait pour la constitution civile ; le voisinage de l'Allemagne et de la Suisse permettait à beaucoup de prêtres de se réfugier de l'autre côté de la frontière, et de rentrer secrètement pour exercer leur ministère. Séguin eut donc quelque

difficulté à pourvoir de titulaires les paroisses abandonnées par les insermentés. Il rouvrit le séminaire en novembre 1791, mais il n'ordonna pas plus d'une vingtaine de prêtres, qui, par la suite, ne firent pas honneur, pour la plupart, à celui qui leur avait imposé les mains.

Séguin publia un assez grand nombre de mandements, entre autres celui où il annonce en termes enthousiastes l'achèvement de la constitution de 1792; il ordonne qu'un *Te Deum* soit chanté à cette occasion. Il en fit paraître un autre à l'occasion de la mort de M. de Durfort, arrivée à Soleure le 19 mars 1792; il y fait l'éloge de celui qu'il appelle son « prédécesseur »; ces sentiments conciliants n'étaient pas d'accord avec son attitude envers les prêtres insermentés contre lesquels il s'élève avec colère; il contribua, comme président de l'administration départementale, à les persécuter.

A la fin de 1792, il fut élu membre de la Convention: il siégea d'abord avec les modérés, et vota comme eux dans le procès du roi; il protesta avec eux après la journée du 31 mai, mais ce fut son dernier acte d'énergie. Il publia une brochure dans laquelle il s'avalissait devant le parti triomphant, et en frimaire (novembre 1793), il imita l'apostasie de Gobel et de la plupart des autres évêques députés: quelques jours après, son vicaire Dormoy, lazarisiste apostat, vint déposer de sa part, sur le bureau de l'Assemblée départementale du Doubs sa croix d'or et son anneau pastoral.

En 1795, il ne se sentit pas le courage de reprendre ses fonctions, malgré les exhortations de Grégoire et des autres collègues qui se trouvaient réunis à Paris. Il ne se mit pas en relations avec ceux de ses prêtres qui avaient rouvert leurs églises, et se renferma dans une abstention absolue. En juin 1796, Maudru, évêque des Vosges, lui demanda de confirmer l'élection faite dans le Bas-Rhin; il lui répondit que son idée arrêtée était de ne [pas rentrer à Besan-

çon ; que, pour ne pas priver le diocèse de Colmar de l'évêque qui venait d'être choisi, il consentait à donner l'institution, dans la mesure où il en avait le pouvoir, mais que ce serait son dernier acte de juridiction. En effet, après la dissolution de la Convention, il se retira à Montigny, près de Vesoul.

On peut se demander quel sentiment inspira à Seguin ce désir de retraite ; dans ses lettres, il parle de sa mauvaise santé et de son peu de lumières ; cela n'est pas la véritable raison. On pourrait se demander si ce n'est pas le remords qui l'a poussé à abandonner des fonctions usurpées ; cela ne me paraît pas démontré ; il resta en relations amicales avec les autres constitutionnels, et ne fit jamais de rétractation. Je suis porté à croire que, déçu dans son amour-propre, et humilié dans sa dignité par l'insuccès de ses efforts, il ne voulut plus renouveler la tentative qui avait eu un aussi mauvais résultat. Il avait déclaré qu'il ne se sentait plus en état de faire aucun bien ; ce fut un désabusé, mais non un repentant.

Le Coz, en prenant possession de l'archevêché de Besançon en 1802, le nomma chanoine honoraire, et l'attira auprès de lui, pour faire partie du groupe de gallicans endurcis qui formaient son entourage ; bien qu'il résidât ordinairement à Montigny, il venait de temps à autre à Besançon ; c'est là qu'il mourut, le 21 janvier 1812.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, II, 1-12 ; IV, 554-556 ; V, 29-40.

Notice par L. Beauquier dans l'*Annuaire de l'Association franc-comtoise « Les Gaudes »*, 1904-1905, pp. 61-84.

Demandre (Jean-Baptiste), né à Saint-Loup (Haute-Saône), le 23 octobre 1739.

Docteur en théologie, comme son prédécesseur, il s'était appliqué avec succès à l'étude des langues anciennes, par-

ticulièrement de l'hébreu. Lors de la suppression des Jésuites, il fut préfet des études au collège de Besançon ; puis, en 1769, il avait été mis à la tête de la paroisse de Saint-Pierre à Besançon.

Député en 1789 aux États Généraux, il fut l'un des premiers curés qui s'unirent au Tiers-État ; en général, timide par caractère, trop peu catholique pour suivre les évêques dans leur résistance aux décrets qui bouleversaient la religion, mais trop honnête homme pour suivre les ennemis de la foi, il n'eut pas d'opinion arrêtée, et sa conduite politique ne présenta que des contradictions. Il avait prêté le serment constitutionnel et à son retour à Besançon, il reprit la direction de sa paroisse.

Lorsque se déchaîna la persécution terroriste, il eut une tenue beaucoup plus sacerdotale que la plupart de ses confrères ; pendant que presque tous livraient leurs lettres et que 150 apostasiaient, il se refusa à tout acte de renonciation et fut emprisonné à Dijon où il resta treize mois prisonnier. Il rentra dans sa paroisse, dès qu'il fut possible de rouvrir les églises.

La démission de Séguin étant regardée comme irrévocable, le clergé du Doubs procéda à l'élection de son successeur ; le 16 juillet 1797, le presbytère de Besançon annonçait aux évêques assemblés à Paris pour le concile que Moïse, évêque du Jura, avait été élu métropolitain par 7715 voix sur 7856 ; cette unanimité était due à ce que Moïse, originaire du pays, y avait fait de fréquents séjours, et que, depuis la Terreur, il y était venu souvent pour donner la confirmation ; on le connaissait et on l'estimait. Moïse ne se décida pas à quitter le Jura et il fallut faire une autre élection. Les difficultés créées par le gouvernement fructidorien, empêchèrent l'assemblée de se tenir avant le 13 mai 1798 ; Demandre fut élu et fut sacré le 13 juin par Flavigny, évêque de la Haute-Saône. Le ministère d'un évêque assermenté se réduisait à peu de chose

dans une contrée où le peuple était retourné en masse à l'obéissance due aux pasteurs légitimes. En 1800, Demandre tint en juillet un synode suivi, en août, d'un concile métropolitain, qui dura six jours. Il assista au concile, puis donna sa démission.

Le Coz le nomma curé de la paroisse populeuse de la Madeleine; par sa simplicité et sa charité, il se fit aimer de tous; un jour qu'il avait vidé sa bourse, il rencontra un pauvre à peine vêtu, et n'ayant rien autre, il ôta sa chemise et la lui donna; ce trait fut connu, et on fit une gravure qui représentait le bon curé dans son acte de charité.

Demandre mourut le 21 mars 1823; il avait demandé à être enterré dans le cimetière de sa paroisse natale; ses amis voulurent placer sur le cercueil une mitre et une crosse; le préfet, averti de leur projet, avait envoyé à Saint-Loup des troupes chargées d'empêcher une manifestation, et qui, par une intervention brutale, amenèrent un conflit au cours duquel le cercueil fut brisé; les amateurs de scandale furent satisfaits.

Mgr Cortois de Pressigny, archevêque de Besançon, étant mort à la même époque, au moment où il allait, croyait-on, recevoir le chapeau de cardinal, on fit ce quatrain :

Deux prélats de l'Église
Vont ensemble au tombeau.
Demandre sans chemise,
Et Cortois sans chapeau.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, VIII, 70, 72-78 bis; XI, 497; XII, 153, 172.

Ami de la Religion, XXXV, 234-235; XXVI, 181-183.

Nouvelles ecclésiastiques, 1799, 92; 1801, 43.

Demandre avait publié, en collaboration avec son ami le chanoine Bergier, divers écrits sur le divorce et sur le mariage des protestants, tel que le règlemente le concile de Trente.

BAS-RHIN

Brendel (François-Antoine), né à Lahn (Franconie), le 4 octobre 1736.

Il se fit naturaliser en 1775 pour pouvoir occuper la place de directeur du séminaire de Strasbourg. Il avait la réputation d'un savant canoniste, et c'est ce qui avait décidé le cardinal de Rohan à le faire venir à Strasbourg. Mais son enseignement était-il bien pur ? Dans quelle mesure le Fébronianisme en honneur de l'autre côté du Rhin avait-il passé dans ses leçons ?

Bien qu'il eût signé en 1790 la promesse de fidélité du clergé d'Alsace, Brendel prêta cependant serment, il se laissa élire par un corps électoral qui comprenait deux tiers de protestants ; il se fit sacrer à Paris le 13 mars. Très renommé comme canoniste, il fut l'oracle des évêques voisins, qui recouraient souvent à son érudition dans les cas difficiles.

L'Alsace avait été un des pays où l'opposition à la constitution s'était manifestée avec le plus d'ardeur ; le clergé assermenté fut toujours peu nombreux, et l'évêque ne parvint à combler les vides qu'en recevant, sans se montrer trop sévère, des ecclésiastiques venus d'Allemagne, et qui ne tinrent pas tous une conduite édifiante.

Pendant l'année 1793, Brendel avait fait preuve de fermeté en s'élevant contre les adversaires du célibat ecclésiastique ; mais en 1793, quand il sut que son arrestation était décidée par la société des Jacobins, il alla déposer spontanément ses lettres de prêtrise sur l'autel de la Patrie ; il échappa ainsi à l'emprisonnement, mais non à la misère ; il essaya en 1795 de se disculper, quand Grégoire lui demanda compte de sa conduite :

« Ce qui m'a forcé de renoncer à ma place, écrit-il le
 « 5 mars, ce sont les agents du terrorisme, ces prédicateurs
 « sanguinaires, cette bande de brigands, ces barbare-you-
 « distes qu'on a envoyé à Strasbourg !... Démettez-vous
 « de votre place, me disaient ces monstres, ces canni-
 « bales, ces hommes à bonnet rouge et à grande moustache,
 « où vous serez incarcéré et de suite guillotiné..... »

« Ces horreurs ont cessé, mais le culte ne sera pas pour
 « cela rétabli de si tôt, ni l'évêque constitutionnel soulagé.
 « Toutes les églises sont dépouillées, les autels renversés,
 « la foye morte, la charité éteinte. Si les prêtres réfrac-
 « taires déportés osent revenir comme on le dit, nous
 « sommes perdus sans ressources, parce que les deux tiers
 « des catholiques de notre département, égarés et séduits
 « par ces imposteurs, leur sont encore attachés ; ils ne
 « jurent que par eux ; ils seront reçus à bras ouverts et
 « ne manqueront jamais de rien. A nous on dit effronté-
 « ment : « Faites-vous payer par la Nation ; elle vous l'a
 « promis » (5 mars 1795).

En 1796, il obtint, grâce à son ancien collègue Lalande, un emploi d'archiviste, et il écrit à Grégoire, le 22 mars :

« Les ultramontains, plus stupides que les Hottentots,
 « ne connaissent d'autre autorité que celle de Rome...
 « tout espoir de les ramener est perdu..... Je dois vous dire
 « que me trouvant dans l'impossibilité absolue de faire
 « aucune fonction de mon état, je remplis provisoirement
 « la place d'archiviste ».

Le même jour, il accusait réception de la seconde encyclopedique, où était annoncée la tenue d'un concile national :

« Réunissant tout ce qui peut captiver l'esprit et le
 « cœur, la force et les charmes de l'éloquence aux maximes
 « sublimes de l'Évangile, aux règles les plus sages de la
 « primitive Église, cette seconde lettre mérite non seule-
 « ment les suffrages du clergé de France, mais ceux de
 « l'Univers entier : elle emporte le mien d'emblée ».

« Qui refuse son adhésion, celui [là] n'est pas digne
 « d'être couché sur la liste des frères et vrais disciples de
 « Jésus-Christ, et porte manifestement sur son front le
 « signe de la bête apocalyptique et par conséquent de la
 « réprobation ».

« Quoique avec vous, respectables collègues, je désire
 « ardemment la tenue la plus prochaine d'un concile
 « national, nécessaire sous tous les rapports, je crois
 « néanmoins prudent de n'en rien faire dans les con-
 « jonctures actuelles, et d'en différer la convocation jusqu'à
 « la conclusion de la paix... »

Le 15 août 1796, il consentit à se rendre à Colmar pour participer au sacre de Berdolet ; mais il n'avait pas repris courage ; et le 27 juin 1797, il adressait à Berdolet sa démission d'évêque ; il disait qu'ayant eu le malheur de perdre la confiance de presque tous les catholiques de son diocèse, il se sentait inutile ; il exprimait le vœu qu'en se retirant, il ferait disparaître le principal obstacle à une réconciliation que réclamait le bien général. Il ne faut pas cependant croire qu'il manifestât le désir de voir rétablie l'autorité du Pape ; la lettre suivante, datée, comme sa démission, du 27 juin 1797, montre quels étaient ses véritables sentiments :

« La grande majorité des catholiques du Bas-Rhin sont
 « ou aristocrates ou fanatiques ; je n'ai pas pu plaire aux
 « uns et aux autres tant par mon serment civique que par
 « mon patriotisme.

« Mon élection à l'épiscopat, faite par deux tiers de
 « protestants qui composaient la première assemblée
 « électorale, a fait plus d'ombrage au préjugé ; je ne suis
 « aux yeux de la prévention rien moins qu'un intrus, qu'un
 « hérétique et apostat que l'Évangile commande de fuir.
 « J'ai tâché de dissiper les nuages de l'erreur par quelques
 « brochures de ma façon ; au lieu de se rendre à la con-
 « viction, elle n'en est devenue que plus opiniâtre et plus
 « furieuse. Le cardinal Collier (Rohan), l'ancien évêque de
 « Strasbourg, résidant dans une partie de son diocèse
 « située de l'autre côté du Rhin, où il a établi son siège,
 « a toujours été reconnu pour chef et seul légitime pasteur
 « du diocèse ; il le gouverne aujourd'hui, comme du passé,
 « sans gêne ; les prêtres réfractaires, tous ultramontains,
 « par ignorance, aussi aveugles idolâtres du vice-Dieu de
 « Rome, que vils esclaves de René-Édouard Rohan, sont
 « rentrés dans leurs places et font partout le service

« public à l'exclusion des assermentés, dont le peuple ne « veut point ».

Le 4 octobre, il écrivait au président du concile assemblé à Paris pour se justifier de l'abandon de ses fonctions : il se plaint amèrement de la solitude où on l'a laissé, des refus qu'il a essayés quand il a demandé aide et assistance.

« L'église cathédrale de Strasbourg, la seule dans laquelle « j'ai été installé solennellement, ayant été usurpée par les « dissidents, je ne pense pas pouvoir fréquenter convenablement un autre temple ouvert ; il faut faire respecter la « dignité dont on est revêtu... ! »

« Comme cependant l'église ne peut rester sans évêque, « je tenterai toutes les voies pour lui en donner un et je « me fais fort d'y réussir. L'exercice nécessaire de la « juridiction, ainsi que celui concernant l'ordre épiscopal, « sera continué provisoirement suivant les saints canons, « jusqu'à l'intronisation du nouveau pasteur ».

Il n'eut pas à exercer longtemps cette juridiction, car il mourut le 22 mai 1799. Ce fut un prêtre apostat, Bottin, qui prononça un discours sur sa tombe.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, II, 576 ; IX, 233-235.

Ami de la Religion, LXIV, 262-263.

Histoire de la Révolution française dans le département du Haut-Rhin, par Véron-Reville, Paris, 1865.

Grégoire et l'Église constitutionnelle, par le P. Ingold, 1894. Documents inédits sur Brendel.

COTE-D'OR

Vollius (Jean-Baptiste), né à Dijon, le 7 avril 1734.

Fils d'un procureur au parlement de Bourgogne, il fit ses études au collège de Dijon, dirigé par les Jésuites ; et

de là il entra dans la compagnie de Jésus. Lors de la dispersion de son ordre, il était professeur de rhétorique à Dijon; il y resta après avoir été sécularisé. Il était bon littérateur, fort érudit, et, en 1784, l'Académie de Dijon l'admit au nombre de ses membres.

Au moment de la Révolution, il paraît avoir subi l'influence de sa famille et spécialement de son frère, qui était membre de la Constituante : il fut nommé aumônier de la milice citoyenne de Dijon, et présida le 27 août 1790 la cérémonie de prestation de serment des gardes nationales des quatre départements bourguignons. Orateur attiré de toutes les cérémonies patriotiques, il eut à diverses reprises à faire l'éloge de la constitution civile; l'ayant louée dans ses discours, il ne pouvait refuser d'y prêter serment. Quand, le 15 février 1795, il y eut à désigner un évêque, il fut nommé président de l'assemblée électorale, puis élu évêque à une forte majorité.

Il fut sacré dans l'église de l'Oratoire à Paris, le 13 mars, premier dimanche de Carême, par Gobel; il prit possession le 22 mars, et fit paraître un mandement où il représentait la Constitution comme « tracée avec les maximes de l'Évangile ».

Sa modération naturelle, la dignité de sa vie et sa répugnance à accepter les innovations anti-religieuses de l'Assemblée législative le signalèrent aux suspicions des sociétés jacobines. A la fin de 1793, on le mit en prison. Il eût été à souhaiter pour son honneur qu'il subît la persécution avec constance; il n'en fut pas ainsi. Laissons-le raconter lui-même ses faiblesses; nous verrons dans la confession qu'il adresse à Grégoire par quelles épreuves il eut à passer.

Le 1^{er} germinal an 3 (21 mars 1795), il écrit à Grégoire :
 « ... Pour ce qui me concerne, j'ai eu ma part de
 « persécution. J'ai été incarcéré, puis relâché, puis menacé
 « encore non plus simplement de la prison, mais du
 « cachot. Quand j'ai vu toutes les églises fermées, tous

« les prêtres dispersés, ou démis, ou incarcérés... j'ai
 « cédé aux sollicitations de mes parents, de mes amis et
 « j'ai donné ma démission, en déclarant par un écrit qui a
 « été imprimé que j'avais toujours cru *comme Fénelon*,
 « afin que personne ne pût m'assimiler aux malheureux
 « qui se sont vantés de leur hypocrisie. Malgré tout, je
 « ne m'absous pas de ma faiblesse. »

Le discours prononcé le 5 ventôse an 2 (23 février 1794) a en effet été imprimé ; c'est une démission motivée par l'âge et les fatigues ; la phrase sur Fénelon s'y trouve ; c'est cependant une abdication, car il conclut en disant :

« Libre de tout autre soin, j'emploie ce qui me reste de
 « force à propager le goût des vertus républicaines. Ma
 « voix se ranimera pour célébrer les triomphes que la
 « campagne prochaine prépare à nos guerriers, qui vont
 « porter les derniers coups à une coalition insensée...

Volffius avait avoué ses torts, mais il n'avait pas tout dit ; quand il reçut la lettre encyclique des « Réunis » où était examiné le cas de ceux qui avaient faibli pendant la persécution, il éprouva le besoin de compléter le récit de ses défaillances : voici ce qu'il écrivait le 21 germinal (10 avril) :

« si, après vous avoir lu, j'ai été content de vous,
 « j'ai été bien mécontent de moi-même. Vous m'exhortez
 « à reprendre les fonctions du ministère, mais il faudrait
 « pour cela avoir montré la même fermeté que vous. Je
 « vais vous faire ma confession. Vous déciderez.

« J'avais été incarcéré, et la disposition générale des
 « esprits, l'acharnement avec lequel on se déchainait
 « contre les prêtres restés en place me firent penser qu'une
 « plus longue persévérance ne ferait qu'aigrir et animer
 « davantage contre la religion, et qu'un évêque en prison ne
 « pouvait pas plus gouverner son diocèse qu'un évêque
 « démis. Bernard (de Saintes), le plus impudent, le plus cyni-
 « que (*sic*), le plus féroce ennemi de la religion et des prêtres,
 « était arrivé. Je me résolus d'aller voir cet homme, je lui
 « communiquai le petit mot que je me proposais de dire
 « en donnant ma démission. Il voulut me faire insérer
 « quelques expressions qui tendoient à faire regarder les
 « cultes comme une invention de la politique, mais je lui

« déclarai qu'aucune considération ne pourroit me faire
 « trahir ma croyance. Il n'insista pas et se contenta de
 « demander quelques retranchements que j'accordai, parce
 « que je les jugeai sans conséquence ...

« Mais cette démarche ne contenta pas nos ennemis
 « acharnés. On vouloit la tradition des lettres de prêtrise.
 « Déjà on m'avait rayé du club, ce qui était un signal de
 « proscription. On nous représentoit comme cherchant à
 « exciter une nouvelle Vendée. Bernard (de Saintes), à ce
 « que j'appris, disoit que l'évêque Vollius vouloit se réserver
 « une porte de derrière. Il entassoit les prêtres dans les pri-
 « sons, sans vouloir donner aucun motif de ces arresta-
 « tions. Il est difficile de peindre l'acharnement qu'y
 « mettoient ses suppôts...

« Plusieurs ecclésiastiques pieux et d'autres personnes
 « me représentoient que le dépôt des lettres ne signifioit
 « rien par lui-même. Quelques-uns de mes parens me
 « représentoient que j'allois être cause de leur ruine (car
 « dès qu'une personne étoit mise en arrestation, tous les
 « biens qu'il possédoit par indivis avec ses frères et sœurs
 « étoient saisis, et, s'il étoit traduit au tribunal révolution-
 « naire, ils étoient vendus)... Enfin, je résolus d'envoyer
 « mes lettres, mais je ne voulus pas que cette démarche
 « signifiât rien de plus que la démission que j'avois faite
 « de ma place 15 jours auparavant, et j'écrivis au départe-
 « ment que pour prouver la sincérité de ma démission, et
 « l'intention où j'étois de ne plus exercer l'état et les fonc-
 « tions de prêtre dans le département ni ailleurs, je foisois
 « le dépôt de mes lettres !¹

« Depuis ce moment je n'ai plus eu de nuits tran-
 « quilles... je vous ai tout dit : jugez après cela si je puis
 « reprendre mes fonctions ; plusieurs curés du diocèse
 « l'ont fait, mais je ne crois pas pouvoir imiter leur
 « exemple ».

Grégoire ne paraît pas avoir pris sur lui de résoudre ce cas délicat ; ce fut Vollius qui se forma lui-même la conscience. Le 20 thermidor an 3 (7 août) il expose les raisons qui l'ont déterminé :

1. Ces lettres existent aux Archives départementales de la Côte-d'Or, M. 6. Liasse 82, cote 17.

« ... J'ai repris décidément mes fonctions. Il n'a pas
 « moins fallu que la conviction intime que le bien de la
 « religion l'exigeoit pour m'y déterminer après ce qui s'est
 « passé... mais ma retraite laissoit le diocèse dans une
 « désorganisation totale, les prêtres sans chef et à la merci
 « des réfractaires ; déjà même plusieurs s'étaient joints à
 « à eux... ».

Il raconte que la population est fanatisée contre les
 assermentés et que s'il sort dans les rues il est interpellé
 par des gens qui l'appellent intrus et excommunié. Les
 « réfractaires » deviennent de plus en plus puissants :

« Ce qu'il y a de plus déplorable encore, c'est le grand
 « et très grand nombre de curés qui, voyant ou croyant
 « que les réfractaires ont le dessus, ont la bassesse de
 « venir devant un moine qui se dit vicaire apostolique ou
 « quelques abbés intrigans, rétracter leur serment et se
 « soumettre à une pénitence publique ; ils deviennent plus
 « fanatiques que les autres. Ce département et les départe-
 « temens voisins sont infectés de moines vagabonds ou
 « d'autres soi-disant prêtres qui se disent vicaires aposto-
 « liques ou députés de l'évêque de Lausanne pour récon-
 « cilier à l'Église les prêtres qui rétractent leur serment.
 « Ils prêchent dans les campagnes, disent la messe dans
 « les granges, fanatisent et surtout rançonnent le peuple.
 « Il est surprenant que les autorités constituées laissent
 « ces étrangers semer ainsi le trouble et la discorde. »

« ... vous êtes surpris que je n'aye pas encore adhéré à
 « la lettre encyclique. Ah ! j'y adhère de tout mon cœur.
 « Mais il est question de savoir si mon nom doit être
 « inscrit parmi les adhérens. Permettez que je vous rap-
 « pelle ma confession ; je ne suis excepté de la sévérité
 « des règles qu'elle établit que par une interprétation, et
 « convient-il alors que je figure parmi ceux qui ont été
 « fermes et à qui on ne peut reprocher même une foi-
 « blesse. »

Si Volfius avait été plus au courant, il n'eût pas
 éprouvé de tels scrupules, car il se trouvoit un bon nombre
 des signataires de l'encyclique dont le cas était même
 que le sien.

Il publia le 7 août une lettre destinée à rendre cou-

rage à ses partisans ; mais il en avait un bien petit nombre : une lettre de cette époque nous apprend que le clergé assermenté qui reconnaissait Volfius se composait de 35 prêtres.

Ayant repris quelque confiance, Volfius se montre l'année suivante sous des traits nouveaux. Ce n'est plus le pénitent qui pleure ses fautes ; c'est le littérateur qui reprend ses droits. Grégoire lui avait adressé sa nouvelle encyclique ; il répond en envoyant son adhésion, mais il y joint quelques critiques. Grégoire et ses amis avaient placé dans leur lettre un morceau fort éloquent, où ils résumaient à grands traits l'histoire de l'Église de France et reliaient les évêques de 1791 aux gloires de leurs devanciers. Or, dans ces mouvements oratoires il s'était glissé de nombreuses erreurs de fait que Volfius, plus érudit que ses confrères de Paris, prend plaisir à redresser comme s'il eût corrigé la copie d'un élève.

« Parmi les saints évêques qui ont illustré les sièges des
 « Gaules par leurs lumières et leur sainteté, vous placez
 « Bénigne de Dijon, qui ne fut que simple prêtre... Mar-
 « tin Le Tellier qui, dans son temps, ne passa guères que
 « pour l'homme le plus brutal du royaume. ... Fitz-James,
 « de Soissons et Colbert, de Montpellier, n'étoient pas
 « non plus des Pères de l'Église : il a paru des ouvrages
 « sous leurs noms, mais on sait qu'ils n'en étoient pas les
 « auteurs. »

« Vous citez les hommes les plus célèbres que l'Église
 « gallicane a produits dans chaque siècle et dans cette
 « chaîne de savans, vous en mettez d'assez médiocres,
 « tels que les deux Lallemand, les deux Lami ; Ropin que
 « vous nommez est un poète latin, mais n'est pas un
 « savant ecclésiastique ; La Rue fut un orateur célèbre,
 « mais il n'étoit pas un savant ; c'est précisément la science
 « ecclésiastique qui lui manquoit...

« L'Église, ajoutez-vous, a donné au gouvernement
 « François Richelieu, les deux Noailles, Fleury. Richelieu
 « et Fleury furent deux ambitieux, le premier fut un des-
 « pote qui se soutint par l'intrigue et par le sang. On ne

« voit pas dans quelle partie du gouvernement Noailles,
 « archevêque de Paris, a été; il fut un moment du conseil
 « de conscience sous le Régent : ce n'était pas la peine
 « d'en parler.

« Une société de solitaires illustres et pénitens ne cessa
 « d'enrichir la religion... » Je ferai sur cet article une obser-
 « vation : personne n'est plus porté que moi d'admiration
 « pour les ouvrages de MM. de Port-Royal : ils ont rendu
 « de grands services à la religion et aux lettres, et sous ce
 « rapport on ne sauroit trop les louer; mais ce ne sont
 « pas seulement des individus que vous louez ; c'est l'asso-
 « ciation dont vous faites l'éloge ; vous les présentez
 « comme des saints pénitens persécutés qui n'ont succombé
 « que par l'intrigue de leurs rivaux. Vous savez cepen-
 « dant qu'ils ont vécu en opposition avec ce que le clergé
 « de France regardoit alors comme des décisions de l'Église
 « universelle. Pensez-vous que tout cela n'étoit que dis-
 « putes de mots? Convient-il à des évêques qui parlent
 « en concile, de contredire leurs prédécesseurs dans une
 « matière si importante, et n'est-ce pas prêter des armes à
 « leurs ennemis? »

Cette critique continue encore, mais ce que j'ai cité montre combien se trompent ceux qui s'imaginent que l'église constitutionnelle était composée exclusivement de jansénistes.

Vollius assista aux deux conciles nationaux ; les divergences d'idées qui existaient entre lui et la plupart de ses collègues firent qu'il n'y joua qu'un rôle secondaire, Il avait tenu en juillet 1800 un synode préparatoire au concile; mais il n'assista pas à la réunion que les évêques de sa province tinrent à Besançon le mois suivant.

Le 14 octobre 1801, Vollius donna sa démission ; et au lieu de l'envoyer à Demandre son métropolitain, il la fit parvenir au Légat, en le priant de la soumettre au Pape. On voit par là qu'il se séparait de ses collègues, et dessinait un mouvement vers la soumission à Rome. Il vécut à Dijon, se tenant en dehors de toute action religieuse, bien que l'évêque Reymond fût un ex-constitutionnel ; peut-être s'abstint-il à cause de cela. En 1816, il adressa une

nouvelle lettre de soumission et de repentir ; réconforté par une réponse très paternelle de Pie VII, il demanda que sa lettre de rétractation fut lue au prône dans la chaire de la cathédrale le 25 mai 1816.

Après une vie édifiante, il mourut pieusement le 8 février 1823, à l'âge de 87 ans. Plus littérateur que théologien, il avait cédé à des influences de famille en acceptant une dignité pour laquelle il n'était pas fait, et en l'acceptant sans l'assentiment du pape, auquel, comme ancien jésuite, il eût dû garder une fidélité encore plus inviolable. Sa chute humiliante fut le châtement de sa présomption.

Bibliographie. — *Petites affiches de Dijon*, 17 fév. 1822. — *Journal de la Côte-d'Or*, 10 février 1822.

Annales de la Religion, I, 421-427, 584 ; II, 503 ; XI, 179 ; XII, 514.

Ami de la Religion, VIII, 111-112, 313-314 ; XXXI, 23.

Fisquet, *France Pontificale*. Dijon.

Notice par Amanton (*Succession chronologique des évêques de Dijon dans l'Annuaire de la Côte-d'Or*), Dijon, 1827.

Les évêques de Dijon (1731-1889), par G. Dumay, Dijon, 1889.

Album des évêques de Dijon (1731-1893), par J.-R. Garraud, Paris, 1893.

HAUTE-MARNE

Wandelaincourt (Antoine-Hubert), né à Rupt-en-Woëvre, le 23 avril 1731.

Principal du collège de Verdun, puis précepteur des enfants du Comte de Clermont-Tonnerre (1780), il fut ensuite sous-directeur de l'école militaire de Paris, jusqu'en 1784. A cette date, il fut nommé curé de Planrupt, dans le diocèse de Châlons ; il prêta serment en 1791.

Les électeurs assemblés pour donner un successeur à l'évêque de Langres, choisirent d'abord Gobel, et quand celui-ci, nommé dans trois départements, eut opté pour Paris, ce fut Wandelaincourt qui fut élu. Il fut sacré à Paris, par Massieu, de l'Oise, le 10 avril, dimanche de la Passion.

Appelé, en 1792, à faire partie de la Convention, il se rangea du côté des modérés, notamment lors du procès du roi ; il fut compris dans la proscription des hommes de son parti et subit l'emprisonnement sans s'avilir par aucune apostasie. Il rentra à la Convention après la chute de Robespierre, et fit partie du conseil des 500. Ce n'est que dans les premiers mois de l'année 1796 qu'il se décida à s'unir à ses collègues Grégoire, Saurine et Royer, qui, avec Desbois, Gratien, puis Primat, s'étaient occupés jusque là des intérêts généraux de l'ancienne église constitutionnelle. Enfin, au mois de mai 1796, il se décida à retourner dans son diocèse qu'il trouva complètement désorganisé : il écrit le 3 prairial an 4 (22 mai 1796) à son collègue Grégoire :

« ... jusqu'au jour d'hier, j'ai été une voix dans le désert :
« cependant, j'ai parcouru plus d'un tiers du diocèse. Les
« uns sont réfractaires et fuient quand ils me voient ; les
« autres sont rétractés et se cachent ; les troisièmes sont
« lâches et timides, et craignent de se compromettre. Les
« habitants me répondent qu'on leur a dit que dans trois
« mois il n'y aura plus de religion et que ce n'est pas la
« peine de prendre un parti.

« Enfin je suis arrivé hier à Chaumont où je suis bien
« dédommagé des peines que j'ai essuyées pendant mon
« voyage. Le respectable curé et son vertueux vicaire
« y jouissent de la plus grande considération et sont
« occupés nuit et jour à maintenir la religion avec un
« appareil aussi imposant que dans l'ancien régime. J'y
« ai été reçu avec transport et fêté partout..... Partout
« ailleurs les prêtres sont assez lâches pour se soumettre
« aux pénitences austères et scandaleuses que leur im-
« sent des prêtres qui, certainement, ne les valent pas et
« n'ont aucun pouvoir de leur ancien évêque ».

De Langres, 23 prairial an 4 (11 juin 1796) : « Je vous ai déjà appris que le nombreux clergé qui occupoit la cathédrale, ne voulant pas communiquer avec moi, avoient quitté la place et entraîné avec eux ceux de leur parti. C'est alors qu'on a reconnu l'étendue du mal qu'ils font ; car, quelle que soit notre charité, nous ne pouvons nous dissimuler qu'ils n'aient pas notre constitution et qu'ils en inspirent le mépris à tous leurs sectateurs. Quelques bons républicains m'ont suivi, entre autres tous les magistrats de la commune de Langres. Les prêtres constitutionnels m'avoient promis de me soutenir et de reprendre leurs fonctions, mais je ne sçais quelle sinistre nouvelle ils ont reçue ; et ils sont tous changés aujourd'hui. Ils disent qu'il faut attendre comment les choses tourneront ».

Pendant que l'évêque constatait le désarroi de son église, il se trouvait des gens pour le décrier : les *Annales de la Religion* (II, 502) avaient publié à son adresse un article daté des premiers jours de 1796 ; on y lisait qu'on voyait avec regret le C. Wandelaincourt ne pas partager les travaux de ses collègues... on en profitait à Chaumont pour annoncer sa rétractation ; on ajoutait : « Le clergé constitutionnel est devenu absolument nul, par la marche équivoque du C. Wandelaincourt, qu'on dit avoir accepté l'offre effrontée et absurde que les non-conformistes lui ont faite en particulier de le faire reconnaître par le Pape... Ses vicaires épiscopaux sont épars de tous les côtés ; pas un ne donne la plus petite preuve d'existence ». C'est pour répondre à ces accusations que Wandelaincourt s'était rendu en avril dans la Haute-Marne ; quand il rentra à Paris, il se mit à la disposition de Grégoire et on trouve dans les correspondances de cette époque la preuve de sa collaboration à l'œuvre des « Réunis » ; sa signature apparaît avec la leur dans la circulaire du 8 mai, et en 1797, il fait de nombreuses démarches pour obtenir du gouvernement l'autorisation nécessaire pour tenir le concile.

En 1798, il disparaît de nouveau ; ses pouvoirs de membre du conseil des 500 étaient terminés et il était

parti pour son diocèse. Les *Annales de la Religion* publièrent une lettre des « Réunis » datée du 22 thermidor an 7 (9 août 1798) et qui était adressée « à un de leurs collègues » ; pendant six pages ils lui reprochaient d'avoir abandonné ses fonctions pour vivre hors de son diocèse dans un emploi civil. Cette lettre porta, car dès le 26 thermidor, Wandelaincourt adressait à Saurine une justification dont voici les principaux passages : elle est datée de Châlons-sur-Marne, où Wandelaincourt était, en effet, garde-magasin du timbre.

« Ancien collègue (on voit qu'il ne lui donnait ni du « cher », ni même du « vénérable »). La lettre que vous « m'avez écrite n'a fait qu'augmenter l'amertume de ma « position, sans me donner aucun moyen de m'en tirer. « Vous me parlez comme à un homme qui peut porter « avec lui de quoi se nourrir et se loger, tandis que je suis « privé de tout et n'ai pour suffire à mes besoins que mon « travail journalier. En quittant mon collègue Grégoire « pour me rendre à Langres, je n'avais pas lieu de m'at- « tendre à ce qui m'arriverait. Je n'y trouvai qu'un seul « prêtre aussi pauvre que moi, obligé de faire le maître « d'école pour vivre... je n'avais que la même ressource « pour vivre, et je vis... que ce moyen ne me serait pas « ouvert, vu l'éloignement qu'on y rencontrait pour notre « église, où il ne venait que des pauvres encore plus pour « demander des secours que pour satisfaire à la religion ; « vu surtout l'esprit que les réfractaires avaient répandu... « et les dispositions où ils avaient mis tout le peuple de se « passer plutôt de messe que d'assister aux nôtres. A « peine y eussé-je passé huit jours, que je vis l'impossibi- « lité d'y rester davantage. Je repassai à Chaumont ; le « département me promit un poste mais il ne pouvait me pro- « poser que d'être commissaire à Longeville, à 14 lieues de « Chaumont. Il me fallut donc me résoudre à m'expatrier, « et, étant réduit à vivre de mes mains, j'aimai mieux le « faire dans un autre diocèse. Toujours occupé du désir de « retourner à Langres, je fis le voyage de Paris, pour voir « le ministre de l'Intérieur, afin d'obtenir la place de « bibliothécaire à Chaumont ; comme j'étais à Paris sans « congé, je ne vis personne pour ne pas m'exposer à être « dénoncé à la Régie. »

Il est probable que l'intervention de Grégoire lui procura un emploi lucratif lui permettant de reprendre ses fonctions, car, à partir de 1799, il est dans son diocèse ; le nombre des assermentés n'avait pas augmenté, mais leur évêque était au milieu d'eux. En août 1800, Wandelaincourt tint un synode préparatoire au concile, et l'année suivante il assista à ce concile. Il donna sa démission, en octobre 1801, en ajoutant à cet acte de soumission les mêmes réserves que la plupart de ses confrères.

L'ancien évêque constitutionnel de Grenoble, Reymond, nommé au siège de Dijon, lui offrit la paroisse de Montbard, qu'il gouverna pendant dix ans, et avec succès, car il trouvait là une situation répondant mieux que la précédente à ses moyens qui n'étaient pas très grands. En 1812, il retourna dans son diocèse d'origine, et fut chargé de la modeste succursale de Douaumont, près de Chauny ; il n'y passa qu'un an, et en 1813, il se retira à Belleville, près Verdun, où il mourut le 30 décembre 1819.

En 1806, il avait refusé, dit-on, d'être chanoine de Saint-Denis.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, II, 46, 73, 502 ; III, 164-166, 577-588 ; V, 90-92, 305, 385-393 ; IX, 421-426 ; XIII, 176 ; XVII, 559-560.

Ami de la Religion, XXIII, 255-256.

Le Diocèse de Langres, par l'abbé Roussel, Langres, 1873, 1, 124.

Biographie contemporaine des évêques de Langres, par Mgr Justin Fèvre, in-8°. Saint-Dizier, 1903, pp. 15-24.

Nouvelles ecclésiastiques, 1794, 117-124 ; 128 ; 1797, 89.

HAUT-RHIN

Martin (Arbogast), né à Walbach (près Turekhein), le 23 avril 1731.

Sous-principal du collège de Colmar, il prêta serment, ainsi que son principal Voegel, qui devait apostasier en 1794.

Le 6 mars 1791, les électeurs nommèrent pour évêque Gobel, qui, élu également à Paris, opta pour le siège métropolitain de la capitale. Il y eut, le 27 mars, une nouvelle élection, et cette fois, ce fut Martin qui fut élu, grâce, dit M. Véron-Réville, au vote des protestants qui s'étaient abstenus la première fois. Martin fut sacré à Paris, le 10 avril, par Gobel.

Quand il fit son entrée à Colmar, le 16 avril, veille de Rameaux, il trouva le pays déjà agité par les discordes religieuses ; le clergé constitutionnel, composé au plus du quart de l'ancien clergé, était en butte à une opposition passionnée qui ne devait jamais désarmer. Des scènes de violence se produisaient partout et l'évêque n'eut pas un moment de tranquillité. Il essaya de combler les vides que les refus de serment avaient faits dans le personnel des paroisses en appelant en Alsace une centaine de prêtres allemands, non des meilleurs, sans doute, en attirant les religieux qui avaient quitté les couvents, et qui devaient donner un dernier scandale en renonçant peu après à leur état. On ouvrit un séminaire, où, par des ordinations précipitées, on admit au sacerdoce des sujets mal préparés qui ne devaient rien ajouter à la médiocre considération dont jouissaient leurs confrères constitutionnels.

En novembre 1793, les plus en vue des vicaires épiscopaux abdicèrent leurs fonctions, et ceux des prêtres assermentés qui ne les imitèrent pas furent jetés en prison et déportés hors du département, comme l'étaient déjà les réfractaires. Il en fut emprisonné un certain nombre à Besançon, où ils furent traités avec une véritable cruauté. On ne sait pas quelle fut la conduite de l'évêque Martin pendant la Terreur. Il mourut à Colmar, le 11 juin 1794.

Bibliographie. — *Histoire de la Révolution dans le département du Haut-Rhin*, par Véron-Réville, Paris, 1865.

Berdolet (Marc-Antoine), né à Rougemont, le 13 septembre 1740.

Curé de Pfafhans, il fut, avec Gobel, l'un des rédacteurs des cahiers de doléances du clergé de la Haute-Alsace. Il prêta serment et resta dans sa paroisse ; l'attachement de ses paroissiens le défendit pendant la Terreur contre les entreprises des Jacobins ; il se trouva en 1795 pur de toute abdication : il était donc désigné pour faire partie du presbytère qui, sur les directions données par Grégoire, fut installé à Anspach-le-Vieux, le 10 décembre 1795, par Maudru, évêque des Vosges.

Une des premières résolutions de ce presbytère fut de procurer l'élection d'un évêque destiné à remplacer celui qui venait de mourir. On se conforma aux instructions données le 13 décembre par le comité des « Réunis » : les suffrages recueillis, le 3 avril, par les curés, parmi leurs paroissiens, furent centralisés à Anspach, où se fit le dépouillement. Le 20 avril, on trouva que le curé de Pfafhans avait eu 4.370 voix ; Graf, curé de Colmar 3.660 et le curé de Thann quelques centaines de suffrages. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des deux tiers requise d'après le règlement, il fallut faire un second tour, et Berdolet, qui représentait les paroisses de langue française, fut élu par 6.997 voix, contre Graf, candidat des paroisses de langue allemande, qui n'en eut que 5.752.

Bien qu'il eût préféré être sacré à Pfafhans, Berdolet dut céder au vœu général et le sacre eut lieu à Colmar, dans l'église des « ci-devant dominicains ». Maudru, qui était venu présider l'assemblée du 20 avril, qui, entre les deux scrutins, avait fait une tournée de propagande dans le pays de langue allemande pour gagner des voix à Berdolet, vint officier au sacre, à défaut du métropolitain

Séguin démissionnaire ; il fut assisté par Brendel, du Bas-Rhin, qui n'avait pas encore complètement renoncé à ses fonctions, et par Flavigny, de la Haute-Saône.

Berdolet ne voulait pas se fixer à Colmar, car c'est dans cette ville qu'il avait rencontré la plus d'opposition : d'ailleurs la population était en grande partie favorable aux insermentés. Il resta donc à Pfafhans pendant deux années ; en 1798, pour se trouver plus au centre du diocèse, il alla résider à Soultz.

Berdolet fut empêché par le défaut de ressources d'aller à Paris pour le concile de 1797 ; le département fut représenté par un délégué. En 1798, malgré la recrudescence de persécution qui avait suivi le 18 fructidor, il tint à Soultz un synode, auquel assistèrent 32 prêtres ; en exécution des décrets rendus par le concile de l'année précédente, le département fut divisé en 18 archiprêtres : les mariages mixtes furent purement et simplement interdits ; de plus, on décida que les non-catholiques seraient refusés comme parrains et marraines.

En 1798, Berdolet se rendit à Besançon, pour le sacre du successeur de Séguin, que célébra Flavigny ; l'année suivante, il reçut la visite de Grégoire venu dans l'Est pour reconforter ses partisans, travaillés par le découragement : en effet, le régime de liberté, qui venait de succéder à la persécution, avait favorisé le retour en Alsace des prêtres insermentés, qui se trouvaient maîtres du pays ; les lettres de Berdolet ne tarissent pas de doléances sur la partialité qu'il accuse les autorités de montrer en faveur des « dissidents » qu'il affecte aussi d'appeler « les bons prêtres », en employant l'expression en usage dans le pays, mais que les habitants n'employaient pas dans le sens ironique que les constitutionnels lui donnaient.

Berdolet assista au concile de 1801 ; ce fut lui qu'on chargea de traduire en allemand les décrets qui devaient servir d'instruments de propagande universelle. Peu après,

il donna sa démission, et réconcilié avec le pape, il fut nommé, le 29 avril 1802, à l'évêché d'Aix-la-Chapelle. La date tardive de sa nomination lui permit de demeurer étranger aux querelles passionnées auxquelles donna lieu l'offre d'absolution repoussée par les constitutionnels qui avaient été promus à des évêchés concordataires ; il semble que Berdolet se soit mis en règle, mais cela ne prouve pas qu'il ait renoncé à ses idées gallicanes, ni qu'il ait rompu ses relations amicales avec ses ex-collègues.

Dans son nouveau diocèse, Berdolet fut assez mal vu de ses diocésains qui le rendaient responsable des vexations que le gouvernement napoléonien ne leur ménagea pas, tant à cause des biens ecclésiastiques qu'à cause du catéchisme impérial, qui mettait la conscription au nombre des devoirs principaux du chrétien.

Il mourut le 13 août 1809 à Cologne, pendant qu'il visitait le séminaire. Il fut enterré non dans la cathédrale, mais dans le cimetière de la ville, où le préfet lui fit élever un tombeau, qui subsiste encore.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 622 ; II, 209 ; III, 69 ; 409-411, 528-532 ; IV, 406, 533-536 ; VII, 122a, 183-186a ; X, 355, 463, XI, 182 ; XII, 37, 153-172.

Nouvelles ecclésiastiques, 1799, 16.

Grégoire et l'église constitutionnelle d'Alsace, par le P. Ingold.

Véron-Réville, *op. cit.*

HAUTE-SAONE

Flavigny (Jean-Baptiste), né à Vesoul, le 20 février 1732.

Le clergé du « bailliage d'amont » de Franche-Comté fut

des plus ardents à embrasser les idées nouvelles en 1789 : croyant à tort ou à raison qu'ils avaient à se plaindre de la situation que leur faisait l'ancien régime, les prêtres franc-comtois attendaient avec une confiance un peu naïve une révolution dont on leur avait dit qu'elle mettrait un terme à tous les abus. 250 d'entre eux assistèrent à la messe du Saint-Esprit qui se chanta à la collégiale de Vesoul le jour de l'ouverture des États-Généraux.

Lorsque fut promulguée la constitution civile, les habitants du département de la Haute-Saône furent flattés de se voir attribuer un évêché; pour cette raison et pour beaucoup d'autres, les refus de serment furent relativement moins nombreux que dans les régions voisines, et le curé de Vesoul, J.-B. Flavigny, donna l'exemple de ce qu'on appelait alors : la soumission aux lois. Agé de 60 ans, Flavigny était depuis 16 ans curé de Vesoul; c'était un homme pieux et de mœurs irréprochables; il avait une fortune personnelle assez considérable, et en faisait l'usage le plus généreux : aussi était-il vénéré par ses paroissiens et hautement considéré par ses confrères. Ajoutons qu'il était d'un caractère pondéré, qu'il était ennemi des violences; et, ce qui est caractéristique, dans son énorme correspondance avec Grégoire, on ne trouve pas deux pages où il parle de lui-même.

Désigné par avance pour être évêque de la Haute-Saône, il fit tout ce qu'il put pour échapper à cet honneur qu'il ne souhaitait pas; il fut cependant élu, malgré ses résistances, et, se résignant enfin à prendre le fardeau dont il eût voulu éviter le poids, il alla à Paris où Gobel le sacra à Notre-Dame, le 10 avril.

On sait peu de chose sur son administration épiscopale; on a de lui quelques mandements, dont le plus important est celui qu'il publia pour le Carême de 1792, et dont le sujet « le scandale » avait alors une brûlante actualité. Il avait ouvert un séminaire, mais, à la différence de beaucoup

de ses collègues, il se montra difficile dans les appels au sacerdoce : en deux ans il ne fit que quatre prêtres.

Quand un décret de l'Assemblée législative prohiba le costume ecclésiastique, il se soumit sans protester ; mais quand d'autres mesures furent prises qui attentaient plus directement aux droits de l'Église, il montra assez de fermeté pour être rangé parmi les suspects. Le conventionnel Lejeune, en mission dans la Franche-Comté, lui arracha en novembre une abdication qui n'était à proprement parler qu'une renonciation aux fonctions épiscopales que la Loi et la Nation lui avaient induement conférées ; mais il refusa d'accompagner cette renonciation d'aucun acte pouvant être interprété comme une apostasie. Aussi était-il surveillé de près par les agents de la société jacobine, et Lejeune, pour l'empêcher de reprendre les exercices du culte, comme il y paraissait disposé, le fit arrêter le 23 prairial an 2 (11 juin 1794) et interner à Besançon. Quelques mois après, la révolution du 9 thermidor mit fin à sa captivité, et, sur la demande des habitants de Vesoul, il reprit son ministère auprès d'eux dès que la loi de prairial eut autorisé la réouverture des églises.

Dès le 22 mai 1795, il adressa à ses diocésains une lettre pastorale, pour les engager à reprendre leurs habitudes chrétiennes et cette lettre faillit lui attirer des poursuites judiciaires ; il fut des premiers à adhérer aux lettres des « Réunis » : il tint un synode à Vesoul en 1796 et assista au concile de 1797. Avec D. Grappin choisi comme député par le clergé de la Haute-Saône, il eut, comme le plus ancien évêque de la province, à traiter les graves questions qui se soulevaient à l'occasion de la démission du métropolitain Séguin, et, n'ayant pu l'empêcher, il sacra Demandre, choisi pour lui succéder. Il réunit un autre synode en juillet 1800, assista au concile provincial tenu à Besançon la même année, et au concile national de 1801.

Après le Concordat, Le Coz, devenu archevêque de Besan-

çon, le nomma à la cure de Vesoul. Il continua à porter sa croix pectorale, et il disait bien haut qu'il n'avait jamais fait, ni eu à faire aucune rétractation ; soutenu par son archevêque, il restait attaché à ses opinions gallicanes et frondait avec persistance ce qu'il appelait « l'ultramontanisme ». On dit qu'il recevait parfois des lettres portant cette suscription malicieuse : M. Flavigny, à côté de l'église. C'était d'ailleurs un prêtre dévoué et qui fit toujours la charité avec une grande libéralité.

Il mourut à Vesoul le 31 mars 1813.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, II, 94-95, 337-343, 382 ; IV, 557-562 ; V, 301-311 ; VII, 209-238b ; VIII, 72b, 61d ; XI, 182, 441, 543 ; XII, 153-172.

Ami de la Religion, VII, 267.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793, 134.

Sciout, II, 11-12.

Chronique de l'église de Vesoul, par l'abbé Morey, 1886.

JURA

Moïse (François-Xavier), né aux Gras, près Morteau (Doubs), le 12 décembre 1742.

Ordonné à Besançon en 1766, il fut quelque temps vicaire, puis, après avoir pris ses grades à l'Université de Besançon, en 1770, il fut nommé professeur de théologie au collège de Dôle, qui, jusqu'en 1765, avait été dirigé par les Jésuites. Il y passa vingt ans, partageant son temps entre son enseignement et l'aumônerie de la communauté des Tiercelines. Il passait pour un prêtre régulier, pieux et savant, mais quelque peu enclin au jansénisme, ce qui le fit probablement échouer quand il tenta d'obtenir une chaire à l'Uni-

versité de Besançon. Ce mécompte contribua à le jeter dans le parti des mécontents.

En 1797, il adopta sans hésiter les idées opposantes qui répondaient à son état d'esprit, et il prêta serment le 26 janvier 1790, suivi en cela par le reste des professeurs du collège de Dôle.

L'assemblée électorale du Jura se tint le 6 février 1791 dans l'église de Saint-Désiré à Lons-le-Saunier, pour procéder au remplacement de M. de Chabot, évêque légitime, mais insermenté. Dès le 7, 191 voix sur 345 allèrent à l'abbé Guillot, curé d'Orchamps et député du clergé à l'Assemblée nationale; mais l'abbé Guillot refusa l'épiscopat et ne tarda pas même à rétracter le serment qu'il avait prêté dans un mouvement d'enthousiasme irraisonné. Une seconde réunion des électeurs fut indiquée pour le 27 mars, et Moïse, quoique étranger au département, obtint dès le premier tour 241 voix. Par une coïncidence qui n'était probablement pas fortuite, il se trouvait précisément à Lons-le-Saunier, et le lendemain matin, il put apporter aux électeurs son acceptation, ses remerciements et son programme.

Il partit pour Paris le 7 avril, et y fut sacré le 10 à Saint-Roch, par Massieu, de l'Oise. Au lieu de retourner immédiatement dans son diocèse, il resta à Paris jusqu'après Pâques, et pria son collègue Royer, de Belley, de consacrer les Saintes-huiles pour les deux départements de l'Ain et du Jura. Il s'en alla ensuite à Dôle, puis le 12 mai, fit son entrée au chef-lieu de son département, et de là à Saint-Claude, où était fixée la résidence épiscopale; il n'y alla qu'avec une certaine répugnance, car il estimait que le choix de cette ville était malheureux, à cause de sa position excentrique dans le pays; il y eût préféré Arbois, Poligny ou Lons-le-Saunier. Aussi, après avoir pris possession de sa cathédrale le 14 mai, il s'empressa de s'en retourner à Dôle, disant qu'il avait à terminer son cours de théologie pour lequel il n'avait pas de remplaçant. Ce n'est donc

qu'au mois de septembre qu'il s'établit définitivement à Saint-Claude.

Sa première lettre avait paru en mai ; dans la seconde, datée du mois de septembre, il annonçait la nomination de ses vicaires et la réouverture du séminaire. Il s'occupait en effet très activement du recrutement de son clergé, et, en dix ordinations, du 24 septembre 1791 au 21 décembre 1793, il imposa les mains à une trentaine de prêtres ; mais pressé par la nécessité de couvrir les postes vacants, il fit d'assez tristes choix ; il lui arriva de conférer tous les ordres, depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise, dans le cours de la même cérémonie, à des sujets mal préparés, dont quelques-uns n'avaient que vingt ans. Aussi, quand, en 1797, il tint un synode à Arbois, il ne vit revenir à lui que quatre des prêtres qu'il avait ordonnés... Où étaient les autres ?

Au commencement de l'année 1792, Moïse publia un mandement pour le Carême, de beaucoup le meilleur de ceux qu'il a composés. Le sujet était la Pénitence ; on y trouve une doctrine solide, une morale austère et même un peu rigoureuse, une documentation de bon aloi, le tout exposé dans une langue forte et élégante. L'année suivante, il fut moins bien inspiré quand il eut à parler des décrets de l'Assemblée Législative prohibant le costume ecclésiastique (6 avril 1792) et celui qui remettait aux municipalités la tenue des actes de l'état-civil (20 septembre) ; il les accepte, et même les approuve, avec la satisfaction du vieux gallican qui voit consacrer ses idées sur la nature du mariage, contrat essentiellement civil, que la bénédiction du prêtre sanctifie, mais ne crée pas ; de même, sur le divorce, il s'exprime avec quelque complaisance, reconnaissant que la liberté des cultes rend nécessaire une loi conforme à certaines opinions religieuses ; il se contente de souhaiter que les catholiques ne recourent au divorce que le plus rarement possible. Au contraire, il se montre

intransigeant sur la question du mariage des prêtres ; il adhère aux déclarations de Grégoire et de Le Coz, et cela suffira pour le faire regarder comme « fanatique ». Le représentant Lejeune fut chargé en 1793 de détruire ce qui restait de la religion dans l'Est : les églises furent fermées, les précieuses reliques de saint Désiré et de saint Claude furent outrageusement profanées, les prêtres invités à se déprêtriser et cela avec de terribles menaces qui déterminèrent un grand nombre d'abdications plus ou moins scandaleuses. Moïse, au contraire, resta inébranlable et continua son ministère sans se laisser intimider par la violence, ni décourager par les défections de ses collaborateurs. Le 14 mars 1794, il fut arrêté dans sa maison épiscopale et conduit à Lons-le-Saunier ; mis en demeure de livrer ses lettres de prêtrise, il s'y refusa énergiquement ; tout ce qu'on put obtenir de lui fut sa renonciation, non au sacerdoce, mais à l'épiscopat, que les électeurs lui avaient donné. Il fut alors transféré dans les prisons de Besançon, où il resta six mois ; en septembre, on le mit en liberté, moyennant la promesse de ne pas s'éloigner de sa commune natale, et de ne pas remettre le pied dans le département du Jura. Retiré aux Gras, il y recommença les fonctions de son ministère après la loi de prairial an 3, et il consacra les Saintes huiles le jeudi saint de 1795, tant pour son diocèse que pour celui de Besançon, privé de pasteur ; il parcourut en 1795 une partie du département du Doubs, et quand il fut enfin autorisé à retourner dans le Jura, il en visita un grand nombre de paroisses, dont les curés avaient repris leurs fonctions. Il faut cependant remarquer que beaucoup de prêtres assermentés s'étaient rétractés : d'une lettre du 1^{er} septembre 1796 résulte qu'à cette date le nombre des rétractés dépassait la soixantaine.

Dès le printemps 1795, Moïse s'était mis en rapports avec Grégoire et avait adressé son adhésion à tous les actes des « Réunis » ; cependant, il avait joint à son

adhésion quelques critiques : il avait en effet des idées assez particulières sur un certain nombre de points et il y tenait beaucoup, à en juger par les dissertations qu'il envoya à Grégoire. Il accepta avec beaucoup d'empressement le projet de concile et tint à Arbois en 1796 un synode où 80 prêtres furent présents et où un pareil nombre se firent représenter.

Au moment où le concile fut convoqué, dans le courant de 1797, les prêtres de Besançon, ayant à remplacer leur évêque Séguin, qui ne se décidait pas à reprendre ses fonctions, choisirent Moïse comme métropolitain ; et le 16 juillet, le presbytère du Doubs annonçait à Moïse que le suffrage populaire avait confirmé le choix des prêtres par 7,715 voix sur 7,856 votants. Malgré cette élection à peu près unanime, Moïse n'accepta pas ; ses opinions jansénistes ne se prêtaient pas à l'idée d'une translation ; pour ce motif, ou pour d'autres, il resta évêque du Jura, et c'est en cette qualité qu'il assista au concile. Il y remplit les fonctions de vice-promoteur.

Il semble que cette assemblée ne fut pas aussi pacifique et aussi cordiale que le disent les compte-rendus officiels. Il est certain que Moïse s'y trouva en conflit avec plusieurs de ses collègues : une lettre qu'il écrivit à Desbois de Rochefort en avril 1798, ne laisse aucun doute sur ce point ; ses récriminations se compliquent de personnalités acerbes, et, bien qu'il soit assez difficile de dire sur quoi portait la discussion, on comprend que Moïse avait quitté Paris avec de grosses rancunes dans le cœur. Sa correspondance avec Grégoire devient plus rare ; il se plaint qu'on n'ait pas publié des articles qu'il avait envoyés aux *Annales*, ou qu'en les publiant, on les ait défigurés. On le sent aigri, et les difficultés qu'il rencontrait dans son diocèse ne paraissent pas avoir été étrangères à la mauvaise humeur qu'il manifesta.

Pendant la persécution fructidorienne, il avait dû se

réfugier de nouveau aux Gras ; il put, avec l'autorisation administrative, aller assister, en juin 1798, au sacre de Demandre, élu à Besançon, mais, quand il voulut réunir un synode à Salins, il se heurta à des défiances provoquées peut-être par la rivalité qui existait entre les diverses villes du département. Le synode eut lieu cependant, mais seulement le 18 brumaire. Aussitôt après le synode, Moïse put aller prendre part au concile provincial de Besançon. L'année suivante, il assista au concile de Paris après lequel l'église constitutionnelle dut se résigner à disparaître.

Non compris dans la nouvelle hiérarchie concordataire, il vécut d'abord aux Gras, puis, à partir de 1806, à Morteau, dans une maison qu'il avait achetée. Son caractère ne paraît pas s'être adouci ; et la déconvenue qu'il avait éprouvée en se voyant mis en dehors des nominations épiscopales de 1802, l'avait rendu plus misanthrope que jamais. Retiré avec ses livres, il est en froid avec le clergé local ; il excite les mécontentements contre Le Coz, qu'il appelle « Claude le Mal Venu » ; Le Coz, instruit de ses manœuvres, s'amuse à lui adresser une lettre : « à Monsieur Moïse, évêque divisionnaire », plaisanterie que Moïse prit tout à fait au tragique. Il se voyait des ennemis partout et se figura qu'on avait essayé de l'empoisonner ; il fait à Grégoire le récit de ses tribulations et il est impossible de ne pas le considérer comme un malade. Voici un exemple de sa prose chagrine et malveillante ; c'est une lettre du 27 décembre 1808, où il habille successivement chacun des anciens évêques, ses collègues, qui ont été pourvus de sièges en 1802.

« Je ne sais quelle malédiction s'est attachée sur les pas
 « de nos *remployés*. Tous, à l'exception d'un seul, n'étaient
 « parvenus qu'après s'être avilis par des intrigues, des
 « vacillations, et certains par quelque chose de pire. Tous,
 « excepté deux, paraissent avoir trahi les libertés de
 « l'église gallicane et les maximes de l'État, tout en faisant

« semblant de les professer... ils se sont d'ailleurs mon-
« trés avec un ridicule orgueil à l'égard de ceux de
« leurs collègues dans la fermeté desquels ils avaient cru
« voir leur condamnation... Un M... [Montault des Iles,
« d'Angers] et un le B... [Le Blanc de Beaulieu, de
« Soissons] ajoutent, s'il est possible, à l'opprobre dont ils
« se sont couverts ! Ch... [Charrier de la Roche, de
« Versailles] s'était déjà annoncé pour ce qu'il est, et les
« honneurs ne peuvent plus tomber sur lui que comme
« une perle tombe dans du fumier ! B... [Belmas, de
« Cambrai]... toujours embarrassé, excepté quand il s'agit
« de faire une sottise... Oh ! M. B. [Berdolet, d'Aix-la-
« Chapelle] quand nous étions amis de classe, je vous
« connaissais bien mal, ou bien vous avez beaucoup
« changé ! Pr... [Primat, de Toulouse] est, dit-on, dans les
« circonstances actuelles ce qu'en 1797 on l'accusait d'avoir
« été par rapport à la religion. P... er [Périer, d'Avignon]
« ne chantera pas formellement la palinodie, mais en
« vertu de son principe favori : *il faut du pain*, il pourrait,
« s'il le fallait, employer les restrictions mentales et les sub-
« tilités scolastiques pour paraître ce qu'il n'est pas. R... d
« [Reymond, de Dijon] ne sera jamais qu'une grenouille
« enflée de vent et un intrigant sans mérite. Heureusement
« S.... [Saurine, de Strasbourg] se montre, dit-on, mieux
« qu'il ne se montrait en 1801 et en 1802. B... el [Béche-
« rel, de Valencè] est toujours bien allé ; il fait exception
« à la règle et je présume qu'il ira toujours bien. Quant à
« Mgr Le Coz... il est tel que nous l'avions jugé, joignant
« à une dévotion plus que minutieuse, une conscience assez
« robuste pour établir des pasteurs connus comme
« empoisonneurs au physique et au moral, se morfondant
« pour plaire à un parti qui le déteste et qui le domine en
« raison de sa faiblesse et de ses lâches complaisances...
« remplissant son chapitre comme Noë remplit l'arche,
« quoique il ait beaucoup d'excellents sujets à choisir...
« avançant en étourdi et reculant en sot... il semble ne se
« démenér que pour prouver qu'il est incapable de gou-
« verner ; écrivant sans cesse sur des matières qu'il ne
« connaît pas ; donnant au Pape une juridiction sur l'église
« universelle et admettant les conciles de Constance et de
« Bâle... voulant gagner les protestants et leur disant des
« injures tirées d'auteurs d'une très médiocre autorité ;...

« il laisse soupçonner qu'il ne connaît ni la théologie, ni les libertés de l'église gallicane, ni l'Écriture, alors qu'en revanche il sait rétablir les abus et corriger l'histoire pour avoir le plaisir de mal raisonner et de se contredire ».

Tel est l'homme mécontent et hargneux qui se peint lui-même dans cette galerie de portraits manifestement poussés au noir.

Sa fin fut triste, comme avaient été ses derniers jours. Le 7 février 1813, on le trouva mort dans son lit. Deux prêtres seulement assistèrent à ses funérailles ; conformément à ses volontés il fut enterré aux Gras.

Il était savant ; il s'était montré dévoué, actif, habile administrateur ; sa susceptibilité lui fit voir des ennemis dans ses plus dévoués coopérateurs ; son orgueil blessé l'aigrit et il finit sans être regretté de personne.

Bibliographie. — *Vie de F. X. Moïse*, par l'abbé Perrod, Paris, 1905.

Annales de la Religion, I, 60, 496, 548 ; II, 358, 431, 503 ; IV, 241-256 ; V, 396-398, 401 ; VII, 63-64b ; VII, 130-150 b ; XII, 153-178, 530.

Ami de la Religion, XXX, 5.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793, 110-115 ; 1798, 81.

VOSGES

Maudru (Jean-Antoine), né à Adompt (Vosges), le 5 mai 1748.

Fils d'un maître d'école, il était, au moment de la Révolution, curé d'Aydoilles, et, non content de prêter serment, il fit une campagne ardente pour amener ses voisins à le prêter aussi. C'était un homme de cœur, zélé, dévoué, tenace dans ses opinions et ses amitiés, mais, comme beau-

coup de ses contemporains, il se laissait griser par les mots sonores et les déclamations emphatiques, dont il ne savait pas discerner l'inefficacité. Toutes ses erreurs s'expliquent par la conviction où il était de travailler au bien de l'Église : mais ses intentions louables étaient mal servies par une intelligence plutôt médiocre, et une instruction au moins ordinaire. Faible et brouillon, il manquait des qualités qui font l'administrateur ; impérieux et cassant, il n'avait aucune autorité sur ses inférieurs.

On avait d'abord élu Demange, supérieur du séminaire ; sur son refus, Maudru, nommé le 1^{er} mars, fut sacré à Paris, par Lindet, le 20 du même mois ; il passa à Saint-Dié le temps pascal et aussitôt commença une tournée qu'il prolongea jusqu'au mois d'octobre et pendant laquelle il visita les principales villes du département. Il rouvrit le séminaire, mais sans pouvoir y recevoir autant de sujets qu'il en aurait fallu ; en deux ans, il ne put ordonner que quinze prêtres ; aussi, pour combler les vides de son clergé, fit-il appel aux anciens religieux qui vivaient de leur pension ; il demanda qu'on privât de cette pension tout prêtre valide qui ne se mettrait pas à sa disposition pour occuper un poste vacant. Enfin, revenant de ses premières préventions contre les insermentés, il en toléra un certain nombre dans les paroisses que leur éloignement eût laissées sans pasteur.

A la fin de 1791, la démission de son voisin de Nancy, Lalande, ne fut pas sans lui causer quelque émoi ; cependant, il reprit courage, et, dans les premiers mois de 1792, il publia une suite d'instructions familières sur la constitution française, dont il donnait une explication qu'on appellerait aujourd'hui : cours de morale civique. Un autre de ses mandements était destiné à prouver que les constitutionnels n'étaient pas atteints par les excommunications portées contre eux ; ils n'ont jamais, disait-il, rompu avec l'Église, et l'Église n'a pas le droit de retrans-

cher de sa communion des fidèles qui n'ont jamais eu l'intention de se séparer d'elle. Nous sommes toujours catholiques, ajoutait-il, et il ne dépend pas du Pape de nous priver de ce titre !

A mesure que la Révolution accélérât sa marche anti-religieuse, le clergé constitutionnel sentait diminuer son crédit ; en février 1793, Maudru fut encore chargé d'organiser au point de vue religieux la principauté de Salm, récemment réunie au territoire du département des Vosges, mais ce fut la dernière fois que l'administration s'occupa de lui autrement que pour le molester. En butte à la surveillance des fonctionnaires et entre tous du Procureur-syndic Poullain-Grandpré, dénoncé par le club, menacé par les Jacobins impatients de ruiner l'Église, il montra une grande constance dans l'épreuve. Il refusa énergiquement de renoncer à l'épiscopat et au sacerdoce ; il fut emprisonné et envoyé à Paris pour passer devant le tribunal révolutionnaire. Le 9 thermidor lui sauva la vie, et, après sept mois de captivité, il sortit de la Conciergerie, au mois de décembre.

Dès qu'il fut possible d'user de la liberté religieuse accordée par la loi de ventôse, il reprit l'exercice de ses fonctions ; le jeudi-saint 1795, il consacra les Saintes huiles dans une grange à Saulxures, assisté d'un seul prêtre. Le 15 avril, il annonçait son retour aux fidèles ; le 19, il ouvrait sa cathédrale et y célébrait la fête de saint Dié, son patron.

Maudru recommençait petitement ; les assermentés étaient réduits en nombre et leur crédit avait beaucoup diminué ; les rétractations avaient été nombreuses et un chanoine de Saint-Dié, M. de Thumery, était installé dans le pays avec les pouvoirs de vicaire général de l'évêque légitime, M. de la Galaisière. N'ayant ni prêtres ni ressources, seul pour desservir les deux églises de sa ville épiscopale, Maudru fit preuve d'une extraordinaire activité. Non seulement, il parcourut son diocèse, ouvrant les églises

et rendant courage à ses collaborateurs indécis, mais il parcourut aussi le diocèse du Haut-Rhin, et contribua beaucoup à faire élire Berdolet qu'il alla sacrer en 1796. Il avait aussi formé le projet de créer dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Senones un collège-séminaire commun aux trois départements des Vosges, du Haut-Rhin et de la Haute-Saône; si cette fondation resta à peu près sans résultat pratique, ce ne fut pas à cause de son défaut de persévérance, mais par suite de l'inertie de ceux qui auraient pu lui venir en aide. Entre temps, il bataillait tant contre les rétractés et les anciens déportés, que contre les apostats qui ne craignaient pas de reprendre sans mission un ministère dont ils s'étaient rendus indignes. Après avoir tenu à Saint-Dié, en juillet 1797, un synode de son clergé, il se rendit à Paris pour prendre part au concile, et, dès son retour, il s'occupa de mettre à exécution les résolutions prises à Paris.

C'est alors que ses adversaires profitèrent d'une des imprudences dont il était coutumier pour lui créer de graves embarras; au mois de mars 1798, il fut poursuivi, emprisonné et condamné comme « perturbateur de la paix publique ». Il avait beaucoup d'ennemis; on profita d'un de ses mandements pour ouvrir contre lui des poursuites; on n'eut pas de peine à trouver dans ses actes un certain nombre de transgressions à une législation qu'on avait savamment semée de pièges. Il risquait la déportation: il en fut quitte pour trois mois de prison, et avant que le procès fût venu en appel, l'influence de Grégoire et de Saurine fit étouffer l'affaire. Maudru reconnut que pendant qu'il était sous le coup d'une rigoureuse condamnation, les insermentés lui avaient témoigné une sympathie, dont il leur sût gré; mais cela ne fut pas de longue durée, et, cédant à son tempérament violent, il reprit la lutte contre eux. Il est surprenant de voir le clergé assermenté ayant toujours à la bouche des paroles de paix et de réconciliation, mais en même

temps ne se lassant pas de dénoncer les insermentés comme des perturbateurs, des royalistes, des alliés des ennemis de la France, et s'efforçant de faire prendre contre eux les mesures les plus rigoureuses ; telles sont les contradictions dans lesquelles tombent ceux qui ne savent pas supporter qu'on les lèse dans leurs intérêts et qu'on les blesse dans leur amour-propre.

Maudru après son procès quitta Saint-Dié, où il se sentait trop d'ennemis, pour aller se fixer à Mirecourt ; il tint en 1801 deux synodes, l'un à Mirecourt, l'autre à Saint-Dié, pour ménager les susceptibilités de deux régions rivales. Après le concile national, auquel il assista, il resta à Paris, et quand Mgr d'Osmond eut été désigné pour le diocèse de Nancy, auquel était rattaché le département des Vosges, il alla le trouver et remit entre ses mains une rétractation accompagnée d'une demande d'absolution. Il agissait ainsi conformément à son caractère qui était opposé à toutes les demi-mesures. Mais, soit à cause des reproches que lui firent les autres évêques, soit parce qu'il se laissa influencer par les protestations d'un certain nombre de ses prêtres, soit enfin parce que Mgr d'Osmond ne lui avait pas accordé la paroisse de Mirecourt, où il voulait être maintenu, soit pour d'autres causes qu'il ne m'a pas été possible de démêler, il revint sur sa rétractation, et, retourné à Mirecourt, il engagea contre le curé nommé par Mgr d'Osmond une guerre à coups d'épingles qui dura jusqu'au jour où il se décida à aller occuper la cure de Stenay, près de Thionville où il avait été nommé, En 1808, il donna sa démission, mais resta à Stenay comme collaborateur bénévole de son successeur. Il était encore actif et toujours dévoué ; il rendait de réels services au curé, qui n'avait à se plaindre que de l'exaltation de ses idées politiques, car il était toujours démocrate convaincu et ne s'en cachait pas. En 1814, sa présence à Stenay fut jugée dangereuse pour la sécurité publique ; il essaya en vain de se soustraire aux

recherches, mais il fut arrêté et conduit à Paris, puis interné à Tours, en 1815.

Peu après, il obtint la permission de s'établir à Belleville, qui était alors un joli village de la banlieue de Paris ; il s'occupa à composer le récit de ses malheurs sous le titre : « *Précis historiques des persécutions dirigées contre M. Maudru* (4^e, 1818).

Il mourut à Belleville le 13 septembre 1820 ; Grégoire présida ses obsèques et prononça son oraison funèbre qui fut imprimée.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 60, 121, 607-609 ; II, 40-41, 39-50, 73-84, 209, 376-379, 382 ; III, 70 ; IV, 393-402, 536-537 ; V, 156-159 ; VII, 126-139a, 273b ; IX, 375 ; X, 159, 355-357 ; XI, 192.

Ami de la Religion, XVII, 46-48.

Chronique religieuse, V.

Martin, *op. cit.*, III, 99, 100-297, 461.

Maudru, évêque des Vosges, par Fr. de Chanteau, Nancy, 1879.

MÉTROPOLE DU SUD-EST

(9 départements : Rhône-et-Loire, Ain, Ardèche, Cantal, Haute-Loire, Isère, Mont-Blanc, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire).

RHONE-ET-LOIRE

Lamourette (Antoine-Adrien), né à Frévent, dans le Boulonnais, en 1742.

Lazariste, il avait été supérieur du séminaire de Toul, puis directeur des retraites à la maison de Saint-Lazare à Paris. Sorti de sa congrégation, il fut nommé vicaire général par M. de Conzié, évêque d'Arras. C'était un homme instruit et pieux, mais l'action des idées philosophiques avait affaibli sa foi, et sa piété sentimentale ne l'avait pas gardé contre les préjugés de son temps. Il donna dans la Révolution, où son esprit léger ne comprit que les grands mots et les utopies généreuses. Il fut, comme Fauchet, l'ami de Mirabeau, qui les dominait par le prestige de sa vigoureuse éloquence ; lancé dans le courant il adopta toutes les nouveautés prônées par ce fougueux tribun, et reçut sa part des dépouilles de l'ancien régime quand, bien qu'étranger, il fut nommé à la métropole de Lyon. Il fut sacré par Gobel, le 27 mars 1791. « Avec quel accueil fut-il reçu par les autorités constituées d'alors ! Elles allèrent à sa rencontre au-delà des murs de la ville et son entrée solennelle fut un spectacle bizarre, où

l'évêque entouré de magistrats mécréants, ayant à ses côtés un ministre calviniste et un prêtre scandaleux, précédé de la Garde Nationale, avait moins l'air d'un pasteur entrant dans un bercail, que d'un conquérant d'évêché, qui, bravant toutes les bienséances, débutait par solenniser l'indifférence de tous les cultes » (*Revue du Lyonnais*, t. II).

En septembre suivant, il fut élu membre de la Législative, et laissant l'administration de son diocèse à ses vicaires, il vint prendre sa place à l'Assemblée. Il y siégea parmi les modérés ; il est connu par l'appel à l'union et à la fraternité qui se termina par la comédie larmoyante appelée : *le baiser Lamourette*. Après le 10 août, il fut l'auteur d'une motion qui aggravait la rigueur de la captivité du Roi, en l'empêchant de communiquer avec les siens. En dehors de là, Lamourette soutint les propositions des modérés, eut même l'énergie de protester contre les massacres de septembre, et refusa de s'associer au vote de plusieurs de ses collègues qui préludaient à une apostasie en supprimant les dernières congrégations religieuses, en proscrivant le costume ecclésiastique et en votant une loi qui méconnaissait les principes de l'Eglise au sujet du mariage. Après la session, il retourna à Lyon, et quand la ville fut opprimée par le proconsul Chalier, il prit la défense de ses diocésains ; il resta à Lyon pendant le siège que la ville eut à soutenir en 1793 ; il fut arrêté le 29 septembre 1793 et envoyé à Paris pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Le 22 nivôse an 2 (11 janvier 1794), il fut jugé et condamné comme coupable « d'avoir commis des actes révolutionnaires et d'avoir fait des écrits liberticides ». Il fut exécuté le même jour.

Dix-huit mois après, on imprima une pièce intitulée « Déclaration authentique d'Adrien Lamourette ». C'était une rétractation expresse ; on y lisait le passage suivant : « Je déclare que je me repens de tout mon cœur, de tout ce que j'ai dit, fait et écrit, tendant à appuyer les principes

d'après lesquels on a fait en France des changements qui sont devenus si funestes à la Religion... je demande pardon à Dieu d'avoir reçu la consécration épiscopale, dont j'étais indigne..., et à l'Église d'avoir rempli un siège qui n'était pas vacant... ; violé les lois saintes de la discipline, et méconnu l'autorité et la supériorité du Souverain Pontife et du Saint-Siège ». L'acte est daté de la Conciergerie, 7 janvier 1794.

Cet écrit avait été remis à M. Emery, qui, nous le savons, était aussi à la Conciergerie ; nombreux sont les prisonniers auxquels M. Emery rendit l'espérance en les amenant au repentir. (*Vie de M. Emery*, par M. Gosse-
lin, I, 357-368). Les constitutionnels, comprenant tout le tort que faisait à leur cause la publication de ce document, s'empressèrent de le déclarer inventé. Ils firent contre son authenticité les objections les plus passionnées : Charrier de la Roche envoya de Lyon tout un dossier, qu'il m'a été permis de consulter, et où je n'ai pas vu la preuve de la supercherie prétendue. On y voit une lettre que Lamourette écrivait la veille de sa mort, 10 janvier, à sa nièce ; il y parle en termes très élevés de la mort qui l'attend, et il donne à sa nièce les conseils les plus surnaturels, mais il ne dit rien de sa rétractation, ce qui a lieu de surprendre tout d'abord. On peut cependant répondre que la rétractation était adressée au Pape, et que le condamné ne voulait pas qu'elle fût connue avant d'être parvenue à sa destination ; on peut dire aussi que Lamourette n'a pas voulu compromettre sa nièce en lui écrivant une lettre où il condamnait une des institutions fondamentales de la Révolution ; on était au fort de la Terreur, et la possession d'écrits moins compromettants avait envoyé bien des innocents à l'échafaud. Enfin, Charrier de la Roche, d'abord partisan déclaré de l'inauthenticité de la pièce, ne paraît pas avoir persévéré dans son opinion, puisque, quelques mois après, il devait à son tour

se séparer de l'église constitutionnelle. On peut même ajouter que la démonstration ne sembla peut-être pas très probante à Grégoire, le dossier qu'on lui avait envoyé était destiné à être publié dans les *Annales de la Religion*, et Grégoire le garda pour lui, préférant se taire plutôt que d'insérer une affirmation qui eût servi sa cause au préjudice de ce qu'il croyait être la vérité.

Après la Terreur, Grégoire écrivit à Charrier de la Roche, évêque démissionnaire de Rouen, mais qui était lyonnais, pour lui demander de prendre en main la direction de l'église dans sa ville natale. Charrier, retiré à la campagne, le mit en relations avec ce qu'il restait de l'ancien conseil épiscopal de Lamourette. Le 12 floréal an 3 (1^{er} mai 1794) ; l'ancien vicaire Renault écrivit à Grégoire, « Je commence par vous dire que notre presbytère n'existe « pour ainsi dire plus. De seize vicaires de la métro- « pole, cinq se sont mariés ; deux sont tombés sous la « hache fatale, un est devenu infirme, quatre ont quitté « cette commune et je ne sais où les prendre ; nous ne « restons conséquemment que trois. Quant à moy, la loy « m'ayant obligé de remettre mes lettres d'ordre, je me « suis abstenu jusqu'à ce jour de faire aucune fonction, « attendant d'y être appelé, et que je puisse les remplir « publiquement ».

Les autres membres actifs du presbytère étaient l'ancien archiprêtre Perrin, qui fut député de Lyon au concile de 1797 ; Marie, ancien économiste de l'Hôtel-Dieu, et un nommé Ponson, que ses collègues accusaient périodiquement d'avoir engagé des pourparlers avec les vicaires généraux de M. de Marbœuf, pour faire sa rétractation.

La municipalité lyonnaise était absolument favorable au clergé insermenté ; et quand le presbytère fit la soumission indiquée dans la loi, pour être mise en possession de neuf églises de la ville, il lui fut répondu par diverses fins de non-recevoir. Ce n'est que le 15 novembre 1795, que les constitutionnels purent ouvrir l'église de Saint-Just ; trois mois après, on leur en céda deux autres, mais leur parti

ne fut jamais prépondérant à Lyon ; dans la campagne, qui comprenait plus de 600 paroisses, ils avaient 80 églises ouvertes en février 1796, et 194 en juillet 1797. A partir de cette date, ils perdirent plus de terrain qu'ils n'en gagnèrent ; les prêtres déportés ou émigrés rentraient en foule, et, méprisant les dangers auxquels ils s'exposaient, ils parcouraient le pays en remplissant tous les devoirs de leur ministère ; le peuple retournait à eux, et les curés constitutionnels restaient seuls dans leurs églises vides, en attendant qu'on les invitât à s'en aller.

En exécution des décrets du concile de 1797, on procéda vers la fin de 1797 aux opérations préliminaires de l'élection épiscopale. Charrier n'avait jamais consenti à s'immiscer dans l'administration spirituelle ; il avait même refusé, en 1796, de consacrer les Saintes-huiles. Perrin, que le presbytère avait député au concile, était un vieillard de 78 ans ; Renault avait livré ses lettres en 1794. On pensa donc à Primat, lyonnais de naissance et cousin de Renault, qu'il fut assez facile de décider. Il fut donc élu le 15 avril 1798. Nous avons vu par suite de quelles difficultés il n'arriva à Lyon qu'en 1800 (voir la notice de Primat, au département du Nord, p. 229 à 234).

Bibliographie. — *Mémoires pour servir à l'histoire des diocèses de Lyon et de Belley pendant la Révolution*, par l'abbé Cattin, 8°, Lyon, 1867.

Annales de la Religion, voir NORD.

Annales religieuses de l'abbé de Boulogne (rétractation de Lamourette), II, 2.

Revue du Lyonnais, t. II.

Fisquet, *France pontificale*, Lyon.

Sciout, III, 632-633.

Deramecourt, *op. cit.*, IV, 178.

Delarc, *op. cit.*, III, 103.

Publications de Lamourette : *Pensées sur la Philosophie de l'Incrédulité*, 1786. — *Pensées sur la Philosophie de la foi*, 1789. — *Les délices de la Religion, ou le pouvoir de l'Évangile pour nous rendre*

heureux, 1788, trad. en espagnol en 1795. — Mémoire sur la dévastation de Saint-Lazare, le 13 juillet 1789. — Le décret de l'Assemblée Nationale sur les biens du clergé justifié, 1789-1790. — Discours sur l'exposition des principes de la constitution civile du clergé par les évêques députés à l'Assemblée Nationale, le 16 novembre 1790. — Prônes civiques, ou le pasteur patriote, 1790-1791. — Le discours de Mirabeau sur les principes de la constitution civile du clergé passe pour être de lui. — Lettres pastorales et mandements publiés à Lyon. — Considérations sur l'esprit et les devoirs de la vie religieuse (posthume publié en 1795).

Pour les écrits parus à Lyon, voir : Gonon, Bibliographie historique de la Ville de Lyon. Lyon. 1847. En général les mandements de Lamourette sont écrits avec une facilité verbeuse et redondante mais ils ne s'éloignent pas de la décence de langage qui convenait à un évêque. Dans ces mémoires, où il lutte contre le Pontife de Rome pour établir la légitimité de la constitution civile, Lamourette se renferme dans de justes bornes. Il nous semble qu'on doive se le représenter comme un homme faible et indécis emporté par de fatales circonstances, mais au fond probe et honnête. (Art. Collombet, dans la *Revue du Lyonnais*).

AIN

Royer (Jean-Baptiste), né à Cuiseaux, le 18 octobre 1733.

(Voir : Paris, p. 59 à 64).

Le clergé de l'Ain fut particulièrement éprouvé par la persécution terroriste dont le conventionnel Albitte fut l'agent impitoyable¹. En 1799, un curé de l'Ain écrivait à Grégoire :

1. Formule d'abdication de la prêtrise imposée par Albitte aux prêtres de l'Ain et du Mont-Blanc.

Je soussigné _____, âgé de _____, né à _____, faisant le métier de prêtre depuis l'an _____ sous le titre de _____. Convaincu

« Le nombre des pasteurs conformistes en exercice, « est tout au plus de 80, et encore de ce nombre il y en a « au moins vingt d'une conduite équivoque et plusieurs « mauvais sujets qui ont obtenu des postes » (Blanc, curé de Montceaux, 17 novembre 1799).

Dans la même lettre, nous trouvons des détails sur la composition du conseil presbytéral :

« Je ne sais si l'on pourrait trouver quinze pasteurs qui « n'aient pas fléchi le genou devant l'idole, sans en excep- « ter le conseil épiscopal. A peine avons-nous pu en trou- « ver huit pour former le presbytère qui n'aient pas signé « l'horrible formule d'apostasie, et encore avons-nous « appris depuis qu'un des huit a donné prise sur sa réputa- « tion à ce sujet. C'est un ancien vicaire épiscopal, qui « prétend que son nom y a été mis à son insu, et qu'il s'est « lavé de cette tache auprès de son ancien évêque, le « citoyen Royer. »

Trois des anciens vicaires épiscopaux étaient en lutte avec le presbytère, celui dont il vient d'être parlé et deux autres, qui, après la Terreur, s'étaient remis en fonctions malgré le scandale qu'ils avaient donné à Bourg, Belley et Trévoux. Ils avaient encouragé d'autres prêtres, aussi coupables qu'eux à retourner dans leurs paroisses et on accusait même Rollet, de Bourg, d'avoir invité des prêtres mariés à prêcher dans son église.

des erreurs par moi trop longtemps professées déclare en la présence de la municipalité de _____ y renoncer à jamais ; déclare également renoncer, abdiquer et reconnaître comme fausseté, illusion et imposture, tous prétendus caractères et fonctions de prêtrise, dont j'atteste déposer sur le bureau de la dite municipalité tous brevets, titres et lettres. Je jure en conséquence, en face des magistrats du peuple, duquel je reconnais la toute-puissance et souveraineté, de ne jamais me prévaloir des abus du métier sacerdotal, auquel je renonce ; de maintenir la liberté, l'égalité de toutes mes forces, de vivre ou de mourir pour l'affermissement de la République une, indivisible et démocratique, sous peine d'être déclaré infâme, parjure et ennemi du peuple et traité comme tel.

Ceci explique pourquoi les partisans de Royer, quand ils voulaient le faire élire à Paris, le représentaient comme un évêque « *in partibus* », évêque sans diocèse, n'ayant que des prêtres rétractés ou dissidents. Il est certain qu'à la faveur des divisions qui existaient entre les quelques constitutionnels restants, le clergé insermenté avait fait beaucoup de progrès et avait obtenu la rétractation d'un grand nombre d'assermentés.

Après que Royer eût été transféré à Paris, le presbytère de Belley chercha à lui donner un successeur ; le 15 octobre 1799 eut lieu le dépouillement des procès-verbaux d'élection ; sur 3,891 suffrages, 3,286 se portèrent sur le nom de Jean-Noël Perret, curé de Grand-Corant, paroisse voisine de Bourg. Les résultats furent contestés par les deux anciens vicaires épiscopaux que le presbytère avait cru devoir exclure de son sein ; les objections qu'ils firent étaient futiles, mais, ne se sentant pas soutenu par l'unanimité de ses partisans, Perret refusa. On écrivit à Grégoire pour qu'il essayât de vaincre les résistances de l'élu, mais celui-ci, dans une lettre du 27 brumaire (18 novembre 1799) déclara qu'il n'accepterait jamais. L'église de l'Ain resta donc veuve jusqu'au Concordat.

Bibliographie. — *Histoire de la Révolution dans le département de l'Ain*, par Leduc, 6 vol. 8°, Bourg, 1889.

Dictionnaire biographique des personnages notables du département de l'Ain, par Dufrey, 2^e partie, 1883.

Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Lyon et de Belley, par Cattin, Lyon, 1867.

ARDÈCHE

Savine (Charles de **La Font de**), né à Embrun, le 17 février 1742.

Cadet d'une noble famille, il entra dans l'Église sans vocation ; il fit d'excellentes études, et devint un homme lettré, ne manquant ni de goût, ni d'esprit et maniant agréablement la plume. On s'accorde à dire qu'il était bon, généreux, sensible, plein de courtoisie et d'humanité. Mais la mère qui l'avait élevé, femme aussi frivole que spirituelle, si elle lui donna une éducation qui fit de lui un homme du monde accompli, lui inculqua en même temps sa légèreté, sa futilité et aussi tous les préjugés philosophiques alors en honneur parmi les gens du monde. Enfin, et ceci est bien autrement grave, ayant un fils ainsi élevé, elle prétendit l'engager dans le sacerdoce, pour qu'il pût faire son chemin dans le monde en recueillant les honneurs et les profits qui étaient alors attachés aux charges ecclésiastiques.

Placé au séminaire d'Aix, le jeune de Savine montra une répugnance marquée pour toutes les pratiques de la vie cléricale : il avait une foi médiocre, sinon douteuse, un attrait immodéré pour les plaisirs les moins compatibles avec l'état auquel on le destinait ; et cependant il fut admis aux saints ordres !

Aussitôt après son ordination, l'abbé de Savine alla à Paris, en qualité de secrétaire de l'Agence du Clergé ; il fut ensuite nommé vicaire général de Laon et de Mende. Son caractère fantasque se manifestait par de brusques alternatives de dévotion et de tiédeur : tantôt, il célébrait pieusement chaque matin et disait son office à genoux ; tantôt, il restait des mois sans dire de messe et faisait réciter son bréviaire par son valet de chambre : et cependant, quand l'évêché de Viviers se trouva vacant, il l'obtint par le crédit de sa famille. Il fut sacré le 26 juillet 1778.

Sa vie épiscopale fut fastueuse et dissipée : ses gros revenus suffisaient à peine à ses besoins ; mais si les frivolités et les divertissements les moins édifiants en absorbaient une partie, il faisait largement l'aumône, et sa

charité le faisait bénir de son peuple. Il visita régulièrement son diocèse, et ses mandements étaient non seulement orthodoxes, mais même pieux et appropriés aux besoins de ceux auxquels ils s'adressaient. Savine était un sensitif, je dirai même un sensuel ; un impulsif capable de mouvements excellents ; ce qui lui manquait le plus, c'était le jugement, et ses excentricités lui avaient valu la réputation d'un déséquilibré.

Aux élections de 1789, il ne fut nommé que péniblement : le clergé du Vivarrais l'aimait malgré ses lubies, mais ne le jugeait pas assez sérieux pour aller à Versailles traiter les grosses questions à l'ordre du jour. Il comprit la signification du vote et donna sa démission. Quand commencèrent les manifestations patriotiques, il s'y associa avec une certaine ostentation : il aimait à parader et à discourir ; mais il ne comprenait pas du tout ce qui se préparait. Quand fut votée la constitution civile, il hésita à l'approuver, mais, séduit par les flatteries des meneurs et aussi, peut-être, par le désir de se distinguer des autres évêques, il se résolut à « faire le saut » comme il le disait. Il prêta donc serment, donna sa démission pour recevoir du vote populaire une nouvelle investiture, et, quand il eut à désigner ses vicaires, il voulut les devoir à l'élection, à laquelle il s'était lui-même soumis sans que rien l'y obligât : il ouvrit donc dans son parc un scrutin public, où les diocésains et les diocésaines vinrent séparément donner leur vote en faveur des candidats de leur choix, qu'il s'était d'avance engagé à accepter. Une autre fantaisie qui lui vint fut de conférer la consécration épiscopale à deux de ses vicaires, Chaussy et Perbost ; il essaya de justifier cette invention dans un mémoire qu'il adressa à Grégoire ; il le lui envoya avec une lettre ainsi conçue :

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser un ouvrage
« où j'expose les raisons qui paroissent exiger que le

« caractère épiscopal soit conféré à tous les curés et à tous
« ceux qui président au service d'une église. Cette opinion
« paroît un paradoxe. Je crois cependant qu'elle présente
« le seul moyen de sauver et de maintenir le ministère de
« la religion dans les circonstances où nous sommes... »

C'est escorté de ses deux coadjuteurs que Savine fit, en 1793, le voyage de Grenoble, et c'est avec leur assistance qu'il sacra Reymond, nouvellement élu évêque de l'Isère.

Quand la marche des événements l'amena en face de l'apostasie, il hésita moins que pour la prestation de serment, et, dès le 1^{er} décembre 1793, il se rendit devant l'assemblée départementale à Privas ; après avoir déclaré qu'il renonçait à toutes les fonctions de son état, il déposa ses mitres, ses croix, ses vases sacrés, en les offrant à la Nation en signe de son abdication. Son exemple fut contagieux, et, de même que son serment avait entraîné beaucoup de prêtres à embrasser la cause constitutionnelle, son apostasie eut beaucoup trop d'imitateurs ; il y eut même un certain nombre de prêtres qui se marièrent, entre autres le soi-disant évêque Perbost, et Savine eut le triste courage de les féliciter. Aux premières fêtes de la Raison, il se joignit au cortège qui promenait une statue de la Sainte Vierge coiffée du bonnet phrygien et affublée d'oripeaux. On a dit que lui-même s'était marié, mais cela n'a pas été prouvé. Chassé de Viviers, il se rendit à Annonay, puis à Tournon, à la recherche d'un emploi quelconque lui permettant de subsister ; c'est alors qu'il fut accusé d'avoir facilité l'émigration d'un jeune homme compromis dans les affaires de Lyon ; il dut s'enfuir à Embrun dans la maison de sa famille ; mais il fut découvert, arrêté et envoyé à Paris, où il fut enfermé à la Conciergerie, puis au Plessis, en attendant sa comparution devant le tribunal révolutionnaire. La mort de Robespierre le sauva de la guillotine ; il fut mis en liberté et végéta à Paris dans des métiers infimes jusqu'au jour où Grégoire lui procura une place de bibliothécaire à l'Arsenal. C'est à

cette époque que Grégoire lui envoya son encyclique et lui demanda d'y souscrire : voici sa réponse :

«..... d'après la lecture rapide que j'ai faite de la lettre
« encyclique, j'aurais une multitude d'observations à pré-
« senter, et, j'ose dire, de modifications à réclamer avant
« d'y adhérer.

« Avons-nous l'autorité d'exclure des fonctions saintes
« les prêtres mariés? Après nous être affranchis d'une
« grande partie de l'ancienne discipline respectée par nos
« pères, pouvons-nous ordonner impérieusement le main-
« tien de l'autre partie? Avons-nous une juridiction? Cette
« juridiction s'étend-elle sur toute la République.....?.....
« je serois trop long si je disois tout ce qui me paroît péril-
« leux dans cette publicité d'écrits pastoraux au moment
« où nous sommes ».

Malgré cette déclaration, Savine rentra en relations avec son diocèse; il est vrai que les directions qu'il donne paraissent assez incohérentes : d'une part, il ne désavoue pas ceux qui se soumettent au délégué de M. d'Aviau de Sanzay, archevêque de Vienne, à qui le Saint-Siège avait donné des pouvoirs spéciaux pour administrer le Vivarais; mais, d'autre part, il encourage les quelques constitutionnels qui continuent à le regarder comme leur évêque.

En 1801, il refusa obstinément sa démission, tout en recommandant à ses derniers partisans de se soumettre à l'évêque concordataire. Il avait à cette époque une autre marotte : Hervagault, l'un des faux-Louis XVII, était en prison à Reims : Savine, abandonnant ses fonctions à l'Arsenal, va s'établir à Reims, puis à Soissons, auprès de celui qu'il regarde comme l'héritier légitime de la couronne de France. Arrêté lui-même, et un moment détenu dans une prison d'État, il est mis en liberté comme un fou inoffensif, et son frère le fait interner à l'hôpital de Charenton.

C'est là que, faisant de sérieuses réflexions, il se décida à donner sa démission (28 septembre 1805), puis, deux ans après (6 octobre 1807) il écrivit une lettre où il expri-

maît les sentiments du repentir le plus touchant. Mis en liberté, il se retira dans le château de sa mère et y vécut dans les exercices de la pénitence la plus sévère : en 1814, il trouva qu'il n'en avait pas fait assez, et alla demander asile à une communauté de Trappistes qui s'étaient établis à Boscodon, près d'Embrun. C'est là qu'il mourut le 1^{er} janvier 1815, à l'âge de 73 ans. Sa fin fut aussi édifiante que sa vie avait été scandaleuse.

Bibliographie. — *Ami de la Religion*, IV, 46; V, 377.

Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, IV, 377 et note.

Le schisme constitutionnel dans l'Ardèche, par Simon Brugal, 1889.
Nouvelles ecclésiastiques, 1792, 81, 126, 133, 152.

CANTAL

Thibault (Anne-Alexandre-Marie), né à Ervy (Aube) le 8 septembre 1747. Originaire d'une paroisse du diocèse de Meaux, qui fut réunie en 1790 au département de l'Aube, il était curé de Souppes, près Nemours, quand il fut envoyé comme député aux États-Généraux. Il se fit remarquer à l'Assemblée par son activité et par son attachement à toutes les idées nouvelles. Il fut l'un des ouvriers de la réunion des trois ordres ; il fit partie du Comité ecclésiastique, par lequel fut élaboré la constitution civile ; il était secrétaire de l'Assemblée quand, le 27 décembre 1790, il prêta le serment constitutionnel.

M. Ruffo de Bonneval, évêque de Saint-Flour, n'ayant pas accepté de se rallier à la nouvelle église, les électeurs du Cantal furent convoqués à Aurillac à l'effet d'élire un évêque. La moitié des électeurs refusa de se rendre au scru-

tin ; il y eut 198 votants sur 396 inscrits : il convient de dire qu'au cœur de l'hiver, dans un pays dépourvu de routes et dont les diverses parties communiquaient par des cols encombrés de neige, il est malaisé de se rendre au chef-lieu. Une lettre de M. de Bonneval, écrite le 8 mars, avait aussi contribué à raréfier les électeurs ; et les catholiques fervents s'abstinrent de prendre part à un vote dont on leur avait fait comprendre l'illégitimité. Au premier tour, les voix se partagèrent ; chaque ville de la Haute-Auvergne avait son candidat, et il fut manifeste que, par suite des compétitions locales, pas un des concurrents indigènes ne passerait. On pensa donc à se mettre d'accord sur le nom d'un étranger. Au premier tour, 7 ou 8 voix s'étaient égarées sur le nom de Thibault, à qui son titre de secrétaire de l'Assemblée nationale donnait quelque notoriété ; au second tour, la plus grande partie des voix alla à Thibault qui se trouva appelé dans un pays où il n'était jamais venu, et où il croyait n'avoir jamais à aller.

L'élection, faite le 15 mars, fut connue à Paris le 18, et le 26 on apprit à Aurillac que Thibault acceptait et faisait diligence pour obtenir du métropolitain, Lamourette, de Lyon, l'institution et la consécration ; il reçut l'une et l'autre. Son sacre fut célébré à Notre-Dame de Paris, le 3 avril 1791 ; Lamourette fut le consécrateur.

Trois jours après, le nouvel évêque demandait à la Constituante un congé d'un mois pour aller faire connaissance avec son diocèse ; il partit aussitôt et, chemin faisant, s'arrêta à Souppes pour faire voir sa soutane violette à ses anciens paroissiens. Parti de Souppes le 10 avril, il faisait son entrée à Saint-Flour le 17 ; il était précédé d'un mandement de M. de Bonneval, évêque légitime du diocèse ; les censures ecclésiastiques y étaient prononcées contre lui et contre Delcher, élu au Puy, et qui se trouvait empiéter, lui aussi, sur les droits légitimes de l'évêque de Saint-Flour, car une partie de la Haute-Auvergne, relevant antérieurement de

l'évêché de Saint-Flour, avait été réunie au département de la Haute-Loire, dont Delcher était l'évêque. Ce mandement de condamnation ouvrit les yeux à une partie de ceux qui n'avaient pas encore compris que celui qui venait en évêque n'était qu'un intrus. Thibault fit son entrée à Aurillac le 6 mai ; les honneurs officiels ne lui manquèrent pas, mais ni le clergé ni la population ne marquèrent beaucoup d'enthousiasme. Il lui fallut renouveler entièrement le personnel du séminaire, dont les directeurs avaient tous refusé le serment ; il en confia la direction à un ancien cordelier, nommé Fournier, puis le 13 juillet il retourna à Paris pour y reprendre ses fonctions de législateur. Il ne reparut en Auvergne qu'après la séparation de la Constituante ; c'est dans cet espace de quelques mois que se place toute sa vie épiscopale. Il écrivit quelques mandements dont l'un est consacré au clergé réfractaire, contre lequel il lance les accusations les plus passionnées, et aux religieuses, auxquelles il ne pardonnait pas leur mauvais accueil de l'année précédente ; sans le vouloir, sans doute, il excitait contre eux les fureurs populaires qui devaient éclater en septembre 1792. C'est précisément le 3 septembre 1792 qu'il fut élu, par 343 voix sur 363 votants, membre de la Convention ; il quitta le pays pour n'y plus reparaître.

Il siégea d'abord du côté des Girondins ; lors du procès de Louis XVI, il fit une déclaration modérée et vota pour la peine la moins sévère : la réclusion ; cela suffit pour le rendre suspect de modérantisme. Pour y échapper, il se cantonna dans l'étude des questions financières et ne se signala que par une attaque contre Gobel qu'il accusa de toucher un traitement de 50.000 l. qui révoltait l'égalité. Peu après, il fut à côté de ce même Gobel, lorsque tous deux, venus à la barre de la Convention, y déclarèrent renoncer à leur état. Mais si Gobel eut des remords et mourut repentant, Thibault ne sembla pas regretter un seul jour son apostasie. Jamais il ne s'occupa plus de questions religieuses ; les

finances étaient devenues sa spécialité, et il acquit une compétence qui fit de lui un des orateurs les plus écoutés de l'Assemblée dans les questions administratives et fiscales. Il fut chargé, en l'an 4, d'une mission en Hollande, et le 22 vendémiaire suivant, le Cantal le nomma membre du Conseil des 500. Compris, en l'an 5, dans le tiers sortant, il fut placé dans les octrois, mais en 1799, il revint à la Chambre comme député du Loir-et-Cher. Il prêta son concours à Bonaparte le 18 brumaire et fit partie de la commission intermédiaire en attendant qu'il entrât au Tribunat, en décembre 1800. Son rôle politique se termine au Concordat; devenu suspect, il fut éliminé du Tribunat avec tous ceux que le Premier Consul supposait devoir être opposés à la ratification de l'acte qui rétablissait la paix religieuse et il rentra dans la vie privée.

Il ne s'était pas marié; il vécut tantôt à Paris, tantôt au Mée, près de Melun. Il mourut à Paris, le 26 février 1813, et fut enterré au cimetière de Vaugirard; il ne semble pas qu'il se soit réconcilié avec l'Église.

Bibliographie. — *Auvergne historique*, Art. de M. Delmas.
Archives particulières de M. l'abbé Chaludet, curé d'Ytrac.

Bertin (Louis), né à Mauriac, le 27 août 1751.

Il était, en 1789, curé de Bassignac et se jeta à corps perdu dans le mouvement révolutionnaire; dans un mémoire justificatif qu'il publia pendant la Terreur, il raconte que c'est lui qui organisa la garde nationale dans sa commune. Il prêta serment et, alors que le plus grand nombre des curés abandonnaient leurs paroisses pour ne pas prêter serment, il se mit en avant: il était beau parleur et n'eut pas de peine à se faire élire curé de Mauriac.

Pendant la Terreur, son attitude fut déplorable; invité en 1795, par Grégoire, à s'occuper de former un presbytère dans le Cantal, il commence par s'excuser se disant indigne,

et il fait une espèce de confession dont voici quelques passages (10 messidor an 4-28 juin 1796) :

« Lorsque, vers la fin de septembre 1793, il fut question, « dans la société populaire de Mauriac, de voter une adresse « à la Convention pour lui demander l'abolition du célibat « des prêtres, pressé par les sociétaires d'émettre mon opi- « nion à cet égard, poussé jusqu'au pied du mur par un « commissaire venu d'Aurillac, pour y désorganiser la « morale et la raison, j'eus la bêtise et l'inconsidération de « dire que le célibat était injurieux pour l'égalité et nuisible « à l'intérêt social. Comme je pensais alors que le culte « faisait partie des lois de l'État, que les canons de disci- « pline n'étaient obligatoires dans un état qu'autant qu'ils « étaient sanctionnés par le souverain, j'ajoutai que je dési- « rerai que le souverain actuel rétractât cette sanction, « afin que les prêtres pussent se marier et ôter par là aux « impies et aux libertins tout prétexte à la calomnie. Je « vous assure cependant qu'il ne m'est jamais venu l'envie « de dévier d'un *iota* des règles de l'Église catholique... « Quelques jours après la fermeture de mon église paroissiale, il arriva encore d'Aurillac huit commissaires chargés de la démolition des clochers et du brûlement des « images qui étaient restées dans les églises. Ceux-là ne « manquèrent pas de se rendre aussi à la Société. Un d'eux « me demanda si, depuis la cessation du culte, j'avais remis « mes lettres de prêtrise : je répondis que non. — Et « pourquoi? — Parce qu'il n'y a aucune loi qui m'y oblige. « — Indigné d'une pareille question et voulant témoigner « mon mépris à cet homme, je lui dis : Tu attaches de l'in- « térêt à une chose dont je fais peu de cas. Crois-tu en « m'arrachant ces lettres m'arracher la prêtrise? Mon « caractère est indépendant de ce chiffon! Au surplus, s'il « ne faut que cela pour te contenter, je te les donnerai « volontiers, puisque le papier n'est qu'une attestation de « mon état et que tout à l'heure je suis assez connu... Le « surlendemain de cette scène, je parus au district où je me « fis donner acte de la remise de mes lettres, ainsi que de « ma renonciation aux fonctions publiques du culte... les « ecclésiastiques du district, au nombre de 125, harcelés « dans leurs communes par les mêmes commissaires, se « rendirent à Mauriac, et tous, à l'exception de quelques- « uns, se modelèrent, de leur propre mouvement, sur mon

« acte qui se trouvait presque à la tête du registre ouvert
 « pour recevoir les remises et renonciations. J'ai dit à
 « l'exception de quelques-uns, car il y en eut environ 7 à
 « 8 qui firent des déclarations injurieuses au sacerdoce. »

Ce que Bertin ne disait pas, c'est que dans l'écrit mentionné plus haut et qui est imprimé, il se vantait « d'avoir combattu l'odieux préjugé du célibat ecclésiastique ». Non seulement il abdiqua et renonça aux fonctions publiques du culte, mais il s'engagea ensuite par serment à ne faire aucune fonction particulière ou secrète du culte. C'est au moins ce qu'il disait en 1794.

Malgré cette tare, il se trouvait encore un des moins compromis, si on le comparait aux autres ; il fut donc membre du presbytère et on l'en nomma président. Il faut dire que la cause de la constitution civile avait gardé bien peu de défenseurs ; Bertin nous apprend que dans le district de Mauriac qui comptait 52 paroisses, les assermentés ou, comme il dit, les patriotes, n'en avaient gardé que 4 (lettre du 29 fructidor an 4) ; dans tout le district d'Aurillac, il n'y avait qu'Aurillac qui eut 6 prêtres « républicains ». Cette contrée appartenait sans partage aux réfractaires, déportés rentrés ou reclus délivrés, qui se cachaient fort peu, ayant les municipalités pour eux. Bertin s'en indigne ; il eut voulu voir quelques troupes arriver et organiser des colonnes pour faire la chasse à ceux qu'il dénonce dans chacune de ses lettres comme des ennemis de l'État.

« ...Je désirerois de tout mon cœur que nos adversaires
 « obtinssent leur liberté, mais à la condition stricte et
 « rigoureuse qu'ils se réuniroient à nous, car, s'ils ne profi-
 « toient de cette liberté que pour continuer à élever autel
 « contre autel, de déverser sur les prêtres patriotes toute
 « espèce d'injures et de calomnies, de fomenter la haine
 « entre citoyens et d'entretenir dans les familles une divi-
 « sion dont les effets se manifestent même au dehors, ce
 « serait en vérité le coup de grâce pour la République ! »

Bertin alla à Paris en 1797 pour représenter son département au concile ; il en revint avec des instructions pour

l'élection d'un évêque ; une lettre avait été préparée à la fin de 1798 pour inviter les curés à faire voter leurs paroissiens, mais on jugea que le moment n'était pas bien choisi ; on attendit l'été 1799 ; le 20 thermidor an 7, les assemblées archipresbytérales établirent la liste des candidats et le vote eut lieu le dimanche suivant ; le dépouillement des procès-verbaux des diverses paroisses eut lieu à Aurillac. Bertin eut 2,206 voix sur 3,320 suffrages ; ce n'était pas tout à fait les deux tiers et Bertin qui ne tenait pas à être élu déclara qu'il n'acceptait pas. Il fallut recommencer, et le 1^{er} avril 1800, il eut la presque unanimité. Son sacre eut lieu à Aurillac, dans l'église de Saint-Géraud, le 3 mai ; Primat, le nouveau métropolitain de Lyon, était venu y présider avec les évêques de Clermont (Périer) et de Rodez (Debertier). Les autorités, conformément aux instructions reçues du gouvernement consulaire, assistèrent au sacre. Il y eut un grand repas dans une maison offerte par le maire d'Aurillac et le préfet y prit part ; le soir les quatre évêques furent invités à dîner à la Préfecture.

Dix-huit mois après, Bertin donnait sa démission et Mgr Montanié de Belmont fut nommé évêque de Saint-Flour. Bertin, après s'être d'abord montré disposé à solliciter l'absolution des censures qu'il avait encourues, posa des conditions qui furent jugées inacceptables ; dès lors il se renferma dans une attitude hostile, s'entourant de tout ce qu'il y avait d'opposants au régime nouveau. Cette pénible situation dura fort longtemps ; mais à la fin, la charité et la prudence de l'abbé de Douhet d'Auzers, curé de Mauriac (et plus tard évêque de Nevers), eut raison de cette obstination. M. de Douhet put réconcilier Bertin peu avant sa mort qui arriva le 21 décembre 1822.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, VI, 228-232 ; IX, 344-345 ; X, 283 ; XII, 46 ; XVI, 139.

Revue d'Auvergne, 1885, 368-369.

Vie de Mgr de Douhet d'Auzers, par l'abbé Serres.

Archives particulières de M. l'abbé Chaludet, curé d'Ytrac.

HAUTE-LOIRE

Delcher (Etienne), né à Brioude, le 29 décembre 1732.

Il était depuis 17 ans curé de Brioude quand il prêta serment ; sa famille était lancée dans le parti de la Révolution ; il eut un frère qui fit partie de la Convention et vota la mort de Louis XVI. C'est à cette influence qu'il dut son élection au poste peu envié d'évêque de la Haute-Loire ; la grande majorité du clergé avait refusé le serment et, parmi les assermentés, il s'en trouvait peu que leur vertu ou leurs talents désignassent pour l'épiscopat.

Pendant la Terreur, Delcher endura la persécution avec fermeté, mais il eut peu d'imitateurs : le 21 floréal an 3 (10 mai 1795), il écrivait à Grégoire :

«... Je compte à peine six ou sept prêtres dans tout mon
« diocèse qui n'aient pas cédé à la persécution ; de ce
« nombre trois étoient mes vicaires et mes commensaux.
» Les autres qui ont, à la vérité, prêté le serment de
« l'Égalité, ont toujours improuvé celui que l'assemblée
« constituante exigeoit des fonctionnaires ecclésiastiques,
« et ne m'ont jamais reconnu pour leur évêque légitime.
« Jugez si je puis espérer d'être bien secondé !.....Je ne
« parle pas de la persécution qui a été dirigée contre moi ;
« qu'est-ce que quelques mois d'une prison qui étoit adou-
« cie par l'espoir d'une mort qui me paroissoit prochaine
« et de laquelle Dieu ne m'a pas sans doute trouvé digne ?
« Ce que je ne me rappelle encore qu'à regret, c'est que
« des pasteurs qui jouissoient de toute mon estime, que je
« tenois pour des hommes inébranlables, et que j'eusse
« cru pouvoir comparer à des cèdres du Liban, se sont
« montrés aussi flexibles que des roseaux ; si je suis obligé
« de suivre à la lettre l'article de la lettre encyclique, me

« voilà réduit à ne pouvoir compter que sur trois ou quatre
« coopérateurs... »

Le 24 messidor (12 juillet), Delcher annonce qu'il a été remis en possession de l'Église de Brioude et qu'il y a repris ses fonctions, mais le courage lui manque par moments et dans une lettre du mois d'octobre 1795, il parle de donner sa démission. Cependant la population, sensible aux efforts qu'il faisait pour elle, lui témoignait quelque confiance ; il parle avec joie de la foule qui assiste à ses offices et des confessions qu'il entend en grand nombre. En 1796, il se rendit au Puy pour présider le jubilé qu'une tradition antique accordait à la cathédrale chaque fois que la fête de l'Annonciation tombait le jour du Vendredi Saint.

Le 4 thermidor, an 4 (22 juillet 1795), il expose la situation de moins en moins satisfaisante des constitutionnels.

«... Les églises que vous regardez comme veuves, les
« fidèles qui vous paraissent dépourvus de pasteurs,
« parce qu'ils n'ont pas d'évêques constitutionnels, s'ap-
« plaudissent au contraire de n'avoir plus que des
« ministres qu'ils jugent dignes de leur confiance, quoique
« ennemis des loix de la république. Ces ministres
« leur prêchent les mêmes dogmes que nous et réus-
« sissent à leur persuader que, frappés des ana-
« thèmes de l'Église, nous ne pouvons exercer vali-
« dement aucune fonction du saint ministère. Quelque
« fausse, quelque révoltante que soit cette assertion, tous
« nos efforts jusqu'à ce moment n'ont pas réussi à désabu-
« ser les fidèles de cette injuste prévention, et nous n'y
« réussirons pas mieux jusqu'à ce que le Pape se soit expli-
« qué lui-même. D'ailleurs nous ne pouvons pas nous
« dissimuler qu'en combattant les principes de nos adver-
« saires, nous n'évitons pas le soupçon de chercher à justi-
« fier notre conduite plutôt qu'à défendre les intérêts de
« la Religion. J'ajoute que la conduite de la presque tota-
« lité des prêtres soumis n'a pas peu contribué à prévenir
« contre nous les fidèles. Dans le diocèse de la Haute-
« Loire, jè ne connois que trois de mes vicaires qui n'aient
« pas cédé à la persécution, et qui, en suivant mon exemple

« ont partagé mes peines... de tout le reste, les uns ont
 « ou apostasié formellement ou lâchement renoncé aux
 « fonctions du ministère ; d'autres se sont mariés et plu-
 « sieurs vivent comme ne croyant à aucune religion. Saint-
 « Flour, que je n'ai pas perdu de vue, n'a pas un prêtre
 « qui n'ait pas abdicqué,.. aussi, n'en est-il pas un seul qui
 « y jouisse de la moindre confiance et qui, jusqu'à ce
 « moment, ait osé y exercer publiquement la moindre
 « fonction, tandis que l'on a vu les prêtres réfractaires y
 « exercer le culte dans l'Église cathédrale avec l'approba-
 « tion des autorités constituées et sous l'autorisation des
 « représentans en commission dans ce département,....
 « témoin des maux dont je suis en quelque sorte la victime,
 « je suis résolu à borner mon zèle au petit nombre de
 « fidèles qui me témoignent leur confiance en attendant
 « l'époque d'une réunion entre les deux partis..... »

Lors du concile de 1797, il était malade et ne put envoyer à Paris qu'une procuration en blanc, avec une somme d'argent destinée à subvenir aux frais de la réunion. Ses vicaires, n'ayant aucune ressource, l'avaient abandonné pour gagner leur vie comme professeurs à l'école centrale du département ; il semble cependant avoir repris des forces dans l'abandon où il restait ; c'est ce qu'il expose dans une lettre de 1798 :

«...., tandis que j'ai eu des vicaires en état de me sup-
 « pléer, ma santé à constamment été languissante,....
 « lorsque, pressés par le besoin, mes deux coopérateurs se
 « sont déterminés à accepter une place,..., j'ai senti ma jeu-
 « nesse se renouveler. Quoique je sois obligé de chanter la
 « messe tous les dimanches et fêtes, je ne manque pas de
 « faire une instruction. Ce qui me soutient, c'est le suc-
 « cès que Dieu daigne m'accorder et le nombre des confes-
 « sions et communions pascales de cette année a passé au
 « moins du double celui de l'année précédente ».

En 1801, il fit encore une maladie qui l'empêcha d'aller au concile ; il donna peu après sa démission, et quand l'évêque de Saint-Flour vint à Brioude, il lui adressa un discours de bienvenue qui attestait de ses bonnes dispositions. Déjà, il avait été sur le point de demander au car-

dinal Caprara une absolution de censures qu'il avait encourues ; un entretien intime qu'il eut avec Mgr Montanié de Belmont, évêque de Saint-Flour, le confirma dans cette pensée. Cette résolution ne paraît pas avoir eu de suites ; il se retira chez son frère, devenu président du tribunal de Brioude, et il ne parla plus de rétractation.

Il mourut le 17 août 1806.

Annales de la Religion, I, 409, 381 ; II, 216, 503, 526-527, 576 ; VII, 66b. IX, 274, 620-523 ; X, 238 ; XI, 222, 537.

Ami de la Religion, LII, 257.

Nouvelles ecclésiastiques, 1799 ; 95.

Sciout, IV, 799.

Archives particulières de M. l'abbé Chaludet, curé d'Ytrac.

ISÈRE

Pouchot (Joseph), né à Grenoble, le 9 novembre 1720.

Ordonné prêtre en 1745, il fut aussitôt nommé chanoine de Saint-Laurent, puis, en 1749, curé de Saint-Ferjus et prieur de Beaurière. Les qualités intellectuelles ne lui manquaient pas, mais il était faible de caractère et subit l'influence de son neveu par alliance, le général Aubert du Bayet. C'est donc sans résistance qu'il accepta la constitution civile.

L'évêque de Grenoble, M. du Lau d'Allemans ayant refusé le serment, les électeurs du département furent convoqués le 27 février 1791, pour en élire un autre. Après deux tours de scrutin, où un grand nombre de voix se portèrent sur M. du Tillet, évêque d'Orange, Pouchot fut élu le 1^{er} mars par 227 voix sur 376 votants. L'influence de son neveu qui présidait l'assemblée ne fut pas étrangère à ce résultat.

Une fois élu et intronisé civilement, Pouchot avait encore à se faire instituer et consacrer. Il fit à cet effet le voyage de Paris ; l'institution lui fut donnée par Royer, évêque de l'Ain, et il fut sacré à Notre-Dame, le 3 avril, quatrième dimanche de Carême, par Lamourette, qui venait d'être nommé métropolitain du Sud-Ouest.

Rentré à Grenoble le 11 avril, il prit possession le 17, dimanche des Rameaux ; il prononça à cette occasion un discours dans lequel, dit le *Journal patriotique* du 19 avril, « il prouvait, en s'étayant même des autorités de l'Église, « que les décrets concernant la constitution civile n'atta-
« quaient en aucune manière les dogmes de la Religion ».

Sa bonne foi fut singulièrement troublée, quand le 19 mars 1792, M. du Lau lui fit parvenir le Bref de Pie VI qui condamnait les innovations religieuses de la Constituante. Il éprouva des scrupules sur la légitimité de sa mission ; il y revenait sans cesse, mais ses vicaires, moins scrupuleux que lui, s'efforçaient de le rassurer.

A la fin d'août 1792, il fut atteint d'une maladie d'abord sans gravité, mais que son grand âge ne tarda pas à compliquer : il comprit que l'heure de la Justice divine allait sonner et il demanda un prêtre insermenté pour mettre sa conscience en paix, mais son entourage faisait bonne garde et il mourut le 7 septembre sans avoir reçu la suprême consolation qu'il demandait.

C'était un homme rempli d'un grand esprit de tolérance ; voici ce qu'il écrivait le 5 mai 1791 aux prêtres de son diocèse :

« Je ne cherche jamais à inquiéter personne ; ma
« façon de penser a été sincèrement exprimée par mon
« serment prêté sans restriction, surtout mentale. J'y ai
« été, j'y suis et j'y serai fidèle au moins jusqu'à la décision
« de l'Église universelle, qui seule est infaillible, et seule
« peut terminer nos différends ; mais je respecte les con-
« sciences timorées et me trouve fort heureusement privé
« de toute force coactive, dont même je ne me détermine-
« rais pas à faire usage... si vous n'êtes pas maîtres de

« votre opinion, ne contrariez pas celle d'autrui, qui est
« conforme aux lois, et ne leuren faites pas un crime ».
(Arch. de Grenoble 7. U. 4884).

Bibliographie. — *Deux élections épiscopales dans le département de l'Isère*, par A. M. de Franclieu, Grenoble, 1889.
Archives de l'Isère.

Reymond (Henri), né à Vienne, le 16 novembre 1737.

Élevé chez les Jésuites, gradué de l'Université de Valence, il fut, pour commencer, vicaire à Saint-Georges de Vienne, puis, après le départ des Jésuites, professeur de philosophie au collège de sa ville natale. Pourvu par l'archevêque de Vienne du bénéfice-cure de Saint-Georges, il se vit obligé de plaider contre un concurrent nommé par le Chapitre ; au cours de ce procès, il se brouilla avec le haut clergé ; c'était un mécontent, tout disposé à se rallier à une révolution qui humilierait ceux dont il croyait avoir à se plaindre : il prêta donc serment avec empressement.

A la mort de Pouchot, un décret de l'Assemblée législative, daté du 14 septembre 1792, autorisa son remplacement : cependant les électeurs ne furent convoqués que pour le 7 novembre. La constitution civile portait que les élections épiscopales devaient se faire un jour de dimanche dans l'église cathédrale du département. Or, les électeurs furent convoqués à Saint-Marcellin pour renouveler les autorités départementales et nommer les juges du tribunal criminel ; on supposait qu'ils se rendraient ensuite à Grenoble pour l'élection de l'évêque, et les vicaires épiscopaux de Pouchot se promettaient, une fois les électeurs sous leur main, de leur faire choisir l'un d'eux. Ils furent donc fort déçus quand ils apprirent que, sans quitter Saint-Marcellin, le corps électoral avait désigné pour évêque le curé de Saint-Georges de Vienne. Une protestation eût été inutile : on savait que le nouvel élu était l'ami et le protégé de Chabroud, prési-

dent du club des Jacobins ; un recours à Paris n'eût du reste pas abouti, parce que Reymond était le correspondant, le confident de Camus, le pontife du jansénisme et l'auteur principal de la constitution civile. Ils n'avaient qu'à s'incliner et le firent.

Du côté des évêques, il y eut un certain mécontentement ; si Lamourette, le métropolitain, ne pouvait refuser l'institution, il avait le droit d'invoquer quelque prétexte pour se dispenser de faire le sacre ; Royer, de l'Ain, et Marbos, de la Drôme, répondirent aussi par des fins de non-recevoir ; il fallut se rabattre sur Savine de Viviers, personnage qui jouissait d'une assez mince estime, bien qu'il fut un évêque de l'ancien régime ; Savine arriva à Grenoble, et procéda au sacre le 13 janvier 1793, avec l'assistance des deux curés Chaussy et Perbost, auxquels nous avons vu qu'il avait jugé bon de donner la consécration épiscopale.

Avant de se faire sacrer, Reymond avait eu à adresser au Pape, ainsi que la constitution civile lui en faisait une obligation, la « lettre de communion », par laquelle il rendait hommage au chef visible de l'Église. Quels sentiments il éprouvait à l'égard du pape, on en jugera par le court extrait qui suit :

« Le décret du 12 juillet 1790 ordonne aux évêques
 « d'écrire au pape... Si une religion éclairée a dicté cette
 « loi, une politique judicieuse a dû en faire la borne des
 « rapports officiels que les évêques français doivent avoir
 « avec l'évêque du premier siège de la Chrétienté. L'Église
 « de France ne fut jamais esclave d'aucune autre : toujours
 « maîtresse de sa discipline extérieure, elle ne fut jamais
 « sous le joug de l'obédience romaine... Successeur de saint
 « Pierre, souvenez-vous en ce moment de l'éclatant exemple
 « que m'a donné saint Paul, et qu'il me soit permis de vous
 « dire *en face* que le serment que vous exigez de vos collègues
 « scandalise la piété des chrétiens et affaiblit leur confiance
 « dans le chef de l'Église... l'intérêt de la religion et l'hon-
 « neur du sacerdoce exigent impérieusement que vous l'effa-
 « ciez du Pontifical. »

Il s'arrête ensuite à décrire ce qu'il a fait pour discréditer les Brefs pontificaux qu'il se plaît à traiter d' « écrits scandaleux » et il termine sa lettre en demandant à Pie VI un « édifiant désaveu de ces pièces qu'il veut bien regarder comme apocryphes. »

Tel était Reymond : son gallicanisme batailleur ne l'empêchait pas d'être un prêtre de mœurs régulières, et, quand vint la persécution, il refusa tout acte pouvant être interprété comme une apostasie : il subit un long emprisonnement, et quand il fut mis en liberté, après le 9 thermidor, il se retira dans sa famille, qui habitait Gerbey, près Vienne, et il attendit près de quinze mois avant de reprendre son ministère (Sciout, IV, 76-77).

Il refusa d'adhérer au premier manifeste des « Réunis » : il n'y trouvait pas les idées qu'il eût désiré y voir exprimer ; s'il se décide à accepter la seconde encyclique, ce n'est pas sans faire des réserves : n'avait-il pas trouvé dans une des publications recommandées par Grégoire, dans les *Annales*, cette expression : *le Souverain Pontife* en parlant du pape « je crois avoir prouvé, il y a plus de vingt ans, dit-il, que cette qualification est indue et usurpée : je ne m'attendais pas qu'un de nos collègues la consacrerait de nos jours ! » (lettre du 23 fructidor an 4).

Il s'occupa avec activité de restaurer le culte dans son diocèse et dans les diocèses voisins : d'Annecy, où il avoue ne pouvoir triompher des réfractaires tout puissants, de Belley que Royer avait bien délaissé, et de Valence où il institua un presbytère après avoir confirmé à Saint-Vallier environ 1.200 personnes. Il tint un synode à Grenoble les 18, 19 et 20 juillet 1797, avant d'aller à Paris pour assister au concile. Pendant la persécution décadaire, il s'attira les rigueurs de l'administration par l'intransigeance dont il fit preuve. Après le concile de 1801, auquel il prit part, il donna sa démission et peu après, il se trouva sur la liste des prélats constitutionnels qui furent incorpo-

rés dans la hiérarchie instituée après le Concordat. Désigné pour le diocèse de Dijon, il fut nommé le 9 avril et installé à Saint-Bénigne le 6 juin, jour de la Pentecôte. Il avait eu à souscrire un acte d'adhésion au Concordat, et, comme la plupart de ses collègues, il protesta contre l'offre d'absolution que lui fit le cardinal légat ; il estimait ne pas en avoir besoin. Ce n'est qu'en 1804 qu'il accepta de signer une formule qu'on jugea suffisante pour le dire réconcilié.

Il n'avait cependant rien abandonné des principes étranges que nous lui avons vu professer dans sa prétendue « lettre de communion » ; il eut donc une attitude à part pendant les dissentiments qui s'élevèrent entre Pie VII et Napoléon : ses mandements sont à peu près muets sur les violences exercées par l'Empereur contre le Souverain Pontife ; en revenant du concile de 1812, il s'étudia à présenter le conflit comme un simple désaccord sur une question de pure discipline. En revanche, il était, comme tout bon gallican, plein d'un respect obséquieux pour le pouvoir civil : son admiration pour l'Empereur ressemble à un culte ; il ne manque jamais de vanter ses vertus, ses croyances religieuses, les services qu'il a rendus à l'Église. Ses mandements sont de véritables traités de politique contemporaine à l'usage des fidèles ; ils recommandent la soumission à l'autorité de l'Empereur, célèbrent ses victoires, démontrent son amour de la paix, rejettent toute la responsabilité des guerres sur l'ambition et les provocations des nations ennemies, violatrices éhontées des traités les plus sacrés ; ils représentent l'Empereur comme l'instrument de la Providence divine et ses victoires comme la preuve de la protection de Dieu. Au retour des Bourbons, il refusa de faire chanter un *Te Deum*, et il salua le retour de l'île d'Elbe par un mandement politique. Après Waterloo, il essaya d'accommoder ses formules au nouveau régime, mais, mal noté, il fut appelé à Paris, et reçut défense de retourner

dans son diocèse : on voulut même lui faire donner sa démission. Ce n'est qu'en 1817 que cessa son exil.

Malgré ces travers de son esprit, qui attestent une certaine perversion de cœur, Reymond fut loin d'être un mauvais évêque : il était bon administrateur et travailla efficacement à relever les ruines accumulées par la Révolution. Au cours de deux visites pastorales faites, l'une de 1803 à 1805, l'autre de 1809 à 1814, il fit régner partout l'ordre et la régularité; le séminaire fut rétabli, la liturgie restaurée, les questions matérielles résolues avec beaucoup d'habileté; l'ordonnance de 1809 sur la conduite à tenir par les clercs est une bonne ébauche de statuts diocésains. Pieux, charitable et laborieux, il mérita d'être regretté. Il mourut le 20 février 1820, et fut enterré au cimetière de la ville. Ses restes furent transférés dans la cathédrale en 1896.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 497; III, 432; VII, 66-59 b, 238-257b; IX, 269; X, 349, 377; XII, 519; XIV, 198-224; XVII, 115-131.

Ami de la Religion, XVII, 395-396; XXIII, 89-90.

Nouvelles ecclésiastiques, 1798, 85; 1799, 66.

Archives de Grenoble.

A. M. de Franclieu, *op. cit.*

Notes communiquées par M. F.

Il a publié : *Droits des curés et des paroissiens, sous le double rapport spirituel et temporel*, Paris, 1776, plusieurs éditions.

Mémoire à consulter pour les curés à portion congrue, 1780.

Du droit des pauvres, Genève, 1781.

Cahier de curés du Dauphiné adressé à l'Assemblée nationale, Lyon, 1790.

Du gouvernement de l'Église et des droits des curés, Constance, 1791.

Lettre à un curé sur la prestation de serment, Bibl. Gren., U, 4884.

La loi du serment civique justifiée en elle-même.

Lettres pastorales.

MONT-BLANC

Panisset (François-Thérèse), né à Chambéry, le 2 juin 1729.

La Savoie fut envahie par les Français en 1792 et les commissaires de la Convention, reçus en libérateurs par une partie de la population, dotèrent le pays d'une organisation « révolutionnaire ». Un règlement ecclésiastique, daté du 8 mars 1793, réduisait le nombre des évêchés de quatre à un seul, avec Annecy pour résidence. Le seul évêque qui n'eut pas quitté le pays était celui de Chambéry, vieillard infirme, qui, ayant formellement refusé de reconnaître le nouvel état de choses, fut constitué prisonnier dans son propre palais, où il ne tarda pas à mourir (29 septembre 1793).

Le corps électoral, réuni le 17 février 1793, avait pourvu par anticipation à son remplacement ; cependant ce ne fut que le 6 mars que l'élection épiscopale fut terminée : ce jour-là, 241 voix sur 490 votants désignèrent le curé de Saint-Pierre d'Albigny, qui fut aussitôt proclamé évêque du Mont-Blanc.

F. Th. Panisset avait alors 63 ans ; pendant vingt-sept ans il avait été professeur au collège de Chambéry ; il occupait sa cure depuis le 25 novembre 1783. Il avait toujours joui de la réputation d'un ecclésiastique régulier et même édifiant. Étant professeur, il avait composé un petit poème latin (*Boessia salutifera*) destiné à chanter les vertus de la source ferrugineuse de la Boisse ; il avait ensuite traduit cet ouvrage en vers français ; les deux poèmes se valaient et valaient peu. Panisset n'avait en effet que des talents médiocres, mais il avait de la vanité, et sa fatuité un peu niaise venait d'un défaut absolu de discernement. C'est ce

qui fait comprendre pourquoi ce prêtre de mœurs pures et même austères (il passait pour janséniste), qui, en tout cas, n'était ni un révolutionnaire ni un impie, en vint à se comporter comme s'il eût été l'un et l'autre.

A peine élu, Panisset, muni d'un viatique généreusement accordé par la municipalité, se rendit à Lyon pour y être sacré : il eut pour consécrateur Lamourette, le métropolitain, assisté par Reymond, de Grenoble, et Charrier de la Roche, qui, tout en ayant donné sa démission de métropolitain de Rouen, restait assez attaché à l'église constitutionnelle pour prêter son ministère à une telle cérémonie.

Sacré le 7 avril, Panisset présenta le procès-verbal de son sacre au directoire du district d'Anney le 12 avril, et, le surlendemain, il prit possession de son siège en présence des autorités municipales et des vicaires épiscopaux dont il venait de faire choix : le 2 mai, il publia son premier mandement, qui devait être lu en chaire par les curés, et, à leur défaut, par les maires dans les paroisses dépourvues de prêtres assermentés.

L'épiscopat de Panisset dura huit mois et treize jours. A la fin de l'année 1793, un commissaire de la Convention, le terrible Albitte, arriva dans le pays avec des pouvoirs illimités, et, comme il l'avait fait auparavant dans l'Isère et l'Ain, il imposa à tous les prêtres assermentés une formule de renonciation qui contenait une apostasie déshonorante¹. Panisset, qui avait déjà prêté quatre serments, commença par se refuser au cinquième, qui révoltait sa conscience : Albitte le fit mettre en prison, et finit par vaincre sa résistance : tenant particulièrement à l'apostasie de l'évêque, le conventionnel promit à Panisset de modifier la rédaction de la formule de manière à la rendre acceptable : Panisset le crut, ou fit semblant de le croire, et signa sans lire ce qu'on lui présenta, et c'était l'acte sans aucune modification. Telle est du moins l'excuse qu'il invoqua plus tard.

1. Voir cette formule au département de l'Ain (p. 282).

Il paraît certain qu'il adressa aussitôt au proconsul une protestation, mais il se garda bien de la rendre publique tant que cette publicité eût pu être dangereuse ; il ne la signifia à la municipalité d'Annecy que le 19 mai 1795, longtemps après le départ du proconsul. En même temps, Panisset écrivait à l'abbé de la Palme, qui, de Turin, gouvernait les diocèses de Savoie. Cette lettre était d'un ton assez singulier : loin de s'humilier pour ses fautes qui n'étaient que trop publiques, Panisset semble seulement vouloir se défendre de l'accusation de schisme, comme si ses serments, son élection à la place de quatre évêques vivants, et son apostasie fussent des incidents sans conséquence. Puis, après avoir établi qu'il n'a pas commis de faute, il expose qu'il en a été absous au nom du Pape par un individu dont il ne peut indiquer le nom : il lui a été imposé une sévère pénitence dont il s'est acquitté exactement et à laquelle il a encore ajouté. Tout cela est raconté sur le ton dégagé que prend un ami écrivant à un ami, et non avec l'accent du repentir d'un coupable qui s'accuse et demande pardon. A cette lettre il en joignit une autre, rédigée en latin et destinée à être mise sous les yeux du pape : il y refait l'histoire de ses quatre dernières années et s'y peint comme une victime innocente et un juste persécuté.

L'abbé de la Palme ne fut pas dupe de ces protestations : il communiqua au cardinal Zelada la lettre latine en l'accompagnant de ses observations, et, ayant reçu de Rome les instructions qu'il avait demandées, il écrivit le 29 juillet 1795 à Panisset une réponse qui contenait quelques fortes vérités. Il eût probablement été encore plus sévère s'il avait su que pendant qu'il écrivait au Pape pour lui demander de le « rétablir dans sa réputation » il avait engagé une correspondance avec les « Réunis » pour se justifier auprès d'eux, adhérer à leur encyclique et leur offrir son concours. A ses avances, Grégoire avait répondu le 3 novembre 1795, en lui faisant honte de son apostasie

et en lui disant qu'il devait avant tout réparer par une pénitence publique le scandale qu'il avait donné. Rebuté par les constitutionnels, Panisset se résigna à en passer par les conditions que l'abbé de la Palme lui avait fait connaître et qui étaient énoncées dans une lettre du cardinal Zelada, en date du 19 septembre 1795 : ce n'était que la reproduction des règles tracées dans le bref du 13 juin 1791. Le 8 novembre 1795, Panisset écrivait à l'abbé de la Palme sur un ton qui montrait que la grâce ne l'avait pas encore éclairé, mais, peu de jours après, ayant sans doute eu connaissance de la réponse impitoyable de Grégoire, il se résigna et se rend à Lausanne auprès d'un prêtre spécialement chargé de recevoir la soumission des rétractants. C'est à Lausanne que Panisset écrivit, le 26 février 1796, la lettre de soumission complètement conforme à ce qui lui avait été demandé : le premier juin, le pape lui adressa un bref d'encouragement, où il le louait de ses bonnes dispositions, mais lui rappelait qu'il devait rester, après son absolution sacramentelle, sous le coup des censures et irrégularités qu'il avait encourues. C'est seulement le 6 mars 1798 que Mgr Gravina, nonce à Lucerne, lui donna avec l'absolution de la suspense et la dispense de l'irrégularité, la permission de monter de nouveau à l'autel.

En 1801, Panisset quitta Genève pour s'établir près de ses neveux à Tresserves, village voisin de Chambéry, dont il fut nommé desservant en 1803. Il était converti, mais non complètement guéri de ses faiblesses : il aimait à porter des bas violets, il avait sur la poitrine un petit crucifix qui avait quelque peu l'air d'une croix pectorale, et, après sa signature, il écrivait les lettres : C.D.E.D.M.B. (ci-devant évêque du Mont-Blanc). Ce qui n'était pas conforme à son goût pour les grandeurs, c'était la modicité de son traitement de succursaliste ; aussi, quand Napoléon passa par la Savoie en 1805, Mgr Dessole, alors évêque de Chambéry, obtint-il de l'Empereur que Panisset recevrait

la pension de 3.333 fr. accordée aux autres évêques démissionnaires.

Panisset put donc jouir pendant ses dernières années d'une modeste aisance : il continua à desservir sa petite paroisse, et mourut, sans qu'on ait plus eu à parler de lui, le 22 février 1809, à l'âge de 80 ans.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, III, 329-335, 369-579, 523 ; IV, 184, 337-352, 361-376.

Mémoires sur l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry, par le cardinal Billet, Chambéry, 1865.

Sciout, III, 396-399, 611, 8^o, 76, 535.

PUY-DE-DOME

Périer (Jean-François), né à Grenoble, le 6 juin 1740.

Élevé chez les Jésuites, il entra à 20 ans dans la congrégation de l'Oratoire. Il fut professeur à Angers (1761), puis, après son ordination (1766), au Mans, à Lyon (1768), de nouveau au Mans (1769), à Chalon-sur-Saône (1774), à Toulouse (1776), à Paris (1777), à Dijon (1778) et à Condom (1779). Il fut ensuite supérieur à Montpellier (1780), à Niort (1782), et, en 1788, il fut mis à la tête de l'école militaire d'Effiat en Auvergne. Au cours de ses trente ans d'enseignement, il avait toujours été grandement estimé tant pour sa valeur pédagogique et administrative, que pour ses mœurs irréprochables ; mais il était profondément imbu des idées gallicanes et, quand fut publiée la constitution civile, il s'en déclara ouvertement partisan ; il écrivit même une lettre destinée à la publicité, où il s'efforçait d'en démontrer l'orthodoxie et l'opportunité.

Que cette lettre ait été ou non un manifeste électoral,

comme on l'a dit, il fut nommé, le 14 février 1791, évêque du Puy-de-Dôme et, tout en protestant de son indignité et de son inaptitude à remplir un tel emploi, il accepta.

Il se rendit donc à Paris et s'occupa de se procurer l'institution canonique, ce qui souffrit quelque difficulté ; il n'y avait en effet, dans la circonscription dont Lyon était la métropole, qu'un seul évêque ayant prêté serment, celui de Viviers ; c'était à lui que, d'après la constitution civile, il appartenait de donner l'institution au défaut du métropolitain, et cet évêque ne montrait aucun empressement à communiquer avec l'épiscopat nouveau ; l'évêque de Viviers refusa donc l'institution ; mais ce refus était exprimé dans une forme qui n'était pas celle que la loi avait réglée, et se trouvait sans valeur. On ne pouvait donc ni obtenir l'institution de celui qui aurait dû la donner, ni s'adresser à un autre évêque avant que celui de Viviers eût valablement renoncé à son droit. Il fallait sortir de cet imbroglio, car les évêques élus à Autun et à Belley attendaient eux aussi la fin de cette affaire. Pour se tirer d'embarras, les membres du comité ecclésiastique eurent recours aux bons offices de Talleyrand, déjà évêque démissionnaire d'Autun, et même quelque chose de plus, puisqu'il avait exprimé son intention de renoncer aux fonctions ecclésiastiques ; Talleyrand consentit cependant à instituer à la fois son successeur d'Autun et les élus de Clermont et de Belley ; il devait même accepter de sacrer les deux premiers évêques constitutionnels, Expilly et Marolles, nommés à Quimper et à Soissons. L'institution fut donc donnée en violant la loi dont on affichait le respect ; on se réserva de la respecter scrupuleusement dans les circonstances où on aurait à bénéficier de ce respect.

Le nouvel évêque du Puy-de-Dôme fut sacré à Notre-Dame de Paris par Gobel, le 27 mars, et le dimanche suivant, il coopéra avec son métropolitain Lamourette au sacre de six de ses collègues.

Dès le lendemain de son sacré, il avait expédié à Cler

mont son mandement de prise de possession qui parut en même temps que la lettre où M. de Bonal, l'évêque légitime, protestait contre l'élection de l'intrus. Le 10 avril, dimanche de la Passion, Périer fit son entrée dans sa ville épiscopale, au milieu d'un cérémonial brillant, auquel le peuple ne s'associa pas tout entier. Il y avait en effet en Auvergne un parti fortement constitué pour lui tenir tête et, dès avant son sacre, des brochures de propagande avaient commencé à contester la valeur de sa mission. Il y répondit d'abord par la plume de ses amis et ensuite par lui-même, mais ces controverses, où il déploie une érudition massive et déclamatoire, ne sont pas la meilleure partie de son œuvre pastorale. On préféra les enseignements qu'il donna sur la morale, et encore y a-t-il lieu de se défier de son rigorisme rétréci, qui trahit le janséniste. Mais là où il y a surtout à faire les réserves les plus formelles, c'est dans la théorie du mariage que Périer défendra opiniâtrément jusqu'à la fin de sa vie. Pour lui, le contrat est absolument distinct du sacrement ; l'un préexiste à l'autre, et le sacrement ne peut sanctifier qu'une union antérieurement consentie. Il voit entre le contrat et le sacrement la même différence qu'entre « l'eau et la bénédiction qui en fait de l'eau bénite », qu'entre « l'enfant et l'eau baptismale qui en fait un chrétien » ; le mariage, dit-il, ne peut exister comme sacrement qu'à la condition de porter sur une matière, et cette matière, c'est le contrat civil. Il n'était pas sans se rendre compte de ce que sa théorie avait de révoltant et il ne la publiait pas toujours intégralement ; voici ce qu'il écrivait à Grégoire le 19 juillet 1798 :

« ...Quant au rapport que j'ai fait sur le mariage, je crois
 « qu'on manquerait à la prudence en le faisant imprimer ;
 « ce serait un scandale pour les inconstitutionnels et les
 « ignorans. Les scolastiques ont tellement embrouillé cette
 « matière, les ultramontains, pour s'emparer du contrat
 « fondamental de la société, ont abandonné depuis si long-
 « temps l'ancienne doctrine ; l'enseignement des Décrétales

« a tellement prévalu, même en France ; cette expression :
 « *J.-C. a élevé le mariage à la dignité de sacrement* »,
 « expression cause première de toutes les erreurs sur cet
 « objet, expression si universellement reçue, si commune,
 « qu'on la trouve dans tous les auteurs ; toutes ces raisons,
 « dis-je, ou plutôt les ténèbres répandues sur cette matière,
 « empêchent de dire nettement la vérité. *Non potestis por-
 « tare modo*. Qui oserait dire crûment que *le mariage n'est
 « pas un sacrement*, ou n'est qu'un sacrement « *late sump-
 « tum* » ? C'est pourtant où il faut en venir si l'on veut
 « bien raisonner. »

Malgré cette opinion qui est indiscutablement hérétique, Périer marquait le plus grand respect pour le mariage ; non seulement, il ne voyait aucun inconvénient à ce que les futurs époux se présentassent devant le prêtre après avoir comparu devant l'officier de l'État civil, mais il prescrivit à ses prêtres d'enseigner aux fidèles qu'ils sont tenus d'aller demander la bénédiction nuptiale, et il invita les curés à continuer la tenue des registres de mariage. De même, pour le baptême, il invite ses curés à tenir note des noms des enfants qu'on leur présente. Il n'y a que la question du mariage des prêtres sur laquelle il se montra absolument intransigeant, et cela seul aurait suffi pour lui valoir l'animosité des conventionnels en mission dans le département.

Couthon et Maignet rendirent le 14 novembre 1793 un édit de proscription contre le culte et ses ministres ; quelques jours après, ils organisaient à Clermont le culte de la Raison et provoquaient l'apostasie d'un très grand nombre de prêtres ; Périer, se refusant à les imiter, allait être incarcéré, quand il trouva un ami pour rappeler qu'il n'était pas originaire du département ; on le renvoya à Grenoble, son pays natal, muni d'un certificat de civisme et d'un passeport. Il quitta Clermont le 19 décembre 1793 et arriva à Grenoble le 26. Il s'y trouva sous l'autorité d'un autre conventionnel, Albitte, plus acharné, s'il est possible, que Couthon lui-même contre les prêtres « fanatiques », c'est-à-dire qui refusaient d'apostasier. Comment put-il échapper à cet

ennemi impitoyable de la religion, c'est ce qu'il n'est pas possible de savoir. Caché à Grenoble, Périer attendit la fin de la Terreur et, quand il fut possible de rouvrir les églises, ce fut lui qui réorganisa le culte à Grenoble. Cependant, malgré les invitations de son clergé, il ne paraissait pas disposé à retourner en Auvergne ; il sentait le peu d'avenir de l'église constitutionnelle, maintenant qu'elle ne pouvait plus compter sur l'appui du pouvoir civil ; les nouvelles qu'il recevait étaient décourageantes ; presque partout les populations avaient rappelé leurs prêtres insermentés, et cela avec les encouragements des municipalités ; là où les prêtres constitutionnels avaient essayé de rentrer, on les avait chassés et il y avait même eu du sang répandu. De tous les vicaires épiscopaux, un seul restait, l'ancien jésuite Dufraisse, et le clergé décimé par les apostasies allait se réconcilier près des vicaires généraux de M. de Bonal. Les efforts de Dufraisse arrivaient à peine à arrêter « le torrent, comme il l'écrit, qui allait aux insermentés ».

Périer, vaincu par les raisonnements de Grégoire, se décida, au mois de novembre 1793, à retourner à Clermont ; tout était à faire pour rendre quelque vitalité à cette église en dissolution. Périer s'y consacra avec la conviction qu'il remplissait un devoir pénible et même périlleux ; il eut à retrouver ses auxiliaires dispersés, à réconcilier ceux qui avaient faibli, à reconforter ceux qui avaient perdu courage, à pourvoir aux nécessités matérielles et aux besoins spirituels. Il eut aussi à reprendre la campagne de polémique contre des adversaires que leurs succès rendaient plus actifs que jamais. Il semble même avoir fini par s'aigrir contre eux à ce point qu'il est peu de lettres qu'il ait écrites à cette époque et où il ne s'étonne de la tolérance aveugle et coupable de l'administration pour ces dissidens qui mettent la division dans l'église, alors qu'il leur offrait l'oubli et le pardon ; c'était son idée fixe : que les dissidens le reconnaissent pour leur évêque légitime et il est prêt à leur

ouvrir les bras ; mais s'ils s'obstinent, il n'y a qu'à leur appliquer la rigueur des lois et, s'il le faut, à faire de nouvelles lois pour vaincre leur obstination ! Celui qui pensait ainsi avouait cependant que dans deux des huit districts du département, il ne pouvait compter que sur cinq à six prêtres, pendant que les « dissidens » étaient des centaines.

Périer, on le voit, portait partout son tempérament autoritaire et inflexible, et s'il réclamait parfois pour sa propre liberté, il ne faisait pas grand cas de celle des autres. Il faut dire cependant qu'il était en cela, comme en tout, un homme de devoir ; sa conscience le conduisait, mais c'était la clairvoyance qui lui faisait défaut. Il sacrifia à la cause commune en se prêtant à l'élévation de son seul vicaire utile, Dufraisse, à la métropole de Bourges ; il dit seulement : « Vous me coupez le bras droit », et il consentit sans murmurer. Réduit à ses propres lumières par le départ de ce précieux auxiliaire, il continua à travailler, non plus pour la victoire, à laquelle il avait renoncé, mais pour faire jusqu'au bout ce qu'il croyait être son devoir ; il tint un synode préparatoire au concile, assista au concile de 1797, où il remplit les fonctions de vice-promoteur. En revenant de Paris, il s'occupa, selon la commission qui lui en avait été donnée, de pourvoir à la vacance des églises de Guéret, Moulins et Saint-Flour ; il réussit pour ces deux derniers sièges, mais pour Guéret, toutes les démarches qu'il fit pour décider le curé d'Effiat, Py, restèrent inutiles. Il retourna au concile de 1801, dont il n'avait pas désiré la tenue, convaincu de son inefficacité ; « il faut toujours, avait-il écrit à Mauviel, en menacer le Pape, mais ne pas le tenir... »

Par son savoir, son honorabilité, son expérience des affaires, il y joua un rôle important, et il sut en même temps éviter de se compromettre ; aussi se trouva-t-il sans discussion du nombre des anciens constitutionnels qui

allaient être pourvus de sièges nouveaux après le Concordat. C'est à Avignon qu'il fut envoyé : dans ce pays où les passions sont vives et les rancunes violentes, il devait rencontrer des oppositions irréductibles ; sans lui tenir aucun compte des efforts qu'il fit pour amener la pacification et des concessions qu'il imposa à son caractère entier, on lui reprocha avec amertume certaines nominations, comme celle de son prédécesseur Étienne ou des frères Tabariès, anciens vicaires épiscopaux de l'Hérault. Ce fut surtout sur les questions de personnes que se produisirent les désaccords, car, parmi les émigrés rentrés, il se trouvait des gallicans aussi résolus que lui, et ses aventureuses opinions sur le mariage ne scandalisaient pas tout le monde.

Une faiblesse qui fut commune à Périer et à bon nombre de ses contemporains fut une extrême servilité envers le pouvoir ; quel que fut le gouvernement, Périer montra à son égard le même dévouement et recommanda la soumission dans des mandements dont il ne prenait même pas la peine de modifier les termes.

Malgré tout, les Bourbons ne témoignèrent que de la froideur à Périer ; il se vit dans la nécessité de donner sa démission le 11 août 1817. Nommé chanoine de Saint-Denis, il continua à résider dans son ancienne ville épiscopale, où il bouda jusqu'à sa mort, survenue le 30 mars 1824. Son successeur, Mgr de Mons, avait vainement essayé de l'amener à une rétractation ; il ne cessa de s'y refuser, estimant que « vingt ans de communion avec l'Église romaine le dispensaient de tout acte public de repentir ».

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 35, 60, 380 ; II, 213, 287 ; III, 503 ; IV, 538 ; V, 404 ; XI, 189 ; XII, 475 ; XIII, 191.

Nouvelles ecclésiastiques, 1797, 37.

Ami de la Religion, XXXIX, 249, 312-313.

Un prélat constitutionnel. — Jean François Périer, par l'abbé Albert Durand ; Paris, Haton, 1904.

Histoire du diocèse d'Avignon, par l'abbé Granget.

SAONE-ET-LOIRE

Maurice de Talleyrand-Périgord n'appartient pas, à proprement parler, à l'église assermentée : quand elle fut organisée, il avait déjà renoncé à l'épiscopat. Il est vrai qu'il consentit à reprendre une fois encore des fonctions qu'il avait abandonnées pour donner l'institution à quelques-uns des nouveaux évêques et pour en sacrer deux, le 27 février 1791, mais après cette cérémonie, il se retira définitivement ; il était d'ailleurs déjà remplacé et nous n'avons pas à le compter parmi les évêques constitutionnels.

Gouttes (Jean-Louis), né à Tulle, le 21 décembre 1739.

Il avait commencé à servir dans un régiment de dragons, puis, étant entré dans l'état ecclésiastique, il fut successivement vicaire aux environs de Bordeaux, prêtre attaché à l'église du Gros-Caillou, à Paris, et curé d'Argelliers en Languedoc. Ses bonnes mœurs, son esprit large et tolérant, son savoir et son désir d'améliorer le sort de ses paroissiens l'avaient rendu populaire : il fut envoyé aux États-Généraux par le clergé de la sénéchaussée de Béziers. A l'assemblée, il déploya une grande activité ; il se consacra spécialement à l'étude des questions financières, dans lesquelles il montra une certaine compétence ; il fit notamment, le 3 octobre 1790, un discours sur la question alors très discutée du prêt à intérêt et de sa légitimité ; il fut membre du comité des recherches, et en mai 1790, président mensuel de l'Assemblée. Il se prononça en faveur de la motion de Talleyrand sur la vente des biens ecclésiastiques ; il vota la constitution civile et prêta serment dans la séance du 27 décembre 1790. Il était un des députés ecclésiastiques les plus en vue, comme Grégoire et Thibault ; ses amis le jugèrent capable de remplir un siège dans

la nouvelle organisation, et il fut de ceux qu'on indiqua aux électeurs embarrassés dans les départements où l'élection était difficile parce qu'il n'y avait pas de candidats indigènes, ou parce qu'il y en avait trop. Tel paraît avoir été le cas du département de Saône-et-Loire qui, formé de pays qui n'avaient aucune cohésion naturelle ni historique, se trouvait livré aux rivalités qui divisaient les différents groupes de population que le décret de l'assemblée avait associés en une circonscription sans unité et sans traditions communes.

Gouttes fut élu le 15 février, au second tour, par 178 voix sur 347 votants ; il fut sacré à Paris, le 3 avril, par Lamourette, son métropolitain ; le même jour, il servit d'assistant à Gobel, pour le sacre d'une autre « fournée » d'évêques.

Avant son sacre, il avait écrit une première lettre à son clergé ; le jour de son sacre, il fit partir son mandement de prise de possession, où se trouvaient répétés les arguments déjà rebattus sur la légitimité du serment et la valeur de l'investiture donnée aux nouveaux évêques sans la participation du Pape ; cela se terminait par des considérations émouvantes sur le retour aux traditions de la primitive église.

Le 7 avril, Gouttes arriva à Autun pour prendre possession, et dans l'espace d'un mois environ, organisa son diocèse composé de parties tirées des diocèses d'Autun, Mâcon, Chalon-sur-Saône, Belley, etc. Il choisit ses vicaires épiscopaux, à la tête desquels il plaça l'ancien théatin de Lanneau, qui, après une carrière des plus mouvementées, sinon des plus édifiantes, devait restaurer l'ancien collège de Sainte-Barbe. Après avoir pourvu au remplacement des Sulpiciens qui dirigeaient le séminaire, mais qui avaient unanimement refusé le serment, il retourna à Paris reprendre place à la Constituante.

Il revint après l'installation de la Législative et put constater que les événements avaient marché depuis son

premier séjour à Autun. L'église nouvelle avait perdu sa vogue ; les autorités s'étaient éloignées d'elle et le régime des vexations commençait en attendant la persécution. Les idées révolutionnaires gagnaient du terrain, et l'évêque, resté aux maximes de 1789, n'était plus qu'un retardaire ; de Lanneau, orientant sa voile du côté où il voyait souffler le vent, se maria, devint maire d'Autun, président de la société populaire, et éclipsa complètement son chef. En 1793, quand vint la suppression du culte et la fermeture des églises, Gouttes, mis en demeure d'abdiquer, résista, et ce fut sa perte ; on parla d'une visite pastorale, faite en avril précédent, à Mont-Arroux (ci-devant : Saint-Didier-sur-Arroux), au cours de laquelle il avait été tenu des propos inciviques ; l'évêque avait rappelé le temps où il faisait partie de la Constituante, et établissant un imprudent parallèle entre cette assemblée et celles qui avaient suivi, il avait conclu en faveur de la première. Dénoncé par quelques apostats, il prit la fuite, mais il fut arrêté le 7 janvier 1794 et, après l'avoir fait enfermer quelques jours au couvent de la Visitation, devenu prison pour les suspects, de Lanneau lui-même l'expédia à Paris pour être traduit devant le tribunal révolutionnaire, avec les malheureux qui n'avaient pas voulu le dénoncer. Entré à la Conciergerie le 10 mars 1794, il en sortit pour être jugé le 26 du même mois ; il fut condamné et exécuté sans délai.

On a dit que, pendant son séjour à la Conciergerie, Gouttes avait rencontré M. Emery, détenu comme lui, et qu'il avait mis ordre à sa conscience ; cela n'a rien d'in vraisemblable. Homme de talents ordinaires, malgré son entregens qui l'avait mis en vue, Gouttes était un prêtre de mœurs régulières et qui avait la foi ; seule son ambition l'avait entraîné sur la pente qui le mena à la guillotine. Son procès et sa mort eurent pour cause unique son énergique refus d'apostasie et tout porte à espérer que sa constance fut récompensée par la grâce de la réconciliation suprême.

Bibliographie. — *J.-L. Gouttes, ... et le culte catholique à Autun pendant la révolution*, par Anatole de Charmasse; Autun, 1898.

Delarc, III, 147.

Nouvelles ecclésiastiques, 1791, 127.

Il avait publié quelques écrits sur les questions économiques : *Traité de l'intérêt de l'argent* (Turgot aurait été son collaborateur), Paris, 1780 et 1790. — *Opinion sur le rétablissement du papier-monnaie*, Paris, 1790. — Il passe pour avoir été le principal rédacteur de *l'Exposé des principes des évêques, membres de l'Assemblée, sur la constitution civile du clergé*.

Poullard (Thomas-Juste), né à Dieppe, le 1^{er} septembre 1754.

Le siège d'Autun resta vacant sept années; le retour, en 1795, d'un très grand nombre de prêtres insermentés et surtout la présence de Mgr Moreau, évêque de Mâcon, qui ne quitta pas son diocèse de toute la Révolution, avaient réduit à peu de chose l'action des assermentés; en 1798, un presbytère avait été constitué dans la région louhannaise, mais le reste du département avait montré la plus grande indifférence pour ce presbytère; les évêques constitutionnels de Grenoble et de Clermont avaient vainement essayé de faire élire un évêque et l'ancien métropolitain de Rouen, Charrier de la Roche, qui résidait à Julliénas, dans le diocèse de Lyon, mais fort près de Mâcon, avait jugé inutile de s'en occuper. Ce n'est que dans les derniers jours de l'année 1800 que, sous l'impulsion de Primat, le nouvel évêque de Lyon, une partie des prêtres de Saône-et-Loire se donnèrent un évêque dans la personne de Juste Poullard; dans la région d'Autun, on ne le reconnut pas, et peu de semaines après son sacre, on agitait déjà la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de demander au concile la déposition d'un personnage qu'on ne croyait pas honorable.

Poullard, normand d'origine, avait fait ses études à Paris, au séminaire des Trente-Trois. Après avoir été curé dans le diocèse de Lisieux, il était revenu à Paris, et au moment

de la Révolution, il était attaché à la paroisse de Saint-Roch ; il prêta serment.

Il fut choisi comme vicaire épiscopal par l'évêque de l'Orne ; c'est du moins le titre qu'il prend en publiant un sermon sur « le Fanatisme », prononcé le 27 novembre 1791 à Saint-Germain-des-Prés. Le 17 novembre 1793, il montra son aversion pour le fanatisme en venant abjurer le christianisme à la barre de la Convention.

Malgré leur peu de sympathie pour les apostats, les membres du Presbytère de Paris l'accueillirent, le 2 juin 1793, sur la recommandation de Primat, alors évêque du Nord, mais en résidence à Aubervilliers, près Paris, et quand Primat quitta Aubervilliers pour retourner dans son diocèse, Poullard lui succéda. Il joua, comme curé d'une importante paroisse de la banlieue, un rôle important, mais plutôt fâcheux, dans les négociations qui préparèrent l'élection de Royer comme évêque de Paris. Avec Mahieu, curé de Saint-Sulpice, Sibire, curé de Saint-François, et les curés de Romainville et de Noisy-le-Sec, Poullard, esprit brouillon et inquiet, fut un des opposants qui créèrent le plus de difficultés au presbytère et firent échouer la candidature de Clause, curé de Saint-André-des-Arcs. Mais, après avoir été l'un des agents de l'élection de l'évêque de l'Ain, Poullard fut aussi opposant envers l'évêque qu'il l'avait été envers le presbytère et il continua à fomenter des divisions dans le clergé. Les ennemis qu'il s'était faits finirent par tirer de l'oubli certains incidents de sa vie passée et même quelques actes de son administration comme curé d'Aubervilliers ; on parlait de le destituer quand il préféra quitter Paris pour chercher fortune ailleurs. C'est alors que le crédit de son ami Primat le fit désigner pour le siège peu convoité d'Autun ; en mars 1801, il signe encore évêque élu ; le 22 avril, le synode assemblé par les soins de Primat confirme une désignation antérieure faite on ne sait par qui, et alors, se rendant au concile métropo-

litain tenu à Lyon, il fut sacré par Primat le 14 juin 1801 ; ce fut le dernier-né de l'église constitutionnelle. Il put assister au concile de Paris au mois d'août 1801 et démissionna en octobre.

Resté à Paris, il y vécut de la pension que le gouvernement consulaire avait accordée à tous les évêques démissionnaires. Il ne fit plus parler de lui jusqu'en 1830, et les autres évêques, retirés à Paris, ne paraissaient pas se soucier de frayer avec lui.

Après la Révolution de Juillet, il fit paraître une brochure assez extravagante intitulée : *Moyen de nationaliser le clergé français*. Ce moyen avait été découvert par l'abbé Chatel, fondateur de l'*Église française*. Pontife de cette secte, Poullard ordonna quelques sujets (et quels sujets !) présentés par Chatel en 1830 et 1831 : il semble même qu'il ait essayé de conférer l'épiscopat à certains des adeptes de cette religion mort-née ; la police finit par intervenir, et, pour ne pas s'exposer à perdre la pension qui le faisait vivre, Poullard se retira de la secte où sa présence ne contribuait pas médiocrement à transformer en scandale des scènes pour le moins ridicules. Il mourut peu après, le 9 mars 1833. Il avait refusé les secours de la religion qui lui avaient été proposés par le curé de sa paroisse, M. Jacolet, curé de Saint-Ambroise. Il fut enterré sans les prières de l'Église.

Bibliographie. — A. de Charmasse, *op. cit.*, 438-450.
Annales de la Religion, X, 241-264 ; XII, 183-184.
Ami de la Religion, CXVI, 275-280 ; LXXV, 385-387.

MÉTROPOLE

DES COTES DE LA MÉDITERRANÉE

(10 départements : Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Corse, Drôme, Gard, Hautes-Alpes, Hérault, Lozère, Var, Vaucluse).

BOUCHES-DU-RHÔNE

Roux (Charles-Benoît), né à Lyon, le 7 décembre 1739. Le 15 février 1791, les électeurs des Bouches-du-Rhône étaient invités à se réunir le 19 à Aix, pour procéder dès le lendemain et jours suivants à la désignation de l'évêque métropolitain des Côtes de la Méditerranée. L'élu, qui obtint 365 voix, sur 510 votants, fut solennellement proclamé le 23 février. C'était l'abbé Roux, curé d'Eyragues, non loin d'Arles, mais originaire de Lyon. De mœurs pures, plein de zèle et de charité, suffisamment instruit, il se laissa entraîner par ambition dans une voie qui devait le conduire à une catastrophe ; mais il ne voyait alors que les généreuses utopies qui triomphaient avec lui, et il répondit en termes émus aux félicitations enthousiastes de ses commettants. Puis, il se rendit à Paris pour y recevoir l'institution qu'aucun évêque de la région du Midi ne pouvait lui donner, puisque aucun n'avait consenti à prêter serment. Ce fut Gobel qui lui donna mission pour gouverner son troupeau et qui le sacra le 3 avril, avec l'assistance du triste Miroudot et de Gouttes, le successeur de Talleyrand à Autun.

Rentré à Aix la veille des Rameaux, il présida les offices de la semaine sainte dans la cathédrale de S. Sauveur, et se rendit ensuite à Marseille où il reçut l'accueil le plus magnifique. Assidu aux exercices religieux, l'évêque devait aussi fréquenter les clubs, y entendre des discours que sa conscience n'approuvait peut-être pas toujours, mais on était alors tout à la joie d'être libres, d'être frères, et les grands mots grisaient tellement que la raison ne pouvait pas faire entendre sa voix chagrine.

Roux se donna avec activité à ses fonctions; il avait rétabli le séminaire et s'occupait de la formation des clercs : il fit, en 1792, une ordination dans l'ex-cathédrale de Marseille, et se rendit souvent pour y présider ces brillantes processions qui ont toujours été en honneur dans le Midi: il cherchait ainsi à faire oublier aux Marseillais que leur ville avait été découronnée de sa dignité de cité épiscopale. D'autres travaux attiraient aussi son attention : il avait à pourvoir au remplacement des prêtres partis en exil, puis envoyés en déportation pour refus de serment : il fallait répondre non plus aux compliments dithyrambiques de ses partisans, mais aux attaques de ses adversaires, qui, loin de se décourager, le criblaient de sanglants reproches et de malicieuses plaisanteries : il avait à faire accepter son autorité dans les couvents de femmes, et il y rencontrait une résistance indomptable qui dura jusqu'à la fermeture de ces pieuses maisons. Bientôt, il lui fallut entrer en lutte avec les pouvoirs publics de plus en plus hostiles, défendre la religion contre le fanatisme des révolutionnaires; il s'honora en exposant sa vie pour tirer deux Pères Minimes insermentés des mains de la populace, et ne put les empêcher d'être massacrés sous ses yeux.

En 1793, la mort de Louis XVI fut le signal d'une réaction dans une grande partie du Midi : ce fut ce qu'on appela le mouvement sectionnaire : Roux adhéra à la proclamation des mécontents avec un certain nombre de ses

vicaires, et lorsque le général Carteaux marcha sur Marseille, il était au milieu des insurgés ; il présida comme d'habitude la procession du 15 août ; le 25, il fit encore la procession de saint Louis, mais quand Carteaux entra dans Marseille pour y rétablir l'autorité de la Convention, ce fut une véritable débâcle : les prêtres compromis tentèrent de désarmer la fureur de leurs ennemis en apostasiant, et tous les vicaires de l'évêque, un seul excepté, se souillèrent en ajoutant à la remise de leurs lettres les protestations les plus honteuses. L'évêque Roux avait réussi à sortir de Marseille et s'était réfugié près d'Aix chez des parents ; là il continua à exercer ostensiblement son ministère sacerdotal, mais ses amis avaient fait défection, les quelques prêtres insermentés qu'il avait secrètement protégés se tenaient à l'écart ; profondément découragé, tourmenté peut-être par le remords, il refusa de fuir, quand il lui était encore possible de le faire, et attendit qu'on vînt l'arrêter. Ce fut le 20 septembre, au moment où il allait dire la messe, qu'il fut saisi, conduit à la prison de Saint-Jean à Aix, d'où le 22, il fut transféré à Marseille. Il y attendit près de six mois sa mise en jugement, et il trouva en prison un ouvrier serrurier, membre de la Confrérie du Bon-Pasteur, qui l'aïda à rentrer en lui-même et lui procura la visite d'un prêtre insermenté : l'abbé Reimonet, déguisé en ouvrier, s'introduisit dans la prison et reçut sa rétractation.

Le 15 germinal an II (4 avril 1794), Roux parut avec vingt-six inculpés devant le tribunal révolutionnaire : avec seize autres, il fut condamné à mort et exécuté le lendemain : en allant à l'échafaud, il reçut une dernière absolution de l'abbé Reimonet placé à une fenêtre sur le passage des condamnés.

Bibliographie. — *Documents sur C. B. Roux*, publiés par A. M. de la Tour-Keirié (Extrait de la *Revue Sextienne*), Aix, 1889.

Souvenirs rétrospectifs sur les deux évêques Roux et Aubert, par T. Sabatier, Aix, 1889.

Fisquet, *France Pontificale*, Aix.

Sciout, IV, 83.

Aubert (Jean-Baptiste-Siméon), né à Fontvieille, près Arles, le 14 août 1731.

Augustin réformé, sous le nom de P. Augustin de Saint-Georges, il avait appartenu au couvent de Toulouse, puis à celui de Saint-Pierre d'Aix, où il était professeur de théologie. Il prêta un serment auquel il n'était pas tenu, et devint le quatrième des vicaires épiscopaux de Roux. Poursuivi après la défaite des sections et trop honnête pour sauver sa tête en apostasiant, il s'échappa et trouva un asile dans une campagne des environs d'Arles, où son frère était cultivateur.

En 1795, il retourna à Aix et reprit ses fonctions, mais, mis d'une part en suspicion par les autorités hostiles à toute religion, et, d'autre part, tenu à l'écart par les prêtres insermentés qui, en grand nombre, avaient repris l'exercice du culte, il dut, pour vivre, ouvrir un petit pensionnat, où il enseignait le français et le latin aux enfants du quartier. Après avoir traversé de nombreuses difficultés, il finit par obtenir la jouissance de la ci-devant cathédrale et réussit à constituer un presbytère, qui le nomma son président. Mais ce n'était que le presbytère d'Aix, et Marseille, ainsi qu'Arles, avaient le leur qui revendiquaient l'un et l'autre leur autonomie au nom des droits historiques de leurs églises ; il ne suffisait donc pas que le clergé constitutionnel fût réduit à quelques unités : il fallait de plus qu'il se divisât en fractions rivales. On essaya inutilement de les réconcilier pour leur faire élire un évêque ; toute la prudence de l'évêque des Basses-Alpes, Villeneuve, n'aboutit qu'à irriter des populations turbulentes et passionnées. Quand il vit qu'une élection n'était pas possible, Ville-

neuve usa du pouvoir que l'article 4 de la section troisième du décret rendu au concile de 1797 donnait aux évêques conprovinciaux en matière d'élections. Le 10 floréal an 6 (29 avril 1798), les évêques du Var, des Basses-Alpes et du Vaucluse, réunis à Aix, désignèrent Aubert comme successeur de Roux, et le sacrèrent le 17 du même mois (5 juin). On raconte que, manquant de moyens d'existence, il se fit faire une crosse en bois blanc recouvert de papier argenté : son église ne possédait qu'un ostensor en fer-blanc : c'était tout le luxe que l'église constitutionnelle (et l'autre aussi !) pouvait se permettre alors.

Dès 1795, Aubert était entré en relations de correspondance avec les « Réunis » : il avait été désigné pour représenter le diocèse au concile de 1797, mais le défaut de ressources l'avait empêché de faire le dispendieux voyage de Paris. Lorsque l'évêque de Versailles et son vicaire Poinson lancèrent le projet de liturgie en langue vulgaire, Aubert adressa aux *Annales* une énergique adhésion à la lettre dans laquelle Saurine combattait la dangereuse innovation de son collègue.

En 1799, Aubert sacra le 9 mai, en sa qualité de métropolitain, le nouvel évêque des Hautes-Alpes, Champsaud ; le 19 novembre, il sacra celui de l'Hérault, Rouanet, et le 19 janvier 1800, il imposa les mains à Garnier, élu dans les Basses-Alpes ; malgré ses efforts, il ne put trouver de successeur ni à Rovère, dans la Drôme, ni à Rigouard, dans le Var. Il assista au concile de 1801.

Au Concordat, il fit une soumission pleine et entière entre les mains de Mgr de Cicé, nommé archevêque d'Aix ; il se retira à Fontvielle, son pays natal ; il portait habituellement un costume qui rappelait celui des religieux augustins ; chaque jour il disait pieusement la messe à l'église paroissiale. Mgr de Cicé l'avait autorisé à officier pontificalement aux grandes fêtes et à donner la confirmation dans la paroisse de Fontvielle, ce qu'il ne manqua pas de faire chaque année.

Il entreprit le pèlerinage de Rome pour compléter sa soumission et recevoir de la main de Pie VII l'absolution des censures qu'il avait encourues. Après une vie sanctifiée par les bonnes œuvres, la pénitence et la prière, il mourut en laissant une mémoire vénérée, le 16 février 1816.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 496; VII, 37a, 70b; VIII, 45d, 37e; X, 282; XI, 456; XII, 502.

Nouvelles ecclésiastiques, 1799, 89.

T. Sabatier, *op. cit.*

Fisquet, *id.*

BASSES-ALPES

Villeneuve (Jean-Baptiste-Romé de), né à Valensole, le 9 février 1727.

Fils de J.-B. de Villeneuve-Esclapon, il était, depuis 1771, curé de sa ville natale; pendant ces vingt années, il acquit la réputation d'un prêtre instruit, zélé, vertueux et même austère; il était profondément gallican; il avait adhéré aux conclusions que Scipion Ricci avait fait adopter par le synode de Pistoie; il continuait à professer que la mission des curés est de droit divin, au même titre que celle des évêques; il avait eu avec le fameux théologien Bergier une ardente controverse sur la question du salut des hérétiques qui sont dans la bonne foi, et, en soutenant l'opinion la plus rigoriste, il n'avait pas craint d'accuser son contradicteur de sympathies pour la religion naturelle de Rousseau. On avait admiré la modération dont il avait fait preuve au cours de divers procès que lui avait intentés son frère, prieur des bénédictins de Valensole.

En 1789, il fut l'un des neuf délégués que la sénéchaus-

sée de Digne envoya à Forcalquier pour l'élection des députés aux États-Généraux.

Quand fut mise en vigueur la constitution civile du clergé, il prêta le serment sans difficulté, et son exemple entraîna les prêtres du voisinage. Il composa un mémoire pour dire qu'il n'y avait rien dans la constitution civile qui fût contraire aux règles canoniques, et ce n'est qu'à moitié surprenant de la part d'un admirateur du synode de Pistoie ; « les évêques, dit-il, avaient fait courir des mandements pour détourner le clergé du serment, mais ces écrits n'étaient pas solides ». Nous prenons sur le fait l'état d'esprit de prêtres exemplaires, mais gallicans, qui embrassaient la cause du schisme sans qu'on puisse attribuer à leur conduite aucun motif humain : le cas de Villeneuve est loin d'être unique.

Le 24 février 1791, le directoire départemental des Basses-Alpes arrêta que les électeurs se réuniraient à Digne le 20 mars, pour l'élection de l'évêque; au troisième tour Villeneuve fut élu contre Jacques Pons, ancien curé d'Entrevaux et chanoine de Glandèves. Malgré les avertissements que l'évêque légitime, M. de Villedieu, lui adressa en deux lettres émouvantes, Villeneuve accepta sa nomination et, ne tenant pas à faire le voyage de Paris, attendit, pour se faire sacrer, le retour de ceux de ses collègues qui avaient été dans la capitale : c'est le 2 juin qu'il fut sacré dans l'église de Saint-Castor de Nîmes, par Roux, son métropolitain. Il rentra ensuite à Digne et s'occupa des besoins du diocèse sans avoir l'air de prendre garde à l'exaspération croissante des esprits dans une population impressionnable qui en venait rapidement aux pires excès : les prêtres réfractaires traqués, cruellement mis à mort, les défections se multipliant dans les rangs de ses prêtres, les tracasseries puis les persécutions du pouvoir civil, le costume ecclésiastique prohibé, les couvents confisqués et vendus, la saisie des vases sacrés, l'apostasie, le mariage même exigés sous

peine de la liberté et peut-être de la vie... il assistait à tout cela sans comprendre que telles étaient les conséquences fatales des prétendues réformes qu'il avait saluées comme une libération ! On vint enfin lui demander de renier toute une existence de vertu et de livrer ses lettres en signe de renonciation au sacerdoce, mais alors sa conscience se réveilla et il préféra les souffrances d'une sévère détention à ce qu'il regardait comme un désaveu de ses croyances. Il resta treize mois dans les prisons de Digne et ne fut mis en liberté que le 19 brumaire an 3 (9 novembre 1794). Il se retira alors dans sa famille à Valensole ; il y retrouva ses deux frères, bénédictins l'un et l'autre, et sa sœur, ancienne ursuline ; il eut à supporter les reproches amers de son frère le Prieur qui n'avait jamais prêté serment et qui lui disait : « Évêque, vous l'êtes autant que mon cheval ! » Il lui fallait cependant vivre dans cette maison où il trouvait le vivre et le couvert.

En 1795, les églises se rouvrirent et dans presque toutes les villes des Basses-Alpes, les ex-constitutionnels reprirent leurs fonctions ; ce n'est qu'à Manosque, la plus importante, il est vrai, que toute la population retourna aux insermentés ; dans les campagnes, les paysans ne comprenaient pas les demi-mesures ; quand les prêtres n'étaient pas des insermentés, c'est que les habitants n'en voulaient aucun, et tel fut malheureusement le cas dans un certain nombre de localités : la Terreur y avait presque détruit le sentiment chrétien.

Par un oubli, l'évêque ne reçut aucune communication des « Réunis » avant le mois d'août 1795 ; ayant eu indirectement connaissance de l'encyclique, il écrivit pour envoyer son adhésion et, sans garder rancune à ses collègues pour l'avoir ainsi mis de côté, il commença avec eux une correspondance fort cordiale, dans laquelle il se montre tel qu'il est, gallican, attaché à toutes ses idées, mais homme du monde défendant avec les formes courtoises les

opinions les plus insoutenables. Dans son administration, il fut moins heureux que dans son commerce épistolaire : découragé par l'insuffisance de ses collaborateurs, désillusionné sur le succès de sa cause, il laissait flotter les rênes, et les insermentés, fortement organisés, gagnaient chaque jour du terrain.

Comme plus ancien évêque de la métropole, Villeneuve essaya de réorganiser les diocèses limitrophes : il adressa au clergé des Bouches-du-Rhône un mandement sur les difficultés du temps ; on le lui renvoya en le priant de le modifier pour ne pas aggraver les divisions qui régnaient dans ce département, et il fit ce qu'on lui demandait, ce qui est la marque d'un caractère éminemment conciliateur.

Il n'assista pas au concile de 1797 : la pauvreté et la maladie l'en empêchèrent, mais il envoya une procuration, en demandant qu'on y inscrivît le nom de l'abbé Juglar, membre du presbytère de Paris.

Chargé par le concile de pourvoir aux sièges épiscopaux vacants dans la région du midi, il fit nommer les évêques du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône et les sacra, le premier le 27 avril 1798, le second le 5 juin suivant. Ce fut la fin de son ministère actif : épuisé par les fatigues que lui avaient imposées ces deux élections, il tomba malade et, après avoir languï quelques mois, il mourut le 23 décembre 1798 (3 nivôse an 7), sans avoir aucunement renoncé aux idées qu'il avait défendues toute sa vie.

Bibliographie. — *Histoire religieuse du département des Basses-Alpes pendant la Révolution*, par l'abbé Maurel, in-8°, Marseille et Digne, 1902.

Annales de la Religion, I, 584 ; II, 136, 169-172, 503 ; V, 216 ; VII, 36-37a ; VIII, 43-45d.

Champsaud (André), né à Digne, le 9 août 1738.

Bachelier en théologie, curé d'Entragues en 1775, et en

1780, curé de la cathédrale de Digne, il prêta serment et devint, aux termes de la loi, le premier vicaire épiscopal de Villeneuve. Associé de très près à l'administration de son évêque, il l'imita en tout, partagea toutes ses illusions généreuses, imita sa courageuse résistance en 1794 et comme lui fut longuement incarcéré. En 1795, il gouverna le diocèse au nom de l'évêque malade et peu actif ; il lui succéda peu après sa mort ; il fut sacré à Aix, le 5 mai 1799, par Aubert.

C'était un homme instruit, d'un abord facile, d'une conduite extérieure irréprochable, mais profondément imbu des préjugés gallicans. De son administration, on ne sait rien, sinon qu'il n'assista pas au concile de 1801 ; il comptait s'y rendre, mais les ressources lui firent défaut, et il s'en excusa dans une lettre par laquelle il adhérait à tout ce qui serait décidé.

Démissionnaire en 1801, il vécut à Digne dans une retraite profonde ; en 1811, il tint à rétracter solennellement ses erreurs entre les mains de Mgr Jauffret, évêque de Metz, mais qui, nommé par Napoléon à l'archevêché d'Aix, administrait, avec les pouvoirs reçus du Chapitre, ce diocèse d'où dépendait alors le département des Basses-Alpes.

Champsaud mourut dans les sentiments les plus édifiants, le 26 juillet 1826.

Bibliographie. — *Ami de la Religion*, II, 409-410.

Annales de la Religion, XII, 513.

Maurel, *op. cit.*

CORSE

Guasco (Ignace-François)

(la date de naissance indiquée dans les *Annales de la*

Religion, t. XIV, p. 470, est fautive : l'évêque du nom de Guasco, né le 20 novembre 1720, est Mathieu, qui, sacré en 1770 pour le siège de Nebbio, fut transféré en 1772 à Sagone et mourut à Bastia le 24 juillet 1802).

Le décret rendu par la Constituante le 12 juillet 1790 avait réduit de 5 à 1 le nombre des évêchés de Corse. Quand les électeurs s'assemblèrent, ils nommèrent J.-F. Guasco prévôt ou doyen du chapitre de Mariana ; ils le choisirent surtout comme ami du général Paoli, dont le parti était alors prépondérant.

Malgré son grand âge, l'élu fit la traversée pour aller se faire sacrer à Aix, le 16 juin 1791, par son métropolitain Roux.

Quand il rentra en Corse, une révolution s'était déclarée et la faction de Paoli était battue. Le jour de l'Ascension, 2 juin, la foule ameutée avait arraché les armoiries du nouvel évêque placées dans la cathédrale et avait rétabli celles de M. de Verclos, puis, elle s'était portée vers la maison de l'intrus pour la piller, mais, n'ayant pu enfoncer les portes, elle était allée dévaster celle de l'archiprêtre. Plusieurs partisans de la France furent embarqués de force pour Livourne ; après Bastia, la Corse entière se souleva. On pense quel accueil fut fait à l'évêque constitutionnel à son retour de France.

La Convention rendit un décret à peu près platonique en décidant, le 11 août 1793, que la Corse formerait désormais deux départements, le Golo et le Liamone ; Guasco était affecté au premier avec Ajaccio pour résidence ; une seconde élection fut ordonnée pour donner un évêque au Liamone. L'arrivée des Anglais en empêcha la mise à exécution.

Le 23 décembre 1793, Guasco se trouvant à l'article de la mort, fit devant le curé de Saint-Jean-de-Bastia, l'abbé Bajetta, une rétractation complète qui fut imprimée, distribuée et adressée à M. de Verclos.

Bibliographie. — Notice, dans l'*Ordo d'Ajaccio*, 1885, p. 160.

Article de M. Alexandre Guasco, dans la *Revue de la Révolution*, 1883, t. I, pp. 459-466.

DROME

Marbos (François), né à Bourg-lez-Valence, le 23 février 1739.

Alors qu'il était curé de sa paroisse natale, il avait connu Bonaparte, jeune officier d'artillerie. Il prêta serment et devint maire de sa commune ; le 21 février 1791, il fut élu évêque du département de la Drôme, et il alla à Paris se faire sacrer par Gobel, le 3 avril 1791.

On sait fort peu de chose de son épiscopat. Nommé membre de la Convention en 1792, il figura parmi les députés les plus modérés, et vota avec eux dans le procès de Louis XVI. Arrêté comme partisan des Girondins, il ne recouvra la liberté qu'après la chute de Robespierre. Il avait renoncé aux fonctions ecclésiastiques, et au rétablissement du culte, il refusa obstinément de les reprendre, bien qu'il les eût quittées sans scandale. Grégoire, son collègue à l'Assemblée, ne parvint pas à le ramener : aux lettres que lui adressaient les prêtres de son diocèse, il répondait d'une façon fort civile, mais sans manifester l'intention de retourner à son poste ; aussi son siège fut-il regardé comme vacant : Villeneuve, de Digne, s'occupa de la région méridionale du diocèse ; Reymond, de l'Isère, alla visiter le nord du département, et tint en juillet 1798 à Saint-Vallier une sorte de synode auquel prirent part une quarantaine de prêtres et où fut institué un presbytère ; mais l'abandon de l'évêque avait laissé les insermentés maîtres de la situation : l'église constitutionnelle ne fit que végéter dans la Drôme jusqu'au Concordat.

Marbos, à la séparation de la Convention, avait été nommé conseiller de préfecture et conserva cette situation jusqu'à la fin de sa vie. Le 25 vendémiaire an 10 (15 octobre 1801), il écrivit une lettre de démission que le préfet de la Drôme, Descorches, transmit à Portalis en y joignant un grand éloge de ce conseiller modèle, dont il ne peut assez louer l'intégrité, l'assiduité et la conscience. Pourquoi cet honnête homme avait-il répudié les sacrés engagements de son ordination ? Faut-il voir là le châtement mérité par l'abus de la grâce ? En tout cas cette punition ne fut pas sans appel. En 1819, Marbos, ayant suivi les exercices d'une mission, se convertit, rétracta publiquement ses erreurs et voulant réparer le scandale qu'il avait donné, fut autorisé à s'approcher de la Sainte Table à la messe de communion générale qui clôturait les exercices. Il mourut en paix avec Dieu, le 27 février 1825.

Bibliographie. — *Ami de la Religion*, XXI, 171.

Histoire hagiologique du diocèse de Valence, par Nadal, 8°, 1855.

Biographie du Dauphiné, par Rochas, Paris, 1860, II, 112.

Dictionnaire biographique de la Drôme, par Brun-Durand, Grenoble, 1901, II, 116-117.

La Révolution à Die et dans la vallée de la Drôme, par le chanoine J. Chevalier, Valence, 8°, 1903. *Souvenirs du Consulat et de l'Empire dans le département de la Drôme*, par le même, Grenoble, 8°, 1904.

Pierre Fedon et le diocèse de Die pendant la Révolution, par l'abbé Mazet, 8°, Montbéliard, 1881.

GARD

Dumouchel (Jean-Baptiste), né à Saint-Clair-sur-Epte, le 9 janvier 1748.

Après d'excellentes études à Sainte-Barbe, il fut maître

de quartier à Louis-le-Grand, et passa à Rodez comme professeur de rhétorique ; il y eut pour élève le fameux ministre Chaptal. Revenu à Paris, comme professeur d'éloquence au collège de la Marche, il fut nommé en 1789 recteur de l'Université de Paris. Le rôle qu'il joua dans les assemblées préparatoires aux élections fit prévoir dans quel parti il se rangerait, et, élu député par le clergé de Paris, il fut en effet un des partisans déclarés des idées nouvelles. Il prêta serment le 27 décembre 1790 et, bien qu'il fût absolument étranger au pays, il fut élu le 27 février 1791 évêque du Gard par 216 voix sur 317 votants et 586 inscrits, sans doute sur la recommandation des clubs et peut-être de l'ex-ministre protestant Rabaud Saint-Étienne, son collègue à la Constituante et son ami. Sacré à Paris le 3 avril par Gobel, il se rendit après Pâques dans son diocèse, où son arrivée fut le signal de rixes sanglantes entre catholiques et protestants.

Il abdiqua en frimaire 1793, et son exemple entraîna l'apostasie de presque tout son clergé ; il n'y eut que 7 ou 8 prêtres qui refusèrent l'odieuse formule imposée par le représentant Borie ; on ne se contenta pas de les emprisonner et on les envoya travailler aux mines d'Alais.

En 1795, un seul des vicaires épiscopaux, J. Fabrègue, n'avait pas abandonné ses fonctions ; il s'était contenté de déclarer qu'il les suspendait. Au mois d'octobre 1795, il écrivait qu'il n'avait autour de lui que trois prêtres n'ayant pas apostasié et décidés à exercer leurs fonctions dans l'union avec les évêques constitutionnels. Soutenu par les conseils de Grégoire, Fabrègue parcourut le pays, réveillant le courage de ses confrères, relevant ceux qui n'avaient pas trop gravement manqué à leurs devoirs ; il fit même une courte incursion dans le pays d'Avignon où il constata que la Terreur avait, là aussi, fait des ravages irréparables. Le 3 février 1796, il constitua le presbytère du Gard dans une réunion tenue à Alais ; peu après,

l'église constitutionnelle comptait une quarantaine de prêtres rentrés en fonctions. L'un d'eux, le curé de Ribaute, nommé Chalbos, fut nommé évêque, mais n'accepta pas. Quant à Fabrègue, il avait quitté Nîmes, dès 1796, était allé à Paris, où il s'était rétracté; il devint un des membres les plus actifs du clergé soumis à M. de Juigné, et, après avoir été incarcéré et condamné à la déportation en 1798, puis relâché en 1799, il fut nommé après le Concordat curé de Saint-Merry, et mourut dans ce poste en 1812.

Dumouchel, après son abdication, était retourné à Paris; il s'y maria, reconnaissant un enfant âgé de treize ans qu'il avait eu de la femme qu'il épousait. Devenu veuf, il se remaria. Il avait trouvé une situation dans les bureaux du ministère de l'Intérieur; ses opinions et ses antécédents la lui firent perdre après le 18 brumaire, mais Chaptal, son ancien élève, le fit nommer chef du bureau de l'Instruction publique, poste qu'il conserva jusqu'en 1814; mis alors à la retraite, il vécut à Paris, rue du Bac, et y mourut le 17 décembre 1820, sans s'être réconcilié avec l'Église.

Bibliographie. — Delarc, I, 81, 172, 285, 380.

Sciout, III, 611.

Ami de la Religion, XXVI, 255-256.

La déportation ecclésiastique sous le Directoire, art. Fabrègue, par V. Pierre, pp. 25 et 413.

Les évêques de Nîmes au XVIII^e siècle, par Goiffon.

Le culte catholique sous la Révolution. Les processions à Nîmes (1790-1802), par G. Goubier, Nîmes, 1905.

HAUTES-ALPES

Cazeneuve (Ignace de), né à Gap, le 4 janvier 1747.

Chanoine de Gap, il prêta serment, et, en mars 1791,

PISANI. — *Évêque Constitutionnel.*

fut élu évêque des Hautes-Alpes : il fut sacré à Paris, par Gobel, le 3 avril.

L'archevêque d'Embrun, M. de Leyssin, et l'évêque de Gap, M. de Vareilles, protestèrent contre son intrusion; Cazeneuve leur fit une réponse fort irrévérencieuse : s'adressant à M. de Leyssin « soi-disant archevêque d'Embrun », il le compare à Catilina et à Mathan; il qualifie la lettre de M. de Vareilles de « galimatias ».

Cazeneuve resta d'abord fort attaché aux idées révolutionnaires; il fut maire d'Embrun, et en septembre 1792, il entra à la Convention. Dans cette assemblée, il adopta une attitude plus modérée; il ne vota pas la mort de Louis XVI, et se prononça pour la peine la plus légère; il fut l'un des protestataires du 31 mai; sous le Directoire, il fit partie du conseil des Cinq-Cents.

Il avait abandonné ses fonctions en 1793, sans se prêter à aucun acte d'apostasie; en 1795, il refusa de reprendre son ministère épiscopal, et, quand il rentra dans son pays, il résida à Gap, en affectant de ne pas remettre les pieds à Embrun : les instances de ses prêtres, de son métropolitain, Aubert, et de Grégoire furent vaines; revenu de ses illusions, il ne voulait plus entendre parler de l'église constitutionnelle; peu après le sacre d'Aubert, il donna sa démission (13 messidor an 6-1^{er} juin 1798). Après le Concordat, il se rétracta publiquement; et déposa entre les mains du curé de Gap l'acte qui contenait sa profession de foi.

Il mourut à Gap, le 40 mai 1806.

Bibliographie. — *Ami de la Religion*, IV, 46-47.

Lemas, articles dans la *Revue de la Révolution* (14 avril 1890) et dans le *Bulletin des Hautes-Alpes* (1890, pp. 233-234).

Garnier (André), né à Avançon, près Gap, le 27 mai 1727.

Vicaire, puis curé dans son pays natal, il prêta serment et resta curé d'Avançon ; en 1792, l'évêque Cazeneuve lui confia la direction du séminaire d'Embrun, mais en 1793, le séminaire fut fermé, et Garnier retourna à Avançon, où il passa, sans être inquiété, la période de la Terreur.

Cazeneuve ayant renoncé à ses fonctions, le diocèse des Hautes-Alpes resta longtemps sans chef ; après le concile de 1797, quelques prêtres qui conservaient de l'attachement pour la cause constitutionnelle formèrent un presbytère, d'après les conseils de Grégoire ; quand le diocèse métropolitain eut reçu un évêque, ce prélat exhorta le clergé des Hautes-Alpes à se choisir un évêque pour remplacer Cazeneuve, qui avait enfin donné sa démission ; la réunion eut lieu en décembre 1799, mais ne donna aucun résultat ; le métropolitain Aubert, usant donc des droits que lui donnait le décret du concile de 1797, désigna Garnier qui, après avoir un peu hésité, se décida à se faire sacrer. La cérémonie eut lieu à Aix, le 19 janvier 1800 ; Aubert n'eut pour l'assister que l'évêque Étienne d'Avignon : ni l'évêque de Digne, Champsaud, ni celui de Fréjus, Rigouard, n'avaient pu se rendre à Aix.

Garnier, âgé de 73 ans quand il fut fait évêque, ne paraît pas avoir exercé un ministère très actif ; il continua à habiter Avançon, dont il desservait la paroisse ; de temps à autre, il montait sur sa mule, et conduit par son neveu, s'en allait donner la confirmation. Lors du concile tenu à Paris en 1801, il ne figure ni parmi ceux qui y ont assisté, ni même parmi ceux qui se sont excusés (Sciout, IV, 799). Dans le pays, on l'appelait l' « évêque de plâtre », parce qu'Avançon, son village, exploitait des carrières de gypse. Démissionnaire en 1801, et pensionné comme ancien évêque, Garnier ne quitta pas Avançon ; il assistait le nouveau curé de ses conseils et de son concours. Il mourut pieusement, et probablement rétracté, le 17 avril 1816, à l'âge de 89 ans.

Bibliographie. — *Ami de la Religion*, IV, 46-47.

Th. Lemas, *Bulletin des Hautes-Alpes*, 1890, pp. 235-242

HÉRAULT

Pouderous (Dominique), né à Villeneuve-lez-Béziers le 22 juin 1721.

Curé de Saint-Pons-de-Thomières, c'était un prêtre de mœurs pures et austères; il était gallican, mais non janséniste; dans un écrit de 1796, il voue : « l'ultramontanisme, le molinisme et le jansénisme au mépris qu'ils méritent »; par ses attaches gallicanes, il était favorable aux idées constitutionnelles, et il prêta serment.

Désigné aux électeurs par son âge, sa situation et la considération dont il jouissait, il fut élu évêque de l'Hérault le 27 février 1791, sans avoir, semble-t-il, aucunement recherché cet honneur. Il n'en accepta pas moins avec empressement, et, vu l'impossibilité de trouver un consécrateur dans le pays, il partit le 17 mars pour Paris, où il fut sacré le 3 avril, troisième dimanche de Carême. Il retourna le plus rapidement possible dans son diocèse où il voulait présider les solennités pascales.

Son arrivée à Montpellier fut marquée par des troubles, car la constitution civile n'y rencontrait pas que des partisans; il fallut un déploiement important de force armée pour maintenir l'ordre, ce qui valut à ce prêtre essentiellement pacifique le sobriquet d'« évêque des baïonnettes ». A Béziers, où il devait résider, il reçut un accueil plus favorable, de même qu'à Lodève. Il y avait une rivalité entre Montpellier, chef-lieu du département, et Béziers, choisie comme ville épiscopale, et cette jalousie domina les questions de principes.

Installé à Béziers, Pouderous composa son conseil : il prit pour premier vicaire son neveu, ancien curé du diocèse de Toulouse, qui, après avoir tenté de dissuader son oncle de prêter serment, avait fini par se laisser convaincre et était entré dans le clergé constitutionnel ; le second vicaire fut A. V. Rouanet, qui succédera à Pouderous en 1799.

Il est peu de départements où les passions populaires aient été aussi surexcitées que celui de l'Hérault : dès l'année 1791, les partis en viennent aux mains, et le sang commence à couler, et cependant, il en est peu où l'évêque se soit montré rempli de dispositions aussi conciliantes. Peut-être parce que les dissidents étaient plus nombreux et mieux organisés, les violences, les déportations, les exécutions furent plus impitoyables qu'ailleurs. Lors de la persécution terroriste, le clergé constitutionnel apostasia ; l'évêque le rappelle dans une lettre du 22 messidor an 3 :

« ... la majeure partie des prêtres et des curés du diocèse
« de l'Hérault ont eu la lâcheté de remettre leurs lettres
« et d'abdiquer leurs fonctions, et les quatre districts qui
« le composent ont vu ce scandale. La persécution a été
« violente dans les trois plus vastes : Montpellier, Béziers
« et Lodève ; elle n'a pas été aussi impie et désastreuse
« dans celui de Saint-Pons-Thomières, où je suis retiré,
« ... et tout n'a pas fléchi le genou devant Baal ».

Le vieil évêque, auquel on n'avait pas osé demander une apostasie, avait été laissé libre, à la suppression du culte, de se retirer dans son pays natal, où il vécut paisible, protégé par le respect de ses concitoyens.

En 1795, il sortit de sa retraite et se rendit dans le pays de Saint-Pons, où il savait avoir des amis et des partisans. En effet, depuis le troisième dimanche de carême, quelques prêtres avaient repris leurs fonctions ; le jeudi saint, il fit dans son ancienne église paroissiale la bénédiction des Saintes Huiles.

Il adhéra au manifeste des « Réunis » non sans y faire

quelques critiques, inspirées par une connaissance très sage des esprits et des temps ; il en sera de même de la seconde encyclique, dont il n'approuvera pas de confiance tous les points, mais à laquelle il se soumettra respectueusement. Aidé par les directions de Grégoire, il reprendra le travail d'organisation anéanti par la Terreur. D'après sa correspondance, le district de Montpellier était presque tout entier entre les mains des assermentés ; à Béziers, il avait recouvré la cathédrale, malgré le mauvais vouloir de la municipalité dévouée aux anciens évêques ; à Saint-Pons, bien qu'il y comptât beaucoup de prêtres, il n'était pas sans avoir à lutter : d'abord avec le représentant de l'évêque légitime, puis avec des assermentés, brouillons, indociles, qui lui donnaient de grands sujets de plaintes.

Il ne put assister au concile de 1797 ; sa santé et son âge lui rendaient le voyage aussi impossible que le défaut de ressources ; il y envoya un prêtre de Montpellier, nommé Bellugou, qui y joua un rôle assez mal défini. En exécution des résolutions prises au concile, il tint, le 8 mai 1798, un synode, dans lequel il demanda à être pourvu d'un coadjuteur ; il ne put le faire désigner. Il mourut peu après, le 10 avril 1799, à Béziers, sans être sorti de la bonne foi où il se trouvait, espérons-le, depuis son adhésion au schisme.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 584 ; II, 95, 576 ; VI, 482 ; VII, 367-379b ; IX, 230-233.

Histoire religieuse du département de l'Hérault pendant la Révolution, par le chanoine Saurel, 4 vol., 8°, Paris, 1894-1896.

Libre de raison de Pouderous (appartient à Mgr Douais, évêque de Beauvais) ; publié par le chanoine Saurel.

Fisquet, *France pontificale*, Montpellier.

Rouanet (Alexandre-Victor), né à la Bastide-Rouairoux, le 13 septembre 1747.

À la Révolution, il comptait vingt ans de ministère,

trois, comme vicaire à Olonzac, et dix-sept comme professeur au séminaire de Saint-Pons. Pénétré des idées gallicanes qui dominaient dans cet établissement, il prêta serment sans difficulté en même temps que Pouderous et expliqua les motifs de cette démarche dans une lettre, qui fut imprimée, volumineuse apologie de la constitution. Pouderous le prit avec lui comme second vicaire épiscopal et le chargea de la direction du séminaire départemental de Béziers ; quand le séminaire fut fermé, Rouanet se retira d'abord à Olonzac, en qualité de pro-curé, puis alla rétablir le culte à Béziers, pendant que l'évêque restait à Saint-Pons. Avant de mourir, Pouderous l'avait désiré comme coadjuteur ; il l'eut comme successeur, ainsi que le raconte Rouanet dans la curieuse lettre qu'il écrivait à Grégoire le 16 thermidor an 7 (3 août 1799).

« Vénérable prélat, je viens au nom de la religion réclamer le secours de vos prières et de vos conseils pour connaître la volonté de Dieu dans la circonstance la plus critique de ma vie où il s'agit du bien d'un vaste diocèse et de mon salut ; il n'en faut pas davantage pour intéresser un cœur tel que le vôtre ; voici les faits :

« Dans le mois d'avril, nous avons perdu notre respectable évêque ; et de suite on s'est occupé d'élire son successeur. Au premier scrutin, sur 8.040 votans, le gros lot de 3.443 suffrages m'est échu ; un deuxième a été de 1.450, le troisième de 835. Il a donc fallu revenir au scrutin, conformément au décret du concile. Sur 10.949 votans il y a eu pour moi 7.942 suffrages... Si la pluralité des suffrages donnoit les qualités nécessaires pour l'épiscopat, je croirois faire dans ces circonstances une œuvre agréable à Dieu que de l'accepter ; s'il ne falloit même que de bonne volonté, peut-être me sentirois-je encore quelque courage, mais il faut des forces physiques et morales, et la force de la vérité m'oblige à vous dire que je suis entièrement dépourvu des uns et des autres.

« Chargé en seul de l'enseignement de la théologie et de la formation des jeunes ecclésiastiques dans le diocèse de Saint-Pons, puis vicaire supérieur du séminaire de l'Hérault, j'ai été obligé de me livrer pendant plus de

« vingt ans à un travail excessif. Sans être bien vieux, je
 « suis déjà usé et cassé. L'abandon total des forces phy-
 « siques réduit jusqu'à zéro. Les forces morales : sans
 « lumières, sans facilité ni pour parler, ni pour écrire,
 « habituellement tourmenté d'une maladie de nerfs qui
 « depuis treize ans me mine, je pourrais tout au plus faire
 « un catéchisme ou confesser quelques personnes; peut-
 « être même, par suite d'une ancienne habitude, donner
 « quelques leçons aux jeunes clercs; tout autre feroit en
 « deux heures plus de travail que moi en deux jours; je
 « fais encore, il est vrai, le service d'une paroisse assez
 « considérable, mais au premier jour peut-être, serai-je
 « obligé de l'abandonner! Je dois ajouter que je suis aussi
 « pauvre des biens de la fortune qu'en biens du corps ou
 « de l'esprit. Un tas de misères corporelles et spirituelles,
 « avec quelque désir d'aimer Dieu et de le faire aimer :
 « voilà mon bilan dans la plus exacte vérité.

« Il y a plus d'un an, j'écrivis au respectable prélat
 « défunt pour le prier de rayer mon nom de la liste des
 « candidats qu'il avoit dressée en synode pour faire nom-
 « mer un coadjuteur; ma demande étoit appuyée de rai-
 « sons dont il reconnoissoit la solidité... je suis très éloi-
 « gné d'opposer une résistance coupable ou même déplacée,
 « mais je ne le suis pas moins de courber ma tête sous un
 « fardeau redoutable que je crois au-dessus de mes forces
 « à moins d'un miracle que Dieu ne m'a pas encore pro-
 « mis... Il ne s'agit donc ici que de discerner la volonté
 « de Dieu; entre les moyens qu'indique le saint évêque de
 « Genève, après la prière et l'humilité, un des plus impor-
 « tants est l'avis de quelques personnes spirituelles... vos
 « lumières profondes et votre zèle pour le triomphe de la
 « religion m'inspirent, vénérable prélat, une grande con-
 « fiance, et je viens vous supplier de consulter pour moi
 « le Seigneur, persuadé qu'il vous fera connaître quels
 « sont ses desseins et ce qu'il exige de moi. »

On triompha des scrupules de Rouanet qui fut sacré à Béziers, le 18 novembre 1799, par Aubert, métropolitain des Côtes de la Méditerranée.

Peu après son sacre, le nouvel évêque fut obligé de se retirer dans sa paroisse natale à cause de la résistance qu'il avoit opposée aux autorités qui voulaient faire remplacer

le dimanche par le décadi. Quand il fut de retour à Béziers, il se remit à ses fonctions ; il marqua alors quelque défiance pour les évêques réunis à Paris ; le projet de liturgie en langue vulgaire lui avait déplu, et peut-être est-ce là la cause de son abstention lors du concile où il ne fut ni présent ni représenté.

Après le Concordat, il se retira à Saint-Pons, persistant avec obstination dans ses idées, et entretenant autour de lui une opposition ouverte contre le nouvel évêque. Cet homme de mœurs irréprochables, d'une piété solide, d'une humilité sincère, qui avait affronté avec générosité la persécution et l'avait subie avec constance, s'enferma dans une attitude de révolté et ne s'en départit jamais.

Quand il fut enlevé, le 29 janvier 1821, par une attaque d'apoplexie qui ne lui laissa pas le temps de se reconnaître, il n'avait pas donné la moindre marque de repentir. Il fut inhumé à la Bastide, en l'absence du curé de la paroisse, et ce furent deux anciens constitutionnels qui prononcèrent sur sa tombe les prières de l'Église.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, IX, 339, 352 ; X, 236 ; XIII, 169-172.

Fisquet, *op. cit.*

Saurel, *op. cit.*

LOZÈRE

Nogaret (Étienne), né aux Salses, le 1^{er} mars 1726.

L'assemblée des électeurs de la Lozère, chargée de pourvoir au remplacement de M. de Castellane, qui avait refusé le serment, fut assez orageuse. Le dimanche 20 mars 1791, 157 électeurs se présentèrent sur 229 inscrits ; le lendemain, il n'y en avait plus que 148, et à la séance du soir, 124, sur

lesquels 52 demandèrent à introduire dans leur serment d'électeurs des réserves relatives au pouvoir de l'Église en matière spirituelle. Leur demande n'ayant pas été admise, ils se retirèrent, et le 22 mars, le corps électoral était réduit à 77 votants ; là-dessus, il s'en trouva une cinquantaine qui, au troisième tour, firent sortir de l'urne le nom d'Étienne Nogaret.

Fils de paysans aisés, l'élu avait été ordonné prêtre en 1751 et était allé passer ensuite trois années à l'Université de Toulouse ; il en était revenu avec le titre de maître ès-arts. Il avait alors obtenu, par la résignation en sa faveur du titulaire, la cure de la Canourgue, et l'occupait encore en 1791 quand il prêta, le premier de tous les prêtres du diocèse, le serment constitutionnel. C'était peut-être cela qui l'avait désigné au choix des électeurs, car ni sa piété, ni ses vertus, ni son savoir ne paraissaient de nature à le faire particulièrement apprécier par ses compatriotes.

Institué le 29 avril par le métropolitain des Côtes de la Méditerranée, il fut sacré à Notre-Dame de Paris, le 8 mai, par Gobel. Il passa quelques jours dans son ancienne paroisse pour s'y montrer sous la mitre, et fut installé à Mende le 11 juin.

Le 9 juillet, il publia son mandement de prise de possession, interminable dissertation apologétique dont il n'était même pas l'auteur, s'il en faut croire son biographe ; il essayait de répondre aux brefs pontificaux que les constitutionnels affectaient à la fois d'ignorer et de déclarer apocryphes, mais dont ils cherchaient par tous les moyens à neutraliser les effets ; une des conséquences incontestables de la parole du Pape était le profond discrédit où étaient tombés, dès la première heure, les constitutionnels de la Lozère. Il fallut que la municipalité de Mende prît, le 25 juillet 1791, une délibération pour défendre de chanter aucune chanson contre l'évêque et ses vicaires ; le 2 août, le directoire départemental prit un arrêté pour défendre de

donner des charivaris à Nogaret. L'évêque intrus aurait mieux fait de mettre son impopularité sur le compte de son intrusion et aussi de son manque de tenue, qui avait indisposé contre lui jusqu'aux indifférents ; il s'était montré en compagnie de femmes mal notées et en avait promené une en voiture ; il s'était entouré de prêtres recrutés un peu partout, mais généralement fort peu ecclésiastiques dans leur conduite. De toutes ses tribulations, Nogaret préféra rendre responsable celui dont il avait usurpé la place et qui, n'ayant pas voulu émigrer, vivait paisiblement dans son château de Chanac ; dans une plainte adressée au ministre de l'Intérieur, Nogaret dénonce le vénérable prélat et l'accuse de troubler la paix publique ; pareille requête était adressée au président de l'Assemblée, et si l'on songe que peu après M. de Castellane, arrêté comme suspect, fut conduit à Versailles où il fut massacré le 2 septembre 1792, on se demande qui a fait verser le sang de ce juste.

On ne trouve nulle part mention d'ordinations faites par l'évêque de la Lozère ; il recourut, pour remplir quelques-uns des nombreux postes que les refus de serment avaient rendus vacants, à des prêtres étrangers et à des religieux sortis de leurs couvents.

On vit ce que valait ce personnel quand, en novembre 1793, les prêtres furent mis en demeure de renoncer à leur état ; sur les 14 vicaires épiscopaux, 10 apostasièrent ; l'un d'eux se maria, un autre, ancien chartreux, embrassa la carrière militaire ; trois devinrent juges, les quatre derniers se contentèrent de répudier leur caractère sacerdotal. L'évêque eut une attitude intermédiaire ; voici le texte exact de sa déclaration : « Je renonce aux fonctions d'évêque pour ne m'occuper que de celles de bon républicain, autant que les infirmités de mon grand âge me le permettront. Je remettrais mes lettres de prêtrise si elles ne m'avaient pas été enlevées », daté du 21 nivôse an 2 (11 janvier 1794). Laissant la femme de son vicaire, Pauliac, trôner à la cathé-

drale sur l'autel de la Raison, il se retira dans la maison qu'il s'était fait construire à la Canourgue. En 1795, il y reprit timidement son ministère, malgré les remontrances des évêques réunis à Paris ; il ne se décida à entrer en correspondance avec eux qu'en germinal an 5 (mars 1797), et il envoya alors son adhésion aux encycliques de 1795 et 1796, après avoir constaté qu'on ne songerait pas à lui demander un compte trop rigoureux de sa piètre attitude de 1794. Il écrit de la Canourgue, en s'excusant de ne pas être rentré à Mende : il y serait bien retourné, mais il ne s'y serait pas trouvé en sûreté ; la population était en effet très surexcitée, et nulle part le sort des constitutionnels n'était plus difficile.

« Il n'y a, écrit-il le 4 germinal an 5, qu'environ vingt
« curés qui ont prêté le serment, et dont les prêtres réfrac-
« taires ont pris la place..... vous concluez, mon cher col-
« lègue, de cet état des choses, combien il m'est difficile de
« mettre en vigueur vos sages règlements ; ces maux seront
« toujours dans l'Église si les réfractaires y sont tou-
« jours ! »

6 nivôse an 6 (26 décembre 1798) : « Le fanatisme est
« général dans mon diocèse : *toutes* les églises sont des-
« servies par les prêtres insoumis, qui ont redoublé, depuis
« la loi du 19 fructidor, leurs condamnables soins pour
« aveugler le peuple et le soulever contre nous. Je n'ai
« qu'une douzaine de curés que le fanatisme a chassés de
« leurs cures ; ils craignent de se montrer et de devenir
« victimes de la persécution. De là vient la grande diffi-
« culté d'organiser, malgré mes soins, un presbytère à
« Mende. Je n'y exerce pas mes fonctions, parce que la
« cathédrale est dévastée, et je n'ai, dans cette cité fan-
« tisée, aucun moyen de vivre..... Cet état m'arrache des
« larmes ; j'espère que la loi du 19 fructidor changera et
« que je pourrai alors trouver des sujets pour occuper mes
« curés. »

Nogaret en était donc réduit à attendre le rétablissement de la guillotine pour fournir à ses rares coopérateurs le moyen de reprendre leur ministère. Il est impossible de faire appel plus ouvertement à la proscription contre

ceux qui ont triomphé par leur abnégation, leur constance dans l'épreuve et leur fidélité à leurs vrais pasteurs.

Lors du concile de 1797, Nogaret envoya une procuration en blanc, en s'excusant de ne pas l'avoir fait dresser par un notaire, aucun de ces fonctionnaires n'ayant consenti à lui prêter son ministère.

En 1800, il fit une tentative pour rentrer dans la cathédrale de Mende; prévoyant quelque opposition, il avait demandé au commissaire d'envoyer des gendarmes pour le soutenir; mais, quand il se présenta, presque toute la population s'était massée devant l'église et ne le laissa pas entrer.

Démissionnaire en 1801, il resta à la Canourgue, où il vivait avec sa sœur; quand il tomba malade, en 1804, ce fut, dit-on, cette sœur qui l'empêcha de faire sa rétractation, et il mourut le 30 mars, sans s'être réconcilié avec l'Église. L'évêque, Mgr de Chabot, ancien évêque de Saint-Claude, et M. Coudrin, vicaire général, prescrivirent au clergé de ne pas assister à ses obsèques.

Cette défense eut des conséquences graves : sur la plainte de quelques amis de Nogaret et le rapport du préfet, le ministre de l'Intérieur ordonna l'arrestation de M. de Chabot et de M. Coudrin. Prévenus à temps, ils se rendirent à Paris, dans l'intention d'expliquer au ministre, qui était Chaptal, quel scandale eût donné une cérémonie religieuse aux funérailles d'un homme universellement discrédité. Mgr de Chabot n'en dut pas moins donner sa démission; il mourut chanoine de Saint-Denis.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, IX, 354.

Annales religieuses, XVIII, 498.

L'épiscopat français et constitutionnel, et le clergé de la Lozère pendant la Révolution, par l'abbé Pourcher, 3 vol. in-18, Mende, 1896-1900, t. III, pp. 497-688.

VAR

Rigouard (Jean-Joseph), né à Solliès-Pont, en 1735.

Vicaire à Solliès-ville, puis, en 1779, curé de Solliès-la-Farledé, il est l'auteur d'un écrit apologétique resté inédit, et d'un poème intitulé la *Henriade corrigée*, en douze chants, pour lequel il chercha vainement un imprimeur. Tout ce qu'on sait de son zèle pour la maison de Dieu, c'est qu'il avait fait restaurer le perron de son église paroissiale.

Il fut élu, le 6 avril 1789, pour représenter aux États-Généraux le clergé des sénéchaussées de Toulon, Hyères et Brignoles ; cette désignation faite contre les évêques montre que Rigouard appartenait déjà au parti des opposants. Son attitude à la Constituante le prouva ; il vota toujours avec les partisans de la Révolution, et prêta serment à la constitution civile dans les derniers jours de décembre 1790.

Le directoire départemental du Var avait hâte de remplacer les évêques de Toulon, Fréjus, Grasse et Vence, qu'il jugeait suspects et auxquels il avait fait signifier qu'ils eussent à se retirer ; il voulut convoquer les électeurs pour le 28 novembre 1790, mais le comité ecclésiastique de la Constituante s'y opposa ; la vacance des sièges n'étant pas officiellement constatée, la réunion eût été regardée comme illégale. Ce n'est que le 8 avril 1791 que l'assemblée électorale fut tenue à Toulon ; au troisième tour, on élut le P. Aïcardi, dominicain, ancien missionnaire en Amérique, et ensuite prieur à Saint-Maximin. C'était un homme que ses vertus rendaient vénérable et que ses sentiments jansénistes avaient poussé dans le parti de la Révolution ; mais, peu disposé à s'embarquer dans une aventure dont il ne voyait pas les suites, le P. Aïcardi refusa, en alléguant son âge et sa mauvaise santé. Il fallut donc recommencer

l'élection le 11 avril ; cette fois les voix se partagèrent entre Rigouard et Mougins-Roquefort, curé de Grasse, député, lui aussi, à la Constituante ; au troisième tour, le 12 avril, Rigouard l'emporta, et, présumant son acceptation, l'assemblée fit chanter un *Te Deum*.

Rigouard accepta en effet et se fit sacrer, le 22 mai, par Gobel ; le lendemain, il datait de Paris son premier mandement, où il développait le texte : *Pax vobis*. Le 22 juillet, jour de la Fête-Dieu, il était à Toulon, et le 26, il s'installait dans la cathédrale de Fréjus.

Le nouvel évêque eut à rouvrir son séminaire ; il y reçut quelques élèves, car il est fait mention de prêtres ordonnés par lui ; il fit plusieurs tournées pastorales, d'abord dans le district de Grasse, puis dans celui de Draguignan. Il visitait tour à tour les églises et les clubs, souvent mieux reçu dans ceux-ci que dans celles-là. Son autorité était sapée de tous côtés ; les évêques légitimes lançaient contre lui des censures ; les prêtres insermentés, des pamphlets ; les laïques, des chansons satiriques ; ses partisans même ne se faisaient pas faute de le censurer, et le corps municipal de la ville épiscopale était en si mauvais termes avec lui qu'en janvier 1793, Rigouard transféra sa résidence et celle de son conseil à Lorgues, alléguant que la position de cette ville était plus centrale. C'est à Lorgues qu'il passa les mauvais jours de la Terreur, se faisant tout petit et s'abstenant d'attirer sur lui l'attention des Jacobins. Grégoire, revenant en octobre 1793 de sa mission en Savoie, s'arrêta à Fréjus et s'étonna publiquement de l'absence de l'évêque.

En 1795, Rigouard envoya son adhésion à l'encyclique des « Réunis », mais quitta Lorgues pour aller à Solliès, dans la maison de sa mère ; il y remplissait les fonctions curiales (11 nivôse an 6-6 frimaire an 8), sans gagner pour cela la confiance de ses compatriotes ; ayant voulu officier pontificalement à la Farlède, il en fut empêché par une espèce de soulèvement populaire ; il ne s'occupait plus de

l'administration du diocèse, où les insermentés avaient repris toute l'influence. Dans sa correspondance avec les « Réunis », Rigouard paraît plus préoccupé de trouver un éditeur à ses élucubrations poétiques que de traiter les affaires religieuses ; il ne se rendit pas au concile de 1797 et y envoya un député, qui ne put être admis, faute de pouvoirs réguliers. Après le concile, il signa cependant la « lettre synodique » où les « incommuniquants » étaient appelés à l'union dans une même foi constitutionnelle. Rigouard participa à l'élection et au sacre des deux évêques d'Avignon (29 avril 1798) et d'Aix (5 juin 1798), et fit la visite de quelques églises en revenant de ce voyage. Atteint de la jaunisse en floréal an 8, il mourut le 25 de ce mois (15 mai 1800) et fut enterré dans le sanctuaire de l'église de Solliès-Pont, par quelques ecclésiastiques de son obédience. Le 17 août 1801, dans le discours de clôture du concile tenu par les constitutionnels à Paris, son nom fut mentionné par l'évêque de Vannes, Le Masle, parmi ceux des prélats dont on avait à regretter la perte. Quelques jours avant, le promoteur du concile, Debertier, de l'Aveyron, avait dit : « La mort du Révérend Rigouard a fait vaquer le siège de Fréjus ; on ne trouve aucun sujet qui veuille l'accepter. » Ce fut toute son oraison funèbre.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 60 ; II, 288, 496-501, 504 ; VIII, 37-39 ; IX, 374 ; XI, 399.

Le schisme constitutionnel dans le Var, par l'abbé Laugier, 8°, Draguignan, 1897.

VAUCLUSE

Rovère (Siméon-Stylite-François-Régis), né à Bonnieux, près d'Apt, le 16 janvier 1756.

Il appartenait à une riche famille de bourgeoisie du Comtat ; après avoir commencé ses études au petit séminaire d'Apt, il les acheva à l'Université d'Avignon et prit ses grades en novembre 1781. C'était alors un « jeune abbé » n'ayant de prêtre que juste ce qu'il en fallait pour être apte et idoine à impétrer un bénéfice ; et, par le crédit de sa famille, il en obtint plusieurs. Il fit un court séjour à Paris, pendant lequel il appartint à la communauté paroissiale de Saint-Roch, puis il retourna dans son pays, et l'évêque d'Apt, M. Éon de Cély, le fit son grand vicaire. Quand vint la Révolution, l'abbé Rovère imita son frère, lancé dans la politique, et refusa de signer la protestation que son évêque et plusieurs de ses collègues rédigèrent contre les nouveaux principes religieux. Mêlé au mouvement qui souleva Avignon contre l'autorité du Pape, il fut à la fois vice-président de l'assemblée électorale du Vaucluse et vicaire épiscopal de Dumouchel, évêque du Gard ; en 1793, il était devenu président de l'administration du district de Nîmes, et il fut envoyé en Suisse pour y remplir une mission politique. C'est alors qu'il fut élu évêque de Vaucluse, dans une assemblée tenue à l'Isle, le 29 août 1793. L'archevêque Giovio était parti en mai 1790, et le chapitre avait nommé un vicaire capitulaire, mais le métropolitain des Bouches-du-Rhône, Roux, auquel se rattachait le diocèse du nouveau département français créé sous le nom de Vaucluse, déclara que la constitution civile ne reconnaissait pas les vicaires capitulaires et ordonna de procéder à une élection ; Rovère obtint 360 voix sur 373 suffrages exprimés ; à son retour de Suisse, il fut sacré par Roux, à Avignon, le 6 octobre 1793.

L'épiscopat de Rovère ne devait durer que quatre mois ; pendant cette courte période, il ne fit aucune ordination et ne donna même jamais la confirmation ; son seul acte d'administration fut la nouvelle division du diocèse en cures ; à part cela, comme il le dira huit ans plus tard, dans sa lettre de démission, il ne fit aucun acte de juridiction.

Le 26 pluviôse (14 février 1794), il se présenta devant la municipalité d'Avignon pour dire « qu'il renonçait à son état d'évêque et abdiquait ses fonctions ecclésiastiques » ; il s'abstint d'ajouter à sa déclaration aucun commentaire blasphématoire, et ce fut le président de la municipalité qui, en lui donnant acte de son abdication, y joignit, sans que Rovère osât protester, des réflexions qui en accentuaient singulièrement la gravité.

L'ex-évêque rejoignit son frère à Paris, et ne tarda pas à être nommé vice-consul à Livourne, mais ce fut pour peu de temps, car son frère qui, de régicide, était devenu l'ennemi des Jacobins, fut compris dans la proscription de fructidor et envoyé à Sinamari, où il mourut en 1798. Destitué, puis incarcéré, l'ex-évêque rentra, en 1799, dans son pays et vécut à Bonnieux, près de sa belle-sœur ; il ne fit rien pour reprendre ses fonctions d'évêque, et les constitutionnels l'accusèrent même de s'être rapproché des insermentés.

Il est certain qu'il était dans les dispositions d'un complet repentir quand, en 1801, il envoya à Mgr Spina sa lettre de démission ; il y disait qu'il n'avait accepté l'épiscopat qu'avec la plus grande répugnance, qu'il avait limité ses fonctions autant qu'il était en lui, et il terminait par ces paroles : « Daignez, en faisant parvenir ma démission au Souverain Pontife, suppléer à ce que j'aurais pu omettre ; mon intention est de vivre et de mourir dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine, soumis à ses décisions, tant pour la doctrine que pour la discipline, ne voulant y occuper que le rang où je pourrai le mieux servir à l'édification du prochain et opérer ma propre sanctification » (*apud Theiner, Histoire des Deux Concordats, I, 373-375*).

Il avait repris ses exercices ecclésiastiques, disait son bréviaire et, en 1817, il mit complètement ordre à sa conscience.

Mais déjà sa santé s'était gravement altérée ; des chagrins domestiques, des revers de fortune, sans doute le souvenir des fautes qu'il avait commises et des scandales qu'il avait donnés, avaient altéré sa raison. Obsédé par des visions délirantes, il sentit ses facultés s'affaiblir progressivement, pour finir par s'éteindre. C'est dans un état de complète inconscience qu'il mourut le 4 décembre 1818 ; un prêtre envoyé par l'évêque d'Avignon présida ses obsèques.

Bibliographie. — *Ami de la Religion*, XCI, 71.

Histoire du diocèse d'Avignon, par l'abbé Granget, II, 470.

Notice publiée par le Dr Laval, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2^e série, II, 1902.

Étienne (François), né à Avignon, le 3 juin 1763.

Religieux trinitaire, il prêta serment et fut chargé de la paroisse de Collias, dans le Gard ; s'étant refusé à tout acte d'abdication, il fut mis en prison en 1794 et y resta près de 11 mois. Quand il fut remis en liberté, il retourna à Avignon, sa ville natale ; la situation de la religion était déplorable ; voici comment la décrit le vicaire épiscopal du Gard, Fabrègue, dans une lettre datée du 14 janvier 1796 :

« Il faut verser des larmes en voyant le vandalisme
« exercé à Avignon ; parmi les horreurs de toute espèce,
« on trouve celle qui a réduit en poudre le corps de saint
« Pierre de Luxembourg, déposé aux Célestins, et celui de
« saint Bénézet, déposé dans la chapelle qui lui étoit
« dédiée ; conservés l'un et l'autre aussi sains qu'ils l'étoient
« le premier jour, ils ont été jetés dans la rivière. Il ne
« reste que la tunique, les sandales, le cordon et une ver-
« tèbre du cou du premier, entre les mains du citoyen
« Maguet.

« Un autre objet bien douloureux, ce sont 23 prêtres
« mariés ; 14 employés dans les bureaux du département,
« 3 dans ceux de la municipalité et les autres ailleurs, con-
« tinuant la plupart les blasphèmes qu'ils ont vomis contre

« la religion, et empêchant de tous leurs moïens le rétablissement du culte. »

C'est en effet contre les prêtres apostats qu'Étienne eut tout d'abord à lutter ; établis dans tous les bureaux, ils lui suscitaient mille difficultés. Il n'y avait à Avignon qu'un seul prêtre qui ne se fût pas avili par l'apostasie, et ce prêtre, Maguet, ancien curé de Saint-Didier, se refusait à reprendre son ministère ; il était bibliothécaire de la ville et attendait que les passions se fussent calmées pour reprendre son service ; les dangers qu'il avait courus lui avaient fait perdre tout courage. Dans une lettre adressée aux « Réunis », Étienne est obligé de demander la permission de réconcilier les moins coupables parmi les abdicataires, à défaut de tout prêtre assermenté qui fût sorti intact de la persécution.

« Les choses, écrit-il le 18 nivôse an 4 (8 janvier 1796), en sont que les églises sont fermées et qu'elles sont sans pasteurs ; qu'elles sont dépouillées..... et si elles sont administrées, c'est par des prêtres rebelles, qui le font dans la nuit, à l'insu de la plupart des municipalités..... Nous avons deux églises de cette ville qui sont actuellement desservies par des laïques qui font les offices publiquement et où il y a un concours infini de peuple, et où il se lit la messe qu'on appelle « sèche », où l'on chante grande messe et vêpres, après une lecture expliquée par des dissidens qui l'entendent comme ils le veulent, et tous les jours il y a de nouveaux prosélytes. »

De l'importante correspondance d'Étienne avec Grégoire, il résulte que la population, en très grande partie, était restée chrétienne et fréquentait les églises même quand elles étaient dépourvues de prêtres. Les anciens constitutionnels, à quelques-uns près, avaient apostasié, et même la majorité d'entre eux, au témoignage d'Étienne, s'étaient mariés ; ils étaient devenus par là les ennemis acharnés de la religion. Les insermentés étaient rentrés en foule, mais étaient encore obligés de se cacher soigneusement.

A grand'peine Étienne obtint qu'on mît à sa disposition

l'église de Saint-Pierre, et, sans collaborateur d'abord, puis avec des collègues dont il n'a pas à se louer, il entreprit de reformer une paroisse constitutionnelle; il faut reconnaître que ses efforts furent couronnés de succès; sans ressources, il réussit à restaurer et à orner son église; il prépara des centaines d'enfants à la première communion, et finit par trouver dans un ancien carme, nommé Raphel, un auxiliaire sur lequel il pouvait se reposer du soin d'une partie de ses paroissiens. Sur le conseil de Grégoire, il arriva à créer un presbytère qui ne comptait, à la vérité, que quatre membres, et encore l'un des quatre fit défection. Il arriva donc à reconstituer un petit diocèse; en décembre 1796, il comptait 7 paroisses, et peu après il arriva à 12. Pendant ce temps, les prêtres qu'on appelait insoumis, les insermentés, les déportés rentrés, les reclus mis en liberté, les jureurs repentants étaient des centaines, soumis aux représentants officiels des évêques légitimes. Le peuple allait presque tout entier à eux; les autorités, à mesure que les élections les renouvelaient, devenaient de plus en plus bienveillantes pour les prêtres non-constitutionnels. Enfin, dans ce pays où rien ne se fait à moitié, aux fureurs révolutionnaires avaient succédé des passions religieuses qui se traduisaient par des violences exercées contre les triomphateurs d'hier; les anciens jureurs et surtout ceux qui s'étaient mariés, se voyaient exposés à des insultes, à des menaces et à des voies de fait; plusieurs furent poignardés ou jetés au Rhône; Étienne dut quitter sa demeure où il n'était plus en sûreté et invoqua inutilement la protection des autorités. Le synode préparatoire au concile de 1797 avait été interdit. Découragé, il écrivait à Grégoire pour lui demander de le caser dans quelque emploi civil.

C'est alors qu'éclata la révolution du 18 fructidor, et la roue de la fortune tournant, Étienne se trouva d'un coup maître de la situation à Avignon; les prêtres insermentés avaient dû se cacher, il resta seul en fonctions, faisant chan-

ter des *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir rouvert l'ère des proscriptions. Sa correspondance le montre prenant un plaisir sauvage à voir persécuter ceux qui avaient paralysé son ministère, et on ne peut que s'affliger en voyant ce prêtre zélé, désintéressé et pieux, obéir à la basse passion de la jalousie jusqu'à se réjouir des malheurs d'autrui.

A la faveur de ce revirement momentané de l'opinion, grâce au concours des municipalités renouvelées par les fructidoriens, il fut permis de penser à donner un successeur à l'évêque Rovère, non-démissionnaire, il est vrai, mais ayant ouvertement abandonné son état. Étienne eût voulu que les évêques de la province usassent du droit que leur donnait le concile de 1797, pour nommer directement un évêque; Villeneuve, de Digne, insista pour que le peuple fût appelé à voter. Il y eut 3.493 suffrages exprimés, et Étienne eut la majorité de 3.317 voix, ainsi qu'il résulte du procès-verbal daté du 8 mars 1798. Le 29 avril, Étienne fut sacré à Avignon par Rigouard, évêque du Var, assisté de Villeneuve; ni Pouderous, de Béziers, très âgé et infirme, ni Nogaret, de Mende, peu disposé à faire un voyage dispendieux, ne purent venir à la cérémonie, et ce fut Fr. Raphel, l'ex-P. Barthélemy, carme, maintenant curé d'Entraigues et vice-président du presbytère, qui fut le second assistant.

Comme évêque, Étienne essaya de donner quelque activité à son diocèse, mais sans grand succès; quand se fut dissipée la panique qui avait suivi le 18 fructidor, les insermentés reprirent toutes leurs positions, et Étienne se montre très découragé à la fin de son épiscopat; mais ce découragement, loin de l'amener à chercher un terrain de conciliation avec ceux qui formaient l'immense majorité du clergé, le rend de plus en plus acrimonieux à leur égard, et ses vertus évangéliques pâlissent devant l'âpreté de ses rancunes.

Il avait travaillé à reconstituer l'épiscopat constitution-

nel dans le Sud-Est ; il usa de ses relations avec les prêtres du Gard pour faire faire une élection, mais l'élu, Chalbos, curé de Ribaute, près Alais, ne voulut pas accepter, malgré les supplications et même les menaces de ses confrères. Pour Aix, Aubert avait été choisi quelques jours après le sacre d'Étienne, et sacré le 5 juin 1798 ; pour les Basses-Alpes, on avait réussi à faire élire un successeur à Caze-neuve, démissionnaire, et Champsaud fut sacré à Aix le 5 mai 1799. Rouanet succéda à Pouderous, le 10 novembre 1799, et à la mort de Villeneuve, Garnier le remplaça, le 19 janvier 1800. Mais il fut impossible de trouver un candidat pour la Corse, pour Nice, qui n'eut jamais d'évêque constitutionnel, pas plus que pour la Drôme, le Gard et le Var.

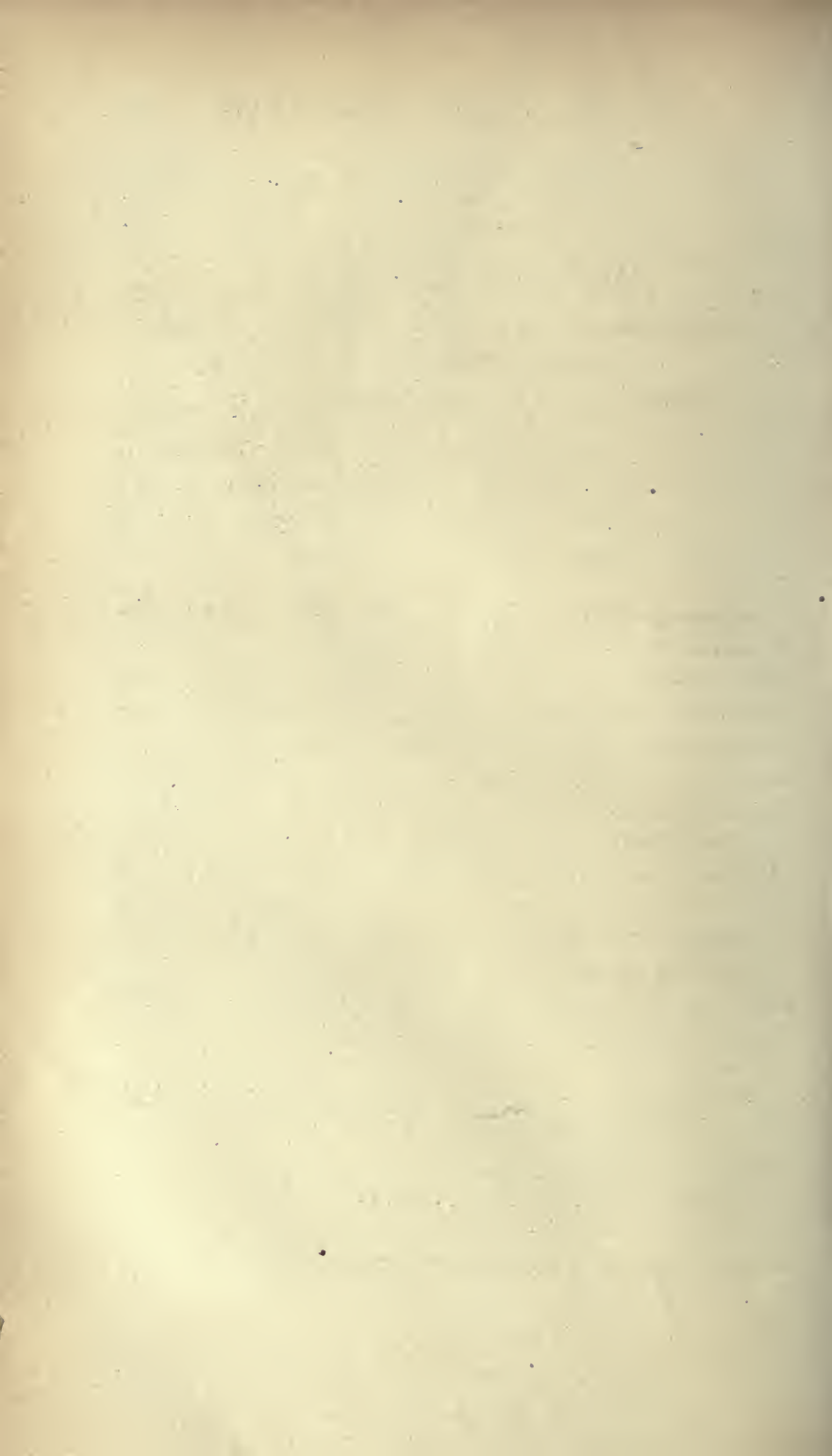
Étienne se rendit à Paris, en 1801, pour le concile ; puis il donna sa démission, et Périer, l'ex-évêque constitutionnel de Clermont, devenu évêque concordataire d'Avignon, le nomma curé d'Orange. Cette nomination fut une de celles qui indisposèrent le plus le clergé et le peuple d'Avignon contre son nouveau pasteur, et créèrent l'état de malaise qui dura jusqu'à ce que Périer eût donné sa démission. Bien que rien dans sa conduite ne fût de nature à motiver les oppositions, Étienne fut toujours mal vu de la majorité de ses paroissiens, et au retour des Bourbons, il donna sa démission. Il ne mourut qu'en 1836, le 25 mai, resté jusqu'au bout attaché aux préjugés et asservi aux rancunes qui avaient fait pâlir les mérites indiscutables auxquels nous n'avons pas eu peur de rendre justice.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, II, 566-567 ; V, 66-67 ; VI, 36 ; VII, 70-72b ; VIII, 69-71d ; X, 357 ; XI, 192 ; XII, 43.

Ami de la Religion, XCI, 71-72.

Gruget, *op. cit.*, II, 525-528.

Durand, dans la *Vie de Périer*, Paris, 1904.



MÉTROPOLE DU SUD

(10 départements : Haute-Garonne, Ariège, Aude, Aveyron,
Basses-Pyrénées, Gers,
Hautes-Pyrénées, Lot, Pyrénées-Orientales, Tarn).

HAUTE-GARONNE

Sermet (Antoine-Pascal-Hyacinthe), né à Toulouse, le 8 avril 1732.

En apprenant que le cardinal de Brienne avait prêté serment à la constitution civile, les Toulousains, restés profondément attachés à leur ancien archevêque, le choisirent comme évêque de Haute-Garonne et métropolitain du Sud ; ils eussent été heureux de se retrouver sous l'autorité de ce prélat indulgent et habile dont les prodigalités les enrichissaient. Mais Brienne, voulant rester à proximité de Paris, préféra rester à Sens, où il n'était d'ailleurs pas moins populaire qu'à Toulouse... en attendant la catastrophe.

Il fallut donc recommencer l'élection de Haute-Garonne, et, après un premier scrutin sans résultat, 303 voix se réunirent, le 28 mars 1791, sur le nom du P. Hyacinthe Sermet.

Agé de près de 60 ans, Sermet était entré à 16 ans chez les Carmes déchaussés ; il y avait rempli les principaux emplois, dont ceux de provincial et de visiteur. Il passait pour bon théologien ; c'était un orateur renommé dans le Midi, et il avait reçu le titre de prédicateur du roi ; ses travaux d'érudition l'avaient fait entrer dans les académies

de Toulouse et de Montauban. Un discours en patois qu'il prononça le 14 juillet 1790, comme aumônier de la Garde Nationale, le mit en évidence : il y dénonçait avec fougue les privilèges du clergé et de la noblesse, et cette attaque contre les prétendus abus de l'ancien régime fut remarquée de la part d'un de ceux qui en avaient bénéficié.

Aussitôt après son élection, Sermet se rendit à Paris pour y demander l'institution et il fut sacré le 26 avril, mardi de Pâques, par Gobel, dans l'église de Notre-Dame. Le 8 mai, il rentra à Toulouse et le dimanche suivant, 15 mai, il sacra à son tour les évêques de l'Aude et de l'Ariège.

Dans sa première lettre pastorale, il s'efforça de répondre au mandement que venait de publier contre lui M. de Fontanges, et de montrer que les censures dont son prédécesseur le déclarait atteint n'étaient pas valides, ni même légitimes ; pour prouver qu'il n'était pas en rupture avec l'Église, Sermet publiait, à la suite de sa pastorale, la lettre de communion qu'aux termes de la loi même il avait eu à adresser au Pape. Mais si respectueuse qu'elle fut dans la forme, cette lettre prouvait précisément ce que Sermet prétendait nier, c'est-à-dire le caractère schismatique de son élection.

Malgré son dédain pour l'ancien régime, Sermet parut d'abord disposé à en continuer les pratiques et adopta quelques-uns des usages de ses prédécesseurs ; on lui avait dit qu'un archevêque de Toulouse perdrait de son crédit s'il ne menait pas un certain train, attribut nécessaire, paraissait-il, de sa haute dignité ; il le crut et se ridiculisa légèrement avec sa perruque et ses laquais, ses armoiries et son attelage de mules, sa chaise à porteurs et son portier à épauettes. En dépit de ces petites choses, c'était un bon prêtre, vertueux, zélé, charitable ; une fois qu'il était en tournée, il exposa sa vie pour sauver celle d'un prêtre insermenté que la foule voulait mettre à mort. Étant

dit une fois pour toutes qu'il commit une lourde erreur de jugement, et une faute grave contre les lois de la sainte hiérarchie en s'engageant dans le schisme, il n'est pas permis de nier qu'il mit au service de la cause constitutionnelle des talents et des qualités fort supérieurs à ceux de la majorité de ses collègues ; il eut dans le Midi la même autorité que Le Coz dans l'Ouest, et n'ayant pas la raideur de son collègue de Rennes, il exerça une influence plus grande et qui s'étendit des Landes jusqu'aux Alpes.

La constitution civile n'avait pas trouvé dans la région de Toulouse autant de partisans que dans des diocèses limitrophes ; ce ne fut sans doute pas la résistance générale comme dans certains pays du massif central, mais ce ne fut pas non plus l'adhésion de la majorité ; Sermet, dans une lettre de 1795, reconnaît qu'en 1791, il y eut 60 pour 100 des habitants qui tournèrent le dos aux évêques et prêtres constitutionnels ; et dans les 40 pour 100 qui restaient, il fallait compter tous ceux qui n'avaient aucun culte. Dans le clergé, la proportion fut à peu près la même au début, et une moitié au moins des prêtres remplissant des fonctions s'abstinrent de prêter serment ; en y joignant ceux que la parole de leurs évêques avait ramenés dès l'origine et qui s'étaient empressés de rétracter leur serment quand ils en avaient compris la portée, on peut dire qu'il n'y eut que le quart du clergé séculier qui accepta la constitution civile dans les anciens diocèses de Toulouse, Comminges et Rieux ; encore se trouva-t-il des cantons où il n'y eut qu'un jureur sur dix curés.

Sermet devait pourvoir à de nombreuses vacances, et le concours des ex-religieux ne suffisait pas ; il rouvrit donc un séminaire dans un local concédé par le département, qui lui fournit de plus les fonds nécessaires pour les travaux d'aménagement. Ce qui manqua le plus, ce furent les sujets ; les élèves qu'on réunit étaient recrutés au hasard, et l'évêque eut à se plaindre de leur paresse et de leur indis-

cipline ; les professeurs ne valaient pas mieux : d'un savoir insuffisant, d'une moralité douteuse et de principes dangereux, ils ne surent pas donner à leurs élèves des vertus qu'ils ne possédaient pas. Pressé par le besoin de prêtres, l'évêque crut devoir fermer les yeux ; il fit hâtivement avancer des incapables et des indignes pendant que les directeurs du séminaire publiaient la lettre où Pontard, de la Dordogne, recommandait l'ordination des hommes mariés, et la commentaient devant les séminaristes. Sermet protestait avec véhémence contre la loi du divorce et contre le mariage des prêtres, reconnu, par voie de conséquence, dans la loi sur les actes de l'état civil. Il fut dénoncé comme « corrupteur de l'esprit public », arrêté le 7 brumaire an 2 (28 octobre 1793) et enfermé à la Visitation, d'où il fut transféré aux Carmélites. Pendant ce temps les églises étaient fermées, et devant les horribles menaces de Paganel et de Dartigoyte, les prêtres assermentés consummaient en masse leur apostasie.

Rendu à la liberté à la fin de l'année 1794, Sermet fit d'abord preuve d'une hésitation dont quelques-uns de ses collègues et de ses collaborateurs lui firent reproche ; il se mit cependant en correspondance (au plus tard en avril 1795) avec Grégoire et les « Réunis » de Paris. Dans une lettre du 26 germinal (15 avril 1795), il établit ainsi le bilan de la cause constitutionnelle :

« Voici un calcul bien simple qui vous campera sur notre situation : lors de la Révolution, on vit, sur 100 catholiques, 60 au moins tourner le dos aux évêques et aux prêtres constitutionnels et ceux-là ont tenu bon dans la foi. Sur les 40 autres, il faut compter au moins 25 apostats ; reste donc 15 de notre bord. De notre bord ? Je me trompe ; il faut les subdiviser encore. Sur les 15, il y en a 10 ou peut-être 12 très indifférents pour Céphas ou pour Apollo, et qui ne tiennent qu'à la foy de leurs pères, quel qu'en soit le ministre. Serez-vous surpris après cela que nous n'ayons aucune église ouverte et que tout le service se fasse en chambre ? Les anti-

« constitutionnels seuls ont foule et chantent à tue-tête. »

Au mois d'octobre, laissant à Toulouse quelques collaborateurs qui s'entendaient mal avec lui, et qui ne s'entendaient pas plus entre eux, il s'en alla à Cazères, dans l'ancien diocèse de Rieux, où pendant six mois il fit l'évêque-curé, en attendant que les événements lui permissent de se consacrer plus ouvertement au soin de son diocèse. Il se mit alors à visiter le département, paroisse par paroisse ; entre le 18 mai et le 25 novembre 1796, il alla dans 100 paroisses, en érigea 30 nouvelles, confirma plus de 5.860 enfants qui venaient de faire la première communion ; après avoir célébré les fêtes de Noël à Toulouse, il tomba malade par suite des fatigues qu'il s'était imposées. Il souffrait aussi de voir son troupeau diminuer par suite des rétractations. Le vicaire général de M. de Fontanges, l'abbé Du Bourg (depuis évêque de Limoges), ramenait à l'unité un très grand nombre de dissidents qui allaient près de lui pour « se faire blanchir », disait-on, c'est-à-dire mettre ordre à leur conscience. Dans ses lettres de 1797, Sermet enregistre à chaque courrier quelque défection : en janvier, il constate que dans le canton de l'Isle-en-Dodon, fort de 22 paroisses et 7 annexes, il ne lui reste que trois prêtres ; en mai, il apprend que tous les curés du canton de Montréjeau, sauf un, ont été trouver M. Du Bourg ; en juillet, il écrit que dans le canton de Grenade, il lui reste un prêtre pour 11 paroisses ; à Cadours, deux pour 17 communes, à Verdun, cinq pour 11, à Castel-Sarrasin, trois pour 42, etc. (Adher, p. 61).

Tout en visitant le diocèse, il faisait quelques ordinations, mais, instruit par l'expérience, il ne croyait pas devoir demander trop de garanties aux sujets qui se présentaient aux saints ordres.

« Les mauvais prêtres auxquels j'ai eu le malheur d'imposer les mains, écrit-il le 10 avril 1797, me font trembler pour le petit nombre de ceux qui se présentent », et le 12 mai : « J'ai vu... une production du citoyen Dupont

« de Nemours relative à la diversité des opinions actuelles...
 « il partage les ministres du culte catholique en deux
 « classes : savoir celle des jansénistes ou constitutionnels
 « et celle des molinistes qu'il dit seuls catholiques romains.
 « C'est une étrange marotte que celle qui pousse nos fai-
 « seurs de phrases à parler de ce qu'ils n'entendent point.
 « Je ne suis ni moliniste, ni janséniste, mais, Dieu merci,
 « chrétien et très zélé catholique, apostolique et romain, si
 « toutefois, par ce mot de romain, on entend un homme
 « uni sincèrement au Saint-Siège, et plein de respect pour
 « le chef de l'Église, sans être néanmoins l'apologiste de
 « toutes les prérogatives qu'il s'est arrogées, et que le
 « clergé de France a toujours contestées, encore moins des
 « prétentions de la Cour de Rome. »

Comme métropolitain, Sermet eut à prendre en mains les intérêts des églises de sa circonscription qui se trouvaient en peine ; à la vérité, il n'y en eut qu'une, celle des Pyrénées-Orientales, dont il eut à s'occuper très activement pendant le schisme, dont nous parlerons plus loin. Il suivit avec attention ce qui se passait dans la région d'Aix, où il contribua à l'élection d'un métropolitain. Il tint en septembre 1796 un synode préparatoire au concile national ; l'autorité eût voulu l'empêcher ; elle se contenta de le surveiller de très près ; en 1797, Sermet se mit en voyage pour assister au concile où il fut traité avec beaucoup d'égards ; en rentrant à Toulouse, il entreprit de visiter les églises du centre qui n'avaient pas été représentées au concile ; il passa à Orléans, laissa Bourges de côté, mais s'arrêta à Châteauroux sans y rencontrer l'évêque Héraudin ; il alla de là à Limoges et à Tulle ; de tout ce voyage, il écrivit de nombreuses lettres pleines de réflexions intéressantes, mais où se lit la désolation qu'il éprouvait en voyant les désastres que la Terreur avait causés partout.

Affligé, mais non découragé, il se remit au travail ; il tint un nouveau synode à Toulouse pour y publier les décrets du concile ; l'année suivante, il se rendit à Perpignan pour y sacrer Villa, et éteindre, il l'espérait du moins, les derniers restes du schisme qui avait divisé ce diocèse. Nous

verrons plus loin la part qu'il prit dans l'affaire de translation de Saurine des Landes aux Hautes-Pyrénées. Il avait consenti de grand cœur, mais quand il apprit que son collègue le métropolitain de Bordeaux refusait d'accepter cette translation, il s'opposa, malgré les instances de Saurine, à autoriser une prise de possession qu'il ne pouvait regarder comme régulière. En 1800, il tint à Carcassonne un concile provincial, au cours duquel il sacra Belmas désigné comme coadjuteur du vieil évêque de Narbonne; enfin en 1801, après avoir sacré Lemercier, nouvellement élu dans l'Ariège, il tint encore un synode et partit pour Paris, où allait s'ouvrir le concile.

Démissionnaire en octobre 1801, il ne chercha pas à entrer dans le nouvel épiscopat et se fixa à Paris, où il retrouvait plusieurs de ses anciens collègues, groupés autour de Grégoire. Il n'est pas exact qu'il ait été fait chanoine de Saint-Denis, comme on l'a dit : il eût fallu pour cela qu'il adhérât à un ordre de choses auquel il n'était pas disposé à se rallier; il n'est pas impossible qu'il ait été désigné comme confesseur de Madame-Mère, mais je n'en ai trouvé la preuve nulle part.

Il mourut sans avoir fait aucune rétractation, le 24 août 1808, et Grégoire prononça son oraison funèbre.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, II, 381, 576; IV, 357; V, 401, 551, 662; XII, 34-37, 145-147; XIII, 529.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793, p. 12; 1800, p. 63.

Sa correspondance avec Grégoire, publiée par M. Adher (*Revue des Pyrénées*, t. X, 1898):

Histoire des évêques et archevêques de Toulouse, par l'abbé Cayre, Toulouse, 1873.

Histoire de l'Église de Toulouse, par l'abbé Salvan, Toulouse, 4 vol., 1856-1861.

Le tribunal révolutionnaire à Toulouse, par Duboul, 1894.

Biographie toulousaine, art. Sermet.

Notice, par l'abbé Contrasty (dans le *Bulletin de l'Œuvre des vocations*), 19 juillet 1904.

Sciout, IV, 120.

ARIÈGE

Font (Bernard), né à Acqs (diocèse de Pamiers), le 25 octobre 1723.

L'évêque de Pamiers, M. d'Agoult, n'était pas en bons termes avec son clergé; autoritaire et cassant, il avait voulu imposer ses idées lors de la rédaction des cahiers et n'avait eu raison de ses contradicteurs qu'en les malmenant. Le jour où ses prêtres eurent à voter, c'est contre l'évêque qu'ils votèrent, et ce fut un des opposants, le chanoine Font, qui fut élu.

Le chanoine Font avait un cousin, l'abbé Bernard Font, curé de Bénac et Serres, qui, partageant les mêmes opinions politiques, fut choisi, le 6 mars 1789, comme membre de la commission chargée de former la nouvelle administration départementale; puis quand cette administration fut constituée, le 9 juillet, il en fit partie.

Mis en vue par la manière dont il s'acquittait de ses fonctions, Bernard Font fut élu évêque en 1790; il fut sacré, avec l'évêque de l'Aude, à Toulouse, le 15 mai, par le métropolitain Sermet. Il avait un neveu, ancien docteur, dont il fit son vicaire, le P. Lakanal, qui deviendra tristement célèbre pendant la Révolution.

Le diocèse de l'Ariège ne fut pas un seul jour sans être troublé par quelque conflit religieux; le clergé et la population étaient très divisés, et le voisinage de l'Espagne permettait aux prêtres insermentés de se tenir en contact continu avec ceux de leurs paroissiens qui leur étaient restés fidèles; ils donnaient un sujet de continuelles difficultés à l'évêque constitutionnel, et on s'explique dans une certaine mesure que, nommé membre de la Législative, Font ait demandé des mesures répressives contre ces adversaires

autant politiques que religieux qui paralysaient son ministère. Seulement, comme il était au fond très doux, l'évêque fut des premiers à se révolter contre les violences qu'il avait lui-même provoquées : en 1793, il se compromit en intercédant pour les émigrés et les réfractaires qu'on avait arrêtés et contre lesquels le gouvernement s'apprêtait à sévir. Mais, il était trop tard et sa commisération ne servit qu'à le perdre lui-même ; le représentant en mission, le terrible Paganel, le fit incarcérer à la fin de 1793 ; il fut déclaré « attaché comme la glu aux singeries de la religion », ce qui signifie qu'il refusa courageusement d'apostasier. Sa détention dura jusqu'en pluviôse an 3 (février 1795).

Remis en liberté, mais obligé de se cacher encore pendant près d'une année, Font ne reprit ouvertement ses fonctions qu'en 1796 ; c'est le 5 février qu'il s'établit à Foix, et groupa autour de lui les prêtres de son parti ; dans un synode tenu en mars 1797, il vit autour de lui 82 prêtres et il en avait encore à peu près autant qui avaient adhéré ; il n'avait pas pu, à cause de son grand âge, se rendre au concile de 1797, mais il en avait suivi avec attention toutes les discussions et il s'empressa d'en promulguer les décrets, malgré les obstacles qu'y mit une administration fort hostile ; qui envoya son premier vicaire à l'île d'Oléron pour être transporté à la Guyane. Il se prononça énergiquement contre le projet de rituel en langue vulgaire préparé à Versailles.

Resté jusqu'à la fin gallican déterminé, il écrivait le 9 mai 1800, à l'occasion du jubilé :

« Une bulle paroitra sans doute d'ici à l'Ascension 1801,
 « et ce sera une pierre de touche. Dieu veuille que Pie VII
 « parle en souverain pontife, et sans prétention au pontifi-
 « cat souverain, car alors : *Novissimus error erit pejus*
 « *priore!* »

Font ne devait pas assister à la conclusion du concordat ; il mourut à Foix, le 1^{er} novembre 1800, après avoir refusé, disent les *Annales*, le ministère d'un prêtre insermenté.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 109, 503 ; VII, 72^b ; VIII, 80^a, 27-43^d ; X, 179, 238 ; XII, 48, 183.

Semaine religieuse de Pamiers, 30 septembre 1892 (art. du chan. Ferran).

Histoire de la Révolution française dans le pays de Foix, par P. de Castéras, Paris, 1876.

Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège (1789-1795), par G. Arnaud. Thèse de doctorat. Toulouse, 1904.

Lemercier (François-Louis), né à Pamiers, le 28 avril 1729.

Après de solides études à l'Université de Toulouse, il avait concouru pour une chaire de théologie ; malgré son savoir, il avait été écarté par l'archevêque Dillon, à cause de ses idées jansénistes. Il était retourné dans son pays et y était devenu chanoine. A la Révolution, il se prononça en faveur de la constitution civile, et fut nommé par Font, vicaire directeur du séminaire. Il mena ses élèves prêter serment et réussit à garder l'établissement ouvert jusqu'à la fin de 1792. Pendant que l'évêque était à Paris, comme député, ce fut lui qui gouverna le diocèse, et il y acquit le droit d'être persécuté par les Terroristes ; il fut incarcéré à Toulouse avec son évêque ; les *Annales* ajoutent qu'il fut conduit à Paris pour y être jugé, et que Laréveillère-Lepeaux le fit condamner à la transportation, mais il s'agit là d'une autre période de sa vie. Le 16 ventôse an 7 (6 mars 1799), c'est-à-dire pendant la persécution décadaire, Lemercier fut en effet arrêté et conduit à Bordeaux pour être compris dans le premier convoi de déportés qui devaient être conduits à la Guyane, mais on le retint en France, comme incapable de supporter la traversée ; l'intervention de Grégoire, sollicitée par Sermet, contribua sans doute à cette mesure de clémence.

A la mort de Font, Lemercier, président du presbytère, fut élu par 5.982 voix sur 8.692 votants ; Sermet le sacra le

4 mars 1801, à Toulouse ; il accompagna son consécrateur à Paris ; pendant le concile, il tomba malade et, se trouvant sans ressources, se fit transporter à l'Hôtel-Dieu, mais il n'y resta pas longtemps, car, dès qu'il fut informé de sa situation précaire, son collègue Desbois de Rochefort le fit amener chez lui et le soigna fraternellement jusqu'à son rétablissement.

Ayant donné sa démission, Lemercier retourna à Pamiers, où il mourut sur la paroisse de Saint-Exupère, le 4 mars 1804, après s'être réconcilié avec l'Église. Les *Annales*, dans la notice qu'elles lui consacrent (t. XVIII, 496), ne disent rien de sa rétractation.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, XII, 342, 469 ; XIII, 265 ; XVIII, 496.

Castéras et Arnaud, *op. cit.*,

AUDE

Besaucèle (Guillaume), né à Saissac, le 3 septembre 1712.

Il avait été curé de Limousis, puis vicaire général de M. de Bezons, évêque de Carcassonne (1731-1778), connu pour son attachement au jansénisme. Chanoine, puis doyen du chapitre de Carcassonne, il se prononça en faveur de la constitution civile en esprit d'opposition à son nouvel évêque M. de Puysegur, et fut élu, pour le remplacer, malgré ses 79 ans ; le diocèse de l'Aude comprenait 565 paroisses tirées des diocèses de Narbonne, Carcassonne, Aleth, Saint-Papoul et Mirepoix ; le siège en fut fixé dans l'ancienne cité métropolitaine de Narbonne. Pour éviter le voyage de Paris, Besaucèle attendit jusqu'au 15 mai pour se faire

sacrer ; il le fut par le métropolitain Sermet, à Toulouse, en même temps que l'évêque Font, de l'Ariège.

Malgré son grand âge, il entreprit la visite générale de son diocèse, et il en avait fait les trois quarts lorsque les événements de 1793 l'obligèrent à l'interrompre ; il ne semble pas qu'il ait été inquiété pendant la Terreur, et qu'on lui ait demandé autre chose que de disparaître sans bruit.

En février 1795, nous le retrouvons à Carcassonne, où il s'est fixé, à cause de la position centrale de cette ville, dit-il, et il commence avec Grégoire une correspondance ininterrompue qui dure deux ans. De cette correspondance il résulte que si sa vigueur corporelle lui permet de reprendre et de terminer sa visite dans le reste du département qu'il n'avait pas visité avant 1793, il n'en est pas de même de ses facultés intellectuelles ; sous sa direction défailante, l'église constitutionnelle, très prospère avant la Terreur, se désagrège et perd chaque jour du terrain ; les déportés sont rentrés, les reclus ont été mis en liberté ; les assermentés se rétractent en grand nombre et l'évêque ne sait que réclamer le rétablissement de la constitution civile qui lui donnera, croit-il, le moyen de ramener ceux qu'il appelle des révoltés en les menaçant de peines canoniques ; il regrette aussi le traitement qui était attaché à son titre, et il s'en plaint avec une insistance qui donne à supposer qu'il n'était pas absolument détaché des biens de la terre. Jaloux de son autorité, il harcèle Grégoire de lettres où il lui demande d'exercer les pouvoirs de métropolitain aux lieu et place de Sermet qu'il accuse gratuitement de défection ; il se présente comme le plus âgé des évêques de la métropole et oublie que la préséance se réglant d'après la date du sacre, il est le dernier des suffragants de Toulouse. Il se plaint aussi de l'étendue de son diocèse et réclame le rétablissement d'un ou deux des sièges supprimés en 1790 ; en attendant, il a créé une administration distincte pour chacun des quatre diocèses et demi qui ont formé le département de

l'Aude, et il arrive ainsi à avoir 22 vicaires généraux ; mais, quand son clergé le presse de mettre en pratique les principes développés dans l'encyclique des « Réunis » et de laisser élire un presbytère, il fait la sourde oreille et ses prêtres mécontents lui font de l'opposition. En 1797, quand il y eut à désigner le député que le clergé de l'Aude envoyait au concile, ce fut le curé de Villespi, Mailhol, vicaire épiscopal, qui fut nommé, et comme ce n'était pas son candidat, il adressa au concile une lettre dans laquelle il essayait de discréditer celui qui aurait à le représenter à Paris.

Pendant le Carême de 1797, Besaucèle avait eu une attaque et était resté quatre jours sans retrouver la parole ; à Pâques, il avait voulu confesser et avait été repris d'une syncope ; le 17 juillet 1797 il y eut un synode, où vinrent 80 prêtres, mais l'évêque n'était plus en état de le diriger, et, après quatre jours, il fallut se séparer sans bruit (lettre de Mailhol, 25 floréal an 7). On fit cependant un procès-verbal « honorable », « nous cachons *verenda patris*, dit Mailhol, dans la même lettre, au public et aux dissidens ». A la même date, Besaucèle écrivait, ou plus exactement, dictait une longue lettre qui montre jusqu'à quel point il se faisait illusion sur la diminution de ses forces :

« Depuis ma dernière lettre, j'ai essuyé une maladie qui, « heureusement, a bien tourné et n'a été que passagère ; je « vois en cela la Justice de Dieu qui m'a puni sur ce que je suis « pécheur. Depuis les premiers jours du temps pascal, j'en « fus atteint. La grande quantité de personnes qui s'adressent « à moy m'affecta plus que mon état d'infirmité. Heureu- « sement Dieu m'en délivra promptement et aux fêtes de « Pâques, je repris mes fonctions pleinement et sans inter- « ruption ; je les ai toujours continuées jusqu'à ce moment « et j'espère que Dieu me fera la grâce de me donner la « force de faire des visites dans plusieurs villes déjà arrê- « tées, à l'extrémité du diocèse, que je reverrai même pour « la seconde fois, ayant été visitées au commencement de « mon épiscopat.

« Je n'ignore pas que certains sujets, avides de l'épisco- « pat, ont écrit de tous côtés que je n'avois plus l'usage de

« mes sens, mais grâce à Dieu, le public de cette ville, ny
 « celui du diocèse ne le pense pas, parce qu'il est témoin
 « de mes opérations. Je commencerai, s'il plaît à Dieu, après
 « l'octave de la Fête-Dieu, le cours de mes visites; leur
 « ferai-je mes adieux? Je n'en sais rien. Tant que Dieu me
 « conservera sain et libre de mon jugement, je me consacrerai
 « au service de mon diocèse, sans le secours d'un
 « coadjuteur, Dieu m'ayant placé dans mon état et m'ayant
 « donné la force de le remplir. »

Les prêtres de son entourage faisaient leur possible pour que l'administration du diocèse souffrît le moins possible de l'absence intellectuelle de leur évêque; ils faisaient des vœux pour qu'il vécût encore longtemps, car ils sentaient fort bien qu'à sa mort, le clergé se séparerait des vicaires généraux et qu'il serait formé deux presbytères rivaux et ennemis.

En 1800, le métropolitain Sermet trouva moyen de mettre fin à cette situation particulièrement difficile; il alla tenir à Carcassonne le concile provincial et arracha à l'évêque impotent son consentement à l'élection d'un coadjuteur; on désigna le curé de Castelnaudary, Belmas, et Sermet le sacra lui-même, assisté par les évêques de l'Aveyron et des Pyrénées-Orientales: « Notre vénérable prélat, écrit un témoin, malgré son grand âge et ses infirmités, eut la douce satisfaction d'occuper un fauteuil pendant cette intéressante cérémonie. »

Quelques mois après, le 4 février 1801, Besaucèle acheva de mourir. On l'enterra au cimetière de la ville dans le même tombeau que M. de Bezons, son prédécesseur légitime, son ami et son modèle. Belmas prononça sur sa tombe un éloge funèbre; un service fut célébré pour le repos de son âme, à Paris, le 17 juillet, en présence du concile.

Bibliographie. — Notes communiquées par M. l'abbé Charpentier, vicaire général de Carcassonne.

Annales de la Religion, I, 43, 60; II, 406; III, 400; IV, 598; IX, 183; X, 375; XII, 45-46, 145-147, 354-355.

Belmas (Louis), né à Montréal près Carcassonne, le 11 août 1757.

Ordonné prêtre le 22 décembre 1781, il fut d'abord vicaire à Saint-Michel de Carcassonne, puis directeur au grand séminaire, où il acheva de se pénétrer des doctrines gallicanes; membre du chapitre collégial de Montréal, il devint, le 6 juin 1786, promoteur du diocèse; en 1791, il était curé de Carlipa et prêta serment; ce qui lui valut d'être élu curé de Castelnaudary et d'être choisi par son évêque Besaucèle comme l'un des vicaires épiscopaux.

Sans tomber dans aucune des faiblesses qui déshonorèrent un grand nombre de ses collègues constitutionnels, il traversa sans être inquiété la période terroriste, et reprit ses fonctions auprès de l'évêque bientôt nonagénaire dont il eut à supporter les caprices et la défiance sénile. C'est seulement à la fin de l'année 1800 qu'on parvint à faire admettre par l'évêque qu'il accepterait un coadjuteur, et Belmas fut élu par 4.600 voix sur environ 5.100 votants. Sacré pendant le concile provincial tenu à Carcassonne par le métropolitain Sermet, le 26 octobre 1800, il devint évêque effectif le 3 février 1801, par la mort de Besaucèle. Il se rendit à Paris pour le concile et y prononça le 5 juillet un discours où se trouvait exprimée la pensée de tous les partisans de la conciliation. C'est peut-être à cette opportune manifestation qu'il dut d'être placé sur la liste des constitutionnels qui devaient être compris dans la nouvelle hiérarchie et nommé évêque de Cambrai. Il fut cependant avec ses collègues Lacombe, Saurine et autres quand il s'agit de protester contre la formule de rétractation demandée par le légat. En 1804, quand Pie VII vint à Paris, il signa une formule de soumission dont le pape se déclara satisfait (*Ami de la Religion*, X, 224).

Grand admirateur de Napoléon, il se montra impérialiste très ardent, et son attitude au concile de 1811 s'en ressentit. Aussi, quand le gouvernement de la Restauration

voulut créer une nouvelle province ecclésiastique dont Cambrai eût été la métropole, Rome ne voulut pas faire de lui un archevêque, et, jusqu'à sa mort, Cambrai resta, avec Arras, un évêché suffragant de Paris.

Malgré ses malheureux antécédents, Belmas fut un évêque généralement estimé ; sa sollicitude pastorale répara en peu de temps les désastres de la Révolution, et sa prudence rétablit la concorde dans son clergé, encore frémissant au lendemain du concordat. Il prononça en 1826 un discours mémorable à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Fénelon ; le 4 septembre 1827, il adressa à Charles X un discours très épiscopal, et en 1829, il consacra à la mémoire de Léon XII un mandement rempli de sentiments qui indignèrent les gallicans. Louis-Philippe le présenta pour l'archevêché d'Avignon, mais sans arriver à faire oublier son passé ; peut-être même la protection du gouvernement de juillet lui fit-elle plus de tort que de bien. Dans les statuts qu'il donna à son diocèse en 1834, en retrouve encore l'esprit gallican, et jusqu'à son dernier mandement de 1841, sur les devoirs du chrétien envers les pouvoirs publics, on le sent fidèle aux principes de sa jeunesse. Il mourut le 21 juillet 1841, sans faire allusion au serment qu'il avait prêté en 1791, et qu'on eût aimé à lui voir rétracter. Il fut cependant regretté par ses diocésains dont il avait conquis les cœurs. Il fut le dernier survivant de l'épiscopat constitutionnel.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, XII, 46, 146, 172-181 ; XIII, 106, 529.

Ami de la Religion, LIII, 123 ; CX, 138, 168, 177-183, 201, 229, 244, 504.

AVEYRON

Debortier ou de Bertier (Claude), né à Clermont, le 22 mai 1750.

L'évêque de Rodez, M. de Colbert-Seignelay, s'était prononcé aux États Généraux pour la réunion des trois ordres, il donna des espérances au parti constitutionnel, et il fut même sur le point de prêter le serment : il en fut détourné par quelques évêques qui avaient sa confiance; il émigra en Écosse. On élut à sa place le prieur d'Estaing, Amans Albouy qui était assermenté; mais l'élu refusa l'épiscopat et ne tarda pas à rétracter le serment qu'il avait prêté. Le 22 mars, une nouvelle assemblée électorale fut convoquée à Rodez, et se termina le lendemain 23, par la nomination de Claude Debortier, lazariste et supérieur du petit séminaire de La Guiole, paroisse où il remplissait en même temps les fonctions curiales. Il avait obtenu 150 voix sur 210 suffrages exprimés; il y avait donc eu un très grand nombre d'abstentions car le département de l'Aveyron comptait plus de 500 électeurs; Debortier fut proclamé évêque le 24 mars.

Originaire de l'Auvergne, Claude Debortier n'avait encore que 40 ans; mais son maintien sévère et un air mélancolique, conséquence d'une maladie de foie dont il souffrait, lui donnaient une physionomie qui inspirait le respect. C'était un esprit positif; il voyait juste et jamais il ne se permit de déguiser sa pensée sous les euphémismes et les hableries qu'on rencontre dans la correspondance de plusieurs de ses collègues; toujours il se rendit un compte exact de la situation de son diocèse, et, comme nous le verrons, il avoua ses insuccès avec la plus complète franchise; son austérité fut médiocrement goûtée par une par-

tie de ses prêtres, et quand en 1795, il avertira sévèrement ceux qui se seront mal comportés pendant la Terreur, il se fera qualifier de fanatique, et s'exposera aux dénonciations et aux mauvais traitements, sans le regretter, car il était homme de devoir.

La formation qu'il avait reçue avait fait de lui un gallican, et son caractère entier avait exagéré encore la note. Sa profession de foi qu'il défendra jusqu'à sa mort synthétise assez les idées d'un grand nombre de ses contemporains pour que nous la citons intégralement :

« 1° Je déclare que j'ai toujours été, que je suis dans toute
« la sincérité de mon cœur et que je veux être jusqu'au der-
« nier soupir de ma vie, dans le sein de l'Église catholique,
« apostolique et romaine, seule véritable église fondée par
« N.-S. J.-C.

« 2° Je crois que le divin fondateur a promis à elle seule,
« et non à toute autre, que les portes de l'enfer ne prévau-
« droient pas contre elle.

« 3° Que le Pape est le chef visible de l'Église et que le
« siège qu'il occupe, comme successeur de saint Pierre, est le
« centre de l'unité catholique. J'ai toujours eu et j'ai encore
« en horreur profonde tout schisme par lequel on méconnoît
« troit l'autorité du Pontife romain, où l'on se sépareroit de
« l'unité attachée au Saint Siège.

« 4° Que J.-C. a donné à Pierre et à ses successeurs la
« primauté d'honneur et de juridiction, à laquelle est due
« une obéissance réglée par les canons.

« 5° Je tiens irrévocablement aux quatre articles de la
« déclaration du clergé de France de 1682. En conséquence,
« je ne regarde comme irréformables que les jugemens de
« l'Église. Ainsi, j'ai été, je suis et je serai, avec le secours
« de Dieu, soumis toute ma vie à tous les jugemens qu'elle
« portera sur les matières de foi, de morale et de disci-
« pline.

C'était là la formule du gallicanisme modéré, mais à laquelle Debertier et ses amis devaient rester attachés avec une farouche intransigeance. On en trouve l'expression dans la « lettre de communion » que Debertier adressa au pape avant son sacre, et où, fort de ses principes, il se permet

de donner au Souverain Pontife des avertissements qui montrent jusqu'à quel point il a perdu le sentiment des distances. Ces façons à la fois humbles et hautaines étaient de mode chez les gallicans, et il ne semble pas qu'ils aient jamais compris que ce qui constitue l'état de schisme, ce n'est pas de se dire schismatique, mais de professer des maximes ou de tenir une conduite qui ne puissent se concilier avec la soumission due aux jugements de l'Église, dont le Pape est l'interprète autorisé.

Sacré à Paris le 1^{er} mai 1791, Debertier prit possession de sa cathédrale le 14 mai, dans une cérémonie à laquelle participèrent tous les fonctionnaires civils, mais dont les vrais catholiques ne parurent pas tenir grand compte.

En 1794, lors du passage dans le Rouergue du conventionnel Paganel, Debertier refusa avec énergie d'abdiquer ses fonctions d'évêque ; il resta pur au milieu de la défection générale de ses collaborateurs, et il subit l'emprisonnement sans faiblir.

Dès le mois de janvier 1795, Grégoire, qui le connaissait et l'estimait, lui communiqua en épreuves le projet d'encyclique ; la seule critique qu'il en fasse regarde le style qu'il trouve un peu emphatique : « ce n'est pas, dit-il, le langage des apôtres ».

Debertier était un esprit net et qui ne se payait pas de mots : dans sa correspondance, il envisage la situation avec calme et ne se dissimule pas les difficultés : il a demandé la jouissance de la cathédrale, et la municipalité la lui a refusée ; des apostats ont repris leurs fonctions et lui tiennent tête ; les insermentés déportés ou reclus reparaissent et c'est à eux que va l'immense majorité des populations.

« ... il est des prêtres qui m'avoient reconnu, qui avoient
« même été institués par moi, qui, voyant la mise des autres
« en liberté, se joignent à eux ; de sorte que le nombre de
« mes adhérents diminue sensiblement, et je prévois que
« dans peu, je n'aurais dans le diocèse que cinquante prêtres
« qui soient restés fermes dans leurs premiers principes... »

« tandis qu'il en sera de l'autre part plus de cinq cents...
 « (14 messidor an 3-22 juin 1795).

« Je vous avoue que, quoique rien ne soit capable de me
 « déconcerter et de me faire abandonner mes principes,
 « cependant, il me semble qu'il se faut hâter de pacifier
 « l'Église. Je désirerois que des propositions de paix
 « fussent faites, que des moyens de pacification générale
 « fussent présentés au plus tôt, et qu'elles fussent telles
 « qu'elles alliassent les deux partis. Ces moyens seroient
 « de rédiger un projet de constitution ecclésiastique
 « d'après les canons, de le proposer à l'acceptation de tous ;
 « que le pape soit consulté et qu'il l'approuvât, quoique je
 « sçais bien que sa sanction n'est point nécessaire ; que
 « des évêques fussent élus selon le mode accepté ; que, si
 « le peuple désire quelqu'un des anciens qui sont hors de la
 « République, on obtint pour lui du Gouvernement la per-
 « mission de rentrer et de reprendre ses fonctions, et que
 « les évêques constitutionnels cédassent tous leurs sièges
 « pour n'y remonter qu'autant qu'ils seroient librement
 « réélus.

« Si nous ne prenons au plus tôt des mesures générales,
 « je me verrai forcé par les circonstances de faire mes
 « démissions. Car pourquoi m'obstinerais-je à garder
 « une place où la très grande majorité du peuple ne me
 « voit qu'avec peine, et qui expose à pure perte mes jours ?
 « Je ne suis plus utile à la République : le bien de la Reli-
 « gion qui ne s'opère que dans la paix paraît exiger que je me
 « retire ; le soin de ma santé, qui est extrêmement altérée,
 « le demande, et certes, il me faut des considérations
 « majeures que je ne vois pas, pour porter plus longtemps
 « un fardeau aussi pesant » (même lettre).

N'ayant que peu de courage par lui-même, Debertier fut soutenu par les exhortations et les affectueux reproches de Grégoire ; il conserva son siège, ou plutôt, il resta l'évêque d'un troupeau qui ne le reconnaissait pas. Il tint, avec un petit nombre de ses prêtres deux synodes en 1798 et 1800 ; il avait assisté au concile et y avait rempli la charge délicate de promoteur ; sa correspondance fait voir que les actes officiels du concile ne contenaient pas mention de tout ce qui s'y était dit.

Très rapproché de Le Coz par les opinions et la tournure d'esprit, Debertier mena avec lui une campagne énergique contre la liturgie en français inventée par Clément et Poinson.

Démissionnaire en 1801, il s'établit à Paris ; il vécut d'abord avec Molinier, l'ancien évêque des Hautes-Pyrénées ; puis il demanda l'hospitalité à deux demoiselles qui tenaient un petit pensionnat de jeunes filles dans l'île Saint-Louis ; il avait reçu du cardinal de Belloy et du cardinal Maury des pouvoirs dont il usait pour se livrer à un ministère assez actif ; en 1817, ces pouvoirs lui furent retirés, et il se contenta de faire partie du groupe de mécontents dont Grégoire était le centre ; avec Lanjuinais, il fut un des rédacteurs ordinaires des journaux où le parti vaincu exhalait des rancunes et soutenait ses revendications. Il vit disparaître l'un après l'autre ses amis, et mourut à son tour, le 19 octobre 1831, quelques mois après Grégoire. On réédita à propos de ses obsèques les scènes scandaleuses qui s'étaient produites lors de l'enterrement de l'ancien évêque de Blois. Le cortège pénétra dans l'église vide et abandonnée par son clergé ; quelques prêtres du parti officierent avec des ornements envoyés par la chapelle royale, et l'abbé Caffort, ancien chanoine de Chancelade, chanoine honoraire de Paris, par la nomination de Maury, et alors diacre d'office à l'église de Saint-Paul-Saint-Louis, prononça une courte oraison funèbre. On l'enterra au Père-Lachaise.

Dans son testament daté du 29 mars 1807, il se portait appelant de la Bulle *Unigenitus*, de la lettre : *Pastoralis officii*, de la Bulle *Auctorem fidei*, condamnant le synode de Pistoie, des brefs de Pie VI et Pie VII, concernant le clergé constitutionnel ; on voit par là que les soumissions qu'il avait faites n'avaient pas été sincères, et que l'autorité ecclésiastique avait été bien fondée à ne pas le traiter comme véritablement réconcilié avec l'Église.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 60; II, 94; IV, 588; V, 402; VII, 37; IX, 183-184, 344; XII, 145; XIII, 529.

Ami de la Religion, XXV, 363; LXIX, 567-585; LXX, 6-8 (circulaire de Mgr Quelen à l'occasion de ses obsèques).

Réflexion sur la circulaire de Mgr l'archevêque de Paris... relativement aux obsèques de M. de Bertier... Paris, 1831.

Examen de la conduite schismatique de Mgr l'archevêque de Paris envers M. de Bertier, ancien évêque de Rodez... Paris, 1832.

Histoire de l'église du Rouergue, par Servières, 548-592.

Documents sur le Concordat, publiés par M. Boulay de la Meurthe, III, 471.

Correspondance de Le Coz, 397, 405.

BASSES-PYRÉNÉES

Sanadon (Barthélemy-Jean-Baptiste), né à Beaumesnil, près de Caen, le 5 février 1729.

Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, il avait été envoyé au collège de Pau, dirigé par les religieux de son ordre, pour y professer l'histoire et la littérature; il publia un *Essai sur la noblesse des Basques* qui établit sa réputation d'érudit et d'écrivain. Sous-principal du collège en 1785, il y exerçait les fonctions de principal quand, le 30 janvier 1791, il se présenta pour prêter serment à la tête des dix religieux qui composaient sa communauté. L'élection d'un évêque constitutionnel eut lieu le 1^{er} mars et le P. Sanadon l'emporta sur son concurrent, l'abbé Guirail, par 174 voix contre 96. Ce ne fut que le 26 avril, mardi de Pâques, qu'il fut sacré à Paris par Gobel. Rentré à Pau, il publia, le 17 mai, une lettre pastorale où, en vrai gallican, il affichait, à l'égard du gouvernement, la soumission la plus absolue, réservant pour ses relations avec le Pape tout ce qu'il avait au cœur de fierté et d'indépendance. L'abbé

Boyer, vicaire général de l'évêque légitime lui répondit en lançant l'excommunication contre les intrus ; cet acte énergique fit rentrer en eux-mêmes ceux des assermentés qui n'avaient pas senti la gravité de leur acte en adhérant à la constitution civile.

Élu membre de la Convention, Sanadon y vota toujours avec les plus modérés ; plus tard, il eut même l'imprudence de paraître s'apitoyer sur la mort de Louis XVI, cela suffit pour le faire dénoncer, arrêter et enfermer dans la citadelle de Bayonne.

Quand il sortit de prison, il était sans aucune ressource, et ce fut une famille chrétienne qui lui donna asile ; il donna son adhésion à la première encyclique de Grégoire, mais non sans y joindre des réflexions qui montrent combien peu énergique était sa volonté et combien hésitants ses jugements dans les matières graves qu'il avait à traiter comme premier pasteur. Ce qu'on va lire est tiré de sa lettre du 5 floréal an 3 (24 avril 1795) ;

« Je suis bien éloigné d'approuver le mariage des ecclésiastiques, mais la loi qui leur est imposée de vivre dans le célibat n'étant que de pure discipline et d'institution moderne, la violation de cette loi les rend-elle irrémisiblement indignes de leur état et de la confiance des fidèles en matière de religion ? »

C'est ainsi qu'il appréciait la conduite de ceux qui, en violant leurs serments par une apostasie scandaleuse, s'étaient déshonorés et avaient déshonoré le corps auquel ils appartenaient. Il n'y voyait qu'une simple dérogation à un usage qu'il appelle moderne ! Pour le divorce, il n'est pas moins indulgent :

« Les loix permettant le divorce, un ministre peut et doit-il, sans condamner les loix de l'État, refuser de bénir le mariage des époux divorcés ? »

Il paraît que Grégoire l'avait rappelé aux principes exposés dans les encycliques, car il entreprit de rédiger une lettre contre les prêtres apostats, particulièrement nombreux dans son diocèse, depuis le proconsulat de Darti-

goyte ; il en préparait une autre contre les prêtres qui s'ingéraient sans mission et parfois sans une réconciliation nécessaire, dans l'administration des paroisses ; il voulait que la collation des cures fût réglée par des lois fixes, ce qui eût mis fin à l'état d'anarchie où vivait son clergé ; il ne put achever ce travail et mourut le 19 nivôse an 4 (9 janvier 1796) ; on a dit qu'à son lit de mort il avait manifesté le regret de sa conduite passée.

Cet état d'anarchie dont gémissait Sanadon ne fit que croître quand il fut mort ; le département des Basses-Pyrénées, formé de pays différant par les traditions, le caractère et le langage, n'avait aucune cohésion et les préjugés des civils étaient partagés par le clergé ; dans ce désordre, apparut la nécessité de remplacer l'évêque mort, et le presbytère élut l'évêque des Landes, Saurine, qui était natif d'Oloron ; cette nomination, faite au mépris du principe cher aux jansénistes de non-translation des évêques, n'eut pas l'approbation de tous ; il n'en est pas moins vrai que Saurine prit possession, et que tout au moins du mois d'août 1800 au mois de mai 1801, il résida à Oloron, faisant fonction d'évêque ; nous verrons à sa notice, au département des Landes, ce qu'il y a à penser de cette insolite translation et des difficultés auxquelles elle donna lieu. Il n'en est pas moins certain que dans une liste officielle parue en 1801 dans le t. XIV des *Annales de la Religion*, le diocèse des Basses-Pyrénées est indiqué comme vacant, et Saurine est toujours inscrit comme évêque des Landes.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 60 ; II, 336.

Chronique d'Oloron, par l'abbé Menjoulet, t. II.

Histoire du Lycée de Pau, par l'abbé Delfour.

GERS

Barthe (Paul-Benoît), né à Montredon, près Narbonne, le 21 mars 1739.

Il était, en 1790, professeur de théologie et doyen de la Faculté royale de Toulouse; il était, de plus, conseiller de la cour souveraine du clergé dans cette ville, chanoine de l'église abbatiale de Narbonne et prieur de Saint-Arailles au diocèse de Carcassonne. Il avait composé un *cours de théologie élémentaire* dont l'archevêque, M. de Fontanges, avait accepté la dédicace en 1790.

Aumônier des gardes nationales, Barthe se mit en vue par quelques discours patriotiques, et lors de la formation de la société des « Amis de la Constitution », il en fut nommé président. Peut-être avait-il espéré devenir archevêque de Toulouse; ce fut le carme Sermet qui fut choisi, et Barthe fut heureux d'être élu dans le Gers, en place de M. de la Tour-du-Pin-Montauban qui avait refusé le serment et allait émigrer. Élu le 13 février, Barthe fut sacré à Paris, dans l'église de l'Oratoire, par Saurine, le 13 mars 1791.

Dès sa prise de possession (10 avril), Barthe eut à soutenir une lutte épistolaire contre l'évêque légitime qui, de la frontière espagnole, continuait à encourager par ses écrits les prêtres qui lui étaient restés fidèles; une riche collection de ces pièces de polémique se conserve aux archives de l'archevêché d'Auch; elle va de 1791 à 1798. On y conserve aussi le registre des insinuations de Barthe, et il en résulte que, de décembre 1791 à septembre 1793, il ordonna 44 prêtres.

Malgré ses écrits et ses discours patriotiques, qui l'avaient fait élire, en 1792, membre de l'administration départementale; malgré ses mandements où il glorifiait les actes de la

Révolution et ordonnait pour les solenniser de multiples *Te Deum* ; malgré la pompe qu'il donnait aux cérémonies civiques, Barthe, trop modéré et trop savant pour se laisser séduire par les idées fausses et se rendre solidaire des excès révolutionnaires, était devenu suspect ; de plus, comme président de l'administration départementale, il avait tenu la main à ce que l'ordre et la justice régnassent partout, ce qui ne faisait pas l'affaire de certains patriotes, peu admirateurs de ce président incorruptible qui voulait les obliger à pratiquer la probité. Lors des troubles fédéralistes, Barthe fut inscrit sur la liste des individus qui étaient décrétés d'accusation et traduits à la barre de la Convention (18 juillet 1793). Il dut se rendre à Paris, mais il sut se défendre, et le 13 août 1793, il fut renvoyé devant le comité de sûreté générale qui le mit hors de cause. Il put donc retourner à Auch et reprendre pour un temps ses fonctions ; mais ses ennemis n'avaient pas désarmé ; le 22 septembre, il fut l'objet d'une nouvelle dénonciation de la part de la « Société montagnarde », comme « très dangereux par son influence et suspect de fanatisme » ; on demandait sa destitution et sa déportation ; enfin, le 17 novembre (27 brumaire an 2), il fut arrêté par ordre du représentant en mission, Dartigoyte ; il dut donner sa démission d'évêque ; il fit remise de sa croix et de son anneau qui devaient être envoyés à la Convention comme signe de son apostasie, et cela ne le sauva pas, car il fut envoyé à la prison de Montde-Marsan ; les instances de Grégoire pour obtenir sa délivrance n'aboutirent qu'à faire redoubler de rigueur envers lui. M. Lége, dans son *Histoire du diocèse de Dax* (t. I, p. 243), ajoute que le 23 frimaire (13 décembre), il demanda à sortir pour se marier, mais je crois qu'il s'agit de faits mal interprétés.

En décembre 1794, Barthe fut envoyé à Paris où on lui rendit la liberté après une détention de 15 mois. A Paris, il vit Grégoire et reprit courage en l'entendant prêcher l'es-

pérance ; il retourna à Auch et adressa à Grégoire un journal de son voyage où il montre tous les ravages que la Terreur avait faits dans le centre de la France.

Rentré à Auch en mai 1795, Barthe reprit ses fonctions et obtint en août d'être remis en possession de la cathédrale ; il se mit à visiter le diocèse, constatant partout les défections qui s'étaient produites parmi ses prêtres ; dans la région de Lectoure, l'évêque légitime, M. de Cugnac, qui n'avait pas émigré (mort en 1800), avait appelé tous les insermentés à la rétractation et en avait réconcilié un grand nombre ; le département du Gers ne fut cependant pas de ceux où le clergé assermenté se réduisait à quelques unités isolées ; l'évêque put tenir deux synodes en 1797, pour élire l'envoyé du clergé au concile, et en 1800, pour préparer la réunion de 1801 ; on y rédigea des règlements appropriés aux besoins du temps. Barthe avait assisté aux deux conciles ; son esprit net, sa parole facile, ses opinions modérées l'y firent écouter ; il eut cependant avec Debertier, de l'Aveyron, un dissentiment grave, sur lequel les correspondances du temps ne donnent que des indications imprécises.

Barthe, dépourvu de ressources personnelles, eut beaucoup à souffrir du manque d'argent ; ses diocésains étaient surtout des paysans, et il se plaint de leur peu de générosité ; quant aux riches, ils portaient leur confiance et leurs subsides aux insermentés, ce dont l'évêque était fort irrité. Pour vivre, il accepta donc le poste de professeur de grammaire générale à l'école centrale qui fut établie à Auch en 1798 ; sa culture supérieure et son esprit méthodique lui permettaient de tenir cet emploi avec distinction.

Démissionnaire le 16 octobre 1801, Barthe n'eut pas la volonté suffisante pour accepter le concordat ; aigri par les privations et les épreuves, mécontent de ses collègues, jaloux de ceux qui s'étaient casés dans le nouvel épiscopat, il renonça aux fonctions ecclésiastiques et resta professeur jusqu'à la suppression de l'école centrale, en 1804 ; dès

lors, il vécut de sa pension, ne fréquentant personne et ne se montrant jamais en costume ecclésiastique. Cependant, quand il mourut, le 25 décembre 1809, il fut enterré avec les prières de l'Église, ce qui permettrait d'espérer qu'il avait mis ordre à sa conscience. Ses parents avaient demandé qu'on plaçât sur la bière les insignes épiscopaux, mais cette satisfaction ne leur fut pas accordée.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 584; III, 312; IV, 565; V, 402; XI, 456; XII, 43, 501; XII, 32-34.

Curiosités révolutionnaires du Gers, par Tarbouriech, chap. III. (articles parus en 1869 dans le journal *Le Gers*, et publiés avec une préface par M. Bénétrix), Auch.

Archives du Gers et de l'archevêché d'Auch.

Revue de Gascogne, t. XII, p. 60 sq.

Journal des amis de la Constitution, I, 340.

La persécution religieuse contre le clergé du Gers, par l'abbé Lamouade, Auch, 1879, chap. III.

HAUTES-PYRÉNÉES

Molinier (Jean-Guillaume).

« Je suis né le 5 février 1733, dit-il dans une notice « autobiographique, rédigée en 1804, à Saulieu, départe-
« tement du Tarn. Je fis mes premières études à Rabas-
« teins, où je demeurai jusqu'à l'âge de 15 ans; j'allai
« ensuite à Toulouse, où je fis ma rhétorique en chambre
« et ma philosophie sous le P. Noailles, au collège de
« l'Esquille, confié aux Doctrinaires.

« Après ma philosophie, j'entrai dans la congrégation
« des doctrinaires, où je fus reçu par le P. Dumas, qui
« étoit alors provincial, et je fis mon noviciat sous le P.
« Vilon.

« Après mon noviciat, je fus envoyé au collège de
« Tarbes, où je fis la cinquième et la quatrième, et où je

« reçus la tonsure et les ordres mineurs des mains de
« M. de la Romagère, évêque de Tarbes.

« Après avoir passé une année dans ma famille, j'allai
« faire la troisième à Moissac, et puis la seconde et la rhé-
« torique à Lavour. J'allai ensuite à Lectoure répéter la
« rhétorique, pendant laquelle j'allai à Auch recevoir le
« sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise des mains de
« M. de Montillet, qui en étoit archevêque.

« L'année classique finie, j'allai professer la philosophie
« à Brive-la-Gaillarde ; ce cours fini, on me nomma
« préfet du collège de l'Esquille. Je n'y demeurai qu'un
« an après lequel j'allai professer la philosophie à Gimont ;
« au bout de trois ans, je fus député au chapitre provin-
« cial, qui me nomma Recteur du collège de Lavour, où je
« continuai à professer la théologie.

« Les trois ans de mon rectorat passés, on me donna
« un successeur et j'allai prendre la syndicature du col-
« lège de Castelnaudary ; je la gardai un an après lequel
« j'allai professer la théologie à Villefranche ; je l'y pro-
« fessai quatre ans après lesquels j'allai la professer au
« collège de Tarbes. Après l'y avoir professée trois ans,
« j'allai la professer encore au collège de La Flèche, que
« le gouvernement venoit de confier aux doctrinaires. J'y
« demeurai deux ans, après lesquels je revins à Toulouse.

« J'allai au collège de l'Esquille, où je fus principal de
« la pension pendant un an, et syndic pendant un autre,
« ces deux années finies je me retirai dans la maison de
« Saint-Rome pour me reposer ; j'y demeurai dix ans, après
« lesquels un professeur de théologie de Tarbes ayant été
« nommé curé, j'allai le remplacer.

« Un an après, on me nomma recteur du collège ; je
« donnai ma démission, mais on la refusa et je fus obligé
« d'accepter ; je fus donc et recteur et professeur tout à la
« fois.

« Le siège de Tarbes étant devenu vacant par le refus
« que M. Gain de Montagnac, qui l'occupoit, fit de prêter
« le serment prescrit par la Loi, et par son émigration en
« Espagne, les électeurs du département assemblés pour
« lui donner un successeur, me choisirent, et je fus élu
« évêque de Tarbes le 20 mars 1791. Je fus sacré à Paris
« par M. Gobel, qui en étoit archevêque, le 26 avril
« suivant, et je fus installé le 22 mai.

« J'allai d'abord loger au séminaire ; six mois après
 « j'allai loger à l'évêché, mais un an après, l'évêché ayant
 « été destiné à servir de magasin, je revins au séminaire,
 « j'y demeurai sept mois, et, le séminaire étant devenu
 « maison de réclusion, je fus obligé d'en sortir.

« On ferma les églises le 12 février 1794, et on ne rendit
 « la liberté au culte que le 21 février 1795. »

Ici, Molinier laisse de côté un des événements importants de sa carrière épiscopale : c'est que, cédant aux menaces des terroristes, il avait abdiqué ; nous verrons d'ailleurs un peu plus loin que, d'après ses principes, un tel acte n'était pas absolument répréhensible.

« Le 29 mars suivant, qui étoit le dimanche des
 « Rameaux, j'allai dire la messe dans une chapelle appelée
 « Sainte Anne qui est au bout du fauxbourg, et le jour de
 « Pâques, 5 avril, je la dis à la cathédrale ; je la dis
 « encore le lendemain, mais elle fut fermée le soir avant
 « les vêpres, et ce ne fut que le 14 juin qu'elle fut ouverte
 « pour toujours ».

Le 28 avril, en envoyant son adhésion à l'encyclique, il fait ses réserves sur les dispositions disciplinaires :

« Ces règlements sont sages et conformes aux anciens
 « canons ; il seroit à souhaiter qu'on pût les mettre en
 « pratique, mais le nombre des coupables est trop grand
 « pour les exclure tous des fonctions dont ils se sont
 « rendus indignes. Comme dans ce diocèse, on a repris
 « le culte dans presque toutes les paroisses, et que parmi
 « les ministres qui ont abdiqué, les uns ont conservé la
 « confiance et que les autres l'ont perdue, j'ai permis aux
 « premiers de reprendre leurs fonctions et j'ai remplacé
 « les derniers. Mon motif a été que notre ministère est un
 « ministère de confiance.

« Je regarde la persécution que nous venons d'essuyer
 « comme une faveur que J.-C. a faite à son Eglise ; il y
 « avoit beaucoup de mauvais ministres, et l'épuration en
 « étoit impossible ; ceux qui n'avoient que la marque de
 « la religion l'ont quittée et le peuple qui les connoit très
 « bien n'en veut plus. Le Peuple est plus juste qu'on ne
 « pense, et il veut le bien ; il pardonne à tous ceux dont
 « la conduite étoit irréprochable et qui faisoient leur

« devoir, mais il est inexorable à l'égard des autres. Dans
« toutes les communes, les officiers municipaux assemblent
« tous les paroissiens et proposent l'ancien curé ; si on
« étoit content de lui, tout le monde vote en sa faveur, et
« on le rappelle ; si on n'en étoit pas content, on en
« demande un autre, et quand on s'est accordé, on m'en-
« voye copie de la délibération ; je n'approuve le choix
« que lorsqu'il tombe sur un sujet libre ; je pense que
« chaque pasteur doit conserver son troupeau, à moins
« que le troupeau ne le rejette ».

Voici une singulière théorie, et qui bouleverse tous les principes en matière de juridiction ; elle n'étoit d'ailleurs que le développement des idées d'où étoit sortie la constitution civile, et en faisant venir l'autorité d'en bas, elle réduit le rôle de l'évêque à celui d'un simple agent d'enregistrement. Mais Molinier n'avoit pas le droit de juger trop sévèrement les autres, ayant lui-même faibli ; il trouva commode de laisser les gens s'arranger et de n'intervenir que le moins possible. Seulement sa méthode devoit conduire fatalement à l'anarchie, et c'est l'anarchie qui se produisit ; dans ce pays où les prêtres assermentés étoient assez nombreux pour que Molinier ait pu écrire qu'il avoit plus de prêtres qu'il n'en pouvoit employer, il se produisit de nombreuses compétitions ; les populations ne s'entendirent pas partout, et dans certaines paroisses, il y eut plusieurs curés réclamés chacun par une partie des fidèles et ils disaient successivement la messe pour leurs partisans ; en présence de ces graves difficultés, Molinier changea complètement d'avis ; il publia une lettre foudroyante contre ceux qu'il appeloit des « acéphales », et ses vives réclamations amenèrent Grégoire à publier dans le t. IV des *Annales* (p. 174) un désaveu de quelques propositions qui favorisoient le presbytérianisme.

En 1796, Molinier ouvrit à Tarbes un séminaire-collège, et il y trouva assez de sujets pour faire par la suite des ordinations en assez grand nombre.

Molinier assista aux deux conciles nationaux, au concile

provincial de Carcassonne ; il tint deux synodes en 1796 et 1800.

« Le second concile, dit-il dans sa notice, ne fit pas tout ce qu'il auroit pu faire. Il se sépara parce que le gouvernement s'occupoit alors du concordat. Après le concile, je demurai à Paris avec M. Debertier, rue de l'Hirondelle, jusqu'à la fin d'octobre 1802 ; j'en partis alors pour Tarbes où je passai une année. Je revins à Paris où j'arrivai le 28 octobre 1803¹ ; j'allai loger avec M. Debertier chez M. Hallé, rue Pierre-Sarrasin ; j'y demurai cinq mois. Le 1^{er} avril 1804, j'allai loger avec M. Debertier chez M. Hochar rue Hautefeuille, j'y demurai six mois. [Le 1^{er} octobre 1804, j'allai loger à l'Estrapade, chez M. Héricour ; j'y demurai deux ans et demi. Le 1^{er} avril 1807, j'allai loger chez M. Labitte, rue Fossé-Monsieur-le-Prince où je suis encore²].

Molinier vivait à Paris dans l'intimité de ses anciens collègues Grégoire, Desbois, Sermet, Debertier, Constant ; il en vit plusieurs disparaître avant lui ; à la fin de sa vie il avait été demeurer rue du Fauconnier, sur la paroisse Saint-Paul, puis il était revenu sur la paroisse Saint-Séverin, desservie par des prêtres dont il partageait toutes les idées et tous les regrets, C'est là qu'il mourut le 31 janvier 1814.

1. « Quand j'arrivai à Paris le 28 octobre 1803, j'avois 3.600 fr. ; je reçus le 1^{er} novembre suivant pour le dernier quartier de ma pension 740 fr. J'avois donc 4.340 fr. Je dépensai depuis le 28 octobre jusqu'au 31 décembre suivant 866 fr., savoir : 360 fr. pour un lit complet, 144 fr. pour les dépenses communes avec M. Debertier ; 146 fr. pour l'ordinaire, 119 fr. pour ma part de six couverts d'argent et une cuiller à soupe ; 22 fr. pour des lunettes à branches d'argent ; 3 fr. pour des lunettes à nez ; 20 fr. pour deux mois de loyer ; 11 fr. pour deux paires de bas ; 15 fr. pour deux paires de souliers ; 8 fr. pour du tabac ; 4 fr. pour blanchissage, 3 fr. pour liqueur et sucre, 3 fr. pour étrenne au portier et 8 fr. pour aumône (1804) ».

2. Ce passage est écrit après coup, car le manuscrit est daté de 1804.

Bibliographie. — *Annales de la religion* ; I, 60, 86 ; II, 69, 133, 256, 496 ; III, 481-488, 505-513 ; IV, 174, 320 ; V, 120 ; V, 486 ; XII, 38-41, 145.

Ami de la religion ; III, 383-384.

Sciout ; III, 611 ; IV, 532.

LOT

Danglars (ou **d'Anglars**) (Jean), né à Simeirois le 24 juillet 1739.

Si la constitution civile eut de chauds partisans dans l'ancien diocèse de Cahors, il semble cependant que le nombre des insermentés dépassa notablement celui des jureurs. En tout cas, lorsqu'il s'agit d'élire un évêque, on ne trouva d'abord aucun sujet dans le clergé indigène et on chercha un candidat au dehors. Le club poussa à l'élection de l'abbé Gouttes, un des membres de l'Assemblée nationale les plus complètement dévoués au nouvel état de choses ; Gouttes aurait sans doute été élu, mais le département du Lot se laissa devancer par celui de Saône-et-Loire, qui nomma Gouttes dès le 15 février. Assemblés le 27 du même mois, les électeurs du Lot se rabattirent sur un de leurs compatriotes, prêtre très populaire, quoique noble, Jean d'Anglars, archiprêtre de Cajarc. Bien qu'il ait droit à la particule, nous le désignerons cependant sous le nom de *Danglars* qu'il ne cessa pas de se donner et qui se trouve au bas de toutes ses lettres.

Né de parents pieux, le jeune Danglars avait reçu une éducation foncièrement chrétienne ; il embrassa la carrière ecclésiastique, et sut se faire estimer en pratiquant d'une façon exemplaire tous les devoirs de son état. Il n'était pas janséniste ; le 21 floréal an 3, il critique sévèrement la

conduite du métropolitain Sermet ; « il me paraît très peu courageux, très peu affermi dans le ministère constitutionnel ; il est très disposé à *peu agir et prier beaucoup*, » et il ajoute cette remarque : « Je ne sçais pas *inter nos* s'il apuisé ces principes dans un levain de jansénisme. » Laborieux, bon et généreux, il avait derrière lui une longue carrière de bonnes œuvres quand il fut appelé à l'épiscopat par le suffrage populaire.

Ici se place une circonstance assez particulière ; voici comment il en fait l'exposé dans une lettre du 3 floréal an 3 :

« Lorsque je fus nommé évêque, mes amis me conseil-
 « lèrent d'épargner les frais d'aller à Paris pour me faire
 « sacrer ; je fus à Tulle, où je fus sacré par l'évêque (le
 « 29 avril 1791), sans qu'il y eut d'autre évêque. J'avois
 « bien de la peine d'enfreindre ainsi les règles de l'Église
 « qui veulent qu'il y ait trois évêques pour en sacrer un
 « autre : mais, soit déférence pour l'avis des autres, soit
 « répugnance pour me produire sur un grand théâtre
 « comme Paris, soit nécessité d'épargner, soit enfin un
 « décret de l'Assemblée Nationale qui portoit que dans
 « les momens difficiles, le nouvel élu pouvoit s'adresser
 « au premier évêque pour se faire sacrer, tout cela joint
 « à l'intime conviction où j'étois que l'ordination faite par
 « un seul évêque étoit également valide, je me décidai,
 « sans avoir l'attention de décliner la juridiction du
 « métropolitain qui n'étoit pas encore nommé (erreur :
 « Sermet étoit nommé depuis le 28 mars et sacré depuis le
 « 26 avril) ni des autres évêques de la province dont j'igno-
 « rois les sacre. . . Je vous avoue que j'ai bien porté la peine
 « de cette inexactitude, car, outre le remords qu'elle m'a
 « causé, ça été un prétexte pour nos ennemis pour me disputer
 « mon caractère d'évêque. . . je vous expose mon cas. . .
 « je me conformerai en tout à ce qui sera décidé. . . ».

Le cas fut en effet examiné et longuement, car il fit l'objet d'un rapport au concile de 1797 ; on reconnut la validité de cette consécration illicite.

Quand il eut à composer son conseil, le nouvel évêque fut assez embarrassé, car il n'avait autour de lui aucun

sujet de valeur ; il n'eut que le choix entre les jansénistes et les philosophes, et il n'eut à se louer ni des uns ni des autres. Il rouvrit le séminaire, mais, là aussi, il dut se montrer facile et admettre aux ordres des jeunes gens qui ne présentaient de garanties ni du côté des études, ni du côté de la moralité ; il en résulta que les prêtres ordonnés par lui donnèrent par la suite de graves scandales, ou, quand ils n'apostasièrent pas, furent des hommes dépourvus de toute formation ecclésiastique.

Au moment de la Terreur, on ne sait pas exactement ce que fit l'évêque, pendant que les défections se multipliaient autour de lui, mais ce qu'on connaît de son caractère et de sa conduite avant et après l'année 1794 permet de croire qu'il resta pur de toute défaillance. Le seul fait établi, c'est qu'il réussit à sauver les reliques, précieux trésor de la cathédrale.

En 1795, on le retrouve au milieu de ce qui lui restait de son troupeau ; les rétractations lui avaient enlevé une partie de ses collaborateurs qui avaient résisté à la persécution jacobine ; et bien des paroisses étaient retournées à l'obéissance de leur pasteur légitime. Cependant, partout où son influence subsistait, Danglars se dépensa avec zèle, quoi qu'en aient dit quelques mécontents qui dénonçaient son apathie aux « Réunis ». Il visitait les plus humbles hameaux, aimant à s'asseoir au confessionnal pour entendre les enfants et les pauvres.

Il alla à Paris pour le concile de 1797, mais il n'assista pas à celui de 1801 et s'abstint même de s'y faire représenter.

Nommé en 1802 chanoine titulaire de Cahors, il mena une vie très édifiante ; il assistait avec ponctualité aux offices canoniaux ; sa charité était infatigable : sa maison était toujours ouverte aux malheureux et, en mourant, il ne laissa absolument rien d'une fortune qui avait été considérable. Il faut dire cependant que sa société préférée

était celle de prêtres qui avaient partagé ses erreurs, et en particulier de M. Plantade, curé de Sainte-Urcisse, dont l'adhésion au pacte de réconciliation religieuse ne passa jamais pour bien sincère. Il faut ajouter cependant que Mgr Cousin de Grainville, évêque de Cahors, lui témoignait beaucoup d'amitié; il y a donc tout lieu de penser que la tradition ne se trompe pas en disant que c'est dans les sentiments les plus édifiants que M. Danglars mourut le 15 septembre 1814.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 60, 276-287; II, 134, 406; III, 304; IX, 274-275; XV, 178-183.

Notice sur le clergé de Cahors pendant la Révolution, par le chanoine Floras, publiée et complétée par l'abbé Gary, Cahors, 1897.

Notes communiquées par M. l'abbé Gary et par M. le chanoine Albessard.

Lettre du général Danglars, frère de l'évêque, au Ministre des Cultes, du 5 août 1806 (Arch. Nat., F¹⁹. 1136).

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Deville (Gabriel), né à la Tour-de-France (Pyrénées-Orientales, diocèse d'Aleth) en 1749.

Le 30 janvier 1791, les électeurs assemblés à Perpignan, pour choisir un évêque, étaient au nombre de 166; 127 d'entre eux donnèrent leurs suffrages à l'abbé Molas, curé de Palalda, qui refusa; et le lendemain fut élu Gabriel Deville, chanoine et curé de Saint-Paul.

« Issu, dit le chanoine Torreilles, dans son *Histoire du clergé des Pyrénées-Orientales* d'une famille d'industriels aisés, Deville s'était voué tardivement à l'état ecclésiastique; sa complexion délicate et malade l'eût rendu

« inhabile aux rudes travaux de maître de forges. Prêtre,
« il a gardé de son origine, sinon une tendance à la spé-
« culation commerciale, tout au moins un vif désir de pos-
« séder de beaux revenus. Pour réaliser ses projets, il
« saura calculer, lésiner, multiplier les pétitions relatives
« à son traitement, et finir, grâce à ces stratagèmes, par
« se faire une réputation d'avare, contre laquelle il jugera
« bon de protester, sans que sa justification puisse, semble-
« t-il, trouver confiance.

« Tout avare est peu courageux : la crainte de perdre
« les écus amassés avec peine engendre tout naturellement
« la fièvre de la peur ; Deville ne fait point exception à la
« règle ; son avarice est doublée d'une poltronnerie que sa
« nature malade rend encore plus intense. Un homme
« qui craint de se rendre malade, qui narre avec des sou-
« pirs le moindre de ses rhumes, n'est pas capable, quand
« l'heure est venue, d'affronter les moindres périls. Aussi,
« le verrons-nous fuir devant les Espagnols sous le ridi-
« cule prétexte d'éviter un « auto-da-fe » ; puis, en face
« d'un nouveau danger, donner à ses prêtres l'exemple de
« l'apostasie.

« Tout avare est aussi un ambitieux, car, de tout temps, les
« hautes situations ont été la source des gros revenus.
« Certes, sur ce point Deville est déjà plus favorisé que
« beaucoup de ses confrères ; membre du chapitre de
« Saint-Paul, il joint à un bénéfice mieux doté que beaucoup
« de canonicats du diocèse d'Elne, la cure de la paroisse ;
« ce qui l'attire donc au poste de choix, ce n'est pas tant
« l'épiscopat avec ses honneurs, mais le gros traitement
« qu'il comporte.

« Malgré tous ces défauts, Deville n'est cependant pas
« ce qu'on appelle un mauvais prêtre ; nul n'a supecté ses
« mœurs, et si sa conscience est sujette à bien des com-
« plaisances, elle est encore accessible au remords. Mais
« il reste comme trait caractéristique une trop grande
« faiblesse de volonté ; du côté de l'intelligence, signalons
« aussi toutes les erreurs, toutes les étroitures, toutes les
« concessions dogmatiques au pouvoir civil d'un jansé-
« nisme sucé dès l'enfance avec le lait maternel, fortifié
« non seulement par toutes les leçons de l'éducation,
« mais par toutes les séductions de l'exemple.

Tel est le portrait que trace du nouvel évêque celui qui

est le mieux à même d'en parler ; la suite des événements montre combien ce sévère jugement était juste.

Sacré à Paris, par Gobel, le 1^{er} mai 1791 [et non le 26 avril par Talleyrand, comme on le dit communément], il retourna à Perpignan le 14 mai, pour y faire son entrée solennelle le lendemain qui était un dimanche ; les corps publics étaient au complet, malgré un orage qui éclata au moment où l'évêque entra dans le faubourg, mais les fidèles s'étaient généralement abstenus. Quant au clergé, il était en grande partie resté fidèle à M. d'Esponchez, l'évêque légitime ; sur 100 prêtres séculiers résidant en ville comme chanoines, curés, bénéficiers, aumôniers ou professeurs, il y avait eu 11 prestations de serments, et 8 pour 54 religieux.

Deville eut à choisir ses vicaires épiscopaux : la loi l'autorisait à les désigner lui-même ; il pensa donner une marque de civisme en priant le directoire départemental de lui indiquer les noms des sujets qui seraient agréables à l'administration. Il composa donc son conseil sous la direction des patriotes en y faisant entrer trois curés, cinq vicaires, deux bénéficiers, et le sous-principal du collège, Verdier, fut le premier vicaire ; à la tête du séminaire, il mit un professeur de l'Université, le chanoine Laval, un Père Minime, et un Père de la Merci, Villa, qui devait lui succéder plus tard comme évêque. Les cures de la ville, vacantes par refus de serment, furent données : Saint-Mathieu à un vicaire, Chambon, la Réal à un Augustin, Mus, Saint-Jacques au curé de Banyuls, Sardanne, dont nous aurons à reparler.

Il fallut dès l'origine songer à répondre aux écrits que M. d'Esponchez et ses partisans répandaient en abondance pour démontrer l'illégitimité de la nouvelle organisation religieuse ; Verdier, le premier vicaire, publia à son tour des brochures de polémique ; Deville trouva un meilleur moyen de répondre aux critiques ; ce fut de faire rendre

par le département un arrêté qui défendait la diffusion des écrits de l'évêque légitime sous peine de huit jours de prison.

Dans les premiers jours d'avril 1793, la guerre éclata et les Espagnols envahirent le Roussillon ; les prêtres insermentés rentraient derrière eux ; Deville fut fort effrayé de l'arrivée des Espagnols, il se voyait déjà conduit en Espagne, déféré au tribunal de l'Inquisition ; il préféra s'éloigner du danger et le 30 juin, demanda un « congé illimité pour se rendre auprès de l'évêque de l'Aude » ; puis, de Narbonne, il chercha à expliquer sa fuite ; il ne jugeait pas utile de s'exposer à être fait prisonnier « pour essayer l'opprobre d'un clergé fanatique, être livré à un tribunal diabolique et finir enfin par un auto-da-fé qui sera une fête pour le fanatisme ». A ces supplications pour obtenir une prolongation de congé, les administrateurs répondirent que la loi ne lui permettait pas de s'absenter plus de quinze jours, et il lui fallut retourner à Perpignan d'où l'ennemi s'était d'ailleurs éloigné, depuis la bataille de Peyrestortes, du 17 septembre.

Le 27 novembre, un nouveau danger vint menacer le pasteur timide ; il fut visité par deux patriotes qui, le pistolet à la main, le sommèrent d'abdiquer ses fonctions ; très épouvanté, il déféra à la menace, et le lendemain 29 novembre, il se présenta au département pour y faire sa déclaration d'abdication ; puis, se rendant au club, il dit « qu'il renonçait à d'anciennes erreurs, et, qu'ayant fait des dupes jusques ici, il ne voulait plus en faire dorénavant ». Cette apostasie fut saluée par les applaudissements des clubistes.

Deville fut le seul apostat du diocèse ; le 18 février 1794, les églises furent fermées ; les images saintes furent publiquement brûlées, et jour était pris pour demander à tous les prêtres la remise de leurs lettres de prêtrise, mais un retour offensif des Espagnols obligea les commissaires de

la Convention à renvoyer cette cérémonie qui n'eut pas lieu. Un certain nombre de prêtres abandonnèrent leur état, mais le clergé demeura intact, et seul l'évêque dut aller cacher sa honte loin de ceux que sa lâcheté avait scandalisés.

Le 18 mai 1796, Lebé, membre du presbytère, écrivait à Grégoire.

« Gabriel Deville, évêque de notre diocèse, qui dans le
 « temps avait renoncé à la foi, par une apostasie malheu-
 « reusement éclatante, mourut *hier* avec les sentiments
 « et le langage du plus grand pénitent, et après la réception
 « des sacrements. Peu après son apostasie, il se retira dans
 « ses foyers, traîna une santé languissante, et reconnut
 « visiblement le doigt de Dieu. En mourant, il a témoigné
 « les plus grands sentiments d'attachement à la religion
 « catholique et a réparé, autant qu'il a été en lui, les
 « outrages qu'il lui a faits.

M. le chanoine Torreilles pense qu'il s'est rétracté : « Je n'ai, dit-il, comme preuve de sa rétractation que la brochure bien connue ; sur la *Rétractation de trois évêques constitutionnels*, mais le fait me paraît incontestable, car je le trouve signalé dans des écrits contemporains de sources diverses (assermentés et insermentés) ».

Bibliographie — *Annales de la Religion*, II, 569-570 ; III, 165.

Perpignan pendant la Révolution, par le chanoine Torreilles.

Histoire du clergé des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution, par le même.

Villa (Dominique-Paul), né à Mondavezan (diocèse de Rieux), le 25 septembre 1735.

Religieux de la Merci, il avait été provincial et il était en 1790 professeur de morale à l'Université de Perpignan. Nous avons vu qu'il fut nommé par Deville directeur du séminaire ; à la fermeture de cet établissement, il s'occupa de la desserte de la paroisse

de Saint-Mathieu, et quand les vicaires épiscopaux et les prêtres de Perpignan se dispersèrent au commencement de la Terreur, il resta à son poste ; le 17 janvier 1794, ayant fait un enterrement en public, il fut dénoncé et dut s'abstenir de faire aucun acte extérieur du culte supprimé. Pendant un an, il resta inactif, mais le 4 mars 1795, il reprit ses fonctions dans une chapelle qui remplaçait la paroisse de Saint-Mathieu ; le 1^{er} avril, Sardanne, de Saint-Jacques, en faisait autant pour ses propres paroissiens dans une autre chapelle, et la paroisse de Saint-Jean se reconstitua peu après.

Le 1^{er} avril, un des vicaires épiscopaux, Mathieu, était allé chercher les saintes huiles à Narbonne, et l'évêque Besaucèle, agissant aux lieu et place du métropolitain, dont on n'avait pas de nouvelles, donna à l'envoyé de Perpignan les pouvoirs nécessaires à défaut de l'évêque. Au mois de juin, Sermet, le métropolitain, envoya aussi des pouvoirs plus réguliers à Lebé, de Rivesaltes, également ancien vicaire épiscopal, et, ayant reçu une démission en forme de Deville, invita le clergé de Perpignan à constituer un presbytère.

Le 4 février, ce presbytère fut nommé ; il se composait de la plupart des vicaires épiscopaux de Deville, Verdier, Villa, Mathieu, Lebé, Mus, mais le curé de Saint-Jacques, Sardanne qui, intentionnellement peut-être, avait été laissé en dehors, prétendit que tout le clergé du diocèse devait participer à cette désignation, et il constitua un autre presbytère qui déclara que le premier s'était établi en violation des règles canoniques. Il s'en suivit une interminable contestation, pendant laquelle parurent de nombreux écrits généralement injurieux, et cela au grand préjudice de la paix. Les évêques réunis à Paris se laissèrent circonvenir par Sardanne et lui envoyèrent des encouragements ; Sermet, qui était plus près, voyait plus juste en disant que les deux partis avaient également tort ; il vou-

lait aller mettre tout le monde d'accord dans un synode qui fut convoqué pour le 10 mai 1797, mais les circonstances ne lui permirent pas d'aller à Perpignan, et, pendant le concile de 1797, il fut fait une troisième élection qui porta la confusion à l'extrême. La disparition de Sardanne rendit possible la réunion pour procéder à l'élection d'un évêque. Un premier tour donna à Villa 1.178 voix sur 3.252 votants ; au second tour, le 25 février, 1.798, il y eut 4.568 votants et Villa en eut 2335, ce qui faisait une majorité suffisante, mais on remarqua qu'il n'eut à Perpignan que 14 voix la première fois et 28 au scrutin définitif. Villa fut sacré le 6 mai 1798, mais Mathieu, qui avait fait l'élection, en fut mal payé ; de curé de la cathédrale il devint archidiaque, situation qu'il jugeait désavantageuse et contre laquelle il réclama avec peu de mesure. L'évêque, sentant l'hostilité de son presbytère, ne le réunissait pas, et même, partant, en juin 1798, pour une tournée de cinq mois, il fit défense au presbytère de siéger en son absence. La discorde régna de nouveau dans le pays et dura jusqu'au concile.

Démissionnaire en 1801, Villa pensa se fixer à Paris ; il vit son successeur, Mgr de La Porte, et lui promit de ne plus retourner dans le Roussillon ; cependant, par la maladresse du préfet, le nouvel évêque se trouva bientôt en conflit avec une partie de ses prêtres et avec les autorités civiles ; malgré les engagements qu'il avait pris, Villa, après avoir d'abord encouragé de loin les opposants, se rendit à Perpignan et se mit à présider des conciliabules dirigés contre l'évêque et composé de ceux-là même qui depuis quatre ans n'avaient cessé de le vilipender. Cette situation fâcheuse prit fin au commencement de 1804 ; Portalis fit une enquête dont les résultats furent favorables à l'évêque ; le préfet reçut de sévères avertissements et tout rentra à peu près dans l'ordre.

Villa resta à Perpignan dans une espèce d'isolement dû

à son manque de franchise dans ses rapports avec son évêque. Les prêtres assermentés étaient seuls à le fréquenter ; il disait la messe dans sa maison, et les jours de dimanche et de fêtes, il assistait à la messe paroissiale confondu dans les rangs des fidèles. A la fin de l'année 1813, il parut recevoir avec plaisir la visite de deux anciens capucins, hommes très estimés : mais le curé de Saint Mathieu, ancien constitutionnel, craignant qu'on n'amenât son évêque à une rétractation, sut rompre ce commerce et consolida le malade dans la pensée que son rôle avait été parfaitement légitime, et qu'il n'avait pas à s'arrêter à des pensées de réconciliation qui n'étaient que de vains scrupules. Peu après Villa mourut, le 24 janvier 1814 d'une attaque d'apoplexie ; le clergé de Saint Mathieu, composé de constitutionnels, assista seul à son convoi.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, V, 22, 68 ; VI, 482 ; VII, 95 a, 191 a ; IX, 184-192 ; X, 170-171 ; XII, 145 :

Torreilles, *op. cit.*

TARN

Gausserand (Jean-Joachim), né à Conte, paroisse des Avalats, canton de Saint-Juery (Tarn), le 25 décembre 1749.

Ordonné prêtre à l'âge de 29 ans, par M. de Bernis, il fut deux ans vicaire à Labeissière-Cauceil ; en février 1780, il devint bénéficiaire du Chapitre de Sainte-Cécile à Albi, et presque aussitôt promoteur du diocèse. Le 25 mai 1788, il reçut la cure de Rivières, et le titre de promoteur forain du district de Gaillac.

Élu député en 1789, il siégea avec les membres du parti

le plus avancé, et ne fit aucune difficulté pour prêter le serment, dès la séance du 27 décembre 1790. Aussi, quand les électeurs se réunirent à Castres, le 13 mars, pour donner un successeur au cardinal de Bernis, réputé démissionnaire pour refus de serment, ce fut le nom de l'abbé Gausserand, qui sortit de l'urne, au troisième tour de scrutin, le 15 mars, contre celui du carme Sermet, qui, peu après, allait se consoler de son échec en devenant métropolitain du Sud et évêque de Haute-Garonne. Le 16 mars, les administrateurs du département écrivirent à Gausserand pour lui annoncer son élection; le 27, il envoya son acceptation, et, après avoir reçu l'institution de Barthe, le nouvel évêque du Gers, il fut sacré à Notre-Dame de Paris, le 3 avril, par Lamourette, métropolitain de Lyon.

Le premier mai, dimanche de Quasimodo, Gausserand fit son entrée à Albi, au son des cloches, et fut reçu par les corps publics, entourés par la Garde nationale; en dépit des harangues et des illuminations, la cérémonie fut froide, et la population s'abstint en majorité de toute manifestation: ce fut pour l'évêque une première déception. Si Castres lui fit, quelques jours après, une réception plus bruyante, il retrouva à Lavaur une abstention significative.

« D'un caractère doux, a écrit un contemporain, d'un abord aimable et gracieux, de mœurs austères et de belle prestance, il s'était concilié l'affection de tous ceux qui l'avaient approché; il fut resté un prêtre modèle, sans l'ambition; vainement nous chercherions dans sa vie une autre tache que l'orgueil. »

Il publia à Paris, le 30 mars, son mandement de prise de possession, et le même jour partait de Rome à son adresse une lettre du cardinal de Bernis, qui protestait contre son intrusion: « Si c'était un étranger, un inconnu, un ennemi qui me portât un coup si cruel, peut-être y serais-je moins sensible!... mais vous, vous que j'avais associé à mes travaux, à mes conseils, à mes pensées... »

Gausserand ne manqua ni de zèle, ni de savoir-faire, et le diocèse lui dut une organisation à peu près complète. Son esprit modéré l'éloignait de toute violence, et jusqu'à 1793, il laissa dans leurs paroisses une quarantaine de curés insermentés; ce n'est pas précisément par esprit de conciliation, mais parce qu'il se voyait hors d'état de les remplacer, et il préférait tolérer des prêtres qu'il appelait réfractaires, plutôt que de livrer des paroisses à certains assermentés ou que de suspendre l'exercice du culte; telle ne fut pas la manière de voir de quelques-uns de ses confrères, et il faut lui en savoir quelque gré. En général, le diocèse d'Albi donna à peu près la même proportion d'assermentés que le reste de la région; seuls les districts de la montagne se montrèrent plus fermes et imitèrent l'exemple qui leur venait du Cantal ou de la Lozère; le pays de plaine copia plutôt le pays toulousain. Deux grands et puissants corps religieux, les Doctrinaires de Lavaur et les Bénédictins de Sorrèze, adhérèrent presque unanimement à la constitution civile; au contraire les Lazaristes qui dirigeaient le séminaire d'Albi ne donnèrent qu'un petit nombre de sujets au clergé assermenté; le séminaire fut d'ailleurs fermé en 1792; la maison fut vendue et employée comme fonderie, puis on y établit l'école centrale. Gausserand avait cependant eu le temps d'ordonner une quarantaine de prêtres.

Les révolutionnaires du Tarn semblaient attacher une importance particulière à la destruction des églises; Gausserand tint tête aux vandales avec toute l'énergie dont il était capable, et s'il ne lui fut pas possible de protéger sa magnifique cathédrale contre toute déprédation, il la sauva au moins de la ruine totale qui avait été décidée.

Si grande que fût l'influence de l'évêque, il ne put cependant empêcher la persécution sanglante de se déclarer en 1792 contre les insermentés, et, à mesure que le temps marchait, la faveur du pouvoir pour les assermentés deve-

nait de l'indifférence, de la malveillance, de l'hostilité et enfin de l'acharnement. A la fin de 1793, il n'y eut plus de distinction entre les ministres du culte, qu'ils eussent ou non prêté le serment; Gausserand fut obligé de se cacher et son clergé se dispersa, donnant, comme partout ailleurs, le spectacle de honteuses faiblesses. En 1795, à la réouverture des églises, quand Gausserand essaya de réunir ses prêtres, il constata un terrible déchet; 200 avaient abdicqué, 40 s'étaient mariés; plusieurs s'étaient réfugiés dans des fonctions civiles, et beaucoup allaient se rétracter. Il écrit le 8 thermidor an 3 (26 juillet 1797) :

« Le nombre de ceux qui sont demeurés fermes dans les
 « principes et maximes de la religion n'exède pas celui
 « de cent; tous les autres, cédant à la Terreur ou aux
 « fausses insinuations, ont renoncé à leur fonctions...
 « Comment desservir un département avec aussi peu de
 « prêtres; il en faudroit presque le double pour remplir
 « les fonctions dans la moitié de chacun des cinq districts;
 « vous donnez à la vérité assez de latitude pour l'indul-
 « gence envers ceux qui se sont laissés surprendre; mais
 « vous ne sauriez nous délivrer de l'embarras où nous
 « sommes de l'étendre trop pour les uns, qui peuvent dans
 « le fond être plus coupables, et pas assez pour d'autres. »

En correspondance régulière avec les « Réunis », Gausserand prit part au concile de 1797, mais sa mauvaise santé l'empêcha d'aller à Paris en 1801; il tint un synode avant le concile de 1797; il en réunit un autre pour publier les décrets qui y avaient été portés, et un troisième pour faire désigner le député qui devait représenter le Tarn à l'assemblée de 1801.

Au Concordat, quand l'abbé Boyer d'Anti, vicaire général de Mgr Rollet, évêque de Montpellier, vint prendre possession, Gausserand vint l'attendre, revêtu des ornements pontificaux, au seuil de la cathédrale; l'abbé Royer passa devant lui sans s'arrêter et entra dans l'église pour procéder à la réconciliation. Il faut dire que, dans une entrevue antérieure, Gausserand avait refusé toute soumission

ayant l'apparence d'une rétractation, ce qui justifiait la sévère leçon que lui donnait le vicaire général de Montpellier. En 1804, on essaya d'obtenir de Gausserand un acte permettant de le regarder comme réconcilié, mais la lettre qu'il écrivit contenait des réserves qui empêchèrent de la recevoir; enfin, en 1808, le curé de la Drèche, près Albi, eut avec l'autorité un conflit dans lequel Gausserand crut devoir intervenir; l'évêque, qui n'était plus Mgr Rollet, mais Mgr Fournier, se vit dans l'obligation de lancer un interdit contre Gausserand; celui-ci se retira alors à Toulouse, et termina sa vie loin de toute consolation, et peut-être de toute espérance; ses dernières années furent marquées par la souffrance, et c'est dans une demi-folie que la mort le surprit le 12 février 1820. On ne sait s'il fut enterré avec les prières de l'Église.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 584; IX, 273-277; X, 170; XII, 145.

Le diocèse d'Albi; ses évêques et ses archevêques, par Hip. Crozes, Albi, 1878.

Les prêtres du Tarn persécutés pendant la Révolution, par Rossignol.

Nos martyrs, par le chanoine Maffre (*Semaine religieuse d'Albi*).

Albia Christiana.

Archives de l'archevêché d'Albi. — Archives du Tarn.

Documents communiqués par M. le chanoine Pauthe.

MÉTROPOLE DU SUD-OUEST

(10 départements : Gironde, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Deux-Sèvres, Dordogne, Haute-Vienne, Landes, Lot-et-Garonne, Vendée.)

GIRONDE

Pacareau (Pierre), né à Bordeaux, le 27 septembre 1711.

Il était chanoine de Saint-André à Bordeaux, et passait pour un prêtre savant et éloquent ; deux fois, en 1769 et en 1787, il avait été vicaire capitulaire ; ses principes jansénistes lui firent approuver la constitution civile, et si, en prêtant serment, il attrista quelques-uns de ses confrères, on peut dire qu'il n'en étonna aucun. Pour justifier sa conduite, il publia le 1^{er} mars 1791, un écrit intitulé : « Réflexions sur le serment civique » ; il prenait ainsi position parmi les militants du parti, et quand il y eut à élire un évêque, on oublia ses infirmités pour le mettre à la tête du diocèse constitutionnel de la Gironde. Il fut élu le 15 mars, au troisième tour, contre le dominicain Constant, dont il fit son premier vicaire épiscopal ; quand celui-ci eut été élu à Agen, il choisit comme principal collaborateur le doctinaire Dominique Lacombe, qui devait plus tard lui succéder.

Incapable de faire le voyage de Paris, Pacareau fut sacré le 3 avril, dans la cathédrale de Bordeaux, par le

nouvel évêque des Landes, Saurine ; son mandement de prise de possession, auquel est jointe sa « lettre de communion » adressée au pape est daté du 12 avril.

Doux, modeste, charitable et instruit, son administration fut celle d'un vieillard étranger aux passions et aux violences ; ses infirmités lui permettaient peu de paraître dans les cérémonies, et il laissait Lacombe gouverner à sa place.

En 1793, il n'eut pas à livrer ses lettres ; on eut pitié de son grand âge, et, sans l'inquiéter, on le laissa disparaître jusqu'en 1795. Il adhéra alors à l'encyclique des « Réunis » laissant de plus en plus à Lacombe la conduite des affaires ; il ne tarda pas à tomber en enfance, et s'éteignit le 5 septembre 1797, à l'âge de 86 ans.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 409 ; II, 406 ; V, 377, 393-396, 474-475 ; VI, 136.

Histoire de la Terreur à Bordeaux, par Aur. Vivie, 2 vol. 1877.

On a de lui : *Réflexions sur l'usure et le prêt à intérêt*, 1784.

Mémoire expositif des droits du Chapitre de Saint-André sur les cures de sa dépendance, Bordeaux, 1787.

Analyse d'une plainte au sujet du mémoire précédent, 1787.

Réflexions sur le serment (anonyme), Bordeaux, 1791.

Lacombe (Dominique), né à Montréjeau, diocèse de Comminges, le 25 juillet 1749.

Elève des Doctrinaires au collège de sa ville natale, puis à Tarbes, il entra dans leur société en 1766, y remplit divers emplois et fut ordonné prêtre en 1777. Successivement professeur à Chauny, puis au collège de l'Esquille à Toulouse, il devint maître des novices et enfin fut nommé, en 1788, principal du collège de Guyenne à Bordeaux. C'est là que, dès les débuts de la Révolution, il se fit remarquer par l'ardeur avec laquelle il se portait vers les idées nouvelles ; sa parole facile et entraînante fit de lui un des orateurs les

plus écoutés au moment où les orateurs ne manquaient pas. L'église de son collègue fut désignée pour être le siège d'une paroisse nouvelle, et il y fut chargé des fonctions curiales. Nous avons vu qu'il devint le premier collaborateur du vieil évêque Pacareau; c'est lui qui, par la parole et par la plume, défendait les principes de la nouvelle église, mais s'il le fit avec quelque talent, il se fit surtout remarquer par sa farouche intransigeance à l'égard des insermentés : on trouve peu d'écrits aussi virulents que les siens dans la littérature constitutionnelle; les prêtres non-jureurs y sont traités avec la dernière injustice, et, quand le Pape est mis en cause, c'est avec la passion haineuse du gallican forcené.

Élu à la Législative en 1791, Lacombe donna sa démission le 27 avril 1792, mais il n'est pas exact de dire qu'il n'ait jamais siégé; il fit à Paris un séjour pendant lequel il habita rue Sainte-Anne (Lettre du Directoire départemental de la Gironde, du 7 août 1792. Arch. Nat. F.19, 1258).

Ses amis prétendirent que sa démission était motivée par la loi prohibant le costume ecclésiastique, cependant il avait parlé en faveur de cette loi; de même, quand parut la loi qui faisait entrer le divorce dans les mœurs publiques, il consacra à cette question un écrit où il établit avec force et orthodoxie la doctrine de l'Église, mais il n'a pas un mot pour indiquer ensuite ce que les catholiques ont à faire pour résister à cette loi antichrétienne et antisociale. Il pensait peut-être échapper ainsi aux vengeances des jacobins; il n'y réussit pas, et quand vint la Terreur, il fut considéré comme suspect et arrêté; il ne recouvra la liberté qu'en abdiquant ses fonctions et en livrant ses lettres de prêtrise, le 29 novembre 1793.

Malgré cette lourde faute, on le retrouve, lors du rétablissement du culte, aux côtés de Pacareau, et il exerce au nom de son évêque de plus en plus affaibli une autorité que personne ne paraît vouloir contester. Ce fut lui que le clergé constitutionnel bordelais envoya comme député au concile

de 1797, et on ne voit nulle part que ses faiblesses passées lui aient été reprochées tant il est vrai que, dans ces jours troublés, l'audace était le plus sûr moyen de faire oublier les défaillances les plus graves.

Pacareau mourut pendant le concile, et le 24 décembre 1797, Lacombe était désigné pour lui succéder par le vote du presbytère de Bordeaux qui restait en possession du droit de nomination, puisque le décret conciliaire relatif aux élections épiscopales n'était pas encore publié. Saurine, des Landes, qui avait été son compétiteur, le sacra à Notre-Dame de Paris, le 4 février 1798, et peu après Lacombe se rendait à Bordeaux pour prendre possession de son siège. Il est impossible de nier qu'il fit preuve d'une activité et d'une habileté peu communes ; il réussit à donner à l'église assermentée de Bordeaux une vitalité qu'elle n'avait jamais connue et à faire taire les partis qui jusque là s'étaient disputé les places et l'influence. Moins heureux dans son rôle de métropolitain, il fit des efforts inutiles pour pourvoir d'évêque les églises veuves de sa circonscription, sur neuf suffragants, il en avait perdu six par l'apostasie et il ne réussit que dans la Dordogne à faire donner un successeur au malheureux Pontard ; encore fallut-il attendre l'année 1801, pour pouvoir le sacrer, et quelques mois après le nouvel élu mourait.

Mis en relief par ses relations avec les « Réunis », Lacombe fut l'un des vice-présidents du concile de 1801, et, quand il s'agit de prendre quelques représentants de l'épiscopat constitutionnel pour entrer dans la hiérarchie instituée en 1802, il fut désigné pour l'évêché d'Angoulême. On sait qu'il fut un de ceux qui protestèrent le plus violemment contre la demande de rétractation et l'offre d'absolution faite au nom du cardinal Caprara, par M. Pancemont. C'est la lettre de Lacombe à Binos, ancien chanoine de Comminges, qui reproduit avec le plus de couleur l'une des versions de la fameuse scène du Samedi Saint 1802.

Cette lettre célèbre montre combien se faisaient illusion ceux qui croyaient que le Concordat avait amené une réconciliation sincère entre les deux fractions du clergé français.

En 1804, Lacombe signa une lettre de soumission, et ses collègues attribuèrent ce qu'ils jugeaient une défection aux suites d'une attaque qui venait de lui enlever une partie de ses forces physiques et morales.

Gallican avant tout, Lacombe fut pendant toute sa vie l'adulateur du pouvoir établi, et son esprit d'indépendance ne s'exerça qu'à l'égard du Saint-Siège. Il avait le désir du bien, quelque pratique des choses administratives, une parole facile, bien qu'un peu vulgaire, mais il manquait du don nécessaire aux administrateurs : la connaissance des hommes ; dominé par ses préjugés, il attira à lui d'anciens constitutionnels, dont plusieurs étaient des hommes tarés ; il se montra dur et injuste pour des ecclésiastiques dont le seul tort était de n'avoir pas épousé ses rancunes, et il mit dans son diocèse l'esprit de division et de révolte.

Impitoyable pour ses subordonnés, il fut plat avec les autorités civiles, quelles qu'elles fussent, recevant, avec les marques d'une déférence servile, les communications du moindre préfet. Avec Napoléon, il se montra le plus obséquieux des courtisans, et dans le concile de 1811, il applaudit aux mesures persécutrices prises contre le Pape. Cela ne l'empêcha pas d'acclamer les Bourbons restaurés, et lorsque le duc d'Angoulême traversa sa ville épiscopale, il se présenta pour lui offrir ses hommages, bien qu'il lui ait été notifié qu'il ne serait pas reçu, et il ne le fut pas, en dépit de ses instances. Aux Cent-Jours, il alla traîner sa soutane violette au Champ-de-Mai. Mais après Waterloo, il se retrouva royaliste, fatiguant de ses adulations un gouvernement qu'il avait renié. Il ne se montra indépendant que pour refuser sa démission qui lui était demandée pour le bien de son diocèse.

En 1823, la duchesse d'Angoulême vint à Angoulême et, bien qu'affaibli par deux attaques, Lacombe demanda à être admis auprès de la Princesse ; il essuya un humiliant refus et en fut tellement affecté que le surlendemain matin, 23 avril 1823, il mourait presque subitement sans qu'on eût le temps de lui donner les derniers sacrements.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, V, 474 ; VI, 233, 322 ; VII, 38a ; VIII, 51-56d ; IX, 431 ; XII, 468 ; XIII, 529 ; XV, 132-140.

Sa vie, par l'abbé Blanchet, d'Angoulême, encore inédite.

Vivie, *op. cit.*

Dominique Lacombe, par l'abbé Lestrade, dans la *Revue de Comminges*, 1903.

CHARENTE

Joubert (Pierre-Mathieu), né à Angoulême, le 16 novembre 1748.

Vicaire à Saint-Yrieix, curé de Touves (1777) et, en octobre 1778, curé de Saint-Martin d'Angoulême, des froissements d'amour-propre l'avaient rangé dans le parti des mécontents. Élu, en même temps que son évêque, M. d'Albignac, aux États-Généraux, il suivit le mouvement révolutionnaire et prêta serment dans la séance du 27 décembre 1790. M. d'Albignac étant réputé déchu de sa charge épiscopale pour refus de serment, les électeurs furent convoqués, le 6 mars, dans l'église de Saint-Pierre d'Angoulême, avant même l'expiration des délais légaux, et le surlendemain, jour du mardi-gras, Joubert fut élu par 237 voix sur 390 votants. Comme il était à Paris, il put s'y faire sacrer, dès le 27 mars, par Gobel ; Saurine, sacré un mois auparavant comme évêque des Landes, lui avait donné l'institution

en sa qualité de plus ancien évêque de la province ecclésiastique.

Le nouvel évêque se mit aussitôt en route pour gagner son diocèse; il y entra le 3 avril, mais son installation solennelle fut remise au 10, dimanche de la Passion. Le même jour, il faisait paraître un mandement apologétique auquel M. d'Albignac avait répondu par avance en faisant voir l'illégitimité de l'élection, de la consécration et de la mission du nouveau pasteur.

Après avoir ordonné quelques séminaristes, Joubert retourna, le 3 mai, occuper sa place à la Constituante; il laissa l'administration aux vicaires épiscopaux et ne reparut qu'en octobre, quand fut dissoute la première assemblée. Il visita alors une partie du pays, assidu aux réunions des sociétés dites des « Amis de la Constitution », près desquelles il allait prendre la consigne. Il fut d'ailleurs modéré à l'égard du clergé insermenté, contre lequel il ne paraît pas avoir cherché à appeler les rigueurs administratives; il avait d'ailleurs assez de préoccupations avec le clergé qui lui était soumis, ou plutôt ne l'était pas : indociles et mal disposés pour leur évêque, les prêtres constitutionnels lui créèrent de nombreuses difficultés; mais les autorités civiles ne lui en donnèrent pas moins; appelé à Paris par ses affaires, Joubert avait obtenu un congé du département; quand il en demanda la prolongation, il subit un refus accompagné de considérations désobligeantes; il n'en fallait pas plus, paraît-il, pour faire déborder la coupe; le 26 décembre 1792, l'évêque envoya sa démission et annonça son intention de solliciter les fonctions de vicaire dans une paroisse de campagne. On ne le revit pas à Angoulême, et il ne fut jamais remplacé comme évêque.

Il ne devint pas vicaire de campagne, mais vicaire épiscopal de l'évêque Jarente, à Orléans; c'était un titre lui donnant droit à un traitement, et l'évêque, moins difficile que le directoire départemental de la Charente, lui laissait

toute liberté d'aller surveiller ses affaires à Paris. On finit par savoir quelles étaient ces affaires : le 21 septembre 1793, Joubert épousa, à la municipalité de Versailles, Marie-Geneviève Evrard (morte le 23 décembre 1840) ; il prit dans l'acte la qualité de vicaire épiscopal, mais il eut la pudeur de ne pas demander à quelque prêtre indigne une bénédiction sacrilège. Il répudia dès lors ce qui lui restait de son caractère ecclésiastique ; en l'an 4, il figure dans l'Almanach comme membre de l'administration centrale du département de la Seine ; en l'an 8, il est administrateur de l'Octroi de Paris, d'où il passe à Douai comme préfet du Nord (2 mars 1800). Il échangea cette situation, le 27 janvier 1801, contre celle de conseiller de préfecture de la Seine, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

De son mariage étaient nés trois enfants : un fils mort en bas âge, un autre fils qui fut directeur de l'Octroi, et une fille qui se maria avec le saint-simonien Bazard.

Joubert mourut à Paris, le 26 avril 1815 ; on trouve son acte de sépulture dans les registres de la paroisse de Sainte-Marguerite, ce qui permet d'espérer qu'il avait mis ordre à sa conscience. Il est enterré au cimetière du Père-Lachaise.

Bibliographie. — *Le clergé charentais pendant la révolution*, par l'abbé Blanchet. Angoulême, 1898.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Robinet (Isaac-Étienne), né à Saint-Jean-d'Angély, le 18 novembre 1731.

Le département de la Charente-Inférieure était formé principalement des anciens diocèses de Saintes et de La

Rochelle : les deux évêques, MM. de la Rochefoucault et de Coucy, refusèrent le serment, et l'on sait que le premier fut, à cause de ce refus, massacré aux Carmes, le 2 septembre 1792, avec son frère l'évêque de Beauvais, et avec l'archevêque d'Arles.

Le clergé rochelais avait fourni de très nombreuses recrues au parti constitutionnel, et il ne manqua pas de sujets pour briguer le poste d'évêque. Réunis le dimanche 27 février, les électeurs, après un premier tour de scrutin, qui resta sans résultat, donnèrent la majorité au second tour à M. Robinet, curé de Saint-Savinien-du-Port, qui eut 212 voix contre 157 à M. Le Roy, curé de Saint-Sauveur de La Rochelle. Robinet, qui n'avait pas fait partie du corps électoral, fut amené le lendemain devant l'assemblée ; il y entra chaussé de guêtres en laine, et le public parut satisfait de voir un évêque dans cet attirail rustique, qui ne rappelait pas, même de loin, le faste tant reproché aux évêques de l'ancien régime.

Quelques jours après, Robinet, muni d'une somme de 3.000 livres qui lui furent versées à valoir sur son traitement de 12.000, se mit en route pour chercher à Paris l'institution et la consécration. Ce fut Saurine, évêque des Landes depuis un mois, qui l'institua, et Lindet, de l'Eure, le sacra à Notre-Dame, le 20 mars, second dimanche de Carême.

Qu'était Robinet ? Rainguet, dans la *Biographie saintongeaise* (p. 501) dit de lui : « Il avait un caractère sans énergie, des mœurs paisibles... homme d'assez d'esprit, d'un savoir ordinaire, de bonne société, il se faisait aimer de ses paroissiens. » L'abbé Briand est plus sévère quand il dit (III, 66) « Robinet était un homme aussi dépourvu de la véritable science qu'il était dénué de toute élévation d'âme... prêtre plus bassement pusillanime que profondément pervers. »

Le nouvel évêque fit son entrée à Saintes qui devait être

sa résidence, le 31 mars; il fut reçu au son des cloches et du canon; le soir toute la ville fut illuminée. La prise de possession à la cathédrale fut renvoyée au dimanche 10 avril, parce que, le 3, Robinet avait dû se rendre à Bordeaux pour coopérer au sacre de Pacareau et de Pontard, élus le premier métropolitain du sud-ouest, le second évêque de la Dordogne. Robinet retourna à Bordeaux le 5 juin, pour assister le métropolitain Pacareau qui sacrait ce jour-là Constant, élu en Tarn-et-Garonne, et Mestadier, évêque des Deux-Sèvres. Dès sa première installation, Robinet avait composé son conseil, en y faisant entrer des ambitieux, des mécontents, des religieux sortis de leur couvent, qui, par la suite, donnèrent le scandale d'une apostasie presque générale.

Vivement attaqué par les mandements des évêques légitimes, Robinet, incapable de répondre à leurs arguments, se laissa entraîner par les conseils des violents, et encouragea la persécution des insermentés; les chapelles des religieuses où les fidèles avaient suivi les prêtres qui n'avaient pas prêté serment, furent fermées, et ceux qui avaient l'habitude d'y aller prier furent molestés de toute manière.

Après avoir excité contre les non-jureurs la fureur des ennemis de la religion, Robinet ne tarda pas à voir cette rage irréligieuse se tourner contre tout prêtre, insermenté ou non. Au mois de novembre 1793, la châsse de saint Eutrope fut enlevée, et les précieuses reliques restèrent un mois abandonnées jusqu'à ce que de pieux fidèles les eussent soustraites aux profanations. Sur les sept églises de La Rochelle, trois devinrent des cuisines militaires, une fut convertie en magasin de la marine, une en écurie, une en marché; la cathédrale fut destinée aux foires; le clergé assermenté fut mis en demeure d'apostasier et un grand nombre de défections se produisirent; cinq des vicaires épiscopaux se marièrent et Le Roy, le compétimeur de Robi-

net, mourut subitement le jour même où il avait contracté une union sacrilège.

L'évêque Robinet abdiqua le 6 décembre 1793, livra toutes ses lettres d'ordre et se retira à Torxé, près de Saint-Jean d'Angély, auprès de son frère; il y vécut en compagnie de deux prêtres assermentés, abdicataires comme lui, cherchant à calmer son ennui, et peut-être à endormir ses remords, en prenant part aux travaux champêtres. Lui, qu'on avait connu naturellement gai et communicatif, était devenu morose et taciturne. Il mourut à Torxé, le 8 septembre 1797, sans que rien puisse faire espérer qu'il se soit repenti.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, VII, 39.

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes.

Éphémérides rochelaises, par Jourdan.

Histoire des Rochelais, par Léop. Delayant.

Biographie saintongeaise, par Rainguet.

Histoire de l'Église santone et anisienne, par l'abbé Briant, 3 vol. La Rochelle, 1843; t. III, ch. VII.

Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, par D. Massiou, Saintes, 1846, t. VI.

Études documentaires sur la ville de Saintes, par Echassériaux, La Rochelle, 1868.

Deux victimes des septembriseurs : Pierre de la Rochefoucault et son frère, etc., par L. Audiat, Lille, 1897.

Archives municipales et départementales de La Rochelle.

CORRÈZE

Brival (Jean-Jacques), né à Faugères, le 9 avril 1727.

Le procureur-syndic de la Corrèze, Jacques Brival, le futur conventionnel, convoqua pour le 20 février 1791 les électeurs qui devaient procéder à la nomination d'un évêque

en remplacement de M. de Saint-Sauveur, insermenté. L'assemblée se réunit dans la ci-devant cathédrale, et, après deux jours d'opérations, donna la majorité de 85 voix sur 168 votants à Jean-Jacques Brival, oncle du procureur-syndic.

Le nouvel évêque avait fait partie de la Compagnie de Jésus, puis l'évêque de Limoges lui avait donné la petite cure de Lapleau. « D'une nature bienveillante et douce, dit son biographe, M. René Fage, de mœurs pures, suffisamment instruit, simple dans ses goûts, et sincère dans sa foi », il fut poussé par son neveu à prêter le serment, pendant qu'un autre de ses neveux, qui fut en 1802 curé de Tulle, préférait l'exil au serment. Vieillard irrésolu et timide, il s'était laissé nommer maire de sa paroisse, ne condamnait pas les nouveautés du jour, et, vu le petit nombre de prêtres assermentés du département, il se trouva porté à l'épiscopat.

L'administration lui alloua la somme nécessaire pour faire le voyage de Paris, et il en revint le 27 mars, après avoir été sacré le 13 du même mois, à l'Oratoire, par Saurine, évêque des Landes. Son installation eut lieu en grande pompe sous les yeux de son neveu, tout heureux du nouveau moyen d'influence dont il disposait près de ses compatriotes.

Brival sacra à Tulle le 29 avril, Danglars, l'évêque du Lot, et un mois après, il se rendait à Guéret pour participer au sacre de Huguet, élu dans la Creuse.

Il ne disposait que de 40 prêtres assermentés pour 320 paroisses ; pour parer à cette insuffisance, il crut devoir faire de nombreuses ordinations ; on lui reprocha d'avoir élevé au sacerdoce des individus qui n'avaient ni la capacité ni même l'âge nécessaire.

Malgré ses 75 ans, Brival paraît avoir été un évêque actif : en 1793, il fit une tournée pastorale, qui, commencée en mai, ne se termina qu'à la mi-septembre. En ren-

trant à Tulle, il trouva la ville en effervescence : ses vicaires épiscopaux, mécontents d'avoir été invités à administrer des paroisses rurales dépourvues de curés, étaient à la tête du mouvement. Enfin, le 27 novembre, un soulèvement se déclara : les églises furent envahies, spoliées ; des profanations odieuses furent commises, et des prêtres ne craignirent pas de se mêler à ces horreurs. L'évêque s'enfuit pour n'avoir pas à apostasier, et se retira dans une propriété qu'il avait à Saint-Hilaire-le-Peyroux, à deux lieues de Tulle. Seize mois se passèrent sans qu'on entendît parler de lui.

En 1795, il adhéra au manifeste de Grégoire, puis rentra dans sa ville épiscopale, mais, découragé par l'indifférence ou l'inimitié de la population, il retourna à Saint-Hilaire, d'où il gouvernait ce qui restait de son diocèse. Dans un mémoire de 1796, qui paraît avoir été rédigé par lui, le nombre des « réfractaires » est évalué à 900 ; 30 étaient encore émigrés, 25 déportés ; parmi les assermentés, 25 étaient apostats, 20 mariés, 30 rétractés ; il n'ose pas dire combien il lui en reste.

Il avait assisté au concile de 1797 ; sa santé ne lui permit pas d'aller à celui de 1801 : cinq évêques du Midi qui se rendaient à Paris s'arrêtèrent à Tulle : il leur fit l'accueil le plus hospitalier et les chargea d'excuser son absence.

Il mourut le 18 janvier 1802, sans avoir vu promulguer le concordat ; on a dit qu'il avait manifesté son repentir.

Bibliographie. — *Le diocèse de Tulle pendant la Révolution*, par René Fage, Tulle, 1889.

Scènes et portraits de la Révolution en Bas-Limousin, par le comte de Seilhac, Appendice V, ch. II, pp. 329-362.

Annales de la Religion, XIII, 174-176.

DEUX-SÈVRES

Mestadier (Jean-Joseph), né Lafaye-Menjaud, près Saint-Jean-d'Angély, le 3 février 1739.

Le département des Deux-Sèvres avait été doté par la constitution civile d'un évêché, dont le siège fut fixé à Saint-Maixent. Ce fut le 29 novembre 1790 que les électeurs furent appelés à en désigner le titulaire, et au second tour, leur choix se porta, par 123 voix sur 205, sur l'abbé Jallet, curé de Chérigné, l'un des trois curés poitevins qui s'étaient signalés le 14 juin 1789, en allant siéger avec le Tiers-État.

Jallet hésita à accepter des mains d'électeurs laïques la charge épiscopale; il notifia son refus le 23 février; il mourut d'apoplexie à Paris, le 14 août suivant.

Le 13 mars, on procéda à une nouvelle élection, et le surlendemain était élu l'abbé Prieur, ancien chanoine de Menilgoute; celui-ci accepta d'abord, puis, au bout d'un mois, il se ravisa et envoya sa démission. On le retrouve vicaire général de Mgr Montault des Isles à Angers: il n'y mourut qu'en 1837.

Saint-Maixent n'avait toujours pas d'évêque: le 8 mai se tint une troisième assemblée électorale; le candidat en vue était l'oratorien Frigard, homme de talent, mais un peu exalté; au second tour de scrutin, Frigard fut battu par un inconnu, Mestadier, qui, depuis quinze ans, était curé de la petite paroisse de Saint-Léger de Breuille, près de Saint-Jean-d'Angély, et qui avait inutilement posé sa candidature à Saintes, lors de l'élection de Robinet.

Élu le 9 mai, Mestadier fut proclamé le lendemain, après qu'il eut déclaré qu'il acceptait; le 14, il partit pour Bordeaux, où le métropolitain Pacareau devait le sacrer; mais

la difficulté de réunir les trois évêques nécessaires pour un sacre retarda la cérémonie de trois semaines. Mestadier fut sacré le 5 juin, avec Constant d'Agen, par le métropolitain auquel s'étaient joints Robinet, de Saintes, et Pontard, de Périgueux.

Mestadier est une des figures les moins honorables de l'église constitutionnelle : l'état des esprits dans le Bas-Poitou ne comportait pas les situations de juste milieu, dans lesquelles beaucoup d'autres ont trouvé moyen de s'équilibrer. Il fallait prendre parti, et pour un constitutionnel, il n'y avait même pas moyen de choisir. Mestadier se vit contraint de diriger ses mandements contre les nobles et les insermentés, contre lesquels il se peut qu'il n'ait pas éprouvé les sentiments d'animosité qu'il exprima. Voici comment un de ses collaborateurs, le curé de Saint-Maixent Outhier, résume sa vie pastorale dans une lettre adressée à Grégoire le 22 juillet 1795. :

« Je ne vous parlerai pas de sa première lettre pastorale, lorsqu'il fut nommé à l'évêché des Deux-Sèvres : « cette lettre étoit si mauvaise qu'on disoit publiquement « qu'elle sortoit d'un club. Aussi cet évêque, prévoyant « bien qu'elle ne seroit point adoptée par les curés, l'a « adressée aux administrateurs du département en les priant « d'en adresser un exemplaire à chaque municipalité avec « injonction de la lire à la porte de l'église à l'issue de la « messe paroissiale. Dans la seconde, il nous ordonne de « donner la bénédiction nuptiale aux divorcés, nous représentant que « J.-C., en communiant Judas nous a appris « à vaincre la répugnance que nous pouvions avoir, pour « le maintien de la paix et de la concorde dans la société « et pour l'utilité générale de l'Église... » Quand Lequinio « fit fermer les églises par son infernal arrêté, on engagea « le peuple à se rendre à la cathédrale pour tout briser : « notre évêque y fut un des premiers. Le lendemain, jour « maigre, il y eut un repas frateruel, où ce prélat, président de la Société populaire se fit honneur d'assister... « Ma plume se refuse à tracer toutes les horreurs et blâphèmes qui se commirent en ce lieu. »

Après avoir accompagné Westerman dans son expédition

de Vendée, et présidé des *Te Deum* pour ses victoires, il dut rentrer à Saint-Maixent après la déroute des Mayençais ; fort inquiet de savoir s'il ne serait pas compromis dans la disgrâce du général, il fit du zèle ; non content d'avoir marié deux de ses sœurs avec deux de ses vicaires, il se déprêtrisa, en disant que « la religion n'a jamais servi qu'à hébéter les sots ».

On est donc fort surpris de voir Mestadier parler de reprendre ses fonctions après la Terreur ; on ne l'est pas moins en lisant la lettre suivante qu'il adressait à Grégoire le 5 messidor an 3 (23 juin 1795) :

« Citoyen,

« Le pur hasard vient de m'apprendre que vous et
« quelques autres évêques, avez imprimé une lettre ency-
« clique qui désigne sous l'infâme titre d'apostats tous les
« ecclésiastiques abdicataires de leurs places, dans la der-
« nière persécution. Je suis un de ces abdicataire, et mon
« abdication ainsi conçue est à la Convention, au départe-
« ment des Deux-Sèvres et à la Société populaire de Niort
« où elle a été lue publiquement, et dont je puis, au reste,
« tirer des copies certifiées :

« Quand le peuple m'a nommé évêque du département
« des Deux-Sèvres, il m'a dit : « J'ai besoin de toi dans
« cette place ; exerce-la de la manière la plus utile à la
« Patrie ». Je crois avoir rempli ses intentions. Il m'a fait
« jurer, depuis, de rester à mon poste ; j'y suis resté. J'au-
« rois cru manquer à mon serment et même craint de com-
« promettre la tranquillité publique si j'avais abdiqué sans
« son aveu : mais aujourd'hui que ce même peuple paraît
« désirer que je ne me démette des places qu'il m'a confié,
« le même motif qui me les a fait accepter m'engage à y
« renoncer. En conséquence, j'abdiqne ma place d'évêque,
« celle de curé de la ville de Saint-Maixent, et renonce au
« traitement qui y était attaché, et j'ai signé.

« Vous devez voir que je n'ai fait autre chose que renon-
« cer malgré moi à deux places que je pouvais bien quit-
« ter avec décence et de mon plein gré : je ne suis donc
« point un apostat. »

Ce qu'il avait eu soin de ne pas dire, c'est qu'il avait

ajouté à cet acte, relativement anodin, en profanant son sacerdoce par des paroles impies et blasphématoires, dont les Réunis avaient eu l'écho; non content de protester, Mestadier menace :

« Je me restreins à vous dire aujourd'hui que je vais
 « me retirer dans une campagne de ce département, où
 « j'exercerai les fonctions curiales et épiscopales envers
 « tous ceux qui s'adresseront à moi, à moins que la Loi
 « civile ne me le défende... Et je vous exhorte à réfléchir,
 « que s'il vous plaisait envoyer au pays, sous prétexte de
 « mon apostasie prétendue, un évêque pour me remplacer,
 « vous donnerez infailliblement lieu à un chisme (*sic*) qui
 « pourrait devenir très scandaleux et peut-être très
 « funeste, surtout dans les circonstances. En un mot, je ne
 « souffrirai pas, si je puis l'empêcher, que vous me traitiez
 « comme un apostat. »

Après cette impudente manifestation dont personne ne fut dupe, Mestadier disparut; le curé Outhier, dans la lettre dont nous avons déjà cité un passage, ajoute :

« L'évêque que Dieu nous avoit donné, dans sa colère,
 « a fait une vente de ses meubles et de ses effets le dimanche
 « 5 juillet et a quitté Saint-Maixent pour aller dans son
 « ancien village et y exercer l'office de notaire. »

A ces fonctions de notaire qu'il exerça à Coulon, Mestadier joignit par la suite celles d'instituteur, mais honni de tous les prêtres de son parti, il n'eut plus jamais de relations avec eux.

En 1797, le curé de Niort essaya de constituer un presbytère qui se fit représenter au concile, mais on ne réussit pas à trouver un candidat acceptant d'occuper le siège épiscopal qui ne fut plus rempli.

Mestadier impénitent mourut à Coulon, le 3 octobre 1803.

Bibliographie. — Archives de M. Richard à Poitiers.

Journal inédit de Jallet, conservé à la bibliothèque des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

L'Église et la Révolution à Niort et dans les Deux-Sèvres, par le vicomte de Lastic-Saint-Jal, 8^e, Niort et Poitiers, 1870.

Vie des frères de la Rochefoucaud, par L. Audiat, p. 251.

DORDOGNE

Pontard (Pierre), né à Mussidan, le 23 septembre 1749.

Curé de Sarlat, il adopta toutes les idées révolutionnaires. Il fut élu évêque de la Dordogne et fut sacré à Bordeaux, par Saurine, en même temps que le métropolitain Pacareau, le 3 avril.

A la fin de l'année, Pontard partit pour Paris, comme député à la Législative ; prêtre sans foi ni sans mœurs, il combattit la religion au lieu de la défendre. Il se prononça pour le divorce, pour le mariage des prêtres, et, mettant sa conduite en harmonie avec ses principes, il se maria. Le 23 septembre 1793, quand s'assembla la Convention il se présenta à la barre de l'Assemblée, avec sa future, et tint un discours scandaleux, où, en phrases boursoflées, il répudia son sacerdoce. Il n'eut plus de relations avec son diocèse, sinon pour faire une déclaration où il affirmait, que, bien qu'il eut fait des ordinations, il n'avait « ni cru, ni voulu, ni pu faire des prêtres ». A Paris, il se trouva mêlé et même compromis dans les scandales donnés par la visionnaire Suzette Labrousse.

Il devint maître de pension rue du Mont-Parnasse à Paris ; on appréciera la valeur morale de cet éducateur quand on saura qu'il collabora à quelques-unes des œuvres de Pigault-Lebrun.

Après la Restauration, il tomba dans la misère ; la duchesse douairière d'Orléans, la veuve d'Égalité, se sou-

venant des services que, pendant la Terreur, Pontard avait rendus à elle et à quelques-uns des siens, lui vint en aide ; elle lui fit une petite rente viagère qui lui permit de se retirer à l'hospice de Sainte-Périne. C'est là qu'il mourut le 22 janvier 1832, sans s'être réconcilié avec Dieu. L'acte de sépulture conservé aux archives de l'Hospice ne fait aucune mention d'une cérémonie religieuse.

Bibliographie. — *Ami de la Religion*, XXXIII, 85-86.

Annales de la Religion, I, 263, 527 ; II, 551.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793, 85, 93, 131, 1796, 31.

En 1792 et 1793, Pontard publiait un *Journal prophétique*, rempli d'impiétés et de rêveries absurdes.

Bouchier (Antoine), né à Périgueux, le 5 juillet 1741.

Chapelain des prisonniers pendant plus de vingt ans, il était en 1790, curé de Saint-Silain à Périgueux, et prêta serment. Lors de l'élection de Pontard, il avait obtenu un assez grand nombre de voix.

En 1795, quelques prêtres constitutionnels du département, ayant demandé des instructions au comité des « Réunis », s'étaient constitués en presbytère, mais leur nombre était fort restreint, et les fidèles se portaient en foule vers le clergé insermenté.

Quand Lacombe succéda à Pacareau en 1798, il s'occupait de pourvoir aux vacances qui s'étaient produites dans les églises de sa circonscription métropolitaine ; les prêtres de la Dordogne, faute de pouvoir s'entendre, demandèrent aux évêques provinciaux de leur donner un pasteur. Ces évêques n'étaient que trois : Lacombe, Constant, d'Agen, et Brival, de Tulle ; Saurine, membre de la Convention, puis des 500 ne résidait pas dans le pays. Ce fut Bouchier qui fut désigné, et Lacombe annonça qu'il irait le sacrer en juin 1800 ; il se rendit en effet à Périgueux pour cette cérémonie, mais l'annonce de sa présence suffit pour provo-

quer une fermentation populaire qui faillit dégénérer en émeute ; le sacre fut ajourné et n'eut lieu que l'année suivante, le 2 mars à Bordeaux.

Malade, Bouchier n'assista pas au concile de 1801 ; il n'eut pas à donner sa démission, car il mourut le 11 septembre 1801.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, XI, 454.

HAUTE-VIENNE

Gay-Vernon (Léonard), né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) en 1748.

Son vrai nom était Gay de Vernon, mais il s'amputa de la particule, conformément à l'usage révolutionnaire. Il était curé de Compreignac, près de Limoges, et se fit remarquer par son ardeur novatrice ; ce fut lui qui inaugura le chant : *Domine salvam fac gentem*, bien avant que ces paroles fussent prescrites par les rites constitutionnels. Il fut élu évêque de la Haute-Vienne, et, se rendant sans retard à Paris, il se fit sacrer, dès le 13 mars 1791, par Saurine.

En 1791, il fut envoyé à la Législative, où il appuya les diverses notions de Torné, notamment celle qui prohibait le costume ecclésiastique ; puis, joignant l'acte aux paroles, il alla déposer sa croix pastorale sur le bureau de l'Assemblée. Réélu par ses concitoyens, il siégea à la Convention, et prit place au milieu des montagnards ; il vota la mort de Louis XVI, l'arrestation des Girondins, et le 17 brumaire, an 2, il abdiqua son sacerdoce à la tribune de la Convention. Après le 9 thermidor, quand le féroce

Carrier fut poursuivi pour ses atrocités, Gay-Vernon se fit son défenseur. Passé en 1793 au conseil des 500, il fut l'un des artisans du coup d'Etat de fructidor ; sa haine pour les nobles et les prêtres se manifesta par diverses propositions qui violaient ouvertement les principes de liberté que les révolutionnaires mettent souvent en avant, au moment où ils se disposent à les fouler aux pieds. C'est Gay-Vernon qui inventa d'interdire l'enseignement à quiconque n'est pas marié ou veuf ; on a renouvelé depuis ce moyen hypocritement détourné d'exclure les prêtres et les religieux des écoles. Malgré cette haine prétendue du célibat, il ne semble pas qu'il se soit marié, comme le fit un de ses frères, prêtre comme lui, et qui épousa une marchande de modes.

Non réélu en 1798, il se fit nommer consul à Tripoli de Syrie ; mais arrêté à Rome par les événements militaires, il devint secrétaire général du consulat de la République Romaine. Barras le destitua, le déclara déchu de sa qualité de citoyen français, et l'exila, avec défense de résider non seulement en France, mais dans tout le territoire occupé par les armées françaises. Un revirement politique le ramena au pouvoir comme délégué du pouvoir exécutif près de l'administration départementale de la Somme. Il s'y signala par l'acharnement de ses haines anti-religieuses ; un service avait été célébré à Abbeville pour le Pape Pie VI, récemment décédé ; Gay-Vernon écrivit à cette occasion une lettre d'une telle violence qu'elle souleva des protestations même dans les rangs du clergé constitutionnel.

Mis de nouveau de côté après brumaire, il fonda, rue de Sèvres, à Paris, une maison d'éducation. En 1816, il fut compris dans la liste des régicides exclus de l'amnistie et alla s'établir à Vilvorde, dans les Pays-Bas ; il y donnait des leçons, dont le produit servait à venir en aide à ses compagnons d'exil. Il ne tarda pas à bénéficier d'une mesure de clémence, et se retira dans sa terre de Vernon,

où il mourut le 22 octobre 1822, sans avoir manifesté aucun repentir.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, IX, 523 ; XII, 66.

Nouvelles ecclésiastiques, 1793, 201.

Ami de la Religion, XXXIII, 379 ; XXXIV, 23-24.

Sciout, IV, 734.

LANDES

Saurine (Jean-Pierre), né à Saint-Pierre d'Eysey, près Oloron, le 10 mai 1735.

Fils d'un instituteur, il fut envoyé dans le diocèse de Bayonne où deux de ses oncles, prêtres, commencèrent son éducation, qu'il acheva à Bordeaux. Doué d'une voix puissante, il fut chantre dans une église tout en continuant à s'instruire ; il apprit alors l'hébreu et, quand il retourna à Oloron, il avait déjà la réputation d'un savant.

Ordonné prêtre en 1763, par M. de Revol, il fut vicaire à la cathédrale d'Oloron, pendant quatre ans, mais, ayant eu des difficultés avec son évêque, il fut interdit et partit pour l'Espagne. Il fut précepteur chez le marquis de Castelar, à Saragosse, puis fut chargé d'accompagner à Paris le fils du marquis d'Eysey. Là, il fit un important héritage par la mort d'un de ses parents qui s'était enrichi aux colonies ; il se remit à l'étude, prit des grades en droit et, reçu avocat, il fut admis en cette qualité au Parlement de Paris. Les affaires du jansénisme lui valurent une lettre de cachet, et il fit un nouveau séjour en Espagne. A la Révolution, il fut le défenseur de toutes les réformes, et le clergé du Béarn, voulant être désagréable à son évêque, le nomma député aux États-Généraux ; c'est là qu'il fit la connais-

sance de Grégoire. Quand on demanda aux députés ecclésiastiques de prêter serment à la constitution civile, il le fit avec empressement, car il y voyait la mise en pratique d'idées pour lesquelles il combattait depuis vingt ans.

Pendant ce temps, le clergé des Landes, département formé par la réunion des diocèses d'Aire et de Dax, cherchait un sujet pour en faire un évêque ; le député, l'abbé de Laporterie, pressenti, écrit pour décliner toute candidature ; avec son refus arrivait une note du club des Jacobins recommandant la candidature de Saurine, dont on vantait les talents et les principes ; malgré ce puissant appui, ce fut un prêtre du pays qui fut d'abord élu : Duplantier, curé de Saint-Géours ; mais celui-ci ayant refusé, une seconde assemblée, tenue le 16 février 1791, donna la majorité à Saurine qui, averti par un courrier extraordinaire, répondit qu'il acceptait. Il fut sacré le 27 février, à l'Oratoire, par Gobel, assisté par Marolles et Expilly, sacrés trois jours avant par Talleyrand. Les 6, 13, 20 et 27 mars, Saurine participa au sacre de 21 de ses collègues, ce fut même lui qui présida, le 13 mars, à la consécration des évêques de la Meuse, du Gers, de la Corrèze, de la Haute-Vienne et des Ardennes. Parti de Paris à la fin de mars, il s'arrêta à Bordeaux et y sacra, le 3 avril, Pacareau, son métropolitain et Pontard, de la Dordogne. Le 5 avril, il entra dans son département et gagnait, à petites journées, la ville épiscopale de Dax où il fit son entrée le dimanche 10 avril. Il s'était fait précéder par un mandement de prise de possession, daté du 26 mars, jour de son institution. Il en publia un autre, le 8 juillet, pour prémunir ses fidèles contre les brefs de Pie VI, qui commençaient à se répandre en France et où il était nommément désigné : « La cour de Rome, disait-il, est toute profane dans ses maximes et ses prétentions ambitieuses, à l'exécution desquelles elle fait servir, par un abus sacrilège, les armes spirituelles. »

Son premier soin avait été de composer son conseil épis-

copal et de réorganiser son séminaire dont aucun des directeurs n'avait prêté serment. Une vingtaine de sujets furent ordonnés, mais cela ne suffisait pas pour combler les vides; sur 480 prêtres séculiers, 130 seulement avaient prêté serment; sur 130 religieux, à peu près la moitié; n'ayant en tout que 200 prêtres, l'évêque fut obligé d'en attirer 150 du dehors pour remplir les postes vacants.

Élu, en 1792, membre de la Convention, Saurine laissa l'administration du diocèse à Laurent Labeyrie, ex-Barnabite, son premier vicaire épiscopal. A l'Assemblée, Saurine se rangea du côté des modérés, s'il en était alors, et dans le procès du Roi, il se prononça avec courage contre la peine capitale. Signataire de la protestation du 31 mai, il fut éliminé, avec 71 autres députés, et emprisonné jusqu'après la chute de Robespierre; à la fin de l'année 1794, il rentra à la Convention et, en 1795, le sort le désigna pour faire partie du conseil des 500.

On sait la part qu'il prit à la réorganisation de l'église constitutionnelle; comme membre du comité des « Réunis », il signa les encycliques et autres communications adressées aux évêques et aux fidèles pour les ramener au combat que beaucoup avaient déserté. Il fut l'un des rédacteurs ordinaires des *Annales de la Religion*; confident de Grégoire, il eut une grande part dans la préparation du concile de 1797, dont il fut un des membres les plus actifs, grâce à son entente des affaires et à ses connaissances canoniques. Il est l'auteur de la protestation publiée contre l'introduction du culte décadaire (*Annales de la Religion*, VII, 3 décembre 1797), et de la pétition du 15 septembre 1797 en faveur des prêtres constitutionnels déportés. Lorsque Clément, l'évêque de Versailles, commença à prôner la liturgie en langue vulgaire, il lui fit une réponse décisive (*Annales de la Religion*, X, p. 49).

Ici se place un événement assez notable et sur lequel personne n'a encore donné d'éclaircissements satisfaisants :

c'est la translation de Saurine au siège d'Oloron. Je citerai des extraits un peu longs, sans doute, mais fort curieux, d'une correspondance que je crois inédite, et qui donneront, sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter de commentaire, la clef de ce petit problème historique.

Les *Annales*, au tome VI, p. 481, contiennent un court article paru vers le mois de mai 1798 :

« Le citoyen Saurine, évêque de Dax, a été élu par les « fidèles du diocèse d'Oléron (*sic*), sa patrie. Sur environ « douze mille votans, onze mille se sont réunis sur sa per- « sonne. »

Dans quelles conditions se fit cette élection, rien ne nous le fait connaître ; Saurine resta à Paris jusqu'au commencement de 1800, et chaque fois que les *Annales* parlent de lui, elles le nomment l'évêque de Dax. Est-ce donc que les « Réunis » dont Saurine faisait partie, avaient désapprouvé cette translation, faite en violation d'une règle à laquelle ils tenaient beaucoup ? Est-ce que Saurine lui-même a regardé comme non avenue une élection faite sans son aveu ?

A la fin de 1797, Saurine est candidat à la succession de Pacareau à Bordeaux ; il n'avait donc pas accepté l'élection faite à Oloron ?

Au mois d'août 1800, Saurine est à Oloron et écrit pour rendre compte des incidents qui se sont produits pendant un séjour qu'il vient de faire dans les Landes ; il était donc encore évêque de Dax ; cependant une lettre écrite le 16 août à l'évêque de Pampelune est intitulée : « J. P. Saurine Episcopus Oloronensis. » Il s'était produit des difficultés, mais ce n'est que dans une lettre du 6 novembre qu'il commence à en être question. Saurine se plaint tout d'abord des ennuis que lui a causés le préfet des Landes, et demande à Grégoire d'intervenir pour le faire ramener à de meilleurs sentiments, puis il ajoute :

« A l'égard du diocèse des Basses-Pyrénées, je voulois, « comme vous savez, l'organiser au plus tôt, pour rendre « les autres opérations plus aisées. Ma promesse d'assister

« au sacre de l'évêque de Périgueux¹ et ma maladie ont
 « causé du retard. Mon arrivée à Oloron, ma déterminacion
 « à accepter le siège de ce diocèse et mon discours
 « d'entrée, qui fut très répandu, avoient relevé le courage
 « de nos amis et la confiance du peuple, mais l'indiscrétion
 « du métropolitain Sermet a tout gâté. S'il avoit seulement
 « gardé le silence, s'il avoit laissé faire, j'aurois réussi
 « même à tenir le synode. Il a publié qu'il ne me recon-
 « noissait pas pour évêque d'Oloron, attendu que je n'avois
 « pas encore le consentement du métropolitain de Bor-
 « deaux. Il a mis là un obstacle insurmontable à mes prin-
 « cipales opérations. Je l'ai trouvé, cet obstacle, lorsque
 « j'ai envoyé de tous côtés ma lettre circulaire pour la for-
 « mation des archiprêtres. Elle demeure sans effet : un
 « seul canton a obéi. J'ai beau lui donner des raisons
 « péremptoires et lui objecter l'exemple de notre confrère
 « Primat ; sans répondre à aucune, évitant soigneusement
 « la discussion, il s'en tient obstinément à son dire. Il m'a
 « écrit du ton d'un père-maître à ses novices. Je l'ai relevé
 « avec un peu de force : c'est tout comme si je n'avois
 « rien dit. Voilà ce que c'est que le despotisme métropoli-
 « tain ! »

« En dernier lieu il m'écrit : « Votre prise de possession
 « laisse et laissera toujours vacant le siège d'Oloron, jus-
 « qu'à ce que vous ayez reçu de nous l'institution cano-
 « nique, qui doit être nécessairement précédée du consente-
 « ment et approbation du métropolitain de Bordeaux et de
 « ses suffragans, à nous notifiée légalement et par un
 « jugement en due forme » ; c'est-à-dire que si le
 « métropolitain de Bordeaux refuse son consentement,
 « comme celui de Reims [le fit pour Primat], il continuera
 « à soutenir que *je ne suis ni ne puis être évêque d'Oloron*.
 « Cependant, je lui ai déclaré plus d'une fois en motivant,
 « que si je ne le suis pas, je serai « évêque vacant » ; ce qui,
 « je vous l'avoue, ne peut que flatter mes désirs et mon
 « goût pour l'étude, auquel je consacrerai alors tout mon
 « tems. Je lui avois observé que, d'après le concile, par
 « mon installation à Oloron, je n'étois plus évêque des
 « Landes ; il ne tient aucun compte de cette décision ; il n'y

1. Bouchier qui devait être sacré en juin 1800 et ne le fut que l'année suivante.

« répond pas le mot. Il va donc faire si bien que je ne serai
« plus réellement qu'un « évêque vacant », heureusement
« délivré de tout despotisme et de toute tracasserie ; comme
« ce ne sera pas ma faute, je m'en réjouirai et je m'en
« tiendrai là pour toujours. »

Malgré son apparent désir de vivre dans la retraite, Saurine n'avait pas renoncé à son évêché ; il essayait de ramener à lui le clergé effrayé par les défenses du métropolitain ; le 18 décembre 1800, il écrit à un de ses curés :

«le concile veut que, pour exécuter une translation,
« les deux métropoles, assemblées chacune en concile,
« soient consultées et donnent leur consentement, mais il
« n'a pas prévu le cas où l'une le donneroit et l'autre le
« refuseroit. Les évêques réunis l'avoient décidé à propos
« de l'évêque de Lyon ; le citoyen Primat étoit évêque de
« Cambrai ; nommé à Lyon, sa patrie, les évêques de cette
« métropole consentirent à sa translation ; son métropoli-
« tain, l'évêque de Rheims, s'y refusa absolument et avec
« éclat. Malgré une opposition aussi formelle, les évêques
« réunis décidèrent qu'il pouvoit et qu'il devoit se transfé-
« rer à Lyon et s'y installer, vu le bien qu'il y avoit à
« faire ; il s'y transféra et s'y installa et il y est bien reconnu
« de tous pour évêque de Lyon. Mon cas étoit pareil au
« sien ; je ne devois donc pas m'attendre à des difficultés,
« je ne pouvois pas en prévoir. Le métropolitain de Tou-
« louse et ses suffragans avoient consenti à cette transla-
« tion ; celui de Bordeaux avoit refusé son consentement,
« sans consulter les siens. Sa raison est qu'ayant déjà
« quatre ou cinq sièges vacans dans sa métropole et ne
« sachant comment les faire remplir, il ne veut pas en
« augmenter le nombre avec ses embarras. D'après la déci-
« sion des évêques réunis, l'évêque de Toulouse pouvoit
« passer outre et me donner l'institution canonique, mais
« habitué dans son couvent au mot « règle », à en consul-
« ter la lettre plutôt que l'esprit, il veut avant tout le con-
« sentement de Bordeaux. Il est d'ailleurs harcelé par des
« intrigans qui le trompent. Dernièrement, pendant qu'il
« tenoit son concile, un prêtre de Dax lui envoya un
« mémoire qu'il avoit fait signer par quelques curés, dans
« lequel il demandoit que le concile nommât un évêque
« pour Oloron ; ce prêtre espéroit que le choix tomberoit

« sur lui. Le concile n'a pas jugé à propos de le satisfaire, « il a seulement chargé le métropolitain d'écrire à celui de « Bordeaux pour demander et solliciter son consentement. « C'est ainsi que je suis en instance, à la manière des plai- « deurs. Pour moi, je ne m'en mêle point, je laisse couler « l'eau. Puisqu'il n'est pas permis de solliciter ni de deman- « der l'élection, il ne doit pas l'être non plus de solliciter « la translation. »

Le 25 février 1801, dans une lettre à Grégoire, Saurine plaide cependant sa cause et essaie de faire revenir ses amis réunis sur les préventions qu'ils lui manifestent à l'égard de cette malencontreuse translation.

« Vous me blâmez donc, vous aussi, mon cher collègue, « et vous supposez que j'ai froncé les règles. La vérité est « que je n'ai fait que suivre le conseil que vous aviez donné « vous-même à notre collègue Primat, qui se trouvoit dans « le même cas que moi. Je devois me croire à l'abri du « blâme, lorsque je ne fesois que me conformer à votre « décision. Mon dessein étoit d'ailleurs de remplir la règle, « dès qu'il seroit possible, si cela étoit nécessaire, car vous « savez que je ne voulois qu'organiser. Qu'est-ce qui m'en « empêcha? ma maladie. — Si, arrivé ici à Pâques, j'en « étois reparti huit ou dix jours après, comme je m'y atten- « dois, pour assister au sacre de l'évêque de Périgueux, et « que de là je fusse revenu avec le consentement des « évêques de la métropole du Sud-Ouest, à ma translation, « auroit-on trouvé matière à censure? m'auroit-on attaqué « parce que, le jour de Pâques, je montai en chaire pour « prononcer un discours sans faire nulle mention de prise « de possession, ou parce que je pris dans mon discours « imprimé et dans mon mandement la qualité d'évêque « d'Oloron, n'étant encore qu'évêque élu? vraisemblable- « ment, on n'auroit pas pensé à me faire cette chicane, sur- « tout si on avoit su que les circonstances, que les dispo- « sitions des esprits m'y avoient obligé.

« Si quelqu'un avoit dû se plaindre, ou du moins m'aver- « tir, ç'auroit été l'évêque de Toulouse et il ne me dit rien ; « il ne répondit à ma lettre que le 25 août, lorsqu'il me sut « absent. Le collègue de Rouen me dit dans votre lettre « que j'aurois également fait le bien en prenant le titre « d'évêque visiteur. S'il a cru faire là une belle trouvaille

« et me présenter une pensée toute neuve et instructive,
 « il se trompe beaucoup ; elle fut réfléchie et rejetée comme
 « fausse. On étoit ici, en général, si mécontent du presby-
 « tère, si las de n'avoir point de gouvernement, on dési-
 « roit si fort mon arrivée pour avoir un évêque du diocèse,
 « que si je m'étois présenté sous toute autre qualité, on
 « m'auroit envoyé promener. Le découragement auroit
 « augmenté avec tous les maux qui l'accompagnent, les
 « défections... il falloit opter entre faire le bien ou ne pas
 « le faire, entre la charité et la règle, entre l'esprit de la loi
 « et la lettre de la loi.

« J'ai eu l'attention de ne rien faire sans consulter le
 « presbytère, sans suivre son avis, de manière que c'est lui
 « plutôt que moi qui a gouverné le diocèse, tant que je
 « m'en suis mêlé, c'est-à-dire tant que l'évêque de Toulouse
 « a gardé le silence.

« Les hommes servilement attachés, par habitude monas-
 « tique, au mot « règle » pris à la lettre, me pardonneront
 « si je ne suis pas de leur avis ; j'aime mieux suivre la doc-
 « trine et les exemples des saints évêques de l'antiquité
 « qui crurent devoir faire des fonctions contraires aux
 « règles, lorsque la charité, la première de toutes, l'exi-
 « geoit ainsi. Au reste, tant que je me trouverai d'accord
 « avec elle, je serai fort tranquille sur les jugements des
 « hommes.

« Cependant je ne dois pas vous taire ce qu'on m'a rap-
 « porté que l'évêque de Tarbes a écrit ici que les évêques
 « réunis m'avoient condamné et déclaré rebelle. Cela est-
 « il vrai ? M'auriez-vous jugé sans m'entendre ? Auriez-
 « vous fait ce que vous reprochez avec raison à Pie VI ? Je
 « vous prie de répondre, car pour moi, je ne veux pas imi-
 « ter ce pape ni ses pareils ; je ne veux pas vous juger
 « sans vous entendre... malgré tout, cependant, je continue
 « à faire le bien qui se peut, sans bruit ; ma seule présence
 « est utile. »

Malgré tous ses efforts, Saurine ne fut jamais reconnu
 comme évêque d'Oloron ; dans la liste officielle des membres
 de l'épiscopat constitutionnel, publiée en 1801, au t. XIV
 des *Annales*, il figure comme évêque des Landes, et le
 siège des Basses-Pyrénées est marqué comme vacant. Ajou-
 tons que Saurine en prendra son parti, et que c'est en qua-

lité d'évêque de Dax qu'il donnera sa démission, et une note ajoute que, nommé à l'évêché d'Oloron, « il ne prit jamais possession ». (Boulay de la Meurthe. *Documents sur la négociation du Concordat*, IV, 152, n. 1 ; V, 232, n. 2.)

Toutes ces discussions avaient gravement indisposé Saurine contre ses anciens collègues du comité des « Réunis ». Il le fait voir dans sa correspondance relative au concile qui devait se tenir en 1801. Dans une lettre datée d'Oloron, 17 août, il se prononce contre le projet et ajoute :

« ...tenez des conciles tant que vous voudrez, mais que
« mon nom ne soit pas mis en avant sans mon consente-
« ment et sans mon avis bien connu... j'ai été malade... si
« j'avais été à Saint-Lambert, comme vous (c'est à Gré-
« goire qu'il écrit), en si bonne compagnie, au lieu d'être
« isolé et toujours travaillant, ma santé se seroit mieux
« soutenue. »

Dans la lettre du 2 mai 1801, il reprend ses objections :

« ...je désire toujours que, vu les circonstances, vous
« différiez le concile jusqu'à ce que les nouveaux arrange-
« ments auxquels on travaille soient terminés et sanction-
« nés ; alors il pourra être réellement utile. Tenu aupara-
« vant, il seroit regardé comme très déplacé et propre plu-
« tôt à troubler qu'à pacifier. C'est ce que j'entends dire de
« tous côtés dans les départemens. Vous savez qu'il peut y
« avoir des mauvaises têtes et que le moindre esclandre en-
« traîneroit les conséquences les plus fâcheuses... Ne préci-
« pitez donc rien, je vous prie, votre honneur y est intéressé,
« car c'est vous qu'on se plaît à voir à la tête de tout ;
« c'est à vous qu'on imputeroit le mal comme le bien. On
« vous fait ici déjà cardinal et on est fâché de ce que vous
« n'êtes pas sénateur, car on s'occupe beaucoup de vous,
« on fait des vœux pour vous... »

Le 5 juin, il revient sur le même thème :

« Vous connoissez ma franchise, mon cher collègue
« (Grégoire), elle est et elle sera toujours la même, parce
« que je la regarde comme une vertu nécessaire dans la
« société, indispensable surtout en matière de religion. Je
« vous ai dit dès le principe ce que je pensais sur la tenue
« du second concile ; je la trouvois prématurée et vous
« entendîtes mes raisons. La chose la plus essentielle,

« celle qui doit nous occuper avant toute autre, est la paix
 « de l'Eglise, la réunion des esprits. Le moyen sans lequel
 « il est impossible d'y parvenir, c'est notre réconciliation
 « avec le Pape, et cette réconciliation sera encore plus éloi-
 « gnée, beaucoup plus entravée par un concile tenu sans
 « son agrément préalable et bien exprès. Le projet seul du
 « concile est évidemment trop propre à aigrir contre nous
 « la Cour de Rome et toute la foule de nos adversaires.
 « Aussi, bien loin d'être utile à la paix et à la religion, il
 « ne peut manquer de lui être infiniment nuisible. Il est
 « donc clair, à mes yeux, que vous allez contre votre propre
 « but, en tenant ce concile si à contre temps, au moment
 « où le gouvernement travaille à faire tarir la source de
 « nos divisions. C'est jeter de nouveaux obstacles sous ses
 « pas; ce sera peut-être lui faire abandonner ou changer
 « ses utiles desseins. Persuadé, comme je le suis, de ces
 « vérités, je manquerais à ma conscience, je manquerois
 « même à l'amitié si je me montrois disposé à participer à
 « votre projet, si je ne fesois pas tous mes efforts pour vous
 « engager à la différer à un tems plus opportun. C'est à
 « quoi je destine mes premières conversations avec vous,
 « si tant est que vous vouliez voir un ami si franc et si
 « ferme, dont la manière de voir, dans cette occasion, est
 « si différente de la vôtre.

« Vous auriez tort de m'accuser de vouloir donner dans
 « le sentiment de l'évêque de Paris. Je ne donne dans le
 « sentiment de personne, je donne dans le mien; il vous
 « est connu depuis longtems avant le sien. D'ailleurs,
 « depuis mon départ de Paris, je n'ai eu aucune relation
 « avec lui jusqu'à sa circulaire. A propos de cette lettre,
 « je dois vous dire que les membres du presbytère et
 « autres prêtres qui l'ont lue ici y ont fort applaudi et
 « m'ont chargé de le lui témoigner... Les évêques réunis
 « ont-ils cru m'attirer à leur concile par de mauvais traite-
 « mens? Ils connoissent bien mal les hommes et les cir-
 « constances : ils ont pris un chemin tout opposé au but. »

Arrivé à Paris dans de telles dispositions, Saurine ne pouvait que s'enfermer dans une dédaigneuse abstention vis-à-vis de ses anciens collègues, et c'est ce qui le désigna, paraît-il, pour entrer dans l'épiscopat concordataire; Bernier, dans une note latine citée par M. Boulay de la

Meurthe (V, 310) le présente comme ayant, entre autres mérites, celui d'avoir fait opposition à la tenue du concile.

Si Bernier croyait Saurine acquis à ses idées et décidé à marcher d'accord avec lui, il ne tarda pas à reconnaître qu'il s'était trompé du tout au tout; raide et brutal avec ses meilleurs amis, Saurine ne devait pas montrer plus de souplesse et de douceur avec Bernier et ceux qui l'avaient envoyé. Il se mêla, avec son habituelle acrimonie, aux discussions relatives à la rétractation, et son nom figure avec ceux de Lacombe et de Le Coz dans toutes les protestations publiées à cette occasion.

Il prit possession de l'évêché de Strasbourg, le 4 juin 1802; il y resta fidèle à ses principes; passant des principes à la pratique, il favorisa ouvertement tous ceux qui pensaient comme lui, et poursuivit de ses rancunes ceux qui n'étaient pas de son bord. Il publia les articles de 1682 et, poussant à l'extrême toutes ses manières de sentir, il fut peut-être le seul évêque français à qui on refusa une invitation pour le sacre, en 1804; quelques jours après, on obtint de lui la signature d'une formule qui satisfit le cardinal légat, mais quelques jours après, les journaux allemands publiaient des articles inspirés par Saurine et qui détruisaient le bon effet de son apparente soumission. Pie VII préféra ignorer cette nouvelle tentative de révolte, et lui fit expédier ses bulles retenues jusqu'alors.

Les actes violents et arbitraires de l'évêque de Strasbourg, ses difficultés renouvelées avec les autorités civiles en vinrent à un tel point qu'en 1810 l'Empereur le fit appeler à Paris pour lui imposer sa démission. L'affaire d'Astros, survenant à ce moment, fit une diversion, et Saurine en fut quitte pour une réprimande. Au concile de 1811, il eut une attitude parfaitement orthodoxe, mais il n'en fut pas mieux vu par ses diocésains.

Le 7 mai, il avait soupé à Soultz, dans l'ancien couvent des Capucins, devenu maison de campagne de l'évêché; le

lendemain matin, on le trouva mort dans son lit : une congestion l'avait foudroyé. Ses obsèques furent célébrées à Strasbourg; il ne fut prononcé aucune oraison funèbre.

Il laissa peu de regrets; ses déclamations contre la cour de Rome, son attachement opiniâtre à la constitution civile, ses injustices contre nombre de prêtres vertueux, son ton brusque, ses manières peu engageantes, son excessive parcimonie, son détestable caractère lui avaient aliéné tous les esprits. On a prétendu qu'il était affilié à des sociétés secrètes, dont il favorisait la propagation, mais cela demanderait à être prouvé. Il était d'ailleurs régulier dans ses mœurs, d'une piété austère, d'une frugalité telle qu'en carême son souper se réduisait à un verre d'eau sucrée; sa démarche était grave, il officiait avec dignité, mais il ne sut pas se faire aimer.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, I, 58, 162; II, 352; IV, 457-467, 494-501; V, 567; VI, 481; X, 49, 96; XI, 553-574; XV, 385-398.

Ami de la Religion, I, 162; XVIII, 45-48; XXXIII, 91-96; XXXV, 84-85.

Nouvelles ecclésiastiques, 1791-121; 1792, 183-187; 1800-52; 1802-101.

Annales catholiques, 6 août 1892, notice par M. de Villeurbane.

Les diocèses d'Aire et de Dax, ou le département des Landes sous la Révolution, par l'abbé Légé, 2 vol., Aire, 1875.

LOT-ET-GARONNE

Constant (André), né à Saint-Mégrin, diocèse de Saintes, le 24 juin 1736.

Entré à 16 ans chez les Dominicains, il se distingua

par des talents peu communs, et ne tarda pas à occuper des charges importantes dans le couvent de Bordeaux auquel il appartenait. En 1771, il fut appelé à professer la théologie à l'Université de Bordeaux. Bien qu'il eût signé le formulaire antijanséniste, condition imposée à tous les professeurs, il conservait pour les doctrines du parti un attachement qui n'était un secret pour personne.

Le 6 février 1791, il prêta le serment constitutionnel avec deux autres professeurs royaux de l'Université ; « il le fit, dit son historien, l'abbé Durengues, non par faiblesse ou par passion, comme tant d'autres, mais avec une conviction entière, et dans toute la sincérité et l'allégresse de son cœur ». Par ses qualités et ses défauts il fut dès le premier moment, dans la capitale de l'Aquitaine, l'espoir et le champion de la faction dominante, et il parut tout désigné pour devenir le chef de l'église constitutionnelle du Sud-Ouest ; cependant, il ne fut pas élu évêque de la Gironde ; les électeurs lui préférèrent le chanoine Pacareau, âgé de 80 ans ; il dut se résigner à n'être que le premier des vicaires épiscopaux.

Les électeurs du département de Lot-et-Garonne avaient choisi un Lazariste, Labarthe, qui était professeur au séminaire : caractère faible et indécis, Labarthe, élu le 13 mars, écrivit le 17 pour refuser le mandat qui lui avait été confié. On retourna donc au vote le 18 mars ; faute de sujet indigène capable de réunir la majorité des suffrages, on pensa à Gobel, et on lui donna la majorité, mais Gobel élu le même jour à Paris, à Colmar et à Langres, opta pour le siège de la capitale. Le troisième scrutin n'eut lieu qu'après les fêtes de Pâques et faillit amener l'élection de l'évêque de Babylone, Dubourg-Miroudot ; mais, entre temps, Constant, médiocrement satisfait de la position subalterne qu'il occupait à Bordeaux, fit pousser sa candidature par la Société des Amis de la Constitution, et fut élu par 232 voix contre 137 données à Miroudot.

Il fut sacré à Bordeaux par le métropolitain Pacareau, le 5 juin, en même temps que Mestadier, des Deux-Sèvres. Cette cérémonie clôtura la série des sacres qui avait commencé le 25 février : tous les départements de France avaient été dès lors pourvus d'un évêque constitutionnel.

Constant fit son entrée à Agen le 15 juin, et s'employa avec une grande diligence à organiser le diocèse. Il publia une nouvelle édition du catéchisme, et composa de nombreux mandements sur le thème habituel, c'est-à-dire la légitimité du serment constitutionnel. On peut en dire qu'ils tranchaient, par l'habileté de l'ordonnance et par la facilité du style, sur les productions creuses et déclamatoires de la plupart de ses collègues.

En 1793, sonna l'heure de la persécution : Agen eut la visite de deux terroristes de marque, prêtres apostats, l'un et l'autre : Paganel et Ysabeau. Voici comment, le 26 avril 1795, Constant rendait compte à Grégoire de sa conduite :

« J'ai toujours demeuré ferme à mon poste au milieu de
« l'orage et de la tempête furieuse qui nous a si longtemps
« agités. D'après le serment que j'avais fait, j'ai regardé cette
« résidence comme un de mes devoirs les plus sacrés. On
« ferma la porte de mon église, et, dès lors, je cessai mes
« fonctions, ne pouvant plus les continuer sans un dan-
« ger imminent pour le peuple qui aurait voulu me suivre.
« Mais, Dieu merci, j'ai résisté à toutes les tentatives,
« même violentes, qu'on a faites pour me forcer à la remise
« de mes lettres ou de mes titres, ou à tout autre acte. Je
« voyais la religion trop évidemment compromise et trahie
« par ces actes, et je n'ai pas cru que les menaces, ni la
« terreur pussent les excuser. Toutefois je dois cette justice
« à nos administrateurs que, malgré la constance de mon
« refus, j'ai toujours conservé ma liberté, et qu'il ne m'a
« été fait aucune attaque personnelle ».

Constant eut la douleur de voir que, malgré ses exemples de fermeté, bien peu de ses collaborateurs étaient armés contre la persécution ; presque tous ses curés abdiquèrent et livrèrent leurs lettres ; tous ses vicaires en firent autant,

même son propre frère, qu'il avait appelé auprès de lui ; il y eut 70 prêtres qui se marièrent.

Quand le culte vint à être toléré, en 1795, l'évêque sortit de sa retraite et rassembla autour de lui les débris de son clergé ; malgré sa tendance à la sévérité, il lui fallut bien fermer les yeux et réintégrer dans leurs places ceux qui s'étaient laissé entraîner à de coupables faiblesses, mais qui montraient des signes de sincère repentir ; c'étaient des éléments imparfaits, mais il n'en avait pas de meilleurs à mettre en œuvre, et il sentait que trop de rigorisme augmenterait encore le nombre de ceux qui allaient demander aux délégués de M. de Bonnac le pardon et la réconciliation.

Constant reçut avec empressement les encycliques des évêques de Paris ; tout en présentant des critiques généralement très judicieuses, il s'y rallie et figure parmi ceux qui y ont adhéré. Il resta dès lors en correspondance suivie avec Grégoire et Saurine ; il ne cherche pas à se faire illusion sur ses succès ; il reconnaît même en 1796, au retour d'une tournée, que les populations lui ont paru moins bien disposées pour lui que l'année précédente, et n'hésite pas à convenir des progrès que faisaient les insermentés ; cependant, et justement parce qu'il ne se faisait pas de vaines illusions, il travailla avec ardeur à réveiller l'esprit chrétien dans le peuple, et à regarnir les rangs de son clergé en faisant reprendre leurs fonctions à des prêtres découragés qui, sans avoir apostasié, restaient dans une inactivité qu'il sut leur faire abandonner ; aussi, pendant que le nombre de votants au synode de 1797 est de 47, il en a, à celui de 1801, 74, plus 81 procurations d'absents qui se sont excusés ; bien peu d'évêques constitutionnels pouvaient, à la veille du concordat, compter sur plus de 150 prêtres reconnaissant leur autorité.

Tous ces résultats ne furent pas obtenus sans de grosses difficultés dont la moindre n'était pas le défaut de ressources ;

en 1796 il s'excuse de ne pouvoir aller au concile. « Mes forces ne me permettent pas de faire le voyage à pied, et je suis trop pauvre pour aller à Paris à cheval ou en voiture. » Même dans le département, il avait quelque peine à se déplacer, car les fidèles ne lui venaient en aide qu'avec parcimonie. Il put cependant aller aux deux conciles.

D'autre part, il avait de continuelles difficultés avec les administrations qui, soit qu'elles fussent impies, soit qu'elles fussent attachées au clergé insermenté, ne lui témoignaient aucune bonne volonté.

Au Concordat, Constant donna sa démission, mais il nese soumit qu'extérieurement, tant était enracinée en lui l'idée janséniste qui avait été la règle de sa vie. De Paris, où il vivait, il écrivait à ses anciens collaborateurs des lettres dont s'inquiétait son successeur, Mgr Jacoupy. Il entretenait dans le clergé un esprit d'indocilité qui faisait beaucoup de mal.

On a dit que Constant fut nommé par Napoléon chanoine de Saint-Denis ; cela me paraît inexact, car à aucune époque son nom ne figure sur les listes officielles qui sont aux archives du ministère des Cultes.

Constant mourut à Paris, le 11 juin 1811, et, dans son testament il se porte comme appelant de la bulle *Unigenitus*. Il fut enterré au cimetière de Sainte-Catherine, et son oraison funèbre fut prononcée sur sa tombe par Mauviel, l'évêque démissionnaire de Saint-Domingue. Elle a été imprimée à Paris en 1811.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, II, 240 ; III, 46 ; VII, 1906 ; XIII, 82-86.

L'église d'Agén pendant la Révolution, par l'abbé Durenguès, 1903, résume toutes les sources antérieurs et donne de cette partie de notre histoire religieuse un tableau irréprochable.

VENDÉE

Rodrigue (François-Auguste), né à Nantes le 10 décembre 1730.

Par suite du refus de serment de M. de Mercy, évêque de Luçon, les électeurs de la Vendée furent convoqués par le Procureur-syndic pour le 27 février, dans l'église de N.-D. de Fontenay. Sur 478 électeurs inscrits, il n'en vint que 173. Le 28, 77 voix furent données à Jean-Sylvain Servant, oratorien de Saumur, et vicaire général d'Angers, contre Ballard, curé du Poiré et député du clergé à la Constituante. Servant accepta d'abord, mais une lettre de M. de Mercy l'ébranla, et le 30 mars, il écrivit pour renoncer à la charge qui lui avait été confiée : après de pressantes instances, il parut revenir sur son refus, mais le 10 avril il notifia sa réponse définitive, qui était une démission.

Il fallut une nouvelle assemblée ; cette fois, il n'y eut que 97 électeurs ; et le 1^{er} mai, le président qui était Goupilleau, de Montaigu, proclama évêque de la Vendée, l'abbé Rodrigue.

L'élu n'était vendéen ni par sa naissance, ni par sa famille ; fils d'un huissier de Nantes, il fut l'un des plus laborieux, sinon des plus brillants élèves de l'Oratoire de Nantes ; il alla faire sa théologie à Saint-Sulpice et devint bachelier de Sorbonne. Tenté par la vie calme et studieuse de professeur, il enseigna pendant quinze ans les humanités et la philosophie dans les maisons de Saint-Sulpice, notamment à Angers ; puis, soit fatigue physique, soit lassitude intellectuelle, soit plutôt désir d'améliorer sa situation matérielle, il se décida à quitter l'enseignement.

Chaplain dans le diocèse de Nantes, en 1769, curé de Crosnières au diocèse de Luçon en 1772, il fut nommé en

1775, prier-curé de Fougère, bénéfice à la nomination de l'évêque de Luçon.

En 1789, il fut délégué à Poitiers pour l'élection des députés et pour la rédaction des cahiers de doléances ; bien que son attitude ait alors été modérée on a pu dire de lui que « plutôt esclave des évènements que complice des nouveautés, il fut surtout un parfait égoïste, ne cherchant que son intérêt. » S'il prêta serment ce fut pour conserver ses fonctions ; s'il accepta la lourde responsabilité de l'épiscopat, ce fut parce qu'il y trouvait des profits qu'il n'était pas homme à négliger. Déconcertés par la renonciation de Servant, les électeurs ne pouvaient procurer un nouveau triomphe aux réfractaires ; ils réunirent donc leurs suffrages sur un sujet qu'ils savaient incapables de refuser un traitement de 12.000 livres. Le soir même un exprès envoyé à Fougère rapportait l'acceptation de Rodrigue, et le lendemain matin, il arrivait en personne à Fontenay et recevait les compliments des autorités ; puis, au son des cloches, il se rendait à l'église pour assister à la messe, à l'hôtel de ville, pour y signer le procès-verbal et enfin à la Société des Amis de la Constitution qui l'invita à un repas patriotique.

Pour obtenir l'institution, il s'adressa d'abord à Minée, qui s'était établi à Nantes, mais qui le renvoya à son métropolitain Pacareau. En attendant la réponse à la demande qu'il avait envoyée à Bordeaux, il se rendit à Paris pour y être sacré. Il fut recommandé à un parent de Goupilleau, qui fut chargé par les patriotes de le défendre contre les entreprises des insermentés ; « il est résolu, écrit ce fidèle garde du corps, à ne recevoir aucune visite de leur part ; . . . je compte sur la fermeté de ses principes pour être persuadé que toutes leurs démarches seront inutiles. Cependant, *la précaution n'est pas de trop* ». On peut demander pourquoi tant de précautions pour un homme qui avait des principes aussi fermes, ou si les principes de Rodrigue étaient aussi sûrs qu'on aimait à le dire.

Rodrigue fut sacré à Notre-Dame, le 29 mai, par Gobel. Le 31 il se remettait en route, et, après s'être arrêté à Fougère pour y installer son successeur, il fit son entrée à Luçon le 11 juin ; le premier soir, on lui fit un charivari ; le lendemain, pendant qu'il se rendait solennellement à la cathédrale, une main inconnue lui remit un billet contenant ces seuls mots : *Ad quid venisti*, paroles de N.-S. à Judas, au jardin des Oliviers.

L'épiscopat de Rodrigue ne fut ni long, ni brillant ; il l'exerce pour ainsi dire en prélat honteux. Mercier du Rocher écrit à ce propos :

« C'était bien le plus dur égoïste du monde ; jamais il « n'a connu que les 12.000 livres de ses émoluments ; pas « un mandement, pas une seule lettre pastorale ; rien n'an- « nonçait aux curés du diocèse qu'il était leur évêque. Il « n'était presque connu que de celui qui lui payait ses « appointements ; il vivait en pension à Luçon pour n'in- « viter personne à dîner. »

Il avait comme vicaires l'oratorien Gaudin, auteur du livre : *Des inconvénients du célibat des prêtres*, et l'ex-augustin Balthazar Teissier, un moment vicaire à Saint-André-des-Arcs, à Paris, qui eut par la suite de mortifiants déboires. En 1791, Rodrigue fut élu membre de l'Assemblée départementale ; Mercier du Rocher, qui y fut son collègue, le peint ainsi :

« C'était bien le théologien le plus intolérant, le plus « dur qu'ait vomi l'ancienne Sorbonne ; très lettré, il n'a « pas pu perdre le ton ergoteur de son premier métier de « professeur de théologie, science pour laquelle il montre « aujourd'hui tant de mépris. »

A partir de novembre 1792, les temps devinrent de plus en plus mauvais pour les évêques jureurs et les fonctionnaires ecclésiastiques des pays de l'Ouest ; dès lors Rodrigue s'efface le plus qu'il peut ; il paraît à peine aux réunions de l'administration départementale. Il ne sortit de sa réserve que le jour où son ancien vicaire Gaudin, devenu député à la Législative, fut convaincu de s'être mis à la solde du

parti de la Cour ; il vint déclarer que sa confiance avait été abusée et qu'il répudiait toute solidarité avec le « vendu ».

En 1793, il ne restait à l'évêque que son traitement, et ce traitement fut supprimé. Il abdiqua donc des honneurs qui n'avaient plus de prix à ses yeux, et écrivit une lettre où il déclarait avoir détruit ses lettres d'ordre, ce qui le mettait dans l'impossibilité d'en effectuer la remise.

Après avoir vainement sollicité une place de professeur à l'École centrale, il arriva en avril 1797 à se faire nommer juge à Fontenay. En mai 1797, il fut transféré à Montaigu en qualité de juge instructeur au civil et de directeur du jury d'accusation au criminel. En 1811, le tribunal de Montaigu fut supprimé, et Rodrigue fut mis à la retraite ; il avait 81 ans.

Il alla s'établir à Nantes, et y mourut subitement le 8 décembre 1813. L'évêque de Nantes permit qu'un prêtre avec la croix et les choristes allât chercher le corps à la maison mortuaire, et l'amenât devant le portail de l'église de Saint-Similien, où furent dites les prières liturgiques.

Bibliographie. — *Le clergé de la Vendée pendant la Révolution*, par E. Bourloton (*Revue du Bas-Poitou*, t. XII, 1899).

Études documentaires sur la Vendée, par Chassin, 11 vol. Paris, 1900.

Histoire du monastère et des évêques de Luçon, par A. de Fontenelle de Vaudoré, 2 vol., Fontenay-le-Comte, 1847.

☞ *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, utilisés par M. Bourloton.

SIÈGES COLONIAUX

Grégoire, dans sa sollicitude pour les noirs, ne pouvait manquer de s'occuper de leurs intérêts spirituels, et sous son inspiration, le concile de 1797 rendit le décret suivant :

Le concile national, considérant qu'il importe à la gloire de la Religion et au salut des âmes de répartir, autant qu'il est possible, les secours spirituels à tous les fidèles ;

Que ce principe invariable doit être la raison capitale qui détermine l'érection des nouveaux sièges épiscopaux ;

Considérant que diverses contrées qui font partie intégrante de la République Française ont été jusqu'à présent sans évêques ;

Que la distance où la plupart sont de la mère-patrie, en rendant plus difficile l'envoi des ouvriers évangéliques, établit la nécessité d'y pourvoir d'une manière stable ;

Considérant que les raisons sur lesquelles est fondée la nécessité de l'épiscopat sont particulièrement applicables à des contrées lointaines, où l'absence d'une autorité gouvernante facilite un relâchement des mœurs funeste à la République ;

Considérant que, d'après les saints canons, les démarcations ecclésiastiques doivent, autant qu'il est possible, se conformer aux démarcations civiles.

Le Concile national arrête :

ART. 1^{er}. — Dans chaque département de la République, il y aura au moins un évêque. De nouveaux sièges seront érigés dans les départements dont l'énumération suit :

Dans l'île de Saint-Domingue : le Nord, l'Ouest, le Sud, Samana ;

La Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Cayenne, l'île de France, l'île de la Réunion (ci-devant Bourbon), les possessions françaises dans le continent asiatique.

.....
ART. 5. — Les attributions de suffragance des nouveaux sièges sont fixées ainsi qu'il suit :

Les évêchés des Indes occidentales, sous la métropole de San-Domingo.

Les évêchés des Indes orientales sous la métropole de Rennes.

ART. 5. — La juridiction ecclésiastique sur les établissements français en Afrique, tels que Gorée et Sénégal, est attribuée provisoirement à l'évêque de Nantes.

ART. 7. — Il sera fait incessamment un rapport sur le moyen de pourvoir aux élections et consécrations d'évêques pour les nouveaux sièges.

Restait à pourvoir ces sièges. Pour Cayenne, on désigna Nicolas **Jacquemin**, né le 16 janvier 1727, à Sedan, qui, après avoir été dix-huit ans professeur à Sedan, était parti pour la Guyane et y avait été missionnaire pendant vingt ans.

Sacré à Paris le 4 février 1798 Jacquemin se rendit à son poste. Il donna sa démission le 23 octobre 1801, et se retira à Balloy, dans le département de Seine-et-Marne. Il reçut du gouvernement une pension de 1.200 fr. dont il vécut jusqu'en 1819, époque de sa mort.

Pour Saint-Domingue, trois sujets furent choisis, mais un seul fut sacré. Pour Santiago de Samana, on avait présenté *Lissoir*, le neveu de l'ancien vicaire épiscopal des Ardennes ; il avait été ordonné par l'évêque Philbert en 1792 : il n'accepta pas et alla rejoindre Jacquemin à la Guyane, comme simple missionnaire. On ne sait pas quand il est mort.

Dans le département de l'Ouest on voulut envoyer un prêtre d'Albi, *Capèle*, qui était curé de Saint-Pierre de Bracon ; il avait passé au Canada en 1783, pour y être missionnaire mais il était revenu au bout d'un mois. Il était né en 1757 et demandait à Grégoire un emploi en France ou aux colonies. Il ne semble pas que sa nomination ait eu des suites.

Enfin, on donna l'évêché des Cayes, département du Sud de Saint-Domingue, à Guillaume **Mauviel**.

Né à Fervacques, diocèse de Coutances, le 29 octobre 1757,

il était en 1790 vicaire de Noisy-le-Sec, près Paris, et en 1795, il desservait cette paroisse, tout en remplissant les fonctions de « secrétaire de l'Agence des évêques réunis ». Collaborateur ordinaire de Grégoire et de Desbois de Rochefort, il avait su se faire estimer pour les services qu'il rendait et on lui offrit le siège épiscopal créé à Saint-Domingue.

Ce n'est que le 3 août 1800 que Mauviel fut sacré à Notre-Dame, par Royer, Grégoire et Desbois. Le premier Consul lui accorda la gratuité du passage et il quitta Paris le 31 octobre ; cependant il était encore à Dieppe le 7 décembre. Muni par Grégoire de chaudes recommandations pour Toussaint Louverture, il s'installa et exerça son ministère auprès des soldats français qui faisaient partie de l'expédition commandée par le général Leclerc, beau-frère du Premier Consul ; ce fut lui qui assista le malheureux général à sa mort, le 2 décembre 1802.

Rentré en France en 1805, Mauviel devint curé de Mantes et mourut en 1814 ; comme Jacquemin il avait reçu une pension de retraite.

Il prononça l'oraison funèbre de Desbois de Rochefort le 7 septembre 1807 et celle de Constant, ancien évêque du Lot-et-Garonne, le 12 juin 1811.

Bibliographie. — *Annales de la Religion*, VI 44-46.

Pour Jacquemin : *ibid.*, II, 572-573 ; V, 497 ; VI, 322 ; IX, 155.

Pour Mauviel : XI, 423 ; XII, 24-31 ; XIII, 139 ; ses lettres écrites de Saint-Domingue : XIV : 106-120, 377, 475-478 ; XV, 125-131, 399-414 ; XVIII, 238.

LES ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS

(PAR ORDRE DE SACRE)

1791						
24 février	(Paris) (Orat.)	MAROLLES EXPILLY	Aisne Finistère (1)	TALLEYRAND		{ GOBEL. MIROUDOT.
27 février	(Paris) (Orat.)	SAURINE	Landes	GOBEL		{ EXPILLY- MAROLLES
6 mars	(Paris) (Orat.)	HÉRAUDIN LAURENT LINDET MASSIEU	Indre Allier (1) Eure (1) Oise	GOBEL		{ EXPILLY SAURINE
13 mars	(Paris) (Orat.) 6 h. 1/2 mat.	AUBRY BARTHE BRIVAL GAY-VERNON PHILBERT	Meuse Gers Corrèze H ^{te} -Vienne Ardennes (1)	SAURINE		{ LINDET LAURENT
même jour	(Paris) (Orat.) 10 h. mat.	BRENDEL GRÉGOIRE PELLETIER PRUDHOMME VOLFIUS	Bas-Rhin L.-et-Cher Mai.-et-L. Sarthe Côte-d'Or	GOBEL		{ MASSIEU AUBRY
20 mars	(Paris)	BÉCHEREL MAUDRU ROBINET	Manche Vosges Char.-Inf.	LINDET		{ SAURINE GRÉGOIRE
27 mars	(Paris) (N.-D.)	AVOINE BONNET JOUBERT LAMOURETTE LECESVE PÉRIER SÉGUIN THUIN TOLLET	S.-et-O. (1) Eure-et-L. Charente Rh.-et-L. (1) Vienne (1) Puy-de-D. Doubs (1) S.-et-M. Nièvre	GOBEL		{ MIROUDOT SAURINE

1791

3 avril	(Paris) (N.-D.)	DELCHER GAUSSERAND GOUTTES POUCHOT ROYER THIBAUT	H ^{ie} -Loire Tarn S.-et-L Isère (1) Ain Cantal (1)	LAMOURETTE	{ PÉRIER PRUDHOMME
même jour	(Paris) (N.-D.)	DE CAZENEUVE DESBOIS DE RO- CHEFORT DUMOUCHEL FRANCIN LEFESSIER MARBOS POUDEROUS ROUX SIBILLE	H ^{ies} -Alpes (1) Somme Gard Moselle Orne Drôme Hérault (1) B.-du-R. (1.) Aube (1)	GOBEL	{ MIRRODOT GOUTTES
3 avril	(Bor- deaux)	PACAREAU PONTARD	Gironde (1) Dordogne (1)	SAURINE	{ BARTHE ROBINET
10 avril	(Paris) (N.-D.)	CHARRIER DE LA ROCHE FLAVIGNY MARTIN MINÉE	S.-Inf. (1) H ^{ie} -Saône (H ^{ie} -Rhin 1) (Loire-Inf.)	GOBEL	{ MIRRODOT DUMOUCHEL
même jour	(Paris) (S ^t -Roch)	LE COZ MOÏSE PORION PRIMAT SUZOR WANDELAIN- COURT	Ille-et-V. Jura P.-de-C. (1) Nord (1) Indre-et-L. H ^{ie} -Marne	MASSIEU	{ DELCHER SIBILLE
26 avril	(Paris)	MOLINIER SANADON SERMET TORNÉ	H ^{ies} -Pyr. B ^{ies} -Pyr. (1) H ^{ie} -Gar. Cher (1)	GOBEL	{ MIRRODOT DUMOUCHEL
29 avril	(Tulle)	DANGLARS		BRIVAL	Seul
1 ^{er} mai	(Paris)	DEBERTIER DEVILLE DIOT FAUCHET JACOB	Aveyron Pyr.-Or. (1) Marne Calvados (1) C.-du-N.	GOBEL	{ MIRRODOT DUMOUCHEL

8 mai	(Paris)	LE MASLE NOGARET	Morbihan Lozère	GOBEL	{ JACOB GRÉGOIRE
15 mai	(Toulouse)	BESAUCÈLE FONT	Aude (1) Ariège (1)	SERMET	{ PACAREAU BARTHE
22 mai	(Paris)	RIGOUARD DE VILLAR	Var Mayenne (1)	GOBEL	{ LINDET AUBRY
29 mai ¹	(Paris)	LALANDE RODRIGUE	(Meurthe 1) Vendée	GOBEL	{ SAURINE GRÉGOIRE
même jour	(Guéret)	HUGUET	Creuse	HÉRAUDIN	{ BRIVAL GAY-VERNON
2 juin	(Nîmes)	DE VILLENEUVE	(B ^{ss} -Alpes 1)	ROUX	{ DUMOUCHEL DE CAZENEUVE
5 juin	(Bordeaux)	CONSTANT MESTADIER	L.-et-Gar. Deux-Sév.	PACAREAU	{ ROBINET PONTARD
14 juin	(Aix)	GUASCO	Corse	ROUX	{ ? ?
23 octob.	(Poitiers)	MONTAULT DES ISLES	Vienne (II)	SUZOR	{ MESTADIER RODRIGUE
1792					
18 mars	(Rouen)	GRATIEN	S.-Inf. (II)	LINDET	{ BONNET MASSIEU
1793					
13 janvier	(Grenoble)	REYMOND	Isère (II)	DE SAVINE	{ CHAUSSV PERBOST ^{Curés}
7 avril	(Lyon)	PANISSET	M ^t -Blanc	LAMOURETTE	{ REYMOND CHARRIER DE LA ROCHE
6 octob.	(Avignon)	ROVÈRE	Vaucluse (1)	ROUX	{ SAVINE DUMOUCHEL
1796					
15 août	(Colmar)	BERDOLET	H ^t -Rhin (II)	MAUDRU	{ BRENDÉL FLAVIGNY
1797					
12 mars	(Versailles)	CLÉMENT	S.-et-O. (II)	THUIN	{ WANDELAIN- COURT SAURINE
1 ^{er} octob.	(Paris) (concile)	ASSELIN	P.-de-C. (II)	GRATIEN	{ DESBOIS BÉCHEREL

1. Et non le 8 mai, p. 216.

1798					
4 février	{ (Paris)	LACOMBE JACQUEMIN	Gironde (II) Cayenne	SAURINE	?
29 avril	(Avignon)	ETIENNE	Vaucluse (II)	RIGOUARD	{ VILLENEUVE RAPHEL, curé d'Entraigues
6 mai	(Perpi- gnan)	VILLA	Pyr.-Or.(II)	SERMET	{ DEBERTIER FONT
5 juin	(Aix)	AUBERT	B.-du-R.(II)	VILLENEUVE	{ RIGOUARD ÉTIENNE
13 juin	(Besan- çon)	DEMANDRE	Doubs (II)	FLAVIGNY	{ BERDOLET MOÏSE
1 ^{er} juillet	(Paris)	MONIN	Ardenn.(II)	LES RÉUNIS	
22 juillet	(Quimper)	AUDREIN	Finis. (II)	LE COZ	{ LE MASLE JACOB
28 octob.	{ (Paris)	BUTAUD-DU- POUX DUFRAISSE	Allier (II) Cher (II)	GRÉGOIRE	{ ROYER SAURINE
4 nov.	(Paris)	BLAMPOIX	Aube (II)	ROYER	{ SAURINE GRÉGOIRE
1799					
10 février	(Paris)	DUCHEMIN	Calvados (II)	ROYER	{ SAURINE DESBOIS
18 germ. an VII				LE COZ	{ LE MASLE JACOB
7 avril	(Laval)	DORLODOT	Mayenne (II)		
5 mai	(Aix)	CHAMPSAUD	B ^{es} -Alp. (II)	AUBERT	{ ÉTIENNE RIGOUARD
14 juillet	(Paris)	LAMY	Eure (II)	ROYER	{ SAURINE GRÉGOIRE
6 octob.	(Paris)	BISSON	Calv. (III)	ROYER	{ SAURINE DESBOIS
18 nov.	(Béziers)	ROUANET	Hérault (II)	AUBERT	{ ÉTIENNE CHAMPSAUD
1800					
18 janvier	(Paris-St Étienne- du Mont)	LEBLANC BEAULIEU	DE S.-Inf. (III)	ROYER	{ SAURINE GRÉGOIRE
19 janvier	(Aix)	GARNIER	H ^{es} -Alp. (II)	AUBERT	ÉTIENNE (seul)

2 février	(Nancy)	NICOLAS	Meurthe (II)	FRANCIN	{ MAUDRU
3 août	(Paris)	MAUVIEL	S ^t -Doming.		{ MOINN
26 octob.	(Carcas- sonne)	BELMAS	Aude (II)	SERMET	{ DEBERTIER
					{ VILLA
9 nov.	(Reims)	SCHELLE	Nord (II)	DIOT	{ THUIN
1801					{ MONIN
4 mars	(Tou- louse)	LEMERCIER	Ariège (II)	SERMET	{ BARTHE
					{ BELMAS
22 mars	(Bor- deaux)	BOUCHIER	Dord. (II)	LACOMBE	?
3 mai	(Aurillac)	BERTIN	Cantal (II)	PRIMAT	{ DEBERTIER
				SERMET	
14 juin	(Lyon)	POULLARD	S.-et-L. (II)	PRIMAT	?

LES ÈVÈQUES CONSTITUTIONNELS

(PAR ORDRE DE DÉCÈS)

1. 1791	22 avr.	LECESVE	Vienne (1)
2. 1792	7 sept.	POUCHOT	Isère (1)
3. 1793	31 oct.	FAUCHET	Calvados (1)
4. —	3 nov.	AVOINE	Seine-et-Oise (1)
5. —	13 nov.	BONNET	Eure-et-Loir
6. 1794	11 janv.	LAMOURETTE	Rhône-et-Loire (1)
7. —	19 fèv.	DE BRIENNE	Yonne
8. —	26 mars	GOUTTES	Saône-et-Loire (1)
9. —	5 avr.	ROUX	B.-du-Rh. (1)
10. —	24 —	MAROLLES	Aisne
11. —	26 —	GOBEL	Paris (1)
12. —	22 mai	EXPILLY	Finistère (1)
13. —	11 juin	MARTIN	Haut-Rhin (1)
14. —	24 déc.	GUASCO	Corse
15. 1795	5 avr.	PELLETIER	Maine-et-Loire
16. 1796	9 janv.	SANADON	Hautes-Pyrénées
17. —	17 mai	DEVILLE	Pyrénées-Orientales (1)
18. —	5 oct.	HUGUET	Creuse
19. 1797	12 mars	TORNÉ	Cher (1)
20. —	22 juin	PHILBERT	Ardennes (1)
21. —	5 sept.	PACAREAU	Gironde (1)
22. —	8 —	ROBINET	Charente-Inférieure
23. 1798	11 fèv.	SIBILLE	Aube (1)
24. —	23 déc.	DE VILLENEUVE	Basses-Alpes (1)
25. 1799	31 mars	DUCHEMIN	Calvados (11)
26. —	10 avr.	POUDEROUS	Hérault (1)
27. —	22 mai	BRENDEL	Bas-Rhin
28. —	4 juin	GRATIEN	Seine-Inférieure (11)
29. 1800	9 mars	HÉRAUDIN	Indre
30. —	15 mai	RIGOUARD	Var
31. —	1 ^{er} nov.	FONT	Ariège (1)
32. —	19 —	AUDREIN	Finistère (11)
33. 1801	13 avr.	SUZOR	Indre-et-Loire
34. —	4 fèv.	BESAUCÈLE	Aude (1)
35. —	28 mai	JACOB	Côtes-du-Nord

36.	1801	11 sept.	BOUCHIER	Dordogne (11)
37.	1802	18 janv.	BRIVAL	Corrèze
38.	—	9 août	BUTAUD-DUPOUX	Allier (11)
39.	—	24 —	FRANCIN	Moselle
40.	—	17 sept.	DUFRAISSE	Cher (11)
41.	—	31 déc.	DIOT	Marne
42.	1803	4 mars	SCHELLE	Nord (11)
43.	—	2 oct.	LE MASLE	Morbihan
44.	—	3 —	MESTADIER	Deux-Sèvres
45.	1804	4 mars	LEMERCIER	Ariège (11)
46.	—	15 —	CLÉMENT	Seine-et-Oise (11)
47.	—	30 —	NOGARET	Lozère
48.	1805	27 fév.	LALANDE	Meurthe (1)
49.	—	8 août	TOLLET	Nièvre
50.	—	10 mai	DE CAZENEUVE	Hautes-Alpes (1)
51.	—	17 août	DELCHER	Haute-Loire
52.	1806	2 déc.	LEFESSIER	Orne
53.	1807	11 avr.	ROYER	Ain, puis Paris (11)
54.	—	24 juil.	NICOLAS	Meurthe (11)
55.	—	5 sept.	DESBOIS DE ROCHEFORT	Somme
56.	1808	29 janv.	THUIN	Seine-et-Marne
57.	—	16 fév.	MINÉE	Loire-Inférieure
58.	—	24 août	SERMET	Haute-Garonne
59.	1809	22 fév.	PANISSET	Mont-Blanc
60.	—	13 août	BERDOLET	Haut-Rhin (11)
61.	—	25 déc.	BARTHE	Gers
62.	1810	30 oct.	DE JARENTE	Loiret
63.	1811	11 juin	CONSTANT	Tarn-et-Garonne
64.	1812	21 janv.	SEGUIN	Doubs (1)
65.	—	9 fév.	PRUDHOMME	Sarthe
66.	1813	7 fév.	MOÏSE	Jura
67.	—	26 fév.	THIBAULT	Cantal (1)
68.	—	31 mars	FLAVIGNY	Haute-Saône
69.	—	8 mai	SAURINE	Landes
70.	—	1 ^{er} juin	AUBRY	Meuse
71.	—	8 déc.	RODRIGUE	Vendée
72.	1814	24 janv.	VILLA	Pyrénées-Orientales (11)
73.	—	31 —	MOLINIER	Hautes-Pyrénées
74.	—	15 sept.	DANGLARS	Lot
75.	—	30 nov.	LAMY	Eure (11)
76.	1815	26 avr.	JOUBERT.	Charente
77.	—	3 mai	LE COZ	Ille-et-Vilaine
78.	—	1 ^{er} juin	DE SAVINE	Ardèche
79.	1816	3 janv.	DORLODOT	Mayenne (11)
80.	—	16 fév.	AUBERT	Bouches-du-Rhône (11)
81.	—	17 avr.	GARNIER	Basses-Alpes (11)
82.	—	25 juin	BÉCHEREL	Manche

83.	1816	18 oct.	PRIMAT	Nord, puis Rh.-et-L. (11)
84.	1818	6 juin	MASSIEU	Oise
85.	1819	19 janv.	MONIN	Ardennes (11)
86.	—	30 déc.	WANDELAINCOURT	Haute-Marne
87.	1820 ¹	12 fév.	GAUSSERAND	Tarn
88.	—	20 —	REYMOND	Isère (11)
89.	—	28 —	BISSON	Calvados (111)
90.	—	18 juin	BLAMPOIX	Aube (11)
91.	—	13 sept.	MAUDRU	Vosges
92.	—	17 déc.	DUMOUCHEL	Gard
93.	1821	29 janv.	ROUANET	Hérault (11)
94.	—	10 mai	LAURENT	Allier (1)
95.	1822	22 oct.	GAY-VERNON	Haute-Vienne
96.	—	21 déc.	BERTIN	Cantal (11)
97.	1823	8 fév.	VOLFIUS	Côte-d'Or
98.	—	21 mars	DEMANDRE	Doubs (11)
99.	—	23 avr.	LACOMBE	Gironde (11)
100.	—	10 août	LINET	Eure (1)
101.	1824	30 mars	PÉRIER	Puy-de-Dôme
102.	1825	8 janv.	ASSELIN	Pas-de-Calais (11)
103.	—	27 fév.	MARBOS	Drôme
104.	—	13 juil.	LEBLANC DE BEAULIEU	Seine-Inférieure (111)
105.	1826	26 —	CHAMPSAUD	Basses-Alpes (11)
106.	—	28 août	DE VILLAR	Mayenne (1)
107.	1827	17 mars	CHARRIER DE LA ROCHE	Seine-Inférieure (1)
108.	1828	4 déc.	ROVÈRE	Vaucluse (1)
109.	1830	20 mars	PORION	Pas-de-Calais (1)
110.	1831	28 mai ²	GRÉGOIRE	Loir-et-Cher
111.	—	19 oct.	DEBERTIER	Aveyron
112.	1832	22 janv.	PONTARD	Dordogne (1)
113.	1833	9 mars	POULLARD	Saône-et-Loire (11)
114.	1836	25 mai	ÉTIENNE	Vaucluse (11)
115.	1839	29 juil.	MONTAULT DES ISLES	Vienne (11)
116.	1841	21 —	BELMAS	Aude (11)

1. Et non 1830, p. 407.

2. Et non avril, p. 116.

TABLE GÉNÉRALE

DES

ÉVÈCHÉS ET MÉTROPOLES ¹

<p>Ain, 282-4. Aisne, 204-9. Allier, 96-9. Alpes (Basses), 328-32. Alpes (Hautes), 337-40. Ardèche, 284-9. Ardennes, 209-15. Ariège, 268-71. Aube, 65-70. Aude, 371-6. Aveyron, 377-82.</p> <p>Bouches-du-Rhône, 323-8.</p> <p>Calvados, 169-74. Cantal, 289-96. Cayenne, 452. Cayes (Les), 452-3. Centre (Métropole du), 85-124. Charente, 414-6. Charente-Inférieure, 416-9. Cher, 85-96. Corrèze, 419-21. Corse, 332-4. Côte-d'Or, 245-52. Côtes-du-Nord, 130-2. Côtes de la Manche (Métropole des), 157-97.</p>	<p>Côtes de la Méditerranée (Métropole des), 323-59. Creuse, 99-100.</p> <p>Dordogne, 426-8. Doubs, 237-41. Drôme, 334-5.</p> <p>Est (Métropole de l'), 237-75. Eure, 174-7. Eure-et-Loir, 70-1.</p> <p>Finistère, 132-6.</p> <p>Gard, 335-7. Garonne (Haute), 361-7. Gers, 385-8. Gironde, 409-14.</p> <p>Hérault, 340-5.</p> <p>Ille-et-Vilaine, 125-30. Indre, 101-7. Indre-et-Loire, 107-110. Isère, 299-305.</p> <p>Jura, 263-70.</p>
---	---

1. Ces tables ont été dressées par l'abbé L. Chavanet, du diocèse de Valence.

- Landes, 430-41.
 Loir-et-Cher, 110-7.
 Loire (Haute), 296-9.
 Loire-Inférieure, 136-9.
 Loiret, 72-4.
 Lot, 393-6.
 Lot-et-Garonne, 441-5.
 Lozère, 345-9.
- Maine-et-Loire, 139-41.
 Manche, 177-82.
 Marne, 199-204.
 Marne (Haute), 252-6.
 Mayenne, 141-7.
 Meurthe, 215-20.
 Meuse, 220-3.
 Mont-Blanc, 306-10.
 Morbihan, 147-53.
 Moselle, 224-8.
- Nièvre, 117-20.
 Nord, 229-35.
 Nord-Est (Métropole du), 199-235.
 Nord-Ouest (Métropole du), 125-155.
- Oise, 183-4.
 Orne, 184-9.
- Paris, 53-64.
 Paris (Métropole de), 53-84.
 Pas-de-Calais, 189-93.
- Puy-de-Dôme, 310-6.
 Pyrénées (Basses), 382-4.
 Pyrénées (Hautes), 388-93.
 Pyrénées (Orientales), 396-403.
- Rhin (Bas), 242-5.
 Rhin (Haut), 256-60.
 Rhône-et-Loire, 277-82.
- Saône (Haute), 260-3.
 Saône-et-Loire, 317-22.
 Sarthe, 153-5.
 Seine, *voir* Paris.
 Seine-Inférieure, 157-69.
 Seine-et-Marne, 74-8.
 Seine-et-Oise, 78-82.
 Sèvres (Deux), 422-6.
 Somme, 193-7.
 Sud (Métropole du), 361-407.
 Sud-Est (Métropole du), 277-322.
 Sud-Ouest (Métropole du), 409-49.
- Tarn, 403-7.
- Var, 350-2.
 Vaucluse, 352-9.
 Vendée, 446-9.
 Vienne, 120-4.
 Vienne (Haute), 428-30.
 Vosges, 270-5.
- Yonne, 82-4.
-

TABLE GÉNÉRALE

DES

ÈVÈQUES CITÉS DANS L'OUVRAGE

- AGOULT DE BONNEVAL (Charles-Constant d'), *Pamiers*, 368.
* AÏCARDI¹ (P.), constitutionnel élu du *Var*, 350.
ALBIGNAC DE CASTELNAU (Philippe-François d'), *Angoulême*, 414, 415.
* ALBOUY (Amans), constitutionnel élu de l'*Aveyron*, 377.
ALLEMANS (Henri-Charles DU LAU d'), *Grenoble*, 17, 299, 300.
AMELOT (Sébastien-Michel), *Vannes*, 148.
* ASSELIN (Mathieu), *Pas-de-Calais*, 164, **190-3**², 457, 463.
* AUBERT (Jean-Baptiste-Siméon), *Bouches-du-Rhône*, **326-8**, 332, 338, 339, 344, 359, 458, 462.
* AUBRY (Jean-Baptiste), *Meuse*, 23, **220-3**, 455, 457, 462.
* AUDREIN (Yves), *Finistère*, 41, 128, 131, **134-6**, 148, 149, 150, 151, 458, 461.
AVIAU DU BOIS DE SANZAY (Charles-François d'), *Vienne*, 45, 288.
* AVOINE (Jean-Julien), *Seine-et-Oise*, 32, 76, **78-9**, 455, 461.

* BAILLET (Paul), constitutionnel élu du *Loiret*, 73, 167.
BARRAL (Louis-Mathias de), *Troyes* et *Meaux*, 45, 65, 66, 77, 204.
* BARTHE (Paul-Benoît), *Gers*, 23, 25, 33, **385-8**, 404, 455, 456, 457, 459, 462.
BAUSSET (de), *Alais*, 45.
BEAUMONT (Christophe de), *Paris*, 189.
* BÉCHEREL (François), *Manche* puis *Valence*, 23, 33, 45, 48, 49, 172, 173, **177-8**, 215, 269, 455, 457, 462.
BELLOY (Jean-Baptiste dc), *Marseille*, 45; *Paris*, 381.
* BELMAS (Louis), *Aude* puis *Cambrai*, 45, 48, 51, 235, 269, 367, **375-6**, 459, 463.

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des évêques constitutionnels.

2. Les caractères **gras** indiquent une *Notice*.

- BELMONT (Jean-Éléonor MONTANIÉ de), *Saint-Flour*, 295.
- * BERDOLET (Marc-Antoine), *Haut-Rhin*, puis *Aix-la-Chapelle*, 39, 45, 48, 49, 244, **258-60**, 269, 273, 457, 458, 462.
- BERNIER (Étienne-Alexandre-Jean-Baptiste), *Orléans*, 47, 48, 128, 129, 439, 440.
- BERNIS (François de PIERRE de), *Albi*, 403, 404.
- * BERTIN (Louis), *Cantal*, 232, **292-6**, 459, 463.
- * BESAUCÈLE (Guillaume), *Aude*, 22, **371-4**, 375, 401, 457, 461.
- BEZONS (de), *Carcassonne*, 371, 374.
- BIENAYMÉ (Pierre-François), *Metz*, 215, 227, 228.
- BILLIET (Alexis), *Chambéry*, 310.
- * BISSON (Louis-Charles), *Calvados*, **173-4**, 179, 458, 463.
- * BLAMPOIX (Jean-Baptiste), *Aube*, **66-70**, 458, 463.
- BOISGELIN DE CICÉ (Jean de Dieu-Raymond de), *Aix*, 16, 45, 160.
- BONAL (François de), *Clermont*, 312, 314.
- BONNAC (Jean-Ludovic d'USSON de), *Agen*, 444.
- * BONNET (Charles), *Eure-et-Loir*, 32, **70-1**, 76, 163, 455, 457, 461.
- BONNEVAL (Ruffo de), *Saint-Flour*, 289, 290.
- * BOUCHIER (Antoine), *Dordogne*, **427-8**, 459, 462.
- BOURDEILLES (Henri-Joseph-Claude de), *Soissons*, 206.
- BRAULT (Charles), *Bayeux*, 173.
- * BREDEL (François-Antoine), *Bas-Rhin*, 23, **242-5**, 259, 455, 457, 461.
- BRETEUIL (Anne-François LE TONNELIER de), *Montauban*, 17.
- * BRIENNE (Étienne-Charles de LOMÉNIE de), *Yonne*, 18, 21, 32, 33, 76, **82-4**, 361, 461.
- * BRIENNE (Martial de LOMÉNIE de), coadjuteur du précédent, 19, 21, 32, 33, 82, 83.
- * BRIVAL (Jean-Jacques), *Corrèze*, **419-21**, 427, 455, 456, 457, 462.
- * BRÛMEAU, constitutionnel élu d'*Indre-et-Loire*, 110.
- * BUTAUD-DUPOUX (Antoine), *Allier*, **97-9**, 458, 462.
- * CAPÈLE, *Ouest de Saint-Domingue*, 452.
- CASTELLANE (Jean-Arnauld de), *Mende*, 17, 345, 347.
- CAYLUS (G. de), *Auxerre*, 79.
- * CAZENEUVE (Ignace de), *Hautes-Alpes*, **337-8**, 339, 359, 456, 457, 462.
- CÉLY (Éon de), *Apt*, 353.
- CHABOT (Jean-Baptiste de), *Saint-Claude*, 45, 264, 349.
- * CHALBOS, constitutionnel élu du *Gard*, 337, 359.
- * CHAMPSAUD (André), *Basses-Alpes*, 327, **331-2**, 339, 359, 458, 463.
- * CHARRIER DE LA ROCHE (Louis), *Seine-Inférieure*, puis *Versailles*,

- 21, 32, 33, 38, 45, 55, 84, 85, **157-62**, 163, 231, 269, 279, 280, 281, 307, 320, 456, 457, 463.
- * CHATELAIN (P.-F.), constitutionnel élu de la *Meurthe*, 20, 216.
- CICÉ (Jérôme-Marie CHAMPION de), *Bordeaux*, 14, 45, 199; *Aix*, 327.
- * CLÉMENT (Augustin-Jean-Charles), *Seine-et-Oise*, 39, 41, 62, 63, 69, **79-82**, 84, 95, 162, 381, 432, 457, 462.
- CLERMONT-TONNERRE (Anne-Antoine-Jules de), *Châlon*, 199.
- COLBERT-SEIGNELAY (Nicolas de), *Rodez*, 377.
- CONAN DE SAINT-LUC (Toussaint-François-Joseph), *Quimper*, 18, 133.
- CONDORCET (de), *Auxerre*, 79.
- * CONSTANT (André), *Lot-et-Garonne*, 23, 25, 26, 50, 115, 392, 409, 418, 423, 427, **441-5**, 453, 457, 462.
- CONZIÉ (Jean-François-Mamert de), *Tours*, 107.
- CONZIÉ (Louis-François-Marie-Hilaire de), *Arras*, 189, 279.
- CORTOIS DE PRESSIGNY (Gabriel), *Besançon*, 241.
- CORTOIS DE QUINCEY (Gabriel), *Belley*, 18, 60.
- COUCY (Jean-Charles, comte de), *La Rochelle*, 417.
- CUGNAC (de), *Auch*, 387.
- * DANGLARS (Jean), *Lot*, **393-6**, 420, 456, 462.
- * DEBERTIER (Claude), *Aveyron*, 25, 33, 50, 295, 352, **377-82**, 387, 392, 456, 458, 459, 463.
- * DELCHER (Étienne), *Haute-Loire*, 24, 33, 290, 291, **296-9**, 456, 462.
- * DEMANDRE (Jean-Baptiste), *Doubs*, 50, 129, **239-41**, 251, 262, 268, 458, 463.
- * DEMANGE, constitutionnel élu des *Vosges*, 271.
- DERAMECOURT (Augustin-Thomas), *Soissons*, 190.
- * DESBOIS DE ROCHFORT (Éléonor-Marie), *Somme*, 30, 33, 36, 38, 50, 61, 113, 115, **193-7**, 253, 267, 371, 392, 453, 456, 457, 458, 462.
- DESSOLE (Irénée-Yves), *Chambéry*, 309.
- * DEVILLE (Gabriel), *Pyrénées-Orientales*, 24, 33, **396-400**, 401, 456, 461.
- DILLON, *Toulouse*, 370.
- * DIOT (Nicolas), *Marne*, 38, 192, **199-204**, 213, 219, 231, 234, 456, 459, 462.
- * DORLODOT OU D'ORLODOT (Charles-François), *Mayenne*, 50, 128, 129, 131, **144-7**, 151, 458, 462.
- DOUHET-D'AUZERS (Charles de), *Nevers*, 295, 296.
- DUBOURG (Joseph-Marie-Philippe), *Limoges*, 365.
- * DUBOURG-MIROUDOT (Jean-Baptiste), *Babylone*, **19**, 23, 323, 442, 455.
- * DUCHEMIN (Julien-Jean-Baptiste), *Calvados*, **172-3**, 178-179, 458, 461.

- * DUFLOS, constitutionnel élu du *Pas-de-Calais*, 189.
- * DUFRAISSE (Michel-Joseph), *Cher*, 25, **88-96**, 98, 100, 106, 119, 314, 315, 458, 462.
- DULAU, voir ALLEMANS.
- * DUMOUCHEL (Jean-Baptiste), *Gard*, 23, 24, 33, **335-7**, 353, 456, 457, 463.
- * DUPLANTIER, constitutionnel élu des *Landes*, 431.
- DURFORT (Raymond de), *Besançon*, 237, 238.

- ESPONCHEZ (Antoine-Félix de LÉRYs d'), *Perpignan*, 398.
- * ÉTIENNE (François), *Vaucluse*, 50, 215, 316, **355-9**, 458, 463.
- * EXPILLY (Louis-Alexandre), *Finistère*, 22, 23, 25, 32, 128, **132-4**, 137, 148, 149, 153, 206, 311, 431, 455, 461.

- FALLOT DE BEAUMONT (Étienne-André-François de Paule), *Vaison*, 45.
- FARE (Anne-Louis de la), *Nancy*, 6, 217, 219.
- * FAUCHET (Claude), *Calvados*, 23, 24, 25, 30, 31, 32, 57, 87, 117, 126, **169-72**, 279, 456, 461.
- FAUDOAS (Pierre-Paul de), *Meaux*, 77.
- * FLAMIN, constitutionnel élu de l'*Aisne*, 205.
- * FLAVIGNY (Jean-Baptiste), *Haute-Saône*, 50, 129, 240, 259, **260-2**, 456, 457, 458, 462.
- * FONT (Bernard), *Ariège*, 33, **368-70**, 372, 457, 458, 461.
- FONTANGES (François de), *Toulouse*, 45, 362, 365, 385.
- FOURNIER (Marie-Nicolas), *Montpellier*, 407.
- * FRANCLIN (Nicolas), *Moselle*, 33, 219, **224-8**, 456, 459, 462.
- FUMEL (de), *Lodève*, 18.

- GALAISSIÈRE (Barthélemy-Louis-Martin de CHAUMONT de la), *Saint-Dié*, 272.
- * GANGAND, constitutionnel élu de la *Marne*, 200.
- * GARNIER (André), *Hautes-Alpes*, 327, **338-40**, 359, 458, 462.
- * GAUSSERAND (Jean-Joachim), *Tarn*, 23, 50, **403-7**, 456, 463.
- * GAY-VERNON (Léonard), *Haute-Vienne*, 24, 30, 31, 33, **428-30**, 455, 457, 463.
- GIOVIO (Charles-Vincent), *Avignon*, 653.
- * GOBEL (Jean-Baptiste), *Paris*, 19, 20, 21, 22, 23, 32, 35, **53-9**, 62, 65, 71, 74, 75, 76, 78, 85, 86, 96, 99, 102, 111, 117, 120, 130, 133, 137, 140, 149, 153, 170, 171, 175, 183, 185, 194, 200, 206, 216, 225, 237, 238, 246, 253, 257, 258, 261, 279, 291, 311, 318, 323, 334, 336, 338, 346, 351, 362, 382, 389, 398, 414, 431, 442, 448, 455, 456, 457, 461.

- * GOUTTES (Jean-Louis), *Saône-et-Loire*, 21, 23, 32, **317-20**, 323, 393, 456, 461.
- GRAINVILLE (Guillaume-Balthazar Cousin de), *Cahors*, 396.
- * GRAPIN, constitutionnel élu d'*Eure-et-Loir*, 71.
- * GRATIEN (Jean-Baptiste-Guillaume), *Seine-Inférieure*, 32, 33, 36, 57, 81, 70, 71, 113, **163-5**, 167, 191, 192, 231, 253, 457, 461.
- * GRÉGOIRE (Henri), *Loir-et-Cher*, xi, xii, 6, 20, 23, 25, 31, 33, 36, 38, 39, 40, 42, 43, 46, 47, 50, 58, 61, 62, 65, 68, 69, 76, 81, 90, 91, 92, 95, 98, 99, 104, 105, **110-7**, 118, 119, 122, 125, 126, 127, 128, 134, 135, 146, 151, 153, 161, 165, 166, 172, 180, 187, 190, 196, 201, 215, 219, 220, 222, 223, 232, 238, 242, 243, 246, 248, 250, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 261, 266, 267, 268, 269, 273, 275, 280, 282, 284, 286, 287, 288, 292, 296, 303, 308, 309, 312, 314, 317, 334, 336, 338, 339, 342, 343, 351, 356, 357, 364, 367, 370, 372, 379, 380, 381, 383, 386, 387, 391, 392, 400, 421, 423, 424, 431, 422, 433, 436, 438, 443, 444, 451, 453, 455, 457, 458, 463.
- * GUASCO (Ignace-François), *Corse*, 23, 33, **332-4**, 457, 461.
- * GUÉGAN, constitutionnel élu du *Morbihan*, 148.
- GUILLON, évêque nommé de *Beauvais*, 116.
- * GUILLOT, constitutionnel élu du *Jura*, 264.

- * HÉRAUDIN (René), *Indre*, 86, **101-7**, 108, 366, 455, 457, 461.
- * HÉRAULT, constitutionnel élu du *Calvados*, 172.
- HERCÉ (Jean-François de), *Dol*, 178.
- * HUGUET (Marc-Antoine), *Creuse*, 23, 25, 30, 31, 33, 40, **99-100**, 102, 420, 457, 461.

- * JACOB (Jean-Marie), *Côtes-du-Nord*, 33, **130-2**, 145, 456, 457, 458, 461.
- JACOUPY (Jean), *Agen*, 445.
- * JACQUEMIN (Nicolas), *Cayenne*, **452**, 453, 458.
- * JALLET, constitutionnel élu des *Deux-Sèvres*, 21, 422.
- * JARENTE DE SENAC D'ORGEVAL (Louis-François-Alexandre de), *Loiret*, 18, 21, 23, **72-4**, 76, 415, 462.
- JARENTE DE SENAC D'ORGEVAL (Louis-Sextius de), *Orléans*, 72.
- JAUFFRET (Gaspard-Jean-André-Joseph), *Metz*, 215, 332.
- * JOUBERT (Pierre-Mathieu), *Charente*, 23, 25, 33, **414-6**, 455, 462.
- JOUFFROY DE GONSSANS (François-Gaspard de), *Le Mans*, 153.
- JUIGNÉ (Antoine-Éléonor-Léon Leclerc de), *Paris*, 63, 337.

- * LABARTHE, constitutionnel élu du *Lot-et-Garonne*, 442.
- * LACOMBE (Dominique), *Gironde*, puis *Angoulême*, 45, 48, 128, 167, 375, 409, **410-4**, 427, 440, 458, 459, 463.

- * LALANDE (Luc-François), *Meurthe*, 23, 25, 33, **245-8**, 219, 243, 271, 457, 462.
- LAMBERT (de), *Saint-Paul-Trois-Châteaux*, 18.
- * LAMOURETTE (Antoine-Adrien), *Rhône-et-Loire*, 23, 24, 25, 32, 158, 161, **279-82**, 290, 300, 302, 307, 311, 316, 404, 455, 456, 457, 461.
- * LAMY (Charles-Robert), *Eure*, 164, **177**, 458, 462.
- * LANJUINAIS, constitutionnel élu d'*Indre* et d'*Indre-et-Loire*, 106, 110, 381.
- * LAURENT (François-Xavier), *Allier*, 33, **96-7**, 455, 463.
- * LEBLANC DE BEAULIEU (Jean-Claude), *Seine-Inférieure*, puis *Soissons*, 45, 48, 49, **166-9**, 269, 458, 463.
- * LECESVÈ (René), *La Vienne*, 21, 23, 32, 108, **120-1**, 455, 461.
- * LE COZ (Claude), *Ille-et-Vilaine*, puis *Besançon*, 23, 25, 30, 33, 38, 45, 48, 49, 50, 63, 69, 71, 81, 106, **125-30**, 131, 134, 135, 145, 146, 147, 154, 167, 196, 238, 241, 262, 266, 268, 269, 363, 381, 440, 456, 458, 462.
- * LEFESSIER (André-Jacques-Simon), *Orne*, 50, **184-9**, 456, 462.
- LEFRANC DE POMPIGNAN, *Vienne*, 14.
- * LE MASLE (Charles), *Morbihan*, 25, 33, 134, 135, 145, **147-53**, 352, 457, 458, 462.
- * LEMERCIER (François-Louis), *Ariège*, 367, **370-1**, 459, 462.
- * LEVERDIER, constitutionnel élu de *Seine-Inférieure*, 21, 158.
- * LINDET (Robert-Thomas), *Eure*, 23, 31, 33, 56, 126, 163, **174-6**, 178, 271, 417, 455, 457, 463.
- * LISSOIR, *Santiago de Samana*, 452.
- LORRY (Michel-François de COUËT DU VIVIER de), *Angers*, 45, 139.
- * LOUBIER, constitutionnel élu de l'*Orne*, 184, 185.
- LUBERSAC (de), *Chartres*, 71.
- MACHAULT (Louis-Charles), *Amiens*, 193.
- MAILLÉ-LA-TOUR-LANDRY (Jean-Baptiste-Marie de), *Saint-Papoul*, 45.
- MARBEUF (Yves de), *Lyon*, 97, 157, 161, 280.
- * MARBOS (François), *Drôme*, 33, 302, **334-5**, 456, 463.
- * MAROLLE, (a toujours été écrit par erreur avec un s) (Claude-Eustache-François), *Aisne*, 22, 23, 32, 133, 200, **204-9**, 311, 431, 455, 461.
- * MARTIN (Arbogast), *Haut-Rhin*, 33, **356-8**, 456, 461.
- * MASSIEU (Jean-Baptiste), *Oise*, 23, 31, 33, 78, 108, **183-4**, 185, 189, 212, 229, 253, 264, 455, 456, 457, 463.
- * MAUDRU (Jean-Antoine), *Vosges*, 33, 220, 238, 258, **270-5**, 455, 457, 459, 463.
- MAURY (Jean-Siffrein), Paris, 781.

- * MAUVIEL (Guillaume), *Cayes*, 196, 315, 445, **452-3**, 459.
- MERCY (Marie-Charles-Isidore de), *Luçon*, 446; *Bourges*, 45, 95.
- MÉHINVILLE (René de MONTIERS de), *Dijon*, 45.
- * MESTADIÉ (Jean-Joseph), *Deux-Sèvres*, 21, 25, 418, **422-6**, 443, 457, 462.
- * MINÉE (Julien), *Loire-Inférieure*, 24, 33, 128, **136-9**, 447, 456, 462.
- * MIROUDOT (voir DUBOURG).
- * MOÏSE (François-Xavier), *Jura*, 25, 50, 240, **263-70**, 456, 458, 462.
- * MOLAS, constitutionnel élu des *Pyrénées-Orientales*, 396.
- * MOLINIER (Jean-Guillaume), *Hautes-Pyrénées*, 20, 50, 115, 381, **388-93**, 456, 462.
- * MONIN (Joseph), *Ardennes*, 203, 212, **214-5**, 458, 459, 463.
- MONS (Étienne-Parfait-Martin MAUREL de), *Avignon*, 316.
- MONTAGNAC (François GAIN de), *Tarbes*, 389.
- * MONTAULT-DES-ISLES (Charles), *La Vienne* puis *Angers*, 32, 33, 45, 47, 50, 108, **121-4**, 269, 422, 457, 463.
- MONTAZET (de), *Lyon*, 157.
- MONTILLET (de), *Auch*, 389.
- MONTMORENCY (de), *Metz*, 225.
- MOREAU (Gabriel-François), *Mâcon*, 45, 320.
- NEUFVILLE (Charles-Auguste LEQUIEN de la), *Dax*, 45.
- NICOLAÏ (Louis-Marie de), *Cahors*, 18.
- * NICOLAS (François), *Meurthe*, **218-20**, 227, 459, 462.
- NOAILLES (Louis-Antoine de), *Paris*, 251.
- NOÉ (Marc-Antoine de), *Lescar*, 45.
- * NOGARET (Étienne), *Lozère*, 50, **345-9**, 358, 457, 462.
- OSMOND (Antoine-Eustache d'), *Nancy*, 45, 220, 223, 274.
- * PACAREAU (Pierre), *Gironde*, 22, **409-10**, 411, 412, 418, 422, 427, 431, 433, 442, 443, 447, 456, 457, 461.
- PANCEMONT (Antoine-Xavier MAYNEAUD de), *Vannes*, 48, 49, 153, 412.
- * PANISSET (François-Thérèse), *Mont-Blanc*, 38, 127, 161, **306-10**, 457, 462.
- * PELLETIER (Hugues), *Maine-et-Loire*, 23, 24, 33, 128, **139-41**, 153, 455, 461.
- * PERRET (Jean-Noël), constitutionnel élu de l'*Ain*, 284.
- * PÉRIER (Jean-François), *Puy-de-Dôme* puis *Avignon*, 23, 25, 45, 48, 88, 89, 215, 269, 295, **310-6**, 359, 455, 456, 459, 463.
- PHÉLYPEAUX, *Bourges*, 169.
- * PHILBERT (Nicolas), *Ardennes*, 23, 33, **209-15**, 455, 461.

- PIDOLL VON QUITENBACH (Michel-Joseph de), *Le Mans*, 146, 154, 155.
 * POINSIGNON (Louis-François), *Yonne*, 81, **84**, 327, 381.
- POLIGNAC (Claude-Jules-Appolinaire de), *Meaux*, 74, 76.
 * PONTARD (Pierre), *Dordogne*, 30, 33, 50, 364, 412, 418, 423, **426-7**, 431, 456, 457, 463.
 * PORION (Pierre-Joseph), *Pas-de-Calais*, 23, 33, **189-90**, 191, 456, 463.
- PORTE (Arnaud-Ferdinand de la), *Carcassonne*, 402.
 * POUCHOT (Joseph), *Isère*, 32, **299-301**, 456, 461.
 * POUDEROUS (Dominique), *Hérault*, **340-2**, 343, 358, 359, 456, 461.
 * POUILLARD (Thomas-Juste), *Saône-et-Loire*, 50, 63, 230, 232, **320-2**, 459, 463.
 * PRIEUR, constitutionnel élu des *Deux-Sèvres*, 21.
 * PRIMAT (Claude-François-Marie), *Nord et Rhône-et-Loire* puis *Toulouse*, 23, 45, 48, 49, 113, 191, 192, 202, **229-34**, 253, 269, 281, 295, 320, 321, 322, 434, 435, 436, 456, 459, 463.
 * PRUDHOMME DE LA BOUSSINIÈRE DES VALLÉES (Jacques-Guillaume-René-François), *Sarthe*, **153-5**, 455, 456, 462.
- PUYSÉGUR (de), *Carcassonne*, 371.
 * PY (Jean-Baptiste), constitutionnel élu de la *Creuse*, 100.
- QUELEN (Hyacinthe-Louis de), *Paris*, VIII, 116, 382.
- REVOL (de), *Oloron*, 430.
 * REYMOND (Henri), *Isère* puis *Dijon*, 32, 33, 45, 48, 215, 251, 256, 269, 287, **301-5**, 307, 334, 457, 463.
 * RIGOUARD (Jean-Joseph), *Var*, 23, 327, 339, **350-2**, 358, 457, 458, 461.
 * ROBINET (Isaac-Étienne), *Charente-Inférieure*, **416-9**, 423, 455, 456, 457, 461.
- ROCHEFOUCAULD (Dominique de la), *Rouen*, 17, 158, 160, 167, 417.
 * RODRIGUE (François-Auguste), *Vendée*, 24, 33, **446-9**, 457, 462.
- ROHAN (René-Édouard de), *Strasbourg*, 244.
- ROLLET (Jean-Louis-Siméon), *Montpellier*, 283, 406, 407.
- ROMAGÈRE (de la), *Tarbes*, 389.
- ROQUELAURE (Jean-Armand Bessuéjous de), *Senlis*, 45.
 * ROUANET (Alexandre-Victor), *Hérault*, 50, 327, 341, **342-5**, 359, 458, 463.
 * ROUX (Charles-Benoît), *Bouches-du-Rhône*, 23, 32, **323-6**, 327, 329, 333, 353, 456, 457, 461.
 * ROVÈRE (Siméon-Stylite-François-Régis), *Vaucluse*, 327, **352-5**, 358, 457, 463.

- * ROYER (Jean-Baptiste), *Ain et Paris*, 23, 33, 36, 50, **56-64**, 67, 69, 76, 80, 81, 84, 85, 113, 129, 167, 173, 177, 253, 264, **282-4**, 300, 302, 303, 321, 453, 456, 458, 462.
- * SANADON (Barthélemy-Jean-Baptiste), *Basses-Pyrénées*, 23, 33, **382-4**, 456, 461.
- SAINT-SAUVEUR (Charles-Joseph-Marie de RAFÉLIS de), *Tulle*, 18, 420.
- * SAURINE (Jean-Pierre), *Landes et Basses-Pyrénées*, puis *Strasbourg*, VII, 22, 23, 25, 33, 36, 38, 45, 48, 61, 113, 147, 154, 167, 196, 206, 211, 215, 221, 253, 255, 269, 273, 327, 367, 375, 384, 385, 410, 412, 414, 417, 420, 426, 427, 428, **430-41**, 444, 455, 456, 457, 458, 462.
- * SAVINE (Charles de LA FONT de), *Ardèche*, 18, 21, 33, **284-9**, 302, 457, 462.
- * SCHELLE (Jacques-Joseph), *Nord*, 203, **234-5**, 459, 462.
- * SÉGUIN (Philippe-Charles-François), *Doubs*, 38, 50, 129, **237-9**, 240, 259, 262, 267, 455, 462.
- * SERMET (Antoine-Pascal-Hyacinthe), *Haute-Garonne*, 23, 25, 50, 115, **361-7**, 368, 370, 372, 374, 375, 385, 392, 394, 401, 434, 456, 457, 458, 462.
- * SERVANT (Jean-Sylvain), constitutionnel élu de la *Vendée*, 446, 447.
- * SIBILLE (Augustin), *Aube*, **65-6**, 67, 76, 456, 461.
- SUFFREN DE SAINT-TROPPEZ (Louis-Jérôme de), *Nevers*, 117, 118.
- * SUZOR (Pierre), *Indre-et-Loire*, 102, **107-10**, 121, 456, 457, 461.

- TALARU DE CHALMAZEL (Ange-François de), *Coutances*, 181, 182.
- TALLEYRAND-PÉRIGORD (Alexandre-Angélique de), *Reims*, 199, 209, 211.
- * TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice de), *Autun*, 18, 21, 22, 97, 102, 133, 206, 207, 311, 317, 323, 398, 431, 455.
- * TARDIVEAU (Hyacinthe), constitutionnel élu d'*Indre-et-Loire*, 110.
- * THIBAUT (Anne-Alexandre-Marie), *Cantal*, 23, 33, **289-92**, 317, 456, 462.
- * THUIN (Pierre), *Seine-et-Marne*, 33, 62, 69, **74-8**, 80, 84, 203, 222, 455, 457, 459, 462.
- TILLET (du), *Orange*, 299.
- * TOLLET (Guillaume), *Nièvre*, 33, **117-20**, 455, 462.
- * TORNÉ (Pierre-Anastase), *Cher*, 23, 30, 33, **85-9**, 90, 102, 121, 126, 185, 456, 461.
- TOUR-DU-PIN-MONTAUBAN (Louis-Appollinaire de la), *Auch*, 285.

- VAREILLES (de), *Gap*, 338.
- VERCLOS (de), *Bastia*, 333.

- * VILLA (Dominique-Paul), *Pyrénées-Orientales*, 366, 398, 400-3, 458, 459, 462.
- * VILLAR (Noël-Gabriel-Luce de), *Mayenne*, 23, 25, 33, 128, 141-4, 145, 457, 463.
- * VILLENEUVE (Jean-Baptiste-Romé de), *Basses-Alpes*, 23, 326, 328-31, 332, 334, 358, 359, 457, 458, 461.
- * VOLFIUS (Jean-Baptiste), *Côte-d'Or*, 23, 24, 25, 33, 215, 245-52, 455, 463.

- * WANDELAINCOURT (Antoine-Hubert), *Haute-Marne*, 33, 36, 113, 252-6, 456, 457, 463.

FIN.



Author Picani, Paul.

21422. HECLF.
P.

Title Répertoire biographique de l'Épiscopat constitu-

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

